This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

UNIV. OF CALIFORNIA

TOME XIX. — ANNÉE 1900.

AVIGNON
FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
11, rue Bouquerie, 11

1900

Digitized by Google

DC611
V356A4
v.19

Digitized by Google

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR : MM. MORDON et SAGNIER.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1900.

Président	MM. LAVAL.
Vice-présidents	BOURGES.
	CHOBAUT.
Secrétaire général	LABANDE.
Présidents de section	DE FAUCHER.
	PELLAT.
	BELLADEN.
Secrétaire	MÉRITAN.
Trésorier	BONNECAZE.
Bibliothécaire	CHATELET.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.
Le GÉNERAL commandant la 30e division militaire.
Le PRÉFET de Vaucluse.
Le MAIRE de la ville d'Avignon.
BAYLE, G., ✪ I., sous bibliothécaire au Musée-Calvet, à Avignon.
FABRE, ✱, docteur ès sciences, à Sérignan.
FUZET (Mgr), ✱, archevêque de Rouen.
GUILLAUME, G. O. ✱, sculpteur, à Rome.
JULLIAN, CAMILLE, professeur à l'Université de Bordeaux.
MISTRAL, FRÉDÉRIC, O. ✱, à Maillane.
PELLECHET, MARIE, ✪ I., bibliothécaire honor. à la Bibliot. nat.
REVOIL, O. ✱, inspecteur des monuments historiques, à Nimes,

G21297 Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES AYANT PERPÉTUÉ LEUR COTISATION :

MM. EYSSÉRIC, Joseph, artiste peintre, à Carpentras.
L'ÉPINE (Marquis Raymond de), à Avignon.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

ABRIC, Maurice, négociant, à Avignon.
AINAUD, O ✱, commandant en retraite, à Avignon.
ALPHANT, O. ✱, docteur en médecine, à Avignon.
ANSELME (D'), à Avignon.
APPÜHN, professeur de philosophie au Lycée d'Avignon.
ARNAUD, notaire, à Arles.
ARNAUD, notaire, à Barcelonnette.
ARNAUD de FABRE, docteur en médecine, à Avignon.
AUROUZE (Abbé), professeur, à Avignon.
AUTRAN, pasteur de la religion réformée, à Avignon.
AZÉMAR, docteur en médecine, à Avignon.
BAYOL, dessinateur à la chefferie du 7e génie, à Avignon.
BELLADEN, Louis, artiste peintre, à Avignon.
BIRET, ✪ A., ferronnier d'art, à Avignon.
BONNECAZE, chef de bureau à la Société générale, à Avignon.
BONNEFILLE (Abbé), supérieur du Petit Séminaire d'Avignon.
BONNET, Julien, ancien conseiller de préfecture, à Avignon.
BONNET, Léon, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Avignon.
BONNET, Victor, docteur en médecine, à Oppède.
BOURGES, ✪ I., professeur de dessin au Lycée d'Avignon.
BOURGES, Michel, médecin de la marine.
BRUGUIER-ROURE, au Pont-Saint-Esprit.
BRUN, Pierre, suppléant du juge de paix, à El-Miliah.
BRUNEL, Léon, à Avignon.
CAILLOL, Henri, notaire, à Marseille.
CAPEAU, Edmond, publiciste, à Avignon.
CARRE, docteur en médecine, à Avignon.
CASSIN, Paul, docteur en médecine, à Avignon.
CAUCANAS, ingénieur du canal de Pierrelatte, à Orange.
CHANSROUX, A., pharmacien, à Beaucaire.
CHASSANG (Abbé), professeur au Petit Séminaire d'Avignon.
CHATELET, Casimir, employé à la Préfecture, à Avignon.
CHOBAUT, docteur en médecine, à Avignon.
CLÉMENT (Abbé), aumônier du Lycée, à Avignon.
CUSSAC (Abbé), grand-vicaire, à Avignon,

Digitized by Google

MM.

DAUVERGNE, avoué, à Avignon.
DAUVERGNE, docteur en médecine, à Avignon.
DELALY, ALFRED, ingénieur à la Cie P.-L.-M., à Avignon.
DELEUZE, avocat, à Avignon.
DELMAS, JOSEPH, O. ✪, professeur hon. au Lycée de Marseille.
DEYDIER, MARC, notaire, à Cucuron.
DUCOMMUN, ANDRÉ, électricien, à Avignon.
DUCOS, O ✱, ancien député de Vaucluse.
DU LAURENS (Baron) GUILLAUME, à Avignon.
DURAND, ancien professeur, à Bonnieux.
DURAND (Abbé), professeur au Petit Séminaire de Beaucaire.
DURBESSON, docteur en médecine, à Avignon.
ESPÉRANDIEU, ÉMILE, ✪ I. ✱, capitaine professeur à l'École militaire de Saint-Maixent.
FAUCHER (De), PAUL, à Bollène.
FAUCHIER, notaire, à Orange.
FICHAUX, O.✱, lieut.-colonel d'artillerie territoriale, à Avignon.
FICHOU, ✱, commandant du Bureau de recrutement, à Avignon.
FLORENT, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon.
FRAISSE, ÉMILE, propriétaire, à Tresques (Gar).
FRUTIÈRE (Abbé), prélat de la maison du Pape, à Nimes.
GAP, LUCIEN, instituteur, à Aubignan.
GENIN, J., ✱, officier principal d'administ. en retraite, à Avignon.
GÉRIN-RICARD (Vicomte de), à Marseille.
GLEIZAL, ALBERT, ingénieur civil, à Privas.
GONDRAN, avocat, à Avignon.
GOUBET, HENRI, avocat, à Avignon.
GOUDAREAU, JULES, à Avignon.
GOUELL, ✱, médecin en chef de l'hôpital militaire d'Avignon.
GRAILLY (De), inspecteur principal du Crédit Foncier, à Paris.
GRANET, LÉONCE, propriétaire, à Roquemaure.
GRÉGOIRE, instituteur, à Bédouin.
GRIMAUD (Abbé), ✪ A., directeur de l'Institut des sourds-muets, à Avignon.
GRIOLET, ✱, sous-intendant militaire, à Avignon,
GRIVOLAS, PIERRE, ✪ I., dir. de l'École des Beaux-Arts, à Avignon.
GUENDE (Mlle) BLANCHE, à Cavaillon.
GUÉRIN, CLAUDE, professeur à l'École normale, à Avignon.
GUÉRIN, JOSEPH, propriétaire, à Bonnieux.
GUIBERT, avoué, à Avignon.

Digitized by Google

MM.

JURAND (Abbé), vicaire, à Avignon.
LABANDE, L.-H., ✪ A., conservateur du Musée-Calvet, à Avignon.
LARCHÉ, ✪ A., docteur en médecine, à Avignon.
LAROCHE, Henri, ✻, chef de bureau honoraire au Ministère de l'Intérieur, à Avignon.
LASSALLE, capitaine trésorier au 7e génie, à Avignon.
LAURONT, propriétaire, à Avignon.
LAVAL, ✪ A. ✻, médec. major de 1re classe au 7e génie, à Avignon.
LE GRAS, à Avignon.
LEVEZOU (Abbé), curé de la Barthelasse.
LIMASSET, docteur en droit, à Avignon.
MARCHAND, ✪ I, inspecteur d'Académie, à Avignon.
MARMOITON, procureur de la République, à Riom.
MARTIN, propriétaire à Thouzon (Le Thor).
MEFFRE (Mgr), prélat de la maison de Sa Sainteté, à Rome.
MEISSONNIER, Paul, sous-directeur de l'Institut des sourds-muets, à Avignon.
MEISSONNIER, Paul, ancien notaire, à Avignon.
MÉRITAN (Abbé), Jules, à Avignon.
MEUNIER (Mgr), évêque d'Évreux.
MICHEL, Fernand fils (Antony RÉAL fils), à Orange.
MICHEL, Louis, ✪ A., O. M. A., directeur de la Société générale et président du Tribunal de commerce, à Avignon.
MICHEL-BÉCHET, docteur en médecine, à Avignon.
MORDON, ancien trésorier-payeur général, à Angoulême.
MOUZIN, ✪ I., receveur municipal, à Avignon.
NAQUET, Gustave, anc. présid. du Tribunal de comm., à Avignon.
NOURRY, Marcel, à Avignon.
PALUN, Auguste, négociant, à Avignon.
PAMARD, O. ✻, ✪ I, docteur en médecine, à Avignon.
PANSIER, docteur en médecine, à Avignon.
PARROCEL, Pierre, ✪ I., docteur en droit, substitut du procureur de la République, à Marseille.
PASCAL, conseiller de Préfecture, à Avignon.
PELLAT, Edmond, O. ✻, inspecteur général honoraire au Ministère de l'Intérieur et ancien président de la Société géologique de France, à Saint-Étienne-du-Grès (B.-du-Rh.).
PÉRAIRE, Maxime, industriel, à Sorgues.
PERNOD, Jules, négociant, à Avignon.
PERRIN, instituteur, à Avignon.

Digitized by Google

MM.

PRÉVOT, PHILIPPE, maître imprimeur, à Avignon.
PROTTON, PIERRE, fabricant de meubles, à Avignon.
PUEL, LOUIS, entomologiste, à Avignon.
RAYNOLT, greffier du Tribunal civil, à Avignon.
RÉAU, LÉON, publiciste, à Avignon.
REQUIN (Abbé), ✪ I., archiviste diocésain, à Avignon.
RIPERT, professeur de musique, à Avignon.
ROCHETIN (Mme), à Arpaillargues (Gard).
ROUIS, inspecteur adjoint des forêts, à Nimes.
ROUVIÈRE, avoué, à Avignon.
ROUVIÈRE, pharmacien, à Avignon.
ROUX, notaire, à Cavaillon.
ROUX, RÉMY, docteur en médecine, à Avignon.
SAGE (Abbé), curé d'Aubignan.
SAGNIER, docteur en droit, à Avignon.
SAINT-MARTIN, JEAN, avocat, à Carpentras.
SAVINIEN (Frère), inspecteur des Frères des Écoles chrétiennes, à Avignon.
SCHAEDELIN, ✱, capitaine en retraite, à Avignon.
SEYNES (De), propriétaire, à Saint-Didier.
TARDIEU, ✱, docteur en médecine, à Arles.
TERRIS (De), notaire, à Avignon.
THOMAS, JOSEPH, négociant, à Avignon.
TOURTET, ✪ A., architecte départemental, à Avignon.
TRACOL, notaire, à Avignon.
VAGNEUR, industriel, à Avignon.
VALABRÈGUE, ROGER, avocat, à Avignon.
VALAYER, LOUIS, propriétaire, à Avignon.
VALENTIN, ✪ A., architecte, à Avignon.
VALLA (Abbé), LOUIS, curé doyen de Villeneuve-lez-Avignon.
VALLENTIN, juge au tribunal de Montélimar.
VALLENTIN, ROGER, ✪ A., recev. des Domaines, à Saint-Péray.
VERDET, ERNEST, ✱, négociant, à Avignon.
VERDET, GABRIEL, ✱, négociant, à Avignon.
VERDET, MARCEL, négociant, à Avignon.
VERNET, LUCIEN, ✪ I., sculpteur, à Avignon.
VILLARET (De), ✱, chef d'état-major de la 30e div. mil., à Avignon.
VIONNET, CHARLES, ✪ A., prof. à l'école des Beaux-Arts, à Avignon.
VISSAC (De), directeur du Crédit foncier pour le département de Vaucluse, à Avignon.
XAVIER DE FOURVIÈRES (R. P.), au monastère de Frigolet.

Digitized by Google

MEMBRES ASSOCIÉS.

MM.

ARBAUD, Paul, bibliophile, à Aix.
ARTOZOUL, avoué, à Lyon.
AUBERT, juge de paix, à Chéneráilles (Creuse).
AUGUIOT, docteur en médecine, à Lyon.
AVON, Émile, propriétaire, à Avignon.
BLANC, Léon, instituteur en retraite, à Serviers-Labaume (Gard).
BOUDIN (Abbé), curé d'Aumessas (Gard).
BOULAY (Abbé), professeur de Faculté, à Lille.
BOUNIN, instituteur à Lapalud.
CHAMBRE DE COMMERCE d'Avignon.
CHRESTIAN, ancien maire, à Sault.
DELACOUR, Théodore, à Paris.
DELORME, sculpteur, à Uzès.
DESTANDAU, pasteur, à Mouriès (B.-du-Rh.)
FILLET (Abbé), curé archiprêtre de Grignan.
GARCIN, ✪ A., ancien greffier du tribunal, à Apt.
GUIGNARD de BUTTEVILLE, à Chouzy (Loir-et-Cher).
HONORAT, Bastide, à Digne.
LEMAIRE, contrôleur des manufactures de tabac, à Toulouse.
MANIVET, Paul, ✪ A., juge de paix, à Bollène.
MARIÉTON, Paul, chancelier du Félibrige, à Paris.
MUNTZ, Eugène, ✱, membre de l'Institut, conservateur à l'École des Beaux-Arts, à Paris.
RÉGUIS, docteur en médecine, à Villeneuve-lez-Avignon.
RENCUREL, conseiller de Préfecture, à Avignon.
REYNAUD, Gustave, directeur des contributions directes, à Aurillac.
SALLUSTIEN (Frère), directeur des Écoles chrétiennes, à Uzès.
SAUREL, Ferdinand, ✪ I., chanoine titulaire, à Montpellier.
SAUVE, Fernand, à Apt.
VAYSSIÈRES, professeur à la Faculté des sciences, à Marseille.
VÉRAN, architecte, à Arles.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ASTRUC, architecte, à Paris.
AULTS (Dumesmil d'), docteur en médecine, à Abbeville.
BACOURT (Comte Fourier de), à Paris.
BARTHÉLEMY (De), A., ✻, membre de l'Institut, à Paris.
BEAUREGARD professeur au Muséum, à Paris.
BERLUC-PÉRUSSIS (De), à Aix.
BLANCARD, ✻, archiviste des Bouches-du-Rhône, à Marseille.
BOISLISLE (De) ✻, membre de l'Institut, à Paris.
BOURGOINT-LAGRANGE, ancien sous préfet, à Bordeaux.
CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.
CHARVET, Léon, ✪ I., inspecteur de l'enseignement des arts du dessin et des musées, à Paris
DUHAMEL, ✪ I., archiviste départemental de Vaucluse, à Avignon.
FABRE, Cyrille, conducteur des ponts et chaussées, à Roquemaure (Gard)
GAUDRY, Albert, membre de l'Institut, à Paris.
GOSSE (Dr), H.-J., professeur, à Genève.
GUILLAUME (Abbé), archiviste des Hautes-Alpes, à Gap.
JANET, Charles, ingénieur des manufactures, à Beauvais.
LACROIX, ✻, archiviste de la Drôme, à Valence.
LAPIERRE, ancien archiviste et bibliothécaire de la ville, à Toulouse.
LAUGIER, conservateur des médailles au Musée de Marseille.
LECOMTE, adjoint au génie, à Commercy.
LEENHARD, géologue, à Montpellier.
LENTHERIC, ✻, ingénieur, à Nimes.
LETHIRRY, entomologiste, à Lille.
LIEUTAUD, Victor, à Volonne (Basses-Alpes).
LOCARD, à Lyon.
LOUBET, ancien magistrat, à Carpentras.
MARSY (De) ✻, directeur de la Société française d'archéologie, à Paris.
MÀS, professeur, à Montpellier.
MORTILLET (De), Adrien, ✪ A., à Paris.
NICOT, pharmacien, à Paris.
PONS D'HAUTERIVE, à Espalion (Aveyron).
SAINT-VENANT (De), inspecteur des forêts, à Nevers.

Digitized by Google

MM.

TESTU, professeur d'anatomie, à Lyon.

VILLEFOSSE (HÉRON de), ✻, conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut, à Paris.

YUNG, professeur à l'Université de Genève.

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE ÉCHANGE SES MÉMOIRES.

Alpes (Basses-).....	— Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes à Digne.
Alpes (Hautes-).....	— Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
Alpes-Maritimes.....	— Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes à Nice.
Alsace.....	— Société pour la conservation des monuments historiques, à Strasbourg.
Ardèche.....	— Société des sciences naturelles et historiques du département de l'Ardèche, à Privas.
Aude.....	— Société des arts et sciences de Carcassonne.
Bouches-du-Rhône....	— Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.
	Académie des sciences, lettres et arts de Marseille.
	Société de géographie de Marseille.
	Société d'horticulture et de botanique de Marseille.
	Société de statistique de Marseille.
Calvados.....	— Société d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.
Côte-d'Or.....	— Académie de Dijon.
Doubs.....	— Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
Drôme.....	— Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
	Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.
États-Unis d'Amérique.—	American Museum of natural history, à New-York.
	The Missouri botanical garden.

Digitized by Google

Gard. . . . . — Société scientifique et littéraire d'Alais.
Société d'étude des sciences naturelles, à Nimes.
Académie du Gard, à Nimes.
Comité de l'art chrétien, à Nimes.

Garonne (*Haute-*). . . . . — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Gironde. . . . . — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Société archéologique de Bordeaux.

Hérault. . . . . — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique de Montpellier.
Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

Isère. . . . . — Académie delphinale, à Grenoble.
Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.

Italie. . . . . — Accademia di conferenze storico-giuridiche di Roma.
Annales de Saint-Louis-des-Français, à Rome.

Loire. . . . . — La Diana, à Montbrison.

Lot-et-Garonne. . . . . — Société d'agric., sciences et arts d'Agen.

Lozère. . . . . — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende

Marne. . . . . — Académie de Reims.

Puy-de-Dôme. . . . . — Société d'émulation de l'Auvergne, à Clermont-Ferrand.

Pyrénées (*Basses-*). . . . — Soc. des sciences, lettres et arts de Pau.

Pyrénées-Orientales. . — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Rhône. . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Bibliothèque de l'Université de Lyon.
Société de géographie de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Société linnéenne de Lyon.
Bulletin historique du diocèse de Lyon.

Saône-et-Loire. . . . . — Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Châlon-sur-Saône.

Digitized by Google

Savoie .... — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Seine ..... — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : Archives du service des Monuments historiques. — Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bibliothèque de l'Université de Paris.
Société nationale des antiquaires de France.
Société nationale de géographie.
Société géologique de France.
Feuille des jeunes naturalistes.

Somme..... — Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Suisse..... — Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.

Tarn ..... — Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn, à Albi.

Tarn-et-Garonne..... — Société archéologique du Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var..... — Académie du Var, à Toulon.
Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Vienne (*Haute-*)..... — Société des amis des sciences et arts de Rochechouart.

Digitized by Google

INSTALLATION DU NOUVEAU BUREAU.

En sa séance du 4 janvier 1900, l'Académie de Vaucluse, conformément à ses statuts, a procédé à la nomination des membres de son Bureau, qui auront à exercer pendant les années 1900 et 1901.

Ont été élus :

MM. le Dr Victorin Laval, *Président.*
Bourges, le Dr Chobaut, *Vice-Présidents.*
Labande, *Secrétaire général.*
P. de Faucher, Pellat, Belladen, *Présidents de section.*
l'abbé Méritan, *Secrétaire.*
Bonnecaze, *Trésorier.*
Châtelet, *Bibliothécaire.*

L'installation du nouveau Bureau a eu lieu le 1er février. En prenant place au fauteuil de la présidence, M. le Dr Laval a prononcé le discours suivant :

Messieurs et chers Collègues,

Ce n'est pas seulement pour se conformer à l'usage et aux traditions académiques, que votre nouveau Bureau et son président viennent, à leur entrée en charge, vous remercier du grand honneur que vous leur avez fait en les plaçant à votre tête pour l'exercice biennal 1900-1901. C'est aussi, n'en doutez pas, du plus profond de leur cœur que monte leur reconnaissance pour vous dire à tous combien ils sont sensibles au choix que vous avez bien voulu faire de leurs personnes.

Aussi bien, parmi vos nouveaux élus, il en est qui vous sont de

Digitized by Google

vieilles connaissances et dont la réélection, pour si flatteuse qu'elle soit pour eux, n'est certainement pour vous que l'expression de votre satisfaction pour les services qu'ils ont rendus et le dévouement qu'ils n'ont cessé de prodiguer à notre Société. A ce trait vous avez compris que je voulais parler tout d'abord de notre très éminent secrétaire-général. Pour la cinquième fois vos suffrages unanimes l'ont confirmé dans ses fonctions. N'est-ce pas reconnaître le zèle avec lequel, depuis huit ans, il a rempli sa tâche, tâche quelquefois difficile et à coup sûr toujours laborieuse, puisque de par nos statuts, c'est au secrétaire-général qu'incombe le soin d'administrer, en quelque sorte, notre Société, de préparer les ordres du jour de nos séances, d'entretenir une correspondance de plus en plus étendue, de revoir les épreuves de nos Mémoires, d'avoir en un mot l'œil à tout et sur tout. Son passé se porte garant de l'avenir et pour mieux faire, il n'aura qu'à continuer à faire aussi bien.

M. Bonnecaze a su lui aussi se faire apprécier dans la charge ingrate et peu enviable de trésorier, dont, pour la troisième fois, vous venez de lui renouveler le mandat. Certes, avec nos modiques ressources il n'est pas toujours facile d'équilibrer notre budget, alors que chez nous, comme dans la république idéale de Salente, nous ne connaissons et ne voulons connaître ni emprunts ni impôts nouveaux. Coûte que coûte, il importe que l'avoir, s'il n'est en excédant, soit au moins en juste balance avec le doit. C'est à cela que veille avec un soin jaloux notre trésorier, toujours prêt à arrêter, même s'il le fallait en agitant le spectre redouté du déficit, les téméraires, qui voudraient faire plus grand que ne le comportent nos revenus. Aussi, Messieurs, grâce à cette bonne gestion de nos finances, l'Académie de Vaucluse sait faire honneur à ses affaires et peut se produire au grand jour, sans avoir à redouter la rencontre, toujours désagréable, de fâcheux créanciers.

Notre secrétaire des séances est aussi une figure amie et que vous connaissez bien, puisqu'elle vous rappelle celle si chère de son regretté frère, l'abbé Marius Méritan, dont le passage à ces mêmes fonctions, pour avoir été de courte durée, n'en a pas moins laissé un durable souvenir parmi nous, souvenir fait surtout de reconnaissance pour le zèle qu'il apportait dans l'accomplissement de sa tâche.

M. l'abbé Jules Méritan, s'il nous reflète la figure douce et bienveillante de notre collègue, saura aussi apporter dans la rédaction des procès-verbaux de nos séances ce charme de la forme qui,

Digitized by Google

chez son prédécesseur, s'alliait si bien à la précision et à l'exactitude du fond, et c'est ainsi que par ses qualités de famille et la continuation des mêmes services, il fera revivre parmi nous le cœur, l'esprit et pour ainsi dire l'âme même de notre cher défunt.

Vous ferai-je maintenant l'éloge de nos nouveaux vice-présidents : MM. Bourges et Chobaut ? Vous m'en voudriez certainement de m'attarder sur leurs mérites et déjà il me semble vous entendre arrêter l'éloge sur mes lèvres par cette affirmation aujourd'hui de circonstance, que tout le bien que je pourrais vous en dire serait bien au-dessous de celui que vous en pensez vous-mêmes. Ils ont fait leurs preuves, cela suffit !

Les ont faites aussi MM. de Faucher et Pellat, nos présidents de section. Le premier est l'histoire vivante du Comtat. Dans sa retraite studieuse de Bollène, sa ville natale, au milieu de ses parchemins et de ses livres, dans ce cabinet de travail qui est à la fois un musée d'art et d'archéologie, et comme le sanctuaire des reliques du vieux temps, il n'est pas un instant qu'il ne consacre à fouiller un coin du passé de son cher Comté-Venaissin. Il est le livre toujours libéralement ouvert où viennent se renseigner et se documenter tous ceux qui à un titre quelconque sont curieux d'une page de nos annales. Bien des fois déjà vous avez été à même d'apprécier la sûreté de sa mémoire, l'étendue et la solidité de son érudition.

Ancien président de la Société géologique de France, officier de la Légion d'honneur, inspecteur général honoraire au Ministère de l'Intérieur, M. Pellat nous apporte avec le prestige de sa haute situation, le bénéfice d'un nom très avantageusement connu dans la science et qui ne pourra que grandir la réputation que s'est acquise notre Société dans le monde savant, par les travaux si appréciés de quelques-uns de nos collègues sur divers sujets de sciences naturelles.

En nommant M. Belladen, président de la section des beaux-arts et M. Châtelet, bibliothécaire, vous avez voulu réserver une place aux jeunes, et par la distinction flatteuse dont vous les honorez, montrer à ceux du dehors qui voudraient en douter, que notre Société, si elle vénère les Nestors de la science et des lettres, ne s'immobilise point pour cela dans la comtemplation des traditionnelles et archaïques beautés, mais que largement ouverte au progrès, sous toutes ses formes et dans ses infinies modalités, elle accueille avec la même faveur tous ceux qui, épris du beau,

Digitized by Google

quelle qu'en soit l'expression, en professent le culte, serait-ce même avec les hardis enthousiasmes de la jeunesse et la modernité séduisante des nouvelles conceptions artistiques et littéraires.

M. Belladen, par sa compétence et son goût exquis dans les choses de l'art, sera le rayon de gai soleil prêt à dissiper les nuages, si jamais il en montait à notre ciel académique. Et de même, si nos travaux, quelquefois un peu austères, nous mettaient trop de noir à l'âme, son pinceau, chargé des brillantes couleurs d'une riche palette, aurait sitôt fait de rompre le cours de nos mélancoliques impressions.

Il nous guidera aussi vers les horizons nouveaux, en nous montrant quelles sont les tendances de l'art, les enchantements qu'il nous prépare et comment, tout en continuant à admirer les maîtres du passé, il nous importe d'élargir les limites de notre admiration, et d'en réserver une juste part pour les nouveaux venus, pour ceux que le XX^e^ siècle s'apprête à nimber d'une auréole de gloire et peut-être d'immortalité.

Cette tâche de nous moderniser un peu, pardonnez-moi l'expression, M. Châtelet la partagera avec M. Belladen, en nous signalant dans les diverses publications que les nombreuses Sociétés savantes de France et de l'étranger échangent avec la nôtre, les travaux intéressants qu'elles pourront renfermer, et en nous mettant ainsi en communion plus intime avec ces centres intellectuels provinciaux, qui souvent dans leurs sphères en apparence modestes, préparent les grands succès scientifiques ou littéraires et les éclosions retentissantes de la capitale.

Messieurs, je ne dirai rien de votre président. En l'élisant, vous avez tenu plus grand compte de sa bonne volonté que de ses mérites. Mais lui, qui se connaît bien, aurait peut-être quelque droit de ne pas vous féliciter de votre choix, s'il ne préférait, en vous remerciant de tout son cœur du grand honneur que vous lui avez fait et dont il est justement fier, vous assurer de tout son dévouement et du souci constant qu'il aura de ne pas paraître à vos yeux trop inférieur à cette longue suite de ses prédécesseurs, dont il salue la mémoire ou le souvenir, et sous les auspices desquels il se place, pour vous adresser, en terminant, cette exhortation d'un empereur Romain : *Nunc laboremus!* Oui, chers collègues, travaillons pour nous-mêmes ; travaillons pour notre Société ; travaillons pour notre département ; travaillons pour notre province, et ce faisant nous travaillerons aussi pour la France, notre grande patrie, dont tous ici avons au cœur l'ardent amour, et sans cesse sur les lèvres le nom chéri.

Digitized by Google

MONOGRAPHIES

DES COMMUNES DE

PEYPIN, LA DESTROUSSE, BELCODÈNE ET GRÉASQUE.

(*Archéologie et histoire.*)

(*Suite.*)

II. — BELCODÈNE.

Désignations anciennes. — *Cavadenis*, IX^e^ siècle (polyptique de Wadalde); *Bulchodenes*, 13 décembre 1010 (cartul. de Saint-Victor, n° 135); *Bulcodinas*, 19 juin 1020 (*idem*, n° 19); *villa Bolcodenas*, 15 décembre 1040 (*idem*, n° 16); *villa Bulcodenas*, 1044 et 1093 (*idem*, n^os^ 32 et 138); *castrum de Belcodinis*, 30 juin 1311 et 10 avril 1363 (acte notarié et archives de la Major); *Bocadenis*, 6 juillet 1504 (archives de Saint-Victor); *Belcoadre*, *Belcodre*, XVI^e^ et XVII^e^ siècles; en provençal, *Brécouedo*.

Armoiries. — De gueules au lion d'argent. Ces armes sont celles des Sabran, qui possédèrent au XIV^e^ siècle une partie de Belcodène. C'est en 1697 que la communauté de Belcodène délibéra de prendre des armoiries, « attendu qu'elle n'en a jamais eu » (1).

Étymologies. — M. Alexis fait venir *Bolcodenae* de *Bolcotenae* (les limites litigieuses), parce que cette paroisse appartenait une année au diocèse d'Aix et l'autre à celui de Marseille (2).

Dans son ouvrage sur les antiquités de Belcodène (3), M. le chanoine Bargès fait venir *Bulchodenes* ou *Bucodinas* de *Bolc* ou

(1) Reg. des délibér. de la commune, 1697.

(2) *Étude sur la signification des noms des communes de Provence* (Aix, 1876). Voir Honorat, mots *Bola* et *Cotena*

(3) *Notice sur les antiquités de Belcodène*, par M. l'abbé Bargès (Paris, 1883, in-4°).

Digitized by Google

Bulch, en celte *Volk* ou *Volc*, qui signifie peuple, nation, foule, troupe, et de *dinas*, *denes* ou *dines*, qui, dans la même langue, veut dire colline, montagne fortifiée. *Bulchodenes* se traduirait donc par population des collines. Il n'a été fait depuis aucune découverte qui nous permette de contredire ou d'affirmer cette opinion ; mais nous avons été plus heureux pour *Albinos*, ferme de la commune de Belcodène, que le même auteur, ainsi que M. Mortreuil, considère comme rappelant le séjour des *Albici* dans la contrée ; or, les cadastres de 1637 et de 1688 nous apprennent que cette ferme appartenait à Joseph Albinot, avocat à la cour (1).

Les déceptions de ce genre sont fréquentes lorsqu'on remonte à l'origine des noms de nos bastides provençales, qui presque toujours reproduisent celui de l'ancien propriétaire ou en dérivent. C'est ainsi qu'au sujet de la Morricaude, maison de campagne située près d'Auriol, sur un point où les débris d'antiquités sont assez abondants, des archéologues ont cru voir dans cette appellation un souvenir des Maures ou Sarrasins. Depuis, les archives des notaires de la localité nous ont livré que cet immeuble appartenait au XVII^e^ siècle à la famille de Morricaud, d'Aix. Nous pourrions multiplier les exemples de ce genre, mais nous arrêtons cette digression par la morale qui s'en dégage : à savoir qu'en matière d'étymologies on ne saurait trop se méfier de son imagination et même de la science qu'on peut avoir des langues anciennes ; les documents sont des guides plus sûrs.

Topographie. — La chaîne de Regagnas, sans se préoccuper des divisions de notre géographie politique, passe sans solution de continuité du Var dans les Bouches-du-Rhône, en formant la ligne de partage des eaux des vallées de l'Arc et de l'Huveaune. Comme les deux massifs entre lesquels elle court, la Sainte-Baume et Sainte-Victoire, Regagnas possède des cimes rocheuses s'élevant fièrement dans l'azur, tels le mont Olympe et le Cros des Moines ; mais cette montagne, en se rapprochant de celle de l'Étoile, quitte bientôt son allure alpestre et se termine par une croupe allongée, supportant un assez vaste plateau en partie boisé et autour duquel tournent en éventail toutes les couches à lignites depuis longtemps exploitées (2).

(1) Les *Annales de Provence*, publiées à Marseille en 1894, reproduisent cette erreur.

(2) Voir notre article sur *Les anciennes exploitations de charbon minéral en Provence*, dans le n° du *Sémaphore* du 10 novembre 1897.

Digitized by Google

Deux groupes d'habitations, placés l'un au sommet du plateau, l'autre dans un de ses replis, animent un peu la solitude de ce paysage. C'est Belcodène, déserté dans le jour par ses habitants, qui vont chercher sous terre, dans les mines de charbon et de ciment, les moyens d'existence qu'ils ne trouvent plus au soleil depuis que la vigne a disparu et que l'importation du bétail africain a supprimé sur ces plateaux les nombreux troupeaux qu'on y élevait autrefois. Cette petite agglomération est éloignée de toute ligne de chemin de fer et ne se trouve sur le passage d'aucune voie de quelque importance; la route nationale de Marseille à Trets, qui s'en rapprocherait le plus, laisse encore le village à plus d'un kilomètre. Autrefois, Belcodène se trouvait au contraire presque à la soudure de deux voies importantes et fréquentées par les marchands : celle de *Massilia* à *Tegulata* et celle des salines à Saint-Maximin. Cette position fut pour quelque chose dans le développement que prit bientôt l'établissement romain construit sur ce point où passait la limite sud du territoire d'Aix, enclave de la province d'Arles.

Temps préhistoriques et protohistoriques.

Le plateau boisé, qui s'étend de l'ancienne auberge de la Pomme à la construction appelée le Château, est supporté au sud par une chaîne de rochers à pic, qui sépare le territoire de Belcodène de celui de la Bourine. Dans cette muraille rocheuse se trouvent quelques cavernes offrant des traces d'occupation pendant la période néolithique. Nous en parlerons dans l'article consacré à la Bourine.

C'est au-dessus de cette ligne de démarcation et au sud de la route nationale que se trouvent des vestiges de travaux de défense appelés *le Camp*. M. A. Saurel pense que cette « redoute » peut avoir été construite pour protéger un camp destiné à barrer le passage aux invasions de Charles-Quint du côté de l'intérieur.

L'*Hermès marseillais* (1) a signalé aussi la découverte de ce « camp retranché », et s'il n'indique pas d'une façon précise l'époque à laquelle il appartient, il dit que les gens du pays l'attribuent aux Romains, mais qu'on peut plus raisonnablement supposer que ces retranchements, très répandus dans le département, ont servi à diverses époques d'abri à la population, lors

(1) Camoin, Marseille, 1826, p. 379.

Digitized by Google

des invasions des Barbares. Les caractères de sa construction et sa position ne permettent pas en effet de croire qu'il se rattache aux travaux faits par Marius autour de la plaine de Pourrières. Il n'existe dans cet ouvrage ni tours, ni trace de l'emplacement des madriers que les Romains employaient dans leurs travaux de défense; de plus, l'espace bordé par ce retranchement est situé sur le versant qui surplombe la vallée du Merlançon et non sur celui qui domine l'Arc et où le général romain avait concentré ses forces.

Ces importants vestiges présentent trop d'analogies avec les *oppida* celto-ligures ou gaulois de la région (dont quelques-uns se trouvent sur la même chaîne à l'Olympe et un autre à Peypin) pour que nous ne soyons pas tenté de leur attribuer la même origine. Il est à remarquer que cette muraille est restée inachevée du côté du sud, tout comme un commencement d'*oppidum*, construit dans le même genre, qui est situé à quelques centaines de mètres sur le roc qui surplombe à l'ouest la gorge du Tonneau. Sur le plateau rocheux qui domine cette échancrure à l'est, nous avons découvert un *oppidum* complet, formé d'un mur de deux à trois mètres de hauteur, décrivant un arc de cercle dont les deux extrémités s'appuient à des escarpements à pic qui entourent une aire de trois cents mètres sur cent cinquante. Quelle est la cause qui a pu arrêter ces grands travaux de défense, si ce n'est l'arrivée inopinée de l'envahisseur, du conquérant romain peut-être refoulant les Celtes? Si l'on admet que le plus important de ces ouvrages, qui est classé comme monument historique, appartient aux temps modernes, il est inexpliquable que les documents ne fassent pas mention d'un travail aussi considérable.

A part la question d'âge, nous croyons, comme M. Saurel, que ces murs étaient destinés à créer un obstacle à une invasion venant du côté de l'est.

Cette muraille, appuyée à son extrémité nord contre un coteau près du chemin de Belcodène, se poursuit dans la direction de la ferme appelée le Château et a été coupée par la route 8 bis dans le voisinage du Colombier; elle se termine ensuite brusquement dans la direction des escarpements du Tonneau (1), atteignant ainsi une longueur de huit cents mètres environ, en décrivant une ligne souvent brisée à cause des inflexions que présente la surface du sol à certains endroits. Elle se compose d'une butte en terre et en

(1) Où existe une grotte habitée à l'âge néolithique.

Digitized by Google

pierre à deux talus, formés de blocs irréguliers ; sa largeur est à la base de deux mètres et au sommet de plus d'un mètre ; sa hauteur s'écarte peu d'un mètre cinquante. L'absence complète d'éboulements sur plusieurs points de son parcours, où la roche lui sert d'assise, nous font penser, qu'à part l'effet du tassement, ce mur n'a jamais été plus élevé ; il devait être surmonté d'une palissade en troncs d'arbres au moment où il fut construit.

Période gallo-romaine.

La chaîne de montagnes de l'Olympe et de Regagnas, qui sépare la vallée de l'Arc de celle de l'Huveaune, se termine à l'ouest par le plateau de Belcodène à une altitude de 440 mètres La superficie de cette commune qui correspond à peu près à celle du plateau est de 1.321 hectares.

Lorsqu'on se rend à Belcodène en passant par la Pomme, on doit quitter la route peu après cette ferme, pour prendre à gauche le chemin communal, qui conduit aux deux hameaux (1) composant le village actuel. On aperçoit alors, dans la plaine qui s'étend à l'ouest de ce chemin, deux mamelons en forme de cônes, dont la végétation forestière tranche étrangement avec les cultures qui les entourent. Le premier est couronné par les restes d'un château-fort féodal : c'est le *Castellas*. Sur le second, distant de trois cents mètres environ, s'élève une chapelle qui fut l'église paroissiale et qu'on appelle maintenant l'*Ermitage*. C'est sur ces deux monticules qu'ont été trouvés les monuments antiques que nous allons énumérer.

Les Romains durent s'établir de bonne heure dans ce quartier, où coulent des sources et où devaient exister des marécages et peut-être même un petit étang (2). On ne saurait dire si ce sont eux ou leurs prédécesseurs sur ce sol qui entreprirent les premiers travaux de drainage ou de défrichement de ce marais, car une peuplade celto-ligure appartenant à la tribu des Albiciens ou à celle des Saluviens les y avait précédés. Jules César dit, en effet, que les *Albici* occupaient les montagnes environnantes de l'Huveaune et que leur territoire s'étendait jusqu'à l'Arc (3).

(1) Les Bastides-Hautes et les Bastides-Basses.

(2) Cette plaine présente, en effet, quelques bas-fonds aquifères appelés les *Paluds*.

(3) *De bello civili*, lib. II. Apollodore et Pomponius Mela confirment ce renseignement. Voir aussi *Statistique des Bouches-du-Rhône*, par M. de Villeneuve.

Digitized by Google

Belcodène était donc en plein pays Albicien. Une découverte archéologique nous a mis à même de constater sur ce point la présence d'habitants après l'occupation romaine. Nous voulons parler des tombes en *lauses* (pierres plates, dalles) découvertes en face du Castellas, lors de l'établissement du chemin de Belcodène. Une de ces sépultures se voit encore dans un talus déblayé. La position des corps qu'elle renfermait suivait une direction nord-sud. En janvier 1897, nous n'y avons trouvé que des ossements et une agrafe de ceinture en fer qui se trouvait vers le milieu d'un corps. Cet objet se compose d'un disque d'un diamètre de 6 centimètres, percé sur un de ses bords d'un petit trou servant à assujettir l'agrafe au cuir; sur le bord opposé, le disque se termine par deux crochets mordant sur un anneau ovale, qui était disposé à l'autre extrémité du ceinturon de cuir. Ces tombes n'ont fourni aucune médaille ou trace de mobilier funéraire, et nous n'avons recueilli à la surface du sol que quelques petits débris de poteries primitives à grains de mica et de carbonate de chaux, dont la substance, la couleur et l'épaisseur sont en tout semblables aux échantillons que nous avons trouvés dans les tufs du Pont-de-Joux (Auriol), mélangés à des pointes de flèche en silex (1).

Ces vases affectent la forme typique d'une voûte crânienne; mais leur présence sur ce point n'a aucune corrélation avec l'âge des tombeaux qui appartiennent, croyons-nous, à la période franque et sont, par conséquent, postérieurs de beaucoup aux poteries préhistoriques que l'on trouve à la surface du sol.

Colline du Castellas. — C'est sur le versant nord-est de ce mamelon, où abondent les fragments de *dolii,* de tuiles tombales et de meules à moudre les grains, qu'on a extrait en 1846 une des deux bornes qui se voient aujourd'hui au musée Borély, à Marseille.

Cette pierre porte sur une de ses faces les mots :

FINES	et sur l'autre	FINES
ARELAT		AQVENS.

Fines Arelatensium et *Fines Aquensium.*

Dimensions $1^m54 \times 0^m47 \times 0^m31$. On aperçoit encore l'excavation qu'on a dû faire dans la colline pour la sortir.

La deuxième borne a été trouvée, probablement en place, à 350 mètres au nord-ouest de la première, encastrée dans le mur

(1) Notre collection. Communication verbale sur ces habitats néolithiques d'Auriol au congrès des Sociétés savantes de 1899, section d'archéologie, par H. de Gérin-Ricard.

Digitized by Google

de l'ancien cimetière qui avoisine l'ermitage; elle était enfoncée dans la terre et présente comme la première l'inscription ci-après :

FINE . . . . .
AREL (*aqu*)EN(*s*)

Dimensions $1^{m}60 \times 0^{m}49 \times 0^{m}32$ (1).

On a trouvé des bornes avec des inscriptions semblables, dont les caractères sont tous du Ier siècle, à Éguilles (chemin des Figons), sur la limite des territoires de cette commune et d'Aix (2); au quartier Sextius, à Aix (3); à l'enclos Sainte-Anne, aussi à Aix; au Délubre (4) (Sainte-Victoire); aux Négreoulx, près Châteauneuf-le-Rouge (5); à *Tegulata* ou la Grande-Pugère (Trets); à Peynier et même à Gémenos (douteux).

Le travail de M. Jullian, déjà cité, si plein d'érudition et de science, renferme de précieuses indications auxquelles feront bien de recourir ceux que ce sujet intéresse plus particulièrement. Nous nous contenterons de reproduire ce passage : « Ces pierres sont de celles que les *Grammatici* appellent *lapides finales*. Rudorff a remarqué avec raison que l'on ne trouve d'inscriptions étendues que sur les bornes des territoires des villes. Celles qui servaient de limites aux propriétés ne portaient que des initiales. On peut voir dans le recueil des *Grammatici* de Berlin la représentation d'une borne à base triangulaire (les nôtres sont au contraire des parallélipipèdes), sur laquelle on lit : *Fines Juliensium* et *Fines Falerensium*. »

(1) Les frères Bosq, d'Auriol, à qui l'on doit la découverte de ces deux pierres, les ont décrites (*Société de statistique de Marseille*, 1840) et après eux les auteurs du *Dictionnaire archéologique des Gaules*, M. Camille Jullian (*Inscriptions de la vallée de l'Huveaune*) et M. Otto Hirschfed (*Corpus inscript. latin. Galliae Narbon.*); mais, seul, l'abbé Bargès a figuré ces monuments en entier dans les planches qui accompagnent sa notice sur Belcodène. M. Trabaud, de Marseille, qui acheta ces monuments aux frères Bosq, les fit scier dans le bas pour en diminuer le poids; leur hauteur a été ainsi diminuée de $0^{m}60$ environ. Ces deux bornes sont maintenant au Château Borély.

(2) Encore en place.

(3) Au musée d'Aix.

(4) Transportée à Saint-Antonin.

(5) Au bord de l'Arc, à trente pas de la route actuelle. Nous croyons avec M. Camille Jullian que cette borne est en place pour les raisons qu'il donne et ensuite parce qu'elle est plantée et que ses inscriptions correspondent aux indications qu'elle porte. Ainsi en se plaçant au nord de la pierre, côté où on lit FINES ARcL, on est sur l'ancien territoire des Arlésiens, et de l'autre côté, c'est-à-dire au sud où l'on remarque les caractères .IN.. ....NS (*fines Aquensium*), on foule le sol de la colonie aixoise. M. l'abbé Bargès ne connaissant pas l'existence de cette borne, reproche au baron Walkenaer de la placer à Négreoulx dans sa *Géographie des Gaules*, t. I. et II, alors que d'après lui, il s'agirait d'une de celles trouvées à Belcodène. Cette confusion se trouve ainsi toute expliquée.

Digitized by Google

En reliant sur une carte, par des lignes, les divers points où ont été trouvées ces bornes, on décrit une figure se rapprochant d'un triangle scalène, dont les sommets sont occupés par Éguilles, Belcodène et la Grande-Pugère. Nous ne partageons pas l'opinion qui consiste à agrandir ce périmètre, en prolongeant jusqu'à Brignoles le côté nord du triangle et jusqu'à Saint-Zacharie (Var) et à Gémenos (Bouches-du-Rhône), son côté est, et nous nous basons sur ce que : 1° il n'a été découvert aucune nouvelle borne au-delà de la Grande-Pugère, tandis qu'en deçà elles sont assez rapprochées ; 2° la borne ou les bornes signalées à Gémenos nous paraissent suspectes et leur existence même ne nous est pas suffisamment démontrée ; 3° le seul fait de la découverte à Saint-Zacharie d'une inscription mentionnant la tribu *Voltinia* à laquelle Aix était rattaché, ne nous paraît pas de nature à établir péremptoirement que ce lieu faisait partie du domaine aquitanien. Le nom de *Voltinia* ne figure-t-il pas sur plusieurs inscriptions trouvées sur divers points des Bouches-du-Rhône et même du Gard ? Au temps des Romains, le territoire d'Aix n'était donc qu'une enclave de la province d'Arles. Marseille était dans le même cas ; mais ses dépendances étaient encore moins étendues que celles d'Aix, puisque, selon toutes probabilités, elles ne dépassaient pas ou peu les limites actuelles de cette commune. Aix se trouvait à cette époque sur une des bordures de son domaine, qui était situé presqu'en totalité au sud-est de la ville. On a vu plus haut que deux termes ont été trouvés sous ses murs.

Mais revenons à Belcodène pour dire que le mamelon du Castellas a encore fourni un échantillon d'épigraphie païenne attestant le séjour des Romains dans ces parages. C'est un bloc de granit verdâtre, mesurant $0^m65 \times 0^m57 \times 0^m10$, sur lequel on lit en caractères mal gravés :

. . . . . .
FILIO PIENTISSIMO
VIVI·POSVER·
MINORI AN XX

[*Parentes*] *filio pientissimo vivi posuer*[*unt*], *minori an*[*nis*] *viginti*. « Monument élevé par des parents à leur fils âgé de moins de vingt ans. » — « La formule *minori anno XX* doit être rare et suffit à rendre ce monument intéressant, bien que le nom du défunt et de ses parents manque et que l'inscription soit mutilée de la moitié. Le droit romain fait en effet mention d'une classe de mineurs de vingt ans, qui n'avaient pas le droit d'affranchir leurs

Digitized by Google

esclaves, à moins de cas exceptionnels, lorsqu'il s'agissait notamment du père et de la mère (loi Aelia Sentia) (1). »

Cette portion de monument a été donnée au musée Borély par M. Trabaud, qui l'avait acquise des frères Bosq. Ces derniers ont pensé qu'elle avait été trouvée, en 1838, au milieu de sépultures anciennes, lorsqu'on a agrandi l'ancien cimetière qui existe sur le mamelon de l'Ermitage. Des renseignements pris à Belcodène et dans notre famille nous autorisent à croire qu'elle provient du monticule du Castellas. Dans tous les cas, on nous a affirmé qu'il a été découvert sur ce dernier point *une* inscription païenne; or, Belcodène n'a jamais fourni que celle-là, toutes les autres étaient chrétiennes. Le chanoine Bargès, il est vrai, en donne bien une autre comme trouvée près du Castellas, et qui porte :

L·ATTIO·
Q·F·VOL
RVFINO
L·CLODIVS
POSPHORVS

Mais on sait que ce monument a été exhumé à Saint-Zacharie et non à Belcodène, quoi qu'en dise un passage de la page 25 de la *Notice des antiquités de Belcodène,* par cet abbé (2).

Cette fausse attribution de provenance s'explique, croyons-nous, par une faute de classement survenue dans les notes de l'auteur en question, ce qui lui aura fait confondre les lieux et l'origine de ces deux monuments. La substitution s'affirme encore par le fait que dans son étude, M. Bargès ne parle pas de l'autre inscription païenne ; elle lui était cependant connue, mais il a dû croire qu'elle concernait Saint-Zacharie.

(1) Camille Jullian, *op. cit.* — Le *Corpus inscript. latin.* ne fait pas mention de cette inscription. — Voir les inscriptions de la vallée de l'Huveaune.

(2) A propos du chanoine Bargès, dont le nom revient souvent sous notre plume au sujet de Belcodène, puisqu'il est le seul à avoir tenté avant nous une étude un peu complète sur cette localité, nous devons dire que nous avions une grande estime pour ce savant orientaliste, qui avait bien voulu nous honorer de son amitié ; si, en l'espèce, nous avons pris la devise *amicus Plato, sed magis amicas veritas,* c'est moins comme critique que comme continuateur du savant abbé que nous avons agi.

Digitized by Google

Moyen age et époque moderne.

L'église de Belcodène. *Colline de l'Ermitage.*— Le sommet de cette colline est occupé par un petit plateau ombragé par des chênes, au milieu duquel se dresse l'ancienne église paroissiale de Belcodène, appelée aujourd'hui l'Ermitage. Cet édifice n'offre rien d'intéressant et ne doit pas remonter au-delà du XVII[e] siècle. C'est une chapelle longue et étroite (12 mètres × 3 mètres 50) et assez basse, dont le fond est appuyé à l'ancien presbytère ; elle est sous le vocable de Saint-Jacques-le-Mineur. A l'est se trouve l'ancien cimetière.

Un temple chrétien s'élevait vers le VI[e] siècle sur ce même emplacement et c'est à ce monument qu'appartenaient les inscriptions et les marbres sculptés que nous allons décrire et dont la découverte est due à un frère ermite appelé Philippe, qui les mit au jour en créant des jardins autour de la chapelle, de 1850 à 1860 (1). L'état de tous ces débris indique que ce temple fut saccagé et détruit probablement par les Sarrasins vers le VIII[e] siècle.

Voici la nomenclature de ces restes antiques : Une table d'autel en grès blanchâtre de $0^m90 \times 0^m64$ (épaisseur 0^m08) en plusieurs fragments ; le devant présente une frise ornée d'un rinceau assez élégant ; — deux chapiteaux en marbre blanc à feuilles d'acanthe ; — un chapiteau en marbre blanc à feuilles de laurier et d'olivier peut-être même de palmier ; — deux morceaux de sculptures sur pierre, se rattachant probablement à des encadrements : l'un comprend une rosace à six rais et des enlacements ; l'autre, une rosace du même genre et une volute ; — un bénitier rond creusé dans un bloc de grès rouge brisé ; — des débris de marbre blanc et de couleur ; — un tronçon de pilier octogone en calcaire jaunâtre.

M. Bargès, qui a figuré dans son ouvrage la plupart des débris d'architecture qui précèdent et toutes les inscriptions qui suivent, parle aussi de quatre sarcophages mérovingiens en grès blanc, découverts en 1860, mais c'était peut-être des sépultures en *lauses*, car nous savons qu'il en a été trouvé sur ce point ; d'autre part, les renseignements pris sur place ne nous ont pas fourni la preuve de la découverte de sarcophages monolithes, et on n'en retrouve pas le moindre débris dans les environs de l'Ermitage.

Les inscriptions chrétiennes découvertes au même endroit sont les suivantes :

(1) La plupart de ces fragments sont dans l'église.

Digitized by Google

N° 1. Cinq fragments d'une inscription sur une plaque de marbre.

a	ANNO X HANC MARMORE SAXO I		
b	SEIIS II ADN	*c*	?*indicti*ONE ?*quar*TAC
d	IGRAIII	*e*	...EX...

Caractères très irréguliers et peu profondément gravés. Cette inscription, comme la suivante, paraît antérieure au VIII[e] siècle (1). Dans une dernière visite faite en juillet 1897, nous n'avons plus retrouvé les fragments *a* et *d*.

N° 2.

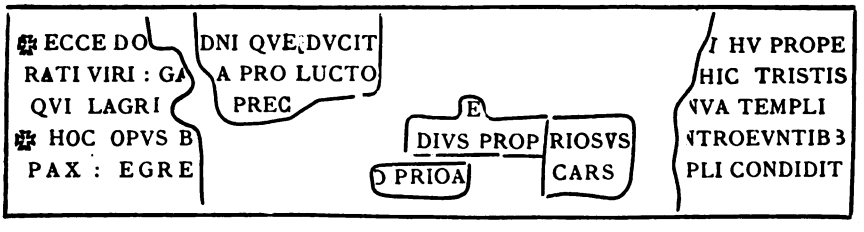

✠ *Ecce do*[*mus*] *D*(*omi*)*ni que ducit* [*atria celi*]
. . . . . *i hu properati viri :*
Ga[*udi*]*a pro lucto.* . . . . . .
. . . *hic tristis qui lagri*[*mando*] *prec*[*es*]
. . . . . [*ja*]*nua templi.*

✠ *Hoc opus B..... dius proprio sum*[*ptu fecit... i*]*ntroeuntib*(*u*)*s pax . egre*[*dientibus*].... *prio a ... cars...* [*tem*]*pli condidit.*

Cette inscription chrétienne a été trouvée enfouie auprès de l'ancienne église paroissiale de Belcodène vers 1850. On n'a pu jusqu'à maintenant en découvrir que six fragments ; cinq sont restés dans l'église paroissiale du pays ; seul, le premier qui commence par les mots *Ecce domus* a été transporté au musée Borely depuis plus de vingt ans. Il s'y trouvait donc lorsque M. Le Blant a dressé, en 1894, le catalogue des monuments chrétiens de ce musée ; aussi ne s'explique-t-on pas pourquoi il ne figure pas dans ce travail.

(1) N° 5791 du *Corpus inscript. latin.*, t. XII ; n[os] 21 à 24 de M. Camille Jullian, *Inscript. de la vallée de l'Huveaune.*

Digitized by Google

M. l'abbé Bargès a reproduit, avec quelques fautes de lecture, ces six fragments, qu'il interprète comme appartenant à six monuments différents qu'il croit romains (1). Cependant, l'inspection des caractères, la nature du grès employé, les dimensions en hauteur de deux de ces fragments et l'épaisseur uniforme de tous prouvent surabondamment que ces six débris appartiennent à un seul monument. Ni la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, ni M. A Saurel, ni M. Gilles, ni M. Otto Hirschfeld dans le t. XII du *Corpus inscriptionum latinarum*, ni M. Camille Jullian dans ses *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune*, ne font mention de cette inscription, quoiqu'ils reproduisent tous les autres monuments trouvés à Belcodène. On peut donc la considérer comme inédite (2).

Cette inscription figurait évidemment sur la porte du temple chrétien, sur les restes duquel a été édifié la chapelle actuelle appelée aujourd'hui l'Ermitage, pour la distinguer de la nouvelle église paroissiale de Belcodène. Nous avons dit que ce temple et l'inscription qui ornait sa façade ont dû être détruits par les Sarrasins au VIII^e^ siècle.

C'est à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille ou à celle de Saint-Pierre de Montmajour que l'on doit attribuer la reconstruction au XI^e^ siècle d'une église à Belcodène. La famille des vicomtes de Marseille, par des donations sur lesquelles nous reviendrons, avait investi ces deux monastères par moitié du territoire de Belcodène, qui faisait partie de son apanage depuis la distribution des terres faite entre les chevaliers qui avaient le plus contribué à l'expulsion des Sarrasins. Aucun des auteurs qui ont écrit sur Belcodène ne s'est douté des droits que possédait Montmajour sur ce pays. Ils résultent cependant d'une donation faite en l'an 1008 par Aicard, frère du vicomte Guillaume I^er^, à l'abbé Rambert, et relative à des

(1) *Op. cit.*, p. 33 à 34.

(2) Depuis que ces lignes ont été écrites, nous avons publié cette inscription dans le *Sémaphore de Marseille* du 24 novembre 1897; et en avril 1898, M. Jullian, *Inscriptions de Provence*, p. 7 à 11, d'après des notes laissées par le chanoine Albanès, en a donné la lecture suivante :

† *Ecce domus Domini, que ducit ad atria celi.*
Cordibus afflicti hu properati viri :
Gaudia pro luctu referet letusque redibit :
Fuderit hic tristis qui lagrimando preces.
Quatuor in titulis constat hæc janua templi.

† *Hoc opus Basilice istius Claudius proprio sumptu fecit.*
Pax introeuntibus, pax egredientibus..... pars..... templi condidit.

Digitized by Google

terres sises à Alleins, Olières et Belcodène (1). De plus, l'église *de Belcodenio aut de Belcodenis* figure dans une nomenclature, datant du XIVe siècle, des églises, prieurés, etc., possédés par Montmajour dans le diocèse d'Aix.

Néanmoins, l'abbaye de Saint-Victor possédait déjà au XIIe siècle au moins une partie de cette église et dut bientôt par achat la posséder en entier, puisque dans une transaction entre Hugues Geoffroy et cette abbaye intervenue en 1156, il est dit que cette dernière cède, en échange d'autres biens, le tiers du territoire de Belcodène, moins les droits sur son église et sur les dîmes et redevances qui en dépendent (2). Des bulles d'Anastase IV (1153) et d'Innocent III (1204), ainsi qu'une sentence arbitrale de 1163 (3) confirment la propriété de cette église à Saint-Victor, qui nomma jusqu'à la Révolution le prieur ou desservant sous l'approbation de l'Ordinaire.

L'Ordinaire était représenté en l'espèce par deux prélats : l'évêque de Marseille et son métropolitain, qui, à une certaine époque, revendiquèrent chacun de leur côté la juridiction spirituelle de Belcodène. Le pape Alexandre IV dut nommer alors deux commissaires pour trancher ce litige; il choisit à cet effet Guillaume Audibert, archidiacre de Fréjus, et Raymond de Barjols, chanoine sacristain d'Arles. L'affaire aboutit à deux transactions passées les 31 août et 27 octobre 1255 (4), suivant lesquelles il fut entendu que la paroisse de Belcodène se trouvant sur la limite des deux diocèses, elle appartiendrait alternativement à l'un, puis à l'autre, une année à celui de Marseille, une année à celui d'Aix. Ces documents donnent les titres de Saint-Pierre et de Saint-Jacques aux deux églises qui se trouvent sur les *antiques limites* (5). Il s'agit évidemment là des FINES d'Arles et d'Aix sous la domination romaine.

Nous avons dit que le prieuré de Belcodène, qui forma une succursale de Fuveau, dépendait de Saint-Victor; mais ce n'était point l'abbaye qui pourvoyait directement aux besoins spirituels de la population. Elle affermait le bénéfice du prieuré à des prêtres séculiers chargés d'y assurer le service ; mais ceux-là ne

(1) Charte de 1006, *Étude historique sur Montmajour*, par M. de Marin, p. 35 et 146.
(2) Cartul. de Saint-Victor, n° 702, et Ruffi, *Hist. de Marseille*, t. I, p. 489.
(3) Cartul. de Saint-Victor, 30 décembre 1153. Archives de la Major, 25 mai 1163.
(4) Liv. *Thesaurus*, fol. 120, et livre vert, fol. 7.
(5) *Ecclesias Sancti Petri et Sancti Jacobi de Bulcodonis et castrum ipsum esse et fuisse antiquum limitem*, etc.

Digitized by Google

durent s'acquitter que fort imparfaitement de ce devoir; ils n'habitaient du reste pas la localité et se déchargeaient de leurs obligations sur des sous-traitants ou sur des prêtres à gages appartenant à Fuveau, qui ne faisaient à Belcodène que de trop rares apparitions. C'est du moins ce qui ressort d'un procès que soutenait, en 1688, la commune contre le prieur, devant l'officialité de Digne, procès pour les frais duquel Nicolas d'Hermitte, seigneur du lieu, avait avancé 150 livres à la commune (1).

Ce seigneur ne se contenta pas dans cette circonstance d'aider la population de ses deniers, il introduisit lui-même peu après une instance sur le même objet. Le 13 mars 1695, le consul Estienne déclara en effet « qu'il est à sa notice qu'il y a instance formée par Mre d'Hermitte, seigneur de Belcodène et de Fuveau, contre les sieurs prieurs de Belcodène, aux fins d'obliger et contraindre iceux à l'établissement d'un prestre et vicaire perpétuel pour le service de cette église, et ayant considéré que cette demande n'étoit que pour l'avantage et utilité des habitants, il seroit nécessaire que la communauté se joignit à l'instance ». Cette proposition fut adoptée, « attendu les funestes accidents qui pourroient arriver dans une population de 90 personnes, puisque, par le défault du prestre, pourroient mourir sans les sacremens; que, même dans la rigueur des glaces de l'hiver, sont obligés d'aller faire baptiser leurs enfants aux lieux circonvoisins, non sans beaucoup de péril; mais aussi dans le temps des Pasques sont obligés d'aller recevoir la communion à Fuveau, avec beaucoup d'incommodités et de danger » (2). L'issue de ce procès n'accorda aux habitants de Belcodène et à leur seigneur qu'une demi-satisfaction, ils n'obtinrent pas la résidence d'un ecclésiastique parmi eux; mais, dès 1697, Louis Rocque, prêtre d'Auriol, vint célébrer la messe tous les dimanches et eut pour successeur, à partir de 1702, Mre François Raymond (3).

Un procès-verbal du 21 mai 1790, consigné à la suite d'un cadastre de 1726, nous donne les noms des deux derniers titulaires du prieuré de Belcodène et les conditions de son arrentement. Joseph Gras, maire, y déclare que le prieuré est divisé en deux parties : la première, sous le titre de Saint-Jacques; la seconde,

(1) Transaction du 23 décembre 1688 (notaire Soleil, de Marseille).

(2) Archives communales, délibérations.

(3) Belcodène a maintenant son curé et une nouvelle église qui date de 1858, mais depuis le rétablissement du culte (1801) et jusqu'après 1847, il fut desservi par le vicaire de Cadolive qui s'y rendait à cheval, le dimanche, entre deux messes.

Digitized by Google

sous celui de Saint-Pierre. Saint-Jacques était possédé par Mre Joseph-Xavier des Achards de la Beaume, doyen du chapitre de l'église collégiale de Saint-Agricol d'Avignon, qui l'avait affermé pour 333 livres plus toutes les charges, à Antoine Dépousier, suivant acte du 26 décembre 1788. Le capital est évalué à 6.600 livres d'après le revenu net. Quant au prieuré de Saint-Pierre, il était la propriété de Mre Pierre-Alexandre Vial, chanoine d'Apt, qui recevait annuellement des frères Long, de Fuveau, 672 livres pour son affermage. Les dépendances de ce prieuré se composaient de deux terres situées auprès de l'église, confrontant M. le président de Cabre; il possédait aussi le produit de la dîme sur une partie du terroir (1). Le prieuré de Belcodène comportait donc en dernier lieu deux bénéfices ecclésiastiques et il ne faut voir que des marguillers dans les prieurs de Saint-Jacques, que la commune nommait annuellement à partir de 1691 et dans les prieurs du Purgatoire qui furent élus depuis 1698 (2).

Après avoir parlé de l'ancienne église paroissiale de Saint-Jacques qui fut reconstruite au moins trois fois, il convient de dire un mot des quatre chapelles rurales qu'on place à tort ou à raison sur le territoire de Belcodène (3).

L'église de *Saint-Martin d'Insol* qu'on nous indique comme détruite près de la ferme du Grand-Lauds (4), existe encore près de Trets, dont le territoire est séparé de celui de Belcodène par la commune de Peynier. C'est Saint-Martin de Vidoles. On a lu *Insolas, Indolis, Insol,* puis *Indol* pour *Vidolas, Vidolis, Vidol,* dans une bulle et dans une charte de 1153 et 1163, qui disent que cet oratoire roman se trouve à Trets (5). L'église de Saint-Pierre dont il ne reste plus aucune trace, est mentionnée dans les deux transactions de 1255 dont nous avons parlé. Elle existait encore vers 1491, car nous la voyons figurer à cette époque dans une nomenclature d'églises sous le titre de *ecclesia Sancti Petri de Belcodenis.* Le même document cite aussi l'église *Sancti Jacobi de Belcodenis* (6). Enfin, il exista une chapelle de *Saint-Joseph,*

(1) M. Honoré Vernet, qui était titulaire de ce prieuré en 1675, en fit le dénombrement le 30 avril (Archives départem., Cour des comptes, B 798).

(2) Délibérations de la commune.

(3) Bargès, Mortreuil et *Statistique des Bouches-du-Rhône.*

(4) Il n'y a pas de ferme de ce nom à Belcodène, mais seulement un quartier qui porte cette désignation. C'était à la Galère et à la Pomme que s'arrêtaient les voyageurs allant d'Aix à Auriol et non au Grand-Lauds, comme l'indique la *Statistique.*

(5) *Qui est in valle de Tritis* (Cartul. de Saint-Victor et archives de la Major).

(6) Cette pièce, qui se trouve dans un formulaire du notaire Borrili, d'Aix, nous a été communiquée par M. Numa Coste.

Digitized by Google

dont nous n'avons retrouvé la trace ni dans les documents, ni sur le terrain. Quant à l'église disparue de *Notre-Dame de Sault*, elle appartenait, pensons-nous, à Peypin.

Le château. — Le château-fort, dont les vestiges couronnent le mamelon dit du *Castellas* dont nous avons déjà parlé, a été construit entre les années 1044 et 1093. Nous apporterons pour preuve de cette assertion le témoignage de plusieurs chartes qui figurent dans le cartulaire de Saint-Victor (1). La première est du 13 décembre 1010 : Billilde, femme de Guillaume Ier, vicomte de Marseille, donne à l'abbaye Saint-Victor un quart des droits qu'elle possède sur Belcodène et *sur le château si l'on en construit un*. Il n'en existait donc pas à cette époque. Les autres documents, qui portent les dates de 1020, de 1040 et de 1044 donnent à Belcodène la qualification de *villa*, c'est-à-dire de lieu ne possédant aucun ouvrage de défense. Belcodène n'avait donc dans la première moitié du XIe siècle ni remparts, ni château-fort, et ce n'est qu'à partir de l'an 1093 que l'existence d'un château à Belcodène nous est révélée non seulement par la désignation de *castrum* qui lui est donnée dans les documents qui suivirent cette date, mais encore par le libellé de la donation faite, le 22 octobre 1093, à Saint-Victor par Pons Maulnier (2), sa femme Salomée et ses fils Guillaume et Foulques, du château de Belcodène et de celui d'Ollières, ensemble les droits et biens qui en dépendent.

Plus ancien d'un siècle que celui de Peypin, le château de Belcodène s'en rapproche cependant à plusieurs points de vue, d'abord par l'appareil employé au parement extérieur de ses murs et composé de petits blocs rectangulaires, ensuite dans ses dispositions générales : quelques salles basses formant dans leur ensemble un quadrilatère appuyé à une tour carrée, qui mesure à l'intérieur 4 mètres de côté et dont l'épaisseur des murs atteint 1 mètre 25. Ce donjon construit au sud et presque au sommet du mamelon, présentait encore il y a quelques années des pans de murs hauts de 4 mètres sur ses quatre faces et la planche, que lui consacre M. le chanoine Bargès dans son ouvrage, le reproduit fidèlement ; mais depuis, le propriétaire du terrain, M. Romain Boyer, a fait raser cette construction pour en utiliser les matériaux à l'établissement d'une de ces cabanes de chasse appelées par les Marseillais *postes à feu*.

(1) Chartes nos 135, 19, 16, 32, 138.
(2) Pons Maulnier appartenait à la famille des vicomtes de Marseille.

Digitized by Google

Comme à Peypin, le château et son groupe annexe était entouré de deux et peut-être de trois enceintes, dont la plus éloignée du centre enveloppait la colline à sa base et devait abriter le bourg habité par les serfs ; mais ici les remparts n'étaient point flanqués de tours, du moins autant qu'on peut s'en rendre compte par les fondations qui apparaissent au ras du sol. On accédait dans la première enceinte par une porte munie de lourds battants, si l'on en juge par les dimensions de leurs pivots, dont on voit les trous de scellement dans deux dès de pierre, que M. Bargès a figurés dans son livre, en émettant l'opinion que c'étaient peut-être là des autels païens et que les cavités qu'ils présentent devaient servir à recueillir le sang des victimes. Il indique cependant que ces deux pierres « sont à trois pas l'une de l'autre et non loin d'une muraille qui formait la première enceinte du château. » La destination de ces deux blocs laissait bien des doutes dans l'esprit de M. Bargès, puisqu'il ajoute qu'ils ont peut-être servi de piédestal à une statue.

Enfin, il convient de dire que le même auteur voyait un *castellum* romain dans les ruines de ce manoir féodal. Ce qui n'a pas peu contribué à l'égarer dans ses appréciations, c'est le passage de la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, qui fait mention d'un grand camp retranché construit peut-être par Marius (1). Or, M. Bargès ignorant l'emplacement occupé par ce camp, dont nous avons parlé dans le chapitre concernant l'époque préhistorique, l'a identifié avec le château du moyen âge (2), dont il est séparé par une assez grande distance.

Cet édifice qui datait du milieu du XI^e^ siècle, comme nous l'avons démontré plus haut, était démantelé en 1550 et on l'appelait alors « Château dirupt (3). » M. Bargès pense que sa destruction date de l'année 1535 et qu'elle dut avoir lieu entre les mois de juillet et de septembre, cette époque concordant avec le séjour dans ces parages des troupes de Charles-Quint qui dévastèrent le pays. C'est à cette époque qu'eut lieu le pillage de Trets par le capitaine Bonneval.

Les seigneurs. — Au X^e^ siècle Belcodène appartenait en entier à Guillaume 1^er^, vicomte de Marseille, et à son frère

(1) T. II, p. 857.

(2) M Bargès dit, en effet, dans une note au bas de la page 10 : « L'auteur de la *Statistique* a cru reconnaître dans les ruines de château les restes d'un grand camp retranché, qui aurait été fait du temps de Marius. »

(3) Notaire Ravat, d'Auriol ; registre des reconnaissances de Belcodène.

Digitized by Google

Aicard (1). Ce dernier disposa de sa part, comme nous l'avons dit déjà, en faveur de l'abbaye de Montmajour vers 1008. Quant à la part du vicomte, elle passa par moitié à son fils Foulques (mari d'Odile) et à sa femme Billilde, qui en disposèrent par donation en faveur de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. La donation de Foulques et d'Odile résulte d'une charte donnée le 19 juin 1020 au château de Fos, confirmée en 1040 et en 1044; celle de Billilde est du 13 décembre 1010 (2).

Montmajour et Saint-Victor possédèrent donc par moitié le fief de Belcodène dès le commencement du XI^e^ siècle; mais la première de ces abbayes dut céder peu après sa part (sauf cependant ses droits sur l'église et quelques dépendances) à un seigneur, qui porte le nom d'Aymar de Belcodène et figure comme témoin dans trois chartes de 1037 et de 1057, relatives à des donations à Saint-Victor, de terres et de la juridiction de Saint-Julien, près Fréjus (3).

En 1093, Pons Maunier (mari de Salomée et père de Guillaume et de Foulques), fils de Guillaume III, le Jeune, vicomte de Marseille, possédait des biens à Belcodène et des droits sur le château; il les donna, ainsi que sa part du château d'Olières, à Saint-Victor, le 22 octobre de la même année (4). Ce ne pouvait être là que la partie cédée par Aicard à Montmajour, car Saint-Victor continuait à posséder l'autre moitié de Belcodène, lorsque la donation de Maunier vint réunir entre les mains de l'abbaye marseillaise la totalité de l'ancien fief des vicomtes.

L'abbé Guillaume, surnommé Pierre, retrocéda à Hugues Geoffroy II, seigneur de Trets, fils de Raymond Geoffroy et descendant de Guillaume I^er^, vicomte de Marseille, une grande partie de Belcodène; mais il se réserva l'église et ses appartenances. Cette transaction qui porte aussi sur les seigneuries d'Olières, Pourcieux, Rousset et Six-Fours, est datée de 1156 et fut passée en présence de Raymond-Bérenger, comte de Barcelone.

Raymond Geoffroy II, fils de Hugues Geoffroy II et de Cécile, recueillit Belcodène dans l'héritage de son père et le transmit à une branche de sa descendance directe qui porta indifféremment les noms de Puyloubier et de Roquefeuil (fiefs de la vallée de

(1) Tous deux fils d'Arnulfe, seigneur de Trets.
(2) Cartul. de Saint-Victor, n^os^ 16, 19, 32, 135.
(3) *Idem*, n^os^ 544, 545, 1074.
(4) *Idem*, n° 138.

Digitized by Google

Trets), pour se distinguer des nombreux rameaux issus de Reforciat et de Burgondion, fils de Raymond Geoffroy II et de Marquise Exmile.

Pour être complet, disons qu'à cette époque (XIII[e] siècle) la famille des Baux avait des droits sur Belcodène (1), dont l'origine se retrouve soit dans le partage de la vicomté de Marseille en 1212, car les donations faites aux abbayes au commencement du XI[e] siècle réservaient aux vicomtes la suzeraineté du lieu (2); soit dans le mariage contracté par Hugues de Baux avec Barrale de Trets, petite-fille de Hugues Geoffroy II, seigneur de Trets et de Belcodène.

Parmi les membres de la branche dite de Roquefeuil, qui posséda Belcodène nous trouvons : en 1385, Isard ou Isoard de Roquefeuil, qui prêta hommage à la reine Marie, mère et tutrice de Louis II pour les trois quarts du château et du fief (3); — en 1410, Catherine de Roquefeuil, épouse de Raymond-Bérenger, seigneur de Peyruis, sœur et héritière de Jacques de Roquefeuil, seigneur de Belcodène ; elle prêta hommage à Louis II pour le château et pour le fief, ainsi que pour une maison qu'elle possédait à Fuveau en franc-alleu (4); — en 1386, Isoarde, appelée aussi Darde de Roquefeuil, dame de Puyloubier et de Belcodène ; elle apporta par son mariage ces seigneuries à Jean de Sabran d'Ansouis, seigneur de la Tour-d'Aygues et de Peypin, grand chambellan de la reine Jeanne, fils de Guillaume, comte d'Ariano et neveu germain de S. Elzéar de Sabran. — Leur fils Elzéar de Sabran, qui épousa vers 1389 Baucette de Blacas, fille d'Albert, seigneur d'Aups, et de Marguerite de Baux, dame de Beaudinar et d'Eyguières, prêta hommage au comte de Provence en 1386 et 1399 pour Ansouis, Cadenet, la Motte-d'Aygues et Peypin, puis en 1432 pour Puyloubier, qu'il vendit à Jean Martin (5). Nous n'avons pas la preuve que les fils d'Elzéar (Jean-Louis et Albert) aient possédé Belcodène ; mais cela est d'autant plus probable que nous ne trouvons aucun autre seigneur de ce lieu à intercaler entre

(1) Liste des terres baussenques d'Antoine Arena.

(2) En 1248-1257, Charles I[er] d'Anjou possédait à Belcodène le *majus dominium*, les cas royaux, les appels et les denis de justice, qu'il transmit à ses successeurs. Les rois de France en héritèrent des comtes de Provence, puisque dans un dénombrement fait en 1690, le seigneur foncier de Belcodène déclare que ce fief relève du domaine du roi. (Archives départem., Cour des comptes, B 169, 170 et 3307.)

(3) Archives départem. des Bouches-du-Rhône, B 767.

(4) Elle prêta hommage pour cette terre en 1386. (Répertoire des hommages, Cour des comptes).

(5) Répertoire des hommages, Cour des comptes.

Digitized by Google

Elzéar et son parent Gauchier, dont nous allons parler et qui n'apparaît qu'en 1480.

Gauchier de Sabran-Forcalquier, qui figure comme seigneur de Belcodène dans deux actes datés des 20 janvier 1480 et 10 juin 1484 (1), était évêque de Gap et baron de Ceyreste ; il était fils de Raymond et d'Angélique de Brancas et arrière-petit-fils de Guillaume de Sabran, qui fut comte souverain de Forcalquier vers 1220. Dans l'acte de 1484, il se fit représenter par son neveu et procureur Georges, évêque de Castellane et seigneur de Montmeillan. Nous savons encore qu'il fit le dénombrement de sa terre de Belcodène les 20 octobre 1480 et 21 décembre 1482 (2) ; mais nous n'avons pu parvenir à savoir si les Sabran de Forcalquier remplacèrent à Belcodène les Sabran d'Ansouis par voie d'achat ou de succession collatérale.

Quoi qu'il en soit, Gauchier de Sabran laissa ce fief et celui de Ceyreste à son neveu à la mode de Bretagne, Gauchier II de Brancas, qui portait lui-même les titres de chambellan du roi Louis XII, de seigneur d'Apt, d'Oise, de Beaumont, de Tailhades, etc.; il reçut une reconnaissance pour Belcodène en 1515 (3) et testa en 1545, laissant d'Isabelle de Montauban, qu'il avait épousée en 1501 :

Gaspard de Brancas, baron de Ceyreste, etc., marié en 1534 à Françoise d'Ancezune-Caderousse, d'où :

Jean de Brancas, baron de Ceyreste, Vitrolles, Villeneuve, etc. Comme seigneur de Belcodène, il se fit représenter par Aymon de Brancas, seigneur d'Oise, dans une reconnaissance reçue par le notaire Pierre Dollon, le 27 mars 1550. Jean servit dans les armées et se distingua notamment au siège de Vinon, à la suite duquel Henri IV lui fit présent de son épée. De son union contractée en 1563 avec Camille de Grimaldi, des princes d'Antibes et de Monaco, il laissa :

Henri, baron de Ceyreste, marié à Renée d'Oraison-Boulbon en 1603, vendit vers cette époque, c'est-à dire entre 1600 et 1603, sa seigneurie de Belcodène à Antoine d'Hermitte.

La chevalerie avait fait son temps et cédait à prix d'argent ses terres familiales à des bourgeois, de récents annoblis, des familles

(1) Notaire Boniface Borelly, d'Auriol ; registre des reconnaissances de Belcodène; titres édités par l'abbé Bargès.

(2) Archives départem., B 18, *Aquila*, fol. 223, et registre *Corona*, fol. 208.

(3) *Ut supra* et registre 22 des dénombrements, Saint-Victor, 6 juillet 1504 et 26 juillet 1539, fol. 189.

Digitized by Google

de robe ou des négociants heureux dans leur commerce avec le Levant. Au cours des XVI[e] et XVII[e] siècles, les mutations de ce genre furent nombreuses dans les environs de Marseille. Peypin et la Destrousse étaient aux de Cassin (famille consulaire de Marseille), Saint-Savournin aux Cypriani (sortis du négoce), Fuveau aux de Mathieu (négociants et magistrats), etc. Ces nouveaux seigneurs considéraient leurs fiefs non seulement comme terre de rapport, mais ils en jouissaient aussi comme campagne d'agrément et y séjournaient quelques mois de l'été.

C'est à cette époque que le représentant de la maison, plus tard ducale, de Brancas fut remplacé à Belcodène par Antoine d'Hermitte. Celui-ci porte dans les actes le titre modeste d'écuyer de la ville de Marseille; il était fils de François, qui fut consul de Marseille en 1541 et 1561 (1), et de Jeanne Matheï, de Pertuis; les manants de Belcodène passèrent reconnaissance en sa faveur, le 7 septembre 1603, et nous le trouvons cité dans divers actes notariés de 1611 et du 27 septembre 1614 (2). En 1607, il rendit hommage au roi pour le lieu, terroir et juridiction de Belcodène (3). Ce seigneur avait été dans sa jeunesse gouverneur du château de Cassis, où il commandait en 1589 une garnison d'infanterie levée par lui sur l'ordre du gouverneur de Provence, M. de la Valette. Il eut pour successeur:

Charles d'Hermitte (fils du précédent et de Françoise de Gérenton), que nous trouvons qualifié seigneur de Belcodène de 1622 à 1670. Il vivait encore en 1688 (4), mais avait remis son fief dès 1670 à son fils qui suit et qui naquit de son union avec Françoise de Vento de la Baume. En 1624, Charles d'Hermitte avait des comptoirs à Alep et dans d'autres Échelles du Levant (5). Par acte du 3 août 1678, il acquit une grande métairie appelée la Pomme, qui se trouvait dans sa seigneurie, de Claude Albinos ou Albinot, avocat en la cour, époux de Catherine de Germain (6).

(1) Nous trouvons un autre François d'Hermitte, en 1603, sur la liste des consuls de Marseille.

(2) Registre des reconnaissances.

(3) Cour des comptes, *Caritas*.

(4) Actes notariés et archives commun. d'Auriol et de Belcodène. Mortreuil confond Charles d Hermitte avec son père.

(5) M. Numa Coste en fait mention dans un intéressant article paru dans le *Sémaphore* du 23 janvier 1897, intitulé *Les vieux Marseillais*.

(6) En 1688, Joseph Albinot aussi avocat en la cour, possédait encore des terres et une bastide à Belcodène; mais sa veuve, M[me] Garcin-Albinot, les vendit à M. d'Hermitte et à Louis d'Estienne-Chaussegros, seigneur de Mimet, qui s'en démit ensuite en faveur des d'Hermitte. En 1670, nous trouvons un troisième avocat du nom d'Al-

Digitized by Google

A partir de ce moment, les seigneurs de Belcodène qui habitaient le *Château neuf* une partie de l'année transférèrent leur résidence à la Pomme, où le passage des voyageurs entretenait une certaine animation et où ils trouvèrent des sources et de vastes appartements, toutes choses qui leur manquaient dans leur ancienne habitation. La construction, appelée actuellement *le Château,* n'a rien de féodal et fut édifiée par Antoine d'Hermitte dans les premières années du XVII[e] siècle, les seigneurs de Belcodène étant sans domicile dans le pays depuis la destruction du château-fort. Cette bâtisse est à une certaine distance du village et se compose d'un corps principal rectangulaire avec un avant-corps en forme de tour carrée ; des constructions moins importantes forment une cour centrale, dans laquelle on accède par un portail qui a quelques prétentions monumentales. Dans ce groupe on remarque une vaste écurie voûtée avec colonnettes à chapiteaux en pierre. Le colombier seigneurial construit sur une élévation voisine indique au loin cette demeure.

Nicolas d'Hermitte fut, comme nous l'avons dit, seigneur de Belcodène dès 1670 ; il était en possession du titre de coseigneur de Fuveau depuis 1654, époque à laquelle il avait épousé Anne de Montolieu, dame en partie de Fuveau, dont le territoire est limitrophe de celui de Belcodène. Dans son contrat de mariage, il prend la qualité de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Nicolas habitait Auriol en 1703 et y mourut en 1721. Peu de temps avant sa mort, il avait prêté hommage au roi pour ses deux seigneuries, dont il avait déjà fait le dénombrement le 28 janvier 1702 (1). Avec lui s'éteignirent les d'Hermitte de Belcodène (2).

Anne de Fortia de Pilles, de la maison des ducs d'Urban, nièce de Nicolas d'Hermitte, hérita des seigneuries de Belcodène et de Fuveau, suivant testament du 21 mars 1721 (notaire Maure) ; elle était épouse libre en ses biens de noble messire Gaspard d'Agoult,

binot ou Dolbinot, témoin dans une acquisition faite par M. d'Hermitte et qui porte le prénom de Jean-Baptiste. Enfin, en 1742, Pierre d'Albinot fut reçu avocat général à la Cour des comptes de Provence.

(1) Archives départem., B 801 et 803.

(2) Les archives des notaires et l'état-civil d'Auriol contiennent plusieurs actes concernant cette famille. Une autre branche de la famille d'Hermitte subsista jusqu'au commencement de ce siècle ; elle joignit à son nom patronymique celui d'Armelin et posséda une partie de la seigneurie de Maillane ; elle compte un maire d'Aix en 1700, un conseiller aux Comptes en 1739 et siégea dans les assemblées de la noblesse tenues à Aix en 1787 et 1789. En 1667, les d'Hermitte de Marseille avaient obtenu un jugement de noblesse (Archives départem., B 1357).

Digitized by Google

chevalier, marquis d'Olières, qu'elle avait épousé par contrat du 18 octobre 1713 (notaire Reynier) et dont elle était veuve en 1725. Elle mourut à Auriol le 22 avril 1767, à l'âge de 85 ans, laissant ses fiefs, dont elle avait fait le dénombrement le 15 octobre 1728 (1), à son gendre :

Jean-Baptiste de Cabre-Roquevaire, chevalier, président à mortier au parlement, qui avait épousé Anne-Geneviève-Bonne d'Agoult; il mourut à la Pomme (Belcodène), le 24 novembre 1774, à l'âge de 71 ans, laissant pour fils :

François-Marie-Jean-Baptiste, appelé le marquis de Cabre, qui fut aussi président au parlement et épousa, vers 1770, Anne-Reine-Nicole Le Camus (2); il fut le dernier seigneur de Belcodène. Son fils, Jean-Baptiste-Émile, recouvra sous la Restauration ses biens de Belcodène, qui ne comprenaient pas moins de 300 hectares de superficie ; il les conserva jusqu'en 1847 et fut le dernier mâle de sa race.

L'ancien domaine seigneurial de Belcodène, qui semble avoir eu le privilège intermittent d'appartenir à des familles ducales, fut acquis vers 1850 par la duchesse de Seytres-Caumont, née de Bruny de la Tour d'Aigues.

La commune. — Du X^e^ au XII^e^ siècle, Belcodène dépendit de la viguerie de Trets, qui comprenait 21 villages (3) et relevait du comté d'Aix, mais nous le retrouvons rattaché directement à Aix dès le XIV^e^ siècle (4). Enfin, il fait partie de l'arrondissement de Marseille depuis l'an VIII.

La population de Belcodène a toujours été très disséminée, et si aujourd'hui elle s'est concentrée en grande partie dans le hameau des Bastides-Basses, où se trouvent la mairie, les écoles, la nouvelle église, et dans celui dit des Bastides-Hautes, une notable proportion est répartie dans des fermes, dont quelques-unes assez importantes, et qui sont :

Albinos, dont nous avons donné l'étymologie ;

La Galère, sur le passage de l'ancienne route d'Aix ; la chaîne, qui se rendait des prisons d'Aix au bagne de Toulon, y faisait une halte ;

Le Nouveau-Château, dont nous avons parlé déjà ;

(1) Archives départem., B 804.
(2) État civil d'Auriol.
(3) Cartul. de Saint-Victor, préface, et *Statistique du département*, II, 335 et 1025.
(4) 8 février 1378, *Sclaponis*, fol. 14, aux Archives départem.

Digitized by Google

Jean-Louis, ou ferme Négrel, connue plus anciennement sous la dénomination du domaine de l'Hôpital d'Aix ;

La Pomme, grand bâtiment qui comprenait un logement seigneurial, une ferme, une maréchallerie, une auberge très fréquentée au temps du roulage. C'est dans cette hôtellerie, qui se trouve à la jonction des routes nationales 8 bis et 96, que le maréchal Brune s'était réfugié en 1815. Avisé que l'*escorte* venait pour s'emparer de lui, il décampa et gagna le bois de la Sérignanne, laissant une soixantaine de mille francs en or, qu'il avait cachés dans la mangeoire de l'écurie et que l'aubergiste s'appropria sans scrupule, lorsque le maréchal fut arrêté le surlendemain à la Sambuc de Saint-Zacharie.

C'est à peu de distance de la Pomme et sous la route n° 96 qu'une famille de brigands du nom de Bœuf avait installé son repaire au siècle dernier. C'est une grotte ou abri sous roche qu'on appelle encore la Baume-des-Bœufs (terre de Valdonne). La famille Bœuf, composée du père, de la mère, de cinq garçons et d'une fille, était originaire d'Auriol, d'où elle fut bannie pour vol ; depuis elle se réfugia soit dans cette grotte soit dans les bois de Saint-Savournin, où elle détroussait les voyageurs et se livrait à des crimes aussi nombreux que variés. Une requête, tendant à leur arrestation adressée par les habitants de la contrée vers 1710, nous apprend que, entr'autres griefs, on lui reprochait, outre de nombreuses arrestations à main armée, d'avoir tenté d'assassiner un berger à coups de pierres pour s'emparer de ses brebis ; d'avoir accompli un vol nocturne de ruches à miel au préjudice de François Roux, de Valdonne ; enfin la fille Bœuf, dont le père et la mère avaient facilité la corruption, aurait tenté de séduire le fils du seigneur de Saint-Savournin. Le 6 mars 1710, le juge de Peypin informa contre les Bœuf et ordonna, après avoir entendu douze témoins, que ces bandits ne pouvant être appréhendés, on ferait crier et saisir leurs biens sous la main du roi. Enfin, en 1721, Antoine, Nicolas, François et Simon Bœuf furent arrêtés et incarcérés dans les prisons du château de la dame de Peypin, d'où on les transféra d'abord à Gardanne, puis à la geôle d'Aix.

Les quelques travailleurs, que les moines de Saint-Victor réunirent à Belcodène pour remettre en valeur le sol laissé en friche depuis l'occupation romaine par suite des invasions des Barbares et des Sarrasins, firent souche dans le pays et leurs descendants, après avoir acquis certaines franchises, durent bientôt se constituer en communauté.

Digitized by Google

La population, qui devait être d'environ 100 âmes en l'an 1204 (1), en comptait encore 90 en 1695 et de 174 à 234 depuis le commencement du siècle ; mais si le nombre des habitants paraît n'avoir varié que du simple au double dans un espace de huit siècles, il convient de signaler qu'il fut réduit à néant peu avant 1550. Une reconnaissance du 27 mars de cette année (2), nous apprend qu'à cette époque Belcodène était un lieu inhabité. La population avait déserté sans doute à la suite des événements dont nous avons parlé, en leur attribuant la destruction du château-fort.

Deux familles d'agriculteurs d'Auriol: les Estienne et les Colomb, qui se sont partagé les fonctions de consuls et de maires jusqu'à aujourd'hui, vinrent bientôt relever des ruines et reprendre la culture des terres ; si depuis, les troubles de la Ligue brûlèrent encore quelques bastides à Belcodène, ce sont les derniers méfaits que l'histoire enregistre et dont nous avons trouvé trace dans une reconnaissance du 7 septembre 1613 (notaire Ravat, d'Auriol) qui parle d'une « bastide, paillère et four, tout dirupt et inhabitable, ayant été brûlez avec les troubles derniers. »

Par un contrat du 23 juillet 1647, la commune acquit du seigneur Charles d'Hermitte, l'affranchissement du lieu de Belcodène au point de vue des principaux impôts seigneuriaux (3).

La commune commença à tenir un registre des délibérations en 1691. Nous y voyons que le conseil se réunissait, à défaut d'hôtel de ville, soit devant l'église, soit dans la maison du seigneur, à la Pomme, sous la présidence du bailli, viguier ou lieutenant de juge (4), et qu'il procédait annuellement à la nomination d'un consul, de deux estimateurs, deux auditeurs aux comptes, un trésorier, un enseigne de la jeunesse (5), un prieur de Saint-Jacques et un prieur du Purgatoire. Ajoutons à ces offices municipaux le secrétaire ou greffier, qui était généralement choisi parmi les notaires d'Auriol (6).

(1) Belcodène est compris pour un quart de feu dans un affouagement fait à cette époque (Arch. départem., reg. *Pergamenorum.*) Cette base de la contribution correspond pour d'autres villages, dont la population à cette époque est connue, à 400 âmes environ par feu.

(2) Notaire Pierre Dollon, d'Auriol.

(3) Arch. departem., B 1353, fol. 116.

(4) En 1780, ce poste était occupé par Barthélemy Velin, d'Auriol.

(5) L'enseigne, capitaine ou *abbé de la Jeunesse* était chargé de régler les réjouissances publiques et d'y présider. On l'appelle aujourd'hui *abbat*

(6) Nous donnons ci-après, en suivant l'ordre chronologique, quelques extraits des délibérations qui présentent quelque intérêt.

1691. La commune ne possédait aucune propriété, mais elle avait le droit de pâtu-

Digitized by Google

On voit par les extraits que nous donnons en note que, pendant tout le siècle dernier, la commune de Belcodène n'eut à enregistrer aucun fait important ; mais on peut retenir la parfaite harmonie qui régnait entre le pouvoir communal et l'autorité seigneuriale. D'un côté, de paisibles agriculteurs ; de l'autre, des seigneurs libéraux et charitables, enrichis dans le grand commerce avec le Levant, sans cesser d'être gentilshommes et utilisant leur fortune à des actes de bienfaisance qui nous sont révélés par les archives des notaires d'Auriol (1). Dans ces délibérations, nous avons aussi remarqué que sous l'ancien régime on pouvait siéger simultanément dans les conseils municipaux de plusieurs communes à la condition d'y posséder. François Roux, de Valdonne, nous fournit cet exemple pour Peypin et Belcodène, et M. d'Oraison pour Gréasque et Saint-Savournin. On ne s'insurgeait donc pas encore contre le cumul et les candidatures multiples.

Les archives communales se composent :

1° De trois cadastres de 1637, 1688 et 1726;

2° Des délibérations de la commune, comprenant un registre relié avec le cadastre de 1688 (la première délibération est du 1er mai 1691) et qui finit avec l'année 1712 ; après une lacune de 1712 à 1765, on trouve un petit cahier de 1766 à 1773, un fort registre de 1774 à 1793. Il n'y a pas d'état civil ancien.

rage et celui de construire des fours à chaux ainsi que de prendre du bois pour le chauffage. — On vote le relèvement des murs du cimetière et la pose d'une porte en treillis. — Le 16 septembre, deliberation sur l'opportunité qu'il y a pour la commune d'acheter à son profit la charge de tresorier nouvellement créée par le roi au prix de 119 livres, pour empêcher qu'un étranger n'en soit pourvu. Sur la demande du conseil, le seigneur d'Hermitte avança les fonds nécessaires à l'acquisition de cet office, dans lequel on installa Honoré Estienne, de Belcodène.

1693, 3 mai.— Le conseil nomme François Roux, son procureur, pour aller à Auriol supplier le seigneur d'Hermitte de traiter avec la commune, pour éteindre le droit de taxe et le transformer en une pension féodale. Ce seigneur accepta une pension de 81 livres, qui fut acquittée jusqu'en 1789.

1697. — Les habitants de Belcodène fournissent des avoines et des fourrages au camp d'Aubagne.

1721. — Le seigneur Nicolas d'Hermitte lègue à sa mort une rente annuelle de deux charges de blé pour les pauvres de Belcodène. Cette rente fut servie jusqu'à la Révolution.

(1) Citons, entre autres donations, celle de 10.000 livres faite par Nicolas d'Hermitte à l'hôpital d'Auriol, le 30 novembre 1689.

Digitized by Google

GRÉASQUE.

Désignations anciennes. — *Villa Grezascha in comitatu Aquense*, 1er mars 1035 (Cartul. de Saint-Victor, n° 34); *Gratiasca*, 1035 (*idem*, n° 127); *Grazasca*, 1028 (*idem*, n° 129); *Graziasca*, XIe siècle *idem*, n° 134); *Gresasca*, 1026 (*idem*, n° 243); *Graciasca*, 1059-1085 (*idem*, n° 251); *Graghasca*, 1045 (*idem*, n° 755); *Gradascha*, 3 juin 1177 (*idem*, n° 759); *Gardasca*, 4 juillet 1079 (*idem*, n° 893); *Grésasca*, 19 février 1259 (*idem*, n° 1130); *Gresca*, *Gredasqua*, 1084.

Armoiries. — De gueules à un lion d'argent (qui est de Sabran), coupé d'argent à un griffon de gueules.

Étymologies. — On a donné au mot *Grezasca* la signification d'ombre grecque ou de petite Grèce; on l'a aussi fait dériver du latin par *gradus* (degré, échelon), en raison des terrains cultivés en gradins ou des bancs de roches stratifiées qui forment des escaliers sur les coteaux du pays. On a vu dans le mot *Gardasca* une corruption de *guardia* (lieu de veille ou de garde pour défendre Marseille). Enfin, *Grezascha* ou *Gredasca* ne serait que le mot provençal *gréda* (craie), qu'on aurait adjectivé par la terminaison augmentative *asca* (1). Or, Gréasque n'a jusqu'à maintenant pas offert de vestiges, qui permettent de le considérer comme une colonie phocéenne. Aucune de ces monnaies massaliotes si communes sur le littoral n'y a été découverte. D'autre part, Gréasque ne commandant aucune route ni aucun défilé, puisque malgré ses 353 mètres d'altitude, il est situé dans un bas-fond formé par un cirque de petites collines, ne nous paraît pas avoir réuni les conditions favorables à l'établissement d'un poste d'observation; enfin, il n'existe pas de craie (en provençal *croïo*) à Gréasque. En raison de tout cela, nous nous demandons s'il ne faudrait pas voir dans *Grezascha* le nom de la source qui alimente la fontaine de la place de la mairie, nom qui paraît avoir un certain air de famille avec celui de Gréoulx (Basses-Alpes), qu'on fait venir du mot gaulois *Grezum*, qui s'adaptait à la source sulfureuse appelée par les romains *Nymphis Griselicis* au IIe siècle de notre ère (2). Dans

(1) Saurel, *Dictionnaire des communes des Bouches-du-Rhône*, art. Gréasque, et Alexis, *Signification des noms de communes*, au mot Gréasque.

(2) Inscription de Faustina, femme de Titus Vitrassius Pollion, consul, préfet, puis pontife d'Asie, à Gréoulx.

Digitized by Google

l'ancienne Gaule, toutes les sources étaient consacrées à des divinités et nous rappellerons à cette occasion la fameuse inscription découverte à Auriol, qui fait partie du même canton que Gréasque, et qui est dédiée aux *Matribus Ubelnabus*, déesses de l'Huveaune (1).

Période gallo-romaine.

Si Gréasque ne nous fournit aucune preuve de l'origine grecque qu'on a voulu lui donner, nous ne trouvons pas davantage dans son terroir de stations préhistoriques. Dans ce pays, les populations primitives nous paraissent avoir eu une préférence marquée pour les hauteurs (chaînes de l'Étoile et plateaux de Belcodène). Aussi Gréasque et Fuveau n'offrent-ils rien qui se rapporte aux âges paléolithiques; mais, en revanche, toute la poterie gallo-romaine s'y trouve à profusion (amphores, *dolii*, etc.). Depuis le commencement du siècle on a trouvé et l'on trouve encore quelquefois à Gréasque des monnaies aux effigies d'Auguste, d'Agrippa, d'Antonin le Pieux, d'un César (2).

Enfin, on a découvert, il y a une vingtaine d'années, à l'ouest de la chapelle rurale dite de Notre-Dame des Mines et dans un champ appelé le Pradeau, un petit cippe en grès mesurant 0^m36 en hauteur, 0^m22 en largeur et d'une épaisseur de 0^m19, qui entre deux moulures présente quelques caractères d'une basse époque gravés peu profondément et en grande partie effacés. L'inscription occupe la surface d'un carré de 0^m14 de côté. Une petite excavation rectangulaire ($0^m06 \times 0^m045 \times 0^m02$) se voit au-dessus de l'autel (3). On peut lire sur ce monument :

(1) Musée Borély, à Marseille.

(2) *Statistique du département*, par M. de Villeneuve, art. Gréasque. Le bronze de César, qui fait partie du musée scolaire, porte au revers S. C.

(3) Ce monument est actuellement en la possession de M. l'abbé Bonifay, curé de Saint-Savournin.

Digitized by Google

Le nom de *Belino* doit être ici une forme de *Belenus*, dieu dont le culte était répandu dans toutes les populations gauloises et notamment à Aquilée, à Tivoli, à l'île Coryle, à Narbonne, à Nimes et chez les Avernes où plusieurs monuments font mention de lui. Le musée de Clermont possède un autel élevé à *Belinus*. A Toulouse, Servilius Cœpion pilla le fameux or toulousain qui était enfoui dans le lac sacré de *Belenus* (1).

Moyen age et époque moderne.

Pendant tout le moyen âge Gréasque est qualifié de *villa*, c'est-à-dire de village ouvert ne possédant ni château ni remparts.

Le cartulaire de Saint-Victor nous fournit une série de chartes se rapportant à de nombreuses donations faites à cette abbaye dans la première moitié du XI[e] siècle (2); c'est d'abord un Minardus et sa mère Dagaora, qui cèdent un manse avec prés, champs et collines, en 1026; puis Archimbert de Bouc et sa femme Mainburge, qui se défont aussi d'un manse pour le salut de leurs fils Aldebert et Rainouard, vers 1028, et de la moitié d'une autre ferme et d'une cabane (*cabanarium*), en 1030. Archimbert de Bouc continua ses largesses en donnant, par une charte du 1[er] mars 1035, l'église de Saint-Pierre, dont il devait avoir le juspatronat, et le sixième de tout le territoire de Gréasque, comprenant des vignes, champs, arbres, bois, garrigues, montagnes, etc. (3). Le même jour, Guillaume III, dit le Jeune, vicomte de Marseille, sa femme Aldegarde et leurs fils Guillaume et Foulques, remirent à l'abbaye un autre sixième de Gréasque dont ils étaient possesseurs, y compris un quart de l'alleu qu'ils avaient sur Guillaume de Gréasque. Enfin, d'autres inféodations faites au cours de cette même année 1035 par Humbert, Eldebert, Autran, Foulques et Germond frères, par Pons, seigneur de Bras, Balde, sa femme, Lautald, son fils, la femme de ce dernier et par Guillaume (fils de Roch), son épouse Galburge et leur fils Gofred, mirent l'abbaye en possession de la totalité de Gréasque.

L'église. — En 1084, une bulle de Grégoire VII confirma la possession de l'église de Gréasque à Saint-Victor. Comme au temps où elle appartenait à Archimbert, elle portait le titre de

(1) Béline est un prénom de femme encore usité dans la vallée de Trets.

(2) Chartes n[os] 123 à 129, 134, 249 à 251.

(3) Ces donations furent confirmées dans la deuxième moitié du XI[e] siècle par la veuve de Rainouard, seigneur de Bouc, fils d'Archimbert.

Digitized by Google

Saint-Pierre et l'acte de délimitation des diocèses d'Aix et de Marseille, du 27 octobre 1255, nous apprend qu'elle appartenait au diocèse de Marseille. Les moines de Saint-Victor, puis plus tard des chapelains, y firent le service jusqu'en 1656, époque à laquelle l'abbaye arrenta pour trois ans le prieuré de Gréasque, moyennant 24 charges de blé. En 1659, le cardinal de Grimaldi, visitant cette église, trouva tout en bon ordre et constata que le service s'y faisait régulièrement; mais, le 22 juin 1682, Jacques Vitalis, curé de Fuveau, qui desservait la paroisse de Gréasque, ainsi que celles de Belcodène et de Saint-Savournin depuis 45 ans, adressa à l'évêque *in partibus* d'Aulonne, vicaire général d'Aix, une requête pour qu'il lui soit alloué une rétribution. Il obtint satisfaction; l'aumônier de Saint-Victor, seigneur du lieu et bénéficier de l'église, paya les gages dus aux prêtres de Fuveau à chaque trimestre et fit réparer l'église, puis il traita avec Louis de Pontevès, ex-provincial de l'Observance, qui s'engagea, le 22 octobre 1732, à envoyer un religieux dire la messe les dimanches et fêtes et y confesser les habitants (1).

Malgré les réparations faites, la petite église de Gréasque tombait en ruines et on dut la reconstruire en 1770. Elle a été rebâtie à nouveau en 1846. Le 12 novembre 1775, la chapelle de Gréasque avait été érigée en paroisse succursale de la cure de Fuveau, et à partir de cette époque, elle fut pourvue d'un pro-curé. Jean-Louis Cairety, qui fut un des premiers à occuper ce poste, fut trouvé noyé dans le bassin de la marquise de Gréasque, le 25 juin 1782 (2).

Les seigneurs.— On a vu par ce qui précède que, dès le commencement du XI[e] siècle, l'abbaye de Saint-Victor, donataire des vicomtes de Marseille et des seigneurs de Bouc, fut en possession de la seigneurie de Gréasque. C'est l'aumônier de l'abbaye qui en eut la jouissance et la juridiction, mais avant que cette terre fût attachée à l'office de « l'Aumosne », elle était sous la domination directe de l'abbé, et, à cette époque, existait à Gréasque une maison de Saint-Victor, qui, selon toute apparence, se trouvait entre l'église et l'ancien cimetière (place de la mairie). A cet endroit, il existe en effet dans le cul-de-sac qui conduit aux bureaux de la Société de charbonnages des Bouches-du-Rhône, et à droite, des substructions du moyen âge.

Le 19 février 1259, l'abbaye, représentée par les frères Sicard,

(1) Archives départem., Saint-Victor, liasse H 907.
(2) État civil de Gréasque.

Digitized by Google

commandeur de Saint-Victor, Fachet, syndic, Bertrand, commandeur de la maison de Gréasque, etc., fit procéder au bornage de sa seigneurie d'avec celles de Fuveau (1). L'arbitre choisi fut un seigneur de Peypin, Geoffroy de Solobie, chevalier qui décida que la ligne divisoire passerait à l'ouest par le vallon des Sambles (*Sambolas*), puis par celui de *Pezarico;* au sud, elle était marquée par diverses bornes, dont une a été retrouvée, il y a quelques années, par M. Rouvière, caissier des Charbonnages, et remise par lui à M. l'abbé Bonifay, qui va la faire placer dans l'église de Saint-Savournin. Ce terme porte d'un côté la crosse de l'abbé de Saint-Victor et sur l'autre face une épée droite. C'est peut-être l'épée de Saint-Jacques qui était patron d'un prieuré que Montmajour possédait sur les limites des territoires de Fuveau, de Gréasque et de Belcodène. L'abbaye fit aussi établir ses limites du côté de la terre de Belcodène et dans cette charte, qui est du 6 juillet 1281, nous voyons figurer Hugon de Montdésir, prieur de Saint-Savournin et Jacques Corroseti, prieur de Fuveau, moines de Saint-Victor (2).

Malgré toutes ces précautions, les moines eurent souvent maille à partir avec leurs voisins au sujet de leurs limites et soutinrent des procès aux XV^e^ et XVI^e^ siècles devant le grand-sénéchal et le Conseil éminent, contre Gaucher de Brancas, seigneur de Belcodène, contre Antoine Bosc, etc.; on planta de nouveaux termes, figurés sur un plan assez curieux datant de cette époque et qui se trouve aux archives départementales (3). Ce document, — plutôt croquis ou image que plan, puisque aucune des règles de la géométrie topographique n'y a été observée, — donne à la seigneurie de Gréasque la forme d'un rectangle parfait et indique ses frontières aussi bien du côté de Belcodène et de Fuveau, que de ceux de Gardanne, Mimet, Saint-Savournin et Peypin.

Au XVI^e^ siècle, Gréasque passa des mains de Saint-Victor entre celles de seigneurs séculiers, et l'aumônier de l'abbaye ne se réserva que le prieuré du lieu et diverses censes en dépendant. Cet officier, qui s'appelait Jacques d'Olières (4), afferma d'abord la juridiction pour 500 florins à deux marchands de Marseille, Vincent Laugier et Joseph Reynaud, le 9 septembre 1566. Deux ans

(1) Cartul. de Saint-Victor, n. 1130.
(2) Archives départem., Saint-Victor, liasse H 906.
(3) *Idem, ibidem.*
(4) Il eut entre autres successeurs dans la possession de l'église Pierre de Porradè, en 1656, et M. d'Hostager, en 1729, aumôniers.

Digitized by Google

plus tard, il la vendit, avec tous ses autres droits seigneuriaux, probablement à un de ses parents, Lazarin d'Olières, écuyer de Marseille, qui prêta hommage au roi pour son nouveau fief, le 5 juin 156[illegible] (1). Ce seigneur fut consul de Marseille en 1606 et la terre de Gréasque passa à cette époque à Mathieu de Georges d'Olières, qui fut aussi seigneur de Luminy, près Marseille, et eut pour fils Esparron, père de Louis Ier et aïeul de Louis II de Georges d'Olières, seigneur de Gréasque (2). Celui ci n'eut de son mariage, contracté avec sa cousine germaine, fille de Jean-François de Georges d'Olières-Luminy, qu'une fille appelée Claire. Cette héritière apporta par son mariage, conclu en 1676, la terre de Gréasque à Charles de Castellane, seigneur d'Auzat, qui en fit le dénombrement le 27 octobre 1682 (3). Ce seigneur mourut à Gréasque à l'âge de 75 ans, le 21 juillet 1716, et fut enseveli dans l'église (4). Sa veuve lui survécut jusqu'en 1730 et institua pour son héritière Élisabeth-Charlotte de Fouquier, veuve de Gaspard de Castellane, marquis de Majastre.

Le 25 juillet 1730, la commune de Gréasque délibéra d'aller, avec tous ceux qui possédaient biens, prêter hommage et serment de fidélité à leur nouvelle dame, en son château, devant le notaire qu'elle choisira et avec les cérémonies accoutumées. Charlotte de Fouquier était à ce moment tutrice de son fils, le marquis Antoine-Henri de Castellane de Majastre. Il fut procureur-adjoint des États de Provence et était seigneur de Gréasque, lorsqu'il épousa, le 14 novembre 1745, Marguerite-Alphonsine de Valbelle-Meyrargues, qui, à partir de la mort de son mari, arrivée en 1787, administra la seigneurie de Gréasque pour son fils jusqu'à la Révolution. Ce fils, appelé Jules-Alphonse, porta le titre de comte; il jouissait d'une grande popularité à Marseille et aux Aygalades, où il possédait le Grand-Fontainieu; aussi son souvenir y est-il encore très vivace. N'ayant point émigré sous la République, il demeura en possession de sa terre de Gréasque, qu'il vendit, en 1855, avec une importante concession de lignites qu'il avait obtenue, à la compagnie Lhuillier de Paris, plus tard Société de charbonnages des Bouches-du-Rhône, dont il devint un des principaux actionnaires. Cette vente comprenait aussi le château sei-

(1) Archives départem., Cour des comptes, B 792, p. 51.

(2) Louis II obtint un jugement de noblesse, lors de la recherche des faux nobles en 1667-1668 (Cour des comptes).

(3) Archives départem., Cour des comptes, B 794, p. 349.

(4) État civil de Fuveau.

Digitized by Google

gneurial, vaste construction bâtie par les d'Olières, flanquée de deux avant-corps carrés en forme de tours, et appuyée contre l'église. De la terrasse, qui supporte le château du côté de sa façade principale, la vue s'étend au loin et embrasse Sainte-Victoire, Fuveau et la vallée de l'Arc.

La commune. — Gréasque, qui fait maintenant partie de l'arrondissement de Marseille, relevait autrefois pour le spirituel de l'évêché de cette ville; mais, au point de vue politique, il dépendait de la viguerie d'Aix. Son territoire assez fertile occupe une surface de 615 hectares environ et sa population qui était de 150 âmes en 1777, comprenait en 1820 263 habitants et 854 en 1876; elle se compose en 1897 de 775 âmes.

Indépendamment de l'agglomération qui constitue le village, Gréasque comprend plusieurs hameaux : les *Gournaux*, les *Paillasses*, les *Gilets* et le *Thubet* ou *Béthune*, coron des journaliers employés aux mines de lignite, où réside une importante colonie italienne et où existe une chapelle desservie par un prêtre salaisien. Tout près du Thubet et à l'est de ce coron est la *Plaine de justice* ou les *Quatre Termes*, du nom d'une borne commune à quatre seigneuries, celles de Peypin, de Belcodène, de Gréasque et de Saint-Savournin. C'est en ce lieu, appelé aussi *vallon Forcat* (1) (qui en provençal signifie fourche), que se dressaient les fourches patibulaires au bord d'une voie très fréquentée.

Gréasque, comme les villages dont nous avons parlé, dut avoir de bonne heure son corps de communauté, c'est-à-dire dès que les anciens serfs des moines de Saint-Victor devinrent censitaires ou fermiers perpétuels de l'abbaye. En 1200, cette colonie était aussi importante que celle de Belcodène, puisque l'affouagement de cette année taxe les deux pays à un quart de feu.

M. Saurel dit qu'il a entendu parler d'une charte de Charles VII érigeant Gréasque en commune vers 1494; mais, si ce document existe, il ne peut se rapporter qu'à de nouvelles franchises accordées au corps de communauté qui existait déjà, à moins que le pouvoir royal, à court d'argent, n'ait battu monnaie en confirmant ou en reconnaissant officiellement certains privilèges communaux, comme cela eut lieu plus tard, le 20 septembre 1649, quand l'affranchissement des communes de Gréasque, Saint-Savournin et Mimet fut vendu à un bourgeois du nom de François Dournel (2).

(1) Archives départem., Saint-Victor, plan ms., liasse 86.
(2) *Idem*, Cour des comptes, B 1354, p. 1124.

Digitized by Google

Extraits des délibérations anciennes. — 1716. Barthélemy d'Estienne, seigneur de Rousset, était maire ; mais les assemblées se tenaient chez M. Louis Charbonnier, avocat, propriétaire à Gréasque. François d'Oraison, siège au conseil, sa propriété de l'Oraison (Saint-Savournin) s'étendant en partie sur le territoire de Gréasque.

1717-1718. — Le sieur Laugier, seigneur de Beaurecueil et de Roques-Hautes, fait partie du conseil.

1722. — En cette année, le consul qui était Joseph-Rostain d'Ise, avocat au parlement, dut prendre des mesures avec MM. de Castellane et Laurent de Saint-Léger, pour préserver leur village de la peste. Gréasque ne fut pas contaminé, bien que ce fléau ait cruellement sévi tout près de là, à Saint-Savournin.

1729-1732. — M. d'Estienne de Rousset n'est plus maire, mais il fait partie du conseil, avec M. d'Oraison de Beaulieu, comme forain, c'est-à-dire comme propriétaire ne résidant pas dans la commune.

1745, 21 novembre. — André Moustier, consul, représente que le marquis de Castellane, seigneur du lieu et autres places, venant de se marier avec demoiselle de Valbelle, la communauté doit lui faire un présent, comme il est de coutume, et requiert le conseil d'y délibérer. Sur quoi, le conseil décide de faire présent à ce bon et aimable seigneur d'un veau de la valeur de 50 livres. La communauté aurait souhaité de lui faire un présent plus avantageux, mais elle n'est pas en état de satisfaire à ses intentions et elle délègue le sieur consul à l'effet de se porter dans la ville de Marseille pour y faire le présent

1749. — La commune avait pour conseil et procureur fondé Me Dubreuil, avocat au parlement; il possédait à Gréasque des biens et des mines de charbon.

1789, 25 mars.— Élection pour la députation aux États généraux. Cette délibération nous apprend que les habitants de Gréasque payaient encore, à cette époque, une dîme à l'abbaye de Saint-Victor pour les biens relevant du prieuré, et le droit de tasque sur les raisins au seigneur.

1789, 26 avril. — Le conseil fait savoir que, vu le besoin des indigents du pays, la marquise de Castellane offre de donner six livres par charge de blé que la commune distribuera aux indigents. Le conseil toujours plus reconnaissant aux bienfaits que ladite dame veut bien exercer en faveur de la communauté dans toutes les occasions, accepte l'offre.

Digitized by Google

Archives. — Elles comprennent : Un registre d'état civil (baptêmes, mariages, sépultures), allant du 23 juillet 1776 au 29 novembre 1792. Gréasque n'ayant été érigé en succursale de Fuveau qu'en fin 1775, c'est dans les registres de cette dernière commune qu'étaient enregistrés auparavant les actes concernant les habitants de Gréasque. Il existe ensuite trois registres de délibérations reliés en parchemin, le premier de 1716 à 1786; le deuxième de 1787 à 1790; le troisième de 1792 à l'an III. Ce dernier est relié avec deux chartes dressées par le notaire Bernardi. La première, du mois d'octobre 1446, est un bail emphitéotique de divers biens situés à Fuveau (*castri de Affuvelo*) relevant de la directe, maison et seigneurie de noble *Stefanino de Bauassio;* la deuxième, du 7 octobre 1448, se rapporte à un arbitrage concernant Fuveau, fait par *honorabilis magister Estienne de Gailheto.*

Henry de GÉRIN-RICARD.

Digitized by Google

APPENDICE.

Nous donnons ci-après l'analyse de divers documents concernant *Peypin*, *Belcodène* et *Gréasque*, qui figurent dans un inventaire d'actes de reconnaissance passés à Marseille dans diverses études, de 1372 à 1688. Ce manuscrit est conservé aux Archives communales de Marseille.

1372, 10 janvier. — Nouveau bail pour plusieurs terres domaniales par noble Honoré de Roquefort à Raymond Fabre. Ces terres assises au terroir de *Pipin* (notaire Ycardy).

1375, 9 janvier. — « Vente par noble Honoré de Roquefort, co-seigneur de *Mimet* (1) à noble François de Roquefort (2), son fraire, d'ung grand affart et seignorie, du terroir et chateau de *Pipin*, consistant en maisons, censes, ferrages, mœre, mixte impere juridictione, pour 200 florins d'or, sous la réserve du domaine et seigneurie pour le quart appartenant au baron seigneur d'*Aubaigne*, représenté par M^e^ Julian Castellan » (notaire Jean Ycardy).

1473, 23 octobre. — Charles Cassin donne nouveau bail à Guillaume Michel d'Allauch, pour une terre à la *Ville Vieille* (notaire Fontaine). Il ne devait pas encore être seigneur de Peypin, puisqu'il n'en prend pas le titre dans cet acte.

1519, 30 juillet. — « Reconnaissance par messire Mathieu Guigony, *saige* (3) en droit de Marseille, à noble Louis de Cassin, seigneur de Peypin, d'un affart de terres et bosques situé à *Belcodens* et appelé la colle de *Gréasque* à la cense d'une carterée à Notre-Dame de la my aoust (notaire Caradet).

1516, Louis Cassin, seigneur de Peypin, possédait des directes

(1) Alasacie de Roquefort était, avant 1302, feudataire de Pelet, seigneur de Mimet, puis de Roquevaire.

(2) Une reconnaissance du 8 mars 1408 (notaire Berardy), nous apprend que Rabastens de Roquefort possédait des directes à Bonneveine, et un acte du même genre, du 21 janvier 1465, attribue aux héritiers de noble Pierre de Roquefort des censes et directes à l'Aissariade (notaire Odolly).

(3) Ce qualificatif, qui équivaut à celui de savant, s'est conservé dans le titre de sage-femme que portent les accoucheuses. Nous ajouterons comme renseignement philologique que ce terme a été peu employé en Provence dans l'acception de gradué en droit.

Digitized by Google

sur des vignes à Sainte-Marthe, à Saint-This et sur trois maisons sises à Marseille, rues Flacherie, des Templiers et de la Pescarié (notaire Bérardy).

1523, noble Louis Cassin, seigneur de *Pipin*, fonde dans l'église d'Auriol, au maître autel de Notre-Dame des Trois-Ombres « un service tous les ans à perpétuité, où il sera fait commémoration de S. Louis », et dote pour cela ladite église de 2 florins payables tous les ans, que le donateur « veult être ypothèqués sur les fonds de sa *bastide de « La Destrosse »* (notaire Claude Desfonti).

1366. — Nouveau bail de terres au lieu de *Belcodenos* contre Guilhem Bonnet et Cosme Galli, de Roquefort (Notaire Aycardy).

1380 (?) — Rémission de l'église et chapellenie de Saint-Jacques de *Belcodenos*, faite par la sainte Aumône de Saint-Victor, en faveur de M^re^ Jehan Ferautier, moyennant deux setiers de blé de van.

1413. — Nouveau bail de l'affart de *Belcodènes* par noble Catherine de Puyloubier à Pascal Pascalis, d'Auriol.

1415. — Nouveau bail de la même au même ; mais dans cet acte, Catherine de Puyloubier prend le titre de dame de Porcils (Pourcieux).

1454. — Nouveau bail pour l'aumônier de Saint-Victor contre Guilhem Gras, d'Auriol, d'une propriété, terres et bastide assise au terroir de *Gréasque* (notaire Odolly).

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

DANS LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

DE 1791 A 1900.

L'histoire de l'enseignement primaire dans les pays qui ont formé le département de Vaucluse a déjà donné lieu à quelques travaux intéressants. Mais les auteurs de ces études se sont pour la plupart arrêtés au seuil de l'époque révolutionnaire; ou bien ils ont restreint leurs recherches à une courte période ou même à l'histoire scolaire d'une seule ville ou d'un seul village. Aucune étude d'ensemble n'a encore été consacrée au développement, parfois rapide, plus souvent lent et pénible des institutions scolaires à Avignon et dans l'ancien Comtat, depuis leur réunion à la France jusqu'à nos jours. C'est cette lacune que, dans les pages qui vont suivre, on s'est efforcé de combler, à l'aide des documents officiels et de renseignements pour la plupart inédits (1). On s'est proposé

(1) Les documents ne sont pas également abondants pour toutes les périodes de cette histoire. Antérieurement à la réunion, les archives municipales seules contiennent des renseignements intéressants sur l'enseignement primaire et secondaire. Pour l'époque révolutionnaire, nous avons consulté avec fruit les Archives départementales de Vaucluse, série L, fonds 1 (nos 123 et 183), 2 (no 96), 3 (no 49), 4 (no 108) et 5 (no 49). De la fin du Directoire à la fin de la Restauration, les documents sont extrêmement rares. Nous avons mis à profit, pour cette période, les documents de la série T des Archives départementales, notamment les liasses 1, 2 et 3. A partir de 1837, les rapports des préfets au Conseil général renferment des renseignements précieux ; enfin, depuis 1854, les rapports des inspecteurs d'académie donnent, année par année, la situation générale de l'enseignement dans le département. Pour ces diverses périodes, nous avons puisé des informations très précises dans les monographies communales ou scolaires mises à notre disposition par un certain nombre d'instituteurs, et dont les plus complètes sont les suivantes : Malaucène (M. Cartoux), Saint-Christol (M. Martin), Bollène (M. Boudon), Sorgues (M. Collet), Mazan (M. Gardon), La Bastide-des-Jourdans (M. Calamel), Caumont (M. Fanguiaire), Visan (M. Reynaud), etc., etc. A ces monographies, ajoutons celles de l'École normale d'instituteurs d'Avignon (M. Liquier) et

Digitized by Google

d'y retracer la longue série d'efforts et de tâtonnements qui, poursuivis pendant plus de cent années, ont abouti à nos institutions scolaires actuelles et de marquer, aux diverses périodes du XIXe siècle, le rang que ce département a occupé dans la France scolaire. Mais avant de suivre la destinée de l'enseignement primaire au cours de la période contemporaine, il convient de rappeler brièvement ce qu'était cet enseignement, dans le Comtat, aux derniers temps de la domination pontificale.

Chapitre I. — État de l'instruction primaire vers 1789.

Les écoles. — Impossibilité de les dénombrer exactement. — Écoles de garçons; écoles de filles. — Les écoles ne manquaient pas dans l'ancien Comtat-Venaissin, pas plus que dans les pays limitrophes qui allaient bientôt s'unir administrativement avec lui (1). Mais les documents font défaut, qui permettraient d'en

des écoles primaires supérieures de l'Isle-sur-la-Sorgue et de Valréas (MM. Casadavant et Cornu). Nous avons mis également à profit les données de la *Statistique générale* publiée par le Ministère de l'Instruction publique (5 volumes) et celles d'un certain nombre de rapports d'inspection générale relatifs au département de Vaucluse. La statistique rédigée par Pazzis en 1808 et les Annuaires du département nous ont enfin fourni quelques indications.

(1) On sait que le département de Vaucluse, tel qu'il existe aujourd'hui, ne fut constitué que par un décret de la Convention du 25 mai 1793. Dès les 29 et 30 mars 1791, l'assemblée électorale d'Avignon et du Comtat avait organisé le département de Vaucluse et l'avait divisé en quatre districts (Avignon, Carpentras, Cavaillon et Vaison) et quarante cantons. Après la réunion du Comtat à la France (14 septembre 1791), ces quatre districts furent réduits à deux (district de Vaucluse, comprenant les anciens districts d'Avignon et de Cavaillon; district de l'Ouvèze, comprenant les anciens districts de Carpentras et de Vaison), et incorporés, celui de Vaucluse au département des Bouches-du-Rhône et celui de l'Ouvèze au département de la Drôme. Mais, le 25 mai 1793, la Convention rétablit le département de Vaucluse, qui comprit, outre les deux districts de Vaucluse et de l'Ouvèze, celui d'Apt et celui d'Orange. Les deux premiers districts prirent alors le nom de districts d'Avignon et de Carpentras. Le nouveau département se trouva donc composé de territoires ayant appartenu, avant 1789, à des souverainetés différentes, savoir:

1° L'État d'Avignon, comprenant, outre la ville, les paroisses de Morières et de Montfavet.

2° Le Comtat Venaissin, comprenant trois villes et évêchés (Carpentras, Cavaillon, Vaison), onze autres villes, quatorze gros bourgs et soixante « bons villages », en tout quatre-vingt-huit communautés, dont les principales étaient, outre les évêchés, l'Isle, Valréas, Bollène, Bédarrides, Caderousse, Malaucène, Pernes, Sainte-Cécile, etc.

3° La principauté d'Orange, comprenant dix paroisses ou communautés, dont les principales étaient, outre Orange, Courthézon, Jonquières, Suzette, Châteauneuf et Violès.

4° Le comté de Sault avec cinq communautés : Sault, Aurel, Monieux, etc.

5° La viguerie d'Apt (détachée de l'ancienne Provence), comprenant 49 communautés,

Digitized by Google

donner une nomenclature complète. Jamais les vice-légats, non plus que les intendants des provinces françaises, ne songèrent à rassembler les éléments d'une pareille statistique, et nous ne possédons que des renseignements trop peu nombreux pour tenter aujourd'hui de suppléer à leur négligence. Pourtant, les archives communales nous donnent, pour maintes localités, des indications précises sur la création et l'installation des écoles, le nombre et la qualité des maîtres, le salaire qui leur était attribué, les conditions sous lesquelles ils acceptaient de « régenter ». Ces documents remontent parfois jusqu'au XVI^e^ et même au XV^e^ siècle. Pour si incomplets qu'ils soient, ils permettent cependant de se faire une idée assez exacte de l'état de l'instruction dans le pays, vers la fin de l'ancien régime.

La plupart des villes et communautés importantes, Avignon, Carpentras, Orange, Apt, Pertuis, Cavaillon, Valréas, possèdent, à cette époque, des établissements d'instruction de divers degrés : collèges, séminaires, écoles élémentaires (1). Outre l'Université « fameuse » dont elle est si fière, la ville d'Avignon a son collège, dirigé par les Jésuites jusqu'en 1768, puis par les Bénédictins, enfin par les Peres de la Doctrine chrétienne. Elle possède aussi

dont les principales étaient Apt, Cadenet, Cabrières, Gordes, Goult, Lauris, Lourmarin, Mérindol, Saignon, Villelaure, Viens, etc.

6° Enfin Pertuis, détaché de la viguerie d'Aix.

La population du nouveau département était d'environ 202.000 habitants (district d'Apt, 48.931 habitants; district d'Avignon, 49.588 habitants; district de Carpentras, 52.863 habitants; district d'Orange, 50.576 habitants; total, 201.958 habitants). Cette population a diminué jusqu'en l'an VIII, puis elle a augmenté régulièrement jusque vers 1800. Elle s'est élevée à 200 09, habitants, en l'an IV; à 191.421 habitants, en l'an VII; à 196 292 habitants en l'an XII; à 205.832 habitants en 1806; à 224.431, en 1820; à 255.048, en 1826; à 259.113, en 1831; à 246.071, en 1836; à 264.618, en 1851; à 268.255, en 1866. Elle a recommencé ensuite à décroître (255.763 habitants en 1876; 242.021 en 1881; 241.787 en 1886; 235.411 en 1891), pour remonter très légèrement en 1896 (236.313 habitants au recensement de cette année).

(1) Il convient, dans ce tableau de l'enseignement primaire, de ne point omettre complètement les collèges et les séminaires, bien que ces établissements paraissent se rattacher à ce qu'on appelle aujourd'hui l'instruction secondaire. Avant la Révolution, les collèges recevaient une population très diverse d'origine et de conditions et leurs programmes différaient d'ailleurs de ceux des écoles élémentaires plutôt par le degré que par la nature. Tous les élèves des collèges n'apprenaient pas le latin, et cette langue, ainsi qu'on le verra plus tard, était enseignée dans nombre d'écoles, au moins dans ses éléments. Les écoles centrales furent à la fois des établissements primaires, secondaires et supérieurs. Enfin, depuis la fondation de l'Université, les collèges ont continué à comprendre plusieurs classes vraiment primaires et le lien qui les rattachait à l'enseignement primaire n'a jamais été rompu. Nous donnerons donc, pour tout le XIX^e^ siècle, et sans y insister d'ailleurs, la statistique des collèges et pensionnats du département de Vaucluse.

Digitized by Google

trois séminaires, Notre-Dame de Sainte-Garde, Saint-Charles de la Croix, dirigé par les Sulpiciens, et le Grand-Collège transformé en séminaire, en 1709, par les Pères de la Mission. Carpentras possède également un collège que les Jésuites ont dû abandonner, comme celui d'Avignon, en 1768, et que la municipalité va remettre aussi, en 1790, aux Doctrinaires, après l'essai malheureux d'une autre direction. A Orange, les Doctrinaires sont établis depuis 1717. L'origine du collège d'Apt remonte au XIV[e] siècle ; cet établissement était régi par la municipalité et les chaires en étaient données au concours ou, comme on disait alors, « à la dispute ». Il fut supprimé en 1791. Cadenet avait aussi un séminaire dirigé par deux jésuites. Au collège de Pertuis, les Jésuites avaient été remplacés, en 1713, par les Pères de l'Oratoire. Cavaillon était doté d'un séminaire. Et de même Valréas possédait un séminaire-collège ; dans ce dernier établissement les études étaient gratuites. Aussi, la population scolaire y était-elle nombreuse; un de ses derniers et meilleurs élèves fut le futur cardinal Maury.

L'intérêt que les municipalités témoignaient à ces diverses institutions n'était pas exclusif. A côté des collèges, on trouvait généralement dans les villes des écoles destinées à l'éducation populaire et entretenues sur les fonds municipaux. Sans parler des petites écoles privées, qui paraissent y avoir été nombreuses, Avignon possédait, avant l'annexion, trois écoles gratuites dirigées par les Frères des Écoles chrétiennes. La première avait été fondée dès 1703, la deuxième en 1734 ; la dernière établie dans la paroisse de la Madeleine, datait de quelques années seulement. Elles comptaient chacune trois maîtres et réunissaient ensemble cinq à six cents élèves. Carpentras n'entretenait pas d'écoles de Frères, mais ses neuf maîtres laïques recevaient ensemble environ deux cent soixante élèves. Valréas avait de temps immémorial un instituteur public, stipendié par la commune pour donner l'instruction aux garçons. A Apt, deux Frères des Écoles chrétiennes avaient été établis, en 1738, aux gages de 300, puis de 400 livres; mais leur école avait été supprimée en 1776, et depuis cette époque jusqu'en 1790, il n'y eut pas d'enseignement public Pertuis garda, au contraire, jusqu'à la Révolution, l'école dirigée par deux Frères des Écoles chrétiennes qu'elle avait instituée en 1732 (1). De même à Orange, en 1761, fut créée une école gratuite confiée à des membres de l'institut dont il s'agit.

(1) En remplacement d'une école laïque qui cessa, à cette époque, d'exister.

Digitized by Google

D'autres communautés moins peuplées, l'Isle, le Pont-de-Sorgues, Bédarrides, Mazan, Monteux, Malaucène, Bollène avaient aussi leurs régents. Cette dernière communauté avait même une école gratuite dirigée par des Frères. Et nombre de paroisses de population médiocre et de ressources plutôt modestes rivalisaient de zèle et de sacrifices pour assurer quelque instruction à leurs jeunes garçons. Telles, par exemple, dans le Comtat, les communautés de Caumont, Ménerbes, Sarrians, Vacqueyras, Séguret, Sablet, Roaix, Faucon, Saint-Christol, Saint-Roman de Malegarde, Saint-Romain-en Viennois, et dans la viguerie d'Apt, Caseneuve, Saignon, Viens, Villars, Bonnieux, Lacoste, Cucuron, Lauris, Lourmarin, Oppède, Mérindol, Murs, La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, Grambois Cabrières-d'Aigues, La Tour-d'Aigues, Ansouis, Vitrolles Gordes, Roussillon et Villelaure. Cadenet, où l'instruction primaire était peu en honneur, possédait un pensionnat annexé à son séminaire. En revanche, bon nombre de communautés, peu importantes, il est vrai, de la viguerie d'Apt, paraissent avoir été dépourvues de tout moyen d'instruction : Saint-Saturnin-d'Apt, Mirabeau, Buoux, Saint-Martin de Castillon, par exemple (1) On pourrait poursuivre encore ce dénombrement. Il est permis de conclure, des faits déjà cités, que les populations du futur département de Vaucluse n'étaient pas plus mal loties, au point de vue scolaire, que leurs voisines du royaume.

En principe, les petites écoles étaient mixtes, c'est-à-dire ouvertes aux enfants des deux sexes. Mais, en fait, les filles, formellement exclues des écoles congréganistes, ne fréquentaient guère celles des régents laïques. Une ordonnance rendue en 1680 par le vice-légat, sur les ordres venus de Rome, proscrivit d'ailleurs ce système. Plusieurs communautés y renoncèrent : Monteux dès 1657, Vedènes en 1682, Mazan en 1684, Mérindol en 1700, Ménerbes en 1739. Des écoles de filles furent alors créées dans ces communautés. D'autres localités possédaient aussi, au XVIII[e] siècle, des écoles spéciales de filles : Caumont, Malaucène, Bollène, Sablet, dans le Comtat; Apt, Saignon, Lacoste, Oppède, Lourmarin, Pertuis, dans la région provençale. Enfin, dans quelques villes, des religieuses enseignantes ou hospitalières s'étaient chargées, sous des conditions d'ailleurs très diverses, de l'éducation des jeunes filles : les Ursulines à Avignon, à Pernes, à Carpentras, à Caromb, à

(1) Ajoutons Auribeau, Castellet, Lagarde, Rustrel, Sannes, Buoux, Vaugines, les Beaumettes, en somme la plupart des communautés de très faible population.

Digitized by Google

Malaucène, les sœurs de Notre-Dame et les sœurs de Saint-Eutrope à Avignon, à Orange les religieuses du Verbe-Incarné, destinées à la conversion des protestants, puis les sœurs du Saint-Enfant Jésus, à Bollène les sœurs des Écoles chrétiennes. Mais le chiffre des élèves de ces écoles ne paraît jamais avoir été considérable ; surtout, peu de filles pauvres les fréquentèrent. L'instruction semblait un privilège réservé aux filles de la bourgeoisie et on se préoccupait peu d'organiser pour les autres un véritable enseignement.

Les régents et les régentes ; leur situation matérielle et morale.— L'éducation populaire était d'ailleurs toujours restée à Avignon et dans le Comtat, comme dans les provinces voisines, affaire purement municipale. Aucune mesure générale n'était venue imposer aux communautés l'établissement d'une école, réglementer les études, déterminer les devoirs des maîtres et leurs droits. Restés souverains en cette matière, les consuls et les conseils communaux pourvoyaient, comme ils l'entendaient, à des besoins qu'ils ne ressentaient pas tous au même degré. Ils créaient, supprimaient, suspendaient à leur gré le service scolaire, fixaient les traitements des régents, déterminaient leurs obligations, appréciaient souverainement leurs services. Les évêques, tout en se plaignant quelquefois de l'ignorance des jeunes gens de telle ou telle paroisse, se bornaient à recommander aux communautés de choisir de bons régents ou à leur désigner tel ou tel candidat. Ils surveillaient d'assez près les membres des congrégations enseignantes ; mais des régents ou régentes laïques, ils ne s'occupaient presque jamais. A son tour, le vice-légat, tuteur des communautés et chargé à ce titre de régler l'emploi de leurs deniers, ratifiait les délibérations des conseils et déterminait en dernier ressort les émoluments des régents ; son contrôle restait d'ordre exclusivement financier.

Les écoles congréganistes étaient, en somme, peu nombreuses. La province n'accordant aucun subside pour l'instruction primaire, seules, quelques villes, — on en a donné plus haut la liste à peu près complète, — avaient pu faire face aux dépenses assez considérables que nécessitaient les établissements de ce genre. En appelant des Frères à régenter leurs écoles, elles avaient d'ailleurs assuré à la fois la gratuité de l'enseignement, condition d'une bonne fréquentation, et la stabilité du personnel des maîtres, nécessaire au succès des études. Elles s'étaient aussi déchargées d'un gros souci, la tenue des écoles congréganistes ne nécessitant pas, comme celle des écoles laïques, leur intervention assidue. Aussi les vit-on rarement renoncer à un système à la fois commode et fécond en résultats.

Digitized by Google

Les autres communautés avaient gardé, avec une indépendance à peu près entière, tous les soucis qui en étaient la rançon. Le sort des maîtres était entre leurs mains; mais elles avaient à s'en procurer, ce qui n'était pas chose toujours facile à une époque où, en cette matière, l'offre était de beaucoup inférieure à la demande (1). Aussi beaucoup de conseils municipaux chargeaient-ils leurs curés ou leurs vicaires de régenter les écoles. Ainsi en était-il au Crestet, à Grambois, à Murs, à Beaumont, à Lamotte-d'Aigues, à Lacoste, à Villars, à Caseneuve, à Oppède, à Sablet, à Ménerbes, où d'ailleurs des régents laïques alternèrent, à plusieurs reprises, avec le curé. A Lamotte, à Puyvert, à Mérindol, tandis que le curé se chargeait de l'instruction des enfants catholiques, le pasteur prenait soin de celle des protestants.

Dans la plupart des villages, on recourait à ces maîtres nomades qui parcouraient les campagnes, à l'entrée de l'hiver, offrant aux consuls en quête de régents, en retour d'un salaire modique, « leur savoir pour éduquer la jeunesse ». Presque tous ces maîtres descendaient des hautes vallées des Alpes, où la vie était si rude et les ressources si médiocres qu'on n'y pouvait subsister. Ils venaient, la plume sur l'oreille et l'écritoire suspendue à la boutonnière de leur veste, vantant fort congrûment leur capacité et leur zèle, parfois même sachant séduire les magistrats communaux par une faconde de haut goût. Ils étaient, pour la plupart, légers de science autant que d'argent. Lire, écrire, un peu calculer, c'était tout leur bagage de connaissances. On en vit même qui lisaient mal et qui n'écrivaient pas. En revanche, quelques-uns épelaient le latin. Dans ce cas, ils accrochaient, comme marque de leur érudition, deux ou trois plumes d'oie à leur chapeau. Les négociations n'étaient pas longues, en général, entre régents et consuls. Pour peu qu'il justifiât de ses bonnes mœurs et que ses prétentions pécuniaires ne fussent pas excessives, le candidat était engagé sur l'heure, car on n'avait pas beaucoup de choix. C'est vers la fin d'octobre, souvent même en novembre ou en décembre, que les contrats étaient signés. Ils avaient pour terme ordinaire la Saint-Michel prochaine, qui marquait la fin de l'année scolaire. Rares étaient les engagements de plus d'un an. Parfois même, le maître d'école n'était engagé qu'à l'essai, sous condition de justifier par la suite une confiance qu'il n'avait pas su conquérir de

(1) Caumont en 1760, le Crestet en 1784, la Bastide-des-Jourdans en 1784 et en 1786, n'avaient pas pu se procurer des régents. Séguret en manquait aussi, peu de temps avant la Révolution.

Digitized by Google

haute lutte. Et tel régent de Sablet, ainsi « loué » en 1734, se vit renvoyé au bout d'un mois « pour n'avoir pas su faire son devoir ». Le plus souvent, l'accord persistait plus longtemps; mais peu de maîtres se fixaient dans un village ou même y demeuraient plusieurs années. Tel trouvant une situation meilleure, s'empressait d'abandonner un poste médiocre; tel autre renonçait à ses fonctions, parce que les familles ne lui payaient pas la redevance convenue, ou même sans donner de motifs. Plus souvent les conseils municipaux « renvoyaient et expulsaient » des maîtres ignorants ou incapables, ou qui n'avaient pas su plaire aux familles, ou enfin qui n'avaient pas l'heur « d'être agréables au curé pour des motifs à lui connus ». Pour éviter des difficultés trop fréquentes, on convenait parfois de s'avertir trois mois à l'avance, en cas de rupture du contrat, afin que chaque partie pût prendre en temps utile de nouvelles dispositions.

Les salaires étaient minimes, mais ils s'élevèrent assez rapidement, au cours du XVIII^e^ siècle. Avant cette époque, ils dépassaient rarement dix ou quinze écus; aux approches de 1789, ils atteignent souvent 100, 150 ou même 200 livres. Sorgues, qui en 1626, ne donnait que quatre écus à son régent, lui paya 90 livres, de 1717 à 1783. Malaucène attribuait, en 1624, 25 écus à son unique maître; en 1742, le premier régent y recevait 108 livres, et l'adjoint, 100. Au Crestet, les gages du maître d'école montent de 30 livres en 1748, à 60 livres, en 1761, à 108 livres, en 1784. Buisson attribue 130 livres à son régent, en 1773, et 200 livres, deux ans plus tard, « plus la jouissance d'une partie du jardin communal ». La Tour d'Aigues paie à son régent 150 livres et Mérindol, 200 livres, dès 1729. Vitrolles même qui, en 1686, avait refusé au maître d'école une augmentation de six livres, « vu la pauvreté du lieu », s'impose en sa faveur de 60 livres, vers 1753 et de 129 livres, en 1789. Il est vrai que Puyméras et Roaix ne donnent toujours que 30 livres, en 1751 et 1763, Vacqueyras 20 écus, en 1760, Murs et Oppède, 50 livres, vers le milieu du XVIII^e^ siècle; mais Saint-Christol, qui ne donnait à son régent que 6 écus, en 1620, lui en attribua 22, dès 1687, et 40, en 1716, sans compter douze livres « pour monter l'horloge » (1).

(1) Quant à la coutume très ancienne qui consistait à héberger le maître d'école successivement chez les parents de ses élèves les plusieurs aisés, — source de conflits permanents entre les familles et les régents, — elle avait, semble-t-il, presque complètement disparu dès le début du XVIII^e^ siècle. A cette époque cependant, quelques communautés joignaient aux gages fixes qu'elles attribuaient au régent quelques émines ou salmées de blé. Encore, en 1761, la municipalité du Crestet stipulait que le maître de son école recevrait, pour son salaire, douze émines de seigle et « qu'on lui tremperait une soupe chaque jour tant seulement ».

Digitized by Google

Ces chiffres et les conditions des contrats ne varient guère, qu'il s'agisse de régents laïques ou de prêtres séculiers. Cependant, ces derniers, plus goûtés parce qu'ils peuvent enseigner le latin, obtiennent parfois des conditions meilleures. L'abbé Luc, régent à Ménerbes, par exemple, reçoit 200 livres, dès 1685, et l'Isle-sur-Sorgue donne au prêtre qui dirige ses écoles, en 1781, 200 livres, puis 400 livres, avec 200 nouvelles livres pour son adjoint (1).

Les régentes étaient, cela va de soi, beaucoup moins libéralement traitées. Même à la veille de la Révolution, rares étaient les maîtresses d'écoles qui, comme celle de Sablet, arrivaient à 90 livres. Celles de Séguret et de La Bastide-des-Jourdans ne recevaient que 60 livres, celle de Mérindol, 40 livres plus quinze livres pour son logement, celle de Ménerbes, 10 écus. Elles étaient d'ailleurs si mal recrutées ! Passe encore pour les sœurs garde-malades qui, parfois, instruisaient tant bien que mal les jeunes filles ; mais ne vit-on pas, à Sablet, agréer comme régente la concierge même de l'hospice ! Que si une occasion particulièrement favorable venait à s'offrir d'avoir des régentes de moins humble savoir, les municipalités ne se refusent pas à faire un sacrifice extraordinaire. Telle la communauté de Mazan, qui « louant » à la fois comme régent et régentes de ses écoles le mari, la femme et la fille, leur alloue magnifiquement mille livres ; mais c'est en 1792, il faut le dire, qu'on enregistre pareille générosité.

Les communautés ne se croyaient pas tenues de fournir aux régents et régentes des écoles soit une salle de classe soit un logement personnel. Quelquefois une chambre, dans la maison commune, était mise à leur disposition, ou bien on leur allouait une indemnité supplémentaire de dix ou quinze livres. Bien peu de communautés possédaient des locaux scolaires, un moins grand nombre encore s'étaient préoccupées d'en construire ou d'en aménager. Citons, à titre de curiosité, la communauté de Caumont, qui à deux reprises, en 1732 et en 1787, dépensa jusqu'à 40 et 60 écus pour réparer ses écoles, celle de Malaucène qui installa les siennes, en 1741, dans un bâtiment à ce spécialement aménagé dans l'hôtel de ville, celle de Bollène enfin qui acquit de nouveaux locaux scolaires en 1788.

A l'avantage d'un logement particulier et à leurs émoluments

(1) Citons, à l'actif de la communauté de l'Isle, un trait de générosité dont nous n'avons pas trouvé d'autre exemple. Par délibération du 7 août 1791, le conseil général de cette communauté alloue une retraite annuelle et viagère de cent livres au sieur Ferrat, « qui a occupé la place d'instituteur de la jeunesse depuis très longtemps ».

Digitized by Google

fixes, la plupart des régents ajoutaient le produit d'une rétribution scolaire qui variait suivant les localités. L'enseignement dans les écoles n'était donc pas toujours gratuit. On a vu que la gratuité était la règle dans les écoles congréganistes, entretenues à grands frais par les municipalités de quelques villes. Dans d'autres localités, en très petit nombre, les conseils communaux assuraient aux régents des émoluments assez élevés pour qu'ils n'exigeassent rien des familles. Telles les communautés de Sablet, de Saignon et de Mazan, qui prirent de pareilles mesures, mais seulement à la veille de la Révolution. Ailleurs, on stipulait que le régent devrait recevoir gratuitement un certain nombre d'indigents. Mais, en général, le régent pouvait exiger des familles une rétribution, dont le taux variait suivant les localités et l'âge des enfants. Les contrats de louage réglaient soigneusement le chiffre de la rétribution scolaire. A Mérindol, par exemple, en 1686, le régent, qui recevait 90 livres sur les fonds municipaux, percevait en outre cinq à dix sous par mois de chacun de ses élèves, suivant qu'ils apprenaient seulement à lire ou bien à écrire et à « chiffrer ». Il s'engageait, il est vrai, à « enseigner » gratuitement quatre pauvres orphelins, ou, à défaut d'orphelins, « quatre enfants des plus nécessiteux du village, à la désignation des recteurs de l'hôpital ». A Grambois, en 1759, une rétribution de 30 livres, à payer par les élèves, s'ajoute aux 150 livres assurées au régent par la communauté. Et de même à Faucon, où le salaire fixe du maître n'est que de 30 livres, les enfants qui apprennent à lire paient trois sous par mois et ceux qui écrivent, cinq sous. Même tarif à Saint-Christol en 1745. A Buisson, en 1775, les élèves qui apprennent à lire paient 20 sous par an et ceux qui écrivent, 40. A Sorgues, la même année, on adopte un tarif beaucoup plus compliqué ; les enfants « encore à l'alphabet » paient six sous par mois ; un peu plus tard, ils paient dix sous ; quand ils apprennent à écrire, 15 sous ; s'ils étudient l'arithmétique, 20 sous, et le latin, 30 sous. A Vitrolles, vers 1789, les enfants doivent contribuer pour moitié aux honoraires du régent, qui atteignent, en tout, 120 livres ; mais cette rétribution n'est point assurée, car l'école compte seulement 20 ou 25 élèves. Aussi le maître quitte-t-il le village et personne ne se présente plus pour « régenter » Enfin à Ménerbes, en 1785, la rétribution peut s'élever à 40 sous par mois pour ceux qui étudient le latin. Elle est de huit sous seulement pour les enfants à l'alphabet, de dix pour ceux qui apprennent à lire, de quinze ou vingt sous pour ceux qui écrivent ou étudient l'arithmétique.

Digitized by Google

L'enseignement. — Les tarifs savamment gradués de la rétribution scolaire nous donnent ainsi comme le programme de l'enseignement. Il est, en vérité, des plus modestes. Lire, écrire, chiffrer, on ne va guère au-delà. Il est vrai que l'enseignement de la lecture est très compliqué, puisqu'il concerne à la fois la lecture des imprimés et celle des manuscrits et que ces derniers comprennent, dit-on, jusqu'à cinquante sortes d'écritures. Les leçons d'écriture sont moins laborieuses peut-être, mais on y dépense pourtant beaucoup de temps. Faute d'un enseignement collectif rationnellement organisé, le maître doit tracer le modèle choisi sur le cahier de chacun de ses élèves ; il doit en outre, — occupation absorbante autant que fastidieuse, — s'interrompre à tout instant pour tailler les fameuses plumes d'oie, dont longtemps encore on sera obligé de se servir. Quant à l'enseignement de l'arithmétique, il se réduisait, je pense, aux plus élémentaires notions du calcul. Mais la diversité des mesures de longueur, de superficie et de poids alors en usage, le peu de rapports qu'elles avaient entre elles et les divisions irrégulières qu'elles comportaient, compliquaient singulièrement une étude, que la numération décimale et le système métrique, si simples et rationnels, allaient rendre accessible aux plus modestes intelligences.

Les bibliothèques des écoliers n'étaient pas riches, comme on pense. Après l'abécédaire, auquel étaient jointes les prières usuelles, — le *Pater*, l'*Ave Maria*, le *Credo*, le *Benedicite*, — on les faisait lire dans les Livres saints, puis dans le *Télémaque*. Quelques écoles possédaient le *Livre des Bêtes*, illustré de gravures grossières représentant les animaux. Avec cet ouvrage, un peu de distraction et comme un rayon de gaieté pénétrait dans l'esprit des enfants, qu'on s'efforçait d'ailleurs de discipliner plutôt que d'éveiller et d'intéresser.

Dans quelques communautés dépourvues de collèges, le régent de l'école enseignait le latin. C'était le cas pour Sorgues et pour Ménerbes, par exemple, et l'on ne saurait s'en étonner, la langue latine étant encore très répandue. On est plus surpris de voir d'humbles communes rurales, Saint-Christol, Cucuron, Caseneuve, Sablet, exiger, tout comme Mazan et Malaucène, que leurs régents puissent enseigner la langue latine. A Malaucène, en 1770, la « question du latin » faillit même causer une sorte de crise municipale. Le conseil de la communauté, fort soucieux de la prospérité de ses écoles et ayant successivement essayé, pour l'assurer, de régents laïques et de religieux Augustins, tenait absolument à

Digitized by Google

avoir deux régents, l'un pour enseigner la lecture et l'écriture aux élèves les plus jeunes, l'autre capable d'apprendre le latin aux plus âgés et de les conduire même jusqu'à la philosophie, « comme il se pratiquait tous les jours, pour le plus grand profit d'une population intelligente ». L'intendant, — on était alors sous l'occupation française,— trouvait la dépense superflue. Le conseil s'obstinait et la rébellion allait peut-être éclater au sein de la communauté, lorsque l'intendant céda sans doute, car Malaucène garda ses deux régents.

Lire, écrire et compter, ces humbles et monotones exercices suffisaient-ils à occuper les six heures de classe que les traditions imposaient, chaque jour, aux régents (1)? On y joignait, il est vrai, l'étude ou plutôt la récitation du catéchisme. Néanmoins, on devine qu'il devait y avoir dans les écoles bien des heures d'ennui. Les écoliers se distrayaient-ils en faisant des niches à leurs maîtres et en leur jouant de mauvais tours? On pourrait le croire, à voir les consuls de Sablet prendre soin « d'empêcher les enfants de divers particuliers d'insulter le régent et de lui envoyer des pierres ». Du reste, les maîtres n'avaient-ils pas, pour se protéger, les ressources d'une discipline, qui assurément manquait de douceur? La férule, la verge, le martinet, le chat à plusieurs queues n'étaient-ils pas, avec le bonnet d'âne, les accessoires les plus importants du mobilier scolaire? Et le conseil communal de Caumont n'avait-il pas eu soin d'imposer au fermier de la boucherie l'obligation de mettre chaque année, pour l'usage qu'on devine, quatre nerfs de bœufs à la disposition du régent des écoles?

Quoi qu'il en soit, le régent n'était pas libéré de tout souci quand, ses six heures de classes terminées, il renvoyait chez eux ses écoliers disciplinés ou indociles. Non seulement il devait, le dimanche, les accompagner à la messe et aux vêpres, mais les loisirs qui lui restaient, il les devait mettre au service des consuls ou du curé. La plupart du temps, en effet, n'était-il pas chantre, bedeau, sacristain, voire même sonneur des cloches? Que si ces attributions, comme celles de secrétaire du conseil communal, paraissaient être naturellement dévolues aux régents, à une époque où l'église, la mairie et l'école se complétaient mutuellement et se prêtaient un appui réciproque, ne faut-il pas s'étonner

(1) Les classes duraient, en certains villages, huit heures par jour, au moins pendant l'été. Le jeudi était généralement chômé. Pendant les mois d'été, beaucoup d'écoles étaient fermées ou ne recevaient qu'un petit nombre d'élèves.

Digitized by Google

de les voir parfois notaires comme à La Bastide-des-Jourdans, chirurgiens comme à Saint-Christol et à Buisson, en 1775, conducteurs d'horloge, comme à Sorgues, Mérindol et Faucon, voire fossoyeurs et ensevelisseurs de morts, comme à La Bastidonne, ou obligés, comme à Cabrières-d'Aigues, de visiter les malades, pour les consoler, je pense, plutôt que pour les guérir ?

Les résultats. — On a dû renoncer à dresser une statistique des écoles et des maîtres. A plus forte raison, tout dénombrement des écoliers paraît-il absolument impossible. Un très petit nombre de filles seulement fréquentaient les écoles qui leur étaient destinées. La fréquentation des garçons était meilleure ; elle n'était cependant pas en rapport avec le chiffre de la population enfantine. A Avignon, ville de 24,090 habitants, 5 à 600 garçons fréquentaient les trois écoles des Frères. A diverses époques, on trouvait à Caumont une quarantaine d'écoliers, pour 12 ou 1400 âmes, 50 ou 60 à Malaucène qui comptait 2,500 habitants, dans le petit village de Vitrolles, 20 garçons et 4 ou 5 filles seulement. Ici l'indifférence des parents, là l'incapacité bien connue du maître, — car pour un savant comme Benoît Torcat, de Malaucène, combien de régents furent au-dessous de leur tâche ! — ailleurs la pénurie des finances municipales conspiraient contre la régularité des études, abandonnées au bon plaisir de chacun. L'exode périodique des maîtres, la difficulté de les remplacer, celle de leur assurer un salaire convenable donnaient aux institutions scolaires un caractère d'instabilité fatal à leur développement. Bon nombre de municipalités, peu soucieuses de l'instruction populaire, se montraient à l'égard des régents, difficiles et exigeantes, rognaient sur leurs gages, n'assuraient pas le paiement de la rétribution scolaire, prétendaient leur imposer sans émoluments supplémentaires les corvées les plus diverses Avaient-elles des dépenses extraordinaires à solder ? le maître d'école en faisait les frais. Le Pont-de-Sorgues, par exemple, ne dût-il pas se passer de régent, de 1770 à 1775, parce qu'on y construisait une église neuve, qui coûtait cher ?

Les résultats n'étaient que trop visibles. De toutes parts, on les signalait. La plus grande partie de la population rurale était absolument illettrée et l'ignorance était commune dans les villes. En veut-on une preuve irrécusable, fournie par la statistique la plus précise possible ? De 1786 à 1790, 3,570 mariages furent célébrés dans les pays qui allaient former le département de Vaucluse. 723 époux et 310 épouses, soit 1,033 conjoints seulement purent signer. La proportion ne dépassait guère 20 pour cent (20,25) pour

Digitized by Google

les hommes et 8 pour cent (8,40) pour les femmes, ce qui aurait donné à ces pays le 68e rang parmi les départements français. Un siècle plus tôt, avec une proportion un peu plus grande d'illettrés (19,59 p. % d'hommes et 6,34 p. % de femmes sachant signer), Vaucluse eût obtenu dans une statistique semblable, un rang meilleur, le 48e. Les progrès de l'instruction générale dans le Comtat avaient donc été, au XVIIIe siècle, bien moins considérables que dans l'ensemble du royaume.

Chapitre II. — Pendant la Révolution.

L'instruction primaire de 1789 à 1793. — Disparition d'un grand nombre d'écoles. — Les mouvements révolutionnaires qui se produisirent dans le Comtat dès 1790 et aboutirent à la réunion de ce pays à la France, n'en modifièrent pas tout d'abord la situation scolaire. En 1790, en 1791, en 1792 même, les communes continuèrent à procéder, comme elles avaient coutume de le faire, au choix de leurs régents. Les traités signés à cette époque ne diffèrent pas très sensiblement de ceux qu'on a vu conclure dans la période précédente ; tout au plus pourrait-on y signaler une tendance plus marquée à établir la gratuité de l'instruction. C'est ainsi qu'en 1790, la commune de Ménerbes, traitant avec Joseph-Étienne Avy, prêtre, lui alloue un traitement fixe de 300 livres, à condition qu'il n'exigera aucune rétribution des élèves. Ces émoluments sont portés à 350 livres, en 1792, en faveur d'un autre régent, Xavier Robert. Le 3 août 1791, le conseil général de l'Isle ratifie un accord intervenu entre le maire et deux régents qui dirigeront une école gratuite, « moyennant la somme totale de 900 livres à eux payable par quarton ». Mazan prend également, le 15 septembre 1792, un régent et deux régentes « pour ses écoles gratuites ». Sorgues traite, le 11 juillet 1790, avec un sieur Antoine Lambert pour remplacer Louis Bernard, démissionnaire, à la fois comme régent et comme « conducteur de l'horloge ». A Caumont, le 15 octobre 1792, le conseil de la commune procède encore à l'élection d'un régent, qui recevra annuellement 400 francs payables par trimestre et en assignats. Déjà, ce maître est tenu de fournir un certificat de civisme et « doit prêter serment de soutenir l'égalité, la liberté et la République française et de mourir en les défendant ». Après quoi, le conseil lui fait subir un examen sur la lecture, l'écriture, le calcul, et l'installe dans ses

Digitized by Google

fonctions aux conditions suivantes : il tiendra l'école ouverte, quatre heures le matin et quatre heures le soir ; il conduira les enfants à la messe, les dimanches et fêtes ; l'école sera fermée le jeudi. Le maître ne recevra rien des écoliers, si ce n'est à titre de don volontaire. Le serment civique est également prêté, le 24 juin 1791, par les instituteurs d'Orange, au nombre de cinq, auxquels se joint, le 4 juillet suivant, un sixième régent ; d'autre part, le 2 juillet, le conseil communal de cette ville révoque deux instituteurs et une institutrice, qui ont refusé ledit serment. Le 15 juillet, il décide, en principe, de renvoyer les religieuses qui n'ont pas juré fidélité à la Constitution ; mais il ajourne l'exécution de sa décision, parce qu'on ne trouve pas d'aspirantes pour les remplacer. A Carpentras, dans sa séance du 28 octobre 1790, le conseil général, pour donner satisfaction à un vœu « publiquement et hautement formulé », vote la création d'une école gratuite à deux maîtres, fixe à 600 francs la rétribution due à chacun des instituteurs et ordonne de réparer le rez-de-chaussée de la maison commune pour les y installer. Ajoutons que « la guerre et l'anarchie » empêchèrent l'exécution de cette délibération et que l'école créée fut annexée, le 26 octobre 1792, au collège, où elle put enfin s'ouvrir. D'autres communes moins importantes continuèrent à se pourvoir de régents comme par le passé : le Crestet traite avec son régent, le 10 mars 1791, pour une année, sous le salaire de douze émines de seigle. Le 1er novembre 1792, le conseil de Séguret « considérant que la dépravation des mœurs prend sa source dans l'ignorance et que le plus bel héritage qu'un père puisse laisser à son enfant est l'instruction », délibère de « faire ses derniers efforts pour trouver une personne digne d'être le modèle de l'éducation et de la vertu ». Le citoyen Jean-Baptiste Allemand, qui « a assuré devoir se comporter avec toute la convenance qu'exige cet état critique », paraît être cette personne ; il est choisi pour régent et on le trouvera encore, en 1794, à Séguret. Mêmes pratiques dans la viguerie d'Apt, encore rattachée au département des Bouches-du-Rhône. Les écoles de la Bastide-des-Jourdans, de Villelaure, d'Oppède restaient ouvertes. A Vitrolles, où il n'y avait pas de régent depuis quelque temps, on en élit un, le 10 octobre 1790, pour un an, aux gages de cent livres, plus une rétribution scolaire, qui variera de six à vingt sols par élève et par mois, suivant que chacun lira, écrira ou apprendra l'arithmétique. Le conseil communal de Saignon porte, au contraire, la même année, les gages de son régent à 300 livres, « à condition que les enfants du pays depuis quatre

Digitized by Google

ans et au-dessus ne paieront rien ». A Apt même, le 17 octobre 1790, les sieurs Duc et Vernet, « ci-devant Frères des écoles chrétiennes », sont autorisés à tenir une école gratuite à deux classes, au traitement de 400 francs pour l'un et de 300 francs pour l'autre, plus le logement. D'ailleurs, les congréganistes n'ont pas encore complètement disparu Ils enseignent à Bollène jusqu'en 1793. Quant aux Frères de la Doctrine chrétienne, ayant prêté le serment et spécialement autorisés par la loi du 18 août 1792, ils resteront à Avignon, à Carpentras et à Orange, jusqu'au moment où ils devront céder la place à l'École centrale, que la Convention établira dans le département (1).

Cependant, les effets de la politique suivie par la Constituante et plus tard par l'Assemblée législative ne devaient pas tarder à se faire sentir dans le domaine de l'instruction. D'une part, le décret qui organisait les assemblées administratives des départements, leur confiait « la surveillance de l'éducation publique et de l'enseignement politique et moral ». Mais peu préparées à ce rôle, absorbées par d'autres travaux, enfin ne disposant que de moyens d'action insuffisants, ces assemblées allaient être réduites à manifester une bonne volonté certaine mais impuissante, en face de l'inertie parfois calculée des municipalités devenues à peu près indépendantes. On sait d'ailleurs que saisies des projets les plus vastes et les plus séduisants, les deux premières assemblées révolutionnaires se bornèrent à émettre des votes de principe et laissèrent à la Convention l'honneur de doter le pays d'une véritable législation scolaire. Les ajournements successifs, que cette législation dut subir à une époque où l'on attendait du pouvoir central l'impulsion et la règle, ne pouvaient qu'encourager les administrations locales à se désintéresser de l'instruction publique.

En même temps, les mesures prises par la Constituante à l'encontre du clergé et des congrégations tarissaient l'une au moins des sources du recrutement du personnel. Les écoles congréganistes qui existaient, on l'a vu, dans plusieurs grandes villes, disparurent avec ces congrégations et ne furent pas remplacées (2).

(1) A Apt, le collège municipal fut fermé le 17 novembre 1791, « à cause de la détresse de la caisse municipale ». La ville avait du reste demandé, auparavant, l'établissement d'un collège national et d'une Université de droit et de médecine, lesquels devaient fournir aux habitants « les ressources que leur territoire aride ne pouvait leur procurer ».

(2) Décret du 18 août 1792 portant dissolution des congrégations religieuses, même de celles qui, vouées à l'enseignement, ont bien mérité de la patrie. Aucune partie de l'enseignement public ne pourra être confiée aux membres des ci-devant congrégations

Digitized by Google

La constitution civile du clergé et les lois sur le serment civique, complétées par le décret du 26 août 1792, chassèrent de leurs presbytères la plupart des prêtres, restés réfractaires au nouveau régime. Les écoles rurales dirigées par des prêtres séculiers furent donc, à leur tour, fermées. Quant aux régents laïques, quelques-uns restèrent à leur poste. Mais d'autres, plus nombreux sans doute, briguèrent des emplois plus en vue. Il en est qui devinrent secrétaires des assemblées de district, membres des directoires de district ou de département, procureurs syndics ou maires de leurs communes. D'autres, enfin, s'engagèrent pour servir la patrie aux armées. Nombreuses étaient les communes qui manquaient d'instituteurs, quand les lois des 22 frimaire an I et 29 frimaire an II essayèrent d'organiser l'instruction.

La loi du 29 frimaire an II; son application dans le département de Vaucluse. — Dès l'ouverture de ses délibérations, la Convention reprit les projets sur l'instruction que la Législative n'avait pas pu faire aboutir. Les rapports de Daunou et de Talleyrand et les discussions auxquelles ces travaux avaient donné lieu, avaient déjà montré le chemin qu'il fallait suivre : la Convention s'y engagea résolument. Son décret du 22 frimaire an I (12 décembre 1792) (1), en donnant aux écoles populaires le nom

enseignantes. — Ce décret paraît avoir été appliqué aux Frères des écoles chrétiennes d'Avignon en septembre et décembre 1792.

(1) Décret du 22 frimaire an I (12 décembre 1792).

TITRE I. — *Enseignement.* Les écoles primaires formeront le premier degré d'instruction; on y enseignera les connaissances rigoureusement nécessaires à tous les citoyens. Les personnes chargées de l'enseignement dans les écoles s'appelleront *instituteurs.*

Dans les écoles primaires on apprendra à lire et à écrire. On y enseignera les règles de l'arithmétique et les premières connaissances morales, naturelles et économiques.

L'enseignement sera partagé en quatre divisions que les élèves parcourront successivement. Les élèves ne seront pas admis dans les écoles avant l'âge de six ans.

Il sera composé des livres élémentaires qui devront être enseignés dans les écoles primaires. Ces livres seront rédigés d'après la meilleure méthode d'enseignement que les progrès des sciences nous indiquent et d'après les principes de liberté, d'égalité, de pureté dans les mœurs et de dévouement à la chose publique, nécessaires dans un état républicain.

Il sera aussi composé des livres pour les maîtres.

L'enseignement devant être commun à tous les citoyens sans distinction de culte, tout ce qui concernera les cultes religieux ne sera enseigné que dans les temples.

Une fois par semaine, l'instituteur donnera une instruction publique, à laquelle tous les citoyens de tout âge, de l'un et l'autre sexe, seront invités d'assister.

Ces instructions auront pour objet : 1° de rappeler les objets enseignés dans les écoles; 2° de développer les principes de la morale et du droit naturel; 3° d'enseigner les lois dont la connaissance est nécessaire aux fonctions publiques les plus rapprochées de tous les citoyens; 4° d'annoncer les nouvelles et tous les événements qui

Digitized by Google

d'écoles primaires et aux régents celui d'instituteurs, que les unes et les autres ont depuis lors conservé, décida que toutes les localités d'au moins 400 habitants seraient pourvues d'une école ; les communes de 1,500 à 4,000 habitants auraient deux écoles spéciales, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Dans les bourgs et les villes, le nombre des écoles s'augmentait proportionnellement au chiffre de la population. Les élèves y étaient admis à partir de l'âge de six ans. Ils parcouraient successivement les quatre divisions, entre lesquelles l'enseignement était partagé. Une commission d'instruction, de cinq à onze membres, était formée dans chaque département. De concert avec le Directoire, elle devait déterminer « le nombre, le placement et la circonscription des écoles ». Elle examinerait également les candidats aux fonctions d'instituteur. Les pères de famille, les veuves, mères de famille, les tuteurs et curateurs de l'arrondissement, du village ou de la section de ville, où l'école était située, élisaient, parmi les candidats approuvés par la commission, l'instituteur ou l'institutrice. Un traitement minimum de 600 livres était assuré aux instituteurs, un traitement de 550 livres aux institutrices. Un décret du 30 vendémiaire an II (21 octobre 1793) fixa ensuite les programmes de l'enseignement Ils comprenaient « la première éducation physique, morale et intellectuelle, la plus propre à développer chez les enfants les mœurs républicaines, l'amour de la patrie et le goût du travail ». Les enfants devaient apprendre à parler, à lire et à écrire la langue française. Ils recevraient quelques notions géographiques de la France, seraient exercés à l'usage

intéresseront le plus la République ; 5° de donner les connaissances sur la culture des arts, d'après les nouvelles découvertes.

La loi prévoit ensuite la rédaction des livres de lecture et la fondation de bibliothèques.

Titre II. — *Distribution des écoles primaires dans la République.* Il y aura une école dans tous les lieux qui ont de 400 à 1,500 habitants ; deux écoles, un instituteur et une institutrice, dans les lieux qui renferment de 1,500 à 4,000 habitants ; quatre, dans les lieux de 4 à 8,000 habitants et ainsi de suite.

Titre IV.— Les appointements varient suivant la population des lieux où les écoles sont situées. Le minimum pour les instituteurs est de 600 livres, pour les institutrices de 500 Il s'élève jusqu'à 1,400 et 1,200 livres. Les communes doivent fournir des locaux scolaires et des logements pour les maîtres.

Titre V. — Des commissions de cinq à onze membres sont formées dans chaque département. Elles sont nommées par le Directoire du département Le Directoire du département et la commission réunis fixeront le nombre, le placement et la circonscription des écoles. La commission examine les candidats aux fonctions d'enseignement. Sur la liste arrêtée par elle, les pères de famille, les veuves, mères de famille, les tuteurs et curateurs choisissent le maître.

Digitized by Google

des nombres, du compas, du niveau, des poids et mesures, du levier, de la poulie et de la mesure du temps. Ils seraient rendus souvent témoins des travaux champêtres et des ateliers et y prendraient la part que leur âge permettrait. » Enfin, le décret du 7 brumaire an II (28 octobre 1793) organisa, à la place de la commission départementale, des commissions de district composées de cinq membres et chargées de la répartition des écoles et de l'examen des candidats aux fonctions d'instituteur; il porta à 1,200 francs, chiffre minimum, le traitement des maîtres.

Ces dispositions ne furent pas appliquées. On s'en était remis, pour leur exécution, aux autorités locales, déjà absorbées par d'autres soucis; d'ailleurs, on avait eu à peine le temps de s'en pénétrer, quand la loi du 29 frimaire an II (19 décembre 1793) (1) vint les modifier en les résumant A plus d'un point de vue cette loi marquait déjà un recul sur celle de l'an I. Elle abandonnait, par exemple, aux instituteurs le soin d'établir des écoles et aux communes celui de provoquer cet établissement. Le traitement des maîtres devait être proportionnel au nombre de leurs élèves, avec, il est vrai, un minimum garanti de 500 livres. Elle n'exigeait des candidats aux fonctions d'enseignement qu'un certificat de civisme et de moralité délivré par les autorités municipales et homologué par le district. En revanche, elle proclamait la liberté de l'enseignement et son caractère public. Elle consacrait le principe de la gratuité et celui de l'obligation (au moins à partir de huit ans). A ces divers titres, elle est restée la charte scolaire de la Révolution.

Elle dura assez longtemps pour être au moins partiellement obéie. Stimulées par les circulaires du Directoire départemental, que les commissaires de la Convention pressaient vivement à leur tour, bon nombre d'administrations municipales s'occupèrent

(1) Décret du 29 frimaire an II (19 décembre 1793).

Section I.— Art. 1er. L'enseignement est libre.

Art. 2. Il sera fait publiquement.

Art. 3. Les citoyens et citoyennes qui voudront enseigner seront tenus ; 1° de faire une déclaration à la commune ; 2° de désigner l'espèce de science ou d'art qu'ils se proposent d'enseigner ; 3° de produire un certificat de civisme et de bonnes mœurs, signé de la moitié des membres du conseil général de la commune ou de la section du lieu de leur résidence et par deux membres au moins du comité de surveillance de la section ou du lieu de leur domicile ou du lieu le plus voisin.

Section III.— Art. 3. Les instituteurs et institutrices seront salariés par la République, à raison du nombre des élèves qui fréquenteront leurs écoles et conformément au tarif suivant, par élève et par an : l'instituteur, 20 livres ; l'institutrice, 15 livres.

Art. 6. Les pères, mères, tuteurs et curateurs seront tenus d'envoyer leurs enfants ou pupilles aux écoles du premier degré d'instruction.

Digitized by Google

activement de chercher des instituteurs et s'efforcèrent d'appliquer la loi sur l'obligation scolaire. Quelques-unes y mirent un véritable zèle. On ne peut suivre dans les Archives municipales, qui offrent, pour cette époque, de singulières lacunes, la trace de tous leurs efforts. Mais nous possédons encore, pour quelques mois de l'an II, pour l'an III et pour une partie de l'an IV, les registres des mandats délivrés aux instituteurs des districts d'Apt et de Carpentras. Ils prouvent que, pendant cette période, 34 communes du premier de ces districts sur 49, étaient pourvues d'instituteurs et 9 d'institutrices, que dans le second, sur 52 communes, 17 avaient au moins une école et 9 des écoles spéciales de garçons et de filles (1). A côté des villes et des bourgs considérables comme Apt, Pertuis, Cadenet, Carpentras, Sarrians, Gordes, Mazan, Malaucène, Caromb, Pernes, Monteux, Sault, figurent, dans cette liste, bien des communautés tout à fait humbles et que le faible chiffre de leur population aurait pu, à la rigueur, dispenser d'avoir une école. Telles dans la région d'Apt, la Bastidonne, Vaugines, Vitrolles, Cabrières et Peypin-d'Aigues et, dans le district de Carpentras, Beaumont, Flassan, Roaix, Villedieu, Saint-Trinit.

Grâce à la liberté de l'enseignement, certaines communes se trouvèrent posséder plusieurs écoles, dont les maîtres et maîtresses participaient aux subventions de l'État, au prorata du chiffre de leurs élèves. Ainsi Pertuis, Cadenet, Pernes avaient deux instituteurs; Malaucène, Caromb, Beaumont même, en avaient trois. Carpentras et Pernes possédaient trois institutrices et Orange, quatre. Les émoluments des instituteurs et des institutrices variaient donc à l'infini et, dans les villes, dépassaient souvent 1,200 livres. En revanche, dans nombre de petites com-

(1) Ces communes étaient les suivantes. District d'Apt : Apt, Saignon, Rustrel, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Saturnin, Viens, Villars, Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Oppède, Cadenet, Cucuron, Lauris, Lourmarin, Vaugines, Villelaure, Montlibre, Gordes, Goult, Roussillon, Saint-Pantaléon, Pertuis, Ansouis, La Bastide-des-Jourdans, La Bastidonne, Beaumont, Grambois, Mirabeau, Cabrières d'Aigues, Peypin d'Aigues, Lamotte d'Aigues, La Tour d'Aigues, Vitrolles. Avaient, en outre, une école de filles au moins : Apt, Viens, Ménerbes, Cucuron, Vaugines, Gordes, Lourmarin, Saint-Saturnin, Lauris. — District de Carpentras: Carpentras, Aubignan, Caromb, Loriol, Sarrians, Mazan, Monteux, Mormoiron, Flassan, Malemort, Pernes, Venasque, Sault, Monieux, Saint-Trinit, Baumes, Vacqueyras, Malaucène, Le Barroux, Beaumont, Entrechaux, Le Rasteau, Roaix, Séguret, Villedieu. Possédaient, en outre, une ou plusieurs écoles de filles : Carpentras, Aubignan, Mazan, Monteux, Pernes, Venasque, Malaucène, Séguret, Beaumont. (On sait que le district de Carpentras, beaucoup plus étendu que l'arrondissement actuel, comprenait tout ou partie des cantons de Baumes, Malaucène et Vaison.) — Archives départem. de Vaucluse, série L, Fonds 3, n° 96; Fonds 4, n° 108.)

Digitized by Google

munes, ils étaient réduits au minimum de 500 livres garanti par la loi du 29 frimaire.

La fréquentation était d'ailleurs bien inégale, en dépit des prescriptions légales sur l'obligation, suivant l'esprit qui dominait dans les diverses localités et aussi en raison du mérite des maîtres et du degré de confiance qu'ils inspiraient. Elle était particulièrement satisfaisante dans certaines communes fort humbles du district d'Apt, comme Vaugines, où on comptait 23 élèves pour 322 habitants, La Bastidonne, La Motte d'Aigues, qui pour 280 et 412 habitants fournissaient respectivement 25 et 40 élèves, comme Viens, alors peuplé de 1,113 âmes et dont les écoles reçurent 40 garçons et 35 filles. De même, à Vacqueyras (5 à 600 habitants), on compta un moment 46 écoliers ou écolières, à Séguret (750 habitants), 40 garçons et environ 30 filles, à Aubignan (1,360 habitants), 34 garçons et 43 filles, à Sarrians (1,860 habitants), 85 écoliers. Mazan, commune de 4,000 habitants, n'en fournissait guère plus (70 garçons et 25 filles), non plus que Monteux (2,400 habitants), dont l'instituteur ne reçut jamais que 100 élèves. A Apt, on ne compta guère, dans les écoles publiques, plus de 85 garçons et 50 filles, à Pertuis (3,700 habitants), 130 ou 140 écoliers au total, à la Tour d'Aigues (2,300 habitants), environ 65, tandis que Lourmarin, localité de 1,400 âmes, fournit 90 écoliers et 30 ou 40 écolières, Lauris (950 habitants), 30 ou 35 garçons et 20 filles Quant aux trois instituteurs de Pernes, ils n'avaient ensemble que 79 élèves et les trois institutrices, 58 ; encore observe-t-on que la moitié ou peu s'en faut de ces dernières fréquentent seules régulièrement. Enfin, l'instituteur de Mirabeau (502 habitants), ne reçut jamais que 8 élèves, réduits bientôt à 5, et l'instituteur de Flassan, nommé dès le mois de germinal an II, ne tarda pas à abandonner son poste « pour défaut de population » (1).

Quant au personnel attaché aux nouvelles écoles, il ne différait guère de celui des anciens régents que par l'ardeur de son « civisme ». La Convention se préoccupa, il est vrai, de recruter des instituteurs et ce fut l'objet de l'École normale créée par décret du 11 brumaire an III (30 octobre 1794) (2). Les divers districts

(1) On peut citer encore : Villars, 34 écoliers pour 1,043 habitants; Ménerbes, 42 élèves pour 840 habitants ; Cabrières, 23 écoliers pour 416 habitants ; Loriol, 40 élèves pour 268 habitants ; Beaumont-d'Orange, 36 garçons et 14 ou 15 filles pour 312 habitants.

(2) Décret du 9 brumaire an III (30 octobre 1794) établissant une école normale à Paris. Les districts enverront un élève par 20.000 habitants. Durée du cours : 4 mois. Les élèves ouvriront ensuite, dans les chefs-lieux de canton, une école normale pour les instituteurs.

Digitized by Google

du département de Vaucluse ne manquèrent pas d'y envoyer des élèves à l'entretien desquels ils pourvurent libéralement. Les noms de quelques-uns de ces boursiers nous sont restés; mais les documents ne nous disent pas si, en retour des sacrifices faits en leur faveur, ils enseignèrent jamais. On sait d'ailleurs que l'École normale, malgré les vues élevées qui avaient présidé à sa fondadation, ne remplit jamais son objet et n'eut qu'une existence éphémère (1).

Les lois des 27 brumaire an III et 3 brumaire an IV. — Leurs effets. — Décadence de l'enseignement public (2). — Au surplus, au moment où s'ouvrait cette école, la réaction thermidorienne avait déjà commencé à se faire sentir dans les institutions scolaires mêmes. Le décret du 27 brumaire an III (17 novembre 1794) disposait, en effet, qu'il n'y aurait qu'une école par mille habitants, sans égard pour les communes dont l'individualité, pourtant si vivace, était sacrifiée à on ne sait quel excès de régularité géomé-

(1) Par exemple, les citoyens Colonieu, Ayme et Fauque nommés par l'administration du département le 13 frimaire an III et auxquels il est alloué 600 livres les 27 frimaire, 12 pluviôse et 25 germinal, an III. Ayme reçut même 1,200 livres, la somme de 600 livres paraissant insuffisante. (Archives départem. de Vaucluse, série L Fonds 3, n° 108.)

(2) Décret du 27 brumaire an III (17 novembre 1794).

Ch. I. Art. 2.— Il sera établi une école primaire par mille habitants.

Art. 5.— Les presbytères non vendus sont mis à la disposition des municipalités pour la tenue des écoles.

Ch. II. Art. 1er. — Les instituteurs et institutrices sont nommés par le peuple. Mais pendant la durée du gouvernement révolutionnaire, ils seront examinés, élus et surveillés par un jury d'instruction compose de trois membres désignés par l'administration du district et pris hors de son sein par les pères de famille. L'election sera soumise à l'administration du district.

Ch. III. Art. 10.— Le salaire des instituteurs et institutrices sera uniforme et fixé à 1,200 et 1,000 livres. Il sera porté à 1,500 et 1,200 livres dans les villes de plus de 20,000 habitants.

Ch. IV. Art. 1er.— Les élèves ne seront pas admis dans les écoles avant six ans.

Art. 2.— L'enseignement comprendra la lecture, l'écriture, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et la Constitution de la République française, la morale républicaine, la langue française écrite et parlée, les règles du calcul simple et de l'arpentage, les élements de la géographie et de l'histoire des peuples libres, des instructions sur les principaux phenomènes et les productions les plus nouvelles de la nature. On fera apprendre le recueil des actions héroïques et les chants de triomphe.

Décret du 3 brumaire an IV (24 octobre 1795).

Art. 1er.— Il sera établi une ou plusieurs écoles dans chaque canton de la République; les arrondissements en seront déterminés par les directoires de département.

Art. 2. — Il sera établi dans chaque département des jurys, au nombre de six au plus, et composés de trois membres. Ils examineront les instituteurs.

Art. 8.— Cet article institue la rétribution scolaire.

Digitized by Google

trique. On en revenait à la distinction des sexes, l'école devant être divisée en deux sections distinctes pour les garçons et pour les filles, avec un instituteur et une institutrice. En principe, les maîtres devaient être nommés par le peuple ; mais pendant la période révolutionnaire, ils seraient « examinés, élus et surveillés » par un jury d'instruction de trois membres désignés par l'administration du district. Le programme était réduit à la lecture, à l'écriture, aux éléments de la langue française et du calcul simple. On pourrait cependant y ajouter l'arpentage et quelques notions de géographie et d'histoire « ces peuples libres ».

Un nouveau pas en arrière fut fait par la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795). Au moment où elle allait se séparer, la Convention avait supprimé les districts et les communes et avait substitué à ces dernières les municipalités de canton, uniformément composées de cinq mille habitants. Chaque canton devait avoir une ou plusieurs écoles. Les instituteurs devaient être examinés par un des jurys d'instruction créés dans chaque département, au nombre de six au maximum, présentés par les administrations municipales, nommés par les administrations de département, révoqués par les mêmes administrations, le jury d'instruction entendu (1). On ne leur garantissait plus de traitement fixe, mais seulement le logement ou une indemnité représentative (2) ; ils recevraient des familles une rétribution fixée par la municipalité et qu'un quart des élèves pourraient être dispensés de payer. Avec le principe de la gratuité, celui de l'obligation était aussi abandonné. Quant au programme, il ne comprenait plus que la lecture, l'écriture, le calcul et les éléments de la morale républicaine.

Ces dispositions, qu'explique sans doute la pénurie des finances nationales, ne pouvaient qu'entraîner la ruine des écoles encore ouvertes. La nécessité de l'instruction n'était pas encore suffisamment ressentie pour que toutes les familles consentissent à rétribuer le maître ; les municipalités elles mêmes étaient trop pauvres pour faire face à pareille dépense : ôter aux communes les plus

(1) Ces jurys d'instruction furent créés au nombre de quatre : le jury central à Carpentras, les jurys spéciaux à Avignon, Apt et Orange. Sauf à Carpentras, ils ne paraissent pas avoir fonctionné avec beaucoup de régularité. (Archives départem. de Vaucluse, série L, fonds 1, n°s 123 et 183.)

(2) Souvent les écoles furent installées dans les dépendances d'anciennes églises ou dans les presbytères. Ce fut le cas, par exemple, à Visan, où l'instituteur occupa le presbytère ; de même à Saint-Christol. A Cavaillon, l'école fut ouverte dans l'ancienne prévôté.

Digitized by Google

modestes l'école que l'État avait entretenue jusqu'ici à ses frais, c'était en condamner les habitants à l'ignorance ; aucune prescription législative ne pouvait prévaloir contre un pareil abandon.

Les écoles publiques disparurent donc rapidement. Même dans certaines communes importantes, comme Valréas, Malaucène, Ménerbes, Lauris, on resta un moment sans instituteur : l'enseignement public fut rétabli seulement en l'an VI à Valréas, en l'an VII à Malaucène. Il est vrai que si les écoles publiques se fermaient, d'autres établissements s'ouvraient à titre particulier, sous la direction d'anciens maîtres des petites écoles, de prêtres, même de prêtres réfractaires ou de membres des anciennes congrégations enseignantes. Cette renaissance des anciennes écoles n'a laissé que peu de traces dans les archives de l'époque ; mais par les statistiques de l'an VIII et de l'an IX, on peut juger qu'elle ne fut en Vaucluse ni moins rapide, ni moins complète que dans des autres départements de la République.

Leur nombre dépassa bientôt et de beaucoup celui des écoles cantonales. Chambaud estime, en l'an VIII, qu'il y a dans le département 35 écoles primaires et 162 écoles particulières ou pensionnats pour les garçons, comptant ensemble 4,318 élèves. Il est peu de communes, dit-il, qui manquent d'instituteurs, mais ils ne sont pas bien capables. Le nombre de ces communes, dépourvues de maîtres même médiocres, s'élève en l'an X, pour le seul arrondissement d'Apt, à vingt au moins; la proportion est la même dans les autres arrondissements. Les écoles primaires les plus florissantes sont celles d'Avignon, au nombre de trois, d'Orange, de Pertuis, de Monteux, Mazan, etc. C'est aussi dans les villes que les écoles particulières se sont le plus multipliées : on en compte dix à Avignon et autant à Carpentras, 5 à Apt, 4 à Orange et à Pertuis, 3 à Gordes, 3 à Caderousse, 5 à Mondragon et 5 à Valréas. Si l'effectif de chacune de ces écoles est modeste, l'effectif total dépasse de beaucoup celui des écoles publiques, lequel ne s'élève guère au-dessus de 30 élèves par établissement. Quant aux filles, elles sont reçues, au nombre de 1,106, dans 65 écoles, presque toutes dirigées par des religieuses, sauf les deux ou trois écoles publiques (Avignon, Carpentras, Viens), qui réunissent ensemble une centaine d'élèves. Dans ces écoles on apprend à lire et à écrire et on s'exerce « à quelque travail propre au sexe ». Le programme des écoles de garçons n'est guère plus étendu; quel-

Digitized by Google

ques instituteurs seulement abordent l'étude de l'arithmétique et enseignent un peu d'histoire (1).

Ce n'est donc pas sans raison que le conseil général de Vaucluse écrit, en l'an IX : « L'instruction publique est nulle dans ce département : il est peu d'écoles primaires qui soient fréquentées. L'École centrale ne réunit qu'un petit nombre d'élèves et n'atteint pas le but qu'on s'était proposé en l'établissant. Il conviendrait de la supprimer et d'affecter les 27,800 francs qui lui sont accordés à l'établissement de quatre collèges... » Quant à l'enseignement primaire, le conseil n'indique aucun moyen de le restaurer

A son tour, au moment de la grande enquête ordonnée, en l'an IX, par le Gouvernement consulaire, Français (de Nantes), chargé d'inspecter les départements compris dans la 8e division militaire, pouvait écrire sans exagérer : « Il n'y a pas la dixième partie de la population qui sache lire. Les anciens curés et vicaires apprennent à lire aux enfants. Les anciennes religieuses tiennent les écoles de filles, de sorte qu'à cet égard l'ancien ordre de choses est revenu. Les quatre Écoles centrales qui coûtent environ 120,000 francs, n'ont pas entre elles 200 élèves... On s'attend partout à un nouveau système, qui donne quelque encouragement aux écoles secondaires et crée des centres d'instruction moins multipliés, mais plus appropriés aux usages de la vie et qui ne consistant pas en des cours seulement utiles aux hommes faits, fasse marcher de front l'instruction et l'institution et tienne les élèves sous le régime d'une discipline salutaire. »

L'École centrale de Vaucluse (1796-1803). — On a nommé tout à l'heure les écoles centrales. Bien que ces établissements fussent destinés à donner l'enseignement moyen ou même supérieur, ils intéressent cependant l'enseignement primaire, dont ils devaient recueillir les meilleurs élèves et dont, à plus d'un point de vue, ils n'étaient que le couronnement. La Convention, en prescrivant la gratuité des écoles centrales et en déclarant qu'elle y entretiendrait, sous le nom « d'élèves de la patrie », un certain nombre de boursiers, s'était d'ailleurs attachée à en faire une institution aussi démocratique que possible et, en tous cas, accessible à tous.

(1) Les collèges de Carpentras et Orange restèrent ouverts. Les états des mandats qui nous restent pour cette époque constatent la présence de six instituteurs ou professeurs attachés à chacun des collèges de Carpentras et d'Orange, depuis l'an II jusqu'aux premiers mois de l'an IV. Ils étaient retribués à raison de 1200 livres par an. (V. Archives départem. de Vaucluse, série L, fonds 1, n° 108 et fonds 5, n° 49.)

Digitized by Google

Le décret du 7 ventôse an III (25 février 1795), qui créa les écoles centrales, avait stipulé qu'il y en aurait une par 300,000 habitants et que le personnel comprendrait treize professeurs. Chaque école serait dotée d'une bibliothèque, d'un jardin, d'un cabinet d'histoire naturelle, d'un cabinet de physique expérimentale, d'une collection de modèles de dessin et de machines pour les arts et métiers. La loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), qui prévoyait trois degrés d'instruction (écoles primaires, écoles centrales, écoles spéciales), ôta aux écoles centrales leur caractère d'écoles techniques et supérieures, sans en faire cependant de véritables écoles secondaires, destinées à préparer leurs élèves à recevoir l'enseignement supérieur. Elle réduisit à dix le nombre des maîtres et décida que chaque département serait doté d'une seule école.

La ville de Carpentras fut choisie comme siège de l'école de Vaucluse, en raison de la position qu'elle occupait au centre du département. A une époque où les communications n'étaient pas encore très faciles, des considérations de ce genre étaient de nature à déterminer ceux qui se préoccupaient du succès de l'institution nouvelle. Créée, en principe, le 18 germinal an III (7 avril 1795), l'école s'ouvrit seulement le 21 brumaire an IV (18 novembre 1796). Elle fut installée dans l'ancien collège des Jésuites, auquel on annexa le couvent des Bernardines. La bibliothèque d'Inguimbert fut mise à la disposition des professeurs. Un jardinier, rétribué à raison de 500 livres par an, fut chargé de l'entretien du jardin. Les comptes divers qui nous sont restés prouvent que pendant plusieurs années et notamment pendant l'an VII et l'an VIII, le Gouvernement et les Ministres ne cessèrent de témoigner à l'école la plus vive sollicitude, multipliant les améliorations et les réparations, aménageant, par exemple, à grands frais la classe de dessin, celle d'histoire, veillant à l'installation de la bibliothèque, achetant, au prix de 1,600 livres, une collection de plâtres pour le dessin, etc. (1). De son côté, le jury central d'instruction provoquait toutes les mesures propres à assurer le succès de l'école et à accroître sa réputation : concours, fêtes littéraires, distributions de prix. L'une de ces dernières cérémonies, celle de l'an VII, à laquelle assistèrent toutes les autorités locales, paraît avoir revêtu un éclat tout particulier.

(1) Archives départem. de Vaucluse, série L, fonds 1, nos 123, 183, 308 et 309.

Digitized by Google

Dix professeurs avaient été chargés de l'enseignement (1). Quelques-uns étaient fort avantageusement connus, Péru comme sculpteur, Sabatier comme poète et orateur, Guérin et Waton comme naturalistes. Leur enseignement devait être particulièrement substantiel et élevé. Mais les jeunes gens qui fréquentaient l'école étaient-ils bien préparés à en profiter ? A Carpentras, comme ailleurs, trois sections avaient été instituées, où les élèves ne pouvaient être admis qu'à l'âge de 12, 14 et 16 ans. La première section comprenait l'étude du dessin, de l'histoire naturelle, des langues anciennes ; la deuxième section, celle des mathématiques, de la physique et de la chimie expérimentale ; enfin, dans la troisième section, on abordait la grammaire générale, les belles-lettres, l'histoire, la législation. Un programme aussi vaste et aussi élevé n'était-il pas aussi trop ambitieux et ses rédacteurs ne s'étaient-ils pas mépris sur ce qu'on pouvait attendre d'écoliers de douze à dix-huit ans ? L'expérience ne tarda pas à dissiper des illusions qu'on s'était faites. De bonne heure, les chaires de grammaire générale, d'histoire, de belles-lettres, de législation, furent désertées. Seuls, les professeurs de mathématiques, de chimie, de latin, de dessin furent régulièrement suivis, parce que les sciences qu'ils enseignaient ouvraient des carrières lucratives. Le rapport déjà cité de Français (de Nantes) le constate et la nature même des choses voulait qu'il en fût ainsi. Au total,

(1) Les premiers professeurs furent :

Péru, professeur de dessin, qui devait enseigner la figure, la bosse, la perspective.

Guérin fils, professeur d'histoire naturelle. Les trois règnes ; la minéralogie.

Eysséric, professeur de langues anciennes. Explication des auteurs.

Deluy, professeur de mathématiques. Arithmétique, algèbre, géométrie, arpentage, fortifications.

Flandrin, professeur de physique. Étude complète de la physique.

Marie Waton, professeur de chimie expérimentale.

Lavondès, professeur de grammaire générale. Philosophie du langage ; art de la parole, importance de la langue française.

Morel, professeur de belles-lettres. Art oratoire, poésie, étude des modèles.

Sabatier, professeur d'histoire. Causes et conséquences des faits. Mœurs, arts, lois, sciences.

Raphel ainé, professeur de législation. Montrer que toutes les actions doivent être soumises à la vertu.

En l'an VI, Antoine Gouan était professeur de mathématiques et Eugène Dandrée, d'histoire ; Nicolas Jehan était bibliothécaire.

Les professeurs avaient la faculté de multiplier leurs leçons autant qu'ils le jugeaient avantageux aux progrès de leurs élèves, l'administration laissant à ce sujet à chaque professeur le pouvoir de donner telle exécution qu'il voudrait à l'art. 9 du règlement du 12 floréal, qui régissait l'école.

Le jury central était spécialement chargé de la surveillance de l'école centrale, laquelle n'avait pas de directeur.

Digitized by Google

au temps de sa plus grande prospérité, vers l'an IX, l'école compta 127 élèves. Son effectif, depuis lors, ne cessa de diminuer.

Les embarras financiers dans lesquels se débattit longtemps le gouvernement du Directoire eurent aussi leur répercussion sur les destinées de l'école centrale. Les professeurs, auxquels un traitement de 2,000 francs avait été alloué, n'étaient pas régulièrement payés. En l'an VII, par exemple, ils en étaient encore à réclamer leurs appointements du dernier trimestre de l'an V et ceux des premiers mois de l'an VI; et on se bornait à leur répondre que les fonds étaient épuisés d'avance et qu'on allait recourir à des centimes additionnels. Un moment même, ils avaient menacé d'abandonner leurs postes et l'administration du département convenait elle-même « que la mesure de leurs besoins était comblée », ajoutant que, s'ils donnaient suite à leur projet, « l'écroulement de l'édifice de l'instruction publique » était prochain (1).

Enfin, se fondant sur le peu de succès obtenu par l'école à Carpentras, Avignon demandait qu'elle fût transférée au chef-lieu du département, où elle se recruterait plus aisément. Les inquiétudes que cette demande faisait naître, les bruits auxquels elle donnait lieu, enfin l'insuffisance de certaines installations ou de certains enseignements (dessin, chimie, langues vivantes) et la médiocrité des résultats constatés, tout faisait prévoir que l'école centrale ne durerait pas longtemps. Français (de Nantes) en demandait la suppression dans son rapport du 6 floréal an IX. Elle se maintint cependant jusqu'à la loi du 11 floréal an X (1er mai 1802). L'arrêté des consuls qui mit fin à son existence n'est même que du 3 prairial an XI. Quelques mois plus tard, quatre écoles secondaires la remplaçaient (30 fructidor an XI, 16 septembre 1803).

Chapitre III. — Sous le Consulat, l'Empire et la Restauration.

La loi du 11 floréal an X. — L'Université impériale. — La Convention, à ses débuts, s'était donné pour mission de constituer un véritable enseignement national, afin de créer un esprit public républicain; mais après le 9 thermidor, elle avait peu à peu abandonné ce haut idéal et, tout en proclamant la nécessité de l'instruc-

(1) Archives départem. de Vaucluse, série L, fonds 1, 123 et 183, 1er frimaire et 13 prairial an VIII, etc.

Digitized by Google

tion populaire, avait renoncé à l'organiser au nom de l'État. Le Gouvernement consulaire, et plus tard le Gouvernement impérial, ne voulurent voir dans l'éducation nationale qu'un moyen de domination et cette domination, ils crurent qu'il suffisait de l'exercer sur les classes supérieures du pays. La loi du 11 floréal an X (1er mai 1802) ne mit donc à la charge du Trésor public que les écoles spéciales destinées à former les hauts fonctionnaires et à pourvoir aux carrières libérales, ainsi que les lycées, écoles préparatoires à ces écoles spéciales, où ceux qui « étaient appelés à vivre dans les classes éclairées de la société » pouvaient aussi venir chercher une instruction en rapport avec leur rang. Quant aux écoles primaires, comme aussi les écoles secondaires, sortes de lycées en réduction, elles étaient abandonnées aux communes. La loi de floréal était, en ce qui concerne l'enseignement populaire, une véritable abdication. Elle réalisait le vœu exprimé, en 1801, par le conseil général des Deux-Sèvres : « Abandonner les écoles à elles-mêmes, aux volontés des parents et à leurs besoins. »

Le décret du 10 mai 1806, qui créa l'Université et l'investit du monopole de l'enseignement et le décret du 17 mars 1808, qui organisa la nouvelle corporation enseignante, reléguaient au sixième et dernier rang de la hiérarchie universitaire, après les institutions et les pensions ou pensionnats appartenant aux particuliers, les écoles primaires, les petites écoles, comme on les appelait d'un nom emprunté à l'ancien régime. Pour tout programme, on leur assignait la lecture, l'écriture et les premières notions du calcul. Les instituteurs ne faisaient pas partie de l'Université. Ils étaient choisis par les maires et les conseils municipaux. La commune ne leur fournissait qu'un logement. Ils recevaient des familles une rétribution déterminée par le conseil municipal et dont un cinquième seulement des élèves pouvait être exempté (1).

(1) Loi du 11 floréal an X. — Art. 1er. L'instruction sera donnée : 1° dans les écoles primaires établies par les communes ; 2° dans les écoles secondaires établies par les communes ou tenues par des maîtres particuliers ; 3° dans des lycées et les écoles spéciales entretenus aux frais du Trésor public.

Art. 3. — Les instituteurs seront choisis par les maires et les conseils municipaux. Leur traitement se composera : 1° du logement fourni par les communes ; 2° d'une rétribution fournie par les parents et déterminée par les conseils municipaux.

Art. 6. — Toute école établie par les communes ou tenue par les particuliers, dans laquelle on enseignera les langues latine et française, les premiers principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques, sera considérée comme école secondaire.

Art. 8. — Il ne pourra être établi d'écoles secondaires sans l'autorisation du Gouvernement.

Décret du 17 mars 1808 portant organisation de l'Université impériale. — Art. 5. Les écoles appartenant à chaque académie seront placées dans l'ordre suivant :

Digitized by Google

Ecoles secondaires, lycées, collèges et pensions. — A la différence des lois éphémères de l'époque révolutionnaire, cette législation survécut à son auteur Elle régit l'enseignement secondaire pendant près d'un demi-siècle. En ce qui concerne l'enseignement primaire, seule la loi de 1833 la modifia profondément.

Elle donna naissance, dans le département de Vaucluse, à un assez grand nombre d'établissements : écoles secondaires, collèges, pensionnats. Les écoles primaires, absolument négligées sous l'Empire, se multiplièrent, à leur tour, après sa chute, à la faveur de la paix que le gouvernement de la Restauration donna au pays.

Dès le 30 fructidor an XI (16 septembre 1803), l'école centrale de Vaucluse était remplacée par quatre écoles secondaires établies à Avignon, Carpentras, Apt et Orange. L'organisation de ces établissements fut d'abord assez sommaire et leur personnel peu nombreux. L'école d'Avignon ne comptait qu'un directeur et quatre professeurs ; même organisation à Carpentras ; à Orange, trois professeurs seulement ; à Apt, deux. L'enseignement ne comprenait guère que les langues française et latine et les éléments des mathématiques ; les élèves, pour entrer à l'école secondaire, n'étaient tenus que de savoir lire. Ces écoles se développèrent assez rapidement.

Celle d'Avignon ne tarda pas à comprendre six classes et comptait 150 élèves, vers 1807. Un arrêté des consuls du 30 fructidor an XI avait décidé qu'elle serait transformée en lycée dans le courant de l'an XIII. Mais les difficultés auxquelles donna lieu son installation dans l'ancien collège des Jésuites et les travaux d'aménagement qu'il fallut faire à cet immeuble, retardèrent son ouverture jusqu'au 1er janvier 1810. A cette époque son personnel fut augmenté et l'internat organisé (1).

1° Les facultés, pour les sciences approfondies et la collation des grades ;

2° Les lycées, pour les langues anciennes, l'histoire, la rhétorique, la logique, les éléments des sciences mathématiques et physiques ;

3° Les collèges, écoles secondaires communales, pour les éléments des langues anciennes et les premiers principes de l'histoire et des sciences ;

4° Les institutions, écoles tenues par des instituteurs particuliers, où l'enseignement se rapproche de celui des collèges ;

5° Les pensions, pensionnats appartenant à des maitres particuliers et consacrés à des études moins fortes que celles des institutions ;

6° Les petites écoles, écoles primaires, où l'on apprend à lire et à écrire, et les premières notions de calcul.

(1) L'école secondaire d'Avignon fut installée dans l'ancien hôtel de Sade (rue Dorée, aujourd'hui école de filles et école professionnelle), dont le Domaine avait cédé la jouissance à la ville. Le règlement de l'école, élaboré par le conseil municipal et adopté le 1er germinal an XI, porte qu'on y enseignera le latin, les belles-lettres et les

Digitized by Google

Les écoles d'Apt, Carpentras et Orange reprirent le nom de collèges quand l'Université impériale fut constituée (1808). Le collège de Carpentras, dont le personnel était presque entièrement ecclésiastique, ne se compléta qu'en 1821, par la nomination d'un professeur de rhétorique. Le chiffre de ses élèves s'éleva, sous l'Empire, jusqu'à 124.

L'école secondaire d'Orange, dont la municipalité paraît toujours avoir pris le succès à cœur, dura jusqu'en 1809. A cette époque, le directeur et les professeurs « abandonnèrent l'établissement, bien qu'il leur eût été annoncé par le Grand-Maître de l'Université impériale qu'ils pouvaient continuer à exercer leurs fonctions jusqu'à la nouvelle organisation, sans qu'ils eussent à craindre qu'il en résultât pour eux des engagements qu'ils ne voudraient pas contracter. » — « Rien n'a pu suspendre leur résolution préméditée et à laquelle, disait le maire, le 13 mai 1809, nous devions si peu nous attendre. » Le nouveau collège fut d'ailleurs ouvert le 19 octobre 1809 et compta, dès le début, quatre professeurs et une cinquantaine d'élèves (1).

mathématiques. Il n'est pas question du grec. L'enseignement est réparti en six années, mais on divise l'étude des belles-lettres latines et françaises en deux cours seulement, d'une année chacun : dans le premier cours, on enseignera les premiers éléments de la littérature et on s'attachera à l'art de la narration et du style ; dans le deuxième, on étudiera les principes de l'art oratoire, les règles de l'épopée et de la poésie dramatique; dans l'un et l'autre, on fera l'application des préceptes sur les plus beaux ouvrages anciens et modernes. Dans la classe de mathématiques, on enseignera, le matin, l'arithmétique, la géométrie, la trigonométrie rectiligne, l'algèbre jusqu'aux équations du premier degré inclusivement, les sections coniques et les éléments du calcul différentiel et intégral ; le soir, il y aura deux cours de physique : l'un comprenant la dynamique, la mécanique, l'hydrostatique et l'hydra lique ; l'autre portant sur l'optique et l'astronomie. Le tout, en attendant le règlement d'études des lycées que l'Institut est en train d'élaborer.

Dès le 17 floréal an X, le préfet, sur la demande de la ville, exposait au conseil d'État, chargé de la direction de l'instruction publique, les motifs qui militaient en faveur de l'installation d'un lycée à Avignon. Mais l'hôtel de Sade était trop petit pour recevoir un pareil établissement. On songea à l'ancien collège d'Annecy. Finalement, le choix des autorités s'arrêta sur l'ancien collège des Jésuites, qui avait été transformé en caserne, en 1793. Par délibération du 11 ventôse an XI, le conseil municipal présidé par M. Puy, maire, décida le transfert de la caserne au Palais des papes Des difficultés surgirent, à ce propos, entre la municipalité et l'autorité militaire; elles furent aplanies grâce aux sacrifices consentis par la ville et qui s'élevèrent à 80,000 fr. Les réparations à effectuer à l'ancien collège des Jésuites se poursuivirent depuis le 29 pluviose an XIII jusqu'au 3 janvier 1810, époque où le lycée fut installé L'établissement comptait alors, outre le proviseur et le censeur, deux professeurs d'humanités, deux de grammaire, un de physique et deux de mathématiques spéciales et élémentaires. On nomma, en 1810, deux maîtres élémentaires et six maîtres d'études. Une chaire de langues vivantes fut créée en 1831. On créa, un peu plus tard (1833), des cours industriels et de comptabilité.

(1) Dès le 15 pluviôse an XI (4 février 1803), le maire d'Orange, M. Reyne, exposait au conseil municipal que l'un des principaux objets portés à l'ordre du jour de la

Digitized by Google

Le collège d'Apt arriva très vite, semble-t-il, à une très grande prospérité. On y enseignait, outre le latin, la logique, l'histoire naturelle « et les plus hautes et intéressantes parties des mathématiques »; l'étude du grec y faisait seule défaut, pour remplir les programmes des lycées. On y saisissait presque « l'ensemble d'une éducation libérale et soignée ». Cet établissement comptait 60 internes en 1807.

Les villes de Pertuis et de Valréas, qui avaient possédé, sous l'ancien régime, l'une, un collège, l'autre, un séminaire, entreprirent également d'établir, conformément aux dispositions de la loi de floréal, des établissements d'enseignement secondaire. Le collège de Pertuis fut créé en 1804; son budget ne s'éleva qu'à 1,800, puis à 2,400 francs. Il donna peu de résultats et fut supprimé

session serait l'organisation de l'instruction publique. Il observait que la ville d'Orange qui, avant la Révolution et de temps immémorial, possédait une université, un collège où l'instruction était donnée gratuitement, enfin des écoles primaires pour l'éducation des jeunes enfants des deux sexes, avait vu tous ces utiles et précieux établissements s'anéantir entièrement par l'effet de la Révolution. « Depuis douze ans, ajoutait-il, les habitants sont privés de tous moyens pour faire instruire leurs enfants. Presque tous les jeunes gens de la ville, qui, au début de la Révolution, n'étaient que de jeunes enfants, sont parvenus à l'âge de l'adolescence, sans avoir reçu la première éducation. Quelle perte incalculable pour la société !... Il faut rétablir le temple des arts et des sciences et profiter des sages dispositions de l'arrêté des consuls du 30 frimaire sur l'établissement des écoles secondaires. » Le maire propose, en conséquence, de demander la cession de l'ancien collège et de l'église des Doctrinaires pour l'établissement d'une école de ce genre. En même temps, on rétablira les écoles primaires, dont l'ouverture n'est pas attendue avec moins d'impatience. Le conseil adopte et la municipalité se met à l'œuvre. Le 25 pluviôse, on vote 1,200 francs pour le traitement de trois professeurs du collège et 600 francs pour réparations à l'immeuble. Quand ces réparations seront terminées, la même somme de 600 francs sera annuellement consacrée à acheter des livres pour la bibliothèque, etc.

Une délibération du 28 pluviôse an XI établit le règlement de l'école secondaire. Un directeur administrera l'établissement, sous le contrôle du maire; l'enseignement sera confié à trois professeurs, directeur compris. Il y aura six classes dénommées 6e, 5e, etc., chaque professeur étant chargé de deux classes. Le directeur et les professeurs seront présentés à la nomination du ministre de l'intérieur. Le conseil municipal nommera et révoquera les maîtres de quartiers, répétiteurs et inspecteurs d'études, sur la proposition ou sur la demande motivée du directeur. Le maire nommera les autres agents. Ne pourront être admis à l'école que les élèves sachant lire et écrire couramment. Les élèves d'un talent et d'une application ordinaires feront deux classes par an, de manière qu'à la fin de la troisième année, ils aient terminé leur cours de latinité. Il y aura deux examens par an, le 1er frimaire et le 1er germinal, faits par le directeur et le professeur de chaque classe, en présence du maire et de quatre membres du conseil municipal. Outre les trois professeurs de latinité et belles-lettres, il y aura un professeur de logique et d'éléments des mathématiques, qui ne recevra comme appointements que la rétribution scolaire. Cette rétribution sera de 4 francs par élève et par mois; elle sera réduite à 3 francs, quand le chiffre des élèves dépassera 40. Le traitement du directeur et des autres professeurs (400 francs, plus leur part de la rétribution scolaire) pourra s'élever respectivement à 1,500 et 1,200 francs. Les professeurs

Digitized by Google

le 1er octobre 1825, pour être rétabli, huit ans plus tard, en 1833. A Valréas, dès le 4 octobre 1807, le conseil communal « considérant que les malheurs de la Révolution avaient plus particulièrement pesé sur la ville, qu'elle avait perdu les nombreux et honorables établissements dont elle jouissait comme chef-lieu de l'une des trois judicatures majeures de la ci-devant province du Comtat, que parmi tant de pertes la plus essentielle avait été celle qui l'avait privée d'une ancienne institution qui conservait et régénérait les mœurs de la jeunesse et lui enseignait les principes et les connaissances utiles et nécessaires pour fournir de vrais citoyens et des hommes vertueux, » accordait à M. Bodin de Granchamp, pour payer une portion du local où il se proposait d'établir un collège-pension, la subvention annuelle de 300 francs jusqu'alors

célibataires auront leur logement au collège. Le surplus de la rétribution, s'il y a lieu, sera employé aux frais d'établissement et d'encouragement et aux dépenses du personnel inférieur. D'autres articles du règlement fixent l'ouverture de l'année scolaire au 1er brumaire, organisent les distributions de prix et instituent des bourses municipales pour les enfants les plus aptes à recevoir un enseignement supérieur. Ils défendent de parler l'idiome local au collège.

Dans sa séance du 29 pluviôse, le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de sa commission d'instruction publique, vote la création d'une école primaire et adopte un règlement en 23 articles relatif à cet établissement. L'instituteur sera nommé par le maire et le conseil municipal, sous l'approbation du préfet. L'école sera divisée en deux classes : l'une, de lecture et de prononciation française, l'autre, d'écriture. La classe de lecture sera faite par un adjoint nommé par le conseil municipal, sur la présentation du directeur de l'école. Celui-ci sera chargé de la classe d'écriture. Les enfants ne seront pas admis à l'école avant l'âge de quatre ans. Le traitement des instituteurs se composera d'une somme de cent francs payée annuellement par la commune au directeur, comme indemnité de logement, et de la rétribution scolaire fixée, pour l'an XII, à 1 fr. 50 pour la première classe et à 3 fr. pour la classe d'écriture. Le conseil désignera, sur le rapport du maire, les enfants qui devront être exemptés de la rétribution. Il déterminera chaque année la quotité du traitement de l'adjoint. Les élèves gratuits devront, pendant 1 heure et demie, le matin et le soir, assister l'adjoint pour l'instruction des deux premières sections. (Le règlement institue trois sections : pour les enfants qui sont à l'alphabet, pour ceux qui commencent à épeler et pour ceux qui commencent à lire.) Indépendamment de l'écriture, l'instituteur enseignera le calcul arithmétique, l'orthographe « pratique et même par principes autant que possible », les principes généraux de la tenue des livres de commerce et le « stile épistholaire ». Il lira le matin et le soir « l'abrégé des hommes illustres grecs, romains et français ». Le français sera seul en usage dans l'école. L'adjoint exercera ses élèves à la prononciation française et corrigera les locutions vicieuses. Il fera des questions simples et exigera une réponse en français. Le directeur rendra compte, chaque mois, au maire, de la marche des deux classes. Il y aura des examens faits par le maire et les instituteurs, le 1er germinal et le 30 fructidor. Il y aura une distribution des prix annuelle. Les meilleurs élèves seront envoyés à l'école secondaire.

Dans une autre séance, tenue le lendemain, 30 pluviôse, le conseil, considérant que depuis la suppression du pensionnat et de l'école qui existaient dans cette ville, avant la Révolution, pour l'éducation des filles, les habitants ont été privés

Digitized by Google

attribuée à l'école primaire. A cette dernière « très peu suivie », on n'accorderait plus qu'un local gratuit. L'instituteur se bornerait à enseigner la lecture et l'écriture et recevrait des familles une modique rétribution. Le conseil émettait enfin le vœu que le collège-pension « fût érigé et établi en école secondaire communale, dans les formes voulues par les lois et règlements ». Dès lors, toutes les faveurs de la municipalité allèrent au collège; la subvention annuelle de la ville s'éleva jusqu'à 1,950 francs et l'établissement fut transféré dans l'ancien hôtel de Simiane, loué à raison de 700 francs par an. Mais, en 1831, les propriétaires de cet hôtel refusèrent de renouveler le bail; on s'aperçut que le collège coûtait cher et rendait peu de services : on décida de le supprimer.

Bollène posséda aussi une de ces écoles secondaires, privées quant au personnel et à la direction, mais communales par les subventions que les villes leur fournissaient et qu'on appelait indifféremment, à cette époque, collèges ou pensionnats, bien qu'en réalité ce ne fussent que des institutions libres. Un M. Chardonnet avait

de tout moyen d'instruction pour ce sexe, digne cependant de la sollicitude des magistrats, vote la création d'une école particulière de filles, avec une directrice et deux adjointes, lesquelles recevront 100 francs chacune comme indemnité de logement et percevront une rétribution scolaire de 1 fr. 50, 3 francs et 6 francs, suivant la classe. L'école est d'ailleurs organisée comme celle des garçons. Un maître d'écriture ira donner, deux fois par jour, une leçon d'écriture d'une heure dans la troisième classe, où seront enseignées, en outre, la grammaire élémentaire, le calcul arithmétique « et tout ce qui peut compléter l'éducation morale et civile des demoiselles. » Il y aura un maître de musique rétribué à part par les parents. Le conseil désirerait qu'on enseignât également, dans la troisième classe, un abrégé analytique de l'histoire générale, de l'histoire de France et de la géographie. La directrice pourra annexer un pensionnat à l'école.

L'école secondaire fut installée dans les bâtiments de l'ancien collège et ouverte le 1er germinal an XII (21 mars 1804); elle eut un certain succès. Nous ne connaissons pas la date de l'ouverture de l'école de garçons, mais elle ne dut pas tarder, si l'on en juge par l'inscription au budget des crédits nécessaires au traitement des instituteurs. Celle des filles, qui avait peu réussi, fut confiée, en 1809, à des dames de la congrégation du Saint-Enfant Jésus et devint gratuite, moyennant une allocation municipale de 1,200 fr. attribuée aux institutrices. On installa ensuite cette école dans le local anciennement occupé par la même congrégation. L'école des garçons n'avait pas, de son côté, répondu aux espérances de ses fondateurs. En 1809, on songeait à rappeler les Frères. On constate, en 1811, que l'instituteur « ne réunit pas la confiance des citoyens et que son école est déserte ». En 1816, le conseil indique que « la régénération des mœurs et de la religion fait désirer l'établissement d'une école primaire administrée par trois Frères des écoles chrétiennes ». Et, en effet, une école de Frères subventionnée par la commune fut installée, en 1821, dans un local donné par l'évêque de Blois. Elle devint, en 1837, gratuite et communale.

Par les détails qui précèdent et que nous donnons à titre d'exemple, on peut juger des destinées de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire, dans les villes importantes du département, sous l'Empire et la Restauration.

Digitized by Google

fondé à Bollène, vers 1805, un établissement d'instruction où l'on enseignait les éléments du latin et qu'on appelait l'école latine et française. En 1806, M. Chardonnet fut nommé « instituteur des écoles primaires de Bollène, au traitement de 180 livres » ; la ville lui attribua, en outre, la maison « destinée dans tous les temps au logement de l'instituteur des écoles primaires ». Il était autorisé à percevoir sur les élèves une rétribution, dont nous ignorons le taux. L'autre instituteur ne reçut plus dès lors de la commune qu'un logement dans l'hôtel de la mairie. Vers 1809, le pensionnat ou collège Chardonnet comptait, outre le directeur, deux professeurs, l'un pour le latin, l'autre pour les mathématiques et le dessin et enfin un maître de musique ; il se maintint jusqu'en 1817. Il fut remplacé à cette époque par un pensionnat libre, qui fut, à son tour, subventionné par la commune, à condition de recevoir quelques élèves gratuits — les meilleurs sujets de l'école primaire, — et, sous des directeurs différents, dura jusqu'en 1845 et même, par intermittences, jusqu'en 1881.

D'autres pensionnats, dont les destinées nous sont moins connues, se fondèrent également sous l'Empire. On en comptait, vers 1808, un à Avignon, deux à Carpentras, deux à Cavaillon, un à l'Isle, à Lourmarin, à Oppède, à Lauris, un même à Saint-Jean de Durfort, commune de Sault. Pernes et Lourmarin avaient été autorisés à fonder une école secondaire, mais n'avaient pas profité de la permission. Dans quelques villes ou bourgs considérables, Courthézon, Sorgues, Monteux, Pernes, Villes, Gordes, Saint-Saturnin, etc., les curés et les vicaires donnaient à quelques élèves des leçons de latin. Mais les études secondaires restaient faibles dans l'ensemble du département. Le lycée et les collèges étaient fréquentés par 350 élèves environ, dont 200 externes. Les trois quarts de ces derniers n'achevaient pas leurs études ou même ne suivaient les cours que pendant deux ou trois ans. « Chaque ville, dit Pazzis, avait cru de son honneur d'avoir un collège ; mais soit défaut de vues, soit indifférence, on avait tenu à son existence plutôt qu'à la bonté de sa composition. On semblait persuadé qu'on n'élevait l'édifice que pour quelques jours seulement et qu'il était inutile d'apporter plus de soin à sa construction. Il n'est pas rare que les membres du bureau d'administration d'un collège n'y envoient pas leurs enfants... »

L'édifice dura pourtant, au moins dans les villes, où on lui avait donné des assises quelque peu solides. A travers des vicissitudes diverses et avec des développements différents, la plupart des

Digitized by Google

collèges vécurent et même connurent une certaine prospérité, jusqu'au moment où des circonstances imprévues vinrent leur ôter une partie de leur clientèle.

Les écoles primaires sous l'Empire et la Restauration. — Retour aux congrégations religieuses. — Aussi bien, c'était pour en favoriser la création ou le maintien que certaines villes, Bollène, Valréas et d'autres encore, avaient négligé l'enseignement primaire proprement dit, au moins d'une façon momentanée. L'époque impériale est, en effet, pour l'enseignement populaire une période particulièrement malheureuse. L'empereur, il est vrai, avait d'autres soucis et les richesses nationales trouvaient, sous son règne, un autre emploi. On peut s'étonner cependant que sa haute intelligence n'ait jamais entrevu l'intérêt d'une pareille question. Quoi qu'il en soit, les communes abandonnées à elles-mêmes et à leurs propres ressources ne suppléèrent pas toujours à l'abdication du pouvoir central. Vers 1808, la moitié des communes du département manquaient d'écoles primaires. On comptait seulement 15 établissements de ce genre dans l'arrondissement d'Avignon, 17 dans celui de Carpentras, 27 à Orange, 22 à Apt. Encore quelques écoles semblaient-elles devoir bientôt disparaître en raison de l'âge avancé des instituteurs. D'autres étaient dirigées par des maîtres étranges, récemment improvisés instituteurs et parmi lesquels on ne rencontre pas sans étonnement, au milieu de plusieurs propriétaires, un ancien receveur buraliste des droits réunis, un percepteur, trois ou quatre cultivateurs, un fabricant de bas, un armurier, un confiseur, un mercier, un revendeur, un perruquier. Aussi regrettait-on les anciens Frères ou même ces humbles maîtres d'école, qui distribuaient autrefois, pour un modique salaire, une science pourtant bien rudimentaire et bien courte. Le nombre des illettrés était devenu beaucoup plus considérable qu'avant 1789.

Faut-il parler de l'éducation des filles? Elle manquait absolument ou était fort négligée. Les écoles, assez nombreuses dans les villes, n'existaient guère dans les communes rurales que par exception. Encore fallait-il s'attendre à ce qu'elles devinssent plus rares encore à l'avenir. La plupart, en effet, étaient dirigées par d'anciennes religieuses qu'on craignait de ne pouvoir aisément remplacer. Le département ne fournissait que fort peu d'institutrices et allait être obligé de recruter son personnel enseignant dans la Drôme ou dans l'Isère, à moins qu'une association ou une congrégation enseignante ne se formât à Avignon, comme il paraissait en être question.

Digitized by Google

Cette situation si déplorable, — encore que la note pessimiste domine peut-être un peu trop dans les documents de l'époque, — ne s'améliora guère sous l'Empire. En 1813, on comptait, il est vrai, 191 écoles, mais combien mal organisées et combien peu fréquentées! Accumulées d'ailleurs dans les villes, ces écoles ne desservaient guère les communes rurales privées, à peu près de tout moyen d'instruction. Les archives communales constatent en maints endroits, pour la période impériale, soit l'absence complète d'écoles, soit l'insuffisance des résultats obtenus. L'impitoyable statistique vient, de son côté, nous apprendre que de 1816 à 1820, sur 9,656 individus — pour la plupart élevés sous l'Empire, — qui contractèrent mariage, 1,717 époux et 607 épouses seulement purent signer leur acte ou leur contrat. C'était une proportion de 33 et demi pour cent pour les conjoints et de 12 et demi pour les conjointes, tandis que la moyenne générale était en France de plus de 54 pour les premiers et de près de 35 pour les secondes. Vaucluse n'arrivait alors, parmi les départements français, qu'au 62e rang, en ce qui concerne l'instruction.

Vint ensuite la Restauration. Son œuvre capitale,— unique même, pourrait-on dire, — en matière d'enseignement, fut l'ordonnance royale du 29 février 1816. L'école était subordonnée de la façon la plus étroite à l'Eglise et les maîtres au pouvoir ecclésiastique, mais on s'efforçait de repandre l'instruction. « Toute commune, disait l'article 14, sera tenue de pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent l instruction primaire, à ce que les enfants indigents la reçoivent gratuitement. » On créait des comités cantonaux chargés de surveiller les maîtres et de les encourager. On instituait trois brevets, délivrés après examen par les recteurs et dont le dernier, vraiment trop modeste, devait n'être que temporaire. On prévoyait l'inscription au budget annuel de l'État d'une somme de cinquante mille francs pour l'impression de livres de classe ou l'établissement d'écoles-modèles; mais là se bornaient les prévisions budgétaires. L'ordonnance n'indiquait pas les ressources au moyen desquelles on pourrait construire ou réparer les écoles, entretenir les maîtres, assurer la gratuité aux indigents. Les communes restaient livrées à elles-mêmes, à leurs pauvres budgets, à l'indifférence ou à l'incurie de leurs administrateurs. Bien plus, en reproduisant les prohibitions épiscopales de l'ancien régime contre les écoles mixtes, l'article 32 était plutôt propre à empêcher l'établissement des écoles dans les villages. Enfin, l'ordonnance ne pourvoyait pas au recrutement du per-

Digitized by Google

sonnel. Elle permettait aux communes de traiter avec les maîtres et n'ajoutait rien aux prescriptions de la loi de floréal, laquelle ne leur accordait que le logement et le droit de percevoir une rétribution des familles. Évidemment, le gouvernement comptait sur les congrégations religieuses. L'Empire n'en avait autorisé qu'une, celle des Frère des écoles chrétiennes. De 1820 à 1830, les autorisations se multiplient et les congréganistes reçoivent le brevet de capacité sur le vu de leurs lettres d'obédience.

Ces mesures portent leurs fruits dans le Vaucluse, comme ailleurs. La situation des instituteurs laïques reste précaire et parfois misérable. La rétribution scolaire rentre mal et les communes ne comblent pas le vide qui se fait dans la bourse des maîtres. L'instituteur touche, il est vrai, 200 francs à Visan et 150, à Malaucène et à Sainte-Cécile; mais il n'a que 100 francs à l'Isle, 50 à Oppède, 48 à la Tour-d'Aigues; celui de Ménerbes quitte son poste en 1816, parce que les élèves ne le paient pas. D'autre part, les écoles de Frères ne se multiplient pas très rapidement. Les Ignorantins ne s'établissent à Avignon qu'en 1819 et comme instituteurs libres seulement. Ils vont à Carpentras en 1820, à Orange et à Bollène en 1821, à Apt en 1822, à Pertuis en 1826, à Mazan en 1827. Le progrès est moins lent en ce qui touche les religieuses des différents ordres enseignants. Depuis plusieurs années établies ou rétablies à Avignon, à Orange, à Malaucène, les sœurs fondent encore des écoles, — souvent simples annexes de l'hospice,— à Mazan, à Visan, à Caumont, à Valréas.

Malgré tout, la situation n'est pas brillante; 33 communes restent sans écoles, et dans son rapport au conseil général en 1829, le préfet, volontairement muet sur le nombre insuffisant des instituteurs et la rudimentaire organisation de l'enseignement, se borne à louer « le zèle désintéressé des Frères des écoles chrétiennes, qui s'appliquent à faire germer dans le cœur de leurs élèves les sentiments religieux et l'amour de la vertu, en mettant à leur portée les connaissances modestes dont les avantages s'approprient le mieux à leur position et aux occupations journalières auxquelles ils sont pour la plupart destinés », et l'abnégation des religieuses qui, « en pratiquant pour elles-mêmes les austérités d'une règle sévère, font chérir leur indulgente bonté aux jeunes filles dont l'éducation leur est confiée ».

Digitized by Google

CHAPITRE IV. — DE LA LOI DE 1833 AUX LOIS SCOLAIRES DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE.

Avec la loi de 1833 commence, pour l'enseignement primaire, une ère nouvelle, qu'on pourrait appeler l'ère moderne. L'Empire, la Restauration n'avaient été, en somme, au point de vue qui nous occupe, comme à bien d'autres égards, qu'un retour vers le passé. On va s'inspirer désormais, — bien timidement, il est vrai, — des principes que la Révolution avait proclamés. L'instruction élémentaire n'est encore ni gratuite, ni obligatoire, ni laïque, mais l'État ne s'en désintéresse plus. Chaque commune va être obligée d'entretenir une école et on lui procurera les ressources nécessaires à cet entretien. Les indigents seront dispensés de la rétribution scolaire. On pourvoira, par l'organisation des écoles normales, au recrutement du personnel. On tentera une organisation méthodique et uniforme de l'enseignement ; l'État exercera sur l'instruction primaire, au moyen d'agents spéciaux, une surveillance active. Bref, ce service tendra à devenir un service d'État et profitera de l'impulsion que seul l'État peut donner. En dépit de la loi de 1850, qui subordonnait le personnel enseignant au clergé, et tout en améliorant quelque peu la situation matérielle des instituteurs, s'efforçait de restreindre leur action et de réduire leur rôle, les progrès ne s'arrêteront guère pendant un demi-siècle. Ils deviendront plus apparents et plus rapides, quand la loi du 10 avril 1867, faisant pour l'instruction des filles ce que la loi de 1833 avait fait pour celle des garçons, aura obligé les communes de quelque importance à ouvrir des écoles spéciales aux enfants de ce sexe.

Administration et surveillance. — Les « comités de charité » établis dans chaque canton, en vertu de l'ordonnance de 1816, pour surveiller et encourager l'instruction primaire, avaient donné peu de résultats. Ils fonctionnaient peu ou fonctionnaient mal. Ils bornaient leur action « au maintien des mœurs, de l'ordre et de l'enseignement religieux ». Le curé en était le membre le plus zélé, le seul zélé peut-être. Ces « surveillants » étaient d'ailleurs, pour la plupart, trop loin des écoles qu'ils devaient surveiller. La loi du 28 juin 1833 mit à leur place, d'une part, des comités communaux dont les membres, plus voisins de l'école, pouvaient avoir plus d'influence sur sa direction, et, d'autre part, des comités d'arrondissement, véritables corps administratifs qui, outre leur droit

Digitized by Google

de surveillance, exerçaient des attributions fort importantes : ils nommaient, par exemple, les instituteurs, sur la présentation des conseils municipaux.

Au point de vue de l'inspection et de la surveillance, la loi de 1833 fut complétée par l'ordonnance du 26 février 1835, qui établissait, dans chaque département, un inspecteur spécial de l'instruction primaire. Le département de Vaucluse reçut un inspecteur de troisième classe. Quand, un peu plus tard, fut décidée (13 novembre 1837) la création de sous-inspecteurs de l'enseignement, il n'en fut pas envoyé en Vaucluse ; mais cette lacune fut comblée vers 1847, époque à laquelle nous trouvons, à Avignon, deux inspecteurs.

Vint ensuite la loi de 1850. Elle créait des académies départementales et décidait qu'il y aurait, en principe, un inspecteur primaire par arrondissement, deux arrondissements pouvant d'ailleurs être réunis pour ce service. Vaucluse n'eut, avec son recteur départemental, que deux inspecteurs primaires, l'un résidant à Avignon, pour les arrondissements d'Avignon et d'Apt, l'autre résidant à Carpentras, pour Carpentras et Orange (1). Cet état de choses dura jusqu'en 1868 ; un arrêté du 25 janvier de cette année créa deux nouvelles inspections primaires, à Apt et à Orange ; depuis lors, il y a toujours eu quatre inspecteurs dans le département.

Entre temps, la loi du 14 juin 1854 avait rétabli les académies régionales et créé les inspecteurs d'académie départementaux (2). Elle donnait ainsi à l'enseignement primaire, avec des attributions modestes, mais qui, depuis lors, n'ont cessé de s'étendre, le chef qu'il a gardé jusqu'ici. Car si la loi dont il s'agit, conservait, en matière scolaire, à l'autorité administrative une prépondérance marquée et même lui confiait, par dérogation à la législation pré-

(1) La loi du 14 juin 1854 indiquait qu'en principe, il y aurait un inspecteur primaire par arrondissement, mais que l'inspecteur d'académie remplirait pour l'arrondissement chef-lieu les fonctions d'inspecteur primaire, en se faisant seconder dans cette partie de sa tâche par un des inspecteurs primaires du département, annuellement désigné par lui. Le décret du 21 juin 1858 décida, au contraire, qu'il y aurait toujours un inspecteur primaire au chef-lieu du département. Ces dispositions ne modifièrent nullement, en fait, l'état de choses qui existait, depuis 1850, en Vaucluse.

(2) Les inspecteurs d'académie qui se sont succédé dans le département de Vaucluse depuis 1854 sont : MM. l'abbé Bonafous (1854-60), Peyrot (1860-68), Susini (1868-71), Planes (1871-72), Roumestan (1872-73), Aulard (1873-74), de Vitry d'Avaucourt (1874-75), Perot (1875-76), Habert (1876), Cerquand (1876-78), de Pontavice (1878-79), Deschamps (1879-81), Granet (1881-85), Rey (1885-92), Marchand (1892-19..). M. Deloche avait été recteur départemental de 1850 à 1854.

Digitized by Google

cédente et dans un but politique, la nomination du personnel, l'importance croissante d'un service appelé à se développer chaque jour et l'esprit libéral qui allait peu à peu pénétrer les institutions scolaires, devaient grandir le rôle du chef départemental de l'instruction et accroître son indépendance. A ce point de vue, les usages précédèrent la loi de 1886 et en expliquent les prescriptions.

C'est encore en 1854 que furent créés les conseils départementaux de l'enseignement primaire. Le conseil académique de 1850 était à la fois un conseil d'enseignement secondaire et un conseil d'enseignement primaire (1). Le conseil départemental de 1854, qui ne comprenait d'ailleurs aucun instituteur ou institutrice, garda les attributions du premier en ce qui concernait l'enseignement primaire seulement. Il était à la fois conseil consultatif en matière d'établissement d'écoles et d'organisation pédagogique, et tribunal en matière disciplinaire. Mais il ne joua jamais, notamment en Vaucluse, le rôle étendu que la législation avait paru vouloir lui assigner.

Application de la loi de 1833. — Écoles spéciales et écoles mixtes. — L'article 9 de la loi du 28 juin 1833, obligeait toutes les communes à entretenir au moins une école. Les parents n'étaient pas encore tenus de donner l'instruction à leurs enfants : le législateur avait voulu cependant leur fournir les moyens de le faire. Mais les communes ne se hâtèrent pas de seconder des intentions aussi élevées.

Au moment de la promulgation de la loi, 40 communes du département de Vaucluse étaient encore dépourvues d'instituteurs ; cinq ans après, on en comptait encore 20. Il fallut près de vingt années pour que le vœu de la loi fut accompli. Encore, en 1845, il restait 16 communes sans écoles, 12 en 1846, 6 en 1849. Enfin, en 1851, toutes les communes avaient pourvu au service scolaire ; seuls les villages de Sannes et de Puyvert, dûment autorisés en raison du faible chiffre de leur population, envoyaient leurs enfants aux écoles des communes voisines.

(1) Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que ce conseil, présidé par le recteur départemental, comprenait un inspecteur d'académie ou un inspecteur primaire, le préfet ou son delégué, l'evêque ou son delégué, un ecclésiastique de chacun des trois cultes reconnus (s'il existait dans le département une eglise protestante ou un consistoire israélite), le procureur general ou le procureur de la Republique, un membre de la cour ou du tribunal, quatre membres elus par le conseil general, dont deux au moins pris dans son sein. Le conseil departemental de 1854 fut composé à peu près de la même manière, mais la presidence en fut dévolue au prefet. L'inspecteur d'académie y siégea au lieu du recteur, avec un des inspecteurs primaires du departement.

Digitized by Google

En principe, dans les communes qui ne possédaient qu'une école, cet établissement était ouvert aux élèves des deux sexes. En fait, les garçons seuls ou à peu près seuls le fréquentaient. On avait conservé, en Vaucluse, le souvenir des prohibitions pontificales, auxquelles l'ordonnance de 1816 avait donné une nouvelle consécration. Aujourd'hui encore, ce préjugé persiste, bien qu'affaibli ; en plusieurs communes ou hameaux, nos écoles mixtes sont désertées par les filles, si elles sont dirigées par un instituteur ; il était très vivace en 1833, et dans bon nombre de localités pourvues d'une école mixte, l'instruction des filles resta négligée. Seule, la loi du 10 avril 1867 modifia un état de choses si déplorable, en obligeant toutes les communes de plus de 500 habitants à entretenir une école spéciale de filles. Elle fut d'autant plus facilement obéie que son urgence était plus vivement ressentie. En 1839, le département ne comptait que 105 écoles de filles, accumulées dans les villes et bourgs considérables. Sur ce nombre, 82 seulement étaient publiques. En 1851, 41 communes étaient encore dépourvues d'écoles de filles, et, en 1865, 25. Les filles n'avaient d'ailleurs pas appris le chemin de l'école mixte dont leurs parents les détournaient. Mais, dès la fin de l'année 1867, on constate que cinq communes seulement de plus de 500 âmes n'ont pas d'école publique de filles ; encore ces communes possédaient-elles des écoles privées qui en tenaient lieu. Même 13 communes de moins de 500 habitants avaient des écoles spéciales. En 1870, le nombre de ces communes fortunées s'était élevé à 21. A la même époque, 116 communes possédaient deux écoles spéciales.

Que si l'on considère maintenant le nombre des écoles, non point par rapport à celui des communes, mais d'une manière générale et pendant toute la période qui s'étend de 1833 à 1875 ou 1880, on ne peut qu'être très frappé du progrès accompli. Le chiffre des établissements scolaires s'accroît même tellement qu'il semble parfois tout à fait hors de proportion avec les besoins de la population. L'absence de toute répartition officielle et logique des écoles, la multiplicité des écoles privées, enfin, dans certaines communes, la diversité du culte et le système des écoles confessionnelles expliquent cette pléthore. L'anomalie persista tant que l'Etat n'eut pas pris charge du service de l'instruction et que l'enseignement privé put lutter avec quelques chances de succès contre l'enseignement public. Elle s'atténua, à mesure que les écoles publiques se répandirent et que la gratuité se généralisa ; mais elle se manifesta de nouveau quand, les écoles publiques étant

Digitized by Google

toutes devenues laïques, le clergé organisa partout où il le put, à côté de l'enseignement de l'État, l'enseignement privé, sous sa forme congréganiste. Quelques mots sur chacune de ces fluctuations.

La statistique de 1829 accusait 182 écoles, sans distinguer leur caractère public ou privé, ni le sexe auquel elles étaient destinées. Celle de 1834, maintenant la même confusion quant au sexe, n'arrive encore qu'à 197 écoles, dont 86 publiques et 111 privées. C'est depuis 1837 seulement qu'on peut distinguer d'une part les écoles de garçons ou mixtes, de l'autre les écoles de filles; encore les données que nous possédons n'ont-elles pas toute la précision désirable.

En cette année 1837, le département possédait 168 écoles de garçons et 23 écoles mixtes; en 1839, 175 écoles de garçons; en 1840, 182; en 1842, 187; en 1843, 184 écoles seulement, dont 123 publiques et 61 privées. Parmi les premières, 101 étaient spéciales aux garçons et 22 mixtes. Les chiffres ne varient guère de 1844 (185 écoles) à 1846 (186); mais, en 1848, un accroissement sensible se manifeste: 208 écoles, dont 156 publiques et 52 privées. Nouveau progrès pendant les années suivantes: en 1852, 213 écoles dont 37 mixtes; en 1854, 227 écoles de garçons, dont 159 publiques et 58 privées, sans compter 16 écoles mixtes.

Ce fut, si l'on peut dire, l'apogée du système de la spécialisation. Depuis lors, en effet, le nombre des écoles de garçons ne cesse de décroître pendant que celui des écoles mixtes s'élève. Il est de 225 en 1855, de 210 en 1856, de 203 en 1860; il oscille autour du chiffre 200, jusque vers 1864. Quelques années plus tard, en 1868, il n'est plus que de 172; il descend à 167 en 1875, à 163 en 1877 et reste stationnaire jusque vers 1880.

Au contraire, le chiffre des écoles mixtes s'accroît. Il est de 17, en 1855, et de 28, en 1859; il s'élève à 38 en 1868, à 53 en 1877, à 56 en 1880. Il est vrai que depuis 1859, une partie de ces écoles sont confiées à des institutrices, ce qui a un peu réconcilié avec elles les familles des jeunes filles, mais ce qui, par contre, leur a aliéné les parents d'un grand nombre de garçons.

Le nombre des écoles publiques de garçons ou mixtes ne subit jamais d'aussi importantes variations. En dépit des traditions locales et des différences confessionnelles, il devait tendre à se rapprocher du chiffre des communes (149). Vers 1850, toutes les communes de Vaucluse avaient leur école publique; quelques communes en avaient deux; c'est ainsi qu'on trouve 159 de ces écoles,

Digitized by Google

en 1855, et 166 en 1864. Le progrès était sensible, car on n'avait compté que 128 écoles communales, en 1841, et 133, en 1846. Le nombre en redescendit ensuite à 150 et se maintint aux environs de ce chiffre, de 1870 à 1880 (149 en 1872, 147 en 1875, 151 en 1880).

Ce qui disparaît, à cette époque, et avec une rapidité singulière, ce sont les écoles privées, Les statistiques annuelles le constatent et les autorités scolaires ne s'en émeuvent d'ailleurs pas beaucoup. En 1839. on comptait en Vaucluse 57 instituteurs privés, 61 en en 1843. Il n'y en a plus que 52, en 1848 ; mais une légère recrudescence se produit à cette époque ; au moment où les maîtres de l'enseignement public sont le plus molestés, il semble que l'enseignement privé, même sous sa forme la plus modeste, reprenne quelque essor (55 instituteurs privés en 1852, 66 en 1855). Mais ce progrès ne se maintient pas. Les instituteurs privés qui, à cette époque, étaient presque tous laïques, ne sont plus, en 1860, qu'au nombre de 45. Quatre ans plus tard, ils sont réduits à 36, à 26 en 1872, à 20 en 1875. Il en a disparu 5 en 1856, 8 en 1861, 4 en 1864, autant en 1870, en 1877, en 1878 et jusqu'à 11 en 1879. Ce ne sont pas là des pertes véritables, disent les inspecteurs d'académie dans leurs rapports. Les écoles disparues étaient peu fréquentées, mal dirigées, mal installées aussi. La plupart semblaient depuis longtemps « moribondes » et ne vivaient que d'une existence incertaine et précaire ; la gratuité, qui se répand de plus en plus, a mis fin à leur agonie. On ne saurait les regretter. Et, en effet, la perte est peu sensible, si on la mesure à l'importance de la population scolaire qui a pu s'en ressentir. Les écoles particulières ou privées, qui recevaient plus de 2,000 élèves (exactement 2,106) en 1841 et plus de 2,300 en 1855, n'en comptent plus que 1,867, l'année suivante ; de chute en chute, leur population tombe à 1,142 élèves, vers 1875. Elle se relève ensuite et de façon très notable, pour des raisons sur lesquelles on insistera plus tard à loisir.

L'instruction des filles.— Quant à l'instruction des filles, on se rappelle dans quel état déplorable elle était restée jusque vers 1830. Pourtant, dans les dernières années de l'Empire et surtout pendant la Restauration, époque où les congrégations religieuses avaient repris faveur, quelques écoles congréganistes s'étaient ouvertes, par exemple à Sorgues et à Visan, en 1815, à Mazan, en 1819, à Malaucène, en 1824, à Pertuis, en 1830. Ces créations se multiplièrent après la révolution de Juillet. Les écoles

Digitized by Google

de filles ne furent plus alors l'apanage exclusif des villes et des bourgs importants. On en vit dans d'humbles villages, comme Saint-Christol, Murs, Vaugines, La Bastide-des-Jourdans, La Motte-d'Aigues, Vitrolles. Leur nombre, en 1837, dépassait la centaine. On en compta 102 en 1840, 115 en 1844, 148 en 1848, 154 en 1851, 191 en 1855, 179 en 1867. Jusque vers 1844, le chiffre des écoles publiques balance à peu près celui des écoles privées (52 écoles publiques et 50 écoles privées en 1840; 56 écoles publiques, 59 écoles privées en 1844); puis, à partir de 1844 et pendant quelques années, le nombre des écoles privées s'élève d'une façon singulière (101 en 1848, 106 en 1851), mais il ne tarde pas à décroître, tandis que celui des écoles publiques augmente à son tour (47 écoles publiques en 1848; 106 en 1855 contre 85 écoles privées; 117 écoles publiques et 72 privées en 1858; 130 écoles publiques et 48 privées en 1860; 125 contre 54, en 1867). La loi de 1867, qui rendait obligatoire l'établissement d'une école de filles dans les communes de plus de 500 âmes, ne pouvait que hâter ce mouvement. En 1870, il n'y avait plus que 51 écoles privées contre 130 écoles publiques; 43, en 1872, contre 149; 30, plus 6 pensionnats, en 1879, contre 136 écoles publiques.

Déjà, semble-t-il, le réseau de nos établissements scolaires était achevé. Il l'eût été, en effet, si grâce à une répartition des écoles plus logique et plus rationnelle, chacune des communes du département avait été traitée suivant ses besoins. Mais l'initiative privée, — ou même le hasard des circonstances particulières, — avait souvent produit la floraison scolaire, dont on a vu plus haut l'épanouissement. Les écoles privées, dont le nombre resta si longtemps considérable, s'étaient tout naturellement multipliées dans les villes, où les maîtres trouvaient plus facilement un salaire rémunérateur. Dans d'autres communes, les différences du culte avaient maintenu des écoles confessionnelles; ailleurs, enfin, on avait conservé l'une à côté de l'autre l'école laïque et l'école congréganiste, ou même les municipalités avaient continué à partager entre plusieurs maîtres laïques leurs faveurs et leurs subventions. D'où un gaspillage de forces vives qu'on eût pu éviter, mais qui était le résultat naturel de la libre concurrence. Ainsi, tandis que plusieurs communes restaient privées de tout moyen d'instruction, Sorgues avait quatre écoles, deux de filles et deux de garçons, La Motte-d'Aigues avait deux instituteurs, l'un public, l'autre privé; Visan, deux écoles publiques de garçons; Vitrolles, commune de 300 habitants, deux écoles comme Villars; Peypin d'Aigues, enfin, quatre écoles pour ses 400 âmes.

Digitized by Google

Écoles maternelles ou salles d'asile. — Mais si l'on compta, un moment, dans certaines localités, plus d'écoles spéciales que n'en comportait le chiffre de la population, en revanche, les écoles maternelles ou, comme on disait alors, les salles d'asile, destinées aux enfants qui ne pouvaient encore aller à l'école primaire, ne se propagèrent dans le Vaucluse qu'avec une extrême lenteur. Sans doute, dans un département spécialement agricole, dont les villes mêmes ne possèdent pas d'industries qui retiennent, pendant tout le jour, les mères de famille hors de la maison, leur utilité n'était pas très vivement ressentie. Peut-être aussi cette institution ne rencontra-t-elle pas en Vaucluse cette attention bienveillante et cette sollicitude soutenue que l'ordonnance de 1837 avait voulu lui assurer, par la création des comités de patronage (1). Quoi qu'il en soit, on ne comptait que deux salles d'asile, en 1839, l'une à Avignon, l'autre à Orange; encore cette dernière était-elle seule bien tenue. Lourmarin, où les établissements scolaires avaient toujours été fort appréciés et qui, avant la Révolution, ne possédait pas moins de quatre écoles, reçut la troisième salle d'asile du département. Carpentras ne fonda la sienne qu'en 1846. Vinrent ensuite Caderousse, Apt, Sorgues, etc. (2). De 7 en 1851, le nombre des salles d'asile s'élève brusquement à 12, l'année suivante, à 15 en 1859, à 19 en 1861, à 23 en 1867, à 26 en 1872, à 28 en 1874, à 34 enfin en 1879. Sur ce nombre, 31 avaient le caractère d'écoles publiques, 3 étaient des établissements privés. Ajoutons, pour n'avoir pas à y revenir, que 6 étaient dirigées par des maîtresses laïques et 28 par des religieuses, que 14 étaient convenablement installées et les autres médiocrement ou mal, enfin que leur population, qui ne dépassait guère 660 élèves en 1846 (378 garçons, 285 filles), s'élevait déjà à 1,500 enfants en 1854, et dix ans plus tard à 3,000, à 4,000 même en 1879 ; progrès d'autant plus

(1) Ordonnance royale du 22 décembre 1837. — Art. 1er. Les salles d'asile ou écoles du premier âge sont des établissements charitables, où les enfants des deux sexes peuvent être admis jusqu'à l'âge de six ans accomplis, pour recevoir les soins de surveillance maternelle et de première éducation que leur âge réclame. Il y aura dans les salles d'asile des exercices qui comprendront nécessairement les premiers principes de l'instruction religieuse et les notions élémentaires de la lecture, de l'écriture et du calcul verbal On pourra y joindre des chants instructifs et moraux, des travaux d aiguille et tous les ouvrages de main.

Art. 19 Des dames inspectrices seront chargées de la visite habituelle et de l'inspection journalière des salles d'asile. Il y aura une dame inspectrice pour chaque établissement. Elles pourront se faire assister par des dames déléguées qu'elles choisiront.

(2) Ajoutons Gordes, Vaison, Cucuron, Cadenet, Valréas.

Digitized by Google

remarquable que les maîtresses ne trouvaient pas dans la population des encouragements très chaleureux et que les dames patronnesses ne leur faisaient que trop rarement les visites que l'ordonnance de 1837 s'était efforcée en vain de multiplier.

Écoles primaires supérieures. — A l'autre extrémité de la hiérarchie scolaire, la loi du 28 juin 1833 avait placé les écoles primaires supérieures. L'article 10 de cette loi imposait aux chefs-lieux de département et aux villes de plus de 6,000 âmes, l'obligation d'entretenir un établissement de ce genre. Le programme des écoles primaires supérieures qui, sur certains points du moins, atteignait à peine celui du cours supérieur de nos écoles élémentaires actuelles, comprenait la géométrie et ses applications usuelles, le dessin linéaire et l'arpentage, des notions de physique et d'histoire naturelle « applicables aux usages de la vie », le chant, les éléments de l'histoire et de la géographie, particulièrement de la France.

Outre Avignon, quatre villes du département de Vaucluse devaient, en raison du chiffre de leurs habitants, posséder une école supérieure, savoir Carpentras, Orange, l'Isle et Cavaillon. Bien que sa population n'atteignît pas 6,000 âmes, Apt résolut de se conformer aux dispositions de la loi.

Les écoles primaires supérieures ont laissé peu de traces dans l'histoire scolaire de Vaucluse. Les rapports annuels les mentionnent à peine. Leur organisation ne répondit d'ailleurs pas au vœu du législateur. En effet, si les instituteurs qui les dirigeaient étaient pourvus, comme il convenait, du brevet du premier degré, elles reçurent de bonne heure de tout jeunes élèves, absolument ignorants, qui les quittaient avant d'avoir atteint l'âge où ils auraient pu en suivre utilement les programmes. L'école d'Avignon, ouverte en 1835, ne comptait, en 1838, que douze élèves âgés de 10 à 14 ans; elle ne tarda pas à disparaître. Celle de Cavaillon, créée en 1833, un moment confondue avec l'école élémentaire, réorganisée en 1845, n'eut pas une existence beaucoup plus brillante.

A l'Isle, on avait mis au concours, en 1839, la direction de l'école, alloué au directeur un traitement de 500 francs par an et délibéré que dix élèves seraient reçus gratuitement, et cinq au tarif réduit de 1 fr. par mois ; les autres élèves paieraient 2 fr. et 2 fr. 50. En même temps on décidait qu'aucun enfant de moins de 13 ans ne serait admis à l'école; aussi, dès 1838, cet établissement comptait-il à peine 15 élèves. En 1839, le directeur s'étant démis

Digitized by Google

de ses fonctions, l'école fut annexée à un pensionnat privé ; elle disparut en 1850. Le conseil municipal, en votant sa suppression, constatait qu'elle « avait été ce peu d'utilité ». Pour la remplacer, il demanda, mais en vain, la création d'une école secondaire.

Les écoles de Carpentras, Orange et Apt furent annexées aux collèges de ces villes. L'ordonnance du 21 novembre 1841, qui prononçait la création d'un cours d'instruction primaire supérieure au collège de Carpentras, indique que « dans plusieurs villes auxquelles s'appliquait l'article 10 de la loi de 1833, l'établissement spécial et distinct d'une école primaire supérieure n'avait pu avoir lieu jusqu'à présent, faute de ressources suffisantes, et que des cours d'instruction primaire supérieure, destinés à satisfaire partiellement aux prescriptions législatives, avaient été annexés au collège communal de chacune de ces villes. » Ce moyen terme fut adopté avec empressement par les conseils municipaux de nos chefs-lieux d'arrondissement. En 1839, le collège d'Orange avait son école primaire supérieure pourvue d'un maître spécial, mais dont les cours scientifiques et littéraires étaient confiés aux régents du collège. A Carpentras, dès le 17 septembre 1838, le conseil municipal avait arrêté l'organisation que l'ordonnance du 21 novembre 1841 finit, on l'a vu, par sanctionner. Apt possédait, vers la même époque, une école primaire supérieure privée. Quelques années plus tard, une école primaire supérieure s'ouvrait au collège de cette ville et était pourvue de deux maîtres. La destinée de pareils établissements, liée à celle des collèges dont ils devenaient de simples annexes, ne pouvait être très brillante : ils se confondirent bientôt avec les classes primaires, dont les collèges se pourvurent peu à peu (1).

(1) Il convient, pour compléter ce tableau des institutions scolaires de 1833 à 1880, de mentionner les pensionnats et même les collèges communaux, dont certains élèves recevaient l'instruction primaire ou l'instruction primaire supérieure. (Sous la Restauration, des classes élémentaires et primaires avaient été annexées aux collèges, où l'on n'entrait, auparavant, qu'en 6e.) Les pensionnats étaient au nombre de 11, en 1836 ; on en comptait cinq à Avignon, deux à Cavaillon, un à Apt, à Pernes, à Malaucène, à l'Isle. Il y avait également cinq pensionnats pour les jeunes filles, sans compter les couvents du Sacré-Cœur, du Saint-Sacrement, de Saint-Charles et des Ursulines, qui tous recevaient des pensionnaires. En 1841, l'Annuaire ne relève que 12 pensionnats, bien que deux nouveaux établissements de ce genre se fussent créés à Bollène et à Valréas. En 1850, il n'y en a plus que trois pour les jeunes gens, mais on en compte 15 (dont 10 congréganistes) pour les jeunes filles. Cavaillon avait, à cette époque, un collège de Doctrinaires. Ces institutions disparurent peu à peu, par suite de la concurrence que leur faisaient d'une part les collèges communaux, de l'autre les établissements ecclésiastiques, fondés à la suite de la promulgation de la loi du 15 mars 1850.

Les collèges communaux étaient, vers 1850, au nombre de 5 : Apt, Orange, Carpen-

Digitized by Google

L'enseignement mutuel.— On verra plus loin comment la loi de 1833 s'efforça de pourvoir au recrutement du personnel enseignant. Mais depuis longtemps, l'insuffisance numérique de ce personnel, autant que sa médiocrité pédagogique, frappait tous les bons esprits. Pour combler la première de ces lacunes, on songea à faire instruire les écoliers par les écoliers eux-mêmes, le plus capable servant de maître à ceux qui l'étaient le moins. Ce fut l'enseignement mutuel, ainsi défini par Bell, qui l'importa en Europe : « la méthode au moyen de laquelle une école toute entière peut s'instruire elle-même, sous la surveillance d'un seul maître.»

Ce système avait pénétré en France dès 1815, sous les auspices de la *Société pour l'instruction élémentaire* et le parti libéral l'avait aussitôt adopté. Vivement combattu par les *ultras,* il ne se développa qu'après la révolution de 1830. Il ne compta jamais dans le département de Vaucluse qu'un assez petit nombre d'établissements, 8 en 1831, 12 en 1832, 15 en 1833, époque de sa plus grande extension. Parmi les villes ou communes importantes qui, un moment, l'adoptèrent, citons Apt, Pertuis, Bollène, Malaucène, l'Isle, Orange, Avignon. Dans cette dernière ville, après un essai malheureux tenté en 1819 et contrarié par l'autorité municipale, une école mutuelle s'ouvrit, en février 1831, sous la direction d'un apôtre de l'enseignement mutuel, M. Pascal, qui devait être appelé, l'année suivante, à diriger l'école normale, récemment créée. Vingt maîtres sortirent de l'école mutuelle, qui allèrent propager dans le département les méthodes nouvelles ; elle avait reçu, un moment, plus de cent élèves, mais elle disparut dès 1838. A Pertuis, en 1818, on avait songé à l'établissement d'une école mutuelle ; mais c'est en 1831 seulement que ce projet fut réalisé. L'école mutuelle dura, paraît-il, jusqu'en 1858, époque à laquelle elle fut annexée au collège communal. A Apt, en octobre 1830,

tras, Pertuis, Valréas. Le collège de Valréas disparut en 1831. Celui d'Apt, un moment fermé (1840) ne tarda pas être rétabli (1842) ; les autres se sont maintenus sans interruption jusqu'aujourd'hui. En 1841, les quatre collèges comptaient ensemble 305 élèves, dont 125 pensionnaires et 180 externes, savoir : Carpentras, 110 élèves ; Orange, 60 ; Apt, 80 ; Pertuis, 55. En 1856, cet effectif s'éleva à 413 élèves ; en 1862, il n'était plus que de 359, et en 1864, de 330 élèves ; enfin, en 1879, il remontait à 464 élèves. L'organisation de ces établissements s'était d'ailleurs complétée par la création d'un certain nombre de chaires : on y conduisait, même à Pertuis, jusqu'au baccalauréat.

Le collège royal d'Avignon, redevenu lycée en 1848, comptait en 1841, 172 élèves dont 110 internes ; en 1851, 268 élèves ; en 1856, 287 ; en 1865, 264 ; en 1879, 309. L'école secondaire libre, fondée par les Jésuites en 1850, compta bientôt 200 élèves et vit son effectif monter à 300 environ vers 1880.

Digitized by Google

le conseil municipal supprimait l'école des Frères et la remplaçait par une école d'enseignement mutuel, qui eut d'abord un très grand succès (elle compta, dès le début, 150 élèves et on dépensa, pour son installation dans les dépendances de l'hôtel de ville, une somme de 10,000 francs), mais fut fermée en 1838, à la suite de la démission du directeur. A Malaucène le conseil municipal votait, en 1833, l'établissement d'une école d'enseignement mutuel, remplacée d'ailleurs, quelques années plus tard, par une école gratuite de Frères. A l'Isle, enfin, une école mutuelle, créée dès le 5 octobre 1830, s'ouvrait seulement le 1er avril 1833. Elle eut tout de suite 90 élèves; encore ne put-elle recevoir tous ceux qui demandaient à y entrer. Mais c'est à Bollène que les nouvelles méthodes paraissent avoir rencontré le plus de faveur. Une délibération municipale du 15 mai 1831 avait décidé la création d'une école d'enseignement mutuel On en espérait à la fois « des progrès plus rapides, une éducation plus variée », et... des économies pour le budget communal ; on n'hésitait pas, pour obtenir de pareils résultats, à braver les critiques et les colères que la suppression de l'école des Frères, devenue inutile, allait soulever. Et tout d'abord le succès fut grand ; 120 élèves se firent inscrire. Secondé par de bons moniteurs généraux, le directeur, M. Toureau, faisait régner dans son école un entrain et une vie, qui n'excluaient pas une discipline fort rigoureuse et une exemplaire ponctualité. Il enseignait non seulement la lecture, l'écriture et le calcul, mais aussi le dessin et l'histoire. Les exercices de gymnastique n'étaient pas négligés. L'école avait quelque chose de militaire. Elle répandait d'ailleurs ses bienfaits même sur les adultes, le directeur faisant, à l'usage de ceux-ci et « pour l'émancipation intellectuelle du peuple », un cours gratuit de lecture et d'arithmétique. Mais cette prospérité dura peu. Plusieurs instituteurs se succédèrent à la tête de l'école, qui tous ne valurent pas son fondateur. En 1836, la gratuité, qui avait été la règle au début, fut supprimée. La situation des maîtres fut amoindrie. D'autre part, on prenait moins de soin des élèves. On ne renouvelait pas leurs livres ; le mobilier même tombait en ruines. En 1837, les Frères redevinrent instituteurs communaux. L'école mutuelle, frappée par ce coup inattendu, végéta encore pendant quelques années. Elle disparut en 1842 (1).

(1) En 1831, s'ouvraient les écoles mutuelles d'Avignon, Cavaillon, Bédarrides, Bollène, Mondragon, Apt, Pertuis ; en 1832, celles de Mormoiron, Monteux, Pernes, Saint-Saturnin-lès-Avignon. Lourmarin en possédait une depuis 1828. En 1833, les écoles de l'Isle, Orange, la Tour-d'Aigues vinrent s'ajouter aux précédentes. L'effectif des élèves était, en 1832, de 950 élèves environ ; il s'élevait à 1,200 en 1833.

Digitized by Google

Les classes d'adultes. — Le progrès des idées libérales, d'où la législation de 1833 était issue, amena aussi la création d'un enseignement pour les adultes. A une époque où la majorité des enfants d'âge scolaire ne recevaient aucune instruction et où ceux même qui fréquentaient les écoles n'en emportaient qu'un bien léger bagage de connaissances, un pareil enseignement s'imposait. Dès le début du XIX[e] siècle, les esprits les plus avisés en avaient reconnu l'absolue nécessité ; mais, en dépit de quelques timides essais tentés sous la Restauration, il ne fut vraiment organisé que sous la monarchie de Juillet. Un arrêté du conseil supérieur de l'Université, en date du 22 mars 1836, en traça le programme et en détermina la forme. Il fixa à quinze ans pour les garçons, à douze ans pour les filles l'âge minimum des élèves adultes. Il tendit à faire des cours d'adultes une école véritable, soumise aux mêmes règles que l'école du jour, et d'ailleurs, la plupart du temps, confiée au même maître. Certains membres des congrégations enseignantes, le frère Philippe et le frère Blandine, par exemple, s'employèrent à achever cette organisation. Les Frères des Ecoles chrétiennes rivalisèrent dès lors avec les instituteurs laïques pour la propagation des classes d'adultes. L'élan était donné ; il ne se ralentit pas pendant dix ans. En 1837, le département de Vaucluse comptait seulement 31 cours d'adultes, tous destinés aux hommes et comptant 674 auditeurs. Trois ans plus tard, ces chiffres étaient presque doubles, et jusqu'en 1848, le nombre des auditeurs ne cessa de croître. Mais les troubles qui suivirent la révolution de Février et surtout la loi du 15 mars 1850 arrêtèrent cet essor. Dès 1850, le nombre des élèves est tombé à 450 ; en 1852, celui des cours n'est plus que de six (non compris, il est vrai, les cours dirigés par les instituteurs privés). C'est vers 1860 seulement que l'on retrouve le nombre d'auditeurs constaté douze ans auparavant. Mais à partir de cette époque, les progrès s'accentuent d'une façon surprenante. En 1863, s'ouvre le premier cours destiné aux femmes. Quatre ans plus tard, en 1867, ce bon exemple n'a été imité que dans une seule commune ; mais 75 cours sont ouverts aux hommes et réunissent près de 5,800 élèves. L'année suivante, le nombre des cours s'est élevé à 113, il atteint 129 en 1872, 192 en 1873 (129 pour les hommes, 63 pour les femmes) ; il se maintient à ce chiffre pendant deux ou trois années, puis redescend de quelques unités jusque vers 1879. Le nombre des auditeurs n'a pas crû d'ailleurs aussi vite que celui des cours. Il s'est même sensiblement abaissé après cette année 1867, qui

Digitized by Google

marque son apogée. Il n'a cependant guère été inférieur à 5,000 de 1870 à 1873; il a dépassé 4,000 jusqu'en 1877 et même (après une dépression sensible en 1878) jusqu'en 1881. Quant aux femmes, c'est au nombre d'un millier environ qu'elles ont fréquenté les cours du soir. Ajoutons qu'en Vaucluse, la très grande majorité des classes d'adultes étaient gratuites. Cette circonstance, jointe aux chiffres cités plus haut, indique assez quelle était leur clientèle et quels services ils ont pu rendre à une population trop longtemps déshéritée au point de vue scolaire.

Le personnel : personnel laïque et personnel congréganiste. — On a déjà noté, à la fin du chapitre précédent, le développement que prirent en Vaucluse, de 1820 à 1830, les congrégations religieuses vouées à l'enseignement. Dès 1819, les Frères des Écoles chrétiennes avaient fondé, à Avignon, un noviciat, qui bientôt fournit des instituteurs à toute la région provençale. Tout concourait, en ce moment, à répandre l'enseignement congréganiste : les idées religieuses qu'il représentait et qui venaient de reprendre faveur, l'ordre et la régularité qui régnaient dans les écoles de Frères, la stabilité d'un personnel que les municipalités n'avaient plus à recruter, enfin la gratuité qui était le régime ordinaire des écoles chrétiennes et qui compensait et au-delà la charge du traitement fixe que les congrégations exigeaient des communes, dont elles dirigeaient les écoles. Même, sous le régime de Juillet, et pendant que d'autres idées paraissaient dominer, bon nombre d'écoles congréganistes se fondèrent ou devinrent communales, à Avignon et à Sorgues en 1837, à Malaucène en 1843, à Valréas en 1844, par exemple. L'échec de la plupart des écoles mutuelles profita aussi aux congrégations, restées fidèles à la méthode de l'enseignement simultané.

Mais c'est surtout la loi du 15 mars 1850 et le mouvement d'opinion dont elle était née qui entraînèrent la diffusion des écoles congréganistes. En quelques années, presque toutes les écoles importantes de garçons furent mises entre les mains des congrégations. Pendant que les Frères des Ecoles chrétiennes s'établissaient à l'Isle, Saint-Saturnin, Bédoin, etc., les Maristes se répandaient autour d'Orange, et les Frères du Saint-Viateur, déjà maîtres de l'enseignement public à Malaucène, pénétraient dans l'arrondissement d'Apt. Bref, en 1864, époque de leur plus grand développement (car s'ils ont conquis depuis lors quelques communes importantes, comme Lauris, en 1875, ils ont reculé sur beaucoup d'autres points), les Frères des Ecoles chrétiennes dirigeaient 25

Digitized by Google

écoles communales, les Maristes, 21, les Frères du Saint-Viateur, 4; d'autres congrégations ou des prêtres séculiers dirigeaient, en outre, 16 écoles, soit en tout 66 écoles, les plus vastes et les plus peuplées du département, car elles desservaient tous les chefs-lieux d'arrondissement, 18 chefs-lieux de canton sur 19, et enfin presque toutes les communes de plus de 2,000 habitants, entre autres Sorgues, Courthézon, le Thor, Caderousse, Sarrians, Mazan, etc.

Aussi voit-on le chiffre des élèves des écoles congréganistes croître avec une rapidité singulière. Si, jusqu'en 1851, l'avantage du nombre est aux laïques et si, en 1852, les 36 écoles congréganistes ne font guère, avec leurs 6,000 élèves, que balancer les écoles laïques, qui en comptent plus de 5,900, déjà, en 1855, elles réunissent 7,100 élèves contre 6,800 restés aux écoles laïques; en 1860, elles en ont 8,700 contre 5,350; en 1869, 9,700 contre 6,000. Si bien, qu'après aovir rendu justice aux mérites des congréganistes et applaudi à leurs succès, un inspecteur d'académie peu suspect d'hostilité à leur égard, l'abbé Bonafous, commence à les trouver exagérément envahissants : « L'administration désire, écrit-il en 1865, que les établissements des Frères trouvent un point d'arrêt, car ils occupent tous les postes d'avancement et ne se rendent pas dans les petites localités, ce qui ôte tout moyen d'encourager et de récompenser les laïques. » Le désir de l'abbé Bonafous ne tarde d'ailleurs pas à se réaliser; car, depuis 1865, on voit décroître le nombre des établissements congréganistes et, par suite, celui de leurs élèves. En 1867, ils ne dirigent plus que 55 écoles, dont 50 publiques ; ils se maintiennent à ce chiffre jusque vers 1875; en 1880, ils n'ont plus que 45 établissements, dont 11 privés, et reçoivent, au total, 7,000 élèves environ (1).

Quant aux religieuses, on peut dire qu'elles ont créé l'enseignement primaire des filles en Vaucluse et qu'elles l'y ont monopolisé jusqu'à l'application des lois scolaires de la troisième

(1) En 1848, il y avait des écoles congréganistes à Avignon (3 écoles), à Courthézon, à Sorgues, à Cavaillon, à Apt, Cadenet et Cucuron; à Orange, Mondragon, Mornas, Malaucène, Camaret, Caderousse, Piolenc, Valréas. En 1864, les Frères des Ecoles chrétiennes sont etablis à Avignon (2 ecoles), à Montfavet, Morières, Sorgues, Cavaillon, l'Isle, Saint-Saturnin d'Avignon, Orange, Sérignan, Bollène, Vaison, Valreas, Carpentras, Aubignan, Caromb, Mazan, Bedoin, Pernes, Apt, Bonnieux, Cadenet, Lauris, Pertuis, la Tour-d'Aigues. Les Frères Maristes enseignent au Pontet (Avignon), à Bédarrides, Courthezon, Robion, le Thor, Camaret, Jonquières, Caderousse, Châteauneuf-du-Pape, Piolenc, Lapalud, Mondragon, Mornas, Sainte-Cécile, Sarrians, Entraigues, Mormoiron, Sault, Saint-Saturnin-d'Apt, Menerbes, Gordes; les Frères du Saint-Viateur, à Malaucène, Cucuron, Goult, Grambois.

Digitized by Google

République. Dès les premières années de la Restauration, les congrégations de femmes, libéralement reconnues par le gouvernement, se reconstituent et se multiplient. Leurs écoles, bien modestes et bien humbles, ne sont parfois qu'une annexe de l'hôpital et l'enseignement qu'on y donne est étonnamment rudimentaire, mais voici venir des congrégations dont l'objet principal, sinon unique, est bien l'éducation des filles. Les religieuses de Saint-Charles sont les premières à ouvrir des écoles spéciales et des pensionnats. Elles se répandent particulièrement à Avignon et dans sa banlieue, à Cavaillon, à l'Isle, etc. ; elles pénètrent ensuite dans les arrondissements d'Apt et de Carpentras, mais sans y jeter d'aussi profondes racines. A leur tour, viennent les religieuses de l'Immaculée-Conception, qui s'établissent aussi à Avignon, à Carpentras et dans la partie occidentale du département. Puis ce sont les sœurs du Saint-Sacrement, celles de la Providence, celles de la Présentation, les Ursulines. A la différence des congrégations d'hommes, elles se répandent jusque dans les plus humbles villages et ne dédaignent pas la direction des salles d'asile, surtout les sœurs de la Providence et celles de Saint-Joseph. En 1864, ces dernières ont respectivement 28 et 29 écoles, les sœurs de Saint-Charles, 15, les Sacramentaires, 13, les religieuses de la Conception, 26 (1). En 1837, on comptait déjà 126 institutrices congréganistes contre 64 laïques. En 1848, sur les 148 écoles de filles, 68 sont dirigées par des laïques et 80 par des religieuses des divers ordres; en 1851, on compte 87 écoles congréganistes contre 62 laïques; en 1862, 129 contre 53; en 1868, 132 contre 46; en 1875, 136 contre 44. C'est l'apogée, et dès 1878, il y a recul : 118 contre 54. Le personnel n'en comprend pas moins, à cette époque, 223 institutrices congréganistes contre 56 laïques, ce qui indique que toutes les écoles importantes, dotées de plusieurs maîtresses, sont entre les mains des congrégations. Et, en effet, en 1869, les congréganistes ont 11,624 élèves contre 2,450 qui fréquentent les écoles laïques; en 1875, 12,268 contre 3,500 ; en 1880, 11,950 contre 3,230. En 1872, aucun département ne possède une plus forte proportion d'institutrices congréganistes; en 1877, Vaucluse occupe encore, à ce point de

(1) Ajoutons les sœurs de la Présentation (18 écoles), de Notre-Dame (1), les Trinitaires (1), les Ursulines (1), les religieuses de la Nativité (1), de Saint-Eutrope (1), de Saint-François d'Assise (1); les salles d'asiles sont confiées aux sœurs de Saint-Charles (4 écoles), du Saint-Sacrement (8), de Saint-François-d'Assise (3), de la Présentation (1 , de Saint-Joseph (1). Total, 125 écoles de filles et 17 salles d'asile, plus quelques écoles mixtes.

Digitized by Google

vue, le dixième rang dans l'ensemble des départements français (1).

Le recrutement du personnel. — L'École normale d'Avignon. — Cet extraordinaire développement des congrégations enseignantes, ceux-là ne l'avaient certes pas prévu qui, dès les premiers temps de la Révolution, s'étaient préoccupés de donner aux écoles primaires réorganisées le personnel laïque, stable et instruit, qui leur avait fait défaut jusqu'alors. Tel avait été, on l'a dit, l'objet de l'école normale de Paris, créée par la Convention et dont les élèves devaient, après avoir fini leurs cours, rentrer dans leurs districts et ouvrir dans les chefs-lieux de canton désignés à cet effet, une école normale, où ils « transmettraient aux citoyens et citoyennes qui voudraient se vouer à l'enseignement public la méthode d'enseignement qu'ils auraient acquise (2). » Les évènements empêchèrent les normaliens de Vaucluse, comme ceux des autres départements, de répondre aux vœux du législateur. A son tour, Napoléon, quand il constitua l'Université, décida qu'il serait établi auprès de chaque académie, et dans l'intérieur des collèges et des lycées, une ou plusieurs classes normales destinées à former des maîtres pour les écoles primaires (3). Ces prescriptions ne furent pas obéies. Enfin, la loi de 1833 vint obliger les départements à entretenir chacun une école normale d'instituteurs. Déjà, l'école normale d'Avignon fonctionnait depuis près d'un an. La nécessité de former des instituteurs capables s'imposait, en effet, depuis longtemps, et sans avoir recours à des mesures législatives, les derniers ministres de l'Instruction publique du gouvernement de la Restauration s'étaient efforcés d'y pourvoir. Des circulaires

(1) En 1877, sur 100 instituteurs publics titulaires et adjoints, Vaucluse comptait 52 congréganistes ; deux départements seulement en avaient davantage : le Morbihan et la Loire. A la même époque, sur 100 institutrices publiques et adjointes, il y avait 82 congréganistes. Pour les instituteurs et institutrices privés, la proportion était respectivement de 64.5 et 75 pour cent. En 1863, la proportion des congréganistes était de 60 pour cent pour les instituteurs publics et de 27.7 pour les instituteurs libres; de 90 pour cent pour les institutrices publiques et de 63 pour cent pour les institutrices privées.

(2) Décret du 9 brumaire an III (30 octobre 1794), art. 11.

(3) Décret impérial du 17 mars 1808. — Art. 107. Il sera pris par l'Université des mesures pour que l'art d'enseigner à lire, à écrire et les premières notions du calcul dans les écoles primaires, ne soit exercé désormais que par des maîtres assez éclairés pour communiquer facilement et sûrement ces premières connaissances nécessaires à tous les hommes. — Art. 108. A cet effet, il sera établi auprès de chaque Académie, et dans l'intérieur des collèges ou des lycées, une ou plusieurs écoles normales, destinées à former des maîtres pour les écoles primaires. On y exposera les méthodes les plus propres à perfectionner l'art de montrer à lire, à écrire et à chiffrer.

Digitized by Google

pressantes avaient été envoyées aux recteurs et aux préfets. Elles trouvèrent peu d'écho dans le conseil général de Vaucluse, lequel avait émis le vœu, le 12 septembre 1828, que l'instruction publique fût confiée à des corps religieux. Cependant, après trois ans de négociations difficiles, le conseil, mieux éclairé, vota enfin un crédit de 9,400 francs pour l'installation de l'école normale. Cet établissement s'ouvrit, le 29 octobre 1832, dans les bâtiments de la rue Dorée, occupés autrefois par l'école secondaire d'Avignon. L'école y resta sept ans, puis fut transférée à l'ancien collège Saint-Martial de Cluny. qu'elle occupa pendant plus d'un demi-siècle, en dépit de l'exiguité des locaux et de voisinages peu compatibles avec le recueillement nécessaire aux labeurs de futurs maîtres d'école.

Le personnel de l'école ne comprit tout d'abord qu'un directeur, — ancien maître de l'école mutuelle et modestement appointé à raison de 1,800 fr. par an, — assisté de maîtres auxiliaires empruntés au collège royal. Il fallut 50 années pour compléter le corps enseignant et lui donner l'homogénéité qui lui manquait ; c'est en 1848 seulement que fut nommé le premier maître-adjoint ; un deuxième vint bientôt ; puis, en 1854, l'école annexe fut créée avec un troisième instituteur ; l'établissement reçut, en 1873, un nouveau maître, et enfin, en 1883, un économe. Les cadres n'ont plus guère varié depuis lors.

Quant aux élèves, leur histoire offre bien des vicissitudes diverses. Ils formèrent d'abord un ensemble étrangement disparate. L'école, à ses débuts, n'avait-elle pas accueilli des jeunes gens — des hommes plutôt — de vingt-cinq, de trente et même de quarante ans? Ces vétérans ne firent, il est vrai, que passer; mais jusqu'en 1850, des maîtres en exercice vinrent à l'école, — modestes boursiers, — se perfectionner dans leur art. Leur présence, si elle n'élevait guère le niveau des études, accentuait heureusement le caractère pratique que l'école a peut-être un peu trop perdu de nos jours.

L'école n'était pas absolument gratuite, en principe. On y vit jusque vers 1852 quelques pensionnaires payants. Mais les boursiers du département et de l'État formèrent toujours la grande majorité de l'effectif. D'ailleurs, pendant les premières années, on entra à l'école à diverses époques; la régularité du concours annuel ne fut absolue qu'après 1836. On ne restait guère alors qu'un an à l'école, bien que la durée réglementaire des études fut de deux ans. En revanche, dès 1838, cette durée fut, par exception, portée à trois ans, à l'école normale d'Avignon.

Digitized by Google

Les études n'étaient pas brillantes pendant cette époque primitive. Au concours d'entrée, on n'exigeait des candidats qu'une page d'écriture, — moyen médiocre d'apprécier leurs aptitudes pédagogiques. Arrivés à l'école, beaucoup d'élèves ne pouvaient suivre le programme, pourtant modeste, qui leur était imposé; ces « fruits secs » abandonnaient volontairement leurs études ou étaient rendus à leurs familles. Ceux qui restaient n'étaient pas tous des savants. A l'examen final de 1833, six élèves sur dix-sept reçoivent la note zéro en histoire; il y a cinq notes pareilles en géométrie et sciences, cinq en « grammaire et analyse ». En revanche, on obtient de bons résultats en écriture, — compensation appréciée à cette époque, — et l'on peut donner un prix d'application et un prix de sagesse à deux élèves déclarés fort méritants, et qui sont aussi les plus jeunes de leur promotion. Malgré des progrès réels, la majorité des élèves sortants n'obtiennent, jusqu'en 1852, que le seul brevet élémentaire; après l'arrêté du 15 février 1853, une faible minorité, — un seul élève en 1855, — ajoute au diplôme unique quelques matières facultatives. De 1866 à 1881, les brevets complets sont rares. Quelques élèves à peine joignent une ou deux « séries facultatives » au brevet obligatoire.

C'est que jusqu'à une époque très voisine de la nôtre, l'école se recrute mal. Les congrégations, on l'a vu, se sont emparées peu à peu de toutes les grandes écoles, surtout depuis 1850. Aux anciens normaliens ne sont offerts que des postes ruraux. Maigre prime à leurs légitimes ambitions. Aussi les places d'élèves-maîtres sont-elles peu convoitées. Souvent le nombre des aspirants reste au-dessous de celui des bourses mises au concours. En 1855, lors de la clôture du registre, on n'a recueilli qu'une inscription régulière et il faut, pour se recruter, accorder des dispenses ou abaisser la limite d'âge. En 1850, on n'a pu recevoir que deux élèves, 4 en 1854, 5 en 1857. En 1858, pour six places on n'a qu'un nombre égal d'inscriptions. Encore en 1872, pour 9 places, il ne se présente que six candidats, d'ailleurs médiocres et qu'on ne peut admettre sans une extrême indulgence. Au surplus, bien que les promotions soient peu nombreuses, — cinq à six élèves en moyenne, — et que de nombreuses exclusions ou démissions viennent encore les décimer, les normaliens trouvent difficilement à se caser. Beaucoup d'entre eux se découragent et quittent l'enseignement. En 1859, les anciens élèves-maîtres ne dirigent que 55 écoles; en 1861, ils ne forment guère que le tiers du personnel enseignant (51 contre 91 instituteurs étrangers); en 1863, le progrès n'est pas encore

Digitized by Google

sensible; les normaliens dirigent, comme en 1859, 55 écoles, et 58 en 1864. Bref, l'école ne remplit pas son objet, qui est de recruter le personnel enseignant. C'est seulement quand les laïcisations se multiplieront et que les promotions croîtront en nombre et en valeur, que l'école normale deviendra ce qu'elle doit être, le régulateur des études primaires et l'instrument de leurs progrès.

Les résultats. — Fréquentation. — Gratuité. — Les illettrés. — Le certificat d'études primaires. — Ces progrès sont néanmoins assez sensibles de 1833 à 1880. Une période de cinquante années, marquée par l'application de lois aussi importantes que les lois scolaires du 28 juin 1833 et du 10 avril 1867, ne s'écoule pas sans qu'on ait à constater des résultats importants. Cependant, le département de Vaucluse ne se distingue pas d'une façon particulière par l'élan que l'instruction primaire y reçoit, et c'est à peine s'il conserve, au milieu des départements français, le rang qu'il occupait au début du siècle : seul, le nombre des écoliers y croît dans une proportion absolument satisfaisante.

En 1832, 12,000 enfants des deux sexes, soit les deux cinquièmes à peine de la population scolaire, fréquentaient les écoles élémentaires (1). Ce chiffre s'élève à 16,000, cinq ans plus tard; à 19,000 en 1848; à 21,000 en 1851; à 27,000 en 1864; il dépasse 29,000 en 1869, et 32,000 en 1874. Il décroît ensuite assez sensiblement en raison de l'abaissement rapide du chiffre de la population, laquelle tombe de 268,255 habitants en 1861, à 255,763 en 1876 et à 242,000 en 1881. De 1877 à 1880, les statistiques n'accusent guère que 31,000 élèves fréquentant les établissements publics ou privés.

La population scolaire est loin de comprendre un nombre égal de filles et de garçons. En 1838, — les statistiques ne font pas la distinction des sexes pour la période antérieure, — les écoles reçoivent 10,000 garçons et 6,000 filles seulement. La proportion se maintient de 1840 à 1844, avec un léger progrès pour chacun des deux sexes (10,400 garçons contre 6,850 filles). En 1848, l'écart

(1) La population générale du département était alors de 239,211 habitants. Le département de Vaucluse a toujours été un de ceux où la population scolaire était le moins nombreuse par rapport à la population générale. En 1891-92, la proportion était à peine de 10 pour cent (exactement 9,91) pour les enfants de 6 à 13 ans et de 20 (exactement 20, 26) pour les enfants de 4 à 16 ans. La population d'âge scolaire était donc, vers 1832, d'environ 24,000 élèves, non compris les enfants âgés de moins de six ans ou de plus de treize.

La population générale s'élève jusqu'en 1861, époque où elle atteint le chiffre de 268,255 habitants; elle s'abaisse ensuite, on l'a vu, à 266,901 habitants en 1869, à 255,763 en 1876, à 242,000 en 1881.

Digitized by Google

est déjà moins grand (9,000 filles, 12,000 garçons) et tend à décroître (en 1853, 11,000 filles, 13,000 garçons). Mais l'application de la loi du 15 mars 1850 est fatale à l'instruction des filles, laquelle ne progresse que très lentement jusqu'en 1867 (en 1864, 11,680 filles contre 15,277 garçons; en 1867, 12,725 filles contre 16,000 garçons; en 1869, environ 14,000 filles contre 16,000 garçons). A partir de cette époque, le chiffre des élèves-filles se rapproche de plus en plus de celui des garçons; l'écart n'est guère que d'un millier depuis 1875 jusqu'en 1880; aujourd'hui, les écoles primaires reçoivent moins de garçons que de filles, un certain nombre des premiers fréquentant les établissements d'enseignement secondaire.

La propagation du système de la gratuité absolue avait fortement contribué à peupler les écoles; le département de Vaucluse fut, en effet, une des régions où le régime de l'école gratuite fut le plus tôt appliqué. Déjà, en 1848, dans les écoles de garçons, le chiffre des élèves gratuits dépasse de beaucoup celui des payants (7,250 contre 5,000); pour les filles, au contraire, la majorité verse la rétribution scolaire (5,600 payantes contre 3,500 gratuites); mais, au total, c'est déjà une minorité qui paye (10,750 élèves des deux sexes gratuits, 10,600 payants) et cette minorité, la loi de 1850 ne l'accroît pas, du moins en ce qui concerne les garçons (en 1851, 6,600 gratuits sur 11,000 garçons; en 1854, 8650 sur 13,300; en 1859, 8,400 sur 14,200). Mais la diffusion de l'instruction chez les filles vient bientôt renverser les proportions. En 1851, 3,800 filles seulement sont admises à titre gratuit sur plus de 9,000; en 1855, 4,600 sur plus de 11,000; si bien qu'en 1867, la moyenne générale de la gratuité n'est, en Vaucluse, que de 44 pour cent. Elle est, à la même époque, de 41 pour cent seulement dans l'ensemble de la France. Elle s'élève d'ailleurs sans cesse dans notre département et dépasse 50 pour cent dès 1868. En 1876, ce n'est plus que la minorité des filles qui paie; en 1878, la proportion générale des élèves gratuits est de plus des deux tiers; elle atteint 75 pour cent en 1879 et dépasse même ce chiffre, au moment où la gratuité absolue va être enfin proclamée (1).

(1) En 1852, 52 écoles publiques de garçons sur 208 — les plus importantes — sont gratuites. Les élèves gratuits sont au nombre de 12,900 sur 20,600. En 1867, 13,924 gratuits (garçons et filles) contre 14,964 payants; en 1868, 15,206 contre 14,502; en 1872, 18,587 contre 12,832; en 1876, 12,250 contre 12,525; en 1878, 20,600 contre 11,000; en 1879, 20,000 contre 7,000. La rétribution scolaire était, en général, de 1 fr., 1 fr. 50 ou 2 francs par élève et par mois. Ce n'est que par exception qu'elle dépassait 2 fr.

Digitized by Google

A cette époque, presque tous les enfants d'âge scolaire fréquentent les écoles. Mais on n'est arrivé que bien lentement à un pareil résultat. On a vu qu'en 1832, les deux cinquièmes des enfants du département recevaient seuls l'instruction primaire. Vingt ans plus tard, en 1852, on estimait que dix mille enfants, 3,800 garçons et 6,200 filles, restaient sans instruction. En 1859, la statistique fournit des chiffres notablement inférieurs, mais encore très élevés, 2,500 garçons, 5,000 filles ; de 1864 jusqu'à la fin du second Empire, 2,000 garçons et plus de 3,000 filles ne mettent jamais les pieds à l'école. La loi de 1867 marqua un progrès sérieux ; néanmoins, en 1873, 3,400 enfants des deux sexes restaient absolument illettrés.

Au surplus, la fréquentation est alors bien irrégulière. La durée réelle de la scolarité n'est guère que de quatre ans. Les enfants vont tard à l'école ; ils la quittent tôt. A douze ans, à onze ans même, c'est un exode général. Même pendant leurs années de scolarité, ils ne suivent assidûment les classes que cinq mois par an en moyenne. En hiver, le nombre des présences est relativement satisfaisant, mais vienne l'été : chacun prend la clé des champs, sous prétexte de travaux agricoles ou d'occupations ménagères. Un bon tiers de l'effectif échappe alors au maître et oublie bientôt ce qu'il a appris. Le résultat, c'est que bon nombre d'enfants finissent par quitter l'école sans rien savoir. On calcule, en 1868, qu'un millier de garçons ou de filles sont dans ce cas.

Ceux qui ont été relativement assidus ne savent guère que lire, écrire et calculer ; c'est à peine s'ils connaissent suffisamment le système métrique. D'ailleurs, comme ces connaissances ont été hâtivement acquises et sont restées superficielles, elles s'effacent vite. La plupart des jeunes gens, à vingt ans, ne savent plus que lire et signer ; ils ont oublié tout le reste.

Les programmes de 1833 et ceux de 1850 avaient distingué les matières obligatoires : lecture, écriture, calcul, système métrique, notions de langue française, et les matières facultatives : éléments d'histoire et de géographie de la France, dessin linéaire, chant, gymnastique, et, plus tard, notions de physique, arithmétique appliquée. Longtemps, nos instituteurs ne haussèrent pas leur ambition au-delà des matières obligatoires. En 1855, on observe que sur 225 écoles de garçons, 12 seulement abordent tout ou partie du programme facultatif. Encore cet enseignement n'est-il suivi, dit-on, que par de futurs ouvriers, « lesquels apprennent le dessin linéaire, les racines cubiques et la géométrie, en vue de la

Digitized by Google

profession à laquelle ils se destinent ». Un seul instituteur rural dépasse le programme obligatoire; l'enseignement facultatif est réservé à quelques grandes écoles de ville. Le niveau des études est encore bien inférieur chez les filles; dans plus d'une école rurale, tout se borne à la lecture et à un peu d'écriture; ailleurs, on épuise à peine le programme obligatoire.

On constate peu de progrès jusque vers 1867. Le rapport d'inspection générale de 1863 note que la moitié des instituteurs seulement préparent leurs classes, qu'ils ne peuvent étendre beaucoup leur enseignement, parce que les élèves restent trop peu de temps à l'école, que dans la plupart des écoles, — surtout chez les congréganistes, — on donne trop d'importance à la partie matérielle de l'enseignement : écriture, lavis, dessin linéaire et ornemental, et qu'on ne s'attache pas à développer l'intelligence des élèves. La langue française, qui n'est pas d'un usage courant dans les campagnes, est presque ignorée d'un tiers des élèves. A peine sept dixièmes d'entre eux arrivent à la parler et à l'écrire à peu près correctement; deux dixièmes la parlent tant bien que mal; le reste l'ignore absolument. Vers 1867, cependant, une amélioration sensible se produit. L'enseignement facultatif se donne, à cette époque, dans 68 écoles de garçons et dans 20 écoles de filles. Pour ces dernières, d'ailleurs, l'instruction reste incomplète, car on n'aborde l'enseignement du chant que dans cinq écoles, celui de l'histoire dans sept, celui de la géographie dans 18 (1). Enfin, l'enseignement obligatoire donne des résultats satisfaisants dans 83 écoles de garçons et dans 35 écoles de filles, des résultats passables dans 50 écoles de garçons et dans 8 écoles de filles; ailleurs (34 écoles de garçons et 8 écoles de filles), on n'en retire que peu de profit.

Quant au certificat d'études primaires, il a été institué dans le département dès 1872. A cette époque, 33 garçons s'y sont présentés; l'année suivante, les filles suivent le bon exemple, mais au nombre de 8 seulement. Peu à peu, cependant, les ambitions se dessinent : en 1876, le nombre des candidats garçons dépasse la centaine (les trois quarts environ sont admis), et, en 1880, ce chiffre est doublé. Les aspirantes, au nombre d'une vingtaine en 1876, ne sont pas encore cent en 1880; et, pour elles, la proportion des

(1) Écoles de garçons. Le chant est enseigné dans 14 écoles, l'histoire dans 55, la géographie dans 65, le dessin linéaire dans 28, la géométrie dans 17, l'arpentage dans 12, l'agriculture ou l'horticulture dans 24, avec un peu d'enseignement pratique dans 6.

Digitized by Google

admissions d'abord très élevée ne dépasse plus guère cinquante pour cent (1).

Veut-on savoir, au cours de la longue période qui nous occupe, quel était le degré d'instruction des adultes? Les registres de la conscription, ceux des actes de mariage, peuvent nous renseigner à ce sujet. En 1827 ou en 1829, deux cinquièmes seulement des conscrits vauclusiens savent lire; en 1840, on arrive à peu près à la moitié (1,049 sur 2,299), aux deux tiers dans la période de 1856 à 1860, aux trois quarts en 1868, aux quatre cinquièmes en 1875, à 85 pour cent en 1880. Le progrès est d'ailleurs un peu moins sensible que dans le reste du pays, car du 47e ou du 50e rang vers 1830, le département de Vaucluse est tombé, à ce point de vue, au 54e en 1880 (2).

Il occupe une place un peu meilleure en ce qui concerne l'instruction des conjoints. Dès 1855, les deux tiers des hommes, un tiers des femmes signent leur acte de mariage (moyenne générale, 50 %). Jusque vers 1865, le progrès est médiocre (70 et 39 %). Il s'accentue dans la période suivante : 77 et 51 % en 1875, 85 et 69 en 1880, avec une moyenne générale de 64 et 77 pour cent. Le département de Vaucluse est classé le 48e, dans cette statistique, au milieu des départements français (3).

Ce n'est donc pas sans quelque raison que les inspecteurs généraux signalent, en 1877 et en 1878, la fâcheuse situation de l'enseignement primaire en Vaucluse et que, l'année suivante, l'inspec-

(1) Certificat d'études primaires. Candidats en 1872 : 33 (27 admis). En 1873, aspirants, 39 (35 admis); aspirantes, 8, toutes admises. En 1875, aspirants, 63 (49 admis); aspirantes, 11 (9 admises). En 1876, aspirants, 109 (84 admis); aspirantes, 19 (11 admises). En 1877, aspirants, 105 (84 admis); aspirantes, 8, toutes admises. En 1878, aspirants, 91 (66 admis); aspirantes, 40 (31 admises). En 1879, aspirants, 129 (81 admis); aspirantes, 42 (36 admises). En 1880, 216 aspirants (143 admis); 93 aspirantes (54 admises).

(2) Conscrits sachant lire : en 1827-29, 42,1 pour cent; en 1831-35, 46,6; en 1836-40, 49.6; en 1841-45, 57,6; en 1846-50, 61,5; en 1851-55, 71, 8; en 1856-60, 67,1; en 1861-65, 72.4; en 1866-68, 75,7; en 1871-75, 81,6; en 1876-77, 83,4; en 1880, 85,7.

(3) Conjoints ayant signé leur acte de mariage.

Années.	Hommes.	Femmes.	Moyenne générale.	Rang de Vaucluse.
1854-55.	66 %.	33.3.	49.9.	40e.
1856-60.	68.8.	37.3.	53.1.	43e.
1861-65.	70.	39.1.	54.5.	45e.
1866-70.	78.8.	46.2.	60.6.	46e.
1871-75.	76 9.	51.4.	64.2.	49e.
1876-77.	82.	62 8.	72.5.	48e.
1880.	85.3.	68.7.	77.	

Digitized by Google

teur d'académie parle d'une véritable création, que semble nécessiter l'état de l'instruction dans ce département. On rend, certes, justice au bon vouloir des maîtres, à l'intelligence des enfants, aux dispositions favorables des populations et des municipalités; mais on montre aussi sans réticences le mauvais état des bâtiments scolaires, l'insuffisance du matériel d'enseignement, le recrutement assez médiocre des instituteurs et surtout des institutrices, enfin le faible niveau auquel, dans la plupart des écoles, se maintiennent les études. Il faudrait, dit-on, multiplier les constructions scolaires, — la dépense immédiatement nécessaire n'est pas estimée à moins d'un million et demi de francs, — créer une école normale d'institutrices, fonder des bibliothèques pédagogiques, organiser des conférences cantonales, enrichir les bibliothèques scolaires, propager la préparation au certificat d'études primaires. La loi de 1875 a notablement amélioré le sort des maîtres. Néanmoins, leur situation matérielle reste encore précaire, leur situation morale incertaine. Il faudrait, à l'aide de plus larges crédits, encourager les vocations, récompenser les mérites, soulager les infortunes. Tout, en un mot, appelle une législation nouvelle, en rapport avec le régime politique qui vient enfin de s'établir, avec les besoins et les tendances d'où ce régime est né, avec les aspirations qu'il doit satisfaire. Le nombre des écoles, celui des instituteurs même, sinon celui des institutrices, sont à peu près suffisants. L'effectif des élèves se rapproche du chiffre normal. Mais sans parler de la gratuité et de l'obligation qui vont être inscrites dans la loi, il reste à mieux organiser les classes, à donner au personnel, avec une plus large aisance, un peu plus d'indépendance et de considération, à retenir enfin plus longtemps sur les bancs de l'école un plus grand nombre d'enfants et à créer pour l'élite cet enseignement primaire supérieur, que la monarchie de Juillet avait essayé de répandre, mais qu'elle n'avait pas réussi à faire vivre. Cette œuvre, dès longtemps préparée par une infatigable propagande et par d'admirables travaux, les hommes d'État de la troisième République vont essayer de l'accomplir (1).

(1) Il faudrait, pour compléter ce chapitre, parler des installations scolaires, de la situation matérielle et morale des instituteurs et du budget départemental de l'enseignement primaire. Mais il paraît préférable de ne traiter ces questions que dans le chapitre suivant, afin de faire mieux saisir l'ensemble de l'œuvre accomplie, à ces divers points de vue, en trente ou trente-cinq années.

Digitized by Google

Chapitre V. — La législation de 1881-89. — L'état actuel.

Reprenant l'œuvre à peine ébauchée par la Convention et s'inspirant de son esprit, nos législateurs contemporains, au premier rang desquels il faut placer Jules Ferry et son principal collaborateur M. Buisson, ont inscrit dans le code scolaire la triple formule : gratuité, obligation, laïcité. Ils ont, en même temps, remédié, dans une large mesure, à l'insuffisance des installations scolaires, élevé le niveau intellectuel du personnel par la loi sur les titres de capacité et par la création de nouvelles écoles normales, amélioré et régularisé la situation matérielle des instituteurs, déterminé la part qui incombe aux communes, au département, à la nation, dans les dépenses scolaires — l'État pourvoyant désormais à presque toutes les dépenses du personnel, — créé un enseignement primaire supérieur digne de ce nom, complété l'enseignement élémentaire, ébauché l'œuvre de l'éducation des adolescents, enfin remis aux autorités scolaires, d'une façon d'ailleurs encore timide et incomplète, la charge et l'honneur de diriger l'œuvre de l'éducation nationale. Tel a été l'objet d'innombrables mesures législatives et administratives, parmi lesquelles il suffira de citer les deux lois du 16 juin 1881 sur les titres de capacité et sur la gratuité de l'enseignement, la loi du 16 mars 1882 sur l'obligation, la loi organique du 30 octobre 1886, enfin les lois des 19 juillet 1889 et 25 juillet 1893 sur les dépenses de l'enseignement public.

Ces mesures ont donné à l'instruction primaire un essor inconnu jusqu'ici. Sans doute, elles n'ont pas encore produit tous les résultats qu'on en peut espérer ; les progrès sont néanmoins évidents. On s'efforcera de les marquer, dans les pages qui vont suivre, en indiquant, pour le département de Vaucluse, l'état actuel de l'instruction primaire et les améliorations que cet important service paraît comporter.

Le réseau scolaire. — Enseignement public ; enseignement privé. — La laïcisation. — Les écoles congréganistes. — On comptait vers 1880, pour l'ensemble du département, 338 écoles publiques, dont 151 pour les garçons, 136 pour les filles et 51 écoles mixtes (sans parler des écoles maternelles), auxquelles venaient s'ajouter 15 écoles privées de garçons, 36 écoles de filles et 2 écoles mixtes, soit 53 écoles privées ; au total, 391 écoles.

Digitized by Google

Loin de s'accroître, le nombre des écoles publiques a diminué notablement. Il n'est plus aujourd'hui que de 324, savoir : 128 écoles de garçons, 128 écoles de filles et 68 écoles mixtes. Joignons-y 26 écoles maternelles. Pourtant le département de Vaucluse est un de ceux où il est le plus libéralement pourvu aux nécessités du service scolaire Non seulement toutes les communes de plus de 500 âmes, au nombre de 93, possèdent au moins deux écoles spéciales quant au sexe, mais 26 communes n'atteignant pas cette population sont dans le même cas. 30 communes seulement ne sont dotées que d'une école mixte ; une seule (Sivergues, 67 hab.) n'a pas d'école et est réunie à la commune voisine pour le service de l'enseignement.

La diminution qu'on signale a donc pu se produire sans léser les intérêts scolaires. Elle résulte en partie de l'abaissement du chiffre de la population rurale, qui a permis soit la fusion de deux écoles spéciales en une école mixte, soit la suppression de quelques écoles de hameau (1) ; mais elle est due surtout à la disparition du caractère confessionnel des écoles publiques, circonstance qui a rendu inutile le maintien dans une même localité d'écoles particulières à l'une ou l'autre des deux cultes reconnus.

Dès 1891, la laïcisation des écoles de garçons, prescrite par la loi de 1886, était achevée. On a vu qu'elle était entrée dans les faits bien avant d'être voulue par la législation. En 1880, le département n'avait plus que 34 écoles publiques congréganistes de garçons ; leur transformation s'est opérée sans secousse dans les délais légaux.

Celle des écoles de filles, acceptée moins volontiers et à laquelle le législateur n'avait d'ailleurs assigné aucun terme, est bien près d'être achevée. Cinq écoles de filles et une école maternelle, com-

(1) On a déjà indiqué les fluctuations de la population du département. De 1866 à 1891, elle est descendue de 268,255 habitants à 235,411, pour ne se relever que faiblement à 236,314 habitants en 1896, soit une perte de 31,941 habitants. Comme les villes ont plutôt gagné pendant cette période (Avignon passe de 36,081 habitants en 1862, à 45,107 en 1896 ; Cavaillon de 7,760 à 9,405, etc.) la perte éprouvée par les communes rurales ressort à un chiffre encore plus élevé. Parmi les villes et bourgs qui ont vu le plus diminuer le chiffre de leur population de 1861 à 1896, on peut citer : Pernes (où le chiffre tombe de 5,278 à 3,790 habitants), le Thor (4,162 – 2,640), Mazan (3,779 — 2,268), Caromb (2,517 — 1862), Saint-Saturnin-d'Apt (2,655 — 1695), Malaucène (3,029 — 2,215) et parmi les communes rurales : Jonquerettes (358 — 238), Malemort (1,446 — 897), Méthamis (861 — 542), Vacqueyras (915 — 678), Viens (1,267 — 781), Villes (1,503 — 1,103), Vénasque (1,107 — 646), Monieux (914 — 627), Le Barroux (916 — 592), Buisson (462 — 319), Châteauneuf-du-Pape (1,440 — 1109), Séguret (1,523 — 895), Le Beaucet (322 — 171), etc.

Digitized by Google

prenant ensemble un personnel de huit maîtresses, restent seules aux mains de diverses congrégations. Leur disparition résultera du jeu normal de la loi organique.

Mais bon nombre d'écoles congréganistes, fermées comme écoles publiques, se sont aussitôt rouvertes comme écoles privées, et, si l'enseignement libre laïque a décru dans le département au point de n'être plus qu'une quantité absolument négligeable (une ou deux écoles de garçons, quatre de filles, deux écoles mixtes), l'enseignement congréganiste, ardemment soutenu par de zélés et puissants patrons, persiste et même se développe. Il ne comptait, en 1880, que 12 écoles de garçons (avec 34 écoles publiques) ; il arrive aujourd'hui à 39. Le chiffre de ses écoles de filles a quintuplé : de 16 (plus 6 pensionnats) il est remonté à 97 ; les 20 écoles maternelles lui appartiennent toutes. Et ces établissements, comme on le verra, réunissent un grand nombre d'élèves, établis qu'ils sont, les écoles de garçons dans tous les chefs-lieux d'arrondissement et dans 16 chefs-lieux de canton sur 19, les écoles de filles dans tous les chefs-lieux de canton sans exception et dans toutes les villes et localités populeuses du département, au nombre de 72.

Ainsi le chiffre total des écoles s'est singulièrement accru en vingt années, en raison des accroissements de l'enseignement privé. De 391, il est monté à 466, plus 46 écoles maternelles. Le nombre des maîtres s'est élevé dans une proportion bien plus grande encore. Il était, vers 1879, de 326 instituteurs publics (dont 163 congréganistes) et 30 instituteurs privés, de 266 institutrices publiques (dont 210 congréganistes) et 127 institutrices privées, soit 749 maîtres et maîtresses ; il est aujourd'hui de 1,066 instituteurs et institutrices (283 instituteurs et 363 institutrices publics, 117 instituteurs et 301 institutrices privés ; soit en tout 648 maîtres et maîtresses de l'enseignement public, 418 de l'enseignement privé). Il semble devoir s'accroître encore en raison de l'accumulation de la population dans les villes et de la régularité plus grande de la fréquentation. Quant au chiffre des écoles, il restera longtemps stationnaire, suffisant et au-delà à tous les besoins. Et si, dans quelques détails, le réseau scolaire pourra être utilement modifié, dans sa structure générale il paraît devoir persister tel que la législation actuelle l'a établi.

L'installation matérielle ; les « palais scolaires ». — La fièvre des constructions scolaires n'a jamais sévi dans ce département avec beaucoup d'intensité. Pareille contagion ne l'a atteint qu'assez tard et n'y a fait que peu de victimes ; il s'en est guéri de

Digitized by Google

bonne heure. Les traces du mal ne sont pas très apparentes et d'aucuns pensent qu'il faut s'en plaindre plutôt que s'en réjouir.

Trop peu de communes, même après la loi de 1833, se préoccupèrent d'installer convenablement l'école et surtout le maître, dont le législateur leur imposait l'entretien. En 1838, 82 communes sur 148 étaient dépourvues de maisons d'école et dix ans plus tard, en 1848, sur 156 écoles communales, plus d'un tiers occupaient des locaux en location. Ce que valaient ces maisons louées, le prix de location inscrit dans les baux peut nous le dire : ce prix atteint à peine, en moyenne, 150 francs. On avait fait pourtant quelque chose en ces dix années : 18 à 20 communes avaient voté des fonds pour aménager leurs locaux scolaires et obtenu de l'État des subventions annuelles s'élevant à 8 ou 10,000 francs. L'élan persista les années suivantes : 40 locaux furent améliorés en 1853, et, en 1854, 14. Mais si on réparait beaucoup, on construisait peu et le nombre des bâtiments scolaires communaux ne croissait, en somme, que faiblement. Pendant plus de vingt années encore, un tiers au moins des écoles resteront installées dans des immeubles d'emprunt, parfois même dans des hôpitaux, sans qu'on s'avise que le voisinage de vieillards et de malades peut nuire à la santé des enfants, et qu'il existe une science de l'hygiène hostile à pareille promiscuité.

Dans quelques communes, Mazan, Valréas, Orange, l'installation des Frères avait entraîné des aménagements ou des acquisitions assez coûteux, mais ces libéralités ne s'étaient pas soutenues et, vers le milieu du siècle, plus d'une école congréganiste était très défectueuse. Néanmoins, les Frères étaient mieux lotis que les laïques et les garçons mieux traités que les filles. La situation restait, en général, peu satisfaisante. En 1857, époque où l'administration scolaire n'était pas très rigoureuse en pareille matière, 75 écoles sur 279 sont considérées comme en très mauvais état et, en 1864, 93 sur 295. En 1867, on voyait une école de 16 mètres carrés sur $2^{m}50$ de hauteur, où l'instituteur devait se tenir debout pendant toute la durée de la classe, faute de place pour un siège. Encore en 1884, douze salles de classe étaient matériellement trop exiguës pour recevoir tous les élèves inscrits. Et que dire du mobilier ? Vers 1869, plus d'un tiers des écoles de garçons, la moitié des écoles de filles possédaient un mobilier lourd, encombrant, incommode, antihygiénique ; dans beaucoup de classes, les bancs faisaient défaut, dans d'autres, ils étaient en si petit nombre que les diverses divisions d'élèves devaient se relayer pour écrire, faute de

Digitized by Google

pouvoir s'asseoir simultanément. On observe, à cette époque, qu'il faudrait construire 111 écoles de garçons, 98 de filles, 20 salles d'asile et approprier 24 immeubles. Il en coûterait plus d'un million et demi, affirme-t-on dix ans plus tard, pour faire face aux nécessités les plus urgentes.

Chiffre bien modeste, en vérité ! En cinq ou six années, de 1880 à 1885, l'État accorde pour bâtiments scolaires des subventions qui s'élèvent à près d'un million, et il s'en faut qu'après cet âge héroïque des constructions monumentales, il ne reste plus rien à faire. On a examiné et adopté, il est vrai, trente projets en 1882 et quarante en 1883 ; mais combien de communes restent encore à pourvoir ? Car, à mesure que de nouvelles écoles s'élèvent, les anciennes se détériorent, ou croûlent, ou paraissent plus vieilles encore et plus délabrées, quand on les compare aux voisines ; il faut songer à les remplacer et c'est l'heureux défaut d'un mouvement pareil de ne pouvoir plus s'arrêter. Il se ralentit, il est vrai, en Vaucluse, quand la loi de 1885 remplaça par des annuités les subventions autrefois accordées en capital aux communes ; et depuis lors, les municipalités ont été moins promptes à bâtir. Néanmoins, les constructions se poursuivent ; chaque année en voit sortir de terre trois ou quatre, quelquefois plus, qui, si elles ne sont pas des palais, sont largement pourvues d'air, de lumière, parfois même offrent ce riant aspect qui dissipe l'ennui et engendre la bonne humeur chez les élèves comme chez les maîtres. Sans se montrer trop optimiste, on peut croire qu'en peu d'années nos écoles seront à peu près toutes sinon luxueusement, du moins convenablement installées. Dès aujourd'hui, plus des trois quarts sont propriétés communales, trente seulement sont mauvaises et à peu près autant, médiocres. Au surplus, ces dernières ne se rencontrent pas toutes dans les villages les plus modestes, dans les hameaux les plus reculés. Plus d'une ville importante s'est laissé distancer par des communes voisines moins riches, mais plus éprises de bien-être et de confort. Qu'attendent nos grandes communes pour reprendre l'avance perdue (1) ?

Recrutement du personnel. — L'école normale d'instituteurs de 1879 à 1900. — L'école normale d'institutrices. — La création d'un nombre considérable non point d'écoles, mais d'emplois

(1) Parmi les constructions scolaires de la première période, citons celles d'Avignon (rue Thiers, groupe complet), Cavaillon (garçons), Orange, Vaison, Valréas, Visan, Sault, et plus recemment celles de Saint-Saturnin (filles), Pernes, Sarrians, Caderousse, Seguret, etc.

Digitized by Google

d'instituteurs adjoints, la laïcisation de trente-quatre écoles publiques de garçons prononcée de 1879 à 1891, enfin l'intention de plus en plus accusée, de la part de l'administration universitaire, de confier aux seuls anciens élèves-maîtres les postes d'enseignement devaient produire à l'école normale d'Avignon, comme ailleurs, une transformation que la période décennale qui s'étend de 1880 à 1890 vit s'opérer presque entière.

Tout d'abord le local de Saint-Martial, décidément devenu trop exigu, fut abandonné dès 1879 et l'école s'installa dans un immeuble assez spacieux de la rue Violette, l'hôtel Laborde, auquel il ne manquait qu'un jardin plus vaste pour être à peu près irréprochable. Le personnel enseignant s'était peu à peu complété : l'institution du professorat des écoles normales lui valut quelques précieuses recrues. Enfin, le chiffre des promotions annuelles s'éleva dans des proportions encore inconnues. On a vu que sept ou huit élèves à peine entraient, chaque année, à l'école vers 1870. Ce chiffre se maintint, à une ou deux unités près, jusqu'au moment où la réforme de l'enseignement primaire, délibérement entreprise, fit éclater son insuffisance. Tout à coup, vers 1879, on le vit monter à 15 ou 16 élèves, atteindre même 26 ou 27 unités, en 1882 et 1883. L'effectif de l'école se trouve porté, pendant ces deux années, à 57 ou 58 élèves. Ce fut l'âge d'or des candidats instituteurs. Hors de toute proportion, il faut le dire, avec les besoins normaux de recrutement, ces chiffres ne devaient pas tarder à s'abaisser. Les promotions annuelles tombent, en effet, à 10 élèves en 1886, à 9 en 1887, à 8 en 1891. Et c'est à peine si depuis cette époque on a pu recevoir régulièrement 6 à 7 élèves, chaque année. Un moment même, les sources du recrutement semblèrent taries : crise passagère qui n'a pas duré et qu'expliquent peut-être, avec les obligations imposées aux instituteurs par la loi militaire de 1889, les lenteurs de l'avancement et le modeste salaire offert aux débutants. Depuis quatre ou cinq années, d'ailleurs, les promotions offrent une honorable moyenne et suffisent, ou à peu près, aux vacances qui se produisent dans un personnel où les vieillards n'abondent pas.

Au surplus, l'école d'Avignon a reçu, en 1891, un nouvel élément de vie et de prospérité. La fusion des écoles normales de Vaucluse et des Basses-Alpes lui a amené un contingent nouveau, qui fut d'abord de vingt-sept élèves, mais qui n'a pas tardé à s'abaisser à douze et même jusqu'à dix. C'est à ce chiffre qu'il est réduit aujourd'hui. Situation transitoire sans doute; car il a beau confier à des institutrices toutes ses écoles mixtes, il ne semble pas que le

Digitized by Google

département des Basses-Alpes puisse toujours se contenter d'un recrutement aussi réduit. Quoi qu'il en soit, l'école d'Avignon, commune à deux départements, voit le chiffre total de ses élèves, — 27 pour l'année courante, — rester inférieur à celui d'autres écoles normales, qui desservent des régions moins étendues ; et cette situation imprévue, elle s'en accommode d'autant moins volontiers que l'émulation, condition des bonnes études, ne saurait naître dans des classes à peine peuplées (1).

Longtemps, on l'a vu, les congrégations religieuses dirigèrent presque toutes les écoles publiques de filles du département de Vaucluse. C'est dire que les familles goûtaient l'enseignement et plus encore l'éducation toute confessionnelle que les « bonnes sœurs » prodiguaient avec un dévouement d'ailleurs méritoire à leurs enfants, et ne demandaient rien au-delà. L'établissement d'une école normale semblait donc devoir être aussi inutile que dispendieuse. Pourtant, avec le temps, d'autres idées se firent jour. On se prit à goûter, au moins dans certaines communes, l'enseignement plus étendu et plus complet des institutrices laïques. D'ailleurs la loi du 9 août 1879, prélude de la réforme scolaire, imposa bientôt à chaque département l'entretien d'une école normale d'institutrices, sauf à autoriser pour cet objet la réunion de deux ou de plusieurs départements. Déjà, depuis quelques années, Vaucluse entretenait dans un pensionnat d'Avignon et à l'école normale d'Aix quelques boursières, 12 en 1874, destinées à diriger les rares écoles laïques du département ; mais, parmi ces boursières, combien peu parvinrent au but ! Exclusions, échecs aux examens, désertions, tout contribuait à réduire le contingent : encore, en 1879, on ne comptait que sur deux ou trois recrues annuelles, chiffre absolument dérisoire, à un moment où l'enseignement laïque prenait faveur. L'institution, cependant, se régularisa peu à peu. Vers 1885, l'école d'Aix, qui depuis quelques années recevait toutes nos boursières, comptait 20 élèves vauclusiennes et ces élèves poursuivaient régulièrement leurs études jusqu'aux examens du brevet. C'est le moment où l'école d'Avignon va s'ouvrir, dans un immeuble bâti à grands frais par le départe-

(1) A la suite de la fusion des écoles normales de Vaucluse et des Basses-Alpes et du transfert à Digne de l'école normale d'institutrices, l'école normale d'instituteurs a été installée dans le bel immeuble construit pour l'école normale d'institutrices, rue de l'Hôpital, qui a coûté environ 400.000 francs (mars 1895). L'école compte aujourd'hui 27 élèves, dont 17 pour la section de Vaucluse et 10 pour celle des Basses-Alpes. L'effectif devrait être relevé à 40 ou 45 élèves.

Digitized by Google

ment de Vaucluse, monument élégant et gracieux plus que vaste ou commode, et où d'ailleurs nos futures institutrices ne devaient pas séjourner longtemps (1er octobre 1886.)

Elles y vinrent, au nombre de 22, et le contingent total ne dépassa jamais beaucoup ce chiffre ; il était de 30 environ, quand la fusion avec l'école normale des Basses-Alpes fut résolue (1891). L'école normale d'Avignon n'avait guère duré que cinq années ; mais les regrets que sa disparition fit naître dirent assez combien pareille institution avait été appréciée. Au reste, si, un moment, nos futures institutrices ont pu se croire exilées, elles n'ont pas désappris le chemin de l'école normale et elles ont trouvé à Digne, avec un accueil des plus empressés, les directions les plus affectueuses et les plus salutaires. Aussi, chaque année, un grand nombre d'aspirantes se disputent-elles les places mises au concours, neuf ou dix en moyenne, chiffre insuffisant jusqu'ici pour le recrutement de nos cadres, mais qui, une fois les laïcisations achevées et les créations d'emplois devenues moins urgentes, finira peut-être par égaler celui des nominations annuelles (1).

Sur l'enseignement des écoles normales et les réformes profondes que la législation de 1886 et 1887 y a introduites, que pourrait-on dire qui n'ait été cent fois répété ailleurs ? Quelques chiffres suffiront pour montrer le chemin parcouru en dix ou vingt années. On a dit quelle avait été pendant longtemps, à l'école d'Avignon, la faiblesse des études et que beaucoup d'élèves-maîtres, après avoir triomphé au concours d'entrée, se dérobaient ou étaient exclus, en raison de leur incapacité notoire ou de l'insuffisance de leurs efforts. 434 élèves entrèrent ainsi à l'école, qui tous ne lui firent pas également honneur. Mais quel changement en moins d'un quart de siècle ! Sans doute, les très nombreuses promotions de 1882 à 1885 causèrent quelques déceptions ; mais les suivantes, objets d'une sélection plus sévère, ont largement profité de l'enseignement renové et tenu leurs promesses. Depuis environ vingt années, sur 279 élèves-maîtres, 218 ont honorablement terminé leurs études ; 146 ont obtenu le brevet supérieur. Les anciens normaliens forment à l'heure actuelle plus des deux tiers du personnel enseignant de Vaucluse ; et s'ils ne possèdent pas tous une égale distinction d'esprit, bien rares sont ceux que ne recommandent point un savoir étendu, un zèle infatigable et la dignité de leur vie.

(1) Le contingent vauclusien de l'école normale de Digne est actuellement de 24 élèves. Le nombre des élèves de 3e année se trouve exceptionnellement réduit, cette année, à 6. Le chiffre normal des promotions annuelles est de 9 ou 10.

Digitized by Google

Les normaliennes sont loin d'occuper, parmi les institutrices, une aussi large place : anciennes boursières d'Aix, élèves d'Avignon ou de Digne, représentent à peine un tiers de l'effectif (115 sur 365). Elles y forment une élite. Certes, on a pu recruter, en dehors des écoles normales, des maîtresses intelligentes, actives et dévouées, — chacun pourrait ici citer des noms. Reconnaissons pourtant que le métier d'institutrice, pour exiger surtout des qualités natives, n'est pas de ceux où la maîtrise se conquière sans efforts. Pour y briller, — ou même pour ne pas s'y montrer trop maladroite, — ce n'est pas trop, à défaut d'aptitudes particulières, des trois années d'initiation que l'école normale sait ménager.

Longtemps, dans le personnel enseignant de ce pays, les brevets supérieurs furent une rareté. Bien peu nombreux sont aujourd'hui les élèves-maîtres ou les élèves-maîtresses qui ne peuvent le conquérir, à leur sortie de l'école. Cent de nos instituteurs, cent-vingt de nos institutrices le possèdent actuellement. Plus de cent-cinquante instituteurs, cent-quarante institutrices joignent à ce brevet ou au brevet élémentaire le certificat d'aptitude pédagogique, nouveau titre professionnel désormais exigible pour la titularisation. La lettre d'obédience n'est plus qu'un souvenir dans l'enseignement public ; elle disparaît peu à peu de l'enseignement privé, où 84 maîtresses seulement exercent encore sans brevet. Avec elle ont disparu les méthodes et les procédés surannés Un esprit nouveau a pénétré l'école ; il l'aurait déjà plus profondément transformée, si nos maîtres trouvaient dans les familles une collaboration plus assidue et si les écoliers se soustrayaient de moins bonne heure à leur bienfaisante influence.

La fréquentation. — Gratuité. — Obligation. — Depuis le 16 juin 1881, l'enseignement primaire est devenu gratuit et depuis le 28 mars 1882, obligatoire. Sur le premier point, en Vaucluse, les mœurs avaient devancé la loi. Dans un grand nombre de communes, la gratuité était pratiquée avant que la loi l'eût prescrite ; plus de soixante-quinze écoliers sur cent étaient, au total, affranchis de toute ré ribution. La loi nouvelle ne fit que supprimer des inégalités choquantes. Grâce aux subventions de l'État, elle coûta peu de chose au département. Son application ne pouvait soulever de sérieuses difficultés.

Il en fut tout autrement de la loi du 28 mars. Avouons-le ; la nécessité de l'instruction, j'entends d'une instruction sérieuse et complète, n'a jamais été très vivement ressentie dans ce pays. Encore aujourd'hui bien des familles montrent, à cet égard, une

Digitized by Google

étrange indifférence. Sans doute, il est très peu d'enfants qui restent privés de toute instruction ; dès 1894, un vingtième à peine des conscrits se déclaraient encore illettrés : la proportion est certainement bien moindre aujourd'hui. Mais déjà ce minimum de connaissances, lire, écrire, chiffrer, considéré autrefois comme un idéal, nous paraît bien insuffisant : les programmes se sont singulièrement élargis. Or, il s'en faut que nos écoliers poursuivent régulièrement le cycle entier des études primaires. Ils viennent tard à l'école, surtout ils s'en vont tôt. Enfin, au cours de leur scolarité, ils s'absentent trop fréquemment. Leurs progrès sont donc enrayés et leur instruction reste parfois rudimentaire. C'est du moins ce que l'on constate dans un grand nombre d'écoles rurales, où, dès le printemps, l'effectif diminue d'un quart. Le mal est moins grand dans les villes, où moins d'occasions sollicitent les écoliers de quitter prématurément l'école ou de lui être infidèles. Est-il besoin d'ajouter que pas plus à la ville qu'à la campagne, les commissions scolaires ne fonctionnent, que les sanctions prévues par le législateur ne sont jamais appliquées, et qu'enfin la crainte de l'électeur, qui peut être, en d'autre cas, le commencement de la sagesse, est ici, pour les membres des commissions municipales scolaires, la raison principale qui les porte à oublier leurs devoirs ?

En revanche, par leur seule influence morale, l'instituteur ou l'institutrice obtiennent çà et là des résultats surprenants et, somme toute, l'écart ne cesse de diminuer,— bien qu'un peu lentement à notre gré, — entre le chiffre des présences effectives et celui des inscriptions : la proportion était, en 1899, de 85 à 87 pour cent.

Vers 1879, 30,700 enfants des deux sexes (15,700 garçons, 15,000 filles), fréquentaient nos écoles, sans compter les 4,350 enfants de nos salles d'asile. Ces chiffres s'élèvent pendant quatre ou cinq années (31,000 en 1880, 32,000 en 1882 et 1883), puis ils décroissent, en même temps que l'effectif des élèves filles atteint et dépasse même celui des garçons. On a compté à peine, en 1891, 30,000 écoliers (14,800 garçons, 15,100 filles) ; l'année dernière, ils n'étaient plus que 28 500 (14,050 garçons, 14,450 filles). En revanche, l'effectif des écoles maternelles croît sans cesse ; il a dépassé, en 1898, 5,200 enfants. Mais comment expliquer le déficit vraiment surprenant que quinze années ont suffi à produire dans l'effectif de nos écoles ? Serait-ce qu'on rédigeait autrefois avec moins de rigueur les statistiques scolaires ? Ou bien est-ce à la diminution

Digitized by Google

de la population générale qu'il faut imputer ce phénomène? Mais, somme toute, en quinze années, le département n'a perdu guère que six ou sept mille habitants La population enfantine a sans doute diminué davantage, car entre tous les départements de France, Vaucluse est un de ceux qui, relativement, comptent le moins d'enfants. Peut-être aussi reste-t-on moins longtemps qu'autrefois à l'école. En tous cas, malgré le sommeil des commissions scolaires, jamais si peu d'enfants ne s'étaient abstenus d'y fréquenter.

Veut-on savoir, dans cet effectif scolaire, la part qui revient à l'enseignement public ou à l'enseignement privé, c'est-à-dire à l'enseignement laïque et à l'enseignement congréganiste, car, on l'a vu, il n'est plus guère d'écoles publiques congréganistes et l'enseignement privé laïque ne compte pas. Encore en 1880, laïques et congréganistes se balancent, et ceux-ci même l'emportent, car s'ils ont moins de garçons (6,827 contre 8,897), ils ont incomparablement plus de filles (10,400 contre 4,584, au total 17,227 élèves contre 13,481); mais, dès 1892, la laïcisation des écoles de garçons est achevée; la proportion se renverse (17,685 élèves contre 11,446) et, peu à peu, devient plus favorable à l'enseignement laïque. Aujourd'hui, les écoles laïques reçoivent 64 à 65 % de l'effectif, soit 70 ou 71 garçons et 61 ou 62 filles sur cent. En effet, sur 28,457 élèves recensés en 1898 (14,038 garçons, 14,419 filles), les écoles publiques en ont reçu 18,488, dont 9,938 garçons et 8,850 filles; les écoles privées, 9,969, dont 5,869 filles et 4,100 garçons. Joignons-y les 5,230 enfants des écoles maternelles (3,323 dans les écoles publiques, 1,907 dans les écoles privées) et nous arriverons à un effectif total de 33,687 élèves, dont 21,811 pour les écoles publiques et 11,876 pour les écoles privées, proportion sensiblement égale à celle indiquée tout à l'heure et qui, depuis quelques années, se maintient.

L'enseignement; ses progrès; ses lacunes.— Cours moyens et cours supérieurs. — La réforme entreprise en 1879 serait restée bien incomplète, si elle n'avait eu pour objet que d'assurer à tous les enfants de France ce minimum de connaissances, que déjà la grande majorité d'entre eux possédaient. Elle visait plus haut et plus loin. Améliorer les méthodes, développer les programmes, ouvrir

(1) On a dit que la proportion était, en 1891-92, de 10 pour cent environ de la population totale pour les enfants de 6 à 13 ans, et de moins de 21 pour les enfants de 4 à 16 ans. Vaucluse occupe, à ce point de vue, le 85e rang parmi les départements français.

Digitized by Google

à l'élite scolaire un horizon de plus en plus étendu, en un mot enseigner mieux pour enseigner davantage et en moins de temps, telle fut son ambition. Que l'on compare les programmes, — un peu ambitieux peut être, — de 1882 et de 1887 avec ceux de 1833 et de 1850. Aucun parallèle ne peut être plus instructif. Le programme de l'enseignement supérieur inséré dans la loi Guizot et devenu, avec quelques retranchements, le programme facultatif de loi Falloux, entre presque entier, en 1882, dans l'enseignement élémentaire et même il n'est point réservé au cours supérieur. La littérature française obtient enfin droit de cité dans l'école et de même l'histoire contemporaine et l'instruction civique, encore médiocrement enseignées, il est vrai, mais si propres à ébaucher l'éducation du citoyen! Quant à l'instruction morale, si, dans l'école laïque, elle ne saurait prendre pour base aucune religion positive, on va s'efforcer de la rendre plus vivante et plus féconde, par des appels plus directs à la conscience de l'enfant, en éveillant chez lui, de bonne heure, les idées de devoir, de liberté, de responsabilité, de dignité, fondements de la moralité humaine (1).

(1) Loi du 28 juin 1833.— Art. 1er. L'instruction primaire est élémentaire ou supérieure. L'instruction élémentaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures.

L'instruction primaire supérieure comprend nécessairement, en outre, les éléments de la géométrie et ses applications usuelles, spécialement le dessin linéaire et l'arpentage, des notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, le chant, les éléments de l'histoire et de la géographie, surtout l'histoire et la géographie de la France. Selon les besoins et les ressources des localités, l'instruction primaire pourra recevoir les développements qui seront jugés convenables.

Loi du 15 mars 1850 — Art. 23. L'enseignement primaire comprend : l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, le calcul et le système légal des poids et mesures. Il peut comprendre, en outre : l'arithmétique appliquée aux opérations pratiques, les éléments de l'histoire et de la géographie, des notions de sciences physiques et d'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, des instructions élémentaires sur l'agriculture, l'industrie et l'hygiène, l'arpentage, le nivellement, le dessin linéaire, le chant et la gymnastique.

Loi du 28 mars 1882. — Art. 1er. L'enseignement primaire comprend : l'instruction morale et civique ; la lecture et l'écriture ; la langue et les éléments de la littérature française ; la géographie, particulièrement celle de la France ; l'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours ; quelques notions usuelles de droit et d'économie politique ; les éléments des sciences naturelles, physiques et mathématiques, leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels ; les travaux manuels et l'usage des outils des principaux métiers ; les éléments du dessin, du modelage et de la musique ; la gymnastique ; pour les garçons, les exercices militaires ; pour les filles, les travaux à l'aiguille. — Ajouter le règlement du 18 janvier 1887 organisant les quatre cours (préparatoire, élémentaire, moyen, supérieur) de l'école primaire et fixant la répartition des matières du programme entre eux.

Digitized by Google

Mais les programmes sont peu de chose et ne valent que par ceux qui les appliquent. Avouons-le. Quelques maîtres — dont le nombre diminue tous les jours, furent inférieurs à une tâche dont ils n'avaient jamais envisagé l'étendue. De là, en Vaucluse comme ailleurs, des déceptions ou tout au moins des lenteurs imprévues dans une marche en avant qu'on aurait voulue plus rapide. Mais le principal obstacle aux progrès, ce fut,— c'est encore, on l'a dit,— la hâte qu'ont les familles de nous reprendre leurs enfants. Bien peu restent à l'école jusqu'à leur treizième année et les meilleurs, ceux-là même qui, dès l'âge de onze ans, ont obtenu le certificat d'études primaires, ne sont pas les moins pressés de la quitter. Ils ont alors acquis quelque pratique de la langue française, leur mémoire est ornée d'un nombre respectable de morceaux de poésie ou de prose, empruntés à nos meilleurs écrivains; ils savent rédiger une lettre simple et l'orthographe leur a révélé bon nombre de ses secrets. Ils connaissent la géographie de la France et même les principales dates de son histoire, mais ils n'ont pas toujours senti vivre, agir, lutter, cette haute personne morale qu'est notre patrie et ne se doutent guère de ce qu'elle fut, de ce qu'elle doit être dans le monde. Ils ont compris l'admirable simplicité de notre système métrique, font couramment les opérations simples d'intérêt, de proportions, d'escompte. Enfin, ils ont appris à dessiner, distinguent les diverses formes géométriques, connaissent dans ses termes généraux la constitution de l'homme, des animaux et des plantes. Mais ces notions si diverses restent un peu confuses dans leur esprit et plus tard leur échapperont tout à fait, si lentement et à loisir, ils ne les reprennent, les approfondissent, les développent.

Ce serait l'objet du cours supérieur, car le certificat d'études primaires n'est que la sanction du cours moyen. Mais combien d'écoles possèdent un cours supérieur ! Dans quelques villes Avignon, Orange, Pertuis, ce cours existe à titre de classe distincte ; dans d'autres localités moins importantes, à titre de section spéciale. Nos écoles rurales en sont absolument dépourvues. Quant aux cours complémentaires institués dans trois écoles (écoles de garçons de Cavaillon et de Vaison, école de filles de l'Isle), ce sont à peine des cours supérieurs, atteignant tout juste, — les cours de Cavaillon et de Vaison en particulier, — l'effectif règlementaire (1). »

(1) En 1894, Vaucluse occupait le 57e rang, parmi les départements français, pour l'instruction des conscrits, avec 94.6 °/. de conscrits sachant lire et écrire ; il avait le

Digitized by Google

Les écoles primaires supérieures de l'Isle-sur-Sorgue et de Valréas. — Du moins le département de Vaucluse offre-t-il à ceux que ne satisfait pas le seul enseignement élémentaire, deux écoles d'enseignement primaire supérieur dont l'organisation est, dans ses grandes lignes, à peu près irréprochable et dont la prospérité ne cesse de s'affirmer. La création d'un véritable enseignement supérieur, bien différent de celui que Guizot avait essayé d'introduire, en 1833, dans toutes les villes importantes, est une des mesures qui font le plus d'honneur aux organisateurs du régime scolaire actuel ; elle répondait à des besoins urgents ; elle ne pouvait qu'être bien accueillie. En Vaucluse, notamment, le succès a été vif ; il s'est fait d'autant moins attendre que les deux écoles de l'Isle et de Valréas, établies dans deux régions bien distinctes, ne pouvaient se faire l'une à l'autre une concurrence funeste.

La première en date fut l'école de l'Isle-sur-Sorgue, où des traditions déjà anciennes, — on a vu que l'école primaire supérieure de l'Isle créée en 1836 avait fourni une carrière assez honorable, — disposaient les esprits à solliciter une création de ce genre. On hésitait cependant entre un collège, — ce nom a longtemps gardé tout son prestige, — et un établissement d'enseignement primaire

55e rang pour l'instruction des conjoints avec 87.1 °/. de femmes ayant signé leur acte de mariage. Cette proportion est certainement dépassée aujourd'hui.

La statistique du certificat d'études primaires indique que le chiffre des candidats à cet examen n'a cessé de croître de 1880 à 1894 ; depuis cette époque, le chiffre des admissions, sinon celui des candidats, s'est sensiblement abaissé.

Voici, à titre d'exemples, la statistique de quelques-unes des années comprises dans la période 1880-1899 (admissions) :

1880.	Garçons...	209.	Filles...	78.	Total.	287.
1884.	—	263.	—	170.	—	433.
1889.	—	299.	—	236.	—	535.
1894.	—	466.	—	384.	—	850.
1899.	—	437.	—	319.	—	756.

Pour l'année 1899, le nombre des aspirants était de 532, celui des aspirantes de 372. Total, 904. La proportion des admissions ressort donc à 83.6 °/.. Dans les admissions, le nombre des élèves appartenant aux écoles privées ne figure que pour 62 (21 aspirants sur 30 présentés, 41 aspirantes sur 52 présentées). Restent donc pour les écoles publiques 416 aspirants et 278 aspirantes admis. Le nombre des élèves admis au certificat est donc dans le rapport de 1 à 22 pour les garçons, de 1 à 27 pour les filles. Si l'on admet que les enfants restent six ans à l'école, ce qui est un maximum, on voit qu'à peine un garçon sur 3, deux filles sur 9, se présentent à ce certificat et qu'un garçon sur 4 et une fille sur 5 l'ont obtenu, lorsqu'ils cessent de fréquenter l'école.

Des cours supérieurs existent à l'état de classes spéciales à Avignon (rue des Ortolans et rue Thiers), à Orange, à Valréas et à Pertuis pour les garçons ; à Avignon (rue Thiers et rue Pétramale), à Orange et à Pertuis pour les filles. Ils existent dans 27 écoles de garçons et dans 25 écoles de filles à l'état de sections Ces cours comprennent 400 élèves, dont 225 garçons et 175 filles.

Digitized by Google

supérieur. Les libéralités de M. Benoit, dont ce nom fut justement donné à l'école, permettaient aux autorités municipales de résoudre aisément la question financière; mais le choix d'un emplacement était chose plus délicate. On acquit enfin un vaste terrain de cinq hectares où tous les services de l'école peuvent se mouvoir à l'aise et la construction, commencée en 1879, était terminée quatre ans plus tard.

L'école s'ouvrit, le 21 avril 1884, avec 51 élèves et ne comprit d'abord que deux années d'études; mais dès l'année suivante, elle était de plein exercice. Pendant plusieurs années, l'effectif subit d'inquiétantes fluctuations ; mais depuis 1890, il n'a guère cessé de s'élever. Il atteint aujourd'hui 109 élèves, non compris l'effectif de la section préparatoire. Pareille, dans son ensemble, à celle des établissements de même genre, l'organisation des études offre cependant, à l'Isle, quelques traits particuliers : la préparation aux écoles d'arts et métiers, par exemple, y tient une place importante ; en quatorze années, l'école Benoit a fait entrer 45 de ses élèves à l'école d'Aix. D'ailleurs, quelque étrange que le fait puisse paraître, l'Isle étant surtout un centre agricole, la section industrielle et celle d'enseignement général sont seules complètement organisées.

Plus isolée et en communications moins directes que l'Isle avec les principales villes de Vaucluse, l'école de Valréas n'a pas pu se développer aussi vite, en dépit des efforts les plus soutenus. Déjà, cependant, elle étouffe dans le bâtiment élégant et coquet où elle s'ouvrit en octobre 1886 et qu'il faut d'urgence agrandir. L'effectif, borné d'abord à 28 élèves, répartis en deux années, a cru lentement jusqu'en 1891. Mais depuis cette époque, les progrès ont été rapides : l'école compte aujourd'hui 72 élèves et l'organisation y est normale depuis 1889. Ici, les études agricoles ont toujours eu plus d'importance qu'à l'Isle et le nombre est plus grand des élèves qui, après avoir terminé leurs études, s'adonnent, comme leurs pères, à l'agriculture. D'autres entrent dans les industries locales ou se livrent au commerce. Quelques-uns, un trop grand nombre peut-être, sollicitent des emplois administratifs. Quelle que soit d'ailleurs la carrière qu'ils embrassent, nos élèves tirent tous le plus grand profit de l'instruction à la fois générale et pratique qu'ils ont reçue. L'enseignement primaire supérieur ne fait pas de déclassés.

Au surplus, les résultats que l'on constate, on les obtient, en somme, à peu de frais. Les cadres de nos deux écoles n'ont jamais

Digitized by Google

été très étendus et ne se sont guère accrus depuis l'origine. Ici pas d'état-major brillant et inoccupé, pas de maîtres immobilisés dans une spécialisation excessive, pas de classes-squelettes ; pas de professeur sans élèves, mais pas de cours sans professeur. A l'Isle, le directeur et cinq maîtres, à Valréas, cinq maîtres, directeur compris, avec, dans chaque école, deux chefs d'atelier et quelques auxiliaires, ici pour le chant ou les langues vivantes, là pour quelque étude locale, comme le dessin lithographique, suffisent à l'enseignement. Heureux régime où aucun divorce n'existe entre ceux qui enseignent et ceux qui dirigent, et où la compétence de ceux-ci n'est jamais récusée par les premiers. En somme, pas de luxe, mais pas de lacunes. Assez d'unité dans l'organisation générale pour que l'école soit un organisme vivant, assez de diversité pour que les aptitudes spéciales se développent et que chacun suive sa voie. A ces éléments de succès, que l'enseignement primaire supérieur trouve dans sa constitution même, joignons la sollicitude éclairée des pouvoirs publics, celle, en particulier, du Conseil général de Vaucluse, qui ne refuse guère aux meilleurs élèves de nos écoles élémentaires les moyens pécuniaires d'aller suivre les cours de l'école primaire supérieure, dès qu'ils paraissent devoir en profiter (1).

(1) L'école Benoit a coûté 360,000 fr. et son outillage (matériel d'enseignement compris), 63,000 fr. L'arrêté de création est du 29 octobre 1878. L'école peut recevoir 90 pensionnaires et 30 demi-pensionnaires. Le budget de l'année 1899 s'élevait, non compris les traitements fixes du personnel directement payés par l'État, à 58,299 fr. Les boursiers étaient, la même année, au nombre de 45 (10 boursiers nationaux, 35 boursiers départementaux ; les crédits pour les bourses s'élèvent à 15,240 fr.). L'école a compté 51 élèves en 1885, 65 en 1886, 44 en 1890, 109 en 1893, 118 en 1895. Les trois cinquièmes des élèves se préparent à l'école des Arts-et-Métiers d'Aix ou aux écoles pratiques de Cluny, de Toulon, etc ; un cinquième vise les administrations publiques ou les écoles d'agriculture ; les autres rentrent dans leurs familles. L'école a obtenu depuis sa fondation 58 certificats d'études primaires supérieures, 34 brevets élémentaires, 23 admissions à l'école normale. La première année est divisée en deux sections ; la deuxième et la troisième comprennent une section préparatoire aux Arts-et-Métiers. L'école est encore placée sous le régime de la loi du 11 décembre 1880.

L'école de Valréas comptait 28 élèves en 1886, 44 en 1887, 42 en 1892, 64 en 1897. 238 élèves en sont sortis ; sur le nombre, un quart s'est destiné à l'agriculture, la moitié au commerce et à l'industrie, le reste à diverses administrations (17 certificats d'études primaires supérieures, 60 brevets élémentaires, 17 admissions à l'école normale, etc.). Dépenses du personnel enseignant des deux écoles : 31,000 fr.

Le succès des écoles primaires a eu sa répercussion sur les collèges communaux, dont il a contribué à réduire l'effectif. De 1880 à 1899, le chiffre des élèves des quatre collèges d'Apt, Carpentras, Orange et Pertuis est tombé de 464 à 343 (107 pensionnaires en 1884, 66 en 1899). Quant au lycée d'Avignon, il comptait, en 1879, 309 élèves dont 176 internes), et en 1882, 409 élèves (dont 216 internes. Depuis lors, son effectif n'a cessé de décroître ; il est aujourd'hui de 310 élèves (dont 100 internes). L'institu-

Digitized by Google

Les cours d'adultes et l'éducation des adolescents. — Enfin, comme le progrès enfante le progrès, à mesure que l'école primaire se perfectionnait et produisait des résultats meilleurs, on en venait à penser qu'elle ne pouvait suffire aux besoins d'une démocratie digne de ce nom et que, pour porter tous ses fruits, elle devait se prolonger en quelque manière au-delà de l'âge de la scolarité. On a donc tâché, depuis quelques années, sous des formes variables à l'infini et avec des moyens d'action fort différents, d'organiser ce qu'on a pu appeler la seconde instruction du peuple.

Les cours du soir, issus de la loi de 1833 et destinés à remplacer l'école du jour pour ceux qui n'avaient pas eu la bonne fortune de la fréquenter à l'âge scolaire, s'étaient continués avec des fortunes diverses jusqu'à une époque très voisine de nous. Si la loi de 1850 leur avait porté, on l'a vu, les plus graves atteintes, ils s'étaient relevés depuis 1863 et dès 1880 étaient, dans le département de Vaucluse, au nombre de 194. Le chiffre de leurs auditeurs dépassait alors 5,000 (4,269 hommes, 1,193 femmes). Ils déclinèrent peu à peu les années suivantes, mais ils étaient encore au nombre de 135 (97 pour les hommes, 38 pour les femmes) et réunissaient près de 3,000 auditeurs (2,373 hommes, 520 femmes), quand le malheureux arrêté du 22 juillet 1884, en multipliant les formalités d'ouverture, en enserrant les cours dans un programme étroit, enfin en fixant à cinq mois le minimum de leur durée, vint leur porter un coup mortel. Aussitôt, ils tombent au chiffre de 32 (1885), puis de 18 (1892) avec, à peine, quelques centaines d'auditeurs.

D'ailleurs, à mesure que le nombre des illettrés décroissait, l'utilité de pareils cours devenait de moins en moins évidente ; ils étaient désertés, parce qu'ils avaient perdu leur raison d'être et ne pouvaient plus rendre les services pour lesquels ils avaient été créés.

Aussi, le décret du 11 janvier 1895, qui leur a donné une nouvelle vie, a-t-il prévu leur transformation. Sans oublier complètement les illettrés, il a visé surtout les auditeurs qui voudraient

tion secondaire libre Saint-Joseph se maintient aux environs de 300 élèves (dont 200 internes au moins), celle de Notre-Dame-de-Lumières, à 50. Les petits séminaires d'Avignon et de Sainte-Garde sont plutôt en décroissance avec 225 élèves. Au total, l'enseignement secondaire classique et moderne (avec les classes élémentaires et primaires annexées) ne compte que 1220 élèves. Les collèges de jeunes filles d'Avignon et de Carpentras, créés en 1887 (après avoir existé comme cours secondaires) comptent, le premier 162 élèves, le second 51 élèves seulement. — Le département ne possède pas d'école primaire supérieure de filles ; c'est une lacune qu'il importerait de combler.

Digitized by Google

perfectionner et compléter leur instruction. Il a admis les adultes, mais il s'est surtout adressé aux adolescents. Il n'a pas proscrit l'enseignement élémentaire, mais il a fait la plus large part aux cours professionnels, à la conférence, à la lecture récréative autant qu'instructive. Il a compté surtout sur les instituteurs, mais il a fait appel à toutes les bonnes volontés. Surtout, il a essayé de grouper autour de l'école ceux qui venaient de la quitter et d'augmenter, par ce prolongement de son influence, sa part dans l'éducation du citoyen. Le succès ne s'est pas fait attendre, même dans les pays un peu réfractaires à de pareilles idées. Dès 1896, 65 communes du département de Vaucluse étaient pourvues de cours d'adultes ; l'année suivante, 122 ; en 1899-1900, 135 Au total, 136 cours pour les hommes avec 3,200 auditeurs, 148 cours ou réunions régulières suivis par 2,600 jeunes filles ; près de 1,000 conférences, lesquelles ont compté en moyenne plus de 80 auditeurs, tel fut le bilan de la dernière campagne.

Ajoutons-y les associations amicales qui, dans bon nombre de de communes du département, réunissent périodiquement, dans un but d'agrément ou d'utilité, les anciens ou anciennes élèves des écoles publiques, les sociétés scolaires de secours mutuels et d'assistance, qui font pénétrer dans nos campagnes les idées de fraternité et de solidarité sociales, enfin l'institution des bibliothèques qui répandent le goût de la lecture, même dans les milieux les plus réfractaires et apparence. Toutes ces institutions nouvelles ou renaissantes, dont le personnel primaire fut le principal, sinon l'unique ouvrier, ne sont-elles pas pleines de promesses pour l'avenir (1)?

(1) Les associations amicales et les mutualités scolaires sont, pour la plupart, de création tout à fait récente ; au total, 23 mutualités scolaires, 60 associations d'anciens ou d'anciennes élèves, 20 patronages ou sociétés d'instruction populaire, la plupart fonctionnant déjà de façon régulière, sans compter les deux associations d'anciens élèves des écoles primaires supérieures de l'Isle et de Valréas.

Les bibliothèques scolaires sont au nombre de 188, possédant plus de 26,000 volumes. Malheureusement, ces volumes ne se renouvellent pas assez fréquemment.

Les caisses des écoles ne sont qu'au nombre de 18, avec un budget de 22 à 23,000 fr. Ressources évidemment insuffisantes pour faire face à tous les besoins, si de nombreuses sociétés du sou des écoles laïques ne venaient, dans nombre de communes, suppléer à l'absence de caisses des écoles proprement dites.

La société de secours mutuels des instituteurs et institutrices laïques du département, fondée en 1881, comprend presque tous les membres du personnel (607). Elle possède un actif de 100,000 fr., et son budget annuel est d'environ 7,000 fr. Elle sert des retraites à 30 de ses membres et distribue annuellement 3,000 à 3,700 fr. de secours.

Digitized by Google

Le budget scolaire. — On a souvent reproché au Ministère de l'Instruction publique ses prodigalités excessives et ce budget qui, chaque année, s'enfle et grossit, dit-on, au-delà de toute mesure. Évidemment, nous sommes loin du temps où le gouvernement de la Restauration, laissant d'ailleurs aux communes et aux particuliers à peu près toute la charge de l'éducation nationale, inscrivait pour cet objet, parmi les dépenses de l'État, une simple subvention de 50,000 francs. Pourtant, toutes les fois qu'elle l'a pu, l'administration scolaire a mis modestement en pratique la devise bien connue d'Harpagon : « Faire bonne chère avec peu d'argent. » Les œuvres post-scolaires, par exemple, dont on vient de voir le rapide développement, n'ont encore obtenu qu'un maigre crédit : quelques centaines de francs pour le Vaucluse avec, par surcroît, 3 ou 4,000 francs de subventions communales (1).

On ne pouvait, très évidemment, reconstituer sans beaucoup plus de frais tout notre système d'instruction primaire, et l'on a vu que les dépenses pour constructions scolaires avaient atteint, en Vaucluse, plusieurs millions. Quant au personnel, on s'était plu, pendant trop d'années à escompter son légendaire désintéressement. Il fallait réagir. C'est à peine d'ailleurs, si dans ces derniers temps, on a pu lui accorder les satisfactions légitimes.

La loi de 1833 avait fixé à 200 francs le traitement communal des instituteurs, auquel venait s'ajouter le produit de la rétribution scolaire. Rien de plus variable, sous ce régime, que la condition des maîtres des écoles publiques. Ici c'était le bien-être et là, plus souvent, la misère. Nulle part ce n'était, certes, l'opulence. En 1850, on adopta pour les directeurs d'école le minimum de 600 francs par an (2) ; ce fut un bienfait véritable, car, en 1851, sur les 125 instituteurs de Vaucluse, 48 seulement dépassent ce minimum et 53 ne l'atteignent que grâce à des suppléments variables, produit de leurs occupations extra scolaires. Du reste, cette situation s'améliore assez vite; dès 1853, 38 maîtres seulement sont réduits à la portion congrue et beaucoup de leurs collègues arrivent (suppléments compris) à 900 ou 1,000 francs. Vinrent ensuite les lois du 10 avril 1867 et du 19 juillet 1875 qui

(1) En 1899, le chiffre des subventions de l'État s'est élevé à 1,250 fr.; en 1898, il était de 1,020 fr., y compris les primes. Les communes n'ont voté en faveur des cours d'adultes que 2,705 fr. (contre 3,485 fr. en 1898 et 3,070 fr. en 1897), auxquels il faut ajouter les dépenses bien modestes d'éclairage et de chauffage des cours.

(2) Loi du 15 mars 1850. — Art. 38.

Digitized by Google

réglèrent, l'une les émoluments des institutrices et ceux des adjoints et adjointes, l'autre l'avancement régulier des directeurs et directrices d'écoles, divisés en trois ou quatre classes. Par les accroissements qu'elles entraînèrent dans les budgets scolaires, on pourra juger des améliorations que ces lois apportèrent dans la situation du personnel (1).

Le budget de l'enseignement s'était alimenté d'abord à trois sources : la rétribution scolaire, les ressources communales, les subventions départementales, auxquelles s'ajouta, à partir de 1865 et surtout de 1870, une subvention de l'État. La rétribution scolaire, qui était de 54,713 fr. en 1855, s'accrut jusqu'en 1868, date où elle atteignit 148,082 fr., pour diminuer successivement jusqu'en 1881, époque où la loi sur la gratuité vint la faire disparaître. Les centimes communaux affectés aux dépenses de l'instruction (2), d'abord au nombre de deux, puis de trois, après la loi du 15 mars 1850, enfin au nombre de quatre, depuis la loi du 10 avril 1867, joints, quand il y avait lieu, au prélèvement du cinquième sur les revenus de la commune, ne produisaient que 75 ou 76,000 francs en 1855 ; ce chiffre fut successivement doublé, triplé, quadruplé ; il montait, en 1881, à 296,613 francs. La subvention départementale ne crût pas dans les mêmes proportions Elle était, en 1855, de 20,000 francs à peine ; elle atteignit son maximum en 1879 (61,038 francs). Au contraire, la subvention de l'État, d'abord presque insignifiante, atteignait 17,000 francs en 1870, et 26,000 en 1876 ; elle dépassait 100,000 francs à l'époque où la gratuité allait être proclamée. En 1884, elle était de 424,184 francs.

En résumé et toutes ressources comprises, le budget de l'enseignement primaire, dans le département de Vaucluse, atteignait

(1) Loi du 10 avril 1867. — Art. 4 et 5 fixant le traitement des institutrices à 400 et 500 fr., celui des adjoints à 350 fr.

Loi du 19 juillet 1875.— Art. 1er. Le traitement des instituteurs est fixé à 900, 1,000, 1,100 et 1,200 fr., et celui des institutrices à 700, 800 et 900 fr., avec augmentation de 100 fr. tous les cinq ans. Les adjoints ont 7 à 800 fr., les adjointes 600 à 650 fr.

(2) La loi n'imposait d'abord aux communes et aux départements qu'un ou deux centimes additionnels au principal des contributions directes, pour les dépenses de l'enseignement. L'art. 40 de la loi du 15 mars 1850 porte imposition de trois centimes communaux et de deux centimes départementaux. S'ils sont insuffisants, l'État accordera une subvention. La loi du 10 avril 1867 (art. 14) porte à trois le nombre des centimes départementaux. L'art. 7 de la loi du 19 juillet 1875 crée un quatrième centime communal et un quatrième centime départemental affectés à l'enseignement primaire. L'art 2 de la loi du 16 juin 1881 sur la gratuité rend obligatoires les quatre centimes communaux et les quatre centimes départementaux et réglemente le prélèvement du cinquième sur les revenus communaux.

Digitized by Google

à peine 150,000 francs au milieu du siècle (1855), époque avant laquelle les archives ne donnent pas de chiffres précis. Dix ans plus tard, en 1865, il avait à peine grossi (185,922 fr.). Mais la loi de 1867 eut pour effet de le doubler (351,600 fr. en 1868). Après la loi de 1875, il s'éleva à près de 400,000 francs, dépassa le demi-million en 1882, enfin, en 1884, atteignit 563,690 francs.

Vint ensuite la loi du 19 juillet 1889, modifiée dans quelques-uns de ses détails, mais non dans ses lignes générales en 1893 et en 1900. On en connaît l'économie. Son objet est double : elle améliore de la façon la plus sensible la situation du personnel. Elle fait de l'enseignement primaire un véritable service public. L'État prend à sa charge les traitements des instituteurs et institutrices et perçoit, en retour, les quatre centimes communaux et les quatre centimes départementaux jadis affectés aux dépenses de l'instruction primaire. Le prélèvement du cinquième sur les revenus communaux est supprimé. Les communes ne doivent plus aux maîtres primaires que l'indemnité de résidence et le logement. Leurs charges sont, de ce chef, considérablement allégées. Quant au département, les dépenses obligatoires que la loi lui impose pour l'instruction primaire sont presque insignifiantes : à peine quelques milliers de francs.

La loi de 1889 ne pouvait être aussitôt intégralement appliquée, faute des ressources nécessaires. C'est à peine si aujourd'hui l'exécution en est achevée. Elle eut néanmoins pour effet immédiat de porter à un chiffre inconnu jusqu'alors le budget de l'instruction primaire. Dès 1894, l'État dépense de ce chef, pour le département de Vaucluse, 704,500 francs. Les communes ajoutent à cette somme, la même année, près de 200,000 francs (dépenses obligatoires : 138,198 fr. 80; dépenses facultatives, 57,015 fr. 64; total, 195,204 fr. 44). Mais tandis que ces dernières dépenses sont restées à peu près stationnaires, en cinq années, celles de l'État ont grossi de près de soixante-dix mille francs. Joignons à ces chiffres les dépenses de l'école normale (42,109 fr), et pour le dernier exercice (1898), c'est près d'un million que l'instruction primaire aura exigé, sans compter ce que peuvent coûter les 163 écoles privées, dont on a donné plus haut la nomenclature et qui reçoivent plus de 11,000 élèves. Pour les seules écoles publiques, la dépense par tête d'élève qui était, en 1863, de 7 fr. 63, s'est élevée successivement à 15 fr. 93 en 1876, à 22 fr. 37 en 1882. Elle ressort aujourd'hui à 45 francs environ. Elle a donc

Digitized by Google

triplé en un quart de siècle, sextuplé en moins de quarante ans (1).

Conclusion. — On a pu suivre, au cours des pages qui précèdent, les destinées de l'enseignement primaire dans le département de Vaucluse pendant plus d'un siècle. Les progrès réalisés ou, pour mieux dire, les transformations accomplies sont trop évidentes pour qu'il soit utile d'y insister longuement et de tracer, entre l'école d'autrefois et celle d'aujourd'hui, un parallèle dont notre époque pourrait d'ailleurs, à bon droit, s'enorgueillir. Sous l'ancien régime, dans les états pontificaux comme dans les provinces royales, l'école primaire est abandonnée au bon vouloir des particuliers et des communes, qui tous n'ont pas pour elle une égale sollicitude ; les pouvoirs publics n'en ont cure. D'autres idées prévalent pendant la Révolution; mais c'est à peine si elles ont le temps de se faire jour : la législation éphémère de la Convention ne peut jeter de profondes racines dans le pays. Le premier consul, l'empereur, absorbé d'ailleurs par d'autres travaux, ne songe qu'à l'éducation de cette classe moyenne, où il recrutera ses fonctionnaires et ses officiers. Pour obéir aux ordres du maître ou servir dans ses armées, le peuple n'a pas besoin d'instruction. Grâce aux loisirs de la paix et au réveil des idées libérales, le problème de l'éducation populaire se pose, dès les premières années de la Restauration. Mais ce gou-

(1) Voici, à titre d'exemple, quelques budgets de l'enseignement primaire en Vaucluse, de 1855 à 1884.

Années.	Rétribution scolaire.	Ressources communales.	Subvention du département.	Subvention de l'Etat.	Total.
1855.	54.713.	75.848.	19.264.	»	149.825
1860.	60.872.	90.298.	18.673.	»	169.843
1865.	61.402.	101.360.	23.160.	370.	186.092
1868.	148.082.	178.873.	24.644.	»	351.599
1870.	105.602.	172.382.	37.417.	16.976.	332.377
1875.	84.994.	221.129.	39.601.	26.862.	372.586
1880.	59.661.	296.692.	57.051.	68.799.	482.203
1882.	»	123.457.	24.258.	397.782.	545.497
1884.	»	121.626.	17.880.	424.184.	563.690

Relevé des dépenses en 1894. — État : 704,501 fr. 83 c. — Communes : dépenses obligatoires, 138,198 fr. 80; dépenses facultatives, 57,015 fr. 64; total, 195,204 fr. 44. Dépenses totales : 909,625 fr. 82 c. En 1899 : traitements fixes : 767,225 fr.; indemnités de résidence : 36,195 fr.

Traitements des instituteurs et institutrices (6 classes), d'après la loi de 1889-93, suivant la classe : Instituteurs stagiaires, 900 fr. ; titulaires, de 1,000 à 2,000 fr., non comprises les indemnités de direction, de résidence et de logement. — Institutrices stagiaires, 900 fr. ; titulaires, de 1,000 à 1,600 fr. Le traitement moyen des instituteurs et institutrices (non compris le logement) ressort, en 1899, à 1,240 fr. environ pour le département de Vaucluse.

Digitized by Google

vernement n'a ni le temps, ni la volonté de le résoudre, et seule la loi de 1833 peut être comparée, malgré ses lacunes et ses timidités, aux grandes lois révolutionnaires. Un progrès sérieux et rapide est le résultat de cette loi ; mais l'essor qu'a déjà pris, en ce département comme ailleurs, l'enseignement populaire, la loi de 1850 vient l'arrêter. Jalouse de remettre au clergé et aux congrégations enseignantes la direction ou la surveillance des écoles, cette loi décourage la plupart des maîtres, auxquels la loi de 1854 vient ôter toute initiative et toute indépendance. Triste et funeste réaction qui dura près de dix années. Vers la fin de l'Empire, cependant, l'instruction populaire, — celle des filles surtout, si longtemps négligée, — se relève et se développe. Encore une crise passagère qu'expliquent les malheurs de l'année terrible, et, après une longue période d'attente et de préparation, une législation nouvelle et, sous plus d'un rapport définitive, donnera à l'enseignement populaire la constitution depuis si longtemps désirée. Gratuité, obligation, laïcité, elle a fait passer dans la pratique les principes que la Révolution n'avait pu que proclamer. Elle a fait sortir du sol, par milliers, les écoles de tous degrés. Elle a essayé de donner aux maîtres, avec l'aisance, l'indépendance et la dignité.

Les vœux du législateur sont-ils désormais accomplis, et l'œuvre scolaire, même dans un département comme le nôtre, où les progrès sont manifestes, peut-on croire qu'elle soit achevée ? Non certes, et sans parler des améliorations que les générations futures pourront seules réaliser, il est, sinon dans les lois elles-mêmes, au moins dans l'application qui en est faite, des défauts et des lacunes qu'il faut courageusement signaler.

Peu de chose à dire du réseau scolaire lui-même ; le cadre en paraît fixé pour longtemps. Quelques écoles rurales pourront disparaître ou fusionner. Dans les villes, il faudra multiplier les classes, créer peut-être quelques écoles. Mais dans une région où, somme toute, la population diminue ou demeure stationnaire et où l'enseignement congréganiste est restée en grande faveur, il est peu de besoins de ce genre qu'il y ait urgence à satisfaire : de modestes crédits longtemps y suffiront.

L'installation même des écoles appelle des améliorations plus importantes. Locaux, mobilier, matériel scolaire offrent encore, dans plus d'une commune, de déplorables vestiges du temps passé. Les constructions nouvelles deviennent trop rares, les réparations sont trop souvent insuffisantes. Il reste encore un sérieux effort à accomplir.

Digitized by Google

Il y a loin de l'humble maître d'école de l'ancien régime et même de l'instituteur de 1833, à l'instituteur de nos jours. Savoir, situation matérielle, dignité, indépendance, que de progrès réalisés dans chacun de ces domaines ! Qu'ils viennent de l'école normale ou aient laborieusement conquis leurs diplômes, nos maîtres joignent à des connaissances étendues un sens pédagogique que l'expérience affine chaque jour, et, pour quelques-uns qui semblent inférieurs à leur tâche, combien savent obtenir des résultats surprenants ! Est-il sûr, cependant, que l'instituteur soit devenu l'éducateur public, le professeur de morale, que la Convention avait rêvé et auquel elle assignait, surtout dans les villages, une place si haute et un rôle si important ? Certes, la situation matérielle de nos maîtres, dans les campagnes du moins, paraît enviable à plus d'un, mais respecte-t-on toujours leur caractère et n'entreprend-on jamais sur l'indépendance dont ils ont soif? Affranchis de la tutelle qui, autrefois, pesait si lourdement sur leurs épaules, ne subissent-ils pas quelquefois la tyrannie des pouvoirs locaux ? Il serait temps d'achever l'œuvre commencée et de remettre aux seules autorités scolaires la charge d'un personnel dont elles ont déjà la direction et dont le recrutement, désormais, ne dépend plus que d'elles.

La loi sur l'obligation scolaire restera-t-elle toujours lettre morte? En vérité, nous comptons peu sur les sanctions qu'elle comporte pour en assurer l'application. Une fréquentation régulière résultera plutôt de l'influence croissante des maîtres et du progrès de l'esprit public. Mais n'éprouve-t-on pas quelque honte à constater aujourd'hui encore tant d'indifférence dans bon nombre de familles, tant d'inertie chez certaines autorités ? Il est, certes, peu d'enfants, en Vaucluse, qui n'aillent jamais à l'école, mais combien la quittent prématurément ! Même durant leur scolarité, tous ne sont pas également assidus. Le certificat d'études primaires, d'accès trop facile et obtenu de trop bonne heure, n'encourage-t-il pas nombre d'élèves à hâter leur départ? Dans la grande majorité des écoles, le cours moyen marque la fin des études et l'enseignement, privé de son complément naturel, reste découronné. Peut-être si le certificat, devenu la sanction d'études régulièrement poursuivies, n'était accordé que plus tardivement et à moins bon marché, la perspective de l'obtenir, avec les droits qu'il pourrait alors conférer, retiendrait-elle quelques déserteurs trop précoces. En tous cas, une réforme est urgente sur ce point ; déjà on travaille à la préparer.

Digitized by Google

Enfin, la scolarité se prolongeât-elle plus longtemps encore, on pourrait à peine, à l'école, ébaucher l'éducation de l'homme et du citoyen. Une élite, de plus en plus nombreuse peut-être, pourra passer de l'école élémentaire à l'école supérieure ou au collège et puiser dans une instruction plus étendue les lumières indispensables aux citoyens d'une démocratie, qui aspire à se gouverner elle-même : la masse de nos populations ouvrières ou agricoles ne connaîtra jamais ces horizons aussi étendus. La modeste école du village ou du faubourg restera pour elle le foyer de toute vie intellectuelle, la source de tout savoir. Pourquoi donc cette école n'essaierait-elle pas de rayonner autour d'elle et pourquoi l'action des maîtres ne s'étendrait-elle pas hors des limites où elle s'est jusqu'ici renfermée? Adolescents et adultes n'ont-ils pas tout profit à subir une aussi bienfaisante influence? Cours, conférences, lectures, paroles de savants éminents ou d'humbles maîtres d'école, tous également jaloux de répandre autour d'eux plus de lumière, ne peuvent-ils pas achever ce qu'à l'âge scolaire on a commencé, et ceux là ne voudront-ils pas se retremper par instants dans la lumineuse et sereine atmosphère de l'école, dont la vie s'écoule, étroite et pesante, dans le morne et obscur labeur? Peut-être ; et les bonnes volontés qui se manifestent, les institutions qui s'ébauchent produiront sans doute leurs fruits. Une instruction plus large et plus complète, s'inspirant à la fois des idées morales les plus hautes et du plus pur patriotisme, ne parviendra-t-elle pas à diriger, à travers tant d'erreurs, de préjugés séculaires, de systèmes généreux et séduisants, de théories spécieuses et décevantes, l'esprit de ce souverain inconstant et mobile qu'est le suffrage universel, à fixer en un bloc solide et résistant cette poussière d'électeurs, que tant de vents contraires soulèvent et agitent encore à leur gré ? Question grave et troublante que l'avenir seul pourra résoudre, mais qui s'impose désormais aux hommes d'État comme aux penseurs, et à laquelle l'un des plus grands parmi ces derniers n'hésitait pas à répondre, il y a plus d'un demi-siècle, quand il s'écriait : « Quelle est la première partie de la politique ? L'éducation. — Et la seconde ? L'éducation. — Et la troisième ? L'éducation. »

J. MARCHAND.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE.

(JANVIER-MARS 1900)

Séance du 4 janvier 1900. — Présidence de M. le Dr Laval, vice-président.

Présents : MM. Laval, Marchand, abbé Grimaud, Limasset, Avon, Bonnecaze, d'Anselme, Goudareau, de Faucher, Arnaud de Fabre, de Vissac, Châtelet, Nourrit, Mouzin, Sagnier, Fernand Michel, Gleizal, Schaedelin, frère Savinien, Belladen, Bourges, Tourtet, Bayol, Griolet, Larché, Perrin et Labande.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Trésorier présente les comptes de l'année 1899 et le projet de budget pour 1900. Ces deux documents restent annexés au procès-verbal. Les recettes, en 1899, se sont élevées à 2,810 fr. 75, qui ont couvert les dépenses se montant au même chiffre, moins le solde de 2 fr. 80. L'avoir de la Société au 1er janvier 1900 est de 2,254 fr. 36. Pour cette année, le budget prévoit 2,418 fr. 80 de recettes et autant de dépenses, moins 13 fr. 80.

Conformément aux statuts de l'Académie, il est ensuite procédé à l'élection des membres qui formeront le Bureau de la Société pendant les années 1900 et 1901. A l'unanimité de 26 votants, M. le Dr Laval est élu président; MM. Bourges et Chobaut obtiennent 25 voix pour la vice-présidence; M. de Faucher, 25 voix pour la présidence de la section d'histoire et archéologie; M. Belladen, 23 voix pour la présidence de la section des arts et belles-lettres; M. Pellat, 23 voix pour la présidence de la section des sciences; M. Labande, 24 voix sur 25 votants pour le secrétariat général; M. l'abbé Jules Méritan, 24 voix pour l'office de secrétaire; M. Bonnecaze, 25 voix pour les fonctions de trésorier; M. Châtelet, 23 voix pour celles de bibliothécaire.

En conséquence, MM. Laval, Bourges, Chobaut, de Faucher, Belladen, Pellat, Labande, J. Méritan, Bonnecaze et Châtelet sont proclamés membres du Bureau de l'Académie et leur installation aura lieu dans la prochaine séance.

M. Marchand, inscrit à l'ordre du jour pour une lecture sur l'enseignement primaire dans le département de Vaucluse depuis 1789, donne communication du premier chapitre de cette étude. Il concerne l'état de cet enseignement dans les pays qui ont formé le Vaucluse aux XVIIe et XVIIIe siècles.

M. Nourrit expose ensuite la découverte qu'il a faite en compagnie du regretté M. Nicolas, d'un cimetière gallo-romain, à Fos-sur-Mer. Les tombeaux avaient été violés depuis longtemps et il ne restait plus que quelques ossements et point de crânes. On en aurait trouvé, paraît-il, avec des clous enfoncés, ce qui ferait supposer que là se trouvait un cimetière de suppliciés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Digitized by Google

Annexes. — A. État des comptes du trésorier de l'Académie de Vaucluse pour 1899.

DÉPENSES

1° Étrennes au facteur et à l'appariteur...	15 »
2° A M. Seguin, impression des mémoires et des convocations de l'Académie...	1.821 20
3° Frais d'encaissement des cotisations et achat de timbres divers ...	61 80
4° Appointements de M. Binon ..	70 »
5° A M. Liné, à Paris, pour illustration des 2e-3e fascicules de 1899...	262 05
6° A M. Laffite, à Marseille, prix Dufossé....	40 »
7° A M. Binon, pour classement et catalogue de la Bibliothèque de l'Académie	50 »
8° Loyer du local du Bureau	200 »
9° Versé à la Caisse d'épargne, un rachat de cotisation	150 »
10° Frais de convocation des membres de l'Académie	15 »
11° Frais d'envoi des Mémoires ...	61 35
12° Frais de bureau et de correspondance du secrétaire général.	61 55
Solde en caisse au 1er janvier 1900	2 80
	2.810 75

RECETTES

1° 138 cotisations à 12 fr. 10	1.669 80
2° 36 cotisations à 6 fr.	216 »
3° Rachat d'une cotisation	150 »
4° Subvention du Conseil municipal d'Avignon	200 »
5° Subvention du Conseil général de Vaucluse	100 »
6° Subvention du Ministère pour le travail de M. Espérandieu sur les inscriptions antiques du Musée Calvet	300 »
7° Produits de la vente de divers fascicules	25 85
8° Intérêts du legs Dufossé.	45 »
En caisse au 1er janvier 1899	101 10
	2.810 75

B. — Avoir de l'Académie au 1er janvier 1900.

En caisse		2 80
Livret de la Caisse d'épargne. — 3 cotisations perpétuées :		
Mlle Pellechet	150 »	751 56
M. J. Eyssèric	150 »	
Marquis de l'Épine	150 »	
Versements antérieurs	301 56	
Capital de 45 fr. de rente 3 o/o, provenant du legs Dufossé		1.500 »
TOTAL		2 254 36

C. — Projet de budget pour 1900.

DÉPENSES

Etrennes	15 »
Impression des Mémoires	1.800 »
Frais d'encaissement de cotisations et achats de timbres	60 »
Appointements de M. Binon....	70 »
Prix Dufossé	45 »
Loyer du local du Bureau	200 »
Frais de convocation	15 »
Frais d'envoi des Mémoires	50 »
Frais de bureau et de correspondance du secrétaire général	50 »
Frais de séance publique	100 »
Excédent de recettes sur les dépenses	13 80
	2.418 80

Digitized by Google

RECETTES

145 cotisations à 12 fr. 10	1.755 »
36 cotisations à 6 fr.	216 »
Subvention du Conseil municipal d'Avignon	200 »
Subvention du Conseil général d'Avignon	200 »
Intérêts du legs Dufossé	45 »
Solde en caisse	2 80
	2.418 80

Séance du 1er février 1900. — Présidence de M. Laval, président.

Étaient présents : MM. Laval, Bourges, Labande, Bonnecaze, Châtelet, de Vissac, Jurand, Capeau, Goudareau, Pansier, Schaedelin, Marchand, Limasset, Avon, P. Meissonnier, commandant Villaret et J. Méritan. M. Saint-Martin s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont présentés pour être admis comme membres titulaires :

MM. Henri Laroche, par MM Mouzin, Laval et Labande ;

Michel Bourges, docteur en médecine, par MM. Bourges, Mouzin et Genin ;

Raynolt, greffier du tribunal civil, par MM. Laval, Requin et Labande.

M. le Secrétaire général donne connaissance à l'Académie de diverses circulaires concernant le Congrès des sociétés savantes qui se tiendra à Paris cette année ; l'exposition de nos publications et de certaines planches qui y ont figuré ; enfin le concours de poésie institué à Beauvais en l'honneur de Jeanne d'Arc.

M. le Président remercie ses collègues, au nom du nouveau Bureau, de l'honneur qu'ils lui ont fait, en l'élisant. Il présente successivement, dans une allocution pleine de grâce, d'élévation et d'esprit, chacun des membres qui le composent. L'Académie applaudit unanimement l'exquise délicatesse avec laquelle son Président a su parler du dévouement de son Secrétaire général, et rappeler le souvenir de son Secrétaire des séances.

La parole est donnée ensuite à M. Marchand qui communique à ses collègues la suite de son travail sur l'instruction publique en Vaucluse après 1789. Dans une précédente lecture, l'auteur avait conduit son sujet jusqu'à l'époque révolutionnaire, il commence aujourd'hui à la Révolution pour terminer à nos jours. Le mouvement révolutionnaire ne modifia pas d'abord sensiblement la situation scolaire. Les deux premières assemblées émirent des votes de principe, mais ne paraissent pas avoir pris des mesures effectives pour faire cesser la crise scolaire, car la crise existait. La dispersion des congrégations, le serment civique que plusieurs curés qui étaient aussi instituteurs s'étaient refusé à prêter, avaient contribué à la créer. Les lois de l'an I et de l'an III essayèrent de remédier à cet état de choses, mais les écoles créées en vertu de leurs dispositions n'eurent qu'une existence éphémère. L'école de canton fut un remède pire que le mal, elle ruina les écoles qui n'avaient pas encore disparu, et dans celles qui restèrent l'instruction était à peu près nulle : un peu de lecture, d'écriture et quelques notions de calcul en étaient tout le programme. Sous l'Empire et la Restauration, l'instruction secondaire se releva, mais l'instruction primaire demeura stationnaire. Le département de Vaucluse était dans une situation déplorable à ce point de vue : dans un relevé officiel, il occupe le 62e rang. L'ordonnance royale de 1813 institua les brevets. C'était un léger progrès. Mais c'est surtout de 1833 à 1880 que se firent les plus grands efforts pour améliorer la situation scolaire. La loi sur le recrutement du personnel enseignant par les écoles normales avait été devancée à Avignon. Une école normale s'était établie rue Dorée, puis dans les bâtiments de Saint-Martial. Le concours d'entrée y était facile. Notre collègue appuie tout cet

Digitized by Google

exposé historique de quelques renseignements statistiques et de chiffres. Le réseau scolaire est aujourd'hui complet, il dépasse même les prescriptions législatives.

M. le Président remercie et félicite M. Marchand de son travail.

M. le Dr Pansier donne lecture de la suite de son mémoire sur les lunettes. Elles paraissent pour la première fois au XIVe siècle. Les testaments, les actes publics en font foi. La forme la plus usitée paraît le pince-nez. Les verres de myope sont du XVe siècle. Quant à la théorie de la vision, Gallien et les *optici* l'exposaient diversement. Notre collègue montre spirituellement ce qui leur manquait pour être conformes à la vérité. Képler seul (après Bacon cependant, d'après l'auteur) a établi que le siège de la vision est dans la rétine. La suite de cette intéressante lecture est renvoyée à la prochaine séance.

MM. Henri Laroche, Michel Bourges et Raynolt sont élus membres titulaires de l'Académie.

Séance du 1er mars 1900.— Présidence de M. Laval, président.

Étaient présents : MM. Laval, Labande, Chobaut, de Vissac, Belladen, Châtelet, Schaedelin, Alphant, Limasset, Avon, Tourtet, Vionnet, Capeau, Remy Roux, Durand, Laroche, Grimaud, Biret, Sagnier, Fernand Michel, du Laurens et J. Méritan.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Philippe Prévôt, maître imprimeur à Avignon, est présenté pour être admis comme titulaire par M. Laval, Requin et J. Méritan.

M. le Président donne ensuite la parole à M. de Vissac qui présente à ses collègues, dans une très intéressante causerie bibliographique, le livre de M. Marmoiton, procureur de la République à Riom, dont l'auteur a bien voulu faire hommage à l'Académie. *Le maréchal Brune et la maréchale Brune* (in-8e, Lethielleux, Paris) est divisé en trois parties : la vie du maréchal, sa mort, son procès. Notre collègue nous fait parcourir successivement ces trois étapes de l'histoire de son héros. Une vie agitée, commençant dans la littérature et la poésie, pleine dès son printemps de triomphes littéraires, plus tard de passions politiques, enfin de gloire militaire, partagée inégalement entre les honneurs d'ambassades successives, de hauts commandements dans les armées et la disgrâce qui exile le maréchal à Méry-sur-Seine, exil dont la croix de Saint-Louis ne parvint pas à consoler la tristesse imméritée, a fourni à M. Marmoiton le sujet de sa première partie, et à M. de Vissac l'occasion d'en faire l'éloge. La mort de Brune et les circonstances qui l'ont accompagnée, son arrivée à Avignon, les retards meurtriers apportés à son départ, l'assassinat, le procès-verbal mensonger de suicide, ont permis à notre collègue de faire de cet épisode de notre histoire locale, un récit plein d'émotion, de vérité et de vie. — Le procès de ses assassins fut l'œuvre de la maréchale, que rien ne put arrêter et qui, malgré l'accueil d'abord passif et muet des autorités judiciaires, put rendre enfin cet hommage de suprême justice et d'invincible tendresse à la mémoire de son mari. Depuis le procès-verbal de constat de suicide, qui fut le premier déni de justice, jusqu'à l'arrêt de la cour de Riom du 22 février 1821, condamnant l'auteur principal à la peine de mort (arrêt qui ne fut jamais exécuté), cinq ans et demi s'écoulèrent, pleins d'angoisses nouvelles, de mauvaise volonté obstinée de la part des juges, d'audacieuses habiletés de la part des assassins.

M. le Président remercie M. de Vissac de sa conférence et le prie de transmettre à M Marmoiton les remerciements de l'Académie, pour le gracieux hommage qu'il lui a fait de son ouvrage.

La parole est ensuite donnée à M. Belladen pour le compte rendu de l'exposition de la Société vauclusienne des Amis des arts qui a ouvert ses portes au public le jour même. En quelques mots, notre collègue passe en revue les principales œuvres exposées et note rapidement leur mérite respectif. Les membres de l'Académie qui n'avaient pas eu le loisir de parcourir les galeries le jour de l'inauguration, ont eu

Digitized by Google

dès lors une impression faite, que leurs visites n'ont pu, grâce à l'aimable et compétente obligeance de M. Belladen, que confirmer et accroître. Dans son rapide exposé, notre collègue n'a oublié que lui. M. le Président, au nom de l'Académie, a suppléé à cet oubli.

M. le Dr Chobaut donne ensuite à l'Académie communication d'une note sur plusieurs espèces d'insectes inconnues et découvertes par lui dans le département de Vaucluse.

M. Philippe Prévôt est ensuite élu membre titulaire de l'Académie.

Le Président,
Dr V. LAVAL.

Le Secrétaire,
J. MÉRITAN.

Digitized by Google

VOLUMES ET FASCICULES

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

depuis la publication du dernier fascicule des Mémoires.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Comité des travaux historiques et scientifiques : comptes rendus du congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements tenu à Toulouse en 1899, section des sciences. — Bulletin archéologique, année 1899, 2e livraisen.

II. — Dons des auteurs.

1° M. le Dr Alfred Chobaut, membre titulaire de l'Académie : Description d'un genre nouveau et d'une espèce nouvelle de longicorne de la Tunisie méridionale; — Discours prononcé aux obsèques de M. Hector Nicolas, membre titulaire et deux fois vice-président de l'Académie de Vaucluse, suivi d'une bibliographie de ses travaux. — 2° M. Marie-André Haguenot, membre titulaire de l'Académie : Les oiseaux chez La Fontaine; — Une famille de médecins à Montpellier (de 1605 à 1818). — 3° M. Amédée Gastoué : La Musique à Avignon. — 4° M. le Dr Paul Raymond : L'arrondissement d'Uzès avant l'histoire. — 5° M. L.-H. Labande, secrétaire général de l'Académie : Fragment d'un inventaire estimatif du trésor royal de France (1er tiers du XVe siècle); — Notice sur les dessins des antiquités de la France méridionale exécutés par Pierre Mignard. — 6° M. Joseph Eysséric, membre titulaire de l'Académie : Exploration et captivité chez les Gouros.

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2e série, t. XV; 3e série, t. III, 1899, 1re livraison. — Revue des langues romanes, 1899, t. XLII, nos 7 à 12. — Bulletin de la Diana, t. XI, 1899, nos 2 à 4. — Société des Antiquaires de Picardie : album archéologique, fasc. 1 à 9; — mémoires, t. XII (1890), t. XIII (1892); — bulletin, 1891, nos 2 et 4. — Revue horticole de Marseille, 1900, nos 546 à 548. — Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 1899, 4e trimestre. — Revue d'Auvergne, 1899, n° 6. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, année 1899. — Studij et documenti di storia e diritto, anno XX, 1899, fasc. 3e-4e. — Société languedocienne de géographie, t. XXII, 1899, 4e trimestre. — La Feuille des jeunes naturalistes, 1900, nos 353, 354. — Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, t. VI, 1900, n° 1. — Bulletin de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, t. II, 1898-99, nos 1 à 4. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXXVII, 1899. — Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XXVII, 1899. — Bulletin de la Société Les Amis des sciences et arts de Rochechouart, t. IX, ne v. — Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Marseille, années 1896-1899.

Digitized by Google

L'ANCIENNE COMMANDERIE

DE

SAINT-JEAN-LE-VIEUX D'AVIGNON.

La question de l'établissement en Avignon des Frères Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem est assez obscure. Voici cependant un document authentique qui peut servir de point de départ. Au mois de juillet 1199, intervint un accord entre l'église de Notre-Dame des Doms et les Hospitaliers de Saint-Jean. L'évêque Rostang, avec l'assentiment de ses chanoines, concéda à Garsias de Liza, grand-maître de l'ordre, à Raymond d'Aiguille, prieur de Saint-Gilles et aux autres frères de l'Hôpital, la faculté de construire une église et d'établir un cimetière à eux dans la cité d'Avignon, c'est-à-dire à l'intérieur des anciens remparts, dans une propriété du chevalier Brocardus ou dans tout autre endroit, dans la ville ou hors la ville, qui leur serait le plus agréable. Il leur concéda l'autorisation d'ensevelir dans ce cimetière tous leurs frères Hospitaliers et les agents ou domestiques de l'ordre, ainsi que tous les habitants de la ville et tous les étrangers de passage qui demanderaient expressément à y être enterrés. La charte, dont nous indiquons ici la substance, contient encore beaucoup d'articles qui ne sont pas utiles à signaler; nous avons voulu seulement retenir cette date précise de 1199 pour une autorisation donnée aux Hospitaliers de se bâtir une église et d'avoir un cimetière dans la ville d'Avignon.

Un autre acte, dont nous avons trouvé l'analyse dans un recueil de la Bibliothèque d'Avignon et qui serait daté de 1203, peut servir de corollaire au premier document de 1199 : l'évêque Avignon, Rostang, était choisi comme arbitre entre le chapitre de Notre-Dame et les Hospitaliers de Saint-Jean. Ceux-ci voulaient changer leur

Digitized by Google

église qu'ils avaient dans la maison de Brocardus et la transporter dans la ville. L'évêque déclara que cette église devait leur suffire et qu'ils auraient à démolir ou à employer à des usages profanes celle qu'ils avaient commencée dans la ville. Mais qu'était alors devenu l'acte de 1199, qui leur reconnaissait le droit d'avoir une église et un cimetière dans l'intérieur de la ville? Où était donc cette maison de Brocardus, dont il est parlé dans les deux actes?

Il faudrait donc trouver d'autres pièces qui éclairent le débat. Ma heureusement, les annalistes et ceux qui ont analysé les anciennes chartes du pays ont confondu bien souvent les Hospitaliers avec les Templiers, et il est difficile de reconnaître ce qui appartenait aux uns et aux autres. Ainsi, nous avons relevé la mention d'un acte de 1195, par lequel les Templiers reçoivent de Brocardus une maison et une tour pour y bâtir leur chapelle. Est-ce bien des Templiers qu'il était question dans l'original? N'est-ce pas plutôt des Hospitaliers qu'il s'agissait?

Une série d'analyses faites par le chanoine Massilian d'après les originaux, au siècle dernier, indique approximativement l'emplacement de la maison que Brocardus avait affectée aux Hospitaliers. Elle était, l'acte de 1203 est très explicite et très clair à ce sujet, hors de l'enceinte fortifiée de la ville; de plus, elle se trouvait dans le quartier appelé *Estellum*, tout près du Rhône. Voulez-vous connaître cet emplacement, lisez la charte d'établissement des Dominicains à Avignon, en 1220, tout près du Rhône, *in stello*. Personne n'ignore l'endroit où fut bâti ce célèbre couvent des Frères Prêcheurs; le lieu dit *Estellum* est est donc bien désigné à l'ouest et tout près des anciennes murailles d'Avignon.

C'est donc là que s'établirent pour la première fois les Hospitaliers d'Avignon. C'est là qu'ils conservèrent longtemps un jardin et quelques autres immeubles mentionnés dans des documents de 1198, 1237 et 1323. Ce dernier acte est même intéressant à signaler d'une façon plus spéciale : c'est l'autorisation accordée aux Hospitaliers d'ouvrir une porte près du mur du jardin des Dominicains, et ce malgré l'opposition de ces derniers. Peut-être même les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem conservèrent-ils dans cet endroit leur ancienne commanderie, malgré leur transfert à l'intérieur de la ville. En effet, dans la livrée des cardinaux, on remarque que le fameux Jean de la Grange, dont les débris du tombeau se trouvent au musée Calvet, habitait, en 1375, le palais

Digitized by Google

de la Commanderie des chevaliers de Saint-Jean, près les murs de la ville et de la tour dite de Saint-Jean, et dans la paroisse de Saint-Agricol. Remarquons qu'à cette époque les nouveaux remparts, ceux qui existent actuellement, venaient d'être bâtis et avaient enfermé toute la partie comprise au-delà de la rue actuelle Joseph-Vernet, qui autrefois était hors de la cité. La tour Sain-Jean de ces nouveaux remparts prit certainement son nom du voisinage des propriétés des Hospitaliers. Voilà donc encore un point de repère pour bien fixer leur établissement.

Quoi qu'il en soit, les chevaliers, autorisés par la charte de 1199 à avoir leur église et leur cimetière à l'intérieur même de la ville, s'empressèrent d'user de cette permission et de commencer la construction de leur église Saint-Jean-le-Vieux. On a vu plus haut que la sentence de 1203 arrêta ces travaux, mais ce ne fut sans doute que momentanément, car le transfert des Hospitaliers dans le centre de la ville au XIII^e^ siècle n'est pas douteux.

C'est dans les bâtiments que nous avons tous vus près de la place Pie qu'ils continuèrent à résider pendant plus d'un siècle. La suppression de l'ordre des Templiers, décidée au concile de Vienne présidé par Clément V, devait influer sur leurs destinées. D'après les canons de ce concile, les biens des Templiers devaient revenir aux Hospitaliers. Tel était le droit; mais le fait ne se réalisa pas d'une façon aussi rigoureuse. Le droit fut pourtant reconnu dès l'origine. M. Achard, dans son *Dictionnaire des rues d'Avignon* (p. 162), mentionne un document de 1316 qui l'indique positivement. Mais avant l'établissement définitif des Hospitaliers dans l'ancienne commanderie des Templiers, il s'écoula encore de longues années, peut-être même y eut-il un procès à cette occasion. En 1346, le pape Clément VI fut en effet obligé d'octroyer une bulle, qui reconnaissait expressément aux Hospitaliers la propriété de l'église Saint-Jean qui avait appartenu aux Templiers. En 1376 seulement, toutes les contestations furent apaisées : un acte authentique, accepté par tous, donna de nouveau aux Hospitaliers tout ce qui dans Avignon avait appartenu à l'ordre supprimé, et, en 1379, le procureur des Hospitaliers prit possession de ce local.

Nous croyons savoir la cause de ce long retard. Dans cette prise de possession de 1379, on indique que ces bâtiments avaient servi de livrée au cardinal de Maurienne ou de Thérouane. Il est donc à peu près certain que la Chambre apostolique, payant ou non une redevance aux Hospitaliers, s'était emparée de la commanderie

Digitized by Google

des Templiers pour y loger un cardinal de la cour romaine. Ce qui tendrait encore à le démontrer, c'est qu'en venant habiter cette nouvelle commanderie, les Hospitaliers cédèrent à la Chambre apostolique leurs anciens bâtiments de Saint-Jean-le-Vieux. Il y aurait donc eu procès entre la Chambre apostolique et les Hospitaliers, procès terminé par une transaction qui occasionna le transfert des Hospitaliers en la rue Saint-Agricol.

Cette nouvelle résidence prit le nom de *Saint-Jean de Rhodes*, celle qu'ils quittaient fut désormais appelée *Saint-Jean-le-Vieux*, afin qu'il n'y eût pas de confusion possible entre les deux commanderies.

A peine la Chambre apostolique entra-t-elle en possession des bâtiments de Saint-Jean-le-Vieux, qu'elle les affecta au logement de Pierre Corsini, dit le cardinal de Florence, qui avait reçu la pourpre et le chapeau en 1370. En même temps, elle chargea le clergé de l'église paroissiale de Saint-Pierre de desservir l'église de Saint-Jean et lui affecta tous les revenus qui étaient destinés à assurer le culte en cette chapelle.

Après le départ de la cour romaine d'Avignon, que devinrent les bâtiments de l'ancienne commanderie? Il est assez difficile de le savoir. Il est probable cependant que la Chambre apostolique en tira quelques ressources, en les louant à des particuliers, comme elle le fit des autres livrées cardinalices, qu'elle finit par vendre peu à peu. Des renseignements assez vagues recueillis par Massilian sembleraient indiquer que les de La Salle, rameau d'une grande famille gasconne établie en Avignon dès le premier tiers du XV^{e} siècle, logèrent dans l'ancienne résidence des Hospitaliers. Cependant, on peut croire qu'ils ne furent pas les seuls à habiter cet immense local.

Plus tard, en 1536, l'empereur Charles-Quint ayant envahi la Provence, le roi François I^{er} accourut avec une forte armée. Il s'établit sous les murs d'Avignon, au château de Fargues, et dressa une batterie d'artillerie sur une plate-forme que l'on avait établie à côté du monastère de Saint-Véran. Les reîtres pillèrent de fond en comble le château et le monastère et violèrent, dit-on, les pauvres religieuses qui s'enfuirent à Avignon. Elles obtinrent de la Chambre apostolique la cession des bâtiments de Saint-Jean, où elles purent s'établir en toute sécurité jusqu'au 11 juillet 1598, date où elles furent translatées à Sainte-Praxède. Elles prirent possession des bâtiments occupés depuis le 28 septembre 1593 par les Pères de la Doctrine chrétienne :

Digitized by Google

c'était le monastère de Sainte-Praxède qui avait été abandonné, en 1587, par les religieuses de ce nom, le pape Sixte V les ayant supprimées.

Le même jour, les Pères de la Doctrine chrétienne, congrégation fondée en 1592 par César de Bus, sous la protection de l'archevêque d'Avignon Thaurusi, prenait possession de Saint-Jean-le-Vieux en vertu d'un bref du pape Clément VIII, qui devenait exécutoire le 11 juillet 1598. Dans ce bref, le pape cédait à la congrégation l'église et la maison. Un an s'était à peine écoulé depuis cette donation qu'un procès fut intenté à la congrégation sur la possession de cet établissement, malgré le bref du pape Clément VIII, les lettres du cardinal Thaurusi et l'approbation de Bordini, archevêque d'Avignon et vice-légat du pape. Mais le Saint Père leur donna gain de cause et par un bref du 30 août 1600, il confirma les Pères de la Doctrine chrétienne dans la possession de l'église et du monastère de Saint-Jean-le-Vieux.

M. l'abbé Chamoux, dans son livre intitulé *Vie du vénérable César de Bus* (p. 35), nous dit que, le 15 avril 1607, mourut dans ces bâtiments le vénérable César de Bus, supérieur de la congrégation. Son corps fut placé dans un caveau neuf de la chapelle. Le 23 juin 1608, un décret du vice-légat Bordini porta que le corps du Père de Bus serait tiré du tombeau, déposé dans une châsse honorable et placé dans la sacristie de l'église. La cérémonie eut lieu le même jour et selon les formalités requises. César de Bus ayant été canonisé, son corps fut placé 60 ans plus tard dans une chapelle latérale de l'église, où il est resté jusqu'en 1817, époque à laquelle on le transféra dans l'église paroissiale de Saint-Pierre.

L'église de Saint-Jean se trouvait située au levant de la rue de ce nom, en face l'aile principale située au couchant de cette rue. Afin de pouvoir assister à l'office divin, les Doctrinaires étaient obligés de traverser la rue pour pénétrer dans leur église. Désirant s'affranchir d'un aussi gênant état de choses, ils jetèrent furtivement, au mois de juillet 1623, un arceau d'un bâtiment à l'autre. La population murmura et accusa hautement le maître des rues et même le consulat d'être de connivence avec la congrégation. Une procédure fut dès lors instruite contre elle, et le premier consul, pour *donner contentement au peuple*, alla jusqu'à offrir, dans le conseil qui fut tenu le 2 octobre 1623, de faire à ses dépens le voyage de Rome pour représenter au pape le grand préjudice

Digitized by Google

causé. Malgré toutes les réclamations formulées, cet arc subsista jusqu'en 1792 (1).

En exécution de la loi du 5 novembre 1790, les bâtiments de Saint-Jean furent acquis à l'État et mis à la disposition de la guerre, le 27 germinal an IV, par l'administration du département de Vaucluse, en échange du séminaire des Savoyards ou Saint-Nicolas d'Annecy, pour loger une compagnie de vétérans. Une partie de ces bâtiments, nécessitant de trop grandes réparations pour cette destination, fut vendue illicitement par la ville à des particuliers, le 16 thermidor an IV.

Ces locaux devaient être, en effet, dans un déplorable état, car nous trouvons une lettre du 5 vendémiaire an X, dans laquelle il est dit que les chefs et officiers de la garnison se plaignent amèrement du mauvais état du casernement.

Depuis l'occupation de cette caserne par la troupe, la charge et l'entretien incombaient à l'administration de la guerre; mais un procès-verbal de remise, en date du 10 octobre 1810, établi en vertu d'un décret du 23 avril 1810, fit passer la caserne Saint-Jean sous la direction et l'administration de la ville jusqu'à la loi du 16 mai 1818, où elle rentra dans les attributions du ministre de la guerre. Elle fut reprise par les agents de l'autorité militaire, le 10 septembre de la même année.

Il est à présumer que ce bâtiment n'offrait pas le modèle type de casernement et que de fortes réclamations devaient avoir été faites du côté de l'administration de la guerre, car, dans une délibération du conseil municipal d'Avignon du 15 septembre 1817, on proposa de supprimer la caserne Saint-Jean comme étant trop vieille, mal située, mal distribuée, ayant des escaliers trop étroits, et de caserner toutes les troupes au Palais, en faisant dans le bâtiment les réparations nécessaires, d'y construire des écuries pour 300 chevaux et des logements pour un pareil nombre d'hommes, dans la cour de la Glacière et le jardin situé à l'est, en démolissant le mur qui les séparait.

Néanmoins, ces locaux restèrent dans les attributions de la guerre jusqu'en 1833. Par une décision en date du 4 juillet de la même année, le ministre ordonna la remise de ces bâtiments à la municipalité d'Avignon, qui les reçut en vertu d'un procès-verbal de remise du 7 août suivant.

(1) *Guide du voyageur et Dictionnaire historique des rues et des places publiques d'Avignon*, par Paul Achard, p. 155.

Digitized by Google

Extrait du Plan d'Avignon 1835.
Lith. d'Hombres Nimes

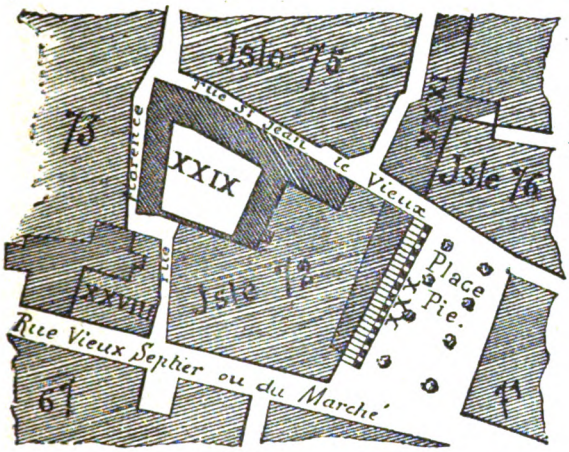

Légende.

XXVIII Poissonnerie
XXIX Casernes St Jean.
XXX Ancienne Halle au blé.
XXXI Palais de Justice.

Extrait du Plan d'Avignon 1896.
Lith. Crèvot Avignon

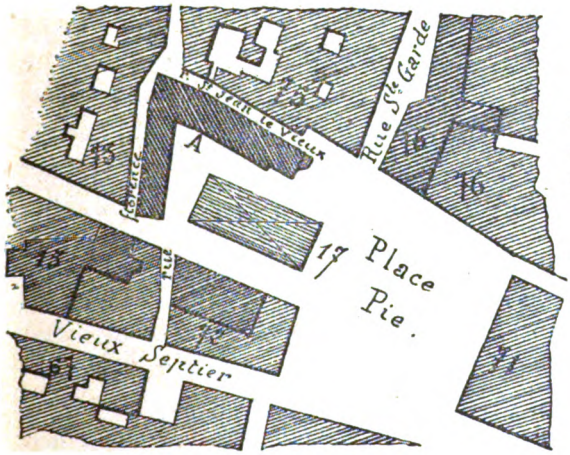

Légende

15 Poissonnerie
16 Palais de Justice
17 Halle et marché
A Bât.t de St Jean.

Plan d'ensemble

du Bât.t de St Jean et de ses environs.

Echelle 1/2000e

Digitized by Google

Afin de donner une idée très exacte de l'emplacement de cet ancien édifice, nous reproduisons ci-dessus deux plans comparatifs d'ensemble. Il est à remarquer que le plan de 1835 n'a subi aucune distraction, tandis que celui de 1896 indique clairement les empiètements de la voie publique au détriment de cet édifice.

***

Ce bâtiment a subi depuis sa construction un grand nombre de modifications ou de restrictions, qui n'ont fait que déparer le caractère de cet édifice. Il se composait :

1° D'un bâtiment principal longeant la rue Saint-Jean-le-Vieux d'une surface d'environ 558 mètres carrés, que nous désignerons par les lettres A B C D E ;

2° De l'aile F, longeant la rue Florence et d'une surface de 290 mètres carrés ;

3° De l'aile G, d'une surface de 114 mètres carrés, soudée à la tour de l'horloge, coupant les coins ou jardins en deux parties et formant les cours H d'une surface de 612 mètres carrés et I d'une surface de 517 mètres carrés.

4° D'une église indépendante du bâtiment.

1° Batiment principal.

Si nous jetons un coup d'œil sur les plans ci-contre (plan du rez-de-chaussée et coupe suivant *a b*), nous y trouvons un massif de construction (bâtiment A et B), se détachant nettement des autres dépendances par son élévation et par l'épaisseur de ses murs qui est de $1^{m}50$ à $2^{m}20$. Ce serait, à notre avis, l'origine des bâtiments. Il nous a suffi pour ceci de ne pas perdre de vue les démolitions successives qui s'y sont opérées, pour faire les remarques suivantes qui sont venues confirmer notre assertion. Ce massif n'offrait aucun caractère de liaison avec les bâtiments C et F. Au contraire, les angles de cette construction étaient d'une netteté irréprochable jusqu'au ras du sol, principalement entre la tour B et le bâtiment C, partie nord-est, et le bâtiment A et F, partie sud. Quelques arrachements furent faits, il est vrai, à la tour B, partie sud-est, lors des restaurations faites à ce monument afin d'en assurer la liaison. Enfin, il existait sur la façade nord de la tour B, immédiatement au-dessus des croisées gémi-

Digitized by Google

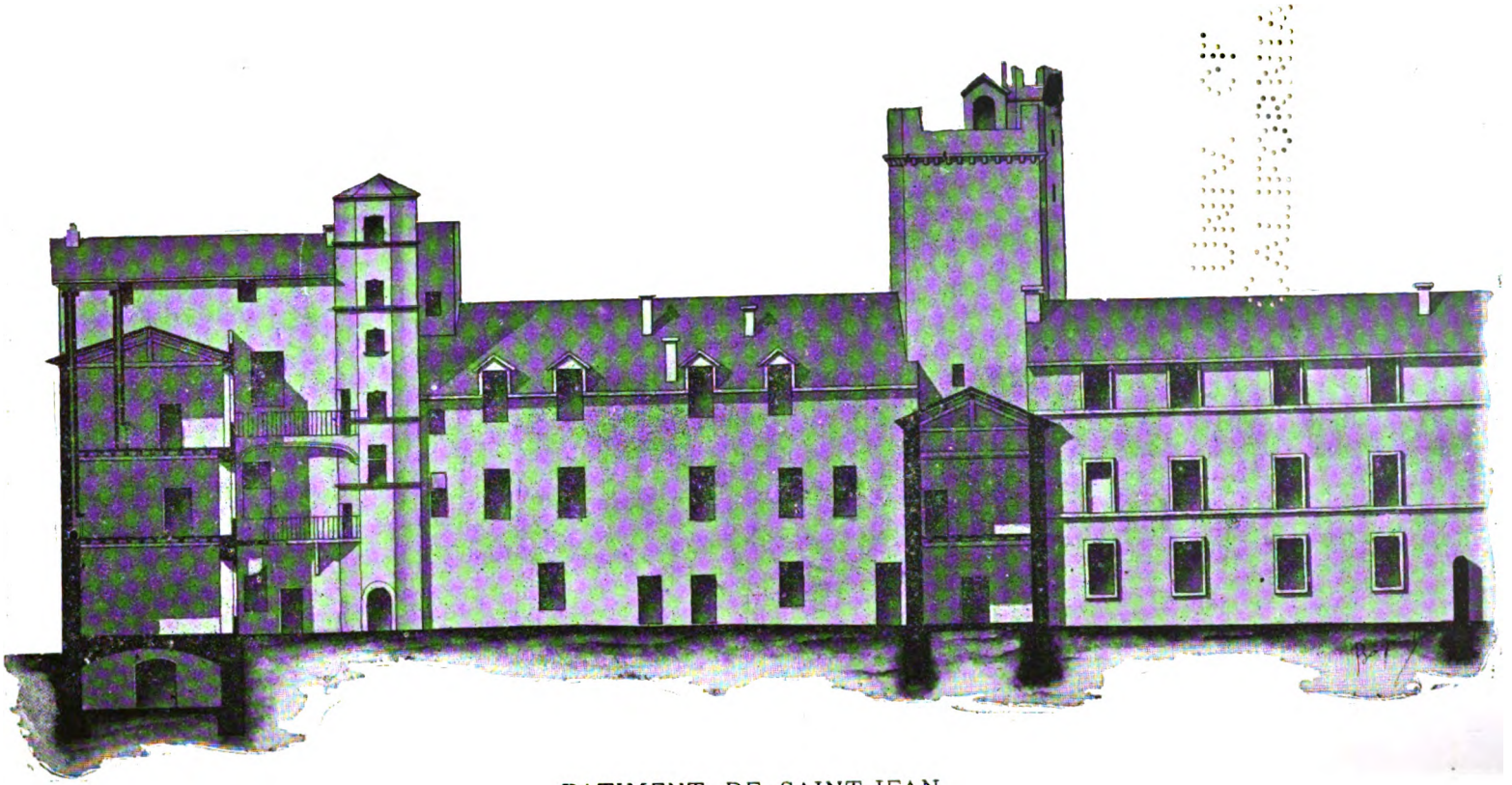

BATIMENT DE SAINT-JEAN.

Coupe élévation suivant **a b.**

Digitized by Google

UNIV OF CALIFORNIA

Digitized by Google

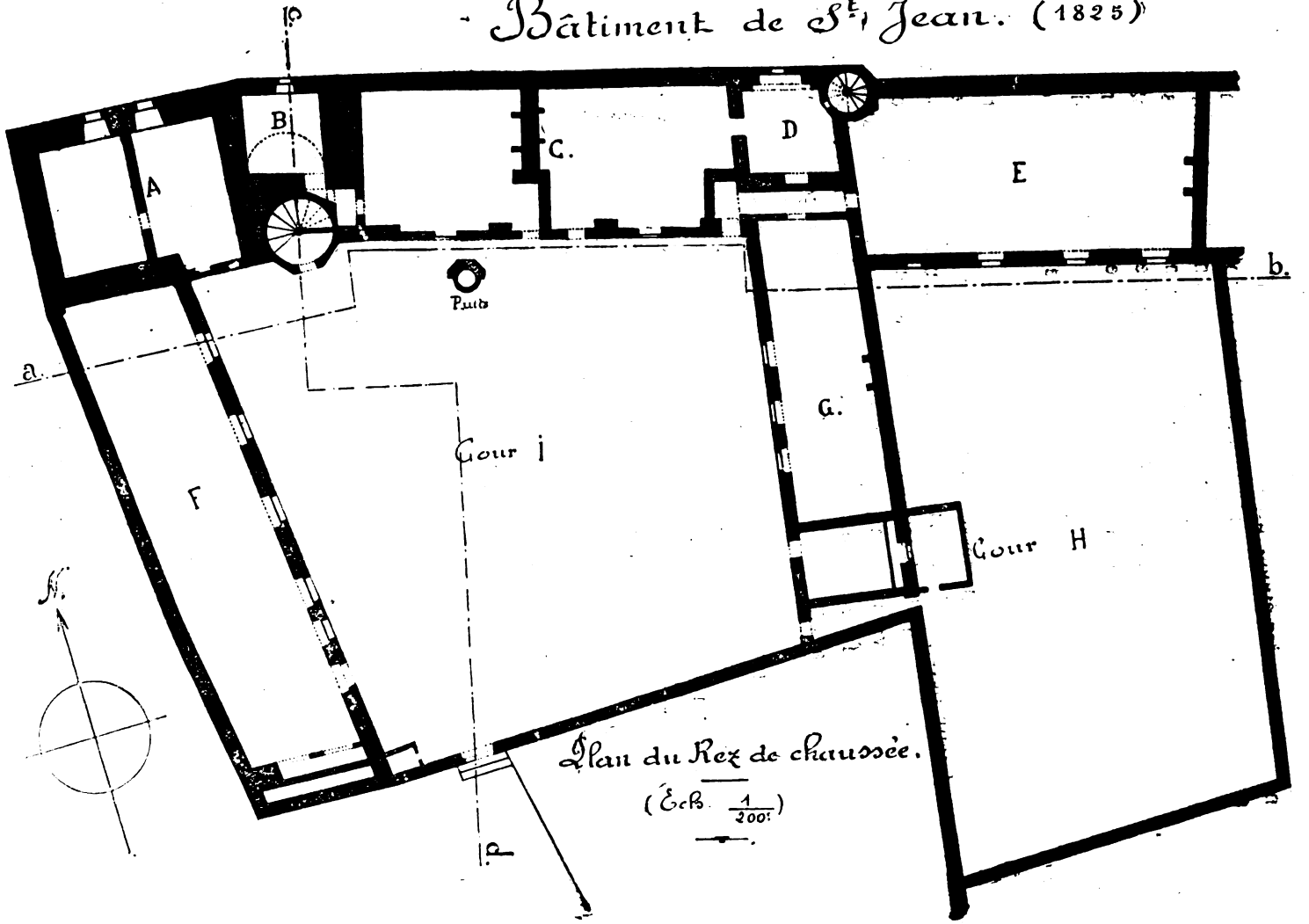

Digitized by Google

nées du premier étage, un cordon composé de petites arcatures sur une longueur de six mètres. Après la démolition du bâtiment C, l'on pouvait voir la continuation de cet ornement sur la face est de la tour, qui était aussi percée d'un certain nombre de croisées géminées ayant été murées par suite de la surélévation du bâtiment C. Celle du deuxième étage était cachée en partie par la toiture. Le même fait s'est reproduit au bâtiment A, qui avait à l'origine une façade à sa partie sud, c'est-à-dire à l'accouplement des bâtiments A et F.

Les bâtiments A et B, se composant d'un rez-de-chaussée et de trois étages, étaient desservis par un escalier à vis à parement extérieur octogonal, de 19 mètres de hauteur. En 1817, cet escalier étant sur le point de s'écrouler à la suite des nombreuses lézardes qui étaient survenues dans toute la longueur du mur, des mesures de précaution furent prises par le colonel de La Grimaudière, commandant la légion de Saône-et-Loire. De forts étançonnements furent établis pour prévenir sa chute et de rampes extérieures en bois furent établies pour assurer la communication des chambres sans passer par l'escalier. Il fut complètement refait au mois d'août de la même année.

L'intérieur du bâtiment A avait tellement subi de remaniements depuis sa construction, qu'il était très difficile d'y relever des indices certains pouvant nous éclairer sur l'ancienne destination de ses pièces. Ces remaniements étaient dus en grande partie à la vétusté du monument et à l'agencement de ses pièces, lors des mutations successives qu'il avait subies. La partie du rez-de-chaussée, située sur la gauche de l'escalier et faisant communiquer de nos jours la rue Saint-Jean-le-Vieux et la place Pie, servait anciennement de cage d'escalier. La communication intérieure avec les étages supérieurs se faisait par un escalier situé dans le susdit passage, où nous avons pu remarquer, sur le mur ouest de la tour B, des marches rampantes simplement sciées au ras du mur et conduisant à la plate-forme de ce bâtiment. Après la Révolution, cette pièce servit de corps de garde aux troupes casernées. Ce n'est qu'en dernier lieu que des ouvertures furent pratiquées dans le mur, afin de faciliter les communications avec la place Pie.

Nous avons vu pendant l'enlèvement du matériel qui se trouvait dans les combles de ce bâtiment, une magnifique cheminée en marbre, qui avait été probablement déplacée lors de l'affectation de ce bâtiment à l'autorité militaire. Cette cheminée devait exister au premier étage du bâtiment A, sur le mur du fond donnant dans

Digitized by Google

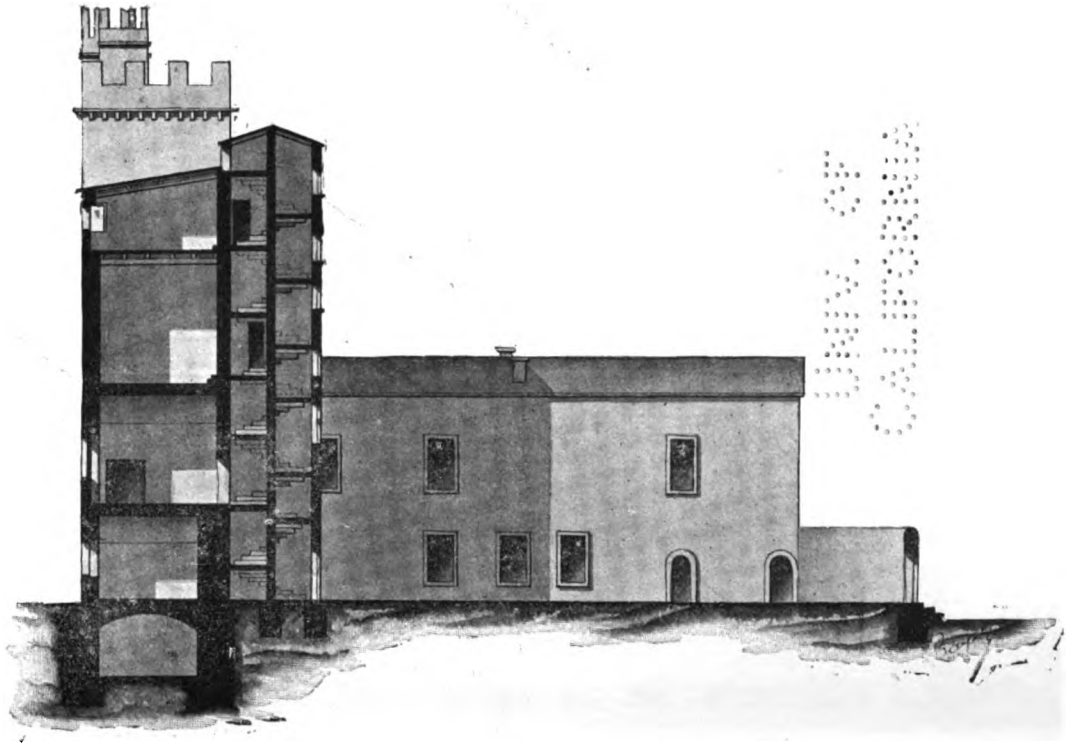

BATIMENT DE SAINT-JEAN.

Coupe élévation suivant e d.

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

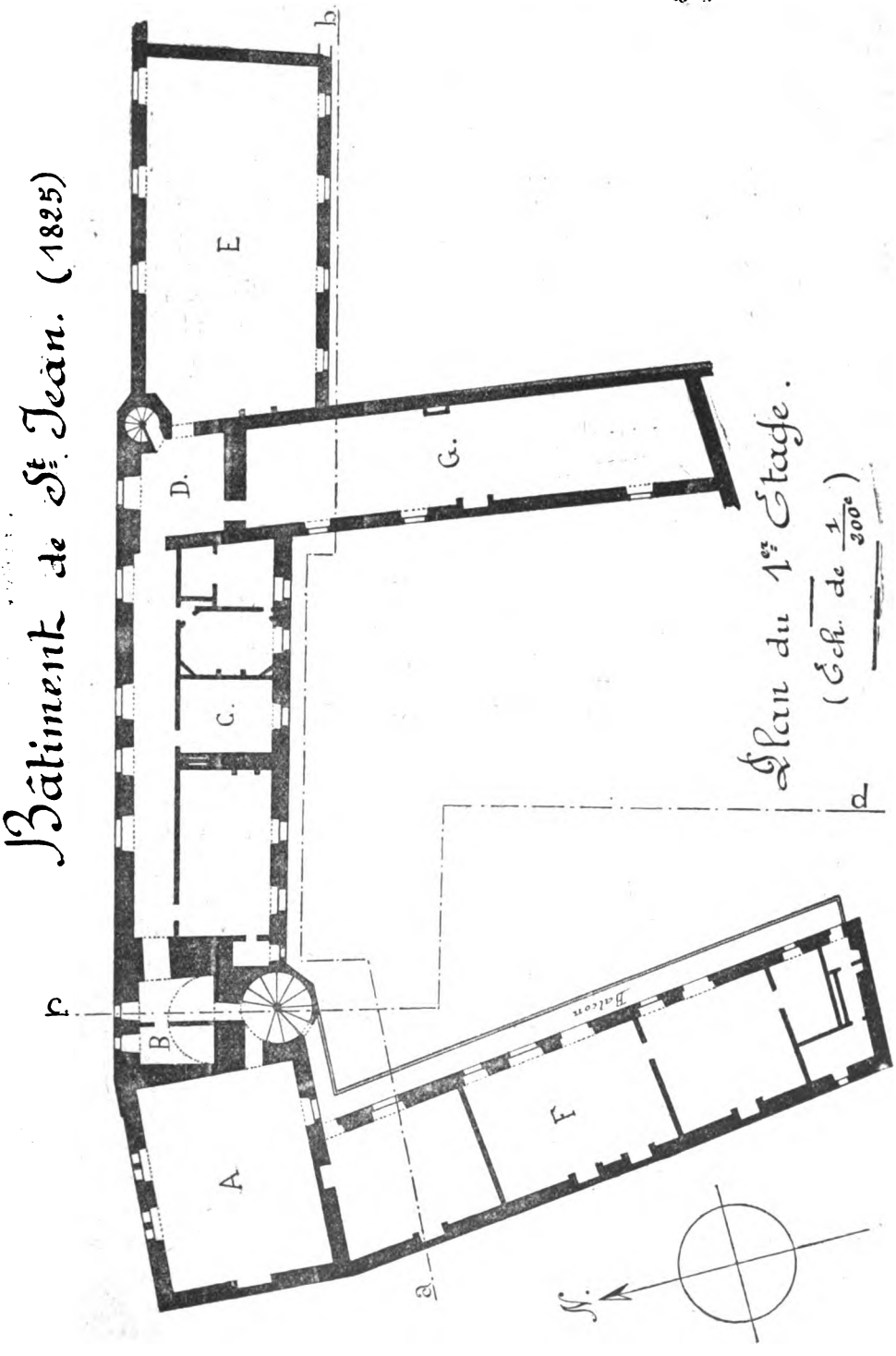

Digitized by Google

la rue Florence, où se trouvait encore de nos jours une cheminée postiche en plâtre surmontée d'un encadrement Louis XVI. Cette pièce devait être aussi ornée sur tout son pourtour de panneaux décoratifs en bois représentant les blasons des principaux bienfaiteurs, ainsi que des supérieurs de la congrégation (un de ces panneaux représentant les armes du pape Innocent IX avait été oublié dans les combles). A notre avis, ce devait être la salle d'honneur, car nous avons pu remarquer au plafond des anciennes charpentes moulurées, qui n'avaient pas encore été remplacées. L'entrée principale n'était pas connue de nos jours : située immédiatement dans l'escalier, elle donnait dans l'antichambre de la tour B.

En réalité, il n'y avait que cette tour qui eût conservé les dispositions premières de sa construction. Le rez-de-chaussée comprenait une pièce voûtée, servant anciennement de latrines et plus tard de geôle municipale. Les latrines furent situées immédiatement au-dessus, lors de l'établissement des écoles primaires. Le 1er étage, composé d'une pièce voûtée divisée en deux parties, était occupé par les latrines et une antichambre. Dans l'antichambre se trouvait un petit couloir voûté ayant été muré et qui mettait en communication la tour B et le bâtiment C. Ce couloir étroit, ayant 1m 80 de longueur sur 0m 60 de largeur, était divisé en trois travées, dont les nervures accusaient une certaine finesse. Nous n'avons fait aucune remarque particulière aux 2e et 3e étages, si ce n'est que ces deux pièces étaient éclairées par des croisées géminées à la face nord, qu'elles avaient encore conservé leur dallage et que la plate-forme de la tour a servi de plancher au 3e étage. Cette tour, couronnée de créneaux et percée d'embrasures, possédait sur chacune de ses faces, c'est-à-dire aux quatre points cardinaux, des armoiries qui avaient été noyées dans la maçonnerie et furent mises à découvert lors de sa démolition.

Plus tard, des besoins d'agrandissement s'étant fait sentir, il avait été décidé que les bâtiments A et B seraient surélevés d'un étage et l'escalier intérieur démoli. Celui-ci serait remplacé par un escalier à vis dans une petite tour octogonale, que l'on construirait à l'angle sud-est formé par le bâtiment A et la tour B. A cet effet, les ouvertures sud de la tour furent bouchées et ses créneaux noyés dans l'empatement et la maçonnerie. De nouvelles ouvertures de communication furent pratiquées dans les murs et des passages en encorbellement établis sur la façade sud du bâtiment A.

Digitized by Google

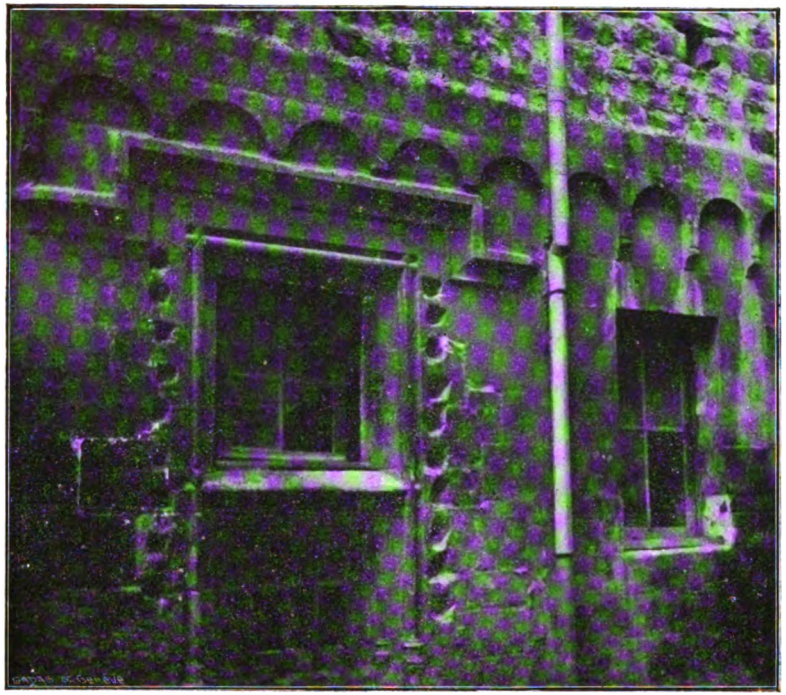

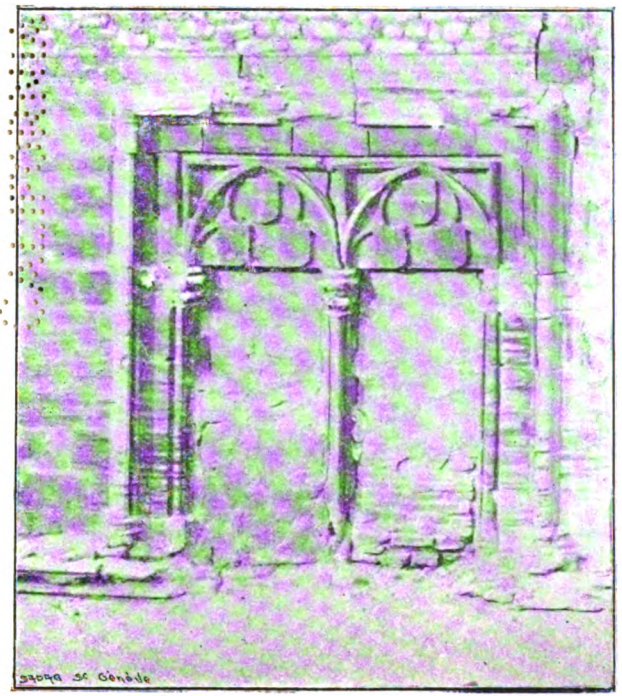

BATIMENT DE SAINT-JEAN.

Fenêtre & ancienne corniche, rue Saint-Jean-le-Vieux.

Fenêtre, place Jérusalem.

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Bâtiment de St Jean. (1825)

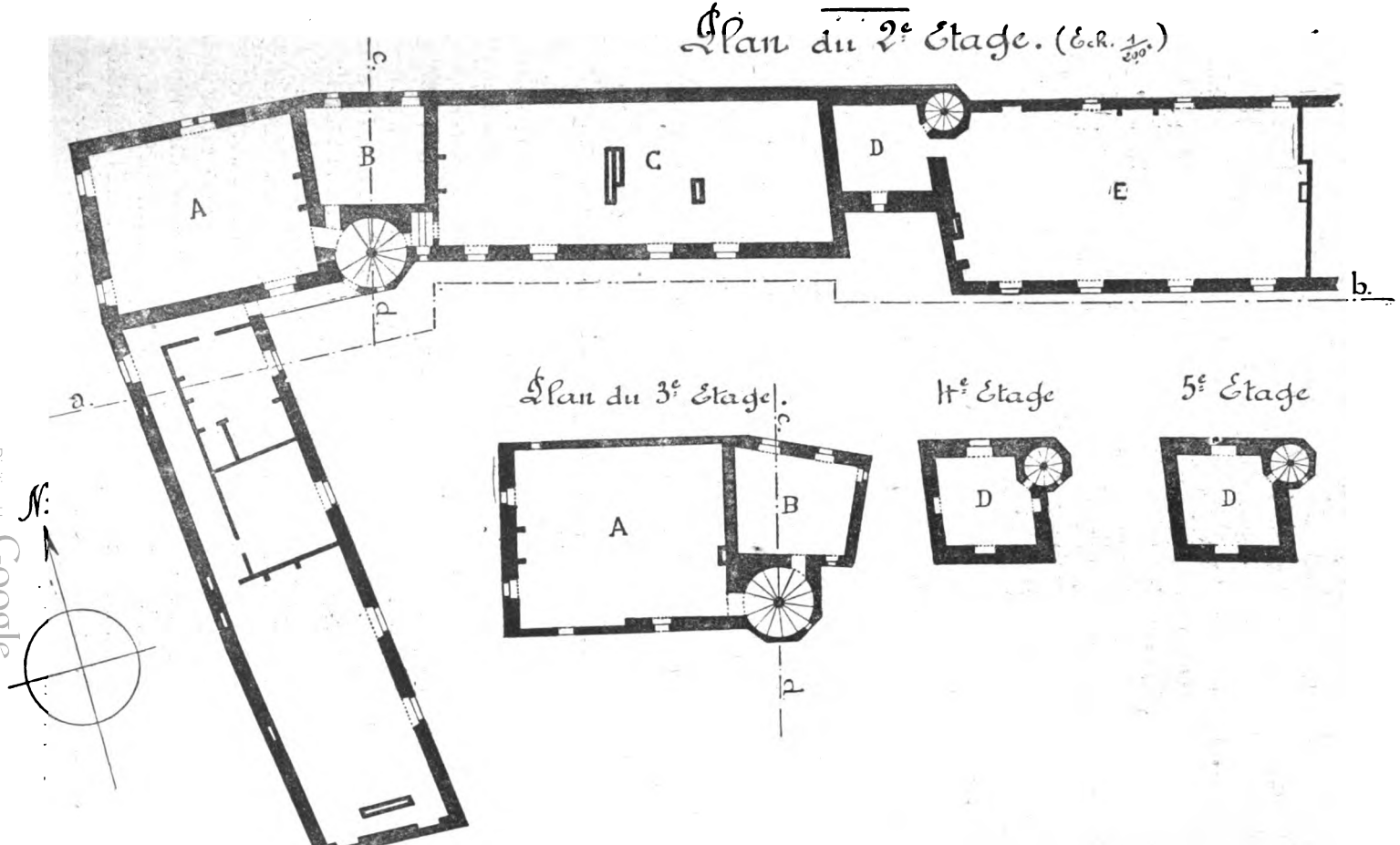

Digitized by Google

Au point a marqué sur le croquis ci-dessous se trouvait la porte d'entrée de la tour ; elle était, comme toutes les portes de cette catégorie, d'une forte épaisseur et la fermeture en était assurée par trois solides verrous, dont un au centre et deux autres aux extrémités. Afin d'établir une communication avec les bâtiments A et C, sans passer par l'extérieur, un étroit couloir fut pratiqué dans l'épaisseur du mur, communiquant d'un côté sous l'arceau et de l'autre à l'escalier à vis. Plus tard, la porte et le couloir furent condamnés et bouchés à leur extrémité par un simple mur en pierre, et on laissa ainsi un vide qui a été mis à découvert lors de la démolition du monument.

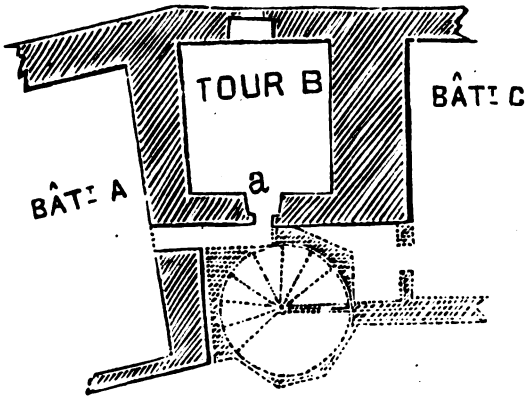

Nota. — La partie pointillée indique les constructions nouvelles.

Au sommet, nous avons remarqué qu'une panne de la toiture scellée dans la maçonnerie du mur de façade nord du bâtiment A et se dirigeant diagonalement à ce bâtiment, avait été simplement sciée au ras du mur et non relevée complètement pendant les travaux de surélévation. Cet oubli volontaire ou involontaire nous a permis de reconnaître la direction des versants de la toiture, ainsi que l'ancienne hauteur de ce bâtiment par rapport à la tour B.

L'exécution de ces travaux donna tout l'espace occupé par l'escalier, tant au rez-de-chaussée qu'aux étages, plus deux pièces situées au 3ᵉ étage qui durent certainement servir de dortoir. La plus grande, celle du bâtiment A, dotée d'une très grande cheminée et les murs peints à la fresque, fut pour ainsi dire réunie à la pièce de la tour B par une baie de 3 mètres environ. Cette baie se composait d'un arceau plein cintre avec moulures élégantes, terminées aux deux extrémités par une tête de femme assez grossièrement sculptée.

Digitized by Google

Bâtiment C. — De grands changements étaient venus modifier les dispositions premières de ce bâtiment, et il n'y aurait eu rien d'étonnant qu'une simple galerie couverte, servant à relier les tours B et D, en ait été l'origine. Il devait se composer d'un rez-de-chaussée avec arcs brisés, de 3m80 de hauteur sur 4m20 d'ouverture, et surmonté d'une terrasse à hauteur du 1er étage, où il existait un couloir de communication avec la tour B, ainsi que des fenêtres géminées donnant sur ladite terrasse. Plus tard, cette terrasse, tombant probablement en ruine, fut démolie et l'on reconstruisit un bâtiment percé au rez-de-chaussée de trois grands arcs avec ouvertures renaissance aux étages. Les fenêtres géminées, situées sur le mur est de la tour B et donnant sur la terrasse, furent grossièrement bouchées. Dans la suite, ces arcs furent fermés par un mur en pierre de 50 centimètres d'épaisseur et remplacées par des ouvertures ordinaires (voir le plan du rez-de-chaussée). Les pièces de ce bâtiment ont reçu un très grand nombre d'affectations, qu'il nous serait difficile d'énumérer. En dernier lieu, il était occupé par un poste de police et le fourneau économique au rez-de-chaussée, et par une loge maçonnique au 2e étage.

Tour D. — Cette tour, la plus élevée de tout le bâtiment (22m de hauteur) comme la tour B, composée d'un parallélogramme formant la tour proprement dite, et d'une petite tour octogonale renfermant un escalier à vis et de moindre dimension. D'après le plan de 1825, nous la voyons encastrée dans les bâtiments C E et F, sa façade donnant dans la rue Saint-Jean-le-Vieux. Elle était alors divisée en cinq étages.

En 1861, lors de l'agrandissement de la place Pie, elle fut dégagée en partie des bâtiments qui l'encombraient et restaurée complètement. Une plaque commémorative en marbre dont nous donnons le dessin ci-après, fut placée ensuite sur la face est de la dite tour.

De nos jours, l'intérieur de cette tour, divisée en quatre étages, est occupé par le bureau et le logement du peseur public; au 4e étage se trouve le mécanisme de l'horloge. Les communications entre les différents étages sont assurées par la tour octogonale, où existe un escalier d'un mètre de large.

Digitized by Google

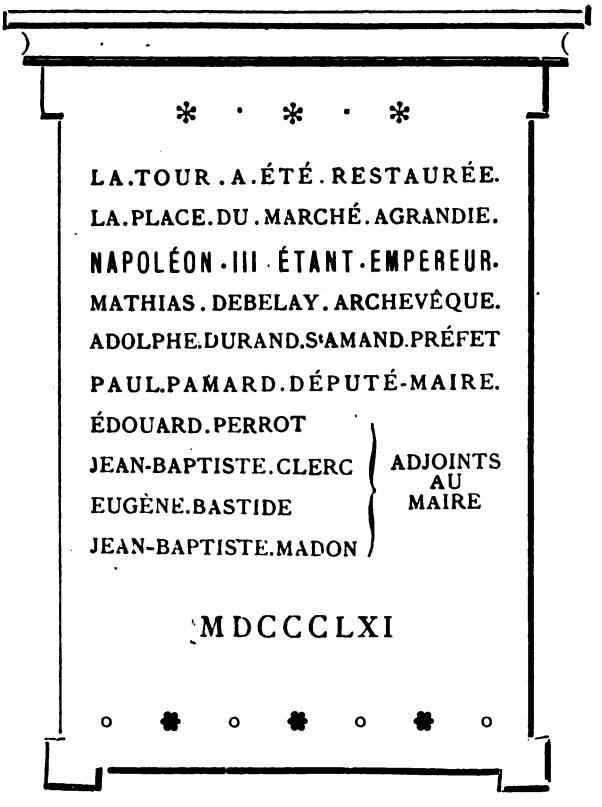

Bâtiment E. — De même hauteur que le bâtiment C, il ne comprenait au rez-de-chaussée, ainsi qu'à ses deux étages, qu'une grande salle de 18m de longueur sur 8m de largeur, et était affecté au logement des troupes. Comme nous l'avons dit plus haut, une partie de ce bâtiment fut vendue illicitement à des particuliers par un acte passé le 16 thermidor an IV. L'autre partie fut démolie en 1861, lors de l'agrandissement de la place Pie.

2° Aile F.

Cette aile, d'une surface de 290 mètres carrés, comprenait:

1° Une grande cave de 26 mètres de longueur sur 6 de largeur, qui, pénétrant dans le bâtiment A, traversait la tour B et s'arrêtait enfin au bâtiment C.

2° Un rez-de-chaussée, devant probablement servir de cuisine,

Digitized by Google

réfectoire des élèves, dépense, etc., car de nos jours existait encore le monumental canon de cheminée, placé en encorbellement sur la rue Florence.

A la partie sud de cette aile, un escalier, dit de service, de 60 centimètres de largeur, donnait accès au réfectoire des Pères.

3° Le 1er étage, comprenant une grande salle en forme de parallélogramme de 26 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur, était affecté au réfectoire des Pères. Il était desservi par trois issues différentes. La première, d'une largeur de 1m20, donnait directement accès dans la salle d'honneur ; la deuxième, sur le petit balcon donnant dans les escaliers de la tour B ; la troisième, descendant à la cuisine, était affectée à ce service. De plus, il était éclairé par de magnifiques fenêtres géminées, dont quelques-unes avaient encore conservé leur caractère, principalement sur les façades ouest et sud.

4° Le 2e étage. Après la Révolution, c'est-à-dire lors de l'occupation des bâtiments par l'autorité militaire, un balcon donnant dans la cour I fut établi. Par la suite, un grand nombre de modifications y furent faites Nous y trouvons au rez-de-chaussée des gradins servant pour l'école enfantine. En 1862, le balcon est enlevé et sa façade restaurée complètement. En 1870, un café y est tenu par M. Ménabé, des logements particuliers et d'instituteurs sont établis aux étages. En 1896, une dépendance de l'hôtel des Postes est placée à l'extrémité sud de cette aile. Cet état de choses a duré jusqu'au 1er janvier 1899, époque de la démolition de ce bâtiment.

3e Aile G.

Construite bien longtemps après l'édification du bâtiment principal et masquant jusqu'au 2e étage la façade sud de la tour D, cette dépendance divisait l'ancienne cour en deux parties. Elle était, croyons-nous, affectée aux classes des élèves des Doctrinaires. En 1825, elle se composait : 1° d'un rez-de-chaussée comprenant une grande salle et un accessoire, et 2° d'un étage formant une seule pièce de 22 mètres de longueur sur 4m 80 de largeur. Elle fut, comme le bâtiment E, démolie lors de l'agrandissement de la place Pie.

Digitized by Google

4° Église.

Comme nous l'avons cité plus haut, cette église était située au levant de la rue Saint-Jean-le-Vieux, en face le bâtiment E, et dans la rue Sainte-Garde. Devenue bien national à la Révolution, elle fut distraite de son ancienne affectation et vendue à des particuliers. Plus tard, nous la voyons occupée par une auberge connue sous le nom d'*Auberge de la Mule blanche.* Vers 1860, la ville, voulant poursuivre le projet d'alignement des rues dressé en 1852, mit en adjudication la démolition de ce bâtiment, et ce lot fut adjugé à M. Pauleau, maître maçon, qui construisit sur cet emplacement le bâtiment actuel occupé par les magasins de M. Carcassonne.

*
* *

Une délibération du Conseil municipal de la ville d'Avignon, du 15 avril 1896, confirmée le 22 de la même année, arrêta que l'ancien bâtiment de Saint-Jean serait démoli, à l'exception de la tour D où se trouve l'horloge. Le commencement de cette démolition eut lieu au mois de décembre 1898, sous la direction de MM. Rosant et Mantel, entrepreneurs de travaux.

Moins d'un an après, c'est-à-dire le 7 août 1899, le Conseil, revenant sur sa décision du 15 avril 1896, vota presque à l'unanimité la démolition de cette tour, seul vestige qui restât de l'importante commanderie de Saint-Jean de Jérusalem d'Avignon.

A. Bayol.

Digitized by Google

QUELQUES MOTS

SUR LA

FAUNE DES LIGNITES

DE SAINT-GENIÈS-DE-COMOLAS

ET DE SAINT-LAURENT-DES-ARBRES.

A l'époque pliocène, la Méditerranée s'avançait dans le bassin du Rhône jusqu'aux environs de Lyon, c'est-à-dire à plus de 250 kilomètres des côtes actuelles du Languedoc et de la Provence, formant ainsi un golfe profond, en forme d'entonnoir dont les points extrêmes correspondaient aux localités de Perpignan, de Givors et des Martigues (1).

Dans nos régions, la mer pliocène s'étendait sur toute la plaine d'Avignon, remontait la vallée de la Durance jusqu'à Cadenet, battait le pied des monts de Vaucluse et du Ventoux, pénétrait dans la vallée de l'Eygues jusqu'à Nyons, atteignait Saint-Marcel d'Ardèche dans la vallée de l'Ardèche, remontait le fond de la Cèze jusqu'à Saint-André de Roquepertuis, creusait les baies de Saint-Pons-la-Calm, Saint-Laurent-des-Arbres, Aramon, et venait battre les falaises crétacées des collines de Nimes et de Montpellier.

Çà et là émergeaient les îlots rocheux de Théziers, des Angles, les îles escarpées des Alpines, de Barbentane, d'Uchaux, etc.

Les sédiments déposés par cette mer forment l'étage Plaisancien de Mayer et correspondent au troisième étage méditerranéen de Suess (2).

(1) Voir Fontannes, *Note sur l'extension et la faune de la mer pliocène dans le sud-est de la France* (*Bulletin Société géol. franç.*), 3e série, tome II, année 1883.

(2) Suess, *Das Antlitz der Erde*, trad. de Margerie, t. I, p. 450.

Digitized by Google

Mais, après s'être avancée si profondément dans le continent, la mer se retire lentement. Ce mouvement de retrait, analogue à celui qui s'opère actuellement sur les côtes d'Aigues-Mortes et de Camargue, permet à la Cèze, à l'Ardèche, à l'Eygues, etc., de creuser leur lit dans les argiles et les sables que la mer abandonne après les avoir déposés. A l'embouchure de ces cours d'eaux, se forment des lagunes saumâtres, où vivent les cardium, potamides, auricules, tous genres caspiques que nous retrouvons, encore actuellement, dans les mêmes conditions d'existence.

La mer continuant graduellement son retrait, le régime fluviatile augmente et aux assises marines et saumâtres s'ajoutent des dépôts d'eaux douces, dont la faune comprend des genres de mollusques qui vivent encore de nos jours dans ces mêmes rivières. Ces dépôts sont connus sous le nom d'Astien.

Les sédiments, déposés pendant ces différentes phases de la vie de notre planète, ont été étudiés dans Vaucluse et le Gard par de nombreux géologues. Déjà, en 1818, l'illustre Lamarck signale des fossiles provenant de Saint-Ariès (Bollène), ensuite Marcel de Serres (1829) (1), Matheron (1842) (2), Raspail (1848) (3), Scipion Gras (1862) (4), donnent d'intéressantes listes de fossiles provenant de diverses localités pliocènes des environs; malheureusement, ces auteurs ne sont pas fixés sur la position respective des assises qu'ils étudient et confondent Pliocène et Miocène.

Il faut attendre les travaux de Mayer-Eymar (5), Fontannes (6), Tournouer (7), Depéret (8), pour que la stratigraphie des divers horizons pliocènes de notre région soit définitivement établie.

Après les savantes études de ces géologues, après les travaux de Fontannes, il semblerait que la faune de ces dépôts devrait être entièrement connue et toutes les localités fossilifères signalées.

Il n'en est rien : deux membres de l'Académie de Vaucluse, continuant l'œuvre commencée, ont fait connaître certains gisements pliocènes passés sous silence par leurs devanciers. L'un,

(1) *Géognosie des terrains tertiaires du midi de la France.*
(2) *Catalogue méthodique et descriptif des fossiles des Bouches-du-Rhône.*
(3) *Histoire des progrès de la géologie.*
(4) *Description géologique du département de Vaucluse.*
(5) *Tableaux synchronistiques.*
(6) *Études stratigraphiques et paléontologiques pour servir à l'histoire de la période tertiaire du bassin du Rhône. Invertébrés du bassin tertiaire du sud-est de la France.*
(7) *Études sur les terrains tertiaires supérieurs du bassin de Théziers.*
(8) *Note sur le pliocène et sur la position stratigraphique des couches à Congéries de Théziers.*

Digitized by Google

M. Pellat, en signalant la présence du Plaisancien sur les bords du tunnel de Ginestet, près Beaucaire; l'autre, M. le commandant Caziot en publiant la liste des fossiles qu'il a recueillis dans les grottes de Roquemaure (Gard), où le regretté M. Nicolas avait déjà trouvé une si belle collection d'objets préhistoriques.

A mon tour, je crois utile de faire connaître dans cette dernière région quelques points fossilifères ignorés ou peu visités des géologues et de donner la liste des mollusques qu'ils renferment.

Gisement de Saint-Geniès-de-Comolas. — Sur le plateau où sont situés les villages de Tavel, Lirac, Saint-Laurent-des-Arbres, Saint-Geniès-de-Comolas, on observe une formation sableuse et marneuse que l'on désigne sous le nom de Sables et Marnes de Saint-Geniès (P_0).

Mais c'est au mamelon même contre lequel est adossé Saint-Geniès qu'on peut le mieux observer la succession des divers dépôts qui composent cette formation typique.

Sur le côté est de ce mamelon on distingue les assises suivantes, en commençant par le sommet :

4° Alluvions caillouteuses à quartzites alpins. (Niveau de l'Elephas meridionalis)	Sicilien.
3° Sables jaunes d'origine fluviatile. (Niveau du Mastodon arvernensis.)	Astien.
2° Marnes ligniteuses grisâtres. (Faune d'eau douce.)	
1° Marnes jaunâtres à Potamides Basteroti. (Faune saumâtre.)	

L'assise supérieure, si répandue sur les collines des Angles et de Villeneuve, n'est pas fossilifère, et les sables jaunes (1) qui la supportent ne le sont pas davantage.

Il n'en est pas de même des couches 1 et 2 qui contiennent une faune peu variée en espèces, il est vrai, mais très riche en individus.

Nous avons recueilli dans les marnes à Potamides :

Auricula Brocchi. Bon. Vé Rastellense Font. *r.*
Melanopsis Neumayri Tourn. *cc.*
Nassa Basteroti. Michelotti. Vé Bollenense Font. *r.*
Potamides Basteroti M. de Serre. *cc.*
Unio Nicolasi. Font. *rr.*

(1) Dans cette couche sableuse, dans les environs de Saint-Laurent-des-Arbres, les habitants de cette localité mettent quelquefois à découvert des ossements de grands mammifères. Dernièrement, la Faculté des Sciences de Lyon a acquis, par l'intermédiaire de M. Nicolas, une belle mâchoire inférieure de rhinocéros.

Digitized by Google

Dans la couche ligniteuse, on rencontre les epèces suivantes :

Pupa (Vertigo)..... ? (1) *rr.*
Limnœa Bouilleti Mich. Vé Laurentensis Font. *r.*
— Geniesensis Font. *c.*
Planorbis Thiollieri Font. *c* (2).
Valvata piscinaloïdes Mich. Vé Berthoni Font. *cc.*
Bythinia allobrogica Font. *cc.*
— Nicolasi (3) Mayer *cc.*
Hydrobia Escoffieræ (4) Font. *rr.*
Bythinella ..... ? *rr.*

A quelques centaines de mètres au sud-ouest de ce premier gisement, on rencontre, plaquée contre la faille urgonienne de Roquemaure, une mine de lignite, où l'on observe cette même succession de dépôts : marnes jaunâtres, lignites, sables, cailloux roulés.

La couche de lignite assez épaisse en ce point (1m environ) paraît peu fossilifère. Nous y avons cependant recueilli les espèces suivantes :

Auricula Brocchi Bon. Vé Rastellense Font. *r.*
Ophicardelus Serresi Tourn. *c.*
Alexia myotis Brocc. *rr.*
Planorbis Thiollieri Font. *rr.*
Melanopsis Neumayri Tourn. *r.*
Potamides Basteroti M. de Serre. *cc.*
Unio (fragments).

En ce point, les espèces d'eaux douces sont très rares, et la Bythinia allobrogica, si commune au premier gisement, manque complètement.

En résumé, la faune de ces deux gisements comprend seize espèces, dont quinze gastropodes et un lamellibranche.

Gisement de Saint-Laurent-des-Arbres. — Autour de Saint-Laurent-des-Arbres, les sables fluviatiles à Mastodon arvernensis forment des dunes parfois assez élevées, profondément ravinées, qui donnent à cette région un aspect particulièrement désolé.

A un kilomètre au sud de ce village et sur les flancs est des escarpements qui forment le vallon de la Taulière, on remarque

(1) Recueilli par M. C. Bartesago, géologue à Avignon.
(2) Très rare, en bon état de conservation.
(3) Bythinia Nicolasi Mayer n'est qu'une variété ou mieux qu'une forme allongée de B. allobrogica Font.
(4) Collection de M. C. Bartesago.

Digitized by Google

quelques puits abandonnés de lignite. En ces points, le dépôt charbonneux se termine à la partie supérieure par une marne bleuâtre, riche en fossiles, malheureusement en très mauvais état de conservation ; il en est de même de la couche de lignite proprement dit, qui est, pour ainsi dire, une lumachelle formée de débris de mollusques fluviatiles, parmi lesquels nous avons reconnu :

Limnœa Bouilleti Mich. Vé Laurentensis Font.
Bythinia allobrogica Font.
Valvata piscinaloïdes Mich. Vé Berthoni Font.

En outre, un planorbe de petite taille, qui présente une grande affinité avec celui non déterminé encore du Mourre Pluma, près Théziers.

La faune de ces dépôts compte quatre espèces de Gastropodes.

En résumé, le plateau de Saint-Laurent est formé d'un sable jaunâtre, où l'on a encore recueilli que quelques rares ossements de grands mammifères ; ces sables supportent une couche de cailloux roulés, que l'érosion a fait disparaître en plusieurs points. Le substratum de cette formation arénacée est formé par un dépôt ligniteux, renfermant de nombreux restes d'êtres organisés ; ce lignite est supporté à son tour par une marne d'origine saumâtre, qui n'est fossilifère qu'à Saint-Geniès.

Si nous comparons la faune du gisement de Saint-Geniès, avec celle du Mourre Pluma, nous sommes frappé de leur analogie. Dans la localité qui nous occupe, comme dans cette dernière, nous observons une succession de dépôts pliocènes qui prennent un faciès de plus en plus fluviatile, à mesure que l'on s'élève.

Ce sont d'abord des marnes marines, puis avec l'apparition du Potamides Basteroti, nous assistons au mélange des eaux douces avec celles de la mer, ce qui nous autorise à penser que nous sommes en présence d'un estuaire, comme l'ont supposé M. l'abbé Boulay et M. Depéret pour le Mourre Pluma.

Enfin, la présence des bythinies, planorbes, limnées, genres exclusivement fluviatiles et celle des sables à Mastodon arvernensis prouvent d'une manière suffisante le retrait progressif de la mer.

C. CHATELET.

Avignon, 7 décembre 1899.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'EXPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ VAUCLUSIENNE

DES AMIS DES ARTS

Messieurs,

Je vous prie d'excuser un membre de votre Académie qui, prenant pour la première fois la parole devant vous, ose vous entretenir de goûts et de couleurs après l'éloquente conférence que vous venez d'entendre (1). Bien que l'on puisse discuter avec fondement sur une telle matière, il ne m'appartient pas de le faire ici et j'en laisse le soin à de plus autorisés. Je prendrai seulement la liberté de vous dire quelques mots d'une manifestation artistique locale, l'exposition que la Société vauclusienne des Amis des Arts a inaugurée cet après-midi.

Cette Société, qui ne date guère que de quelques mois et se compose aujourd'hui de plus de sept cents adhérents, a eu le bonheur de remplir, dès la première année, la plus grande partie de son programme. Son but est, en effet, d'une manière générale, d'encourager les goûts artistiques de la population avignonaise et de faciliter ses relations avec les artistes et les artisans du pays. Le premier devoir du comité que préside avec un zèle infatigable M. le secrétaire général de notre Académie, était de montrer au département de quelles ressources il disposait et de grouper les talents multiples de ses enfants. Son appel a obtenu auprès des

(1) Cette communication a eu lieu, en la séance du 1er mars 1900, après la lecture du compte rendu par M de Vissac du livre de M. Marmoiton sur le maréchal et la maréchale Brune.

Digitized by Google

exposants un succès inespéré ; il n'est pas douteux qu'un succès égal lui soit réservé par le public.

J'ai eu le plaisir de passer, en compagnie de quelques sociétaires dévoués, la semaine dernière à installer des toiles, des pastels, des aquarelles, à dresser des statues de marbre ou de plâtre. J'ai employé mes moments de repos à régaler mes yeux du spectacle des œuvres que nous venions de placer. C'est de ce régal que je voudrais vous rendre friands à votre tour et je suis persuadé qu'il suffira, pour y parvenir, de vous lire les lignes principales du menu.

Le Salon avignonais a été installé au premier étage de la mairie et en grande partie dans le péristyle. La galerie, éclairée par la lumière du ciel, rendue plus légère et plus diffuse au moyen d'un velum, forme avec sa balustrade et ses colonnes de pierre un milieu composé à souhait pour cette fête des yeux.

Le premier tableau qui s'offre à la vue du visiteur est le *Bureau de bienfaisance* de M. Victor Leydet. Une fillette et deux pauvres femmes, l'une vieille, l'autre vieillie par les privations et la maladie, attendent l'ouverture du bureau. Le peintre a exprimé avec une extrême intensité les sentiments divers de ces trois malheureuses créatures. La plus âgée semble plongée dans un abattement bestial ; l'autre, au contraire, moins blasée, porte, dans ses yeux d'hallucinée, la fatigue des épreuves subies et la frayeur de l'avenir, tandis qu'une fillette, assise sur le seuil de la porte, s'est endormie dans l'ignorance calme de la vie, sans autre souci que de reposer sur le bras de sa grand'mère sa jolie tête pâle. La grandeur du dessin, l'exécution sobre et habile des figures, des loques, et surtout des mains, font de cette composition une œuvre de premier ordre. Elle est dignement accompagnée d'une grande étude intitulée : *lou Gardian*, d'une marine et d'un bon portrait.

En commençant la visite de la galerie par le côté droit, on peut s'arrêter devant les paysages de M. Cabane et les savantes études de couleur de M. P. Grivolas, qui nous montre les faces diverses de son talent, dans un abondant envoi.

M. Eysséric, qui s'est promené dans les cinq parties du monde, en a rapporté de curieux souvenirs, en autres une *Vague* peinte à bord de la *Bourgogne*, une vue de la rade de Toulon et une aquarelle représentant les remparts de Pékin.

M. Meissonnier manifeste en quelques charmantes études un talent de luministe très particulier ; l'une d'elles, avec une gardeuse de dindons par un temps gris, exprime une très délicate impression de nature.

Digitized by Google

Deux portraits de M. Devillario, peints dans une tonalité sourde et raffinée, font le plus grand honneur à ce jeune peintre.

A côté de paysages composés avec un sentiment profond du décor, envoyés par le maître Jules Laurens, ceux de son brillant élève, M. Paul Vayson, s'imposent à notre admiration. Le célèbre animalier est représenté par plusieurs pochades et quelques tableaux. Celui dont il a fait don à la Société pour sa tombola est une perle. Voyez dans ce dernier avec quelle délicatesse il a peint la matinée vaporeuse, pendant laquelle le paysan de Murs et son porc cherchent des truffes. Arrêtez vos regards sur l'amusante facture des premiers plans, sur les rochers, l'homme et le vêtement soyeux de l'animal. Considérez les fonds de ces paysages réalistes, goûtez la poésie qu'ils dégagent et vous conclurez que M. Paul Vayson est un maître.

Après les fraîches études de couleur de M. Avon, de M. Athénosy et de M. Vionnet, qui nous montre un *Bijoutier* à son établi, nous voici devant les œuvres de M. Rondel. Elles ne sont pas nombreuses : deux portraits de dame, une étude de tête et un intérieur, mais tous d'une distinction et d'un goût qui vous séduiront ; parmi les souvenirs que vous laissera l'exposition, un des plus intenses sera celui de cet aristocratique profil de dame âgée, sous un voile de crêpe noir, qui représente la mère du peintre.

M. Paul Saïn a tenu à mériter son universelle réputation par l'envoi de deux portraits bien ressemblants et de paysages d'une habileté de main consommée.

M. Claude Firmin occupe le panneau suivant avec un délicieux petit intérieur envahi par les rayons du soleil et de vigoureux tableaux de la vie des champs. Ses peintures et ses pastels dénotent également un tempérament de peintre exceptionnel et principalement des qualités de vision ; qualités extrêmement rares, qui exigent un sentiment naturel de la lumière, perfectionné par une longue expérience. En effet, le temps seul et une éducation spéciale de l'œil permettent à l'artiste bien doué de voir les objets, non pas tels qu'ils sont, mais tels qu'ils paraissent être avec leurs déformations perspectives et leurs colorations passagères. Firmin n'a pas la vision abstraite des choses, qui persiste malheureusement chez un grand nombre d'excellents artistes. Il sait ne voir dans la nature que les taches, grandes ou petites, claires ou sombres, vertes ou rouges, que les rayons du soleil forment sur les objets. Ainsi, dans le pastel intitulé simplement *Étude*, il n'a vu, en vrai peintre qu'il était, au-dessous d'une masse

Digitized by Google

d'azur pâle, qu'une autre masse dont aucun terme ne saurait indiquer le ton, et que nous reconnaissons être une meule de paille. Au milieu, des taches juxtaposées, de formes particulières et de couleurs différentes, nous donnent la sensation d'un groupe de bonshommes, jetant dans un petit moulin à bras des pelletées de grains et dégageant ainsi un nuage de poussière ensoleillée.

Après l'exposition de Claude Firmin, la grande toile de M. Clément Brun, sans représenter exactement la *Place Pie*, nous rappelle avec beaucoup d'art le vieux marché d'Avignon et fait regretter la disparition de ce lieu pittoresque.

Viennent ensuite de frais chrysanthèmes de M. Antoine Grivolas, groupés avec goût et d'une belle couleur, d'intéressants paysages de M. Montagné et quelques études de M. Colombier qui rappellent les Vénitiens par la recherche des colorations décoratives.

A côté de bons portraits de M. Barnoin et de M. Mayan, et d'une vue des Martigues de M. Bill, un panneau contenant des œuvres de valeurs inégales nous montre en M. Flour, qui en est l'auteur, un poète qui s'étudie et cherche sincèrement son originalité. L'ensemble de son envoi vous retiendra par le profond sentiment de la nature dont il est imprégné. Le *Passeur*, en particulier, qui est sa toile la plus importante, est d'une extrême intensité d'impression. Nous sentons devant ce vieux batelier, en même temps que la chute des derniers rayons du soleil, le vacillement suprême d'une existence qui va s'éteindre. C'est l'étude simple et naïve de la nature par un esprit élevé, qui sait en voir la beauté et a le talent d'en exprimer les effets fugitifs.

Parmi les envois de nos sculpteurs, voyez de M. Charpentier le *Globe endormi*, une très amusante esquisse de femme distraite pendant sa toilette et de beaux bustes. M. Bastet a envoyé aussi d'excellents bustes et une fort belle académie qu'il intitule *Fleur des tropiques ;* M. Louis Vernet un charmant buste d'enfant, M. J.-P. Gras un intéressant *Œdipe*, M. Gaston Déprez de curieuses silhouettes qu'il intitule *Coins de rue*.

Parmi les aquarelles groupées dans une salle annexe, je vous recommande celles de M. Palun, qui se distinguent par un choix très heureux des motifs et une grande habileté d'exécution. Celles de M. Gabriel Bourges vous intéresseront par leurs qualités de dessin et de couleur et par un sentiment artistique très personnel.

N'oubliez pas les dessins que vous trouverez disséminés un peu partout ; quelques-uns sont fort beaux et tels qu'on en trouve

Digitized by Google

rarement dans les expositions de province ; de ce nombre, je me permets de vous signaler les fusains de MM. Bonaventure et Jules Laurens et les paysages à l'encre de Chine de M. Marquis. Parmi les pastels ceux de M. Claude Firmin, de Mme Blanche de Mailh et de Mlle Gund.

Dans l'art appliqué à l'industrie, auquel la Société compte réserver ses meilleurs encouragements, nous ne trouvons, cette année, qu'un petit nombre d'œuvres vraiment intéressantes : les ouvriers d'art de la ville n'ont pas eu le temps de préparer pour l'exposition beaucoup de travaux originaux ; les ébénistes, M. Proton en particulier, exposent des meubles ravissants, dans lesquels nous regrettons de ne voir que d'excellents souvenirs des styles anciens. Nous avons lieu de nous étonner de cet état de choses, qui aujourd'hui est général en France, dans un pays qui a toujours imposé au monde civilisé ses modes et ses goûts.

M. Pierre Isnard, qui a sculpté un joli miroir orné de capucines et d'insectes en ronde bosse, est avec MM. Biret, Jouve, Bergier et surtout Gabriel Bourges, un des rares travailleurs que nous rencontrions hors des sentiers battus.

Espérons que, dans la renaissance de l'art décoratif dont nous voyons chaque année, aux Salons de Paris et aux expositions des pays étrangers, les brillantes manifestations, les ouvriers d'art de Vaucluse apporteront bientôt leur contribution. Ils aideront ainsi efficacement à l'œuvre de décentralisation qu'a entreprise la Société.

Vous verrez encore à l'exposition pas mal de choses intéressantes ; vous serez même probablement étonnés d'en trouver un si grand nombre, quand vous songerez que toutes sont dues à des enfants de notre petit département. Mais j'ai déjà trop longtemps abusé de votre attention. Il est temps que je vous en remercie, vous laissant le soin de juger vous-mêmes des œuvres que j'ai oubliées et de réformer les jugements que je me suis permis de porter sur les autres.

L. Belladen.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

NOTICE

SUR

UN SARCOPHAGE ÉPIGRAPHIQUE

INÉDIT.

Il est bien rare de rencontrer aujourd'hui dans notre pays quelque monument épigraphique de l'antiquité resté inédit. Les investigations de la science moderne semblent n'y avoir laissé plus rien d'inexploré. Tandis que les grands épigraphistes d'autrefois, français ou étrangers, les Gruter, les Muratori, les Caylus et les Bénédictins de Saint-Maur, malgré leur immense érudition et leurs laborieuses recherches, ne pouvaient avoir sous la main qu'un petit nombre des monuments récemment exhumés, et même ne pouvaient d'ordinaire en rendre compte que sur la foi de leurs correspondants, à présent l'extrême facilité des voyages et les merveilles de la photographie qui reproduit et authentique avec fidélité l'aspect des objets, ne laisse plus rien échapper des choses de l'archéologie. De plus, la création des musées non seulement dans les capitales, mais encore dans presque toutes les villes de quelque importance, met à l'abri des dilapidations et des outrages les monuments qui ont survécu, et permet de les comparer, de les classer et d'en faire la fructueuse synthèse.

Nos heureux rivaux les Allemands ont estimé que pour eux le moment psychologique était arrivé de mettre à profit cet état de choses et de reproduire, dans l'intérêt de la science, l'ensemble des vestiges épigraphiques que la civilisation romaine a laissés. Ils ont édifié le *Corpus inscriptionum latinarum,* œuvre vraiment colossale. Dans vingt-huit gros volumes in-f° et en menus caractères, ils ont colligé les textes, et fait la description d'environ cent mille inscriptions, avec des annotations et des commentaires,

Digitized by Google

avec l'indication des lieux où ont été trouvés et des lieux où se trouvent actuellement ces inscriptions, avec l'énumération des divers ouvrages et des catalogues qui les ont signalées, de telle sorte que les hommes d'étude puissent y trouver des renseignements nécessaires, sans peine et sans perte de temps. La France, dans les dernières années du second Empire, avait déjà projeté pareille création, et certes elle avait bien des savants de grande envergure pour l'accomplir, les Léon Rénier, les Le Blant, les Longpérier, et, après eux, pour y mettre aujourd'hui la dernière main, nos savants collègues MM. Allmer, Espérandieu, Roger Vallentin et autres. Mais pour des publications de telle importance, les hommes de haute science ne suffisent pas; il faut de plus la puissance des grands capitaux, l'esprit d'ensemble et d'initiative, et la paix sociale. Les Allemands nous ont donc supplantés. Dans notre midi de la France, le savant Hirschfeld, que quelques-uns d'entre nous connaissent, fut chargé du volume afférent à la Gaule narbonnaise; d'autres ont traité les autres parties de la Gaule, d'autres l'Italie et l'Espagne. Il a été donné à M. Hirschfeld de profiter des travaux préparatoires de nos grands épigraphistes, mais aussi il a apporté lui-même son contingent largement personnel. Pendant plusieurs années il a résidé en France, visitant et interrogeant les musées, explorant les villages, les campagnes qui lui étaient signalés : il consacra un long temps au musée Calvet, et c'est d'Avignon qu'il rayonnait à Vaison, à Orange, Saint-Remy et autres lieux. Le *Corpus*, qui, je crois, est aujourd'hui à peu près terminé, mais dont de nouveaux suppléments sont encore annoncés, est donc comme une immense galerie qui renferme tous les textes épigraphiques recueillis dans le monde savant; il donne même les textes de ceux qui après avoir été reproduits, ont péri ou disparu. Il est devenu ainsi un instrument de travail indispensable aux études épigraphiques.

Il est temps que je rentre dans mon sujet après ce long préambule, nécessaire cependant pour justifier l'intérêt plus grand qui s'attache à un monument ne figurant point dans le *Corpus*, et resté absolument inédit.

Le sarcophage dont j'ai à vous entretenir consiste en un bloc de marbre statuaire de Carrare, creusé en forme d'auge ou de coffre, en latin *arca*, dont les deux faces principales ont chacune 0^m42 de largeur et 0^m26 de hauteur. Les deux faces latérales ont 0^m31 de largeur et aussi 0^m26 de hauteur. L'épaisseur de l'auge est d'environ 0^m052. Sa profondeur est de 0^m25. Au dessus est un

Digitized by Google

couvercle mobile, dont la surface présente deux plans inclinés analogues à un toit à double pente, et formant à leur intersection un angle d'environ 135 degrés. L'espace produit par l'intersection de ces deux plans est occupé sur chaque face par un fronton d'une hauteur maxima de $0^{m}092$. Chacun des quatre angles du couvercle est terminé par une antéfixe.

Sur sa face de devant, le monument présente en son milieu la tablette rectangulaire ou *titulus,* qui, encadrée dans un double linteau, renferme l'inscription tumulaire, dont je donnerai ci-après le texte et l'interprétation. Autour de ce *titulus* s'étale une profusion de riches sculptures qui ne laisse aucune place inoccupée. C'est d'abord une tête qui paraît être la tête de Méduse, accostée comme on dit en langage héraldique par deux cygnes aux ailes déployées. Au dessous de ce groupe est une *encarpe* ou plantureuse guirlande composée de grappes de raisins et d'autres fruits, puis de chaque côté une urne cannelée et indentée, d'où s'élève une corne d'abondance surmontée de divers fruits. Dans les deux espaces ou segments en dehors des courbes de la guirlande, deux oiseaux qui me paraissent appartenir à l'espèce des grives. Enfin, les deux arêtes de devant du monument portent chacune une tête ou mascaron de femme vue de profil.

Ces diverses figures devaient avoir sans doute un sens hiératique, ainsi qu'il arrive le plus souvent pour les figures des sarcophages. Les cygnes étaient considérés parfois comme consacrés aux divinités infernales, la guirlande de raisins était un emblême consacré à Bacchus, et les grives, friandes de raisins, comme on sait, étaient aussi un des attributs de Bacchus, lequel avait un pied dans le monde infernal. Quant à la tête de Méduse, elle était partie intégrante du mobilier de Pluton.

Au point de vue esthétique, cet ensemble paraîtra peut-être un peu trop chargé de détails; on pourra le trouver trop riche et il manque d'air; il n'en est pas moins d'un aspect assez élégant.

La sculpture du fronton qui couronne le monument est plus simple; l'artiste s'y montre plus sobre et son ciseau plus dégagé. L'effet produit ne saurait y perdre. Le sujet n'est autre qu'un jeune lion, ou une lionne, ou quelque autre grand félin, qui accourt vers une urne funéraire, la renverse avec ses pattes et plonge sa tête dans l'intérieur comme pour fouiller ce qui y est contenu. Cette figure de lion est bien vivante, bien mouvementée; les lignes de son ossature sont pures; un travail d'artiste qu'un de nos animaliers en renom ne désavouerait pas. Mais l'animal représenté est-il

Digitized by Google

bien un lion? Assurément, ce n'est pas la figure d'un de ces grands lions de l'Atlas qu'à Paris, dans les loges du Jardin des plantes, et en province dans les ménageries de passage, on peut communément observer. Au lieu de l'aspect imposant et de la majestueuse crinière, celui-ci a relativement des proportions plus grêles. Il ne faut point s'en étonner. La science paléontologique et zoologique a constaté que dans les temps antiques il existait en Orient une race de lions toute différente de celle de nos grands lions d'Afrique. Elle infestait l'Assyrie, l'Asie mineure, la Grèce et même l'Italie méridionale ou grande Grèce. Elle s'est éteinte depuis de longs siècles, mais les naturalistes grecs et latins et les monuments antiques en ont conservé le souvenir, et c'est cette race aux formes grêles et élancées et à la crinière courte, mais frisée, que l'art héraldique a retenue, celle qui fait le support des écussons de la Grande-Bretagne et de la Belgique.

J'ai dit que le monument est en marbre de Carrare, et j'appuie cette affirmation par le témoignage d'hommes de l'art. On sait que le marbre des collines étrusques de Carrare, non moins que les marbres grecs de Paros ou du Pentélique, dans l'antiquité, tout comme aujourd'hui, n'a cessé d'être reconnu le plus propre à la sculpture. Il se recommande par la blancheur, la finesse et l'uniformité de son grain exempt de taches et de veines. Dans mon voyage d'exploration aux anciens pays étrusques, j'ai admiré ces belles collines de marbre tout étincelantes de blancheur, malgré l'épiderme qui les couvrait. Mais le sarcophage et le couvercle ne me paraissent pas provenir d'une même couche, et je n'ose pas affirmer qu'ils soient l'œuvre d'une même main; le style et surtout la manière me semblent différents.

Voici le texte de l'inscription tumulaire :

D · M
M · DOMITIVS
ZOZIMAS · FECIT
M·DOMITIO·VRBICO
PATRONO·B·M·F·

Diis Manibus. Marcus Domitius Zozimas fecit Marco Domitio Urbico, patrono, bene merito.

Je traduis : « Aux dieux Manes. Marcus Domitius Zozimas, a fait exécuter ce tombeau pour Marcus Domitius Urbicus, son patron, qui l'a bien mérité. »

Digitized by Google

Cette inscription a cinq lignes d'écriture ; les lettres ont un centimètre 1/2 de hauteur; elles sont d'assez bonne conservation, mais manquent un peu de netteté. L'ensemble révèle épigraphiquement un commencement de décadence.

La famille ou la *gens* Domitia était fort nombreuse et fort répandue en Italie et dans les Gaules. Bien que ses origines fussent plébéiennes, elle était devenue à Rome très puissante dans les derniers temps de la République. C'est à elle notamment qu'appartenait ce célèbre Domitius Ahenobarbus, Domitius à la barbe d'airain, qui en l'an 122 avant l'ère chrétienne, sous les murs de Vindalium, au voisinage d'Avignon, et au confluent de la Sorgue et du Rhône, remporta une éclatante victoire sur les Gaulois nos ancêtres ; vingt mille morts restèrent, dit-on, sur le champ de bataille. Ahenobarbus, d'après les historiens, dut son succès en grande partie à la terreur que les éléphants de son armée répandirent dans la cavalerie des Gaulois. Les Drusus et le sinistre empereur Néron descendaient par les femmes de cette puissante famille.

Mais il ne faut pas croire que Marcus Domitius Urbicus ni Domitius Zozimas fussent issus eux-mêmes du sang de la gens Domitia. On sait que chez les Romains l'esclavage était une des principales assises de la société et que l'affranchissement des esclaves était chose très fréquente. Or, il était de règle que l'affranchi prît le nom de famille de son patron. Il continuait ainsi de faire partie de la famille de celui-ci. Les mots latins *familia*, famille, et *famulus*, serviteur, ont une même origine. Les familles puissantes et opulentes avaient parfois des centaines et même des milliers d'affranchis. Ces affranchis pouvaient à leur tour avoir des esclaves, qu'ils étaient eux-mêmes en droit d'affranchir. C'est ainsi que dans la Gaule narbonnaise on rencontre tant d'inscriptions tumulaires aux noms de Pompée ou de Jules. Au village d'Entrechaux, au pied du Ventoux, n'ai-je pas rencontré l'inscription tumulaire d'un Pompée, sans doute quelque affranchi de la famille du dictateur? Du reste, le nom de Domitius est très commun en épigraphie; il se rencontre fréquemment dans les inscriptions des bords du Rhône, plus particulièrement dans le département du Gard. Le nom d'Urbicus est rare; il ne figure que cinq ou six fois dans le volume du *Corpus*. Son origine paraîtitalique, ayant pour racine le mot étrusque *urbs*. Le nom Zozimas, bien plus commun, paraît avoir une origine grecque par sa contexture, et il se rencontre assez souvent dans les environs de Mar-

Digitized by Google

seille et d'Arles. Je trouve notamment, dans un village de la banlieue de Marseille, un Zozimas affranchi de Cornelius Marcellus.

Dans le monde romain, l'affranchissement était un immense bienfait que le maître rendait à son esclave. Il conférait à celui-ci la vie civile, il lui permettait d'acquérir un patrimoine pour lui et les siens et non point un modique pécule; on a vu des affranchis réaliser d'énormes fortunes. Il lui conférait aussi le titre de citoyen romain et le rendait accessible à toutes les charges et dignités. Dans les derniers temps de l'empire, de simples affranchis sont parvenus à la préture et même au consulat. Aussi bien l'affranchi contractait une dette de reconnaissance envers son patron. Méconnaître cette dette était, d'après les lois et les mœurs, un acte criminel. Ainsi donc, on voit fréquemment des inscriptions tumulaires constatant que l'affranchi a édifié à ses frais le tombeau de son patron, et même s'est chargé de tous les frais funéraires. Dans le monde romain, à l'imitation des anciens étrusques, les funérailles avaient une importance encore plus grande que dans le monde moderne. Les pompes funèbres étaient bien réellement pompeuses, et surtout fort dispendieuses.

A quelle époque approximativement peut-on attribuer l'exécution de ce sarcophage? Sa forme, ses dimensions indiquent qu'il était destiné à renfermer l'urne funéraire, en terre, en verre ou en métal, qui recueillait les cendres ou les restes du défunt. On sait qu'à Rome la coutume de l'incinération, importée de la Grèce dès le temps des rois pour les personnages de grande famille, est tombée en désuétude à l'époque de l'expansion de la religion chrétienne, c'est-à-dire vers les temps de Septime Sévère, et qu'elle a été complètement abolie sous le règne de l'empereur Constantin. Mais l'usage des sarcophages continua de subsister, avec cette différence toutefois que, destinés à recevoir désormais le corps du défunt dans son entier, et non plus seulement à renfermer des cendres ou des ossements, ils prirent des dimensions beaucoup plus grandes qu'auparavant; tels sont notamment les grands tombeaux de Ravenne.

Les conditions de l'inscription de Domitius Urbicus, concurremment avec le style de la sculpture, peuvent nous servir de repère dans une certaine mesure pour déterminer l'âge du monument. Ses caractères n'ont point la pureté, l'élégance, la netteté habituelles aux lapicides du haut empire; elles rappellent plutôt l'époque des Antonins et mieux encore celle de Septime Sévère. Il en est de même de la sculpture des bas-reliefs. L'histoire nous

Digitized by Google

enseigne que l'empereur Adrien, personnellement grand amateur des beaux-arts et artiste lui-même, avait donné à l'architecture et à la sculpture de son temps dans tout l'empire une impulsion et un développement extraordinaires. Une bonne partie des monuments de grand art, qui nous ont été légués par les Romains, peuvent être revendiqués par son règne. Sous ses inspirations et sa surveillance, les artistes étaient tenus de viser à la perfection dans l'exécution matérielle de leurs œuvres pour la décoration des édifices publics. Les uns étaient récompensés par des largesses, les autres sévèrement punis. Mais ce n'était déjà plus la noble simplicité de l'art au siècle d'Auguste; partout, suivant le goût de l'empereur, il y avait tendance à prodiguer les ornements. Sous le règne des Antonins ses successeurs, cette tendance, cette mode devinrent un abus véritable. D'ailleurs, les artistes n'avaient plus alors le même mérite professionnel, la même délicatesse de goût, et ils s'ingéniaient à faire vite plutôt qu'à faire bien. Ainsi que l'avait dit jadis un philosophe de la Grèce, ne pouvant plus faire beau, ils faisaient riche et orné. Enfin, la misère des temps était proche, à la prospérité publique succédait la gêne, et les hommes de valeur manquaient; il me semble que toutes ces considérations peuvent s'appliquer à notre sarcophage, que je n'hésite pas à attribuer à l'époque de Septime Sévère ou de ses premiers successeurs. Je dois faire toutefois une différence entre le style du sarcophage et celui du fronton. J'ai dit que le fronton me paraissait d'un mérite sculptural supérieur. J'ajouterai ici que le couvercle est un peu plus petit que l'auge, cette différence, qui n'est presque pas apparente sur la face du fronton surmontant la façade du sarcophage, est saillante sur celle de derrière. Dans le principe, le couvercle avait bien pu être destiné à un autre monument; voici peut-être la cause de ces différences.

Un fait acquis par l'archéologie, c'est qu'en Étrurie, au voisinage des célèbres carrières de Carrare, il existait aux temps de l'empire romain de grands ateliers de sculpture qui, dans un but purement commercial, confectionnaient des tombeaux de toutes dimensions et de tous prix, et avec toute espèce d'ouvriers. C'étaient de véritables manufactures de tombeaux, et l'art n'y tenait pas toujours la place qu'il aurait dû avoir. Ces divers monuments étaient ensuite transportés par le cabotage du port de Luni, qui était à côté, dans les ports du littoral, principalement dans le port d'Arles. Dans celui-ci se trouvaient des entrepôts, d'où on les expédiait par la batellerie du Rhône jusqu'à Lyon. Le cadre ou car-

Digitized by Google

touche destiné à recevoir les noms du défunt avait été laissé vide. C'était ensuite sur les indications de l'acheteur qu'un lapicide d'Arles ou du crû gravait l'inscription. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver l'exactitude et l'homogénéité d'un ouvrage, qui serait le produit d'un seul et même artiste travaillant isolément. Probablement un même type servait pour de nombreux exemplaires.

Cette industrie, ce commerce de tombeaux n'ont pris fin que par les invasions des barbares. C'est ainsi que la ville d'Arles s'est trouvée en possession d'un grand stock de sarcophages, avec ou sans inscriptions. La plus grande partie ne datait que du IV^e^ et même du V^e^ siècle, c'est-à-dire du temps où le christianisme était devenu la religion dominante. A cette époque, était l'apogée de l'importance et du commerce d'Arles, qui sous le règne de Constantin, fut pendant plusieurs années la capitale de tout l'empire. Dans le grand ouvrage de M. Edmond Le Blant sur les inscriptions chrétiennes antérieures au VIII^e^ siècle, les sarcophages trouvés à Arles tiennent largement la première place et sont de plus anciennes dates que les inscriptions de Vienne et de Lyon. Dans le moyen âge et encore longtemps après, Arles était restée célèbre comme la ville des tombeaux. Le Dante l'avait chantée comme la nécropole de l'ancienne Gaule, et plus tard, on la vit prodiguer ces monuments qui pour elle étaient des joyaux. C'est ainsi que lorsque Charles IX, en 1564, fit un voyage en Provence, à son retour on embarquait un certain nombre des plus beaux pour les châteaux du roi. Malheureusement, le grand bateau qui les transportait fit naufrage, dit-on, près du Pont-Saint-Esprit, et ils sont restés absolument perdus. Les plus grands personnages du temps ambitionnaient l'honneur d'acquérir quelques dépouilles de la noble cité. En 1632, le conseil de ville, pour se concilier les bonnes grâces du cardinal de Richelieu, faisait don de plusieurs tombeaux antiques à l'archevêque de Lyon, son frère. Puis, c'était Louis XIV qui se faisait adresser pour le palais de Versailles la Vénus d'Arles, une merveille de l'art grec; c'étaient les présidents du parlement de Provence, qui recevaient des monuments pour la ville d'Aix ou pour leurs châteaux; des préfets du premier Empire, qui en faisaient envoyer au musée de Marseille. Cette dilapidation ne finit que lorsque ce stock d'antiquités soit de la ville soit des environs se trouva à peu près épuisé. Elle avait largement profité aux églises et aux archéologues pour les objets de second ordre, mais en dernier résultat ce sont les musées qui en ont hérité.

Je ne m'attarderai pas à vous énumérer tous les sarcophages de

Digitized by Google

marbre de Carrare paraissant provenir des entrepôts d'Arles et qu'à ma connaissance renferme aujourd'hui notre pays. Néanmoins, pour apporter un peu plus de jour dans cette étude, j'ai à vous signaler un petit sarcophage de marbre qui se trouve au musée de Marseille, exhumé du sol d'un village aux environs d'Aix, et indiqué comme provenant d'Arles, et j'ai à vous signaler aussi les divers tombeaux de même nature que possède le musée Calvet.

Avec celui que je viens de vous analyser ci-dessus, le monument de Marseille a une conformité saisissante par ses dimensions, par son ordonnance, par son style, par son aspect d'ensemble : tout me paraît révéler qu'il est sorti d'un même atelier, bien que les différences de détail soient nombreuses ; la tête de Méduse qui occupe le milieu n'est pas accostée de deux cygnes ; les deux cornes d'abondance y sont remplacées par des griffons ; la guirlande de fruits ou encarpe est posée plus haut, les deux grives n'ont pas la même place ; enfin, le fronton est remplacé par un attique. L'inscription tumulaire est bien disposée de la même manière, mais son état de vétusté empêche d'en distinguer les caractères. Des sarcophages païens du musée Calvet, l'un, de beau marbre blanc, est d'un beau travail et d'une bonne époque ; il est orné de deux génies qui supportent le cadre ou cartouche destiné à recevoir l'inscription. Mais ce cadre est resté vide ; aucune inscription n'y a été gravée. Le monument provient de Tarascon, c'est-à-dire du voisinage d'Arles. L'autre, pareillement de beau marbre blanc, est moins orné, mais son inscription est parfaitement conservée ; elle est consacrée aux mânes de *Cornelius Valerianus*. Celui-ci a été découvert à Trinquetailles, le faubourg d'Arles. Il y en a trois autres qui ne sont que de pierre. Le premier présente pareillement deux génies qui supportent une inscription de *Quintilianus*. Sur ses faces latérales, il faut remarquer des têtes de Méduse de grandeur colossale. Les deux autres sont anépigraphes, mais ils sont ornés de feuilles et de rinceaux d'acanthe d'un très beau travail. Ceux-ci viennent, l'un de Graveson, près Tarascon, l'autre de Novezan (Drôme), l'autre de Vaison. D'autre part, il y a deux sarcophages chrétiens de marbre blanc. L'un qui paraît dater du V^e^ siècle et qui provient d'une église d'Apt, est anépigraphe, mais représente Jésus-Christ bénissant un homme agenouillé ; l'autre, d'un travail barbare et paraissant du VII^e^ siècle, porte l'inscription de saint Eutrope, évêque d'Orange.

Digitized by Google

Le sarcophage païen le plus remarquable qui existe aux environs de notre ville est dans l'église paroissiale de Cadenet, où il est employé comme fonts baptismaux. C'est un monument de premier ordre, qui depuis longtemps n'a cessé d'attirer l'attention du monde savant, notamment de Millin et de Mérimée, dans son *Voyage du midi de la France*. Il représente une bacchanale avec un grand nombre de personnages. On est en général d'accord d'y reconnaître un monument funèbre du temps de Septime Sévère. Mais son dieu Bacchus, ses centaures, ses bacchantes nues et extravagantes produisent un singulier effet dans une église paroissiale et sur un monument employé comme fonts baptismaux. J'ai fait le vœu plusieurs fois de voir les autorités religieuses et administratives s'entendre pour autoriser son déplacement et son transport au musée Calvet, moyennant une indemnité convenable, dont le montant serait employé à la reconstruction de fonts baptismaux et à l'ornement de l'église.

Il me resterait à déterminer le lieu d'où mon sarcophage a été exhumé. Malheureusement, mes recherches personnelles ont été infructueuses, et c'est le motif qui m'avait fait différer jusqu'à présent d'écrire cette notice. Le monument fait partie du cabinet d'antiquités, médailles, livres, tableaux, qui me furent légués, il y a longues années, par M. Paulin Malosse, mon grand-oncle maternel, qui était membre de la Société des antiquaires de France. Je n'ai trouvé dans ses papiers aucune interprétation du monument, aucune indication sur sa provenance, non plus d'ailleurs que sur la provenance de la plupart des objets antiques, et notamment rien sur la stèle égyptienne que M. Maspéro a bien voulu me traduire et a attribuée à la XII^{e} dynastie, et dont j'ai déjà fait don depuis longtemps au musée Calvet. Je n'ai donc que des conjectures à vous présenter sur le lieu d'où lui était venu le sarcophage. Pendant longtemps, j'avais supposé qu'il l'avait acquis à Vaison ou à Carsan, près d'Uzès, dans les premières années de ce siècle. Aujourd'hui, après meilleur examen, je suis porté à croire qu'il l'avait tiré de la ville d'Arles ou de ses environs, et qu'il fallait y voir un de ces nombreux marbres funéraires que l'industrie latine importait dans les Gaules, au temps de l'empire, par le cabotage et la voie du Rhône, et dont Arles se trouvait alors le grand entrepôt. Je ne saurais trop insister sur la corrélation, la similitude des attributs de ces divers monuments funéraires païens, la tête de Méduse, la plantureuse guirlande de raisins, les oiseaux et mieux encore sur le style et la manière dont ces attri-

Digitized by Google

buts sont disposés et exprimés, toutes choses qui indiquent des ateliers communs et une provenance commune, et, d'autre part, sur cette considération dominante que ces sculptures se sont trouvées fréquentes dans la région du Bas-Rhône et de la Basse-Durance, tandis qu'elles sont extrêmement rares partout ailleurs.

A. SAGNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE ROMANE.

SAINT-SYMPHORIEN DE CAUMONT.

Il y a deux ans, grâce à la générosité de M^lle^ M. Pellechet, un de ses membres honoraires, l'Académie de Vaucluse fit procéder à des travaux de consolidation de la très intéressante chapelle Saint-Symphorien de Caumont. L'intérêt qu'elle portait à cet édifice eut le plus heureux effet, car quelques mois après Saint-Symphorien fut classé parmi les monuments historiques.

A cette occasion, il m'avait semblé utile d'en faire la description et de rechercher dans les pièces d'archives les documents qui permettraient d'en écrire l'histoire. La publication de ce travail a été retardée par différentes raisons ; je m'y résous cependant, même au risque d'écourter mon mémoire et d'être forcé de laisser de côté certaines observations, qui seront reprises lorsque j'étudierai les origines de l'architecture romane dans la région du Bas-Rhône et que j'essaierai de déterminer la date des monuments qui y subsistent.

*
* *

La chapelle Saint-Symphorien s'élève sur la petite colline de Serre au-dessus de la vallée de la Durance, et à environ 200 mètres à l'ouest des anciens remparts, qui, au moyen âge, enfermaient le village de Caumont. Elle se trouvait donc complètement isolée depuis un assez long temps, quand les constructions de ces derniers siècles en ont rapproché davantage les habitations. Elle est cependant bâtie sur un terrain où l'on a rencontré de nombreux souvenirs de l'époque romaine : murs de soutènement ou d'édifices, débris de poteries et de tuiles, monnaies, morceaux de marbres, cubes de

Digitized by Google

mosaïques, fragments d'appliques, tuyaux en argile, tronçons de colonnes, statuette en marbre blanc, cippes funéraires, etc. (1). Il y avait donc là une agglomération de maisons, quelques-unes très richement ornées. On a même supposé que, sur l'emplacement de Saint-Symphorien, existait autrefois un édicule païen, qui, lors de l'établissement du christianisme, aurait été affecté au nouveau culte. Cette hypothèse ne peut pas être vérifiée; dans tous les cas, elle est bien difficile à adopter. Ceux qui l'ont émise ne semblent pas s'être fait une idée exacte de ce qu'étaient les édifices romains consacrés aux divinités et des caractères essentiels qui les distinguent des oratoires chrétiens.

On a remarqué, il est vrai, tout autour de la chapelle actuelle, des vestiges d'un très ancien cimetière et l'on y a découvert des tombes formées de *lauso* ou pierres plates. Ce sont là évidemment des indices certains de l'existence d'une église à une date reculée ; mais on ne pourrait, sans exagération, remonter plus haut que les VI^e^ ou VII^e^ siècles. Les habitations qui étaient bâties en cet endroit n'ont pas, en effet, été abandonnées aussitôt après la conquête franque.

Et la preuve en est que, dans les temps carolingiens, sur la colline de Serre se trouvait un *castrum*, c'est-à-dire un village fortifié, au milieu duquel existait une église. C'est un document de 972 environ qui nous l'apprend. Un autre acte de 959, sur lequel j'aurai à revenir, semble même dire que cette localité portait alors le nom de *Magna* : « In finibus loci qui vocatur Magna » (2). L'appellation de Caumont serait donc postérieure à cette date.

Au X^e^ siècle, le village et l'église étaient en droit la propriété des chanoines réguliers de Saint-Symphorien d'Autun. En droit, dis-je, et non toujours en fait. On constate que, vers 955, le domaine était usurpé par des laïques, Isnard et ses compagnons, depuis un temps assez long pour qu'ils s'en crussent les légitimes détenteurs (3). Mais les religieux et l'évêque d'Autun n'avaient pas

(1) Cf. L. Rochetin, *Archéologie vauclusienne. Caumont, Bonpas, l'aqueduc de Vaucluse à Arles,* dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* t. X, 1891, p. 56 et suiv.

(2) Voici le passage entier de la « Transmissio excommunicationis » qui sera étudiée ci-après : « De terra et alodo S. Fausti et S. Augustae et S. Symphoriani, quae est in regione Provinciae in finibus loci qui vocatur Magna, quam tenet per potestatem Isnardus et socii ejus. »

(3) Cf. charte de l'évêque Didier de Cavaillon : « Per longum tempus possessio virorum saecularium fuit... »

Digitized by Google

oublié qu'ils avaient à faire valoir leurs revendications. Sur quel acte se fondaient-ils, sur quel contrat d'acquisition, sur quel titre de donation, nous ne le savons pas et les archives sont restées muettes à cet égard.

Ce fut l'évêque Rothmond qui se chargea des premières démarches. Se trouvant à Rome, il obtint du pape Agapet II des lettres monitoires concernant « la terre de Saint-Symphorien, sise en Provence, dans les environs d'Arles et d'Avignon, que détenaient Isnard et ses associés, sans y être autorisés par ceux qui ont la garde du corps de saint Symphorien ». Ces lettres, il les présenta à un concile où se trouvaient réunis les archevêques de Lyon et de Sens, les évêques de Chalon, de Mâcon, de Langres, de Troyes, d'Auxerre, de Nevers et quelques autres prélats de la Bourgogne. Le concile informa aussitôt l'archevêque d'Arles, Manassé, l'évêque d'Avignon, Landry, et les autres évêques de Provence, et les pria d'intervenir auprès des détenteurs du domaine revendiqué et de leur demander s'ils voulaient reconnaître les droits de l'abbaye ; en cas de refus, ils devraient les excommunier. Ceci se passait vers la fin de 955 ou dans les premiers mois de 956 (1).

Deux ou trois années s'écoulèrent, sans doute en négociations entre l'archevêque d'Arles et Isnard. Mais celui-ci ne consentit pas à donner la satisfaction exigée. La sentence d'excommunication, le séparant de l'Église, fut donc portée contre lui et les siens (2), et le texte en fut transmis, dans les derniers mois de 959,

(1) Bibl. nat., lat. 18354 (anc. Bouhier 127, Cartulaire de Saint-Symphorien d'Autun), n° 12. Cet acte, intitulé : « Commonitorium episcoporum in finibus Burgundiae, de excommunicatione Isnardi », a été cité par extraits par les auteurs du *Gallia christiana*, t. IV, col. 374, et publié par Mansi, *Concilia*, t. XVIII, col. 446. La bulle du pape Agapet II, qui y est mentionnée, a été cataloguée par Jaffé et Loewenfeld, dans leurs *Regesta pontificum Romanorum*, sous le n° 3663. — Ce « Commonitorium », non daté, a été rédigé par Amblard, archevêque de Lyon depuis 956 environ jusque vers 978 ; Rothmond, évêque d'Autun de 935 à 95. (?); Hermann ou Hildeman, archevêque de Sens de 954 à 959 ; Hildebold, évêque de Chalon de 944 environ à ... (?) ; Maimbod, évêque de Mâcon de 937 à 962 ; Achard, évêque de Langres de 948 à 967 ; Ansegise, évêque de Troyes de 914 à 970 ; Gui, évêque d'Auxerre de 933 à 961 ; Gaubert, évêque de Nevers de 948 à 956 environ. Il a été adressé à Manassé, archevêque d'Arles de 914 à 962 ; Landry, évêque d'Avignon de 955 à 973, et à un certain Odolbert, « episcopo Vallensi ». Le nom de cet évêché est sans doute transcrit par erreur pour « Cavallicensi » ; seulement, dans la liste, d'ailleurs très incomplète, des évêques de Cavaillon, on ne trouve pas à cette date l'Odolbert ci-dessus mentionné. Les dates des épiscopats ont permis de dater le « Commonitorium » de 956 environ.

(2) Jaffé-Loewenfeld ont catalogué cette sentence parmi les actes du pape Jean XII, sous le n° 3685 de leurs *Regesta*. Jean XII en aurait été ainsi l'auteur et l'aurait fait adresser ensuite aux évêques de France et de Bourgogne. Je ne suis pas de leur avis. Cette sentence est la réponse des évêques de Provence au « Commonitorium » précé-

Digitized by Google

à l'archevêque de Reims et à ses suffragants, à l'archevêque de Lyon et aux évêques d'Autun, de Langres, de Chalon, de Nevers et d'Auxerre (1).

Malgré la terreur qu'inspirait alors une telle mesure, il ne semble pas qu'Isnard se soit rendu de sitôt à composition. L'évêque Girard, qui succéda à Rothmond sur le siège d'Autun, profita lui aussi d'un voyage à Rome, qui eut lieu vers 962 (2), pour obtenir du pape Jean XII une bulle renouvelant l'excommunication portée contre les usurpateurs des biens de Saint-Symphorien en Provence (3). Mais il fallut encore attendre plusieurs années

dent, par lequel les évêques de Bourgogne avaient demandé à leurs collègues de Provence d'excommunier Isnard et ses compagnons, s'ils ne venaient pas à résipiscence. C'est pourquoi la transmission de cette sentence n'eut lieu qu'aux prélats qui se trouvaient hors de Provence ; si, au contraire, elle était émanée du souverain pontife, on ne s'expliquerait pas pourquoi celui-ci ne l'aurait pas signifiée aux évêques de cette région, qui étaient les premiers intéressés à la connaître.

(1) Bibl. nat., lat. 18354, nos 14 et 15. (Le no 15 est le texte de l'excommunication ; le no 14 en est la transmission aux archevêques et évêques de France et de Bourgogne.) Ces deux actes sont publiés par Labbe et Cossart, *Concilia*, t. IX, col. 643. La date de la « Transmissio » est ainsi donnée dans le Cartulaire de Saint-Symphorien : « Anno incarnationis Dominicae DCCCCLVIII, indictione tertia, imperante Michaele imperatore Constantinopoli, domno autem Joanne apostolico Romae praesidente, regnante vero Lothario Francorum rege » Ces éléments chronologiques ne concordent pas ; l'indiction 3 correspond à l'année 960 ; en 958, l'empereur de Constantinople n'était pas un Michel, mais Constantin VII Porphyrogénète, qui fut remplacé, le 15 novembre 959, par son fils Romain II le Jeune. Jean XII était bien pape et Lothaire, roi de France. Il n'est pas possible d'expliquer autrement que par une erreur la mention de l'empereur Michel ; mais il est à remarquer que Labbe et Cossart ont indiqué l'année 959, sans doute d'après un autre ms. que le Cartulaire de la Bibl. nat. Cette date de 959 doit être la bonne, car dans l'acte est cité Natramnus, évêque de Nevers, qui siégea à partir de cette année. L'indiction 3 n'est plus alors un obstacle, car elle a dû être comptée selon le mode grec ou constantinopolitain, qui la faisait remonter au 1er septembre de l'année précédente, ou bien selon le mode impérial ou césarien, qui la comptait à partir du 24 septembre. Les derniers mois de l'année 959 correspondent ainsi à l'indiction 3. Par conséquent, la transmission de l'excommunication contre Isnard doit être datée de la fin de 959.

(2) C'est la date que donne le *Gallia christiana*, t. IV, col. 375. Et les auteurs de ce recueil ne doivent pas beaucoup s'éloigner de la vérité.

(3) Bibl. nat., lat. 18354, no 13. Bulle publiée par Labbe et Cossart, *op. cit.*, t. IX, col. 642 ; *Gallia christiana*, t. IV, *instr.*, col. 74 ; D. Bouquet, *Histor. de France*, t. IX, p. 235 ; Mansi, *Concilia*, t. XVIII, col. 450 ; Migne, *Patrologie latine*, t. 135, col. 987. Cf. Jaffé-Loewenfeld, no 3755. — J'ai déjà dit que le *Gallia* plaçait cette bulle vers 962, contrairement à Labbe et Cossart, D. Bouquet, etc., qui la datent de 959, car selon ces derniers auteurs, elle précèderait l'excommunication transmise cette année-là. Dans le *Gallia* on fait observer avec raison que ce ne pouvait être, puisque la transmission de l'excommunication a été faite à Rothmond, évêque d'Autun, prédécesseur de Girard, qui obtint la bulle en question. Cette objection a été bien sentie par Jaffé et Loewenfeld, qui ont attribué cette bulle non plus à Jean XII, mais à Jean XIII et qui l'ont datée des environs de 971, en disant (au no 3685) que Girard avait succédé à Rothmond en 968. Mais comme ils ne donnent aucune preuve, j'ai préféré m'en tenir à la chronologie du *Gallia*, sans pourtant vouloir être trop affirmatif.

Digitized by Google

l'effet de ces rigueurs ecclésiastiques. Ce ne fut qu'en 972 qu'Isnard se décida à traiter avec l'évêque d'Autun. Il argua de sa bonne foi, ce qui semble bien extraordinaire après une résistance aussi longue, et fit valoir qu'il avait administré son domaine avec sagesse. Aussi obtint-il de le conserver, cette fois avec l'agrément des véritables propriétaires et moyennant une redevance de dix sous tous les trois ans et le paiement d'un droit de mutation d'une livre. A ces conditions la terre de Saint-Symphorien lui fut concédée en une sorte de fief, le 16 juillet 972 (1).

On ne s'en tint pas là et l'on demanda à Didier, évêque de Cavaillon, dans l'évêché duquel se trouvaient situés les biens en question, de confirmer la remise à Hugues, doyen de l'abbaye d'Autun, et à ses clercs, de l'église Saint-Symphorien et du *castrum* qui la renfermait (2). Cette confirmation eut lieu sans doute très peu de temps après le traité du 16 juillet 972.

Dans ce dernier acte, la chapelle est donc bien expressément désignée (3) et l'on voit très clairement dans quelles conditions elle se trouvait. Quel était alors ce monument? A quelle époque avait-il été construit? C'est là un problème que certains auteurs, ignorant ou connaissant imparfaitement les chartes ci-dessus analysées, ont prétendu résoudre au moyen d'un document suspect dont il faut maintenant nous occuper. Il est intitulé *Carta fundationis villae et ecclesiae de Cavis montibus ad Durentiam*, et daté du 4 août 960, Conrad étant roi et Foulques, comte d'Avignon. En voici l'analyse : Guicheran, vicomte, très probablement d'Avignon, puisqu'il réside en cette ville, sa femme Eltrude et ses fils

(1) « Isnardi resipiscentia » : Bibl. nat., lat. 18354, n° 16 ; publié par le *Gallia christiana*, t. IV, *instr.*, col. 74 (Massilian, Bibl. d'Avignon, ms. 2399, fol. 28, a copié le texte du *Gallia*); mentionné par Labbe et Cossart, t. IX, col. 643. — Voici comment la date est énoncée : « Actum feria III, XVIII (*sic*) kalendas augusti, anno Domini DCCCCLXXII, indictione XV, regnante quidem rege Gondrando. » *Gondrando* est pour *Conrado*, Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne Transjurane et de Provence (937-993). Il y a encore une erreur de transcription avec le chiffre des calendes, qui doit être réduit d'une unité (Labbe et Cossart l'ont fait), car les calendes d'août n'ont jamais eu que 17 jours et non 18. De plus, le 16 juillet (17 des calendes d'août) de l'année 972, a bien été un mardi (feria III).

(2) Bibl. nat., lat. 18354, n° 17 ; lat. 12824 (anc. 1055² du Saint-Germain latin, autre Cartulaire de Saint-Symphorien d'Autun), n° 17. Acte mentionné par Labbe et Cossart, t. IX, col. 643 ; *Gallia christiana*, t. I, col. 943, et t. IV, col. 439.

(3) Voici en quels termes : « Notum sit omnibus sanctae Ecclesiae filiis ecclesiam Sancti Symphoriani cum castro in quo sita est, quae est in episcopatu Cavellicensi, ad matrem Augustidunensem ex haereditate pertinere... Igitur, ego, Desiderius, episcopus, et reddo et laudo Sancti Symphoriani ecclesiam, quae est in territorio Cavellicensi, cum rebus ad eam pertinentibus, Augustidunensi ecclesiae... »

Digitized by Google

Bernard et Agilard, donnent au monastère de Saint-Symphorien d'Autun, sur la prière de l'abbé Hennon, leur allié, et pour la nourriture de ceux qui y servent Dieu, l'église et toute la dîme de la *villa* qu'ils ont élevée près de la Durance, au pied des montagnes de Caumont (*ad radices Cavorum montium*), et cela avec le consentement d'Herbert, évêque de Cavaillon; ils donnent en plus un domaine dans le *pagus* de Venasque, appelé La Roque, avec toutes ses dépendances. Cet acte, qui est confirmé par Herbert, porte le *signum* des donateurs, d'un certain abbé Roger, d'Hennon, abbé de Saint-Symphorien d'Autun; de Gerbert, frère de Guicheran; d'Algier, leur neveu, etc. (1).

Malgré la confiance que l'on a jusqu'ici témoignée à cette charte, j'aurai bien de la peine à en admettre l'authenticité (2),

(1) L'original de cette charte n'est pas conservé et l'on n'a jamais dit où il se trouvait. Des copies en sont données : 1° par D. Polycarpe de La Rivière, dans ses *Annales Avenionensis ecclesiae* (ms. de la Bibl. de Carpentras, fol. 556 v°, qui a été à son tour copié par l'auteur des *Annales de la Chartreuse de Bonpas*, t. I, p. 45 (Archives départ. de Vaucluse, H, Chartreux de Bonpas), par Massilian (Bibl. d'Avignon, ms. 2399, fol. 27; cf. encore ms. 2385, fol. 117) et par de Haitze, *Cartularium provençale*, t. VI, fol. 402, à la Bibl. de Marseille; — 2° par Léon Ménard (Bibl. d'Avignon, ms. 2465, fol. 77), d'après les archives du grand-prieuré de Saint-Gilles. Il est à remarquer que cet acte, qui aurait concédé des droits très importants à l'abbaye de Saint-Symphorien d'Autun et qui, par conséquent, l'aurait intéressée au premier degré, n'existait pas dans ses archives et n'a pas été inséré dans ses cartulaires. Il y a déjà là un indice de suspicion, surtout quand on songe que c'est D. Polycarpe de La Rivière qui paraît avoir donné le premier ce texte; il se pourrait, en effet, que le document vu et transcrit par Ménard n'ait été lui aussi qu'une copie d'après les *Annales* de D. Polycarpe. Pourtant, il est à remarquer que la copie de Ménard offre des variantes.

(2) Avant de connaître les documents extraits des cartulaires de Saint-Symphorien d'Autun, j'avais cru devoir soumettre cette « Carta fundationis » à mon excellent confrère, M. G. de Manteyer, qui, dans sa thèse sur *La Marche de Provence jusqu'aux partages et l'évêché d'Avignon jusqu'à la commune*, présentée à l'École des chartes en 1897, a particulièrement étudié l'histoire des comtes et des vicomtes d'Avignon. Je crois utile d'insérer ici les principales critiques qu'il en avait faites :

« La substance de cet acte ne présente évidemment rien d'impossible en soi; mais il faut examiner la qualité des parties. La généalogie des donateurs est la suivante :

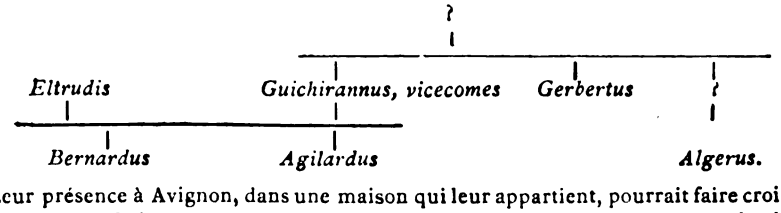

« Leur présence à Avignon, dans une maison qui leur appartient, pourrait faire croire qu'il s'agit d'un Guicheran, vicomte d'Avignon, et de sa famille. Or, si on consulte les actes authentiques, on voit que le vicomte d'Avignon, en 962, était Nevolongus, puis, le 1er avril 976, Bermundus. Comme Nevolongus ne figure pas dans la généalogie des donateurs de 960, c'est-à-dire deux ans auparavant, soit comme frère, soit comme fils de Guichirannus, il faut en conclure que Guichirannus n'était pas vicomte d'Avi-

Digitized by Google

si je la rapproche des documents précédemment étudiés. Si maintenant on en pèse tous les termes, si l'on considère qu'en 960 le comte d'Avignon était Guillaume et non Foulques, qu'à la même date ou à peu près le vicomte était Nevelong et non Guicheran, que l'abbé Hennon est absolument inconnu par ailleurs, si l'on fait ensuite attention à l'origine de ce document qui ne semble jamais avoir existé dans les archives de Saint-Symphorien d'Autun et n'a pas été transcrit dans les cartulaires de cette abbaye, si l'on se rappelle enfin qu'en 960, les chanoines d'Autun et Isnard étaient au plus fort de leur querelle pour la possession de leur domaine, on arrivera à cette conclusion que le document en question est certainement apocryphe.

En conséquence, il n'est pas prouvé que la chapelle Saint-Symphorien, non pas certes celle qui existe, mais celle qui a précédé l'édifice actuel, ait été bâtie vers le milieu du X[e] siècle. Elle existait certainement en 972, puisqu'elle est expressément désignée dans la charte de Didier, évêque de Cavaillon, mais on ne pourra jamais décider, en l'absence d'autres pièces, si c'était un monu-

gnon, ou bien que les vicomtes n'étaient pas encore héréditaires à Avignon, ce qui, dans le 3[e] quart du X[e] siècle, serait peu probable.

« D'autre part, la donation du 4 août 960 est passée : « regnante Conrado rege et « Fulcone comite ». Il est certain que Conrad régnait alors sur Avignon comme sur Arles, mais je ne puis m'empêcher de remarquer que les actes connus de 962 et du 1[er] avril 976, passés à Avignon, ne portent dans leur date aucune mention de règne. Quant à la mention du comte Foulques à Avignon, le 4 août 960, c'est une faute évidente : précisément l'acte de 962 est le testament du comte d'Avignon ; il s'appelait Guillaume, ses deux fils étaient Boson et Archimbaud. Fait à noter : le nom de Foulques n'a pu être introduit dans la maison des comtes de Provence que par Adélaïde, fille de Foulques, comte d'Anjou ; or, c'est vers 984 qu'elle épousa Guillaume, comte d'Arles, et le seul Foulques connu est son petit-fils, mentionné dans trois actes de 1018-1019, sans la qualité de comte...

« En résumé, sans vouloir pousser les remarques et les recherches plus loin, l'acte du 4 août 960 est probablement apocryphe ; en tout cas, il est certainement très suspect. »

Voici, d'un autre côté, l'appréciation portée par un auteur récent sur le même document (Fritz Kiener, *Verfassungsgeschichte der Provence, seit der Osgothenherrschaft bis zur Errichtung der Konsulate*, p. 271 et 272, dans l'appendice intitulé : « Die Vicegrafen von Avignon und Sisteron ».) Je traduis : « Le comte Foulques ne paraît pas avoir existé. La réunion de la Provence sous un seul gouvernement était déjà accomplie sous le comte Boson, que l'on trouve pour la première fois en 948. [M. de Manteyer a imprimé dans ses positions de thèse que Boson, souche de la maison héréditaire des comtes de Provence existait à Arles de 949 à mars 965, et que son frère Bertrand fut comte d'Avignon jusqu'en 962.] S'il en est ainsi, on ne trouve plus, à côté de Boson, de place pour un Foulques, comte d'Avignon. Des doutes sérieux s'élèvent aussi contre la façon de dater du rédacteur de cette charte : il n'est pas habituel en Provence, autant que je l'ai vu, de dater avec le quantième du mois et la mention du comte. Je renonce donc à ce document. »

Digitized by Google

ment d'époque carolingienne ou mérovingienne. Si, au moins, on en avait retrouvé des restes suffisants, si l'on en avait conservé des motifs d'ornementation, si l'on avait exhumé près de là de ces fragments de plaques de marbre qui couvraient les murs des églises mérovingiennes, des débris de chapiteaux, etc., on pourrait peut-être formuler certaines conjectures; mais on en est réduit à quelques pierres qui servent de soubassement aux murs de la chapelle actuelle, à des morceaux de béton ou de mortier auxquels on ne peut assigner de date précise. Je n'entreprendrai donc pas, et pour cause, de déterminer l'âge de cette primitive église.

Il est heureux pour nous qu'elle ait été usurpée par Isnard et ses associés, autrement nous risquerions fort de n'en pas connaître l'existence d'une façon aussi indiscutable. Il faut venir en effet jusqu'aux documents du XIII[e] siècle pour avoir des renseignements sur la chapelle de Saint-Symphorien ; mais ceux-ci concernent évidemment l'édifice aujourd'hui existant, qui, bâti sur les ruines de l'ancien, a tous les caractères d'un monument roman. Cette seconde église, avec les biens y annexés, constitua un prieuré et commença aussi par appartenir à l'abbaye de Saint-Symphorien d'Autun, qui y entretenait un ou plusieurs chanoines pour la desservir. Comme il n'y avait pas d'autre église à Caumont, ces mêmes chanoines étaient chargés d'assurer le service paroissial; mais, en retour, ils jouissaient de certains avantages : ainsi ils levaient la dîme sur les produits de tout le territoire. Ce n'était pas toujours sans contestations, car il arriva que le monastère de Saint-Laurent d'Avignon prétendit que ses nombreux privilèges concédés par les papes lui valaient l'exemption de cet impôt. Ces religieuses possédaient, depuis 1245, des terres sises à Caumont ; le seigneur Pierre Amic leur en avait fait don par un acte solennel, auquel avaient assisté Rostang, prieur ou recteur de Saint-Symphorien, et Thomas, prêtre de cette église (1). Les discussions entre Saint-Laurent et le prieur ne commencèrent que quelques années plus tard et ne s'apaisèrent que difficilement. Il fallut d'abord une sentence du 5 octobre 1265, obligeant les religieuses à payer annuellement trois mesures de blé à Hugues « de Porta Aqueria », alors recteur de Saint-Symphorien (2); puis, une transaction, en date du 23 avril 1275, augmentant d'une

(1) Original : Archives départ. de Vaucluse, H, Saint-Laurent, n° 1 (Cartulaire), fol. 8; — copie par Ménard : Bibl. d'Avignon, ms. 2465, fol. 186. — Cf. Massilian, même Bibl., ms. 2385, fol. 117.

(2) Massilian, *loc. cit.*, d'après Archives de Saint-Laurent.

Digitized by Google

mesure la quantité de froment à donner (1). Quand l'évêque Guiraud, de Cavaillon, eut confirmé cet accord, le 8 septembre 1277 (2), le droit de Saint-Symphorien fut définitivement reconnu et ne fut plus l'objet de contestations.

En dehors de ces dîmes, quels fonds constituaient les revenus du prieuré? Il est bien difficile de s'en rendre compte, les documents étant très rares et peu explicites. On sait seulement que, le 28 décembre 1321, Alfant « de Molaribus », damoiseau de Caumont, donna à l'église une terre de dix éminées, et demanda en retour des prières pour le repos de son âme (3).

Vers la fin du XIV[e] siècle, les conditions dans lesquelles se trouvait Saint-Symphorien furent modifiées du tout au tout. L'église cessa d'appartenir aux chanoines d'Autun, devint une dépendance de la Chartreuse de Bonpas et se trouva désormais liée à la destinée de ce célèbre monastère. Chose curieuse et qu'ignoraient certainement ceux qui ont été les auteurs de cette réunion : dans les premières années du XIII[e] siècle, c'était Bonpas qui avait demandé à être incorporé à Saint-Symphorien. Quelques détails sont ici nécessaires.

Les frères, d'un ordre encore indéterminé, qui sous la direction d'un prieur, avaient construit ou présidé à la construction d'un pont sur la Durance, au passage de Maupas, et qui desservaient l'hôpital et la chapelle de Notre-Dame bâtis à la tête de ce pont, se trouvèrent à un moment donné trop peu nombreux et trop isolés pour continuer leur existence indépendante. Ils cherchèrent autour d'eux un ordre de religieux assez puissant pour les défendre. Ils songèrent d'abord à la riche abbaye bénédictine de Saint-André de Villeneuve. Par acte passé au mois de février 1149, ils s'y affilièrent et reçurent en retour les églises de Saint-André et Saint-Trophime de Lourmarin, à la condition de les rendre s'ils quittaient l'ordre (4). C'était sagement prévoir, car les frères de Bonpas ne se piquèrent pas de persévérance. Après 1197, ils abandonnèrent les Bénédictins de Saint-André pour les Augustins de Saint-Michel de Frigolet (5). Pourtant, ils en eurent vite

(1) Original : Archives départ. de Vaucluse, H, Saint-Laurent, n° 1, fol. 25.

(2) Massilian, *loc. cit.*

(3) Copie : Archives départ. de Vaucluse, H, Bonpas, liasse 151.

(4) Cet acte est rappelé et analysé dans celui qui fut passé en décembre 1212 et dont il sera question ci-après. Lorsque les frères de Bonpas obtinrent la protection des papes Clément III (1189) et Célestin III (9 juin 1197), les bulles qui leur octroyèrent des privilèges notèrent la seule église Saint-André de Lourmarin comme faisant partie de leurs possessions. Celle de Saint-Trophime n'est pas signalée.

(5) Ce changement d'obédience est marquée dans l'acte de décembre 1212, cité

Digitized by Google

regret; en décembre 1212, ils revinrent à Saint-André et reprirent la jouissance de leurs églises de Lourmarin (1). Neuf ans après (23 octobre 1221), nous voyons les cinq frères de Notre-Dame de Bonpas négocier pour restituer ces deux bénéfices et obtenir le remboursement des sommes qu'ils y avaient dépensées, et cela afin de pouvoir s'unir aux chanoines Augustins de Saint-Symphorien de Caumont, avec le consentement de l'évêque de Cavaillon et de l'abbaye d'Autun. Ces chanoines de Caumont étaient alors au nombre de deux au moins : Laugier, prieur nommé directement par le chapitre de la maison-mère, et Rostang Bonnefille; peut-être y avait-il encore un certain Raymond Bompar et un « R. Bonus », qui comparurent dans le contrat de 1221 (2).

L'église de Saint-Symphorien et la maison de Bonpas se trouvèrent donc pendant quelque temps sous la même obédience. A quelle époque cet état de choses fut-il modifié, on ne saurait le dire. Toujours est-il que les frères de Bonpas n'en étaient pas à leur dernier avatar; leur nombre se réduisait d'ailleurs de plus en plus; ils n'étaient plus que quatre (3), lorsqu'ils demandèrent au pape (25 mai 1277) de passer dans l'ordre des Templiers (4). Leur supplique fut admise et ils furent autorisés à être incorporés... aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Cette opération fut accomplie le 24 juillet 1278 (5). Mais, le 21 juin 1317, les Hospita-

ci-dessous. Il eut lieu après le 3 juin 1197, date de la bulle de Célestin III mentionnant l'église Saint-André de Lourmarin parmi les biens de Bonpas.

(1) Original scellé de trois magnifiques sceaux en cire : Archives départ. de Vaucluse, H, Bonpas, liasse 4; — copie par Ménard, ms. 2465, fol. 80; archives départ., H, Bonpas, t. I[er] des Annales de ce monastère, p. 68.

(2) Acte transcrit par D. Chantelou, dans son *Historia monasterii S. Andreae secus Avenionem,* dont une copie existe à la Bibl. d'Avignon, ms. 2401, fol. 39 v° à 44. – Cf. *Gallia christiana,* t. I, col. 946; Massilian, ms. 2385, fol. 108 v° et 117.

(3) C'était Raymond Alfant, prieur de la maison, de l'église et de l'hôpital de Bonpas, frère Pierre de Riez (*de Regesio*), frère Hugues de Saumane et frère Bertrand Raysson.

(4) Copie par Ménard, d'après un vidimus du 11 mars 1636 conservé dans les archives de Bonpas, ms. 2465, fol. 84.

(5) Original et copie : Archives départ. de Vaucluse, H, Bonpas, liasse 4; — copie par Ménard, ms. 2465, fol. 85. — A cette date de 1278, les frères de Bonpas étaient Raymond Alfant, de l'Isle, prieur; frère Hugues de Saumane, frère Pierre Rainoard et Guillaume Reboul, donat de la maison.

L'incorporation avait été faite avec le consentement de Giraud, évêque de Cavaillon, mais son successeur Bertrand II Imbert fit valoir les droits de son église sur Bonpas et revendiqua cette maison contre Guillaume de Villaret, prieur de Saint-Gilles. La cause fut soumise à l'archevêque d'Arles, qui prononça ainsi le 8 juillet 1281 : Guillaume de Villaret conservera Bonpas sa vie durant, mais lui mort, cette maison et toutes ses dépendances reviendront à l'évêque de Cavaillon (ms. 2465, fol. 86). Il fallut que Guillaume de Villaret donnât à l'évêque de Cavaillon quelques biens en échange pour pouvoir conserver aux Hospitaliers la possession de Bonpas (acte passé le 7 mai 1284 : Archives départ. de Vaucluse H, liasse 4; ms. 2465, fol. 88).

Digitized by Google

liers donnèrent au pape Jean XXII et à l'Église romaine tous les châteaux et toutes les possessions qu'ils avaient dans le comté Venaissin, et en particulier Bonpas (1). Jean XXII, le 1er décembre 1320, céda cette maison aux Chartreux (2). Cette fois, ce fut définitif et des Chartreux vécurent à Bonpas jusqu'à ce qu'ils en fussent chassés par la Révolution. Qu'on me pardonne la longueur de ces détails qui étaient restés à peu près inédits (3).

Une bulle du pape Clément VII, en date du 13 septembre 1384, fit droit à une supplique des mêmes Chartreux qui avaient exposé le peu de ressources de leur maison, et leur livra l'église et le prieuré de Saint-Symphorien de Caumont avec tous les revenus afférents (4). Mais ce prieuré était depuis quelque temps déjà en la possession du cardinal de Sainte-Marie *in Porticu*, Hugues de Saint-Martial, qui en avait obtenu la jouissance viagère par concession spéciale du Saint-Siège. Les chanoines d'Autun avaient donc déjà dû recevoir une compensation pour l'abandon qu'ils avaient consenti. Le cardinal bénéficiaire se prêta de bonne grâce à l'incorporation de Saint-Symphorien à Bonpas; il accorda aux Chartreux, le 21 juin 1385, la faculté de prendre immédiatement possession de l'église et d'en nommer les desservants (5). Huit jours après, frère Thomas « Radulphi », procureur de Bonpas, requit Bernard Fabri, curé de Caumont, de lui livrer Saint-Symphorien et de lui en faire une tradition symbolique par un anneau de fer, la clef des portes, le calice et la croix (6). Cependant Hugues de Saint-Martial avait conservé à son profit les revenus du prieuré et il en jouit jusqu'à sa mort qui arriva en 1403. Ce n'est donc qu'en cette année que les Chartreux commencèrent à ressentir d'une façon plus effective les effets de la bulle du 13 septembre 1384. Bien mieux, ils obtinrent de Benoît XIII, le 15 décembre 1403, de n'avoir pas à payer à la Chambre apostolique la première

(1) Ms. 2465, fol. 90. — Aliénation confirmée en 1320 par Hélion de Villeneuve, grand-maître des Hospitaliers : *Ibidem*.

(2) Original : Archives départ. de Vaucluse, H, Bonpas, liasse 4; — copie par Ménard, ms. 2465, fol. 93.

(3) La monographie du monastère de Bonpas par M. l'abbé Gayet, publiée dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. V, 1886, p. 64, est loin de donner tous ces renseignements. L'auteur n'a connu que peu de documents, dans l'interprétation desquels il n'a pas toujours été heureux.

(4) Original et copies : Archives départ. de Vaucluse, H, Bonpas, liasse 151; — copie par Ménard, ms. 2465, fol. 96.

(5) Original : *Ibidem*; — copie par Ménard, ms. 2465, fol. 96 v°.

(6) Original : *Ibidem*.

Digitized by Google

année des revenus du prieuré, qui était légalement due, nous dirions aujourd'hui comme droit d'accroissement (1).

Une fois en possession de ces fruits et produits, le monastère de Bonpas eut à pourvoir aux frais du culte et à l'entretien des prêtres nécessaires. Une transaction intervint, le 9 avril 1407, entre frère Albert Ulric, procureur des Chartreux, et Jean Arzelier, vicaire de Saint-Symphorien. Il fut décidé que le vicaire, le secondaire et le clerc qui desserviraient l'église, recevraient chaque année douze saumées de froment et six tonneaux de vin pur, auraient l'usage d'un jardin et d'une maison sise à Caumont, garderaient les offrandes, casuels, etc., excepté le drap d'or et les torches qui serviraient à l'enterrement des nobles (2). Le vicaire ne fut pas long à trouver insuffisante une pareille dotation. Le 27 mars 1419, il se fit assigner du bois pour son chauffage, un pré de trois éminées et une vigne. En outre, il s'engagea à assurer le culte dans la paroisse de Caumont, à payer tous les impôts dus à la Chambre apostolique et aux autres juridictions, à surveiller la rentrée des dîmes appartenant aux Chartreux dans le territoire de Caumont et de faire garder une des portes du village lors des vendanges, afin d'empêcher les fraudes (3).

L'époque où eurent lieu tous ces événements n'était pas précisément un temps de douce quiétude pour les habitants du Comtat. Depuis plus de trente ans, des gens d'armes ravageaient le pays et accumulaient les ruines sous leurs pas. Or, depuis le X^e^ siècle où le *castrum* de la colline de Serre suffisait à abriter la population réfugiée autour de l'église Saint-Symphorien, le village de Caumont s'était beaucoup étendu ; il avait même pris à l'est une telle extension, que lorsque l'on songea à élever de nouveaux murs, on abandonna l'ancien *castrum* et l'on fortifia la partie moderne. Il semble bien que cela eut lieu au XIV^e^ siècle. Mais justement, à cause de l'occupation de la campagne par les gens de guerre, les habitants se trouvèrent exposés à leurs attaques, lorsqu'ils voulaient remplir leurs devoirs religieux et se rendre à Saint-Symphorien resté en dehors de la nouvelle enceinte. C'est ce qu'ils firent valoir dans une requête du 25 mars 1414, par laquelle ils demandèrent la construction d'une autre église paroissiale, à l'abri

(1) Mandement de François de Conzié, archevêque de Narbonne et camérier du pape, donné à Tarascon, le 15 décembre 1403 : Original : aux archives départ. de Vaucluse, H, Bonpas, liasse 5 ; — copie par Ménard, ms. 2465, fol. 97.

(2) Copie : Archives départ. de Vaucluse, H, Bonpas, liasse 151. — Cet acte est d'ailleurs analysé dans la transaction du 27 mars 1419 qui suit.

(3) Original : *Ibidem*.

Digitized by Google

des remparts (1). Odon de Villars leur concéda un terrain dans ce but; l'édifice qu'ils y bâtirent ne fut consacré que le 30 août 1527 (2).

Le prieur de Saint-Symphorien continua cependant à exercer les mêmes fonctions: c'était lui en définitive le curé de Caumont, il restait toujours soumis aux mêmes obligations et jouissait des mêmes avantages. La chapelle demeurait consacrée au culte, après avoir perdu sa qualité d'église paroissiale. D'ailleurs, il n'y a que très peu de temps qu'elle a cessé d'avoir sa destination religieuse: son mauvais état de conservation et le manque de mobilier ont été les seules causes de son abandon.

Maintenant que nous savons à peu près son histoire, examinons-la en détail, notons-en l'aspect et tâchons de déterminer les principaux caractères de son architecture.

*
* *

Le plan de Saint-Symphorien est le plan généralement adopté dans les églises romanes de Provence, où il est plus ou moins développé selon l'importance du monument, mais les principaux éléments en sont toujours les mêmes. Réduit à sa plus simple expression, c'est celui de la chapelle Notre-Dame de Belvézet (3) dans le fort Saint-André à Villeneuve-lez-Avignon; plus compliqué, c'est celui de l'abbaye de Saint-Ruf (4), c'est la cathédrale de Vaison (5), la nef de Notre-Dame des Doms, l'église de l'abbaye de Montmajour, c'est un peu plus tard l'église du Thor (6). A Saint-Gabriel, près Tarascon, on a exactement le même (7), sauf que les arcs doubleaux soutenant la voûte sont doublés (8).

Ici, la nef est composée de quatre travées. Les murs assez épais (à l'embrasure de la porte du sud, ils ont $1^{m}05$ d'épaisseur) sont renforcés encore dans chaque travée par deux arcs en plein cintre,

(1) J. Courtet, *Dictionnaire des communes du départ. de Vaucluse*, 2e édit., p. 139, note 2, d'après Archives de Caumont, sac B, instr. n° 9.
(2) *Idem*, p. 139.
(3) Cf. Revoil, *Architecture romane du midi de la France*, t. I, pl. III.
(4) *Idem*, t. I, pl. XXVIII.
(5) *Idem*, t. II, pl. XXI.
(6) *Idem*, t. II, pl. XXXI.
(7) *Idem*, t. I, pl. LX.
(8) Je parle ici du plan et non de l'ornementation.

Digitized by Google

qui leur ajoutent une nouvelle épaisseur moyenne de 0^m66. Les arcs doubleaux qui séparent chacune des travées sont de même force ; ils sont contrebutés à l'extérieur par des contreforts

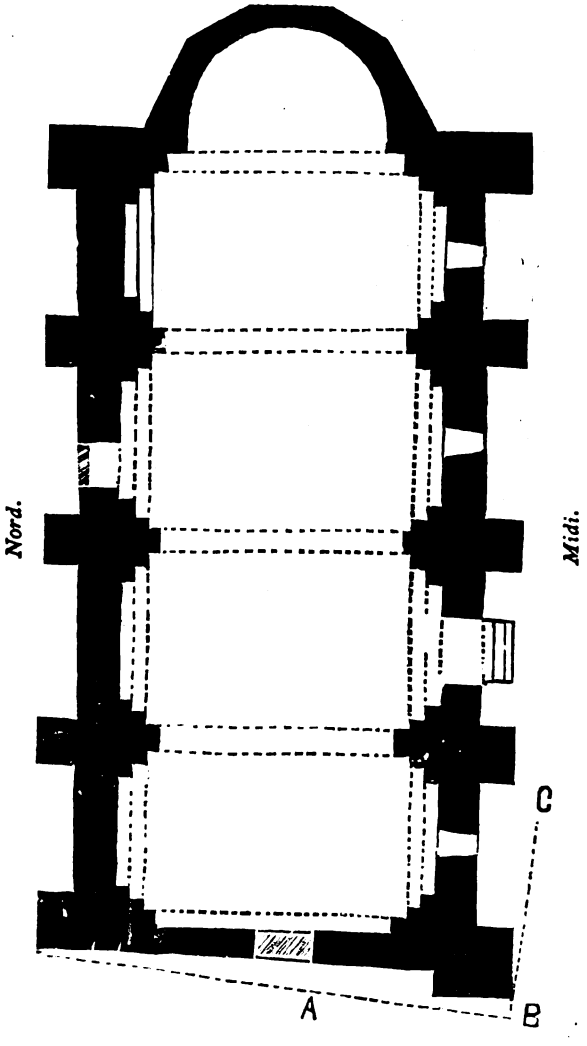

SAINT-SYMPHORIEN DE CAUMONT.

Plan.

d'épaisseur et de largeur variables (1). Remarquer que les deux premiers contreforts du nord sont réunis par une arcature en

(1) Au sud, ces contreforts ont de largeur 1^m85, 1^m55, 1^m57, 1^m35 et 1^m40. Au nord, ils n'ont que 1^m78, 1^m31, 1^m31, 1^m30 et 1^m39. L'épaisseur varie au midi de 0^m95 à 0^m91 ; au nord, de 1^m18 à 1^m.

Digitized by Google

plein cintre (1) : c'est une disposition assez rare et dont on ne comprend guère aujourd'hui l'utilité. Voulait-on leur donner encore un peu plus de résistance? Il semble pourtant qu'ils suffisaient largement pour résister à la poussée de la voûte. Une sorte de contrefort absolument anormal existe encore sur la façade occidentale, à l'encoignure du sud; on verra plus loin ce qu'il faut en penser.

La voûte, en berceau légèrement brisé, repose sur les arcs doubleaux; à sa naissance court un bandeau à moulures très simples, que nous trouvons aussi à l'origine du plein cintre des arcs latéraux.

Trois portes donnaient primitivement accès dans la nef. Celle de l'ouest est depuis longtemps bouchée. Celle du nord l'a été tout récemment : autrefois elle faisait communiquer avec la sacristie ou d'autres bâtiments accolés à l'église (2). Maintenant elle n'était plus d'aucune utilité et compromettait plutôt la solidité de l'édifice. Celle du midi, à laquelle on accède de l'extérieur par plusieurs marches (le terrain sur lequel est bâtie la chapelle est en déclivité du nord au sud) n'offre aucune ornementation, pas plus d'ailleurs que les deux autres. Toutes ces ouvertures étaient et sont naturellement en plein cintre régulier.

Aucune fenêtre n'éclaire la nef du côté du nord (3). Il en est de même dans beaucoup d'églises romanes de la région; la raison en est bien simple : c'est du nord que soufflent les vents les plus froids, c'est de là que vient en particulier ce terrible mistral, dont on ressent si rudement les effets dans cette partie de la Provence. Par contre, chaque travée est éclairée au midi par une fenêtre en plein cintre, laissant passer la chaleur et la lumière. Ces fenêtres, élevées à environ cinq mètres du sol, sont assez étroites; on n'a pas voulu, en les élargissant davantage, affaiblir la force de résistance des murailles. S'ouvrant au-dessous des arcs latéraux, elles mesurent à l'extérieur $1^{m}50$ de hauteur sur $0^{m}60$ de largeur; à l'intérieur, leur largeur est plus grande d'une quinzaine de centimètres, par suite de l'évasement de l'embrasure. Aucune moulure, aucun ornement n'accompagne ces ouvertures.

Dans le pignon de la façade occidentale est percée une fenêtre de

(1) Sur le cliché du plan, on a oublié d'en figurer la projection; voyez dans les planches à la fin de ce travail la vue du nord.

(2) On voit encore la trace de leur appui sur les murs du nord.

(3) Il en a été percé une dans la deuxième travée, mais très longtemps après la construction de l'église; elle servait sans doute pour la communication avec les bâtiments adossés. Cette fenêtre a été aveuglée, sans doute lors de la démolition de ces bâtiments.

Digitized by Google

dimensions à peu près égales comme hauteur, mais sensiblement plus large. Son ouverture semblerait même avoir été réduite ; c'est une vérification qu'il y aura lieu de faire, quand on pourra examiner de près l'appareil, à l'intérieur et à l'extérieur. Des deux côtés, c'est-à-dire au dehors et au-dedans de l'église, l'archivolte retombe sur deux colonnes avec chapiteaux. En face, dans le pignon du mur qui surmonte l'ouverture de l'abside, existe encore une petite fenêtre, avec un léger ébrasement.

Telle est la disposition de la nef. Elle est assez fréquemment observée, comme on le voit, dans les églises romanes des XI^e^ et XII^e^ siècles. L'abside ne prêtera pas, elle non plus, à des observations particulières. Elle a 5 mètres de largeur à son ouverture et une profondeur de 3^m^23. Voûtée en cul-de-four, sa hauteur est beaucoup moindre que celle de la nef. Elle est arrondie à l'intérieur ou plutôt d'une forme ovoïde, tandis que le mur extérieur est pentagonal. C'est ainsi que sont construites la généralité des absides romanes ; elles sont relativement rares, celles qui sont semblables à celles de la cathédrale de Cavaillon et de Saint-Quenin de Vaison, et dont la partie interne est polygonale. D'ailleurs, cette dernière disposition ne se remarque jamais dans les monuments les plus anciens (1). Le fond de l'abside est décoré d'abord du bandeau qui court tout le long de la nef, puis de cinq arcatures reposant sur des colonnes ; j'étudierai plus loin leur forme et la sculpture de leurs chapiteaux. Primitivement, une petite fenêtre éclairait ce fond d'abside : sa présence est du reste presque de règle dans les édifices de cette époque. Depuis longtemps déjà, elle est aveuglée avec des pierres de taille. A l'extérieur, se voit la décoration habituelle : une suite de petits arcs (deux pour chaque côté du pentagone), retombant tantôt sur une console sculptée, tantôt sur un pilastre de o^m^45 de large.

Avant de passer en revue la partie décorative du monument, il faut encore observer que le plan de Saint-Symphorien est quelque peu irrégulier ; les travées de la nef ont toutes des mesures différentes, ce qui amène nécessairement des défauts de symétrie. Cette irrégularité, dont on s'aperçoit même sans être prévenu, se remarque davantage quand on songe que le mur du nord, à l'intérieur de la nef, a 20^m^38 de longueur, tandis que celui du sud en a 20^m^55 (2). D'ailleurs, la largeur de la nef à l'ouest est de 8^m^18,

(1) Cf. R. de Lasteyrie, *Saint-Quinin et la cathédrale de Vaison*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. 49 (1888), p. 46.

(2) Les dimensions extérieures sont 22^m^91 pour le mur du sud, et 21^m^88 pour celui du nord.

Digitized by Google

tandis qu'à l'est elle est de 8m53. A quelle cause faut-il attribuer cette asymétrie? Doit-on la reprocher à la maladresse de l'architecte ou supposer qu'il a voulu utiliser d'anciennes fondations?

Cette dernière hypothèse doit être prise en sérieuse considération. J'ai déjà eu l'occasion, au cours de cette étude, de parler des restes de la chapelle primitive; il y a lieu maintenant d'essayer de les reconnaître. Ils sont très distincts à la base du mur occidental. La construction, qui reposait sur les anciennes fondations observées à cet endroit, devait suivre la ligne que j'ai pointillée sur le plan et marquée des lettres A B (1). Elle englobait, par conséquent, cette espèce de contrefort qui se trouve sur la façade actuelle. Elle était formée de pierres de grand appareil, qui contrastent avec le moyen appareil employé dans l'église actuelle. On remarque de semblables pierres à la base du mur élevé au nord, surtout dans le voisinage de la muraille occidentale. Même, un sondage opéré à l'intérieur de l'église a révélé la présence de matériaux analogues; ils occupent une position qui vient sensiblement en avant de la construction plus récente Le monument auquel appartenaient ces fondations avait une orientation un peu différente de la chapelle d'aujourd'hui; le mur méridional paraît même avoir dû suivre la ligne B C. Si l'on examine la base des contreforts du midi, qui a été déchaussée à la suite de l'éboulement des terres, on y voit encore un blocage sur la nature duquel il est bien difficile de se prononcer. Appartenait-il au premier édifice? Je ne saurais le dire.

De toutes ces observations, il ressort que l'architecte de la nouvelle église a au moins essayé de se servir des anciennes fondations. Mais, comme il a relevé un peu plus au nord le chevet de son monument, il a dû apporter quelques modifications au plan primitif; c'est ainsi qu'il n'a plus donné la même direction au mur de l'ouest. Il a trouvé bon pourtant d'utiliser toute la partie des fondations la plus voisine du sud. Il y a élevé, peut-être en vue d'obtenir plus de solidité à cet endroit, le contrefort dont nous ne nous expliquions guère la présence.

La décoration de l'édifice a été extrêmement sobre. A l'extérieur, une petite corniche composée de simples moulures s'appuyant sur des modillons sculptés sommairement en imitation d'acanthe, se voit au-dessous de la toiture, tout le long de la façade méridionale, sur le mur de l'abside et sur la partie seulement de la muraille septentrionale qui n'est pas contrebutée par les contreforts

(1) Dans le cliché du plan, cette ligne a été trop écartée du contrefort occidental; elle doit toucher son angle nord.

Digitized by Google

avec arceaux. J'ai déjà mentionné l'ornementation du chevet de l'abside ; les consoles qui supportent de deux en deux la retombée des arcs, sont dans le même goût que les modillons de la corniche ; quant aux pilastres, ils sont décorés à leur partie supérieure tantôt de coquilles renversées, tantôt de feuilles d'acanthe relevées, le tout d'un assez faible relief. De toutes les ouvertures, il n'y a que la fenêtre occidentale qui montre quelques sculptures. Son archivolte, ai-je dit, repose sur deux colonnes. Le fût de ces colonnes est hexagonal ; les chapiteaux se composent de deux rangées de feuilles à nœuds retombants, largement traitées.

A l'intérieur, je n'ai à signaler que les moulures du bandeau qui court tout le long de la nef et de l'abside à l'origine des voûtes, et qui coupe les arcs latéraux juste au-dessous de la naissance de leur courbe. Puis, les colonnes qui encadrent la fenêtre du couchant et qui sont exactement semblables à celles de l'extérieur. Enfin, les six magnifiques colonnes qui supportent les arcatures du fond de l'abside. Ces colonnes sont rondes, avec un léger renflement dans la première moitié de leur hauteur. Leur fût est absolument lisse et il est assez curieux de le remarquer, car, dans toute la région, les colonnes d'abside sont ordinairement moins simples. Leur base n'est pas non plus feuillagée, mais seulement composée de moulures. Les chapiteaux qui les surmontent méritent d'être étudiés de près.

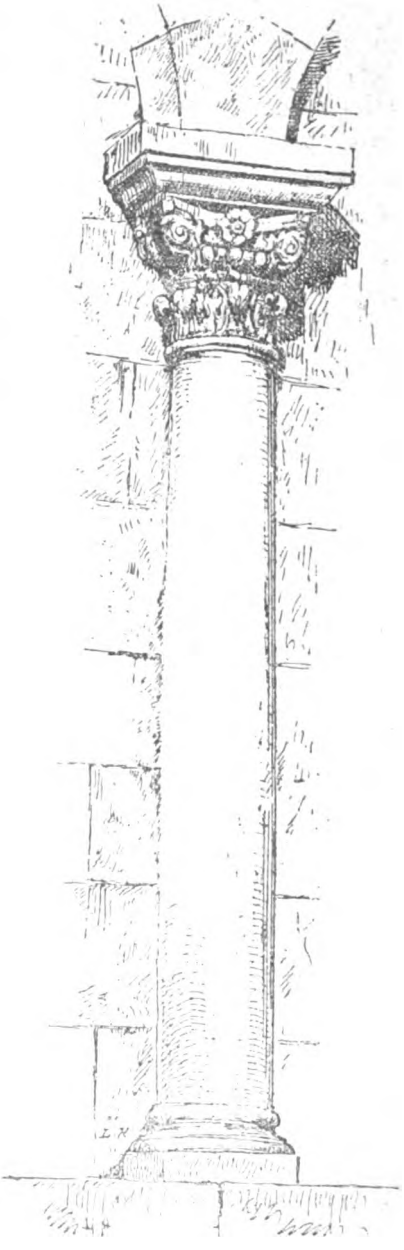

CHAPELLE SAINT-SYMPHORIEN.
Colonne de l'abside.

Digitized by Google

Leur dimension est du cinquième de la hauteur totale de la colonne : rien d'anormal dans cette proportion. De même pour l'abaque ou deuxième tailloir supportant le sommier des arcs, qui n'offre rien de bien particulier et dont le biseau est simplement mouluré. Quant à la corbeille, imitée des chapiteaux corinthiens, elle est diversement traitée ; cependant, on peut grouper les modèles qui se présentent ici, en deux types principaux. Le premier qui est figuré ci-contre, a comme élément essentiel une double rangée de feuilles d'acanthe ; celle du bas est composée de feuilles plus courtes et à extrémité retombante. Pour l'étage supérieur, qui établit la transition entre la forme ronde de la corbeille et le carré du tailloir, chacune des faces est ornée de deux faisceaux de feuilles d'acanthe aux caulicoles noués. Celles-ci viennent, d'une part s'épanouir sous l'angle du tailloir, où elles forment volute, d'autre part s'aplatir près de la rosace du milieu du tailloir. Les côtés de ce tailloir sont parfaitement courbés en arc de cercle. L'imitation antique est ici flagrante ; il serait évidemment facile de montrer comment ce type se rattache à l'ordre corinthien. Mais, sans faire de déduction, sans émettre d'hypothèse, je préfère le rapprocher d'un certain chapiteau entièrement romain, malheureusement assez mutilé, qui se trouve dans le vestibule du musée Calvet et qui offre une disposition à peu près semblable. A Saint-Symphorien pourtant, on a simplifié la composition, qui y a certainement gagné.

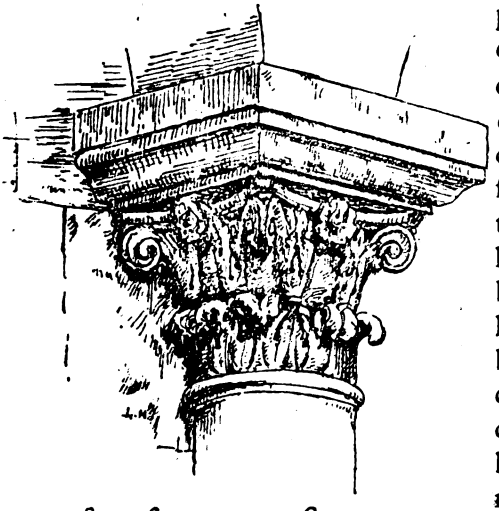

SAINT-SYMPHORIEN DE CAUMONT.

1er type des chapiteaux de l'abside.

Le deuxième groupe des chapiteaux de l'abside est représenté par le modèle ci-dessous, qui se rencontre beaucoup plus rarement à l'époque romane. C'est toujours l'ordre corinthien qui a inspiré le sculpteur et l'on y observe encore une double rangée de feuilles d'acanthe, avec volutes à l'étage supérieur sous chaque angle du tailloir curviligne. Mais ici on rencontre d'autres éléments : la ligne

Digitized by Google

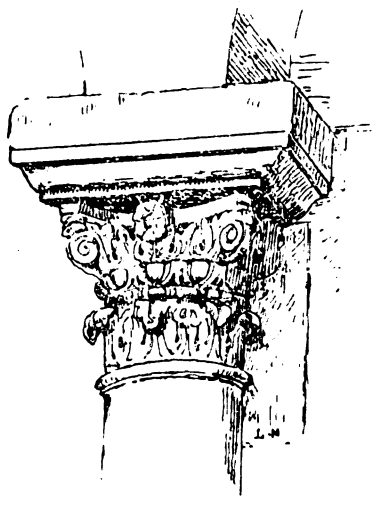

SAINT-SYMPHORIEN DE CAUMONT.
2e type de chapiteaux de l'abside.

d'oves et le rang de perles, qui séparent les deux rangées de feuilles. Les oves et perles ont été très fréquemment usités comme décoration aux XIe et XIIe siècles : ils comptent certainement parmi les restes de l'architecture antique qui ont survécu avec le plus de ténacité; malgré cela, ils n'ont pas souvent trouvé place parmi les ornements des chapiteaux, qui cependant étaient des plus nombreux et des plus variés. M. Revoil, dans son *Architecture romane du midi de la France* (1), a pourtant signalé leur présence sur des chapiteaux de Notre-Dame des Doms. Deux de ces derniers, supportant l'entablement du porche, sont même intéressants à mentionner ici d'une façon spéciale : c'est un mélange des types 1 et 2 de Saint-Symphorien. Ils sont partagés, en effet, dans leur hauteur en deux parties à peu près égales : la partie inférieure est formée d'une double rangée de feuilles d'acanthe de peu d'élévation et de relief ; la partie supérieure présente les faisceaux de feuilles de notre type 1, mais au-dessous du tailloir curviligne court une ligne d'oves reposant sur un rang de perles (2). De pareils exemples d'ailleurs sont assez rares.

Quelle date assigner maintenant à la construction de l'église Saint-Symphorien que je viens de décrire? Il est bien difficile de la préciser et ce n'est que lorsqu'on aura une longue suite de monuments parfaitement et authentiquement datés, lorsqu'on aura étudié le style et les procédés de l'ornemaniste chargé de les décorer, que l'on pourra peut-être se prononcer avec une quasi-certitude. A l'heure actuelle, je ne saurais voir dans Saint-Symphorien qu'un édifice de la première moitié du XIIe siècle, c'est-à-dire appartenant aux premières années de l'épanouissement le plus complet de l'architecture romane. Je n'en veux pour preuves

(1) T. I, pl. LIII et LV.

(2) Des filets de perles se rencontrent encore au-dessous de l'abaque de chapiteaux en l'église des Saintes-Maries (Revoil, t. I, pl. XXVI) et des oves seules aux chapiteaux des pilastres décorant l'extérieur de l'abside de l'église Saint-Jean de Moustier à Arles (*Idem*, t. I, pl. XVII).

Digitized by Google

CHAPELLE SAINT-SYMPHORIEN DE CAUMONT.

VUE DE L'EXTÉRIEUR (EST & SUD).

Digitized by Google

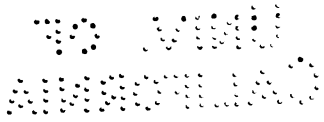

Digitized by Google

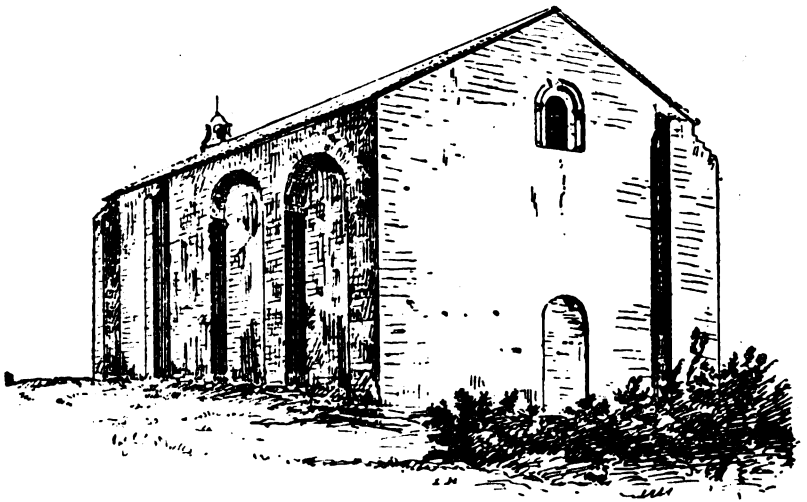

CHAPELLE SAINT-SYMPHORIEN DE CAUMONT.

VUE DE L'EXTÉRIEUR (OUEST & NORD).

Digitized by Google

Digitized by Google

que l'appareil parfaitement régulier et à joints fins de la construction, et que cette imitation intelligente des monuments de l'antiquité que j'ai déjà signalée.

Précédemment, les sculpteurs étaient beaucoup moins habiles et leurs copies des monuments antiques étaient maladroitement exécutées, sans grand souci des proportions exactes. Rien de pareil à Saint-Symphorien, les chapiteaux de l'abside sont de la meilleure facture et dénotent un artiste plus sûr de lui-même et plus libre.

On a cité, comme témoignages de plus ou moins grande ancienneté pour les édifices romans, les marques de tâcherons et la taille des pierres. Ici, nous ne pouvons pas obtenir de grands renseignements par ce procédé : les pierres sont en général taillées en forme d'arêtes de poisson; mais on en trouve de semblables sur tous les monuments du XII[e] siècle. Quant aux signes lapidaires, ils sont assez peu nombreux : ce sont surtout des croix et des lettres de l'alphabet, des A, des B droits ou renversés, des N, des P, des R et des T. On m'avait signalé encore un G en forme de faucille, genre de lettre auquel M. Revoil attribue une importance que j'ai de bonnes raisons de croire un peu trop forte; vérification faite, ce G n'existe pas, ce qu'on avait pris pour lui est tout simplement un T d'une forme particulière. En tout cas, ces signes lapidaires ne révèlent pas un âge plus ancien que le XII[e] siècle.

Il ne faut pas dissimuler, d'autre part, que l'ornementation de Saint-Symphorien est moins moderne que celle de l'église voisine du Thor, par exemple. Nous n'avons pas ici de chapiteaux historiés, ni bases feuillagées, ni surtout de colonnes à fût décoré de torsades, cannelures, rinceaux, imbrications, etc. Il n'est pas jusqu'au plan lui-même qui ne révèle un architecte encore timide; je ne fais pas allusion aux irrégularités qui ont été signalées ci-dessus, et qui peuvent être expliquées par l'utilisation d'anciennes fondations; mais à l'épaisseur des murailles, aux formes trapues des contreforts, au peu d'ouverture et au faible ébrasement des fenêtres. Évidemment, l'architecte avait encore une crainte excessive des effets de la poussée de la voûte.

Ces raisons me portent donc à croire que Saint-Symphorien de Caumont ne serait pas de la dernière époque romane. Je ne crois pas non plus me montrer trop sévère sur son ancienneté, en l'attribuant à la première moitié du XII[e] siècle. Quoi qu'il en soit, c'est un monument intéressant à plus d'un titre et dont la conservation mérite d'être assurée.

L.-H. LABANDE.

Digitized by Google

Digitized by Google

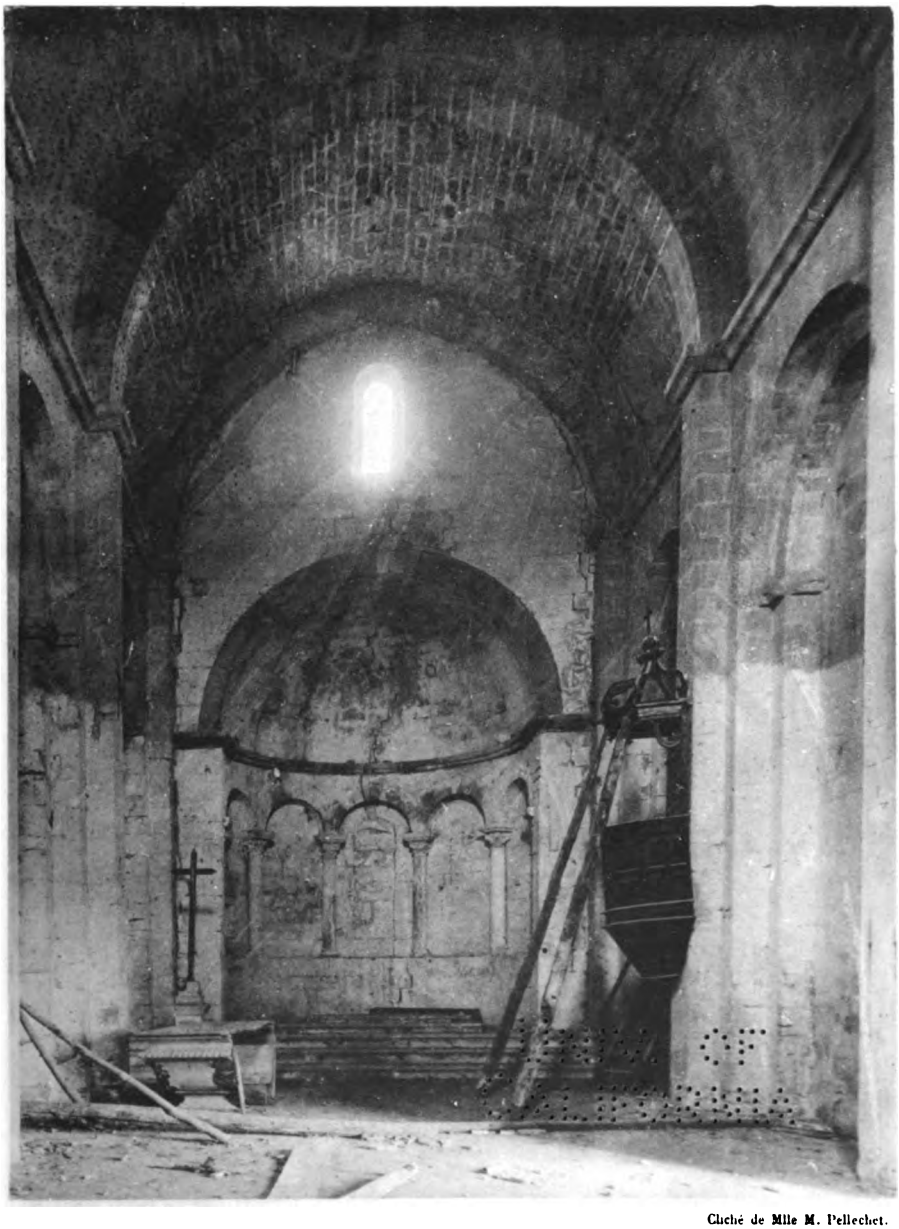

Cliché de Mlle M. Pellechet.

CHAPELLE SAINT-SYMPHORIEN DE CAUMONT

VUE DE L'INTÉRIEUR

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

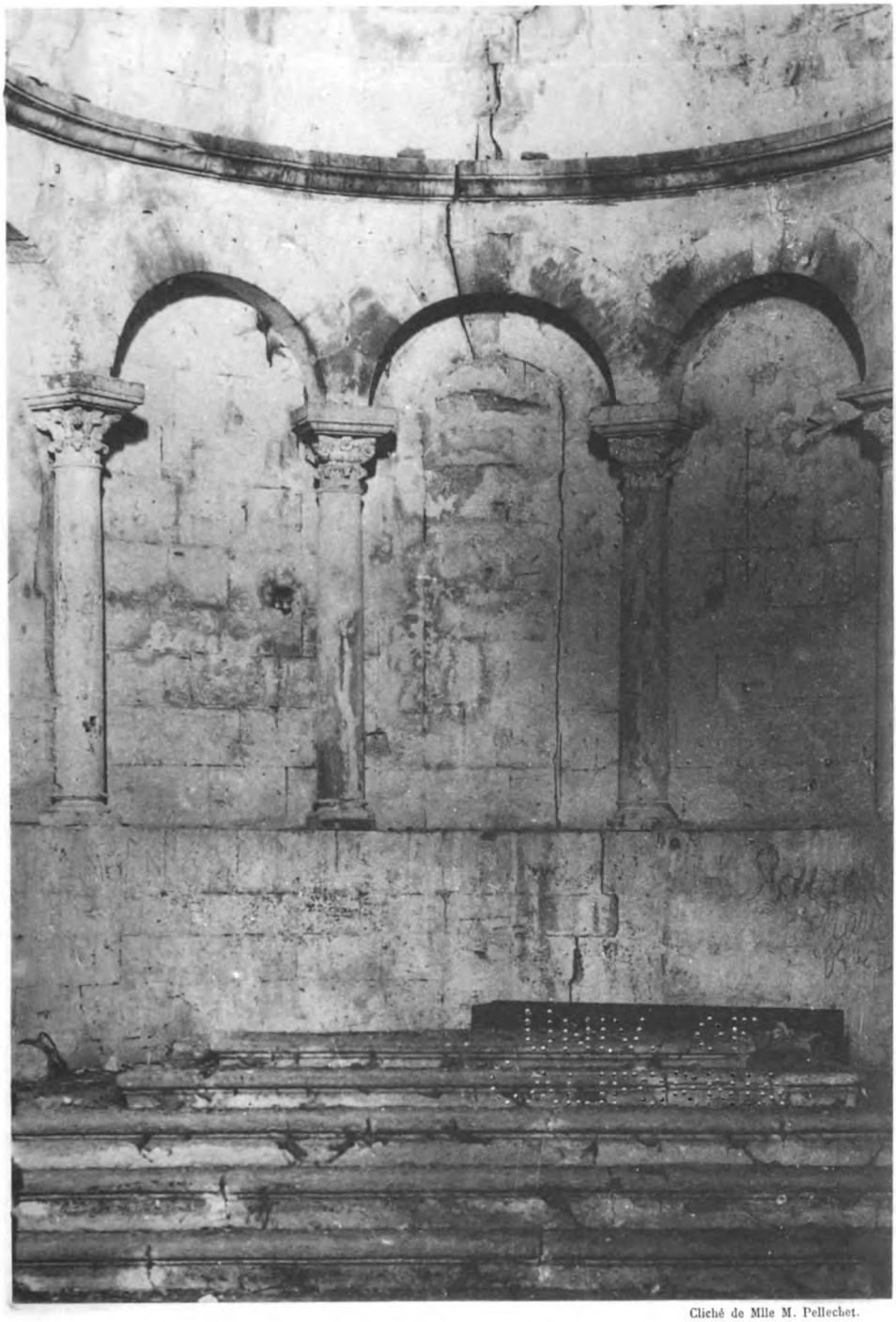

Cliché de Mlle M. Pellechet.

CHAPELLE SAINT-SYMPHORIEN DE CAUMONT

DÉTAIL DE L'ABSIDE

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

I.

M. Marius André. — *Plòu e souleio. La Glòri d'Esclarmoundo. Montserrat. Li Pirenèu. Raymond Lulle.*

L'espace réservé à la bibliographie dans nos Mémoires est trop insuffisant pour l'œuvre déjà considérable du jeune poète avignonais Marius André. Cependant, il est du devoir d'une société telle que la nôtre d'annoter le caractère élevé de cette œuvre et les belles espérances qu'on en peut concevoir.

Comme beaucoup d'écrivains méridionaux, Marius André est bilingue; il aime les chants alternés de la viole française et du galoubet provençal. A l'âge où l'on cherche sa voie, il s'exerça aux formes les plus diverses, avec autant de talent que de facilité, montrant toujours, et à bon droit, une haute ambition littéraire. Sa faculté d'assimilation est remarquable; elle ne l'a pas empêché, d'ailleurs, de dégager bientôt sa personnalité, au premier rang parmi celles qui peuvent avoir mission de continuer la renaissance littéraire du Midi. Il a sûrement le don des langues, — ce qui n'est pas pour lui nuire dans la carrière diplomatique où il est entré — Aucun félibre n'a mieux recueilli le Verbe mistralien; aucun poète de Paris n'a déployé un plus beau luxe moderne d'expressions et de rythmes dans la rénovation du Verbe de la Pléiade.

Marius André quittait à peine le Lycée d'Avignon, après de brillantes études, lorsqu'il fit paraître le gracieux livre *Plòu e Soulèio*, où déjà une jolie recherche d'art s'allie à une impressionnante sincérité juvénile. Puis, pour faire contraste à ce premier fruit de terroir, il se livra quelque peu à la culture de serre chaude. Ce furent de petites plaquettes d'un raffinement excessif; mais, sous les étrangetés du vers décadent, on y sentait une pensée ardente.

Bientôt un amour, où s'unissait au culte du Beau poétique celui du Beau féminin, donna au jeune homme une inspiration, un enthousiasme d'une puissance autrement réelle. Il chanta *La Glòri d'Esclarmoundo* en strophes qui, pour être presque improvisées, n'en signalèrent pas moins en lui un délicat en même temps qu'un passionné.

Après l'épreuve d'amour, l'envolée dans le mysticisme. Sur les sommets de *Montserrat*, l'enamouré demande consolation en la vieille église où vont les pèlerins au cœur souffrant. Roman féerique et légende chrétienne. Il invoque sa bien-aimée parmi les saintes: « Une marche héroïque et triomphale lui répond ; l'orgue s'exalte « en des sonorités surprenantes, et le poète s'exalte avec lui ; les accords n'ont plus « rien de terrestre; les passions qui s'étaient réveillées au commencement de cette « nuit se sont peu à peu épurées; et, dans cette lutte dernière, où le jeune homme, « après avoir été quelque temps passif, s'est relevé plus fort que les sens déchaînés, « elles ont été complètement abolies. Grandi par son triomphe, il appelle, il défie les

Digitized by Google

« chants qui, quelques heures auparavant, amollissaient ou torturaient son cœur.... « L'orgue ne répond au défi qu'en spiritualisant toujours davantage sa symphonie ; « elle devient légère comme une dentelle immatérielle et douce comme un rêve séra- « phique... » Et la bien-aimée apparaît, « appuyée contre l'orgue, svelte en sa longue « robe blanche nouée d'une ceinture bleue. » Et, dans un mystère auquel les âmes seules participent, il est délivré de sa peine.

Comme il vient de hanter les cimes pyrénéennes, et qu'il les a longuement contemplées, il s'éprend de leur terrible grandeur ; il veut revivre en pensée les épopées historiques de ces monts ; il traduit alors la superbe trilogie catalane de Victor Balaguer, qu'il fait précéder d'une étude où sont envisagés largement le patriotisme méridional et les deux albigismes. *Li Pirenèu* révèlent chez leur traducteur une évolution vers un genre où la richesse du style se soumet à la force de l'idée. En astreignant sa jeune imagination à suivre, pour cette fois, celle d'un maître de la littérature catalane, homme d'État supérieur et grand écrivain, Marius André semble, dans la partie qui lui est toute personnelle et qui ne dépare point l'ouvrage, avoir synthétisé ses précieuses qualités. Le sens critique se développe sans nuire au lyrisme N'y a-t-il pas un signe analogue dans sa traduction des Dialogues du docteur illuminé et martyr *Raymond Lulle* ?

Sans doute, par ces travaux d'une indéniable valeur, Marius André se prépare au livre où il s'affirmera définitivement. Nous attendons ce livre, et le fêterons, qu'il se présente en langue d'oïl ou d'oc. On ne serait point surpris qu'il fût animé du plus pur esprit félibréen, précisément parce que l'auteur, — aujourd'hui chancelier de consulat en Hollande, — est plus éloigné que jamais de son Avignon natal. Et s'il en est deux en Provence, ou dans le Midi, qui puissent être appelés à ajouter leurs noms aux noms glorifiés du Félibrige, on ne serait point surpris, non plus, que Marius André fût un de ceux-là.

A. Mouzin.

II.

Le maréchal Brune et la maréchale Brune, par Pierre Marmoiton, procureur de la République à Riom. — *Paris, Lethielleux.* In-8° de 344 pages, orné de deux portraits.

Un magistrat de Riom (Puy-de-Dôme), magistrat doublé d'un homme de lettres, M. Pierre Marmoiton, vient de publier chez Lethielleux, éditeur à Paris, un remarquable ouvrage sur le maréchal et la maréchale Brune.

Il a eu l'heureuse idée de faire hommage d'un exemplaire de cet ouvrage à l'Académie de Vaucluse et j'ai l'honneur de vous le présenter.

L'auteur ne pouvait être mieux inspiré qu'en pensant à nous, car le sujet qu'il a traité est devenu, par le triste hasard des circonstances, partie intégrante de notre histoire locale. Le nom de Brune évoque fatalement à l'esprit l'image d'Avignon qui l'immola.

Ce fut un lamentable épisode de nos discordes politiques, un des termes de cette trilogie lugubre qui signale les premières années de l'annexion d'Avignon à la France et qui se nomme : *l'Église des Cordeliers*, où Lescuyer expira pantelant, en affirmant sa foi républicaine ; la *Tour de la Glacière*, où s'entassèrent les victimes de Jourdan

Digitized by Google

Coupe-têtes ; la *Place de l'Oulle,* où s'éteignit sous le plomb des assassins une de nos grandes gloires militaires.

Mais, pour être voilé d'un crêpe, cet épisode n'en constitue pas moins une page de nos annales, page qu'il faut relire et commenter, si l'on veut connaître de quoi est faite la destinée, ce qu'il y a au fond de la bête humaine.

Le volume, de 350 pages environ, orné du portrait des deux personnages qu'il met en scène, est divisé en trois parties très logiquement découpées : la vie du maréchal, sa mort, le procès de ses assassins.

Un mot sur chacune d'elles, si vous le voulez bien.

Première partie. — Il est intéressant de suivre l'auteur racontant, avec une verve aussi fidèle qu'imaginative, les péripéties d'une existence des plus aventureuses, confinant de près au roman.

Né à Brives-la-Gaillarde en 1763, d'un père avocat, élevé chez les Doctrinaires de sa ville natale, le jeune Brune part pour Paris où sa famille désire qu'il se prépare à la carrière du barreau. En se rendant à l'École de droit, il rencontre sur sa route le Collège de France et s'y arrête; ses goûts en effet sont plus litteraires que procéduriers, et le voilà qui, négligeant Cujas, se met à faire l'école buissonnière à travers le champ fleuri de l'imagination et de la poésie.

A 18 ans, il compose, moitié en vers, moitié en prose, un *Voyage sentimental et pittoresque à travers quelques provinces occidentales de la France.* M. Marmoiton nous en cite certains traits pleins de fraîcheur et de grâce, que l'on dirait peints par Wateau ou tracés par Sterne.

Il le fait imprimer, ou plutôt, je me trompe, il l'imprime lui-même, car sa famille lui a coupé les vivres et il a dû chercher quelques ressources dans la casse du typographe.

A quelques années de là se place le mariage de Brune avec une jeune et jolie blanchisseuse de la cité, Angélique-Nicole Pierre, qui lui est apparue un jour, baignant ses bras admirables dans les eaux de la rivière, comme autrefois Nausicaa, et dont son cœur s'est épris éperdument.

M. Marmoiton est, par excellence, un poète. Sa *Légende de Gaëtan* et son *Ode au Czar affranchissant les serfs* en font foi. Il a le cœur chaud et l'âme chevaleresque. Aussi se fait-il toujours le chantre de la *femme,* dont la Providence revêt parfois les traits pour renouer les vieilles traditions d'un peuple ou pour ouvrir à celui qu'elle aime les voies de l'avenir. On comprendra dès lors qu'il idéalise la jeune épousée, femme vraiment française, aux nobles aspirations, initiatrice et révélatrice, qui devait prouver au monde que la grandeur d'âme, la dignité et le courage ne sont pas le monopole d'une caste.

Cependant, les temps étaient devenus orageux et la Révolution s'acheminait vers les abimes. De typographe, Brune était passé publiciste. Il écrivait dans le *Journal de la cour et de la ville ;* il avait même fondé le *Courrier.* Dans ses bureaux de rédaction se rencontraient parfois les acteurs en vue sur la scène politique : Mirabeau, Danton, Camille Desmoulins.... A leur contact, le jeune écrivain embrasse les idées nouvelles; il se fit inscrire aux Cordeliers, et, royaliste d'instinct, de tempérament et d'origine, il devint républicain d'entrainement et d'enthousiasme.

Toutefois, pour se soustraire aux excès dont il ne pouvait méconnaître la gravité, il résolut de fausser compagnie aux clubs et aux clubistes et d'aller guerroyer aux frontières.

Il s'enrôla dans le deuxième bataillon des Volontaires de Seine-et-Oise, au pays de sa femme qui était originaire d'Arpajon.

Brune était un homme magnifique, de haute stature, à la physionomie ouverte, franche, énergique. Son buste en marbre blanc, sculpté par Canova, donne une idée exacte de sa mâle beauté. Dès son arrivée au régiment, il passait, comme Latour-d'Auvergne, pour le premier grenadier de France.

Digitized by Google

Séduits par sa prestance et par son caractère, ses camarades le nomment à l'élection adjudant-major. Belle entrée en matière.

Cela se passait le 18 octobre 1791. Cinq ans après, Brune était général de division. En 1804, il était maréchal de France. Que les engagés volontaires de notre époque se voilent la face !

Mais aussi, dès le premier jour, son nom prend place dans l'immortelle épopée de la France victorieuse de l'Europe coalisée. Il est au premier rang, soit aux armées républicaines, soit parmi les légions de Bonaparte qu'il a connu en vendémiaire, soit à l'ombre des aigles napoléoniennes.

On le rencontre d'abord à l'armée d'Italie qu'il doit bientôt commander en chef; puis en Suisse, où il pacifie la contrée et où il cherche à fonder la République rhodanique, puis en Hollande, où il bat les Anglais et contraint le duc d'Yorck à une capitulation humiliante ; enfin, en Suède, où il signe avec Gustave-Adolphe le traité qui donne à la France Rugen et les îles avoisinantes.

Ce fut là que son pied glissa du Capitole et vint heurter la Roche tarpéienne.

Avait-il malversé durant cette dernière mission ? Avait-il prêté la main aux concussions de Bourrienne à Hambourg ? Avait-il simplement eu le tort de traiter au nom de *l'Armée française,* au lieu de traiter au nom de *l'armée de S. M. Impériale* ?

Autant de points d'interrogation qui se dressent dans l'histoire et auxquels son historien répond peut-être avec une faveur trop apologétique.

Quoi qu'il en soit, la disgrâce la plus absolue s'abattit sur lui. « Rien de plus scandaleux que votre conduite ne s'est produit depuis Pharamond, » lui écrit Berthier par ordre de l'Empereur.

Et le glorieux maréchal, le vainqueur de Bergen et de Stralsund, l'ancien gouverneur des villes Hanséatiques, l'ancien ambassadeur à Berne, l'ambassadeur à Constantinople, le conseiller d'État, le grand aigle de la Légion d'honneur, déchu de toutes les fonctions actives, vient se confiner, en 1807, dans sa belle terre de Saint-Just, près Méry-sur-Seine.

Il y passa sept ans : 7 ans d'oubli, 7 ans de bonheur.

Au retour des Bourbons, dit M. Marmoiton, le maréchal « s'inclina devant le fait accompli ». Il fit même un peu plus. Il partit pour Paris, envoya au Sénat son adhésion au nouvel ordre de choses et reçut de Louis XVIII la croix de Saint-Louis.

La faveur était maigre. Il rentra à Saint-Just peu satisfait.

Aux Cent-Jours, la même voix qui l'avait exilé fit appel aux vieux souvenirs. Cette voix vibra jusqu'à son cœur et fit passer dans tout son être d'étranges frissons. De sinistres pressentiments l'envahirent, raconte Mme d'Abrantès. « Je signe mon arrêt de mort », se serait-il écrié, en souscrivant aux ordres qui lui parvenaient.

Néanmoins, refuser était impossible.

Cincinnatus quitte sa charrue, reprend son épée, embrasse la maréchale qu'il ne devait plus revoir et vient prendre à Marseille le commandement de la 8e division militaire et le commandement de l'armée d'observation en formation sur le Var.

Ni à Marseille ni à Toulon où il entra tambour battant, mèche allumée, on ne peut citer de lui un acte de cruauté, durant la période des Cent-Jours. Il y témoigna, certes, pour la répression des royalistes, moins de brutale ardeur qu'il ne l'avait fait jadis en Vendée, mais moins réservés furent ses troupes et son parti, dont les déprédations semèrent dans toute la région méridionale une moisson de haines qui allait bientôt mûrir.

Dans cette première partie de l'ouvrage, écrite d'une plume alerte, d'un style imagé, M. Marmoiton conduit le lecteur d'étape en étape, éveillant sa curiosité, sans jamais le lasser. Tout y est à sa place, bien ordonné et bien classé. Si M. Marmoiton s'y montre l'apologiste un peu trop absolu de son héros, du moins le fait-il de bonne foi, avec une conviction érudite et en documentant sa thèse d'une façon suffisante pour que les susceptibilités de la critique ne soient pas froissées.

L'éloquent avocat y fait victorieusement justice de la calomnie qui poursuivit le maréchal jusqu'à l'heure de son agonie, et qui l'accusait d'avoir, aux journées de

Digitized by Google

septembre, porté sur une pique la tête de la princesse de Lamballe. Cette odieuse imputation, lancée par un auteur anglais, Goldsmith, est officiellement démentie par la publication du décret de l'Assemblée, du 7 septembre 1792, qui nommait Brune en qualité de *Commissaire général* pour aller organiser de nouveaux bataillons et diriger les mouvements militaires.

L'auteur a-t-il aussi bien réussi à dissiper les soupçons d'exactions, de concussions et de rapines que la renommée, injuste peut-être, s'est obstinée à faire peser sur sa mémoire ? Brune n'a-t-il jamais eu les mains un peu crochues, l'âme un peu cupide ? Ne l'a-t-on jamais surpris en coquetterie avec le dieu Plutus ? N'est-ce que le plaisir de faire un jeu de mots qui faisait dire à ses détracteurs : « Il ne volait pas en plein midi, mais il volait à la brune » ? Le *Journal de Sainte-Hélène* s'est-il trompé, lorsqu'il prétend que Napoléon l'appelait un « intrépide déprédateur » ?

Son historien s'indigne et proteste. Il réfute même ces bruits fâcheux à l'aide d'actes authentiques établissant qu'à la mort de la maréchale, la terre de Saint-Just ne fut vendue que 800.000 fr. !...

Il est généreux de penser comme son historien. Passons.

Deuxième partie. — La deuxième partie de l'ouvrage, c'est-à-dire la mort du maréchal, nous touche plus directement.

Waterloo venait de sonner le glas du premier Empire, comme, 55 ans plus tard, Sedan devait sonner le glas du second.

Pendant que le *Bellérophon* faisait voile vers Sainte-Hélène, le roi rentrait aux Tuileries, les alliés franchissaient la frontière, les passions et les rancunes intestines éclataient avec une sauvagerie féroce.

Marseille, chose à noter, si avancée à l'époque de la Révolution, se montrait royaliste à outrance. Les *Verdets* organisaient le pillage et le meurtre. Aix, Nimes, Uzès, Alais, Toulouse étaient en proie aux saturnales d'une tourbe innommable, vrai ramassis de brigands faisant la chasse à l'homme, aux Impériaux.

Vainement Brune fait sa soumission aux autorités nouvelles, vainement il dit à ses troupes dans une noble et chaleureuse proclamation : « Acceptez franchement la cocarde et les couleurs de nos pères ; nous sommes dignes d'elles comme elles sont dignes de nous ; que le drapeau blanc soit désormais le signe de l'union de l'armée et des citoyens. » Vainement il obtempère en se retirant aux ordres du général autrichien. Sa tête est trop haute pour ne pas attirer la foudre.

Il part le 1er août, muni d'un sauf-conduit du marquis de Rivière, pour Paris où le roi l'appelle. Il part avec une escorte. Mais de sinistres fourriers le devancent pour annoncer son passage.

A Aix, ce n'est que par miracle qu'il échappe à la lapidation ; à Orgon, on l'injurie et on le menace ; à Saint-Andéol, son escorte l'abandonne.

« Maréchal, n'allez pas à Avignon » ; on le lui dit, il le comprend : le souffle dont parle l'Écriture vient de passer sur sa face. Mais à Avignon commande le major Lambot, le major Lambot auquel il a sauvé la vie durant les Cent-Jours, le major Lambot qui lui servira certainement de sauvegarde.

Le 2 août, à 5 heures du matin, le nouveau préfet de Vaucluse, M. le baron de Saint-Chamand, arrivé à Avignon, était descendu à l'hôtel du Palais-Royal, place de l'Oulle, où se trouvait le relai de la poste. A 10 heures, des claquements de fouets se font entendre, c'est la berline du maréchal et le cabriolet dans lequel se trouvent ses deux aides de camp, MM. Degand et Bourgoin.

Autour des voitures, un groupe spontanément éclos, comme à l'affût, silencieux encore, mais manifestement hostile. Dans ses rangs, les figures patibulaires de Farges, de Roquefort, de Pointu, de Nadaud, de Magnan, dignes émules des Truphemy, des Servant et des Trestaillon qui se sont déjà signalés dans les centres voisins. Leur présence, comme celle des chacals, est toujours un pronostic de carnage.

Alors se passe une scène qui a une vague analogie avec celle de Varennes. Le maître

Digitized by Google

de poste ne donnera des chevaux que lorsque les voyageurs auront fait viser leurs passeports par le commandant de place. On parlemente; le temps s'écoule, la foule grossit. Un citoyen accepte d'aller présenter les passeports au major Lambot. On le découvre enfin ce commandant en qui le pauvre maréchal avait mis toutes ses espérances. Il reconnaît la signature du marquis de Rivière et déclare que tout est en règle.

On va donc partir; on part. Mais, durant tous ces pourparlers, la nouvelle de l'arrivée de Brune s'est répandue comme une traînée de poudre; on a battu la générale; une populace sortie des égouts s'est élancée à la poursuite de sa proie et force la voiture à rétrograder. Son retour est accueilli par 4,000 cris de mort.

M. de Saint-Chamand s'élance vers le maréchal et le pousse à l'intérieur de l'hôtel. On le fait monter dans la chambre n° 3, sur le derrière de l'hôtel, tandis que ses aides de camp sont enfermés dans une salle basse.

Sur la place viennent se ranger un bataillon de garde nationale commandé par le marquis de Cambis, ainsi qu'une compagnie du Royal-Angoulême, sous les ordres du commandant Hugues. Mais toutes ces troupes sont sympathiques à la multitude avec laquelle elles fraternisent. Quand la gendarmerie apparait à son tour, elle soulève un tonnerre d'imprécations et le major Lambot lui ordonne de se retirer.

M. Puy, le vénérable maire d'Avignon, revêtu de ses insignes, se multiplie pour arracher la victime à ses bourreaux et pour épargner à sa ville une souillure ineffaçable. De bons citoyens se dévouent pour éviter l'effusion du sang. Lambot lui-même agite au-dessus de sa tête le sauf-conduit délivré au maréchal.

Malheureusement, le flot populaire ne peut plus être comprimé; la voix des autorités reste méconnue.

Le drame touche à son dénoûment. Vient de retentir le fameux *ţou! ţou!* plus terrible que le mistral fouaillant le Rhône. Un gros de bandits, dirigé par Farges et Roquefort, vient d'escalader l'hôtel, indiquant par des gestes grossiers que l'on va faire passer à la victime le goût du pain. La chambre où écrit le maréchal est envahie; Farges tire sur lui à bout portant un coup de pistolet et le manque. Roquefort vise à son tour et Brune tombe foudroyé, frappé d'une balle qui l'a atteint à la nuque et est ressortie par la poitrine.

Il était 2 heures de l'après-midi; l'agonie durait depuis 4 heures.

J'abrège les détails dont on voudra lire dans l'ouvrage même de M. Marmoiton le récit émouvant.

Le corps, placé sur une civière, est dirigé vers l'hôpital, par ordre de M. Puy, en attendant que l'on puisse procéder aux funérailles. Horreur! La mort n'avait pas rassasié les cannibales. Les porteurs sont poussés vers le pont de chevalets qui relie Avignon à Villeneuve, en face la porte de l'Oulle. Le cadavre est traîné jusqu'à la treizième arche, balancé sur le parapet et précipité dans le Rhône.

Durant toute l'après-midi, des femmes demi-nues farandolèrent sur le pont où une main inconnue avait écrit ces mots : *Ici est le cimetière du maréchal Brune.* Et d'écho en écho, le soir venu, par les rues tortueuses retentit ce couplet cynique :

Un ange subtil
A placé dans le fusil
L'excellente prune
Qui tua le maréchal Brune.

A peine le meurtre accompli, le remords s'abattit non pas sur les assassins qui fanfaronnaient et se glorifiaient de leur exploit, mais sur les autorités faibles et impuissantes qui n'avaient pas su ou qui n'avaient pas pu prévenir le forfait. Chacun, larmoyant, se sentait peu ou prou responsable de l'événement.

Le major Lambot apparait sur le balcon et annonce à la foule que le maréchal, se faisant justice, vient de se suicider.

Digitized by Google

Le procureur du roi, le juge d'instruction se présentent pour verbaliser et, devant les témoins oculaires, devant les acteurs même du drame qui les entourent narquois, ils dressent un procès-verbal de constat et enregistrent sans pudeur l'assassinat sous la rubrique de suicide.

Avec les noms des magistrats, on lit au bas de ce document les noms du major Lambot, naturellement, du préfet Saint-Chamand, du chef de bataillon de Royal-Angoulême, et du commissaire de police légendaire qui n'avait assisté à aucun des incidents de la scène parce qu'il cherchait son écharpe.

Disons à leur louange que M. Puy, le colonel de Cambis et le chirurgien appelé pour constater le décès refusèrent d'apposer leur signature au bas de ce certificat d'absolution.

Espérait-on en imposer à l'histoire ? Quoi qu'il en soit, tous les journaux de la région, tous les grands journaux de Paris, la *Gazette officielle* elle-même, reproduisirent cette version de suicide qui travestissait si effrontément la vérité. Pas un mot de regret n'accompagnait le récit. Un anonyme sans vergogne profita de la circonstance pour déverser sur le défunt dans une brochure de 40 pages un flot d'insultes et d'invectives ; l'éditeur de cet infâme libelle s'appelait *Dreyfous*.

Gardons-nous d'établir avec l'auteur un parallèle entre la Terreur rouge de 93 et ce que l'on a nommé la Terreur blanche de 1815. Si l'une peut s'expliquer, ni l'une ni l'autre ne peuvent s'excuser.

Souhaitons seulement à notre pays de ne jamais revoir ces heures de revanches et de représailles, heures angoissées durant lesquelles on se demande où est la patrie, où est le drapeau, où, parfois pour une entité, les frères s'égorgent avec rage.

Tenons-nous à la leçon que nous donne M. Marmoiton quand il ajoute : « Ces scènes se renouvelleront dans la vie des peuples, tant qu'ils seront assez aveugles pour ne rien voir au-dessus de la politique. »

Troisième partie. — La troisième partie de l'ouvrage, ayant pour titre *Le Procès*, pourrait être intitulée *La Maréchale.*

C'est, en effet, la noble veuve qui, à force d'énergie et de persévérance, à force de dévouement et de courage, va contraindre la justice à juger et la postérité à réformer la légende. Celle qui n'avait pas connu les joies de la maternité déversa sur son époux le trop plein de son affection quasi-maternelle. Après avoir été le guide de sa carrière, après avoir embelli son foyer et retrempé ses forces à chaque étape de sa vie, elle l'aima au delà de la tombe, réhabilita sa mémoire et assura le repos à ses cendres.

Depuis trois ou quatre jours, le corps du maréchal, ballotté de l'une à l'autre rive du fleuve, plusieurs fois rejeté par les flots, plusieurs fois repoussé à l'abîme par la fureur des cannibales ou par la peur, vient enfin s'échouer sur la grève, entre Arles et Tarascon, au mas des Tours, appartenant à M. le baron de Chartrousse. Une main pieuse l'ensevelit dans les fossés du jardin, au milieu des ténèbres, au risque de se compromettre. Ce ne fut qu'en 1817 que le mystère de cette sépulture fut révélé à la maréchale, qui fit opérer la translation à Paris de ces précieux restes.

Pendant ce temps, aux Tuileries, le buste de Brune avait disparu de la salle des maréchaux.

Deux années s'écoulent encore et le mensonge n'est pas démasqué et le crime est toujours impuni.

La maréchale a multiplié les enquêtes, a recueilli les témoignages, a réuni les preuves les plus irrécusables, aidée dans cette tâche par l'incomparable talent et par la longue expérience du grand Dupin. Mais comment parvenir auprès du roi « de qui émane toute justice » !

Les anciens compagnons d'armes de son mari, ralliés au nouveau régime, piétinaient, hésitants et dépaysés, sur le sable mouvant de cette cour royale, où leurs anciens services ne suffisaient pas à les mettre à l'aise. La chute de leur empereur leur avait

Digitized by Google

coupé bras et jambes. Ils oubliaient ou reniaient. Suchet, — l'ancien lieutenant de Bédoin, — consentit enfin cependant à l'introduire auprès du monarque

La maréchale se présenta en suppliante, certes, mais jamais accent plus digne et plus pathétique ne s'échappa d'un cœur plus haut placé; jamais langage plus délicat, plus propre à émouvoir, à inspirer la pitié, à convaincre. Sa requête fut favorablement accueillie et le roi ordonna qu'il fût informé contre les assassins présumés du maréchal.

Louis XVIII, chacun le sait, était beaucoup moins royaliste que son entourage. Aussi était-il bien à craindre que sa décision ne restât lettre morte.

Ange-Nicole formule sa plainte, elle dénonce les meurtriers, elle désigne les témoins; rien ne bouge. Elle invoque l'outrage fait au souverain, elle s'adresse au garde des sceaux, à la Chambre; personne ne répond. Alors elle rédige une solennelle protestation. Cette fois on se décide à charger la Cour de Nimes d'instruire le procès.

Voyez-vous Nimes jugeant Avignon, Trestaillon jugeant Roquefort, l'émeute jugeant l'émeute!

Le procureur général attend cinq mois pour prendre ses réquisitions. Puis ses réquisitions sont hésitantes et équivoques. Ne vaudrait-il pas mieux, semblent-elles dire, laisser tous ces évènements dans l'ombre? N'est-il pas chimérique d'arguer de faux un procès-verbal dressé par des magistrats? Est-il possible de les suspecter? Des témoignages pourraient-ils briser leur constat?

Le mauvais vouloir n'est pas niable. C'est un déni de justice déguisé. On crée de fausses pistes; on greffe incidents sur incidents. Enfin, à bout de ressources, la Chambre des mises en accusation rend une ordonnance renvoyant Guindon, dit Roquefort, devant la Cour d'assises de Vaucluse. Quant à ses complices, on ne sait pas ce qu'ils sont devenus, les uns sont morts, les autres ont disparu sans laisser leur adresse.

La maréchale comprend le danger et réclame aussitôt le renvoi de l'affaire devant une autre Cour pour cause de suspicion légitime. Elle voudrait Paris, afin que le procès eût un plus grand retentissement. La Cour de cassation désigne Riom.

C'était déjà devant cette même Cour du Puy-de-Dôme qu'avaient été renvoyés, l'année précédente, les débats relatifs à Trestaillon et à Quatre-Taillons, complices de Pocheville.

Ici, l'analyse de l'ouvrage devient impossible; il faudrait tout citer. L'auteur a compulsé l'énorme dossier dont se compose l'instruction. Il l'a compulsé non seulement avec le scrupule de l'historien, mais avec le scalpel du magistrat qui dissèque les éléments de sa conviction. Il en fait passer toutes les pièces importantes devant le lecteur et l'on peut affirmer — nous pouvons l'affirmer nous-même qui avons également et minutieusement fouillé les flancs de cette volumineuse procédure, — que le dernier mot a été dit sur l'affaire par le consciencieux écrivain.

En franchissant le seuil du vieux palais de Jean de Berry, la maréchale Brune entrait au port. Lorsqu'elle pénétra dans le prétoire, au bras de son avocat, Me Dupin, la garde porta les armes, toute l'assistance se leva, bien des femmes avaient des larmes dans les yeux.

Le 25 février 1821, — six ans après le crime, — la Cour prononça son arrêt. Elle déclarait qu'il était constant que le maréchal Brune avait été assassiné, que la vérification du cadavre et la nature de la blessure faite par derrière, de bas en haut et à bout portant, excluait toute idée de suicide; que le coup mortel avait été porté par l'accusé Guindon, dit Roquefort; que par suite le procès-verbal de suicide était en contradiction flagrante avec la vérité. En conséquence, elle ordonnait la rectification de tout acte de l'état civil et condamnait Guindon à la peine de mort.

Rassurez-vous, Messieurs, Guindon était contumax. Il ne fut donc exécuté qu'en effigie. A la même heure, raconte la tradition, il portait la croix à Avignon à une procession de pénitents.

Les frais du procès s'élevaient à 3,398 fr. 15. Ce fut la maréchale qui les paya.

Digitized by Google

Tel est le livre de M. Marmoiton, dont je ne vous ai donné, hélas ! qu'une analyse décolorée. C'est une *œuvre*, dans la large acception du mot, et une belle œuvre. Elle se recommande à votre attention et à celle de tous les bibliophiles et amateurs des choses de l'histoire.

En vous la soumettant, l'auteur, je le répète, a eu raison, car nulle part ailleurs que dans cette société qui compte tant d'esprits distingués, il n'eût pu trouver des appréciateurs plus compétents.

MARC DE VISSAC.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE.

(AVRIL-MAI 1900)

Séance du 5 avril 1900. — Présidence de M. Labande, secrétaire-général.

Étaient présents : MM. Labande, Dr Michel, Valentin, Vionnet, Laroche, Vagneur, Dr Pansier, commandant de Villaret, Capeau, de Vissac, Limasset, Châtelet, Dr Arnaud de Fabre, Mouzin, abbé Grimaud et Méritan.

M. le Président et MM. les vice-présidents de l'Académie s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Pierre Marmoiton, procureur de la République à Riom, est présenté comme membre titulaire par MM. de Vissac, Laval et Labande.

M. le Président communique une circulaire du Ministère de l'Instruction publique, annonçant qu'une carte d'entrée à l'Exposition est mise à la disposition de l'Académie : M. de Vissac est désigné pour en être le bénéficiaire.

L'Académie apprend avec un très vif plaisir que la Société de géographie commerciale a décerné à notre savant et courageux collègue M. Joseph Eysséric, à l'occasion de son exploration chez les Gouros, une médaille de vermeil, une de ses plus hautes récompenses. M. le Président se fait l'interprète de tous, en félicitant M. Eysséric de cette distinction.

La parole est ensuite donnée à M. le Dr Pansier qui communique à l'Académie la suite de son travail sur l'*Histoire des lunettes*, et parle plus spécialement des théories des lunettes au XVIIe siècle, de leur fabrication, de leur perfectionnement. A cette époque était opticien tout charlatan ou tout barbier qui voulait l'être. Les marchands de lunettes les vendaient à peu près au hasard, comptant sur la complaisance du client. Notre collègue soumet à l'Académie des gravures ou dessins, qui ajoutent encore à l'intérêt de sa lecture.

M. J. Méritan donne ensuite lecture d'une partie de son travail sur *les Troubles d'Avignon en 1653*. Procédant d'abord de la situation très dure qui était faite aux ouvriers marchands de soie, par l'établissement de la foraine, douane de Lyon, le mouvement populaire prit bientôt une tournure très grave. Des maisons furent pillées et brûlées, et les nobles, que le peuple surnommait les Pességaux, s'exilèrent volontairement dans les villages voisins. Le cardinal Bichi passait pour leur protecteur, et le vice-légat Cursi paraissait favoriser les Pévoulins. Après un intervalle de quelques mois, du 24 juin au 6 octobre 1653, les troubles se renouvelèrent à l'occasion du départ du vice-légat, que les intrigues de Bichi avaient desservi auprès du Pape. — La suite de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

M. le commandant de Villaret expose ensuite à l'Académie l'avantage qu'il y aurait,

Digitized by Google

pour les étrangers visitant Avignon, à posséder soit les photographies des principaux monuments du département, soit un plan ou carte monumentale de notre ville, indiquant, par les nuances de teintes, l'époque à laquelle tel monument appartient. On y ajouterait une courte notice, destinée à expliquer et à commenter le plan. Indépendamment de l'utilité qu'il présenterait pour les touristes, ce projet permettrait encore d'éviter peut-être certaines destructions regrettables, ou, en tout cas, de ne pas oublier les richesses artistiques dont nous sommes propriétaires. Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et une commission composée de MM. Valentin, Labande, de Villaret, est chargée de centraliser les photographies, d'élaborer et de dresser le plan monumental et historique d'Avignon.

M. Pierre Marmoiton est ensuite élu membre titulaire de l'Académie.

Séance du 3 mai 1900.— Présidence de M. Laval, président.

Étaient présents : MM. Laval, Labande, de Faucher, Gap, Bonnecaze, abbé Durand, Châtelet, Vagneur, Bayol, Genin et J. Méritan.

Sont proposés à l'élection comme membres titulaires de l'Académie :

MM. le commandant Mourral, chef du génie à Avignon, par MM. Laval, Labande et de Villaret ;

Antonin Rousset, inspecteur des forêts en retraite, à l'Isle, par MM. Laval, Labande et Requin ;

M. l'abbé Trouillet, curé du Thor, par MM. Requin, Bonnecaze, de Faucher.

M. le Président communique à l'Académie la nouvelle de la mort de deux de ses membres : M. Haguenot et M. le capitaine Schaedelin. M. Haguenot, dont nos collègues ont lu dans le Bulletin de l'Académie la fine et délicate poésie l'*Armure*, est mort en pleine possession d'un talent vigoureux, victime d'un accident qui a privé sa famille d'un mari et d'un père très aimé. L'Académie, atteinte elle aussi par ce deuil, applaudit unanimement à l'éloge que M. le Président fait de notre collègue disparu, et s'associe intimement à la douleur de ses proches. — M. le capitaine Schaedelin avait acquis, principalement dans les questions de viticulture et d'agriculture, une autorité justifiée par son expérience et ses travaux. Il sut s'intéresser à la vie de l'Académie et lui apporter par sa présence à nos séances un précieux témoignage de l'intérêt qu'il lui portait. M. le Président interprète les regrets de tous en adressant à sa mémoire un souvenir ému.

Il annonce ensuite que les diverses circulaires reçues par l'Académie au sujet de l'Exposition sont tenues à la disposition de ceux qui en désireraient prendre connaissance.

M. le Secrétaire-général communique à ses collègues les démarches qui ont été faites auprès de M. Peyrusse, maire de Villelaure, relativement à la reconnaissance et à l'enlèvement des mosaïques récemment découvertes dans sa propriété.

La parole est donnée ensuite à M. P. de Faucher pour la lecture de son étude sur la réception de Carle et d'Horace Vernet à l'Académie de Vaucluse en 1826. Invités à la séance solennelle où devait avoir lieu la distribution des récompenses aux lauréats du concours de poésie en l'honneur de Joseph Vernet, ils furent élus, au milieu des applaudissements et des acclamations unanimes, membres honoraires de l'Académie. Le lauréat du concours, qui comprenait treize poèmes, fut Anne Bignan, qui avait pris pour épigramme : *Majestati naturae par ingenium*. Notre collègue donne lecture de quelques strophes du poème, que récompensa une médaille d'or.

M. J. Méritan donne ensuite lecture de la suite de son travail sur les troubles d'Avignon en 1653. Le pillage de l'hôtel de Servières, qui marqua d'un événement mémorable le jour du départ du vice-légat Cursi, fut suivi d'une série de pillages, d'incendies et de meurtres, séparés les uns des autres par de courts intervalles de calme relatif, mais reliés entre eux par une cause unique. L'animosité de la noblesse et du

Digitized by Google

peuple fut l'obstacle principal à une pacification complète. Trois vice-légats usèrent leur autorité, sans succès appréciable, à essayer de ramener les nobles volontairement exilés à Carpentras et à apaiser le peuple. La réconciliation ne fut complète que sous le vice-légat Lascaris, qui parvint à mettre un terme à toutes les querelles, en 1658, moins peut-être par sa propre autorité, qui n'avait pas eu le temps de s'affirmer encore, que par la lassitude de la lutte que témoignaient à l'envi les deux partis ennemis.

A la fin de la séance, MM. le commandant Mourral, Ant. Rousset et Trouillet sont élus membres titulaires de l'Académie.

Le Président,
Dr V. LAVAL.

Le Secrétaire,
J. MÉRITAN.

Digitized by Google

VOLUMES ET FASCICULES

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

depuis la publication du dernier fascicule des Mémoires.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Catalogue des expositions des monuments historiques et de l'exposition des édifices diocésains. — Bulletin historique et philologique, 1899, nos 1 et 2.

II. — Dons des auteurs.

1° M. l'abbé Albert Durand, membre titulaire de l'Académie : Les monuments de Saint-Laurent-des-Arbres. — 2° M. A. Rousset, membre titulaire de l'Académie : La législation sur le régime des eaux, 2e édition. — 3° Société départementale d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse : Compte rendu des concours agricoles et du congrès ampélographique tenus à Avignon, du 18 au 22 octobre 1899. — 4° M. le Dr Pamard, ancien président et membre titulaire de l'Académie : Les œuvres de Pierre-François-Bénézet Pamard. — 5° M. Marmoiton, membre titulaire de l'Académie : Le maréchal Brune et la maréchale Brune. — 6° M. P. Moutier : Théorie algébrique de la comptabilité. — 7° M. Labande, membre titulaire et secrétaire-général de l'Académie : Inventaire des livres de l'Université d'Avignon (1544) ; Testament du cardinal Pierre de Foix (1464), publié par MM. Labande et Requin.

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 133e livraison. — Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, nouvelle série, t. VI (1900), nos 2, 3 et 4. — Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, t. XVI (1892), nos 5 et 6. — Revue horticole de la Société d'horticulture et de botanique des Bouches-du-Rhône, ne 548. — Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, t. XIII (1895-1899), fasc. 1, 2 et 3. — Annales de la Société linnéenne de Lyon, nouvelle série, t. XXXVI (1899). — Bulletin historique du diocèse de Lyon, 1900, nos 1 et 2. — Revue d'Auvergne, 1900, ne 1. — Société languedocienne de géographie, 1900, 1er fasc. — La Feuille des jeunes naturalistes, nos 355 et 356. — Missouri botanical garden, eleventh annual report (1900). — Bulletin de la Société Neuchâteloise de géographie, t. XII (1900). — Mémoires de la Société éduenne, nouvelle série, t XXVII (1899). — Congrès archéologique de France, LXIIIe et LXIVe sessions (1898 et 1899). — Anales del Museo nacional de Montevideo, tomo III, fasc. XIII (1900). — Bulletin de la société Les Amis des sciences et arts de Rochechouart, tome IX (1899), ne VI ; tome X (1900), ne 1. — Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, ne 33. — Bulletin de l'Académie du Var, t. XXII (1899). — Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 1re série, t. XXVI (1896-1897) ; t. XXVII (1897-1898). — Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 2e série, t. XX, 1re livr.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ESPÈCES NOUVELLES

D'INSECTES COLÉOPTÈRES

TROUVÉES EN CES DERNIÈRES ANNÉES DANS LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE ET DANS LES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES.

Toute science, quelle qu'elle soit, peut être envisagée sous divers aspects, considérée à différents points de vue. Chacun de ses adeptes l'étudie suivant ses moyens et ses aptitudes. Le résultat de tous ces efforts communs est l'avancement progressif et constant de cette branche particulière des connaissances humaines.

Prenons comme exemple une science qui nous est familière, l'entomologie, c'est-à-dire cette partie de la zoologie qui est consacrée à l'étude de l'immense classe des insectes.

Les uns armés de loupes, de microscopes, de scalpels, scrutent l'intime organisation de ces êtres, minuscules pour le plus grand nombre. L'anatomie, la physiologie, l'histologie de ces petits corps sont l'objet de leurs investigations. C'est là un travail patient, minutieux, qui exige beaucoup de temps, qui nécessite un outillage compliqué, coûteux, encombrant. Aussi, n'est-il l'apanage que d'un petit nombre de professeurs de Facultés, d'élèves de laboratoires.

D'autres ont plus particulièrement pour objet l'étude des mœurs et des métamorphoses des insectes. A celui qui a choisi cette partie si attrayante et si captivante de l'entomologie, nul autre labeur n'est permis. Sa vie entière, ses jours comme ses nuits, appartiennent désormais à l'entomologie. Il faut, en effet, une observation de tous les instants, jamais ralentie, toujours en éveil, pour surprendre, au moment voulu, les actes d'intelligence vraiment stupéfiants qu'accomplissent les insectes. Ni la pluie ou le soleil, ni le froid ou la chaleur, ni le vent ou la tempête ne doivent avoir de prise sur un semblable observateur. Il lui faut abandonner toutes les séductions de la ville, s'exiler à la campagne et organiser son

Digitized by Google

laboratoire en pleins champs. Il doit vivre perpétuellement, sans trêve ni arrêt, au milieu des sujets de ses observations. Rares sont les hommes qui peuvent vivre de cette vie, car, pour eux, l'État n'a pas de budget, les Facultés ne possèdent pas de crédits, les écoles pas de chaire.

Une troisième catégorie d'entomologistes s'occupe des insectes au point de vue de leur utilité ou de leur nocivité, de leurs dégâts et des moyens de s'en débarrasser. Telle espèce donnée, ils s'efforcent de nous dire si elle est utile, nuisible ou indifférente. C'est là une application de la science pure à la pratique. Dans nombre de cas, les renseignements fournis par la connaissance des espèces et de leur genre de vie, à l'agriculture, à l'horticulture, à la sylviculture, à la pharmacie, à la médecine même, ont eu les plus féconds résultats. Cette étude ne peut progresser qu'au fur et à mesure que sont connues la vie évolutive et la distinction des espèces.

Un dernier groupe d'entomologistes, et de beaucoup le plus nombreux, a pris en effet pour l'objet la classification, le dénombrement, la dénomination, la détermination et la distribution géographique de l'immense quantité d'insectes qui peuplent la surface de notre globe. Ce sont ceux-là qu'on appelle avec un certain mépris *les collectionneurs de petites bêtes*. N'en rions point cependant, car, sans eux, l'entomologie serait encore dans l'enfance et dans le chaos. La nomenclature a seule permis aux sciences naturelles de faire leurs premiers pas. L'éternelle gloire de Linné sera d'avoir compris que, sans elle, sans l'ordre, la méthode, le classement, l'uniformité de langage qu'elle donne aux sciences naturelles, nul progrès n'était possible. Sous l'influence des idées de l'immortel Suédois, chaque espèce, animale ou végétale, vivante ou éteinte, porte un double nom : le premier, générique, comparable à notre nom de famille, le second, spécifique, rappelant notre prénom. Nom générique et nom spécifique sont de terminaison latine, la langue savante universelle, afin que tous les hommes, quelle que soit leur langue maternelle, puissent s'entendre et ne pas renouveler l'aventure biblique de la construction de la tour de Babel et de la confusion des langages.

La collection d'insectes est à la portée de tout le monde. Quel est l'enfant qui n'a point étalé des papillons sur une planchette de liège ou piqué des coléoptères au fond d'une boîte? La dénomination, la classification des insectes demandent du temps, du travail et de la patience. Mais c'est une occupation agréable, une diversion à des travaux professionnels d'un tout

Digitized by Google

autre ordre. C'est une étude qui peut se faire à n'importe quel moment, dans toute saison, le jour comme la nuit. Aussi les entomologistes, qui s'occupent de cette partie de la science, sont-ils légion. Par eux, le territoire presque entier de la France a été fouillé, des Alpes aux Pyrénées, de l'Océan Atlantique à la mer Méditerranée. Des armées de chercheurs, jeunes ou vieux, lents ou argiles, libres de tout leur temps, ou disposant chaque semaine de quelques heures seulement de liberté, mais tous animés de l'ardent désir de connaître, de trouver du rare ou de l'inédit, le filet, l'ombrelle de chasse, le tamis, la hache ou la pioche à la main, ont exploré les plaines, les vallées, les montagnes, les rivages, les forêts, les lacs, les étangs, les marais, les cavernes, les grottes de notre patrie.

Il n'y a donc point lieu de s'étonner si les insectes de la France sont actuellement à peu près tous connus. Nos prédécesseurs nous ont laissé bien peu d'espèces nouvelles à glaner. Pour trouver l'inédit, le nouveau, *le non encore vu par œil humain*, qui fait battre nos cœurs et qui réjouit nos yeux, il faut se lancer dans de lointains voyages et parcourir les contrées désertes et sauvages, où l'homme n'a pas encore eu le temps d'arrêter son attention sur les infiniment petits de la nature.

Depuis plus de dix ans, nous avons exploré de notre mieux et avec tout le soin possible le petit coin de terre où la destinée a fixé nos pas, c'est-à-dire le département de Vaucluse et les deux départements voisins d'Avignon, ceux du Gard et des Bouches-du-Rhône. Notre objectif a été plus spécialement l'inventaire des insectes coléoptères de notre région. Nous avons plus que triplé le catalogue de l'illustre J.-H. Fabre et considérablement augmenté celui que nous a légué le regretté Hector Nicolas. Dans le nombre de nos trouvailles, il s'est rencontré un certain nombre d'espèces inconnues jusqu'à ce jour. Nous allons les passer rapidement en revue, en indiquant la publication où elles ont été décrites, leur habitat et les conditions de leur capture.

Carabus auratus L., var. Nicolasi Chob. *L'Échange*, 1897, p. 25. — Nous avons capturé cette belle variété dans les ravins du Mont-Ventoux, vers 1.500 mètres d'altitude, le 12 juillet 1891. Elle est remarquable par sa belle couleur bleue, alors que le type est vert. En même temps que des sujets bleus et verts, nous avons trouvé des sujets entièrement noirs. Ces derniers constituent la variété *Honnorati* Dej., qui est propre aux hautes montagnes de l'Europe occidentale. Nous avons dédié cette variété nouvelle bleue à notre

Digitized by Google

bon ami Hector Nicolas. En juillet 1898 et 1900, nous avons repris deux autres exemplaires de cette variété sur le même sommet, l'une vers 1,850 mètres d'altitude et l'autre vers 1,600 mètres.

Harpalus (artabas) Chobauti Rttr. — Il s'agit d'un remarquable *Harpalus* vert, que nous avons découvert, M. Louis Puel et nous, à Albaron, au mas de Broglie, dans la Camargue occidentale, sous de petites pierres et sous des mottes de terre, au commencement d'octobre 1899. Il nous avait été impossible de le nommer. Soumis à M. Edmond Reitter, un savant entomologiste autrichien, il a été reconnu nouveau et nous a été dédié. Sa description vient de paraître dans le dernier fascicule des *Bestimmungs-Tabelle der europäischen Coleopteren,* consacré aux *Harpalidae* (*B. T.*, XLI. Heft, Brünn, 1900, p. 78.)

Leptusa (Sipalia) Helitasi Peyerim. *Bulletin de la Société entomologique de France,* 1900, p. 8-9. — Cette espèce nouvelle a été découverte, en 1898, sur deux points différents du territoire français : d'abord au Mont-Ventoux par M. Louis Puel et par nous, en juillet, vers 1,850 mètres d'altitude sous des pierres enfoncées ; ensuite dans l'arrondissement de Digne, à la montagne de Siron (1,658 mètres) et à celle de Blayeul (2,191 mètres), à partir de 1,400 mètres de hauteur, également sous de grosses pierres enfoncées, par M. P. de Peyerimhoff de Fontenelle, garde général des forêts à Digne, qui a décrit l'espèce. Ce simple fait démontre la relation étroite qui, par la montagne de Lure, existe entre le Mont-Ventoux et les contreforts de la chaîne des Alpes. En juillet 1900, nous avons repris plusieurs exemplaires de ce petit Staphylin microphthalme, tant sur le versant nord que sur le versant sud du Ventoux, à partir de 1,530 mètres au-dessus de la mer.

Hydnobius secundus Guilleb. *Bulletin de la Société entomologique de France,* 1897, p. 224. — Un seul sujet de cette espèce a été recueilli par nous, le 1er novembre 1896, en fauchant des herbes sèches sur la colline de Morières. Les *Hydnobius* vivent, à l'état larvaire, dans les champignons hypogés. Ce sont des insectes rares, n'apparaissant qu'à l'arrière-saison.

Sericoderus Chobauti Rttr. — Cette petite espèce a été prise par M. Louis Puel et par nous, en nombre, en tamisant des joncs, dans les marais de la Gran Mar, au sud d'Albaron, dans le Camargue occidentale, en octobre 1899. N'ayant pu arriver à la déterminer, nous l'avons soumise à M. Edmond Reitter, qui l'a jugée nouvelle et nous l'a dédiée. La description n'en a pas encore paru. Le genre *Sericoderus* ne comptait jusqu'à ce jour que deux espèces européennes.

Digitized by Google

PODISTRINA CHOBAUTI Bourg. *Bulletin de la Société entomologique de France*, 1899, p. 338-340.— Ce petit Téléphoride a été découvert par nous au Mont-Ventoux, en juillet 1890, dans les prairies du Mont-Serein qui, vers 1,450 mètres d'altitude, s'étalent sur la pente septentrionale de cette montagne. Il a été retrouvé ces derniers temps au lac d'Allos, par M. de Peyerimhoff, dans le nord-est du département des Basses-Alpes. Ce fait montre de nouveau que la faune du Mont-Ventoux dérive évidemment de celle qui peuple les cîmes de la Haute-Provence. Le mâle de cette espèce est encore inconnu.

PODISTRINA CONTINUA Bourg. *Bulletin de la Société entomologique de France*, 1899, p. 340-341. — Cette espèce appartient au même genre que la précédente. Nous l'avons capturée à la même époque, au Mont-Ventoux également et également dans les prairies du Mont-Serein. Nous n'en avons pris aussi que deux femelles. M. de Peyerimhoff a récemment aussi découvert cette espèce dans les environs de Digne. Elle a été décrite par M. Jules Bourgeois, de Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace), un savant spécialiste qui nous détermine très obligeamment tous nos Malacodermes et à qui je me suis fait un grand plaisir d'offrir un exemplaire de cette espèce et un autre aussi de la précédente.

ERNOBIUS CUPRESSI Chob. *Bulletin de la Société entomologique de France*, 1899, p. 104-105, 2 figures.— Nous avons décrit cette espèce d'après deux exemplaires, un mâle et une femelle, que nous avons pris accouplés bout à bout, le 15 mai 1891, en battant une rangée de cyprès (*Cupressus fastigiata* de Cand.) dans le vallon de Candau, près de Pont-d'Avignon (Gard). Malgré nos recherches, il nous a été impossible de la reprendre les années suivantes.

ERNOBIUS JUNIPERI Chob. *Bulletin de la Société entomologique de France*, 1899, p. 117-119, 2 figures. — Cette espèce n'est pas rare, en avril, sur les rameaux récemment morts des vieux génévriers de Phénicie (*Juniperus Phaenicea* L.), qui forment le bois de Rièges, dans la Basse-Camargue. Nous l'avons décrite d'après de nombreux sujets mâles et femelles, capturés par MM. Valéry Mayet, Henri Lavagne et Louis Puel.

RHIPIDIUS ABEILLEI Chob. *Le Coleoptériste*, nos 13, 14 et 15, octobre, novembre et décembre 1891, p. 235-237, 1 planche, 2 figures ; *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1892, p. 213-221, 1 planche, 3 figures. — Nous n'avons pris qu'un seul mâle de cette remarquable espèce, le 10 juillet 1889, sur le versant méridional du Mont-Ventoux, vers 1,000 mètres d'altitude, en fauchant

Digitized by Google

les petites plantes ligneuses qui, comme le thym et la lavande, abondent en ces parages. Nous n'avons pas été assez heureux pour pouvoir la reprendre dans nos ascensions ultérieures. La femelle est encore inconnue. On sait que les *Rhipidius* vivent en parasites dans le corps des Blattes. L'espèce est dédiée à M. E. Abeille de Perrin, un savant entomologiste marseillais.

MEIRA VAUCLUSIANA Db. *Le Frelon*, 1897, p. 63-64.— Décrit par M. J. Desbrochers de Loges, le célèbre entomologiste de Tours, bien connu par ses remarquables travaux sur les insectes curculionides. Ce petit charançon a été découvert par nous, en hiver, à Vaucluse, dans les mousses qui tapissent les pentes rocheuses du versant nord de l'escarpement, au sommet duquel les évêques de Cavaillon avaient juché un château-fort. Il a été repris en nombre par MM. L. Vareilles et L. Puel, deux jeunes entomologistes avignonais, sur mes indications, dans le même endroit. Il se retrouve à Saint-Guilhem-du-Désert, dans le département de l'Hérault. Enfin, en juillet 1900, nous en avons pris plusieurs exemplaires, sous des pierres, au Mont-Ventoux, versant sud, vers 1,650 mètres d'altitude. En juillet 1889, nous en avions déjà pris un sujet épilé, que le Dr Stierlin lui-même n'avait pu déterminer.

CLYTANTHUS RUFICORNIS Oliv., var. FENEONI Chob. *Bulletin de la Société entomologique de France*, 1895, p. CCCXLVI. — Le type de l'espèce, qui vit dans les rameaux morts du chêne vert, a le corselet d'un rouge légèrement rosé. La variété que nous avons décrite a cet organe entièrement noir. Elle est la contre-partie de la var. *fulvicollis* Muls. du *Clytanthus sartor* F., dont le type a le corselet noir et la variété le corselet rouge rosat. Un seul exemplaire de la var. *Feneoni* du *Clytanthus ruficornis* a été capturé par M. A. Fénéon, notre beau-père, le 21 juillet 1895, sur un capitule fleuri de Panicaut (*Eryngium campestre* L.) dans sa propriété de Folard, près de Morières (Vaucluse). Nous lui avons dédié cet insecte, en remerciement des recherches qu'il a bien voulu effectuer pour nous.

Dix espèces et deux variétés nouvelles d'insectes coléoptères en plus de dix années d'explorations et d'études, on trouvera peut-être que c'est peu. Mais ce sera du moins la preuve que le territoire de la France réserve encore quelques surprises aux chercheurs et que le catalogue complet des insectes coléoptères de notre patrie n'est pas encore terminé. Ajoutons que les coléoptères, plus faciles à préparer et à conserver, sont les mieux connus et que pour les autres ordres d'insectes, sauf peut être pour les hémiptères et les lépidoptères, il y a quantité d'intéressantes recherches à effectuer et de nombreuses espèces nouvelles à trouver et à décrire.

Dr A. CHOBAUT.

Digitized by Google

Digitized by Google

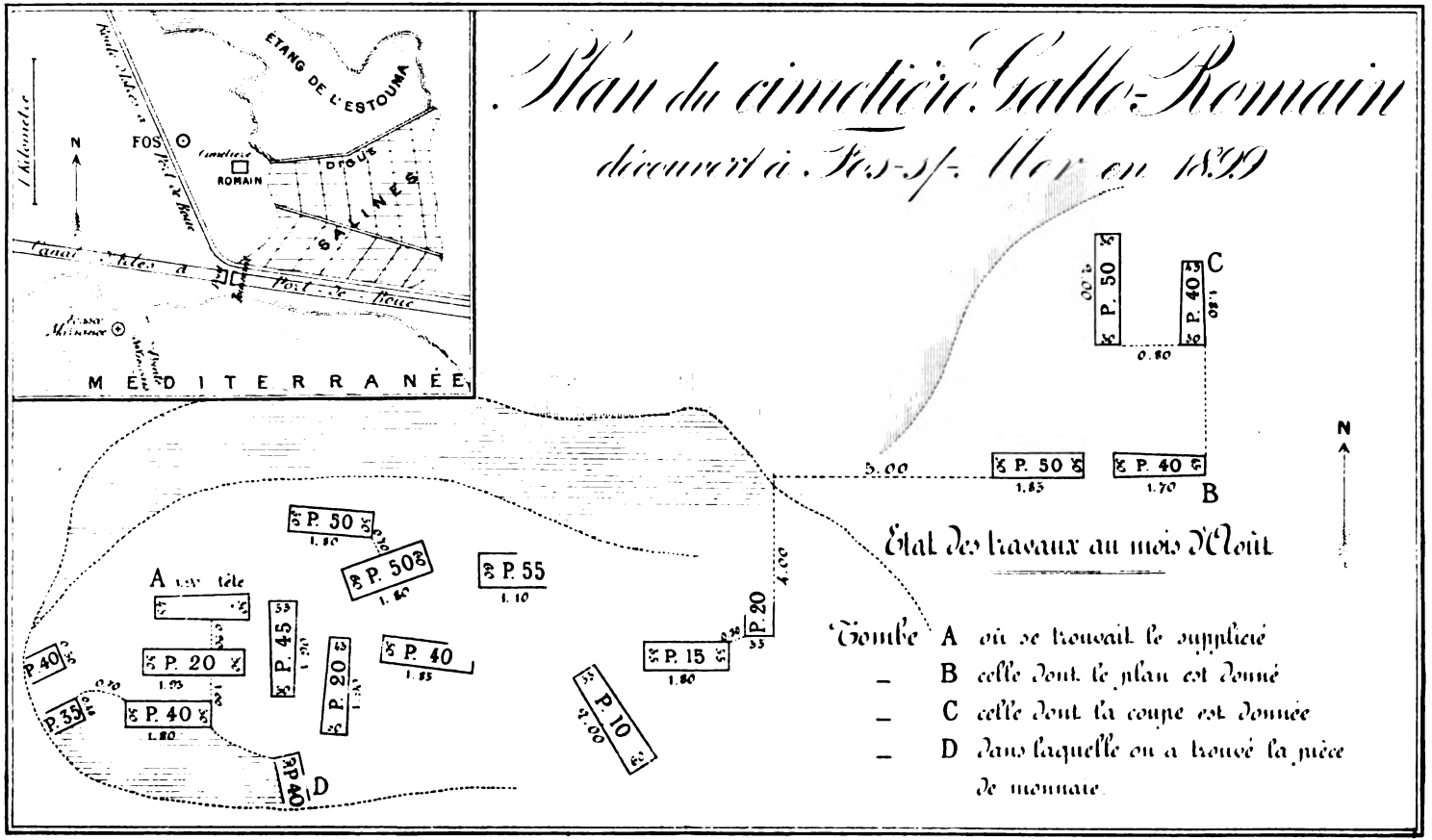

Digitized by Google

NOTE

SUR

LE CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN

DÉCOUVERT A FOS SUR-MER EN 1899.

C'est dans les carrières, au sud-est de Fos, dans le quartier appelé le Chef-Lieu, sur le plateau qui domine à la fois l'étang de l'Estouma et la mer, et vers la fin de juin, que les premières tombes apparurent sous la pioche des mineurs.

Ces carrières sont actuellement exploitées pour la construction de chantiers maritimes à Port-de-Bouc. L'exploitation se fait à ciel ouvert. La pierre est un calcaire molassique qui n'est pas très dur à cet endroit. Les tombes, qui sont taillées dans ce calcaire, ont donc pu être creusées assez facilement. Elles étaient recouvertes par une faible couche de terre, qui était autrefois cultivée.

Mais le propriétaire, voyant aujourd'hui ces terrains improductifs, a fait enlever la terre qui recouvrait la roche, afin de la faire exploiter. C'est de cette façon que le cimetière a été mis à jour.

Malheureusement, les intruments qui ont servi à le découvrir, ont aussi servi à le détruire, et aujourd'hui, de 70 tombes environ qui ont été déblayées, il en reste à peine quelques-unes qui bientôt, sans doute, auront disparu.

Certainement le cimetière se prolonge encore vers le sud, et il est à souhai er, que, si les travaux se continuent, on conserve mieux qu'on ne l'a fait, les ossements trouvés dans les sépultures.

C'est au mois d'août que j'eus le plaisir de visiter le cimetière. Il offrait alors l'aspect que j'ai tâché de représenter par le plan que je donne ici.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est que ces tombes sont sans couvercle. Les morts étaient donc recouverts par une simple couche

Digitized by Google

de terre. Puis, on s'aperçoit en même temps que les fosses sont creusées sans ordre, sans nul souci de l'alignement, ni de la distance qui les sépare; elles sont placées au hasard, sans orientation. En les parcourant, on voit ensuite qu'elles sont dissemblables comme forme et comme dimensions. On les creusait probablement selon la taille de l'individu. Mais tandis que quelques-unes sont taillées à parois droites, rectangulaires et aux côtés parallèles, d'autres montrent une inclinaison du côté de la tête, ainsi que je le représente par la coupe ci-dessous; beaucoup

ont un peu plus de largeur du côté de la tête que de l'autre côté, et certaines ont une excavation pour recevoir la tête, il en est même qui en ont une pour recevoir les pieds. La mieux faite parmi ces dernières est celle dont je donne ici le plan. Elle méritait certainement plus d'attention que les autres.

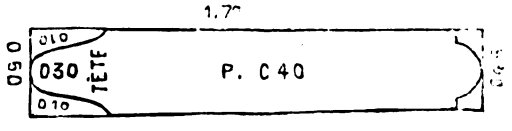

En continuant l'examen, on s'aperçoit que, tandis que certaines sépultures n'ont que 10 et 15 centimètres de profondeur, la plupart en ont 40, et qu'il en est même qui en ont 50. Ces différences extrêmes sont particulièrement remarquables.

Si nous passons maintenant à la nomenclature des objets trouvés dans les fosses, nous sommes surpris de leur rareté.

M. Lamilhau, de Salon, possède un vase en terre, sans ornementation, un verre et une lampe en terre.

M. Blanc, maire de Fos, une lampe ornée de feuillages.

Un ouvrier italien, qui travaillait dans la carrière et qui habite encore Fos, a en sa possession l'objet qui a le plus de valeur. C'est une pièce de monnaie de la grandeur de nos pièces actuelles de 50 centimes. Tout ce que j'ai pu savoir, c'est qu'elle porte d'un côté : une tête couronnée avec inscription, et de l'autre, un sujet allégorique avec les lettres LXVI, le tout très en relief et dans un

Digitized by Google

état parfait de conservation. Mais quant à voir la pièce elle-même, il paraît qu'il n'y faut pas compter, son possesseur s'imaginant avoir un trésor et ne voulant la montrer à personne. Peut-être pourrait-on, en parlementant beaucoup, et moyennant une petite somme en obtenir une empreinte à la cire.

Et c'est là, avec quelques débris de verre, tous les objets trouvés dans le cimetière. A part, bien entendu, les ossements et ce qui s'y rattache, choses dont nous allons parler.

On n'a pu reconstituer complètement que deux squelettes. Et encore, les carriers qui l'ont fait n'ont été poussés que par une simple curiosité. Loin de conserver ces squelettes, on les a éparpillés de tous côtés, et au bout de peu de temps il n'en restait que des débris. Une seule tête a été emportée par un habitant des Martigues. De sorte qu'aucune mensuration des ossements n'a pu être faite. La seule chose qu'on puisse dire, c'est que les parties d'ossements pouvant être déterminées, appartenaient au sexe masculin et à des personnes d'apparence robuste.

Tout ce que j'ai pu avoir consiste en : un fragment d'iliaque droit, montrant une portion de cavité cotyloïde ; une extrémité pelvienne de fémur droit, ayant la ligne rugueuse usée ; une extrémité tibiale de fémur droit, à laquelle il manque les tubérosités des condyles externe et interne, qui sont rongées ; une moitié inférieure de corps de fémur droit ; une moitié supérieure de corps de fémur gauche, montrant une portion de l'insertion supérieure du grand adducteur ; une partie de corps de tibia droit et deux dents, une prémolaire et une molaire.

Il est bien regrettable qu'on n'ait pris aucune précaution pour la conservation des ossements exhumés. On aurait dû surtout conserver un des squelettes entier, auquel se rattachait un grand intérêt. Ce squelette, trouvé dans la fosse indiquée au plan, portait des clous enfoncés dans les mains et les pieds, et de plus, il avait 3 clous profondément enfoncés dans le dessus de la tête. Ces clous sont arrondis, ont une longueur d'environ 15 centimètres, et un diamètre de 1 centimètre. Ils ont été arrachés sur le squelette aux parties sus désignées, et conservés par M. Lamilhau, de Salon (1), qui a eu l'obligeance de me les montrer.

Il est évident que nous devons nous trouver ici en présence

(1) Je prie M. Lamilhau d'agréer tous mes remerciements pour les renseignements qu'il m'a si obligeamment donnés, et qui m'ont servi pour la rédaction de cette note.

Digitized by Google

d'un supplicié. Et ce supplicié n'était pas le seul enterré dans ce cimetière, puisque des clous ont été trouvés dans d'autres fosses.

Et alors, nous pouvons nous livrer ici à quelques hypothèses. On sait qu'en 1824, des tombeaux gallo-romains furent découverts à Fos, près de la chapelle Notre-Dame. Seulement, à cet endroit, les tombes étaient recouvertes d'un couvercle en pierre, dans le genre de celles des Alyscamps à Arles. De plus, elles contenaient de nombreuses monnaies, Faustines, Trajanes, etc., et de nombreux objets funéraires. Or, dans le cimetière qui nous occupe, on peut dire qu'il n'y a pas d'objets funèbres, vu leur rareté, et les sépultures, fait important, n'ont pas de couvercle.

Le cimetière mis à jour en 1824, avec ses tombes plus soignées, était-il réservé à la classe riche, et le dernier n'était-il que pour la classe pauvre, ou bien pour les réprouvés, les suppliciés? Et encore, qu'étaient-ce que ces suppliciés? N'est-il pas permis de penser qu'à cette époque, où le christianisme naissait à peine, nous nous trouverions ici en présence de quelques-uns des premiers adeptes martyrisés pour la foi nouvelle? On sait avec quelle fureur les premiers chrétiens étaient traqués, et comment on traitait ces renégats des croyances païennes, qui embrassaient la religion que le Christ apportait au monde. Ce squelette, percé de clous, éveille de suite l'idée d'un crucifiement, et les 3 clous plantés dans la tête ajoutent encore à l'horreur d'un pareil supplice.

Quoiqu'il en soit, ce dernier cimetière ne ressemble en rien au premier, et il n'était pas sans intérêt d'en signaler la découverte et d'en faire ressortir la différence.

Il me reste à dire quelques mots au sujet du village romain lui-même, les *Fossae Marianae*, disparues aujourd'hui sous les flots.

Il est situé en delà de la pointe Saint-Gervais, à l'endroit que j'ai indiqué sur la carte. On voit très bien, à quelques mètres de profondeur seulement, des pans de murailles de maisons romaines encore debout, et on pourrait, à l'aide de scaphandriers savamment dirigés, déblayer le terrain et reconstituer une partie du village. On trouverait là, certainement, des choses intéressantes. En une demi-heure seulement, j'ai récolté au bord de la mer, une quantité notable de morceaux de poteries, et je n'ai conservé que ceux dont la forme pouvait permettre de déterminer l'objet. Mais, à deux mètres dans l'eau, on voit très bien des amphores, des vases, des plats, tout cela pêle-mêle, de taille et de forme différentes, parfois encroûtés par les *Vermetus*, les *Balanus*, etc.

Digitized by Google

Je ne peux m'empêcher de témoigner ma surprise de ce qu'ayant un village romain si près de nous, les archéologues n'aient pas cherché à l'explorer. Et si, un jour, à l'aide de scaphandres, on entreprenait des fouilles, il serait intéressant de chercher en même temps à connaître la cause de la submersion du village.

J'ai remarqué, à Fos, qu'en certains points, notamment sur un des bords de l'étang de l'Estomac, le Miocène repose sur une couche sablonneuse Éocénique. De sorte que la mer, venant battre cette couche sablonneuse, l'attaque facilement, la creuse, la fait disparaître, et le Miocène se trouvant alors suspendu, il se produit des éboulements. Ce fait est facilement observable à Fos, et on peut se demander si les *Fossae Marianae* des Romains n'ont pas été submergées dans ces conditions.

En somme, cette région est très intéressante au point de vue archéologique, et il serait à souhaiter que l'on continuât les fouilles du cimetière, en conservant précieusement les objets et les ossements retrouvés, et que l'on pût bientôt remettre à la lumière tous les restes enfouis de l'antique cité des Fosses Mariennes.

H. Nicolas.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DES LUNETTES.

CHAPITRE I.

I. Anachronismes artistiques. — II. Les loupes et les lentilles chez les anciens. — III. L'émeraude de Néron. — IV. Citations données comme une preuve de l'usage des verres d'optique chez les anciens.

I.

Si nous nous en rapportons au témoignage des peintres et des littérateurs, l'usage des lunettes serait fort ancien.

Albert Dürer, dans ses gravures de la Vie de la Vierge, représente des vieillards lisant à l'aide de pince-nez.

Dominico Ghirlandajo (1449-1498), raconte Manni (1), dans une peinture qui se trouve sur la paroi latérale gauche de l'église *di Ognissanti* de Florence, représente saint Jérôme (331-420) en train de lire, et une paire de lunettes sont suspendues devant lui. Aussi on voyait à Venise, vers 1660, une vieille enseigne accrochée devant la boutique d'un opticien avec cette légende : A saint Jérôme, inventeur des lunettes (*San Girolamo, inventore delle occhiali. Manni*).

Citerons-nous La Bruyère faisant répondre à Irène par Esculape : « Votre vue s'affaiblit, prenez des lunettes. »

(1) Tous les auteurs qui ont écrit sur l'histoire des lunettes ont généralement copié (souvent il faudrait dire plagié) l'ouvrage de Manni : *Degli occhiali di naso, inventati da Salvino Armati, gentiluomo florentino,* Trattato istorico di Dominico Maria Manni, academico florentino; in Firenze, MDCCXXXVIII. Nella stamperia d'Anton Maria Albinizzi, in-8° de 84 pages.

On doit indiquer aussi les deux sources suivantes qui seront fréquemment citées :

Carlo Manzini, *L'occhiale all' occhio.* Bologne, 1660.

Redi, *Lettera sopra l'invenzione degli occhiali di naso.* Florence, 1648, in-4°.

La lettre de Redi se trouve rapportée en entier dans Manni. Elle se trouve aussi traduite en français dans Spon, *Recherches curieuses sur l'antiquité.* Lyon, 1693, in-4°, p. 213.

Digitized by Google

Laissant de côté ces anachronismes artistiques (1), passons à des sources plus autorisées et voyons d'abord ce que les anciens savaient des lentilles.

II.

Les anciens connaissaient les verres convexes : c'est incontestable. Dans les fouilles de Ninive on a trouvé une lentille en cristal de roche. Elle est de forme ovalaire, longue de 16mm, large de 12 ; elle est plan convexe. Sa surface plane est rugueuse et dépolie ; la surface convexe paraît avoir été taillée assez grossièrement à la meule, elle est assez bien polie quoique un peu détériorée. Malgré ces imperfections et le mauvais état de conservation, on peut mesurer sa distance focale qui est de 15 centimètres environ (2).

Priesley (3) parle de morceau de cristal de roche en forme de lentilles d'origine druidique, et ayant apparemment servi au grossissement des objets. Ces lentilles se trouveraient au Museum de Cambridge. Sans contester ce dire, nous pouvons rappeler que le globe de cristal, tel celui qui a été découvert, en 1653, à Tournay, dans le tombeau de Childéric Ier, était un signe de la puissance, et pourrait n'avoir pas d'autre signification entre les mains de vieux prêtres gaulois.

Des lentilles ont été trouvées dans les fouilles de Pompéi et de Nola : une de celles-ci (provenant de Pompéi et exposée au musée

(1) Albertotti, dans ses *Notes sur le traité des lunettes de Daca de Valdes*, relève dans le même ordre d'idées les tableaux suivants :

1° Galerie nationale de Londres, n° 707 : école allemande du XV° siècle, un saint Pierre tenant à la main gauche un binocle.

2° Pinacothèque de Bologne : La vocation de saint Mathieu de Ludovico Caracci (1555-1619) ; saint Mathieu assujettit son binocle sur le nez.

3° Église de la Trinité de Florence : La mort de saint François de Domenico Ghirlandajo ; un vieillard lit avec un pince-nez

4° Pinacothèque de Parme, n° 326. École espagnole du XVI° siècle, portrait du marquis d'Altamura, portant un binocle sur le nez.

5° Crypte du dôme de Parme Chapelle Rusconi : fresques du XV° siècle, représentant plusieurs vieux portant pince-nez.

6° Galerie royale de peinture de Windsor : les usuriers de Quentin Metsys (1466-1530). Un vieux écrit sur un livre avec le pince-nez.

7° Manni cite encore un tableau de Cigoli (1559-1613, à l'église de San Francesco di Prato), représentant la circoncision de Jésus-Christ avec Siméon, le nez armé de lunettes.

8° Ajoutons le n° 2011 du musée du Louvre : Jésus-Christ chassant les vendeurs du temple, de Jordaens ; parmi ceux-ci se trouve une femme portant un binocle.

(2) David Brewster, *Athenaeum français*, 18 septembre 1852, et Layard : *Discoveries in the ruins of Niniveh and Babylon*. London, 1853.

(3) Priestley, *Histoire de l'optique*.

Digitized by Google

de Naples) consiste en un petit disque de verre plan convexe; il a 6 centimètres et demi de diamètre et la plus grande hauteur de la convexité est de douze millimètres ; la circonférence est usée à la roue et disposée pour la sertissure (1). Celle provenant de Nola, toujours plan convexe, est de même forme, mais enchâssée dans un cercle d'or (2).

Un célèbre antiquaire de Rome, Francesco di Ficaroni, interrogé par Manni sur les verres que possédaient les anciens, lui répondit : Qu'il avait vu des figurines antiques dessinées sur des pierres précieuses, tellement fines et délicates, qu'il était impossible qu'elles aient été sculptées sans le secours d'une loupe. Descendant un jour dans les catacombes de San Lorenzo fuori le Mura : « Io stesso, ajouta-t-il, trovai una lente murata e fermata col gesso o calcina fina ; e questa lenti era giusto della grandezza d'un testone, che ingrandeva mirabilabente le cose (3). » L'antiquaire romain la prêta à un de ses amis qui la lui perdit.

Les anciens connaissaient-ils l'usage des loupes, ou n'étaient-elles que des objets de luxe? Pour prouver que les Romains connaissaient le pouvoir grossissant des verres convexes, on cite le passage suivant de Sénèque : « Une écriture mince et embrouillée à travers une boule de verre paraît plus grosse et plus distincte (4). » Mais Sénèque n'attribue nullement cet effet à la forme du verre : « J'ajouterai que tout ce que nous voyons à travers l'eau nous paraît plus gros. Plongés dans l'eau, les fruits à travers le verre nous paraissent plus beaux. » Il y revient plus loin : « Tous les corps vus à travers un liquide nous apparaissent plus gros que réellement »

(1) Gerspach, *L'art de la verrerie*, p. 41.

(2) Dutens parle des lentilles antiques en ces termes :« J'ai vu dans un cabinet d'antiquités du roi de Naples à Portici plusieurs loupes ou lentilles plus fortes que celles qui sont en usage parmi nos graveurs : quelques-unes n'ont que 4 lignes de foyer, et j'en ai moi-même une moins forte à la vérité qui a été trouvée à Herculanum. » (*Origine des découvertes attribuées aux modernes*, Paris, 1776.) Govi (*Introduzione dell' Ottica di Tolemeo*, 1885, Torino, p. xxxi), faisant allusion à cette citation de Dutens, ajoute : « La supposée lentille indiquée par quelques écrivains comme trouvée à Herculanum ou à Pompéi et conservée au musée de Portici (maintenant dans celui de Naples) n'est pas et ne peut pas avoir été une lentille. C'est une pièce de verre irrégulièrement plan convexe, tomenteuse et pleine de bulles, telle en somme que, même en la supposant primitivement plus régulière et sans l'usure du temps, elle n'aurait pas pu donner une image utile des objets vus à travers. »

(3) *Il y a une trentaine d'années*, dit-il : c'était donc au commencement du XVIII• siècle.

(4) Illud adjiciam, omnia per aquam videntibus longe esse majora. Litterae quamvis minutae et obscurae, per vitream pilam aqua plenam majores clarioresque cernuntur. Poma formosiora quam sint videntur, si innatant vitro..... Quidquid videtur per humorem, longe amplius vero est. Sénèque, *Questions naturelles*, liv. I, chap. 5 et 7.

Digitized by Google

C'était d'ailleurs un phénomène physique très connu des traiteurs romains, qui en usaient à leur devanture pour rendre plus appétissantes leurs marchandises. « Nous voyons, dit Macrobe, parlant des traiteurs et restaurateurs, dans des vases de verre pleins d'eau les œufs apparaître plus gros ; les fibres des viandes sont plus distinctes et amplifiées, les anneaux des boyaux semblent énormes (1). » Mais comme Sénèque, Macrobe n'attribue cette action qu'à l'eau dans laquelle sont plongés ces objets.

De même, Aulu-Gelle nous dit : « Les objets que nous voyons plongés dans l'eau nous paraissent plus volumineux (2). »

Les anciens paraissent avoir mieux connu l'action calorifique que produit au foyer de la loupe la concentration des rayons de soleil. Le passage suivant des Nuées d'Aristophane en contient une mention très nette.

« STREPSIADE. — As tu jamais vu chez les marchands droguistes cette pierre brillante et diaphane avec laquelle on allume le feu ?

« SOCRATE.— Tu veux dire le cristal.

« STREPSIADE. — Ne pourrai-je pas, lorsque le greffier écrira ma condamnation, prendre le cristal, et, me tenant à l'écart, faire fondre au soleil toutes les lettres du jugement ? »

A cette époque, les écrits, jugements, étaient libellés sur des tablettes de cire, il suffisait d'une chaleur peu intense pour les détruire.

Mais Pline est beaucoup plus explicite : « Un globe de verre creux rempli d'eau, exposé aux rayons du soleil, s'échauffe tellement qu'il brûle une étoffe (3). »

Pline cite aussi le cristal de roche comme jouissant des mêmes propriétés que la sphère de verre remplie d'eau : « Je rappelle que les médecins ayant à brûler certaines parties du corps, indiquent que le moyen le plus pratique est de se servir d'une sphère de cristal exposée aux rayons du soleil (4). »

Avec des lentilles de 7 dioptries, telles que celles trouvées à Venise, à Pompéi, on peut en quelques secondes allumer au soleil

(1) Videmus in doliolis vitreis aquae plenis et ova globis majoribus, et jecuscula fibris tumidioribus et vulvas spiris ingentibus. *Macrobii Saturn., lib. 8, cap. 14, initio.*

(2) Reddit etiam causas ea disciplina cur istae quoque visiones fablant; *ut quae in aqua conspiciuntur, majora ad oculos fiunt;* quae procul ab oculis sunt, minora. Livre XVI, chap. 18.

(3) Cum addita aqua vitreae pilae soli adverso, in tantum excandescant ut vestes exurant. Livre XXXVI.

(4) Invenio medicos, quae sunt urenda corporum, non aliter utilius id fieri putare, quam cristallina pila adversis posita solis radiis. Livre XXXVII, chap. 10.

Digitized by Google

l'amadou ou la mèche à briquet ; elles seraient également suffisantes pour amener une cautérisation des téguments.

En tous cas, les Romains ignoraient l'usage des verres convexes pour pallier aux inconvénients de la presbytie, puisque, au témoignage de Manni, Cicéron, Cornelius Nepos, Suétone attestent que, lorsque, en vieillissant, la vue s'affaiblit, on n'a pas d'autre ressource que de se faire faire la lecture par un esclave.

III.

Les verres concaves paraissent avoir été complètement inconnus des anciens.

Néron, nous dit Suétone (1), avait les yeux bleus et la vue basse. Il assistait aux combats de gladiateurs du faîte de l'avant-scène du cirque. D'après Pline, dans ces circonstances, il se servait d'une émeraude (2). De cette phrase de Pline on a conclu que Néron était myope et se servait d'une émeraude concave pour corriger sa myopie.

Rapportons intégralement le passage de l'auteur latin :

« Il n'est point de couleur plus agréable à l'œil que celle de l'émeraude : quelque plaisir que l'on prenne à considérer les feuilles et les herbes vertes, on en goûtera infiniment davantage à contempler les émeraudes, à la teinte verte desquelles nulle couleur ne peut être comparée. Aussi sont-elles les seules pierres dont l'aspect contente la vue sans la lasser. Et même, lorsque notre vision est affaiblie par un travail forcé et minutieux, la fixation d'une émeraude la soulage et la fortifie. Les lapidaires n'ont pas d'autre moyen de reposer leurs yeux fatigués : la douce couleur de l'émeraude adoucit et repose leur vision. Lorsqu'on regarde une émeraude de loin, elle paraît plus grosse, parce que, frappant de son éclat l'air qui l'environne, elle lui communique une couleur verte. A l'ombre, au soleil, à la lampe, toujours la même avec le même éclat, l'émeraude est transparente et conserve cette diaphanéité, quelle que soit son épaisseur : c'est là une des choses qui nous charment le plus dans les eaux.

« Les émeraudes sont le plus souvent concaves, en sorte qu'elles réunissent les rayons visuels. C'est pourquoi on les laisse telles qu'elles sont et on ne se permet pas de les graver. D'ailleurs,

(1) Statura fuit paene justa..... oculis coesiis et hebetioribus. Suétone, chap. 51.

(2) Nero princeps gladiatorum pugnas spectabat smaragdo. Pline, *Historia*, lib. XXXVII, cap. XV.

Digitized by Google

celles de Scythie et d'Égypte sont si dures qu'il est impossible de les entamer. Les émeraudes plates représentent les objets droits et de la même manière que fait un miroir plan. L'empereur Néron regardait avec une émeraude les combats de gladiateurs (1). »

Si l'on ne citait que ces deux phrases : « Les émeraudes sont généralement concaves, en sorte qu'elles réunissent les rayons visuels.... Néron se servait d'une émeraude pour regarder les combats de gladiateurs », il en découlerait l'interprétation suivante : Que Pline connaissait les effets des verres concaves sur la vue, et que Néron se servait d'une pierre concave pour corriger sa myopie. Les émeraudes, surtout celles transparentes et sans défaut, étaient d'un prix très élevé, c'était donc là un monocle qui n'était pas à la portée de tous. Ceci nous expliquerait pourquoi l'usage ne s'en vulgarisa pas.

Mais de la lecture de tout le passage de l'auteur latin, on tire une impression bien différente. Il semble que Pline ne veut donner l'émeraude que comme ayant une action bienfaisante sur la vue, action propre à cette pierre. Le scarabée vert jouissait d'ailleurs de vertus semblables et Pline se sert pour lui de termes fort analogues à ceux qu'il a employés dans ce chapitre de l'émeraude (2). Dès lors, l'émeraude, comme le scarabée, n'est plus qu'un topique ayant une action adoucissante sur la vue, et c'est dans ce seul but qu'elle aurait été employée par Néron. Cette influence du vert sur la vue se conservera comme une tradition et nous la retrouverons encore au XIX^e^ siècle.

Aulu-Gelle (3), étudiant les vices rédhibitoires des esclaves, se demande si la myopie doit figurer parmi les causes de nullité du contrat de vente. Il paraît que la question était fort discutée.

(1) Nullius coloris aspectus jucundior est. Nam herbas quoque virentes frondesque avide spectamus : smaragdos vero tanto libentius, quoniam nihil omnino viridius comparatum illis viret. Praeterea soli gemmarum contuitu oculos implent, nec satiant. Quin et ab intentione alia obscurata, aspectu smaragdi recreatur acies. *Scalpentibus gemmas non alia gratior oculorum refectio est* : ita viridi lenitate lassitudinem mulcent. Praeterea longinquo amplificantur visu, inficientes circa se repercussum aera : non sole mutati, non umbra, non lucernis, semperque sensim radiantes, et visum admittentes, ad crassitudinem sui facilitate translucida : quod etiam in aquis nos juvat. Idem plerumque et concavi ut visum colligant. Quapropter decreto hominum iis parcitur, scalpi vetitis. Quamquam Scythicorum Aegyptiorumque duritia tanta est, ut nequeant vulnerari. Quorum vero corpus extensum est, eadem, qua specula, ratione supini imagines rerum reddunt. Nero princeps gladiatorum pugnas spectabat smaragdo. Liber XXXVII, 16.

(2) Scarabaei viridis natura contuentium visum exacuit. *Itaque sculptores contuitu eorum adquiescunt.* Liber XXIX, 38 *in fine.*

(3) Liber IV, cap. II.

Digitized by Google

Aulu-Gelle voit dans la myopie non une maladie, mais une malformation inguérissable (*vitium perpetuum*).

La même question est discutée par Ulpien, et les réponses des jurisconsultes font bien voir qu'on ne connaissait aucun artifice, aucun moyen de pallier aux inconvénients de la myopie.

IV.

Panciroli, au XVI^e^ siècle (1), et 300 ans après lui Fukala (2), ont découvert dans Plaute la preuve que les Romains connaissaient et usaient des verres et lunettes. Le comique romain y aurait fait allusion dans les trois passages suivants :

.... dum redeo domum
Conspicillo consecutus est clanculum me, usque ad fores.
(*Cistellaria*, acte I, scène 1.)

In conspicillo adservabam : palium observabam.
(Quae supersunt de *Medico*.)

Cedo vitrum, necesse est conspicilo uti.

Pour ce dernier vers, il est apocryphe. Manni a fouillé vainement les éditions et même les manuscrits de Plaute sans en trouver trace : le Père Pezenas, commentateur et traducteur de Smith, n'a pas été plus heureux que Manni.

Quant aux deux premiers vers, prenant *conspicillum* dans le sens de lunettes ou verre d'optique, Panciroli et Fukala les traduiraient ainsi :

« Tandis que je revenais à la maison, il me suivit du regard à travers son *conspicillum* jusques à la porte. »

« J'observais à travers mon *conspicillum*, je veillais sur le manteau. »

Depuis 300 ans, les latinistes, qui se sont occupés de cette question, ont déclaré cette traduction inadmissible, et je crains fort pour Fukala qu'on ne lui préfère celle de la collection Panckoucke : « A notre retour, il nous suivit à distance, sans nous perdre de vue, jusques à notre porte. » – « J'observais du lieu où je m'étais posté. » — Dans le premier vers, *conspicillo, onis*, est pris dans le sens d'observateur; dans le second, *conspicillum, i*, lieu d'où l'on observe.

(1) Panciroli, *Rerum memorabilium libri duo*. Amb., 1599.
(2) Fukala, *Die Refractionslehre in Alterthüm. Arch. für Augenh.*, 1899.

Digitized by Google

On a rapporté aussi ces paroles de l'Ecclésiaste : « Quando commovebuntur custodes domus, et nutabunt viri fortissimi, et otiosae erunt molentes in minuto numero, *et tenebrescent videntes per foramina* (chap. XII, verset 3) », prenant *foramina* pour lunettes au lieu de pupille.

A ce propos, Manzini s'inquiète de savoir quelle devait être la vision des patriarches de la Bible dans leur vieillesse : « L'art des lunettes n'a eu d'autre origine que la nécessité. Les premiers siècles virent engendrer des hommes de complexion robuste, qui lassaient les siècles sans être terrassés par eux, et en vivaient plus de sept à huit, comme Jared qui mourut à 962 ans, et son neveu Mathusalem qui vécut 7 ans de plus que lui. J'en conclus qu'on n'avait point alors besoin de lunettes : la nature seule avait pourvu à la perfection de ces organismes. »

Rappelons qu'au témoignage de l'Écriture sainte, Moïse mourut à 120 ans, sans que sa vue ait été affaiblie (1).

Jamblique, qui vivait dans la première moitié du IV^e^ siècle, raconte que Pithagore s'était appliqué à rechercher des instruments qui fussent d'un secours aussi efficace à l'ouïe, que la règle, le compas et plus particulièrement les διοπτρα le sont à l'œil.

Il est fort possible que ce mot διοπτρα désigne les loupes, dont se servaient les médecins et peut-être (?) les graveurs de pierres précieuses, à moins qu'il ne s'agisse de simples miroirs, ou de l'instrument géodésique décrit sous ce même nom par Héron d'Alexandrie (2).

Aucune de ces citations ne nous permet de conclure à l'usage des verres chez les anciens pour pallier aux anomalies de la vision.

(1) Moyses centum et viginti annorum erat quando mortuus est: *non caligavit oculus ejus,* nec dentes illius moti sunt. (*Deutéronome*, chap. XXXIV, verset 7.)

(2) Letrone, *Recherches sur les fragments d'Héron d'Alexandrie*. Paris, imp. nation., 1851, in-4°, p. 31.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

V. L'optique et les théories de la vision dans l'antiquité. — VI. L'optique au moyen age (Alhazen, Roger Bacon, Johannes Pithsanus, Vitellion).

V.

Les anciens, au moins jusques à Ptolémée (IIe siècle), n'avaient sur la réfraction que des notions grossières.

Le phénomène de la vision fut l'objet de nombreuses discussions de la part des philosophes grecs. Les stoïciens admettaient l'existence d'un fluide qui, allant de l'œil à l'objet, l'embrassait dans toute sa configuration. La théorie de Platon se rapproche de celle des stoïciens : il admet une émission visuelle de l'œil vers l'objet ; du contact du fluide lumineux de l'œil avec la lumière extérieure résulte une sensation, une vibration, qui pénètre jusqu'à l'âme et lui donne l'impression visuelle. Pour Empédocle, Épicure, la vision est la conséquence de l'action que produit sur l'œil l'objet lui-même : la lumière, ajoute Aristote, est une émanation des corps apparaissant par le mouvement que produit en elle la couleur de l'objet : ce mouvement est transmis aux humeurs transparentes de l'œil.

Les premières recherches sur l'optique apparaissent avec Euclide (1) (300 av. J.-C.). Euclide établit que la lumière se propage en ligne droite : les rayons émanant de l'œil se comportent de même, séparés les uns des autres par un certain intervalle. Nous ne voyons que les objets sur lesquels se portent ces rayons : nous jugeons de leur dimension d'après la grandeur de l'angle sous lequel ils nous apparaissent. Les objets nous apparaissent à droite, à gauche, en haut ou en bas, selon qu'ils sont vus par les rayons émanant des parties gauche, droite, supérieure ou inférieure de l'œil.

Euclide s'occupe surtout de catoptrique : il montre comment, avec un miroir concave exposé aux rayons du soleil, on peut allumer du feu. Il connaît cependant la réfraction des rayons lumineux et donne comme exemple l'objet qui, placé au fond d'un vase, devient visible dès que le vase est rempli d'eau.

(1) Οπτικα. Paris, 1557, in-4°.

Digitized by Google

Ptolémée écrit, dans le IIe siècle de notre ère un traité d'optique dont il ne nous reste que des manuscrits incomplets (1). Des cinq livres dont il se composait, il nous manque le premier en entier et une grande partie du cinquième.

La vision, d'après Ptolémée, se fait par émission des rayons de l'œil : par elle nous connaissons les objets, leur grandeur, leur couleur, leur forme, leur situation, leur état de mouvement et de repos. Pour que la vision puisse s'effectuer, il faut un milieu transparent et un objet consistant, capable d'arrêter la vertu visuelle. D'autre part, les objets doivent être lumineux par eux-mêmes ou extrinsèquement. Les couleurs sont les premières choses que nous voyons : elles constituent l'agent propre à la vision (*sensibile proprium visui*), elles sont inhérentes aux objets, ne sont pas visibles par elles-mêmes et ne peuvent être perçues qu'avec l'aide de la lumière.

Les corps lumineux ou colorés se manifestent par une action particulière (*per passionem quae fit in visu*) et cette action est une illumination ou une coloration.

Nous connaissons la situation et les dimensions des objets par l'appréciation de leurs surfaces, l'état de mouvement par le changement qui s'opère dans les couleurs et les surfaces, l'état de repos par l'absence des mêmes changements.

Pour que le mouvement d'un objet soit perceptible, il faut qu'il s'opère en un temps perceptible : ainsi le mouvement des roues allant très vite n'est pas apparent ; de même, si un mouvement insensible se fait durant un temps sensible, le mouvement n'est pas perçu : tels, sur la plage, les bateaux naviguant au loin nous apparaissent immobiles.

La vision connaît la distance des objets par la longueur des rayons, leur position par la disposition de leurs surfaces (*principiorum suorum*) et par l'ordination des rayons qui tombent sur l'objet ; leur grandeur est appréciée par la grandeur de l'angle qui embrasse leurs extrémités.

La vision binoculaire s'opère *per comprehensionem corporis cum radiis consimilibus* : ces rayons ont dans chaque pyramide visuelle une disposition symétriquement égale par rapport à l'axe ; si par un effort nous dérangeons l'axe de nos yeux, de façon que ce ne soit pas *duo radii consimiles* qui arrivent à l'objet, celui-ci nous apparaît double.

(1) Manuscrit latin 7310 de la Bibliothèque nationale de Paris, et Govi, *L'Ottica di Ptolomeo*. Torino, 1885.

Digitized by Google

Ptolémée connaît certains faits de persistance de l'image dans l'œil : il en donne comme exemple un point sur un disque en rotation qui apparaît comme un cercle, ou la fixation d'une couleur vive qui donne ensuite aux objets la même coloration. Sur un disque composé de segments diversement colorés et mis en rotation, Ptolémée note la disparition des couleurs, remplacées par une teinte uniforme, mais il ne connaît pas les règles qui président à l'apparition de la couleur résultante.

Le V^e^ livre de Ptolémée est consacré à la réfraction des rayons lumineux, dont il note la déviation par rapport à la perpendiculaire : il donne une appréciation numérique, sous forme de tableaux, de la déviation des rayons passant de l'air dans l'eau et le verre sous des degrés d'incidence différents. Malheureusement ce livre est incomplet et il nous manque la partie la plus intéressante, qui traitait de la réfraction à travers les corps sphériques.

Le petit traité d'optique de Damien, fils d'Héliodore de Larisse, postérieur à celui de Ptolémée, ne nous donne aucune indication nouvelle (1).

Les idées des médecins grecs sont des plus primitives : Celse, au commencement du I^er^ siècle, inaugure l'erreur que le cristallin est le siège de la vision. Galien revient à la théorie des stoïciens. La vision s'effectue au moyen du pneuma, qui vient du cerveau à la pupille par les canaux du nerf optique. Il se met en communication avec l'objet extérieur, et il se produit simultanément dans le cristallin des modifications correspondant à la couleur, à la forme, à la situation de l'objet : ces modifications se fixent sur la capsule postérieure du cristallin (prolongement de la rétine), comme une image sur un miroir. Alexandre d'Aphrosidias admet même que le pneuma ou *spiritus visorius* peut s'enflammer ; il explique ainsi le phosphène qui se produit quand l'œil est violemment frappé (2).

(1) Δαμιανοῦ φιλοσόφου τοῦ Ἡλιοδώρου Λαρισσαίου κεφάλεια τῶν ὀπτικῶν. Berlin, 1897.

(2) Quam ob causam qui in faciem percutiuntur ignem videant? Quod spiritus visui accommodatus extenuatus per ictum ardet. (*Problemata*, lib. I, probl. 50. Parisiis, 1541, in-8°.)

Digitized by Google

VI.

Les théories émises par les anciens pour expliquer les phénomènes visuels font abstraction de toute influence de réfraction.

Au X^e^ siècle, Ebn el Heitsam (965-1038), astronome et médecin arabe, dont les traducteurs ont fait Alahzen, ou Alahcen, ou Alahren, émet l'adage : *omnis visio fit refracte.*

Alahzen admet que la lumière se propage de trois façons différentes : *recte, reflexe* et *refracte.* La propagation de la lumière dans l'air se fait avec une telle rapidité que cette marche échappe à la perception de nos sens.

Alahzen énonce ainsi les lois de la réfraction : la réfraction se rapprochant de la perpendiculaire se produit quand la lumière passe d'un milieu plus diaphane dans un milieu moins diaphane : la réfraction en s'éloignant de la perpendiculaire a lieu quand la lumière passe d'un milieu plus diaphane dans un milieu moins diaphane. Le rayon, tombant perpendiculairement à la surface du milieu réfracteur, le traverse sans subir de déviation.

La vision s'opère dans le cristallin, dernière expansion des fibres du nerf optique ; elle n'est parfaite que lorsque les rayons lumineux sont arrivés à l'*ultimum sentiens*, au nerf optique. Mais la vision, pour s'effectuer, exige avant tout des phénomènes de réfraction dans les milieux de l'œil. Pénétrant dans l'œil, la lumière suit les lois de la réfraction et se rapproche de la perpendiculaire ; il en résulte d'abord que l'organe peut ainsi recueillir des rayons émanés d'une zone très étendue, ensuite que tous ces rayons convergent vers un même point avec les rayons perpendiculaires (ceux-ci ne subissant pas de réfraction), et ainsi est augmentée la puissance de la vision. Alahzen reconnaît que certains rayons doivent traverser le cristallin et pénétrer dans la concavité du nerf optique ; ces rayons serviraient à compléter la vision (*visionem sive adspectum perficere*). La forme sphérique de la cornée est nécessaire pour que l'œil puisse voir des objets plus grands que lui. En effet, la vision distincte s'effectue par les rayons directs (les rayons obliques ne servent qu'à la compléter, la fortifier) ; si la surface de l'œil était plane, il ne pourrait recevoir de rayons perpendiculaires que d'un objet parallèle et égal à l'œil en dimension. Tous les rayons perpendiculaires tombant sur une sphère concourent au même point, au centre de la sphère ; Alahzen suppose que la pupille est au centre de courbure de la cornée, ce qui

Digitized by Google

permet à tous les rayons tombés sur la cornée de traverser le diaphragme irien.

Alahzen connaît les verres sphériques et étudie d'une façon peu nette leurs effets sur la marche de la lumière, sans tirer aucun avantage pratique de leur emploi. Il note seulement, comme Sénèque, qu'un objet appliqué à la base d'un grand segment de sphère de verre paraît plus grand (1).

Au XIII[e] siècle, les recherches d'Alahzen sont reprises par Roger Bacon, Johannes Pithsanus, archevêque de Cantorbéry, et Vitellion. Vitellion (Vitello ou Vitellio), mathématicien polonais, a fait une volumineuse paraphrase de l'optique d'Alahzen. Johannes Pithsanus (John Peckam, archevêque de Cantorbéry, 1240-1292) dans son petit traité, *Perspectiva communis*, a résumé les principes d'optique ; cet ouvrage jouit d'une grande réputation : Fabrice d'Acquapendente, à la fin du XVI[e] siècle, écrivant son traité *De visione*, lui fait de nombreux emprunts. Il ne mérite pas un tel honneur, il ne présente rien de personnel et ne se recommande que par sa brièveté (2).

Pithsanus donne l'explication physique de l'expérience de Pline, consistant à allumer du feu avec une sphère pleine d'eau exposée aux rayons du soleil.

Vitellion fait remarquer, après Bacon, que l'expérience réussit plus facilement lorsque, au lieu d'une sphère entière, on prend seulement un cristal plan convexe, *minor hemispherio*, et qu'on met l'objet inflammable au centre de la sphère ; la raison est que : *omnes radii totali illi superficiei sphaericae perpendiculariter incidentes, concurrunt in centro.* Il ajoute que ces expériences sont de simples amusements pour les curieux (3).

(1) Alhazeni Arabis, *Opticae thesaurus, libri VII.* Basileae, 1575, in-fol.

(2) Nous avons de Johannes Pithsanus un autre traité intitulé : *Oculus moralis*, divisé en 15 chapitres. Il y est traité au I[er] : De numero partium oculum componentium ; II, de ordine partium ; III, de visionum numero ; IV, de visionis modo ; V, de visivis organo completivis ; VI, de mirabilibus circa oculi visionem ; VII, de instructione moralissima XII proprietatum oculi oralis ; VIII, de directoriis oculorum ; IX, de sumptuositate oculi ; X, de corporalium oculorum carentia equanimitatis sufferenda ; XI, de informatione ex VII conditionibus quae requiruntur ad visum ; XII, de instructione praelatorum ex VII proprietatibus oculorum ; XIII, de IV rebus quas spiritualiter oculi debent contemplari ; XIV, de rebus visibilibus oculum delectantibus ; XV, de septemplici oculo intuitus divini.

Cet ouvrage (dont nous n'avons d'ailleurs eu entre les mains qu'un mauvais manuscrit de la fin du XIV[e] siècle, porté au n° 1848 de la bibliothèque de Troyes, comme d'un auteur inconnu) contient quelques principes empruntés à Alahzen et à Constantin (*liber de oculo*), noyés au milieu de dissertations théologiques.

(3) Vitellionis Thuringopoloni, *Opticae libri X.* Basileae, 1571, in-folio.

Digitized by Google

Bacon (1) nous donne une étude complète de la marche des rayons lumineux dans les verres plan concaves et plan convexes. Nous nous arrêterons sur les canons V et VI (cap. III, dist. II), traitant de la marche des rayons dans les verres plan convexes, l'œi étant dans l'air, milieu moins dense. Le canon V est ainsi conçu: « La convexité du corps réfracteur étant tournée vers l'œil, et l'objet étant placé entre le centre et l'œil, l'image sera plus près et plus grande et sera vue sous un plus grand angle. » La figure 1 montre le schema explicatif de Bacon, la figure 2 montre ce qui se passe en

Fig. 1.

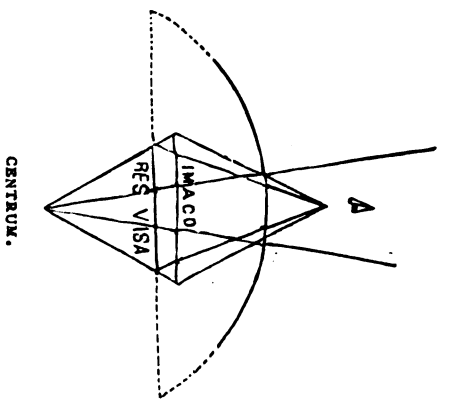

Fig. 2.

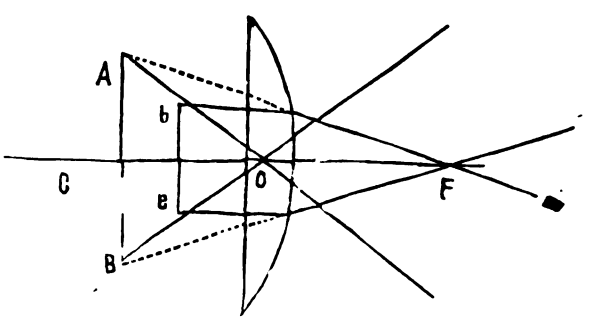

réalité; l'explication de Bacon est fausse, si son observation est exacte. Ce qui l'induit en erreur, c'est qu'il part du principe que

(1) Rogeri Bacconis Angli, *Perspectiva*. Francfurti, 1614, in-4°. — *Opus majus*. Londres, 1733. — Carron du Villars fait vivre Bacon au seizième siècle; né en 1214, il mourut vers 1294.

Digitized by Google

pour que l'objet soit vu plus gros, il faut que l'image soit plus grande, pour que l'image soit plus nette, il faut que la distance de l'image à l'œil soit aussi petite que possible.

Le canon VI dit que si le centre du corps réfracteur est entre l'œil et l'objet, l'image est encore plus grande et l'angle aussi, mais elle est plus éloignée de l'œil. L'observation est exacte, mais le schema de Bacon (fig. 3 et 4) est encore fautif; il s'agit cette fois d'une image réelle, mais renversée.

Fig. 3.

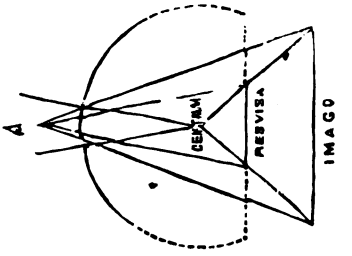

Fig. 4.

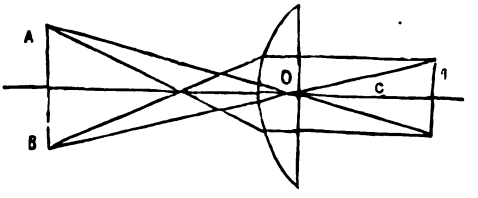

Pouvons-nous tirer quelque avantage de ces loupes? Voici les propres paroles de Bacon: « Si on regarde des lettres ou autres choses menues à travers du verre, du cristal ou tout autre corps transparent placé en dessus des lettres, ce corps transparent constituant un segment sphérique plus petit que la moitié de la sphère, la convexité étant tournée vers l'œil, celui-ci verra beaucoup mieux les lettres et elles lui paraîtront plus grosses. En effet, d'après le canon V, la convexité du corps réfracteur étant tournée vers l'œil et l'objet étant entre le centre et l'œil, tout concourt à grossir l'image: l'angle, sous lequel elle est vue, est plus grand et l'image est plus proche de l'œil. *Et cet instrument sera très utile aux vieillards, qui pourront ainsi voir une lettre, quelque petite qu'elle soit, d'une suffisante grosseur.*

« Si, au contraire, il s'agit d'un corps réfracteur ayant le volume de la moitié d'une sphère ou plus grand encore, alors se

Digitized by Google

rapportant au canon VI, nous voyons que l'angle est plus grand et l'image aussi, mais il leur manque la proximité, car le point où elle se forme est en delà de l'objet, parce que le centre de la sphère est entre l'œil et l'objet ; aussi cet instrument ne vaut pas les fragments sphériques plus petits... Entre tous, un petit morceau de sphère, ayant sa convexité tournée vers l'œil, montre mieux le grossissement de l'image, à cause de la réunion des trois conditions requises pour la raison que j'ai indiquée. »

Dans ses expériences, il est probable que Bacon appuyait directement la loupe sur l'objet, ainsi que nous l'avons indiqué par le pointillé des figures.

Dans le second cas (canon VI, fig. 3 et 4), l'image est réelle et plus difficile à saisir par l'œil; c'est pourquoi l'auteur préfère l'expérience du canon V. Notons également qu'il recommande l'emploi de verres peu épais.

Dans la *Distinctio ultima,* Bacon montre que des expériences ultérieures ont modifié un peu ses premières vues ; voici ses propres paroles : « Nombreux sont les exemples de vision réfractée ; des canons précédents on peut facilement déduire que les choses grosses peuvent ainsi être vues petites, et *vice versa* ; les choses éloignées nous apparaîtront proches et réciproquement. Car, selon notre vue et les objets, nous pouvons disposer des corps réfracteurs et réfringents, qui dévient les rayons et les réfléchissent dans toute direction voulue et sous un angle donné. Ainsi, nous verrons une chose ou près ou loin ; à une incroyable distance nous lirons de petites lettres ; nous compterons les grains de sable, et cela à cause de la grandeur de l'angle, *car dans ces modes de vision, la distance n'a pas grande importance, si ce n'est accidentellement, c'est la grandeur de l'angle qui fait tout.* »

Il semble découler de ces paroles que Bacon connut l'agencement de verres rappelant les lunettes astronomiques ou le télescope.

Dans la théorie de la vision, Bacon, comme Alhazen, admet que l'*humor cristallinus* est le siège de la *virtus visiva*, mais c'est le nerf qui est l'organe percepteur, c'est en lui que la vision s'effectue : il est l'*ultimum sentiens* et le siège de la *virtus visiva*. L'œil n'est que l'intermédiaire entre l'objet et le nerf optique. Bacon fait ensuite un pas en avant et reconnaît la nécessité d'une lentille dans l'œil pour redresser l'image. Si les rayons de la pyramide visuelle convergent au centre de l'œil, ils doivent après leur rencontre se séparer et ce qui est à droite passera à gauche, ce qui est vu en

Digitized by Google

haut sera vu en bas, et *vice versa*. « La nature ingénieuse a placé devant le centre du vitreus l'humor glacialis ou cristallinus, qui diffère avec l'humor vitreus de centre et de densité, de façon qu'il se produise en lui une réfraction qui écarte les rayons de la pyramide.

« Les rayons visuels arrivant obliques sur la surface du cristallinus humor, et celui-ci étant plus dense que l'humor vitreus, la déviation se fait entre la direction du rayon prolongé M Q X (figure 5) et la perpendiculaire BL élevée sur le point de la réfraction. C'est pourquoi le rayon MQ, arrivé au point Q de la surface de l'humor cristallinus, ne se continue pas selon la droite Q A passant par le centre du vitreus, dont la surface est GDF. Il se réfracte au point Q entre la continuation droite du rayon qui est

Fig. 5.

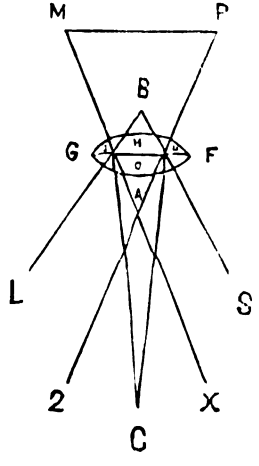

QA et la perpendiculaire BL élevée sur le point Q de l'humor cristallinus. Ainsi, toujours droite, l'image arrive au nerf qui est C. »

Remarquons combien ce théorême de Bacon se rapproche de la théorie qui sera donnée par Képler au commencement du XVII^e^ siècle. Seulement, en traduisant le texte latin, partout où il y avait humor vitreus, j'ai mis humor cristallinus, et réciproquement humor vitreus, partout où il y avait humor cristallinus.

Pour comprendre comment Bacon fait jouer au vitreus le rôle d'une lentille, il faut nous reporter à la structure de l'œil que donnent les auteurs du XIII^e^ siècle. Voici le schéma donné par

Digitized by Google

Johannes Pithsanus en sa *Perspectiva communis* (figure 6) : on voit que l'humor vitreus peut parfaitement remplir le rôle d'une lentille, ainsi que le supposait Bacon. En remettant les choses en leur place, Bacon nous apparaît comme le précurseur de Képler.

Bacon était d'ailleurs un esprit étonnant par la hardiesse de ses aperçus et de ses idées; il soulève à chaque instant un coin du

Fig. 6.

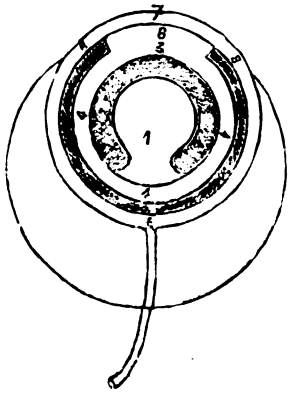

1. Cristallinus, seu glacialis anterior.
2. Vitreus humor.
3. Tela aranea.
4. Albugineus humor.
5. Uvea.
6. Foramen.
7. Cornea.
8. Consolidativa vel conjonctiva.

voile et entrevoit la vérité, mais il n'ose se dégager complètement des erements reçus. Malgré l'anathème qu'il a jeté à Aristote et à ses scholastiques commentateurs (1), il n'ose jeter le manteau usé des notions héréditaires, et s'il réduit le rôle visuel du cristallin à rien, il n'en laisse pas moins subsister l'erreur vieille de douze siècles.

(1) Si haberem potestatem super libros Aristotelis, ego facerem omnes cremari, quia non est nisi temporis amissio studere in illis, et causa erroris, et multiplicatio ignorantiae. *Opus majus*.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

VII. VIII. — L'INVENTION DES LUNETTES.

VII.

Jusques à la fin du XIII[e] siècle, les médecins se contentaient d'indiquer contre la presbytie des traitements internes variés ou des collyres. Arnaud de Villeneuve ne connaît qu'un remède contre cet inconvénient de la vieillesse, le fenouil (1) ; Vincent de Beauvais, Pierre d'Abano, pas plus que les oculistes de cette époque, depuis Jésus Hali (X[e] siècle) jusques à Alcoatin (1159) et Bienvenu de Jérusalem (commencement du XIII[e] siècle), ne conseillent d'autres palliatifs. C'est vers la fin du XIII[e] siècle que nous trouvons les lunettes indiquées dans les traités de médecine.

Bernard de Gordon, le premier dans son *Lilium medicinae,* terminé en 1305, mentionne les bésicles. Il dit, parlant d'un collyre : « Il est si efficace qu'il met le vieillard à même de lire de petits caractères sans lunettes (2). »

Guy de Chauliac, dans sa *Grande Chirurgie* (1363), dit de même : « Si ces collyres n'agissent pas, il faudra recourir aux lunettes de verre ou de bérils (3). »

Une citation antérieure a été rapportée, c'est celle de Trotula, disant à la fin de son traité *De Passionibus mulierum* : « La poudre susdite a été ordonnée par maître Gérald, et un vieillard en fit l'expérience : celui-ci, depuis 12 ans déjà, se servait de lunettes de verres (*specillis vitreis*), sans lesquelles il ne pouvait voir même des grosses lettres (4)

(1) In minoratione visus quae est accidentibus senectutis, est confortare proprie virtutem cerebri et frequenter uti semine foeniculi. (Arnauld de Villeneuve, *De conservatione juventutis et retardatione senectutis.*)

(2) Est tanta virtutis quod decripitum faceret legere litteras minutas sine ocularibus. *Lilium medicinae*, de passionibus oculorum III, de debilitate, corruptione et ablatione visus. Paris, 1542, in-8°.

(3) Et si ista non valent, ad ocularios vitri aut berillorum est recurrendum. *Chirurgia magna,* tractatus VI de aegritudinibus oculi, ex quibus provenit debilitatio et nocumentum in visu. Venise, 1553, in-folio.

(4) Pulvis praedictus ordinatus est per magistrum Geraldum, cujus probam senex expertus est : qui annis duodecim usus fuit specillis vitreis, ita quod grossas litteras

Digitized by Google

Le *Liber de passionibus mulierum* fut longtemps attribué à Éros, médecin de Julie, fille d'Auguste. Gruner, en 1773, n'eut pas de peine à démontrer que cet ouvrage appartenait à une période bien postérieure; il y voit l'œuvre de quelque médecin chrétien de Salerne. Sprengel fait vivre ce praticien au XII^e^ siècle. Entre le XI^e^ et le XII^e^ siècle, l'école de Salerne produisit une femme célèbre comme médecin et qui avait beaucoup écrit. La citation de Rutebeuf, trouvère du XIII^e^ siècle, prouve que sa réputation était encore grande à cette époque. Dans le *dit de la herberie,* qui est le boniment d'un vendeur d'herbes médicinales, le charlatan s'exprime ainsi : « Belles gens, sachez que je ne suis point un de ces pauvres herbiers, qui vont par devant les églises avec de pauvres chapes mal cousues, qui portent des boîtes et des sachets et étendent un tapis.... Je suis à une dame qui a nom madame Trote, de Salerne, qui fait un couvre-chef de ses oreilles, et les sourcils lui pendent avec des chaînes d'argent par dessus les épaules, et sachez que c'est la plus sage dame qui soit dans les quatre parties du monde. Elle nous envoie en divers pays... pour occire les bêtes sauvages et pour en tirer les onguents... » Daremberg, comme Gruberg, ne croit pas que le *Liber de passionibus mulierum* soit de cette madame Trote ou Trotulo. Malgaigne et de Renzi le rattachent à quelque médecin salernitain du XI^e^ siècle.

La Bibliothèque nationale de Paris possède deux manuscrits du *Liber de passionibus mulierum.* A défaut d'autres plus anciens, ce sont eux que nous avons consultés : l'un date de la fin du XIII^e^ siècle (n° 7056), l'autre du XIV^e^ (n° 6974) (1). Dans aucun de ces

videre non poterat : sed postquam usus est hoc ipso pulvere, sola una quadragesima liberatus est, in tantum quod toto tempore vitae suae vidit, et legit litteras minutissimas. (Trotula, *Liber de passionibus mulierum,* caput 63 : pulvis ad conservationem visus. Lugduni, 1572.)

(1) Le premier débute ainsi : « Incipit summa quae dicitur Trotula. Cum auctor universitatis Deus, in prima mundi origine.... » (fol. 77*a*), se termine (au fol. 84*b*) par ces mots : « ... Ad manus dealbandas et lenificandas allodeli coquent in aqua usque ad consumptionem aque et bene movendo tartarum admisce et postea duo ova. » Vient ensuite un second traité de Trotula : « Alius tractatus, qui dicitur minor Trotula », commençant par ces mots : « Ut ait Ypocras in libro, quoniam de pronosticorum scientia comparuit...», et se terminant (au fol. 86*b*) par ces mots : « ... Faciem suam aspergat et sic bene ornata ad virum accedat. Et haec de ornatu mulierum dicta sufficiant. »

Le manuscrit du XIV^e^ siècle débute ainsi (fol. 96 *b*) : « Incipit liber de passionibus mulierum secundum Trotulam. Cum Deus in prima mundi constitutione...», et se termine au fol. 137 *b* (une erreur de reliure l'ayant coupé en deux) par ces mots : « ... Ad idem et pilos tolendos : R. calcis vive, permisce ad solem aquam mittendo coletur et desicetur et cum dyaltea et butyro misceatur et inde de nocte ungatur, custodiat tamen inde oculos et mane lavet cum aqua tepida. »

Ces manuscrits peuvent n'avoir pas grande valeur au point de vue médical, ils n'en

Digitized by Google

manuscrits nous n'avons trouvé mention de la poudre de maître Gérald, qui fait lire sans lunettes. C'est donc une adjonction d'un copiste du XV^e^ siècle ou de l'éditeur du XVI^e^.

Les lunettes apparaissent dans les actes publics à peu près en même temps que dans les œuvres médicales. Dans les archives de l'ancienne abbaye de Saint-Bavon-lez-Gand, on trouve qu'en 1282, Nicolas Bullet, prêtre, s'aida de lunettes pour signer un compromis réglant un différent survenu entre l'abbaye et les habitants de la paroisse de Saint-Christ (1).

Redi nous a conservé quelques autres témoignages historiques. Dans un discours prononcé par le Frère Giordano da Rivalto, le 23 février de l'an 1305, Redi a relevé les paroles suivantes : « Il n'y pas encore 20 ans qu'on a découvert l'art de faire des lunettes (2). »

Redi possédait un manuscrit écrit en l'an 1299, où se trouvait cette phrase : « Je suis tellement accablé par l'âge que je ne puis lire ni écrire sans des verres nommés lunettes (*okiali*), nouvellement trouvés pour la commodité des pauvres vieillards dont la vue s'affaiblit. »

Ces différents témoignages concordent tous et nous pouvons admettre que l'usage des lunettes date des vingt dernières années du XIII^e^ siècle.

présentent pas moins un certain intérêt. Le *Trotula minor* contient d'excellents principes d'hygiène et de propreté à l'usage de la femme, des détails sur les soins intimes que réclament ses organes sexuels : « Quando mulier cum aliquo it dormitum abluat pudenda interius, immissis digitis involutis lana siccida... deinde diligenter abstergat cum panno aliquo mundissimo intus et exterius ; debet et tunc stringere crura, ut tota humiditas ab interioribus defluat, deinde panno intromisso fortiter comprimenda dessiccet ; tunc pulverem (quam diximus) in ore accipiat et masticet et manus et pectus fricet et mamillas ; pectinem, pudibunda et omnia assinia et faciem aqua rosarum aspergat et sic bene ornata ad virum accedat. » Ceci nous montre que les femmes au moyen âge prenaient un soin particulier de leur corps. La saleté apparaît avec la civilisation. C'est à partir de la Renaissance qu'on cesse de se laver. Sous le grand roi, les femmes se parfument bien les cuisses, mais n'ont garde de jamais les laver.

(1) Caesemaker, *Notice historique sur les lunettes et les verres optiques*. Gand, 1845.

(2) « Onde in Parigi hae grand arti d'intagliare et segare le pretre preziose, che n'e la grand arte ; e cosi per lo mondo n'ha molte di quelle que non sapeti. E non pero sono trovate tutte, ed ognendi se ne pottrebe trovare una nuova e sempre se ne trova delle nuove. *Non e ancora vente anni che si trovo l'arte di fare gli occhiali*, che fanno vedere bene, ch'e una delle migliori arti, et delle piu necessarie... *Io vidi colui che primo la trove, e fece, e favellaigli.* »

Le bienheureux Giordano da Rivalto était *lettore de' Fratti* à Florence. Ce sermon fut prononcé le 23 février 1305, *sulla Piazza di S. Maria novella*. (Redi, *loc. cit.*)

Digitized by Google

VIII.

Quel a été l'inventeur des lunettes? Il sera plus difficile de répondre à cette question, étudiée d'abord par Redi, plus tard par Manni et Manzini.

Redi, dans une vieille chronique latine du couvent des Dominicains de Sainte-Catherine de Pise, a trouvé, consignée en ces termes, la mort de Frère Alexandre Spina, en 1313 :

« Frère Alexandre Spina, homme modeste et bon, avait le talent de reproduire tout ce qu'il voyait ou tout ce qu'on lui décrivait. Il fit lui-même des lunettes, dont l'inventeur ne voulait pas enseigner la fabrication, et communiqua de bon cœur ses procédés (1). »

Dans le même passage où il nous fixe la date de l'invention des lunettes, le Frère Giordano ajoute : « J'ai vu celui qui le premier découvrit et fabriqua des lunettes et m'entretins avec lui. »

En 1684, Léopold Miglhore, dans sa *Florence illustrée* (1), rap-

(1) Circa lo inventore degli occhiali da naso, qui appresso le scrivero le parole precise della Cronica manuscritta del convento di S. Caterina di Pisa : « Frater Alexandrus de Spina manibus suis quicquid voluisset operabatur, ac charitate victus aliis communicabat, unde cum tempore illo, quidam, vitrea specilla, quae ocularia vulgus appelat, primus adinvenisset, pulchro sane, utili, ac novo invento, neminique vellet artem ipsam conficiendi communicare, hic bonus vir et artifex illis visis, statim nullo docente, dedicit, et alios qui scire voluerunt, docuit. Canebat modulate, scribebat eleganter, et descriptos libros quos minia appelant, ornabat. Nullam prorsum manualium artium ignoravit.

L'autore di questa sudetta Cronica fu Fra Domenico da Peccioli, Pisano, dell' ordine di San Domenico. Il sudetto Frate Alexandro Spina mori l'anno 1313, allo stile pisano, et 1312, stile romano.

Questa Cronica e scritta in un libro in foglio ma piccolo, di carta ordinaria, ma grossa, et carratere assai buono per quei tempi.

In margine di aquella carta, nella quale Fra Domenico da Peccioli fa menzione della morte di frate Alexandro Spina, vison dispinti un parto d'occhiali : ma si conosce che è fattura piu moderna. (*Letere di F. Redi,* tome IV, édition de 1724, citée d'après Manni.)

(2) V' era un' altra memoria, ch' ando male nella restaurazione di quella chiesa (S. Maria Maggiore di Firenze), registrata pero fedelmente nel nostro sepoltario antico, tanto piu cara, quanto per mezzo di essa venimmo consapevoli del primo inventore degle occhiali, essere stato un gentiluomo di questa patria, cosi altamente illustratra d'ingegno in ogni materia, che ne richieda accutezza : Questo fu Messer Salvino degli Armate, figliolo d'Armati, di nobile stirpe, da cui continuata ancor oggi a chiamarsi il Chiasso degli Armati quella viuzze stretta, che tale e il significato di Chiasso situata dietro al Centaure. Vedeasi la figura di quest'uomo distesa su un lastrone in abito civile, e con lettere attorno, che dicevan cosi :

† QVI DIACE SALVINO DARMATO
DEGL ARMATI DI FIR. INVENTOR
DEGL OCHIALI. DIO GLI PERDONI
LA PECCATA. ANNO. D. MCCCXVII.

(Cité d'après Manni.)

Digitized by Google

porte avoir relevé l'inscription suivante sur une dalle de l'église de Santa Maria Maggiore : *Ci git Salvino d'Armati, de Florence, inventeur des lunettes. Dieu lui pardonne ses péchés. L'an de Dieu 1317.*» Manni en déduit que l'inventeur, dont les frères Giordano et Spina taisent le nom, serait Salvino d'Armati.

Une seconde version attribue à Bacon l'invention des lunettes. Caesemaeker concilie avec cette manière de voir les témoignages historiques rapportées plus haut : Bacon était l'intime ami d'Henry Goethals, le docteur solennel ; il l'aurait fait bénéficier le premier de son invention. En 1285, Goethals est député en Italie par les frères de son ordre pour présenter une supplique au pape. Arrivé en Toscane, il apprend la mort de Martin IV et est obligé pour remplir sa mission d'attendre l'élection de son successeur. Goethals séjourne alors à Pise chez son compatriote et ami, le prieur des Dominicains. Là, le frère Spina voit les lunettes de Goethals et les imite, car, l'eût-il voulu, Goethals ne pouvait lui livrer le secret d'une fabrication qu'il ignorait lui-même.

D'autre part, à cette époque, Bacon expiait en prison les crimes de son génie, et son nom était un mauvais patronage, surtout en Italie. Aussi dut-il le taire soigneusement. Voilà pourquoi frère Giordano et frère Spina, quoiqu'ayant vu et connu celui qui le premier porta des lunettes, ne peuvent donner le nom de l'inventeur.

Je suis amené à me ranger à cette opinion, en partant d'un point de vue tout différent : de l'étude de l'état de l'optique à cette époque. Bacon a fait des expériences de physique nombreuses et coûteuses ; nous savons qu'il a dépensé pour cela la somme énorme de 20,000 livres. Il est le seul qui ait étudié les verres plan concaves et plan convexes. Il indique, à la suite de ses expériences, l'emploi de ceux-ci sous forme de loupe, pour remédier aux inconvénients de la vieillesse, à la presbytie. Plus tard, l'âge arrivant, quand Bacon ne put plus lire, il dut se rappeler ses expériences d'antan et user de la loupe. De la loupe volumineuse, tenue à la main ou placée sur l'objet, à des loupes plus légères placées sous les yeux et fixées par une monture soit au nez, soit à la barrette, comme l'indiquent les vieux auteurs, il n'y avait qu'un pas. Bacon insiste sur ce fait qu'on observe mieux les effets qu'il décrit avec de petits segments de sphère, des loupes faibles, qu'avec des instruments comprenant la moitié ou plus d'une sphère. Il avait donc entre les mains des verres plan convexes, aptes à corriger sa presbytie, et il s'en servit.

Digitized by Google

Et, en dehors de lui, qui est-ce qui avait des notions d'optique? Il se plaint amèrement de l'ignorance de ses contemporains dans toutes ces questions : « Ce qu'il nous faudrait, ce seraient des gens qui entendissent l'optique. » La *Perspectiva* et l'*Oculus moralis* de Johannes Pithsanus nous donnent une idée de ce qu'était la science de ceux qui, en dehors de Bacon, pouvaient prétendre à enseigner l'optique.

Enfin, je ne puis me résoudre à voir une simple coïncidence dans ce fait que l'époque à laquelle apparaissent les lunettes correspond à la vieillesse de Bacon (1214-1294).

Mais Bacon a déjà beaucoup souffert de l'envieuse et ignorante méchanceté des hommes : « Je me repens de m'être donné tant de peine dans l'intérêt de la science, la vérité importune tout esprit ignorant, *et malus semper ignorans.* » Il a vu, par ordre de ses supérieurs, ses livres enchaînés aux tablettes de la bibliothèque d'Oxford jusqu'à ce qu'ils tombent mangés par les vers : il ne devait plus avoir grande envie de répandre ses découvertes. Ses démêlés avec le Saint-Siège l'ont rendu suspect, son nom est un mauvais patronage, et si son intention survit, son nom est tu et tombe dans l'oubli.

En Salvino d'Armati, je ne vois qu'un verrier qui perfectionna la fabrication des lunettes, ou un gentilhomme qui en vulgarisa l'emploi. A son épitaphe, je n'attache pas plus de valeur qu'à l'enseigne de l'opticien de Venise, nous donnant saint Jérôme comme l'inventeur des lunettes.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

IX. Les lunettes aux XIVe et XVe siècles. — X. Origine du mot bésicle. — XI. Les lunettes dans la littérature des XIVe et XVe siècles.

IX.

Les lunettes sont devenues d'un usage courant vers le milieu du XIVe siècle. C'est à partir de cette époque, nous dit de Laborde (1), que les personnages de l'Ancien Testament apparaissent dans les peintures, les sculptures et les vitraux, armés de bésicles.

Celles-ci sont mentionnées dans les actes publics, inventaires, testaments.

En 1372, le compte du testament de la reine Jeanne d'Évreux porte : « Pour un *vericle* encerné en manière de lunettes, prisé XX francs. »

L'inventaire de Charles V, en 1379, mentionne « deux bericles, dont un a le manche de bois, et un bericle ront, plat, environné de corne noire »; l'inventaire du duc de Bourgogne, en 1400 : « Ung bezicle en une queue d'or. » Les pièces relatives au règne de Charles V citent « un besicle ront, plat, enhanté en une queue d'or ». L'étui à béricle est mentionné dans les comptes des ducs de Bourgogne de 1454 : « Un estuy de lunectes pour monseigneur le Duc. » Entre les mains de saint François de Paule, les bésicles opèrent des cures miraculeuses. L'hagiographe de ce saint (1436-1507) raconte le fait merveilleux suivant : « Le P. Angelus avait perdu la vue. François de Paule lui envoya de France des lunettes : dès qu'il les eut mises, il recouvra instantanément l'usage de ses yeux (2). »

Les lunettes se prêtaient comme une chose précieuse, et nous voyons dans la vie de saint Antoine, mort en 1459, cité ce trait

(1) *Notice sur les émaux du Louvre*. Paris, 1853, I, 2e partie, articles Béricles et Béril.

(2) Cum D. Angelus visu oculorum privatus esset, habuit par oculariorum, quae fuerant missa e Gallia manu B. Francisci ; quamprimum autem illa sibi apposuit, illico pristinam recuperavit sanitatem. *Acta S. Francisci de Paula,* t. I, p. 174, cité par Ducange.)

Digitized by Google

suivant de sa charité : « Quandoque linteamina et alia ustensilia familiae suae, quandoque sua ocularia praestabat (1). »

La forme la plus usitée aurait été le pince-nez : c'est du moins celle que nous trouvons toujours reproduite dans les œuvres des peintres. Dans le tableau de Jean de Bruges, représentant la Vierge, saint Georges et saint Donat (tableau qui daterait de 1423), les bésicles déposées sur le livre d'un des sujets sont en forme de pince-nez. C'est la même forme que nous retrouvons dans la sculpture du XV^e^ siècle de la planche III.

On les portait suspendues au cou ou bien dans sa poche, et quelquefois dans la reliure du livre d'heures : « Forgé une platine d'argent doré, pour mettre ez ées du livre du duc, pour mettre ses lunettes, afin qu'elles ne fussent point cassées. » (Archives de Dijon, 1403.)

Il y avait aussi des bésicles qui s'attachaient au chapeau, aux oreilles, à l'aide de fils métalliques ou de lanières de cuir. Sur un livre de chœur du couvent de Saint-Marc de Florence, est une miniature du XV^e^ siècle, qui montre un frère avec des lunettes ayant cette attache postérieure (Manni).

La forme loupe était également employée, ainsi qu'en témoignent les comptes du duc de Bourgogne de 1454 : « Une garniture en façon d'un cercle ront, à garnir une pièce de béricle à lire sur un livre. »

Les lunettes sont indifféremment appelées en français : *vericle, bericle, bezigue, bésicle, lunectes, lunettes*; en latin, *ocularium* (2) ou *ocularius* ou *oculare, spicillum, specillum* (3), *perspicilium* ou *perspicillum, conspicillum* ou *conspicilium; occhiali di naso,* en italien; *antoio* (*ante oculos*), en espagnol.

Les lunettes du XIII^e^ siècle étaient en bois, en corne, en fer, en argent ou en or. Celles montées en or ou en argent étaient quelquefois richement ciselées : tel le bésicle de Marguerite d'Autriche, « garni le manche d'argent et en dessous dudict manche ung petit lion douré, pour lyre sur ung livre. »

(1) Ducange, *Ocularia.*

(2) Le mot *ocularium* avait été employé antérieurement pour désigner les ouvertures des casques « per quas occurentia, tecta tota facie, videre possunt ». Manni cite également ces vers de la *Philippide* du poète Guillaume le Breton (mort après 1226) :

. . . . . *Fenestras*
Per galeae medias, quibus est ocularia nomen,
Per quas admittit ocularis pupula lumen.

(3) *Specillum* a eu d'autres significations; dans les traités de médecine anciens, il signifie plumasseau, pinceau, ou désigne un petit instrument, espèce de curette avec laquelle les oculistes introduisaient leurs collyres dans l'œil.

Digitized by Google

Les étuis étaient aussi plus ou moins ornementés selon la fortune d'un chacun ; le duc de Bourgogne possédait « ung estuy à œillez d'argent niellé, escript dessus : Y me tarde, garni de bericles » (Compte de 1420). Les étuis précieux se faisaient en argent, en ébène incrusté ; les étuis communs étaient en cuir ou en maroquin, en corne ou en papier.

X.

D'où vient le mot béricle ou bésicle ?

Ce nom vient évidemment du mot béryl. Le béryl était le nom donné par les anciens aux variétés d'émeraudes non colorées. Parmi les silicates albumineux les béryls de France, de l'île d'Elbe en particulier, sont les plus blancs et incolores. Les anciens savaient déjà travailler et tailler le béryl au burin. Plus facile à polir que le verre, ne présentant pas l'inconvénient de la double réfraction du cristal de roche, il dut, au début, alors que les lunettes étaient encore des objets de luxe et de prix, être préféré comme matière première pour la taille de verres : c'est ce que d'ailleurs nous indique nettement les actes publics :

« Une douzaine de lunectes de bericle fines avec deux estuys » (1454, Inventaire des ducs de Bourgogne). — « Des lunectes d'or garnies de bericles » (1433, Chambre des comptes de Nantes). — « Pour dix paires de lunettes apportées à deux fois audit seigneur Roy audit lieu de Bar, dont y en avoit trois paires de cristal et les autres de beril » (1502, Compte des ducs de Lorraine).

Guy de Chauliac le constate dans les mêmes termes, quand il nous dit : *Recurrendum est ad ocularios vitri aut berillorum.*

Enfin, Tortelli raconte qu'on taillait les disques de lunettes soit dans le verre, soit dans le cristal, soit dans le béryl : *Illud autem in artem nullam cadit, fecisse duos orbes e tenui vitro, crystallove aut beryllo, per quos infirmior visus, si credibile est, viderit, quos ocularia nominant* (1). »

XI.

Les lunettes apparaissent dans les actes publics en même temps que dans les œuvres des littérateurs.

Pétrarque nous raconte qu'il avait toujours eu bonne vue, et

(1) Tortelli Giov., *De orthographia.* Venise, 1471, in-fol. et 1504 (cité par Ducange *Ocularia.*

Digitized by Google

que, contre toute espérance, elle se maintint telle jusques vers l'âge de 60 ans ; mais, à ce moment (c'est-à-dire en 1364), la vue commença à lui faire défaut et il dut avoir recours aux lunettes (1).

François Villon, dans son Testament composé en 1461, lègue ironiquement ses grandes lunettes aux Quinze-Vingts, afin qu'ils puissent mettre à part, dans le cimetière des Innocents, les gens de bien d'avec les déshonnêtes :

« Item, je donne aux Quinze-Vingts,
. . . . . .
Sans les estuis mes grans lunettes,
Pour mettre à part, aux Innocens,
Les gens de bien des deshonnestes. »

L'avocat Pathelin (2) a une paire de lunettes dans son sac à escripture :

« Ne m'estes-vous pas allé querre
Le sac ou sont mes escriptures ?
. . . . A toutes adventures
Apportez avec mes lunettes,
Et gardez qu'elles soient nettes. »

Jean Meschinot publie, en 1493, un recueil de poésies intitulé : *Les lunettes des princes* (3).

Terminons ce chapitre par la ballade de Charles d'Orléans (1391-1463) sur les lunettes :

« Par les fenestres de mes yeux,
Ou temps passé, quand regardoye,
Advis m'étoit, ainsi m'aid Dieux,
Que de trop plus belles veoye
Qu'à present ne fais; mais j'estoye
Ravy en plaisir et lyesse
Es mains de madame Jeunesse.

« Or, maintenant que deviens vieulx,
Quand je lis ou livre de joye,
Les lunettes prens pour le mieulx,
Par quoy la lettre me grossoye,
Et n'y voy ce que je soloye :
Pas n'avoye ceste foiblesse,
Es mains de madame Jeunesse.

« Jeunes gens, vous deviendrez tieulx,
Se vivez, et suivrez ma voye. »

(1) Corpus juveni, non magnarum virium sed multae dexteritatis obtigerat forma non glorior excellenti, sed quae placere viridioribus annis posset : colore vivido inter candidum et subnigrum ; vivacibus oculis et visu per longum tempus acerrimo, qui praeter spem, supra sexagesimum aetatis annum me destituit, ut indignanti mihi ad ocularium confugiendum esset auxilium.

Il célèbre leur invention dans un autre passage : « Quae humanae conditionis infamiae ascribuntur, variarum nonne artium ac multiplici remediorum supplentur auxilio ?.... Homo amissis artubus pedes ligneos, manus ferreas, nasos coereos fabricari didicit.... gustum torpentem saporibus excitat, *visum languidum ocularibus refovet.* » *De remediis utriusque fortunae*, liber II, cap. XCIII, éd. de 1554, in-folio, Bâle, p. 212.

(2) *Le testament de Pathelin*, farce composée vers 1480.

(3) Nantes, petit in-4° gothique avec figures sur bois : la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier possède un manuscrit des œuvres de Meschinot.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

XII. Les lunettes de myopes. — XIII. Comment on expliquait l'effet des lunettes.

XII.

Les premières bésicles portaient des verres convexes, ainsi qu'il ressort de cette phrase qu'écrivait le florentin Vanni del Busca (1), en 1299 : « Cette découverte récente est utile, surtout aux vieillards qui ont la vue fatiguée. » Dans la gravure du marchand de lunettes (planche I), nous ne voyons cet instrument que chez des vieillards.

A quelle époque furent connus les verres de myopes? Nous ne les trouvons mentionnés que vers la fin du XV^e^ siècle.

Le pape Léon X (1475-1521) était myope. Grand amateur de chasse, il se servait dans ces occasions d'un verre concave qui augmentait sa puissance visuelle, au point de lui faire distinguer les objets les plus éloignés mieux que tous autres (2). Ajoutons qu'au témoignage de Luc Gauric, « il voyoit sy bien en l'air haut eslevez les esperviers, veautours et aigles avec des lunettes, mais encore il lisoit la lettre auprès du nez. »

Leur usage était moins répandu que celui des verres convexes, et les auteurs du XV^e^ siècle, tel Alexandre Benedictus (contemporain cependant du pape Léon X), s'ils connaissaient le moyen de pallier aux inconvénients de la presbytie, déclarent la myopie incurable (3).

(1) Cité par Manni.

(2) Admoto autem crystallo concavo, oculorum aciem in venationibus et aucupiis adeo late extendere solitus, ut non modo spatiis et finibus sed etiam ipsa dicernendi facultate cunctos anteiret. » Roscae, *Vie de Léon X*. Paris, 1808.

(3) Seniores quibus spiritus tenebrosior aetate redditus est, plurimum luminis exquirunt, literas ob id ab oculis submovent cum legunt, et specillis evidentius cernunt... at acie oculorum praevalentes hujusmodi specillis laeduntur. (Liber II, cap. xxvii, *De oculorum caligine.*)

Eadem ratio specillorum usum posterioribus saeculis adinvenit, quorum quo crassiora vitia sunt, eo majorum visibilium objecta repraesentantur. (Liber II, cap. xxxii, *De Mydriasi.*)

Alexandri Benedicti, Veronensis, *Omnium a vertice ad calcem morborum signa, causae et remediorum compositiones.* Basileae, 1539, in-8°.

Digitized by Google

Ce n'est que vers le XVI[e] siècle que les ouvrages médicaux font mention des verres de myopes : « Je suis *lusciosus* et myope, écrit Gesner à son confrère Placomius ; aussi, pour voir les objets un peu éloignés, je me sers de ce genre de verres de lunettes qui, condensant le spiritus, font voir les choses plus petites (1). »

Plater, vers la même époque, connaît les verres de presbytes et de myopes : « *Ob tenuitatem vel crassitiem humoris cristallini* », il peut arriver qu'on ne distingue plus les objets de proche, comme le vieillard, ou *inversement*. Et, ajoute-t-il, ce défaut qui réside dans le cristallin, qui est la lunette de l'œil, peut être corrigé par l'emploi de lunettes (2).

Au XVII[e] siècle, les verres de myopes étaient d'un usage courant.

XIII.

L'usage des lunettes se généralisant, les ouvrages médicaux durent les mentionner et essayer surtout d'expliquer leurs effets sur la vue.

La plupart des médecins admettaient dans toute sa pureté la théorie de la vision de Galien.

« Le cristallin, nous dit du Laurens, est le principal instrument de la veüe, l'âme de l'œil, *la lunette intérieure.*» Cette lunette intérieure est l'organe essentiel de l'œil : « C'est en ce cristallin que se fait la rencontre des deux lumières, de l'extérieure et de l'intérieure. » Toutes les autres parties de l'œil sont sous sa dépendance : « La cornée lui sert de vitre, la prunelle de fenestre, l'uvée de jardin pour s'esgayer quand il est trop lassé, l'aranée de plomb pour retenir ses espèces... l'humeur vitrée de cuisinier lui préparant et blanchissant sa viande, le nerf optique de courrier ordinaire lui portant du cerveau commandement et puissance de voir... les muscles sont ses chevaux qui le promènent partout où il luy plaist (3). »

(1) Sum enim lusciosus et μυωψ ; itaque ut longinquiora paulo videam, conspicillorum genere utor, quo spiritus colliguntur, et res minutiores appareant. Tu an ullo et quali eorum genere juveris scire velim. (*Epistola Placomio medico*, 27 mars 1557, p. 136.)

(2) Quod vitium in crystallino humore, quem oculi perspicillum esse alibi docui, accideret, perspicillorum aliorum opera rursum corrigi emendarique ob eam causam potest.

(3) *Discours de la conservation de la veue*, par André du Laurens, professeur à l'Université de Montpellier. Rouen, 1600, un vol. in-12 de 276 p.

Digitized by Google

La théorie du *spiritus visorius* gênait fort les Galénistes pour expliquer l'effet des lentilles dans la presbytie et la myopie. Mercurialis avoue que c'est le problème le plus ardu qu'il ait eu à se poser : il admet que le spiritus visorius subit en passant à travers les verres une transformation ou un affaiblissement (*meationem aut extenuationem*). Il constate le phénomène, mais il ne se l'explique pas bien : « Nam statuo quod ubi vitia videndi corriguntur beneficio eorum instrumentorum, quae ocularia vocantur, fieri necessario a spiritibus. » Avec bonhomie, il ajoute que si ces explications manquent de clarté, il faut s'en prendre non à lui, mais aux anciens qui n'ont rien écrit sur les lunettes (1).

Septalius n'est pas plus heureux dans ses explications : « Les myopes se servent de verres concaves qui réunissent encore les *spiritus visibiles* ou la vision elle-même; la vision étant ainsi fortifiée, les esprits rassemblés et unis, les myopes peuvent voir des choses éloignées.... Les esprits étant rassemblés dans un petit espace, l'angle formé sur l'objet est petit, ce qui augmente le pouvoir visuel du *spiritus visivus*, comme nous l'observons tous les jours dans les miroirs et les lunettes concaves (2). »

Porta avoue sincèrement qu'on n'était pas encore de son temps arrivé à expliquer l'effet des lunettes sur la vision (3).

La théorie des *optici* se prêtait cependant à une explication bien meilleure. La voici telle qu'elle est donnée sous une forme éloquente par Fabrice d'Acquapendente :

« Les lunettes, ou κατοπτρα, ainsi que les Grecs les nomment, produisent un double effet : elles rendent visibles des choses qui ne l'étaient pas et les font voir plus nettes et agrandies. Cela vient de ce que d'abord la lumière de l'air, qui est un milieu moins dense, pénètre dans le verre qui est un milieu plus dense, et ensuite

(1) Et quamquam hoc problema sit perarduum, eo quod neque medici, neque philophi veteres, neque alii scriptores quicquam de perspicillis traderunt, neque usum eorum cognoverunt..... Cum igitur nihil habeatur traditum de perspicillis, ero excusatione dignus, si in reddendis causis non ita satisfaciam. (Mercurialis, *Medica practica*. Lugduni, 1617, in-4° : *De affectibus capitis*, liber I, p. 162.)

(2) Myopes si concavis utantur vitris ocularibus, quae aut spiritus visibiles, aut visio ipsa in conum uniatur, validior facta, spiritibus unitis nec dissipatis, etiam longinqua videre et discernere posse.... Spiritibus enim in augustum contractis, angulus constituitur super rem visam parvus, quo visivus spiritus unitus fortiorem reddit actionem, ut in cavis speculis et perspicillis concavis quotidie observamus. (Septalii, *In Aristotelis problemata commentaria*. Hanovrie, 1602, in-folio.)

(3) Sunt enim lentes concavae et convexae : eidem sunt et specillorum effectus, qui maxime ad humanae vitae usum sunt necessarii, quorum adhuc nemo neque effectus, neque rationes attulit. (*Magia naturalis*, lib. XVIII, cap. x, 1589.)

Digitized by Google

repasse dans l'air qui est un milieu moins dense, puis traverse la cornée, milieu plus dense ; de là, dans l'humeur aqueuse, milieu moins dense, et enfin dans le cristallin, milieu plus dense. Je vois sur le visage de plusieurs d'entre vous se peindre l'étonnement en m'entendant admettre dans l'œil une telle quantité de réfractions : une pour la cornée, une pour l'humeur aqueuse, une pour le cristallin et la quatrième pour le vitré, réfractions qui, comme vous le voyez, procèdent alternativement d'un milieu moins dense dans un milieu plus dense. Que votre étonnement tombe devant l'exemple des lunettes qui rendent à l'œil du vieillard sa jeunesse, en augmentant les réfractions que subit la lumière. Car les lunettes, avons-nous dit, ajoutent deux réfractions extra oculaires, ce qui, avec les quatre réfractions intra oculaires, nous donne un total de six réfractions, savoir : de l'air dans les lunettes, de celles-ci dans l'air, de l'air dans la cornée, de la cornée dans l'humeur aqueuse, de l'humeur aqueuse dans le cristallin, et enfin du cristallin dans le vitré. En sorte que l'art paraît ici supérieur à la nature, puisque ce que la nature ne peut faire il le fait, rendant aux vieillards l'intégrité de leur force visuelle, et à l'aide des lunettes ajoutant deux réfractions, leur permet d'y voir comme lorsqu'ils étaient jeunes. Si on nous reproche de dire que l'art, émané de l'ingéniosité de l'esprit humain, dépasse la nature, manifestation de la sagesse divine, nous répondrons qu'il est vrai qu'en ce cas l'art est supérieur à la nature, mais qu'il ne veut nullement entrer en lutte avec la sagesse divine. En effet, de la première jeunesse à la vieillesse, la nature est supérieure à l'art, puisque si l'on met les lunettes à un jeune homme elles le gênent et lui troublent la vision. Mais, à mesure que diminue la force naturelle, se fait sentir le besoin de l'art, dont le point de départ est d'ailleurs dans la nature et qui a conduit les hommes à l'invention des lunettes (1). »

(1) Ocularia specilla, sive κατοπτρα, ut Graeci locuntur, duo potissimum praestant. Visibilia enim quae obscure videntur et clariora et majora faciunt, quod evenit quia primum lux ab aere, quod est rarius diaphanum, intrat in ocularia specilla, quae sunt crassiori diaphano, et inde in aerem rursus pervenit rarius diaphanum, a quo in corneam densius, et a cornea deinde in rarius, videlicet humorem aqueum, et ab hac tandem in densius diaphanum, humorem crystallinum. Video plerosque vestrum mirari quod in oculo multam veluti turbam refractionum ponam, videlicet unam in cornea, alteram in humore aqueo, tertiam in crytallino et quartam adhuc in humore vitreo, quae, ut videtis, ex tenuiori diaphano in crassius alternatim procedunt. At cesset omnis admiratio exemplo specillorum ocularium, in quibus ars naturam superat, cum oculus senis reddatur juvenis non alia ratione, quam ad huc hic multo plures, ponendo lucis refractiones ; nam specula ocularia duas alias, ut diximus, refractiones

Digitized by Google

Une remarque sur ce passage de Fabrice : les Grecs ne connurent jamais les lunettes. Les eussent-ils connues, ils les auraient appelées διοπτρα et non κατοπτρα.

Notons encore que les verres de myopes ne sont pas très répandus au XVI^e^ siècle, car Fabrice paraît les ignorer. On a prétendu que les myopes anciennement étaient assez rares ; ce n'est qu'après la découverte de l'imprimerie et la vulgarisation de l'impression que leur nombre aurait augmenté : la myopie (qui est une maladie de l'œil) serait un bienfait de la civilisation et le produit de l'éducation moderne.

(*A suivre.*) Dr PANSIER.

N. B. — *Toutes les planches hors texte de l'*HISTOIRE DES LUNETTES *seront publiées ensemble avec la dernière partie.*

addunt, ita ut iis quatuor, quae fiunt in oculis naturaliter adjunctis, sex in totum refractiones conantur, videlicet ab aere ad specilla, ab his ad aerem, rursus ab aere ad corneam, a cornea deinde ad humorum aqueum, mox ab aqueo ad crystallinum, tandem vero a crystallino ad vitreum. Quo fit, ut ars naturam superare videatur, quia quod ipsa natura non potest efficere, ars praestat, vim oculorum in senibus diminutam ita restaurando, ut specillorum ocularium beneficio, binis adjunctis refractionibus, ipsi perinde videant atque dum erant juvenes. Quod si quis te objurget quod artem ab hominibus inventam superare naturam dicas, quae a summa Dei sapientia dimanavit, respondeas, et verum esse quod ars superat naturam, et etiam verissimum esse artem cum divina sapientia nullam habere proportionem. Nam a prima aetate usque ad senectutem, natura est potior quam ars, cum specilla ocularia juvenibus imposita potius impedimenta communiter sint et visionem obscurent. At naturae deficiente vi, ut opem illi ferat, succedit ars, quae tamen a natura ipsa profecta est, unde homines specillorum ocularium inventionem hauserunt. (*Hyeronimi Fabricii, De visione.* Venetiis, in-folio, 1600.)

Digitized by Google

Digitized by Google

CAUSES ET DATES

DE

L'ENFOUISSEMENT DU TRÉSOR

TROUVÉ AU PONTET

Dans une de nos dernières séances, M. Labande nous a rendu compte d'une trouvaille numismatique de grande importance, qui venait d'avoir lieu au Pontet, terroir d'Avignon, et qui a enrichi notre Musée. Il nous a raconté que, le 7 décembre 1898, des ouvriers terrassiers, qui creusaient sous le chemin de fer le tunnel ou tranchée pour le passage de la ligne de tramway d'Avignon à Sorgues, avaient exhumé, à une profondeur de cinquante centimètres dans le sol, un trésor de plus de six cents monnaies du moyen âge, d argent et de billon, renfermé dans un vase en terre. Ce trésor était très précieux non seulement par le grand nombre et l'extrême variété des monnaies, mais encore par la rareté de la plupart d'entre elles; c'étaient des monnaies royales de France comprises dans la période des règnes de Philippe VI, Jean II, Charles V, Charles VI et Charles VII; des monnaies pontificales depuis Clément VI jusqu'à Martin V; des monnaies féodales des ducs de Savoie, des ducs de Bourgogne, des ducs de Bretagne, des dauphins de Viennois, des princes d'Orange, des rois de Navarre et de Castille, des monnaies épiscopales et municipales, même d'un duc d'Athènes du XIII^e^ siècle, même plusieurs des rois d'Angleterre Henri V et Henri VI, qui dans ces temps malheureux régnaient sur une grande partie de la France. Je ne poursuis pas davantage cette énumération qui vous deviendrait fastidieuse.

Le Maire d'Avignon, qui avait ce trésor sous sa dépendance, parce qu'il provenait du sol d'un chemin communal conduisant au Rhône, les a envoyées au musée, après être parvenu à les réunir à

Digitized by Google

à peu près toutes, non sans peine, car elles commençaient à se disperser entre les mains des ouvriers. M. Labande, en sa qualité de conservateur du musée, avec sa science bien connue et son zèle habituel, et secondé par l'habileté pratique de M Binon, les a classées et les a décrites, travail difficile et fort laborieux. Elles ont désormais pris rang dans le domaine de la science.

Il ne resterait plus qu'à rechercher en quel temps et dans quelles circonstances ce trésor a été enfoui, et était resté ignoré pendant près de quatre cent cinquante ans. De prime abord, le problème ne semblerait pas bien difficile à résoudre, tout au moins par à peu près. Il n'y aurait qu'à consulter l'époque de la frappe des plus récentes, en retardant de deux ou trois ans, temps moyen pour l'intervalle présumé entre la date de l'émission et l'époque de l'enfouissement Malheusement, suivant l'usage d'alors, aucune de ces monnaies n'est datée; et particulièrement le règne de Charles VII, où l'on pourrait le mieux prendre un repère, puisque c'est de lui qu'on a trouvé les dernières monnaies royales, a duré de de 1422 à 1461, c'est-à-dire environ quarante ans En cet état, il n'y a donc pas d'autre ressource que de comparer toutes les monnaies de la trouvaille, royales, seigneuriales, épiscopales, et d'y rechercher celles dont les titulaires ont eu le principat le plus récent d'après la chronologie, et parmi elles celles dont les titulaires ont eu le principat le plus court. Mais cela encore ne suffirait pas. Il faut autant que possible interroger aussi l'histoire locale, et s'assurer si la date présumée ne coïncide pas avec quelque événement constituant un péril extrême, un combat, un siège, une fuite ou une émigration précipitée, en un mot un événement de nature à expliquer le fait anormal de l'enfouissement d'un trésor considérable le long d'un chemin public. Mais si j'arrive ainsi à vous déterminer une date précise, je n'ai pas la prétention de vous la présenter comme mathématiquement certaine. En pareille matière, c'est beaucoup de pouvoir, à défaut de preuves matérielles, retrouver la vraisemblance et les plus grandes probabilités.

Lorsque le pape Grégoire XI, sur les instances de sainte Catherine de Sienne, abandonnait son palais apostolique d'Avignon pour se rendre en Italie, et ramener à Rome le Saint-Siège, il croyait assurer à la chrétienté la concorde et la paix. Il se trompait. Immédiatement après sa mort, qui fut très prochaine, éclatait le grand schisme d'occident entre la papauté de Rome et la papauté d'Avignon, qui divisa en deux camps ennemis l'Europe chrétienne, et fut le précurseur de la réforme protestante et des guerres de reli-

Digitized by Google

gion. Les passions religieuses, qui étaient les passions politiques d'alors, troublaient tous les esprits. Tandis qu'à Rome et à Florence la guerre civile ensanglantait les rues, Avignon, après une accalmie sous Clément VII, était en pleine insurrection contre le pape Benoît XIII. La population révoltée assiégeait celui-ci dans son palais et le contraignait à s'enfuir. Quand le schisme eut pris fin par la fuite et la mort de Benoît XIII, l'état des esprit restait le même. Quelques années après, on voyait le pape Eugène IV en guerre ouverte avec le concile de Bâle, qui représentait alors les forces vives de l'Église. Le concile finit par le déposer et lui substitua le duc de Savoie, Amédée VIII, qui prit le nom de Félix V. Mais Eugène IV, énergique et belliqueux et fort de son droit, résista avec plus de puissance et d'autorité que jadis Benoît XIII. La lutte dura pendant plusieurs années. La France, cette fois, était restée dans l'obédience de Rome; Avignon, dépendant des États pontificaux, de gré ou de force restait soumis au Saint-Siège. Néanmoins, dans la population avignonaise, un parti nombreux, sous l'influence du concile de Bâle, gardait des sentiments hostiles. Et d'ailleurs, en ce temps-là, tout tendait à le rapprocher du pape Félix, qui était d'origine presque française et avait à cœur de se créer par ses largesses des partisans dans le pays; tout l'éloignait du pape italien, dont les agents le pressuraient et l'opprimaient. Pour lutter contre ces mauvaises dispositions, Eugène IV avait besoin d'un représentant énergique et habile. Il fit choix du cardinal de Foix, homme politique de haute valeur, et qui appartenait à une puissante famille du midi de la France. Celui-ci avait été d'abord une créature de l'antipape Benoît XIII, qui le fit archevêque d'Arles et cardinal à l'âge de vingt-deux ans ; plus tard, il prit rang dans le Sacré-Collège de Rome. Envoyé à Avignon comme légat, il eut à réprimer une première sédition en 1433, et il s'en acquita avec vigueur. C'est dans ces conditions que, dix ans après, en 1443, arrivait un évémement, qui brusquement faillit ravir à Eugène IV la cité d'Avignon au profit de l'antipape Félix V.

Cet événement a été raconté avec plus ou moins de détails par les historiens d'Avignon, notamment par Fantoni et Cambis-Velleron. Mais ces auteurs, absolument dévoués à la politique du Saint-Siège, n'ont exprimé qu'une partie de la vérité Fantoni s'est borné à raconter qu'en l'année 1444 un corps de troupes, sous la bannière de l'antipape Félix V, et avec l'aide et par la trahison de certains citoyens de la ville et du Comtat-Venaissin

Digitized by Google

tenta de s'emparer d'Avignon; mais que cette tentative échoua par la résistance et le dévouement de la population, et l'ennemi fut mis en fuite; qu'Avignon en cette occasion se couvrit de gloire en témoignant de son fidèle attachement au pape de Rome. De son côté, la notice de Cambis-Velleron n'en dit pas davantage. Mais il existe dans nos archives notariales départementales et qui se trouvait recueilli dans les minutes d'un notaire d'Avignon, un document écrit par un témoin oculaire. C'est un rapport ou chronique dressé par maître Denis Halle, notaire à Avignon. Le texte est en latin; je l'insérerai ci-après. En voici la traduction.

« Le dimanche, 15 septembre 1443, est arrivé en Avignon un événement grandement criminel et scandaleux, vers une heure du matin. Un officier au service de la Savoie s'était tenu caché dans la ville et s'était concerté avec plusieurs habitants pour s'emparer de la ville par trahison, sous les étendards du duc de Savoie et aux cris de: Vivent Savoie et le pape Félix V. Avec des armes et des bâtons, à l'heure convenue, on se rendit à la porte Saint-Lazare, on s'en empara et on y mit garnison. Ensuite on se rendit à la porte du Pont avec les mêmes cris et avec une foule nombreuse de partisans de la Savoie, qui les accompagnaient mal armés. On s'en empara pareillement. Ces clameurs furent entendues par Mgr le cardinal de Foix, qui était présent dans son palais. Celui-ci appela ses gens ainsi que les citoyens de la ville. Ils marchèrent bravement contre les soldats et contre leurs complices. Trop faible pour résister à l'attaque des citoyens avignonais et autres, l'officier s'enfuit par cette porte du Pont avec plusieurs des siens; il en avait déjà congédié quelques-uns. Quant à ceux qui occupaient la porte Saint-Lazare, ils refusèrent de se rendre et se défendirent, de telle sorte qu'il fallut mettre le feu à cette porte, et que tout fut brûlé; il ne resta que les pierres. Quelques-uns d'entre eux, pour se sauver des flammes, sautèrent par les hautes fenêtres de la tour et périrent dans la chûte. Ensuite, dans la matinée du lendemain lundi, trois de leurs cadavres furent pendus aux portes des maisons de leurs familles et y restèrent exposés pendant trois jours et trois nuits; puis on les pendit hors des portes de la ville. Le même jour, un des insurgés, resté vivant malgré ses blessures, après avoir été battu de verges, fut décapité sur un billot. Sa tête et son corps, pendant toute la journée et la nuit et les deux jours et deux nuits qui suivirent, restèrent étendus au milieu de la rue Carreterie. Le même jour, hors la porte

Digitized by Google

Saint-Lazare, une roue de charrette fut élevée sur des pieux devant la maladrerie, et après dîner trois hommes y furent pendus. Le même jour, à une autre roue, trois autres furent pendus devant la porte Imbert, ensuite plusieurs des malfaiteurs y furent encore pendus. Plusieurs, se sentant coupables de la trahison, s'étaient enfuis de la ville. Deux d'entre eux furent pendus aux fenêtres des maisons de leurs familles pendant trois jours et trois nuits, et ensuite aux roues des portes Aurose et Saint-Michel, où ils sont encore actuellement. »

Nonobstant les pouvoirs du légat cardinal de Foix, le pape Eugène IV chargea Tristan, évêque de Cæuserans, d'enquérir et de poursuivre contre tous autres qui dans la ville et dans le Comtat avait participé à l'attentat. A cet effet, il publia une bulle datée du 28 janvier 1444, laquelle est relatée dans le livre de Fantoni.

En présence du document historique du notaire Halle qui nous rapporte, dans tous ses détails, l'attentat appelé la trahison des Savoyards, et la sanglante répression qui l'avait suivie, en présence aussi de la bulle pontificale qui, dans le cours des siècles, a assuré l'authenticité à cet événement local, il me semble que le fait anormal de l'enfouissement d'un trésor considérable le long d'un chemin public, au Pontet, tout près d'Avignon, a dû nécessairement se rattacher à la conjuration et à la révolte si promptement et si cruellement réprimées par le cardinal de Foix à une époque qui était alors contemporaine. Ce fut un épilogue après le drame ; il ne faut pas un grand effort pour le reconstituer aujourd'hui par la pensée. Quelques heures avaient suffi pour que la trahison, connue dans les souvenirs légendaires de notre pays sous le nom de la trahison des Savoyards, éclatât et reçût son expiation. Nous venons de voir que plusieurs des conjurés étaient parvenus à fuir pour se soustraire aux supplices qui les menaçaient. L'asile, pour les fugitifs, n'était pas bien loin. Il leur suffisait de traverser en bateau la petite branche du Rhône et de mettre le pied dans l'île de la Barthelasse, qui était alors terre française, c'est-à-dire pour eux le pays étranger. On ne pouvait songer au pont d'Avignon, puisque les forces du cardinal de Foix venaient de l'occuper, ni même à un passage du Rhône au voisinage de la ville, parce que les sbires veillaient et déjà devaient commencer leurs investigations extra-muros.

Mais il y avait un endroit qui semblait avoir été disposé providentiellement par la nature : c'était le passage du Rhône en face du Pontet. Là, à quatre kilomètres d'Avignon, le fleuve décrit une

Digitized by Google

courbe et présente un rivage particulièrement propice pour un embarquement; vis-à-vis, pour le débarquement, le rivage est non moins propice. Ce lieu est encore aujourd'hui fréquenté par les bateliers et les passagers des rives. Le chemin menant du Pontet au Rhône est bordé par des saules et des broussailles et prend fin au chemin de hallage. Là se trouvent les restes d'anciennes hôtelleries jadis à l'usage des mariniers, abandonnées à présent depuis les bateaux à vapeur. Sur la rive opposée s'étend un long fourré d'oseraies, propre à dissimuler les arrivages. L'aspect général des lieux ne paraît pas avoir beaucoup changé. Le chemin encore existant devait mettre l'embarcation en communication avec l'île de la Barthelasse et le Languedoc, les routes d'Avignon et de Carpentras, ainsi que le chemin latéral connu sous le nom de la Bonne-Aventure. En cas d'urgence, en moins d'une heure un fugitif parti d'Avignon pouvait donc trouver le salut.

Par quelle cause le trésor des six cents monnaies a-t-il été caché en cet endroit? Je n'ai pas la prétention de décrire les circonstances de cet enfouissement, qui, sans doute, eut lieu de nuit ou au petit jour. Le possesseur ou détenteur, au milieu de ses angoisses, pouvait craindre que la vue de cette urne en terre n'éveillât les soupçons ou la curiosité du bâtelier ou des passagers, et il avait l'espérance de venir la retirer lui-même prochainement. Du reste, elle n'était pas bien volumineuse, et elle pouvait être facilement posée dans un sillon d'une terre labourée ou dans quelque massif de buisson. Mais le cours des événements l'a déçu, et puis les pluies d'automme sont venues submerger le terrain et le couvrir de limon. Nous venons de voir dans le récit du notaire Denis Halle que deux fugitifs ayant été repris furent pendus aux roues des portes Aurose et Saint-Michel. L'un d'eux ne serait-il pas le détenteur du trésor de l'insurrection des Savoyards, arrêté sur le rivage avant d'avoir pu s'embarquer ?

C'est dans la nature de ce trésor lui-même que je crois trouver les indications qui me paraissent décisives pour résoudre le problème de l'époque ainsi que des causes de son enfouissement.

Nous avons vu que les monnaies qui étaient renfermées dans l'urne consistaient en grande partie en monnaies royales de France des règnes de Charles VI et de Charles VII, de types divers; elles sont d'argent, la plupart de bas titre, ou bien de billon. Il en est de même des monnaies pontificales ou féodales, dont les types sont fort nombreux, mais la plupart de très modique valeur

Digitized by Google

intrinsèque. Car, dans ces temps d'anarchie monétaire, tous les pouvoirs s'arrogeaient le droit d'émettre des monnaies sans contrôle. Toutefois, les monnaies des papes d'Avignon, Benoît XIII excepté, et les monnaies des ducs de Bourgogne, riches et puissants, sont en général de meilleur aloi. Remarquons que dans le trésor il ne s'est trouvé aucune pièce d'or, même du plus bas titre. L'absence absolue de la monnaie d'or est à retenir. En effet, le monnayage de l'or, qui avait cessé sous les Carlovingiens et les premiers Capétiens, avait commencé à reparaître sous le règne de saint Louis ; il n'était point rare sous Charles VII. La conclusion qu'il faut tirer de l'absence de monnaies d'or, c'est qu'elle est un indice probant que ce trésor n'était pas une propriété privée. S'il avait appartenu à un des fugitifs personnellement, il s'y serait trouvé des pièces d'or en plus ou moins grande quantité. Conçoit-on un simple particulier obligé de fuir et de s'exiler, et emportant avec lui ses ressources mobilières, qui va se charger d'une masse de monnaie de billon? Si donc le trésor n'était pas d'un particulier, quelle devait être sa destination? Pouvait-il en avoir une autre que de soudoyer les insurgés, cette nombreuse bande de gens sans aveu, qui se mettaient aux ordres de l'officier savoyard, et qu'on pouvait satisfaire à peu de frais par la distribution de menue monnaie. Je crois donc pouvoir dire que ce jour-là c'était la caisse du parti savoyard qui se déposait au bord du Rhône. Sauvons la caisse, avait dit celui qui la détenait. Puis vint le moment où il fallut s'enfuir et s'en dessaisir et la cacher pour sauver sa peau.

Après les monnaies royales, les plus nombreuses dans le trésor sont les monnaies pontificales; les plus récentes sont celles de Martin V, dont le pontificat prit fin en 1431 ; puis celles des ducs de Savoie, Amédée VII et Amédée VIII. On comprendra facilement le rang qu'occupent les monnaies de ces deux princes, si l'opinion que je viens d'exprimer est dans la vérité. Mais il y a plus. Avec elles se trouve aussi une petite monnaie de billon de Louis, duc de Savoie, qui, en 1441, succéda à son père Amédée VIII, lorsque celui-ci abdiqua pour prendre la tiare et le nom de Félix V. Elle est unique, mais c'est elle qui vient clôturer chronologiquement la longue série des monnaies dont se composait le trésor ; et c'est elle qui est la plus récente, l'avénement de Louis de Savoie n'ayant précédé que d'environ deux ans la conjuration dont fut le théâtre la ville d'Avignon. Elle est donc d'une importance capitale, décisive dans la question. J'ai déjà dit,

Digitized by Google

en commençant, que les monnaies trouvées dans l'urne ne présentaient, suivant l'usage du moyen âge, aucune date, aucun millésime ; il n'y avait d'autre moyen, pour les interroger comme repères, que de consulter celles appartenant au règne ou principat dont l'avénement serait le plus récent. Or, voici que cette monnaie, qui devait servir de repère comme étant la plus récente, provient précisément d'un duc de Savoie, contemporain de l'époque de la conjuration ! Ma satisfaction a été grande, quand j'ai vu que le hasard des choses m'apportait son témoignage à l'appui de la vérité historique qui se découvrait.

Quelques mots maintenant sur les objections qu'on fera peut-être contre ma démonstration. On a raconté que dans l'urne il s'était trouvé, au milieu des six cents monnaies, un de ces petits objets de piété qu'on appelait *Agnus Dei* (1), une bague en argent, et quelques grains de verroterie. Le tout, de la plus modique valeur, serait, dit-on, attribué aux rapines d'un de ces brigands du moyen âge, connus jadis sous le nom de *routiers* ou *tard-venus*, et qui, aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, désolaient, parfois impunément, notre riche vallée du Rhône. Au moyen de ces objets, si infimes qu'on ne pourrait pas même en définir la valeur réelle, ne serait-ce pas faire bien bon marché de la preuve fournie simultanément par la numismatique, par la chronologie et par l'histoire locale, dont les témoignages sont adéquats et concordants et d'une exceptionnelle gravité dans les annales de la cité ! Il me semble que leur existence, fut-elle dûment constatée, ne saurait avoir aucune influence sur la solution du problème. Dans notre population, qui était si profondément catholique, malgré les schismes et les troubles antérieurs, les menus objets de piété étaient considérés le plus souvent comme des amulettes contre les maléfices ou pour protéger et porter bonheur. De même, pour la bague d'argent et les verroteries, on peut bien dire que l'insurgé, obligé de fuir pour sauver sa vie, avait voulu emporter, avec la caisse dont il avait la garde ou la disposition, quelques souvenirs qui lui étaient chers. D'autre part, est-ce qu'un *Agnus Dei*, une grossière bague d'argent, quelques grains de verre provenant d'un collier étaient faits pour tenter la cupididité d'un routier, qui les aurait emportés dans ses lointaines et périlleuses expéditions ? Et ce routier, comment aurait-il pu, comme un véritable collectionneur, s'amuser à réunir cette

(1) Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, V° *Agnus Dei*. On appelait de ce nom, dans le moyen âge, certaines bulles ou médaillons en cire bénie portant l'empreinte de l'agneau pascal, et qui étaient destinées à préserver des maléfices.

Digitized by Google

quantité de menues monnaies qui n'étaient bonnes qu'à être distribuées un jour d'émeute à des gens sans aveu ou bien encore à être distribuées à titre d'aumône? Une autre hypothèse possible: est-ce que ces objets de nulle valeur n'étaient pas déjà dans l'urne fortuitement, ou bien y avaient été jetés dans la précipitation du départ?

Pourquoi un fugitif, m'a-t-on dit encore, aurait-il placé le trésor dans une urne ou vase en terre, au lieu de l'enfermer dans un sac, ce qui, pour l'emporter, aurait été plus commode et plus usuel? J'ai répondu que la vue d'un vase en terre était moins faite pour éveiller la curiosité ou la cupidité.

Il a été prétendu que le trésor, tel qu'il existe actuellement au Musée, n'était pas complet, qu'une partie en avait été détournée par les ouvriers terrassiers. Cette allégation serait grave assurément, si le fait allégué était dûment constaté, et surtout si le manquant avait relativement quelque importance. Mais les renseignements que j'ai pris m'ont rassuré à ce sujet. En outre des affirmations de l'administration et de la police municipale que les mesures conservatrices prises immédiatement après la découverte avaient été pleinement efficaces, je me suis assuré par moi-même auprès de certains amateurs et des marchands, qu'il ne leur avait pas été possible, malgré leurs démarches, de se procurer quelques-uns des objets trouvés.

Du reste, je le répète en finissant, je n'ai pas la prétention d'apporter ici l'expression d'une vérité matérielle, absolue, et d'une certitude mathématique. Dans la plupart des questions historiques qui s'appliquent à des événements d'un passé lointain, une pareille prétention ne serait pas de mise. Il faut alors se contenter de ces présomptions graves et concordantes qui, aux termes de nos lois civiles, dans certains cas, doivent tenir lieu de la preuve matérielle. Pour expliquer et justifier l'enfouissement du trésor le long d'un grand chemin et pour déterminer à quelle époque il a eu lieu, où trouver de plus grandes présomptions que dans le sinistre événement appelé la trahison des Savoyards, qui ensanglanta notre cité en 1443 et qui a été décrit par l'acte authentique d'un notaire, lui-même témoin oculaire? Où trouver un témoignage chronologique et numismatique plus probant à cet effet que la monnaie de Louis de Savoie, laquelle est la plus récente de toutes celles trouvées dans le trésor, et qui n'a pu être frappée qu'à dater de l'an 1441? Où trouver enfin une autorité plus respectable que celle de la bulle du pape Eugène IV qui affirme et constate les événements arrivés à Avignon?

A. SAGNIER.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. — Trahison des Savoyards en Avignon

Nota quod die dominica, quadragesimo decimo quinto septembris millesimo quadringentesimo tertio accidit unum magnum et pessimum scandalum in presenti civitate Avinionis, videlicet quod hora prima demane vel circa, quidam miles de Sabaudia, existens habitatus in presenti civitate Avinionis confederavit secum pluribus habitatoribus civitatis et proditionem sibi consilium fecerunt qualiter traderent et proderent presentem civitatem, et dicta hora cum armis et fustibus et tam vexillis ducis Sabaudiæ quam vocibus pape Felicis secum deferentes, clamantes alta voce: *Vive Savoye et pape Félix*, fuerunt ad portale Sancti Lazari quod ceperunt, et ibidem garnisionem posuerunt, et deinde ad portale iverunt et illud ceperunt cum magna comitura Sabaudigenorum male armatorum eos sequentium, et ut prius clamantes. Tandem domino cardinali de Fuxo presente in dicto palatio et talia audiente convocavit gentes suos cum civibus hujus civitatis et deinde contra dictos militem et complices suos irruerunt, et quia miles debilis impotens dictis civibus et aliis resistere non valuit, per portale predictum fugit cum pluribus aliis, et quia dimiserat aliquos infra dictum portale nolentes se reddere et se defendentes, dictum portale totaliter preter lapides combustum fuit, et aliqui illorum intus existentium, pro nimio igne, per fenestras superiores dicte turris ad terram mortui ceciderunt. Deinde et die crastina que fuit lune, tres ex dictis mortuis in portis domorum parentum eorum fuerunt suspensi, et ibidem steterunt per tres dies et noctes, et deinde extra portalia civitatis suspensi. Et eadem die unus vivus, qui fuerat multum vulneratus ante dictum portale Sancti Lazari, fuit cum pluribus ictibus in terra super una fusta decapitatus et totum corpus cum capite per totam diem et noctem et aliis duobus diebus et noctibus sequentibus in medio carrerie prostata steterunt. Et eadem die, extra dictum portale, fuit una rota cadrige superius elevata ante domum maladrerie Sancti Lazari, et ibidem fuerunt post prandium tres homines suspensi. Et eadem

Digitized by Google

die, in alia rota ante portale Imberti tres alii fuerunt suspensi, et deinde plures ex maleficibus fuerunt suspensi, et plures ex ipsis sentientes se culpabiles de hujus modi proditione extra presentem civitatem fugerunt, duo fuerunt suspensi ad fenestras parentum suorum et ibidem per tres dies et noctes et deinde ad rotas portarum Aurose et Sancti Michaelis et adhuc stant de presenti.

(Extrait des minutes du notaire Denis Halle, année 1443. Arch. départ. de Vaucluse, fonds Pons, n° 1310.)

II. — Bulle du Pape Eugène IV.

Eugenius episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Tristando, electo Conseranci, salutem, etc.

Cum dudum nonnulli iniquitatis filii, quodam Hugolino Alamanni duce, per insultus et proditionem, facto tumultu, manu armata, civitatem nostram Avinionem et comitatum Venaysini adversus nos et Romanam Ecclesiam insurgentes cum suis fautoribus, complicibus et sequacibus, ac cum vexillis perditionis alumni Amedei, olim ducis Sabaudie qui se Felicem Vausu sacrilego nominare presumit, conati fuerint occupare, nos volentes, prout suadet justitia, ut illi qui talia ausi sunt attentare, animadversione debita puniantur, tibi contra omnes et singulas personas civitatis et Comitatus predictorum, qui dicto insultui et tumultui contra nos et dictam Ecclesiam interfuerunt aut dederunt ad ea publice vel occulte auxilium, consilium vel favorem, vel scienter non revelaverunt, cujuscumque status, gradus, ordinis vel conditionis fuerint, necnon contra omnes schismaticos tam laicos quam clericos adherentes prefato Amedeo, aut ejus et Basilensium fautores et sequaces ubilibet constitutos, autoritate nostra procedendi, ac ipsos et ipsorum quemlibet per arrestationem bonorum et personarum captionem et coercitionem, ac officiorum, beneficiorum et dignitatum suorum quorumlibet privationem et ab eisdem amotionem necnon bonorum temporalium confiscationem tam civiliter quam criminaliter puniendi, etc., etc., plenam et liberam eadem auctoritate concedimus tenore presentium facultatem. Datum Rome, apud Sanctum Petrum, anno incarnationis MCCCCXLIV, V kal. febr., pontif. nostri anno XIV.

(Fantoni, *Istoria della citta d'Avignone*, t. I, p. 333.)

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Renseignements inédits sur la collection du comte de Choiseul-Gouffier, par E. Espérandieu. Extrait des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, t. LVIII. — *Paris*, 1899. In-8° de 51 pages.

Raoul de Vissac. Les barons de Châteauneuf-de-Mazenc. Chroniques dauphinoises. — *Paris, H. Champiou*, 1899. In-8° de 222 pages.

Dans une brochure d'environ 50 pages, M. Espérandieu, notre collègue, transcrit un dossier des archives des Bouches-du-Rhône, qui donne la provenance et indique les fortunes diverses d'une collection d'antiquités fournie par le comte de Choiseul-Gouffier. Recueillies pendant l'ambassade du comte à Constantinople, les pièces de cette collection étaient consignées à Marseille au fur et à mesure de leur arrivée en France. Au moment de la Révolution, elles tenaient à peine dans deux grands magasins. En 1792, le département les séquestra, puis les mit en partie à la disposition d'un sculpteur marseillais pour divers monuments qui ne furent pas exécutés; enfin, en 1802, la collection fit retour au comte de Choiseul. Dans la préface qui annonce ce dossier, M. Espérandieu nous dit l'histoire assez drôle d'une statue de femme sans tête, ni pieds, ni mains, baptisée Uranie au Louvre où elle est aujourd'hui, et qui, transportée de l'île de Santorin à Marseille, faillit y devenir une vulgaire *Égalité*. Le sculpteur aurait dû avoir évidemment le ciseau révolutionnaire.

*
* *

M. Raoul de Vissac partage avec notre collègue la sûreté de méthode et l'abondance documentaire que celui-ci a mises en plein relief dans un récent fascicule de nos Mémoires; mais on ne lui demandera pas la sérénité de style dont on revêt l'histoire. Il écrit des chroniques. La poussière des vieux grimoires est propice à ses rêves. Il trouve de la poésie aux choses mortes, aux ruines des castels effondrés, aux tombeaux, à « ces deux néants réunis, celui de l'homme et celui de ses ouvrages ». Il est l'amant du passé; il écrit que « vivre la vie présente est un écœurement perpétuel », et il l'oublie volontiers, trouvant « plus doux et plus reposant de s'enfermer dans la tour d'ivoire du poète ». Cette fine nostalgie du passé est le charme premier de ce livre élégamment écrit et d'attachante lecture. Il professe d'ailleurs pour l'histoire un scepticisme irrespectueux. Dans *Antoine du Roure* il avait dit: « Nous soufflons sur la fantaisie en cherchant à remettre l'histoire à son point. Œuvre superflue, peut-être. N'a-t-on pas dit : ... L'histoire c'est la légende. » Aujourd'hui, il enseigne qu'« il faut toujours écouter les légendes » (p. 20); et ailleurs, il affirme en dernière irréligion et suprême raillerie : « L'histoire n'est qu'une immense légende. Si l'on a représenté la

Digitized by Google

vérité au fond d'un puits, c'est qu'elle est toujours altérée ; si on la montre nue, c'est pour que chacun l'habille à sa façon, ce dont personne ne se prive, surtout les historiens. » Personne peut-être, les historiens, je ne sais, mais les chroniqueurs et M. de Vissac le premier s'en privent moins que tout autre. Et cette facilité de transformer l'histoire sans la changer fait encore le plaisir délicat que l'on éprouve à le lire. Dans le même chapitre il la fait idylle et élégie (La fin d'une race). Il trouve des détails, qui font d'un récit de bataille une épisode d'épopée ; ailleurs il laisse le stylet du chroniqueur pour le burin du psychologue (Etienne de Vesc). Mais là où il excelle, c'est à dire ses regrets des prouesses et des grandeurs du temps jadis (Neuf-Mazenc). Non, ce n'est pas la désespérance qui est au fond des récits de M. de Vissac. Il garde l'espoir, la foi dans l'éternelle jeunesse des âmes. Nous en avons la preuve dans cette boutade, railleuse encore, mais plaisante et que lui dicte à la fin de son dernier chapitre le désir sans doute de faire amende honorable au présent (p. 164).

Et de même qu'il se réconcilie ainsi joyeusement avec la vie présente, il nous prouve qu'il croit à l'histoire et à sa vérité, en mettant en appendice près de 80 pages de pièces justificatives.

Ainsi présentée, résumée en trois ou quatre épisodes, l'histoire des *Barons de Châteauneuf-de-Mazenc* est un livre plein d'intérêt, et les qualités solides d'écrivain consciencieux que l'auteur y déploie nous font espérer pour bientôt, en un genre différent, un semblable et légitime succès. Nous connaissions celui qui le forma à écrire ; le disciple est digne du maître.

M. Méritan.

Digitized by Google

VOLUMES ET FASCICULES

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

depuis la publication du dernier fascicule des Mémoires.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1899, 3e livr.; 1900, 1re livr. — Bulletin du comité des travaux historifiques et scientifiques : section des sciences économiques et sociales, congrès des Sociétés savantes de 1899 tenu à Toulouse. — Congrès des Sociétés savantes. Discours prononcé à la séance générale du congrès, le samedi 9 juin 1900, par M. A. Aulard.

II. — Dons des auteurs.

1° M. l'abbé Alphonse Clavel, membre titulaire de l'Académie : Collection de 33 photographies de l'abbaye de Sénanque ; — 2° M. Galien Mingaud : Le Bruchus irresectus Fabr., insecte coléoptère, parasite des haricots cultivés (description et biologie; moyens de destruction).

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Revue du département du Tarn, t. XVII (1900), nos 1, 2 et 3. — Revue horticole de la Société d'horticulture et de botanique des Bouches-du-Rhône, nos 550 à 553. — La Feuille des jeunes naturalistes, nos 357 et 358. — Revue des langues romanes, Ve série, t. V, nos 1 et 2. — Bulletin historique du diocèse de Lyon (1900), nos 4 et 5. — Bulletin des sciences naturelles de Saône-et-Loire (1900), nos 5, 6 et 7. — Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, t. II (1900), 1er fasc. — Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 134e livr. — Société languedocienne de géographie : Bulletin (1900), 1er et 2e trimestres. — Mémoires de l'Académie de Nimes, VIIe série, t. XXII (1899). — Bulletin de la Société d'étude des Hautes-Alpes, 1900, 2e trimestre. — Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes, t. XXVII (1899). — Tufts college studies, n° 6 (Scientific series) : The ossicula auditus, by J.-S. Kingsley.— Société archéologique du département de Constantine, 4e série, 2e vol. (1899). — Revue d'Auvergne, 1900, n° 2. — La Revue félibréenne, t. XIV (1898 et 1899). — Bulletin de la Diana, t. XI, n° 5. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, t. XLI. — Anales del Museo nacional de Montdevideo, 1900, t. III, fasc. XIV.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Planche I

LE MARCHAND DE LUNETTES AU XVI^e^ SIÈCLE

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

Digitized by Google

SAINT GEORGES, LA VIERGE & SAINT DONAT

PAR JEAN DE BRUGES (1390-1440) MUSÉE D'ANVERS

STATUE DU XVE SIÈCLE

MUSÉE DE VIENNE (ISÈRE)

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

LE BIMBELOTIER-LUNETIER AMBULANT EN 1740

D'APRÈS BOUCHARDON

OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

COSTUME CONTRE LA PESTE EN 1656

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

HISTOIRE DES LUNETTES.

(*Suite.*)

CHAPITRE VI.

XIV. Les vices de réfraction dans l'antiquité. — XV. Les vices de réfraction au moyen age et jusqu'a la fin du XVI[e] siècle.

XIV.

Jusqu'aux travaux de Kepler on ne posséda sur les vices de réfraction que des notions bien confuses. Leur existence fut cependant connue dès le VI[e] siècle avant Jésus-Christ. Aristote signale la myopie et la presbytie. Il dit des myopes : *Quod propius admovent si quid velint legere.* Il remarque qu'ils ont une écriture fine (*quod myopes parvas scribant litteras*) : leur myopie ne les empêche pas de faire de travaux délicats (*quod illi qui non cernunt acutum, opus tamen faciant acutum cernentium*). Le défaut opposé se rencontre chez les vieillards qui éloignent les objets pour les mieux distinguer (*longius ab oculo removent*).

Démosthène le Marseillais (1[er] siècle), dans un passage rapporté par Aetius, décrit peut être les troubles asthénopiques (1).

Assez obscures sont dans Ptolémée les explications des causes qui nous font voir de près ou de loin : « La cause qui fait voir les objets de loin est l'abondance de la vertu visuelle, d'où les vieillards verront toujours à une moindre distance, parce que la vertu visuelle s'affaiblit en eux comme toutes les autres facultés. Ceux qui ont les yeux concaves voient de plus loin que les autres : la raison est que leur vertu visuelle est condensée (*coar-*

(1) Debiles oculi dicuntur, qui neque album, neque splendidum, neque igneum videre sustinent, sed ex quavis occasione visum continent et lachrymantur praesertim inter legendum — *De oculorum debilitate Demosthenis*, S. III, caput IV.

Digitized by Google

tata), car la vision émanant des lieux étroits se développe et s'allonge. »

L'accommodation pour Ptolémée est la conséquence de la plus ou moins grande humidité de la vertu visuelle : « La cause qui nous fait voir les objets de près est l'humidité dont une partie s'échappe avec la vue. Quand elle est peu abondante, l'humidité quitte facilement la vision en cours de route et nous voyons distinctement les choses de près ; lorsque l'humidité est abondante, on ne voit que les choses éloignées, et alors pour voir nettement, on est obligé de regarder de loin (1). »

Galien fait intervenir dans la presbytie l'épaississement des humeurs et des tuniques, joint aux modifications pathologiques du *spiritus visivus*. Il englobe d'ailleurs la presbytie dans l'*hebetudo oculorum* (2).

Alexandre d'Aphrodisias (fin du IIe siècle), développe la théorie qu'adoptera l'école arabe : « Les myopes ont l'esprit visible, léger et clair; s'éloignant, il se dissipe rapidement, et n'est plus assez fort pour embrasser les objets. Mais chez ceux qui distinguent les petites choses de loin, comme chez certains vieillards, les choses se passent différemment ; l'esprit visible étant chez eux abondant et épais, il a besoin d'un long espace pour s'atténuer au point d'être propre à la perception des objets (3). »

Paul d'Égine et Aetius considèrent la myopie comme incurable. Cette affection, ajoute Paul d'Égine, provient d'une faiblesse de l'esprit visible. Aetius remarque que chez les myopes souvent un œil est atteint plus que l'autre (4).

(1) Causa videndi res a propinquo loco est humiditas, cujus pars recedit cum visu, quoniam cum fuerit pauca, accidit statim, cum processerit visus, discernere illum ab ea, et videri res propinquas exquisite ; cumque multa fuerit humiditas, videbitur res a magna distantia, ita quod qui voluerit indubitanter videre, necesse est ei aspicere a longe.

(2) At in senibus una cum hoc quod crassi facti sunt humores et tunicae et spiritus visivus, etiam debilitas adest spiritus visivi, et imminutio multa, ac collapsio, et velut corrugatio nervi visivi ac tunicarum in oculo densatarum ac crassefactarum. Nam dum imminutio humoris in oculo senibus ipsis, et minus de spiritu ex supernis ad pupillam defertur, usque adeo rugosa fit saepe corniformis tunica, ut senes partim omnino non videant, partim male et vix adhuc cernant. — De hebetudine oculorum Galeni, in *Aetii operibus*, S. III, cap. XLV.

(3) Spiritus cui videndi officium deputatus est, tenuisque sincerque in myopibus est, itaque longe deductus ut rem apprehendere non possit : propinqua tamen vel parva explorare suam ob tenuitatem sinceritatemque non immerito potest. At qui etiam minima e longinquo cernunt, ut senes quoque aliqui faciunt, his etiam contraria reddi debes, quod spiritum oculorum crassum largumque habent, opusque est ob eam rem moveri longo itineris spatio videlicet ut attenuetur, et ad rem perspiciendam reddatur idoneus. — *Problemata*, liber I, fol. 22, probl. 84, Parisiis, 1541.

(4) Paul d'Égine, lib. III, cap. XXII, de myopiasi. — Aetius, S. III, cap. XLV, de myopia.

Digitized by Google

XV.

Les idées de l'école arabe sur la myopie et la presbytie se résument dans la théorie d'Avicenne : ces défauts proviennent d'une viciation quantitative ou qualitative de l'esprit visible. Si l'œil est capable de voir les objets proches, quoiqu'ils soient petits, mais est incapable de voir les objets éloignés, alors l'esprit est clair, sain et petit. Si, voyant les objets éloignés, l'œil ne distingue pas les petites choses qui sont près de lui, mais les distingue dès qu'on les éloigne, alors le *spiritus* est abondant, trouble, peu clair, peu subtil, humide, et humide aussi est alors la complexion de l'œil.

Dans le premier cas, l'explication donnée par les médecins est la suivante : l'esprit n'est pas suffisant pour s'étendre à cause de sa subtilité, et on entend par cela le rayon qui sort et va au devant de l'objet. Dans le second cas, l'esprit a besoin d'un long espace pour devenir subtil et clair, car dans sa marche le rayon devient de plus en plus subtil et atténué (1).

Avicenne ajoute que ce sont plutôt les sages que les médecins qui ont étudié ces questions-là (2).

Cette théorie est reprise par différents auteurs du moyen âge, tels que Barnabas de Reggio (3), Vincent de Beauvais (4), etc. Pour Bienvenu de Jérusalem, les anomalies de la vision viennent de la situation dans l'œil de l'humeur cristalline : « Ceulx qui ont la humeur cristalline au milieu, ceulx-cy voyent bien et clerement... ceulx qui ont les humeurs près de la tunique ne voyent pas bien, ne en jeunesse ne en vieillesse... car l'esperit visible qui vient par

(1) Si oculus non est impotens in comprehendendo propinquum, quamvis sit parvum, et est impotens in comprehendendo longinquum, tunc spiritus ejus est clarus, sanus, parvus : et dicunt medici, quoniam non est sufficiens dilatationi egredienti propter subtilitatem sui : et significant per illud radium quem credunt esse de summa spiritus, et quod eggreditur et obviat visibili. Et si non est impotens in comprehendendo longinquum, et si appropinquat ei illud quod est parvum, non videt ipsum, et si recedit ab eo secundum quantitatem longitudinis, videt ipsum : tunc spiritus ejus est multus, conturbatus, non clarus neque subtilis, immo humidus, et ejus complexio est humida. Et dicunt medici quoniam non subtiliatur, neque clarificatur nisi motu longo, et quando procedit radius in motu, subtiliatur et attenuatur. Liber III, fen III, tr. 1, cap. 11.

(2) Verificatio autem certioris in his duobus sermonibus pertinet ad sapientes non medicos. Liber III, fen III, trac. 4, cap. 1.

(3) *Libellus de conservanda sanitate oculorum,* publié par Albertotti. Modène, 1895.

(4) *Speculum majus*, t. II, liv. XII, chap. 123.

Digitized by Google

les nerfs concaves trouve et rencontre les humeurs près des tuniques là ou ilz se espendent par dehors, par quoy l'esperit visible pert son effort et vertus (1). »

Albert le Grand (1193-1280) donne la même explication que Bienvenu de Jérusalem : *Sunt autem quidem non videntes eminus sed de prope juxta oculorum clare vident, et ideo situs oculi humorum peccat et non oculi compositio, habent enim illi glacialem oculi multum in interiori parte versus nervum opticum* (2) Le *glacialis* ou cristallin est l'organe, le *speculum* en lequel s'effectue la vision : s'il est profondément situé, *non penetrat visibile ad speculum nisi sint prope.* Quant à la presbytie, Albert le Grand la considère comme une conséquence de la faiblesse de l'œil.

Nous retrouvons les mêmes théories aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. Alexander Benedictus (fin du XV^e^ siècle) voit toujours dans la presbytie une anomalie du *spiritus visibilis :* il est devenu *tenebrosior aetate et crassior.* Le défaut opposé caractérise le *spiritus* dans la myopie (3).

Plater met en cause l'*humor cristallinus :* la myopie vient de ce qu'il est trop *tenuis,* la presbytie de ce qu'il est trop *crassus.* Dans un autre passage, Plater fait intervenir, comme Bienvenu de Jérusalem, les anomalies de position de la lentille : la myopie existant quand le cristallin est plus en arrière, la presbytie quand il est plus en avant (4).

Maurolyco (1495-1575) met en scène un nouveau facteur : la plus ou moins grande sphéricité de la pupille. Ses explications manquent singulièrement de clarté, à moins de traduire *pupilla* par cristallin ou cornée : « Il ne faut pas chercher ailleurs que dans la pupille les raisons des différentes espèces de vue. La forme des milieux transparents variant, l'angle de réfraction varie aussi. Il est donc nécessaire que la situation des rayons visuels change aussi et que le point où ils se dirigent soit rapproché ou éloigné.

(1) *Le Compendil de Bienvenu de Jérusalem pour la douleur et maladies des yeulx,* publié d'après les manuscrits, par P. Pansier, C. Laborde et H. Teulié. Paris, 1901.

(2) Cité par Fukala : *De anima tractatus,* liber III, cap. IX.

(3) *Omnium a vertice ad calcem morborum signa, causae et remediorum compositiones.* Basileae, 1539, in-8°.

(4) Si crystallinus humor, in posteriore paulo sede oculi, versus nervum retiformem suam sedem obtineat, visionis hujus, qua res distantiores non recte assequi possunt, causa existit. Cum crystallinus humor a sede naturali dicta antrorsum versus pupillam magis inclinat, minus res propinquas vident, sed easdem ab oculo procul remotas, rectius intuentur.— Felicis Plateri *Praxeos medicae,* t. I, De visus laesione, cap. VII, cité par Fukala.

Digitized by Google

Plus la sphère transparente est petite, plus aussi est petit l'espace qui réunit les rayons. C'est pourquoi ceux qui ont une pupille plus sphérique ont la vue plus courte. En effet, les rayons visuels émis n'arrivent pas aux objets éloignés : et si s'étendent les rayons extérieurs tombant de l'objet sur la pupille, les rayons intérieurs transmis de la pupille à travers le vitré au nerf optique sont trop resserrés, et ce resserrement obnubile le jugement et la perception sensorielle. Telle est la raison pour laquelle certains ont la vue très courte. Au contraire, chez ceux qui ont la surface de la pupille très plane, c'est-à-dire appartenant à une sphère de plus grand rayon, les rayons émis s'étendent facilement jusqu'aux objets éloignés, le point où ils convergent étant lui-même éloigné, sans qu'il soit nécessaire que les rayons extérieurs s'étendent ni que les intérieurs se resserrent (1). »

(1) Non ergo aliunde quam ex forma pupillae quaerenda est visus diversarum qualitatum ratio. Nam cum perspicui forma variata variet quoque fractionis angulum, jam hinc et visualium radiorum situm diversificari, concursumque nunc anticipari, nunc differri necesse erit. Et quoniam quo minor est perspicuus globus, eo minus spatium coadunat radios, ideo et qui conglobatiorem sortiti sunt pupillam, breviore sunt visu praediti : in eis enim radii visuales ad coincidentiam properantes minime proveniunt ad remotiora dispicienda, aut si dilatantur radii exteriores a re spectanda in pupillam cadentes, coarctari oportet nimium interiores a pupilla per vitreum ad opticum nervum transmissos : quae coarctatio nimia confundit judicium ac distinctionem sensus. Haec est ratio cur quidam brevissimum visum habent : contra qui expansiorem pupillam faciem, hoc est, de majori sphoera sumptam habent, iis expansiores radii ad longius spectandum feruntur, concursu jam protelato, neque opus est hic dilatari radios, coarctarique interiores. — Maurolyco, *Photismi de lumine et umbra*, Venise, 1575, p. 85.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

XVI. La découverte de Kepler : théories diverses du XVII^e siècle. — XVII. La pratique des lunettes d'après Daça de Valdes, en 1623.

XVI.

Ces vagues conceptions des anomalies de la vision persistent jusqu'au commencement du XVII^e siècle.

En 1604, Kepler (1) établit que le siège de la vision est dans la rétine et que le cristallin ne joue que le rôle d'une lentille. Il démontre que si la vision est confuse chez les myopes, c'est que les rayons lumineux partant de l'objet se réunissent avant d'atteindre la rétine et donnent sur celle-ci une image confuse. Il fait dériver cet état de l'habitude de regarder de près, l'œil devenant peu à peu inapte à s'adapter à la vision des objets éloignés : « Ceux qui, dès leur enfance, se sont adonnés à la chasse, aux voyages, aux courses en mer, ont les yeux adaptés pour la vision de loin ; mais, en même temps, ils doivent prendre leur nourriture, causer avec leurs semblables, et, par cet exercice, ils conservent l'adaptation de l'œil à voir les objets de près. Mais avec le temps cette fonction s'affaiblit, de façon que ceux qui avaient une vision sans défaut dans leur jeunesse, dans leur vieillesse ne distinguent que les objets éloignés. Il est, en effet, plus naturel de garder les yeux parallèles que de les faire converger vers un objet proche. Dans la vieillesse, l'œil se fatigue et reprenant sa direction naturelle, néglige ce qu'il ne verrait qu'avec un effort. Ce défaut ne se produit chez eux qu'assez tard, souvent dans l'extrême vieillesse. Au contraire, ceux qui, dès leur enfance, ont une vie sédentaire, occupés chez eux à des travaux minutieux ou courbés sur des livres, ceux-là deviennent de plus en plus inaptes à voir les choses de loin. »

Plemp (2), se ralliant aux idées de Kepler, nous donne une intéressante étude de dioptrique oculaire. Les objets, dit-il, émettent

(1) *Tractatus de modo visionis et de humorum oculi et usu contra opticos et anatomicos.* Francfort, 1604, in-8°.

(2) *Ophtalmographia.* Amsterdam, 1632.

Digitized by Google

des rayons parallèles ou divergents. Les rayons parallèles sont surtout émis par les objets éloignés ; les rayons divergents par les objets rapprochés de la pupille. Il compare l'œil à une chambre noire et considère que dans celle-ci les rayons divergents se réunissent plus loin du diaphragme que les rayons parallèles : si l'on veut avoir une image nette, il faut rapprocher ou éloigner l'écran. Il en conclut que dans un œil normal la rétine se place au foyer. Les myopes ont la rétine placée trop loin de la pupille ; les hypéropes (*videntes remota*) ont au contraire la rétine trop près de la pupille. « Les *videntes remota* usent de verres convexes, qui déforment le cône des rayons émanant de l'objet situé près de l'œil, de façon à ce que ces rayons paraissent venir d'un objet situé loin. La raison, c'est que les verres convexes rendent « les rayons divergents parallèles, et ceux-ci seuls peuvent être recueillis par une rétine trop proéminente (*antrosum promota*). Les myopes (*propinqua tantum conspicientes, lusciosi vel myopes*) se servent de verres concaves, modifiant le cône lumineux des objets situés loin, de façon à ce qu'il semble émaner d'un objet situé près, car les verres concaves rendent les rayons parallèles divergents, et ceux-ci seuls peuvent peindre leur image sur la rétine du myope trop profondément située. La force des verres à employer dépendra de la profondeur plus ou moins considérable à laquelle se trouvera situé l'écran rétinien. »

Plemp note que la presbytie peut exister chez l'adulte comme chez le vieillard (*senes plerumque, juvenes raro*). La myopie est congénitale ou acquise, elle peut provenir d'une trop grande convexité du cristallin. « Dans ma myopie, ajoute-t-il, je me console en pensant d'abord qu'elle pourra diminuer avec l'âge, ainsi que cela s'observe par le dessèchement des milieux de l'œil (*humores siccescunt*), et voyant ensuite que les myopes ont le privilège de pouvoir, jusqu'à la vieillesse la plus avancée, lire les caractères les plus fins sans le secours des lunettes. »

Scheuchzer compare dans la myopie les fibres ciliaires à un arc trop longtemps tendu qui garde sa forme et ne peut revenir sur lui même. Le défaut opposé peut engendrer l'inaptitude à la vision de près (première catégorie de presbytes), soit par relâchement des fibres ciliaires, soit par contraction tonique des muscles droits. Une seconde catégorie de presbytes comprend ceux qui, dès le jeune âge, ont le cristallin tellement aplati (eu égard à sa distance de la rétine), que malgré tous leurs efforts (*adhibitis omnibus mediis ordinariis*), ils n'arrivent pas à éloigner la rétine ou à

Digitized by Google

augmenter suffisamment la courbure du cristallin. Dans une troisième catégorie figurent les vieillards, chez qui, par suite de l'affaiblissement des muscles et du dessèchement des humeurs, la vision de près est abolie (1).

Kepler croit que l'accommodation est un mouvement réflexe comme celui de la pupille ; selon que nous regardons de près ou de loin, l'œil s'allonge ou se raccourcit par l'intermédiaire des procès ciliaires ou de l'uvée. Plemp admet un mouvement de recul ou de propulsion, mais il ne sait pas si c'est la lentille cristallinienne ou l'écran rétinien qui se déplace.

Scheiner considérant l'œil comme une chambre noire, dit que les vieillards y voient bien de loin, parce qu'ils ont le cristallin aplati, de façon que les images sont projetées sur la rétine. Les jeunes gens pourvus d'une bonne vision ont la rétine très mobile, de façon à pouvoir l'éloigner ou la rapprocher ; mais, ajoute-t-il, si le cristallin devient tantôt plus sphérique, tantôt moins, et que la rétine puisse s'approcher ou s'éloigner, l'objet sera toujours perçu nettement (2).

Le jésuite Déchales, dans une page bien ignorée de son volumineux *Cursus mathematicus*, expose ainsi les causes de la presbytie : « Si tu cherches la raison physique de ce défaut habituel de la vieillesse, je te répondrai que cela peut provenir de plusieurs causes : premièrement, de ce que les procès ciliaires comprimant le cristallin et le forçant à prendre une forme plus convexe, sont relâchés par l'âge et n'agissent plus sur lui avec assez de force pour lui donner la convexité requise ; secondement, de ce que le cristallin se dessèche avec l'âge et n'est plus apte à se dilater (3) »

Traber, comme Kepler, assimile les mouvements du cristallin au mouvement réflexe de l'iris : « Nous observons que l'iris se dilate à l'obscurité, se rétrécit à la lumière, de même le cristallin possède la faculté de se dilater ou de s'aplatir (4). » Mais dans ce

(1) Scheuchzer, *De presbytis et myopibus*. Altdorf, 1693.

(2) Sic, si humor christallinus aliquando planior, aliquando globosior fiat, et retina accedere aut recedere valeat, objectum quodcumque semper probissime percipietur. — Scheiner, *Oculus*. Oenipont, 1619.

(3) Si quaeres rationem physicam quare is sit consuetus senectutus defectus, respondebo posse oriri ex multis capitibus : primo quidem, processus ciliares comprimentes chrystalinum et eum coarctantes ut minoris sphoerae formam induat, ob imbecillitatem laxantur, neque eum in angustum cogunt : inde subsidit humor et majoris sphoerae formam induit ; vel si chrystallinus humor paulisper exsiccabit non ita turgebit haec ampulla. — Lugduni, 1676, in-folio, t. II, p. 361.

(4) Quemadmodum experimur naturalem motum in pupilla, si oculi magna luce obruantur, ut coarctetur, in defectu luminis sufficientis dilatatur, sic humorem cristallinum similem facultatem necessario requirere sesse dilatandi et comprimendi. — Traber, *Nervus opticus*, Vienne, 1690, in-folio, liv. III, chap. XVII, prop. 6.

Digitized by Google

changement de forme du cristallin, il ne voit que son rapprochement ou son éloignement de la rétine. Bartholin, adoptant la théorie de Traber, pense que ce mouvement de propulsion ou de rétropulsion est la conséquence des contractures du corps ciliaire.

Briggs (1), Descartes (2), Molinetti (3) se rallient à la théorie du changement de forme de l'œil; seulement, tandis que les deux premiers mettent les modifications de l'axe antéro postérieur sur le compte du ligament ciliaire, Molinetti fait entrer en jeu la pression exercée par les muscles extrinsèques de l'œil.

Nous voyons donc au XVII^e^ siècle les phénomènes de l'accommodation expliquées : 1° par l'allongement ou le raccourcissement de l'axe antéropostérieur du globe (Kepler, Briggs, Descartes, Molinetti) ; 2° par un mouvement de recul ou de propulsion, soit de la rétine, soit du cristallin (Plemp, Scheiner, Traber); 3° par une modification des courbures du cristallin (Déchales, Scheuchzer). On admet que ces modifications se produisent d'une façon réflexe comme les mouvements de l'iris.

XVII.

Les travaux des savants du XVII^e^ siècle nous ont donné la théorie scientifique des lunettes, Daça de Valdes va nous fournir des détails pratiques.

Daça de Valdes était simple licencié et notaire de l'inquisition à Séville en Espagne. Il publia, en 1623, un ouvrage sur les lunettes devenu fort rare, dont la Bibliothèque nationale de Paris possède une traduction manuscrite du XVII^e^ siècle. Elle remplace avantageusement pour nous le texte espagnol (4).

L'ouvrage de Daça de Valdes est divisé en trois livres. Le pre-

(1) *Ophthalmo-graphia*. Lugduni, 1632.

(2) *La Dioptrique*. Leyde, 1637.

(3) *Dissertatio anat. et patholog. de sensibus*. Padua, 1669.

(4) Ce manuscrit a été publié par Albertotti, en 1892, avec des notes intéressantes : *Manoscritto francese del secolo XVII riguardante l'uso degli occhiali*. Modena, 1892. La traduction de Daça de Valdes est intitulée : « *L'usage des lunettes pour tout sorte de veues, où il est enseigné à cognoistre les degrés qui manquent à la veue, ensemble ceux qu'ont les lunettes en particulier. Même aussi en quel temps on s'en doibt servir et comment on pourra en faire demander estant absent, avec autres advertissements importants pour l'utilité et conservation de la veue. Par Benoist Daça de Valdes, licencié et notaire de l'inquisition en la cité de Sevilles, le tout traduit de l'espagnol en françois, jouxte la copie imprimée à Sevilles par Diego Perez, l'an 1623.* »

Digitized by Google

mier traite *De la nature et propriétés des yeux*; le second, *Des remèdes de la veue par le moyen des lunettes;* le troisième livre est un dialogue entre différentes personnes et un *maître-faiseur* de lunettes, il est subdivisé en quatre dialogues : *en le premier, il est traité de la veue courte et de la gastée; en le second, de la veue inusitée, de l'esblouie et de l'inesgale; en le troisième, de quelques veues imparfaictes et autres difficultés touchant les lunettes et l'usage d'icelles; en le quatrième, est traité des lunettes, ou longues veues, ou canons, avec lesquels on peut voir ce qui est éloigné de plusieurs lieues.* L'ouvrage débute par un discours ou éloge de l'œil et des lunettes, avec la coutumière et obligatoire intervention d'Aristote : « Cette invention semble estre émanée et dérivée du ciel, duquel lieu les yeux tirent leur origine; aussi, pouvons-nous croire que les nouveaux yeux, fils de ces lunettes, en viennent... Aristote réduit tous les biens à trois... et tous ces biens nous les trouvons aux lunettes. »

La partie scientifique est très primitive dans l'œuvre de Daça de Valdes : il connaît Alhazen et Vitellion, mais bien vaguement. Pour la structure de l'œil, il renvoie à Galien, à Aristote, à Reald (1), au livre X de l'Anatomie, et à Fragose (2) au livre Ier de la Chirurgie. Ce qu'il sait d'optique, il le doit à *Antoine Moreno, licencié cosmographe et professeur de Sa Majesté en la maison du trafic des Indes à Sevilles.*

Au point de vue des connaissances du vulgaire, nous distinguons avec Daça de Valdes : 1° *La vue dépravée ou debile, qui est celle des vieillards.* Ils ne voient pas de près, c'est-à-dire *à toute distance qu'il y a depuis la veue jusques au lieu qu'on peut allonger le bras*; 2° *la veue de courte nature, qui est celle des enfants.* C'est la myopie. 3° *La veue mal habituée.* Les sujets de cette catégorie, courts de vue de naissance, deviennent généralement aveugles : ce serait donc une myopie progressive ou compliquée. 4° *La veue inesgale et la veue contraire,* qui correspond à l'anisométropie.

Les lunettes ne sont pas un remède universel, apte à guérir toutes les affections oculaires. Les défauts auxquels peuvent remédier les verres, supposent l'intégrité de l'organe : « Ce sont ceux-là seulement qui consistent en la variété et nuance de forme de la

(1) Auteur inconnu.

(2) Fragose, médecin et chirurgien de Philippe II (1527-1598). Sa Chirurgie est connue ; mais son Anatomie, si tant est qu'elle soit un ouvrage distinct de sa Chirurgie, n'est citée ni dans Van der Linden, ni dans le récent mais combien incomplet *Bibliographische Lexikon der hervorragenden Aerzte,* de Gurlt et Hirchs.

Digitized by Google

prunelle de l'œil, comme il advient aux vieillards qui ne peuvent voir sans lunettes, parce qu'ils ont la prunelle de leurs yeux fort relâchée avec l'âge, et pour cela ils ont la veue diffuse et dispersée, et au contraire les courts de veue qui l'ont fort recueillie et ramassée de leur nature. »

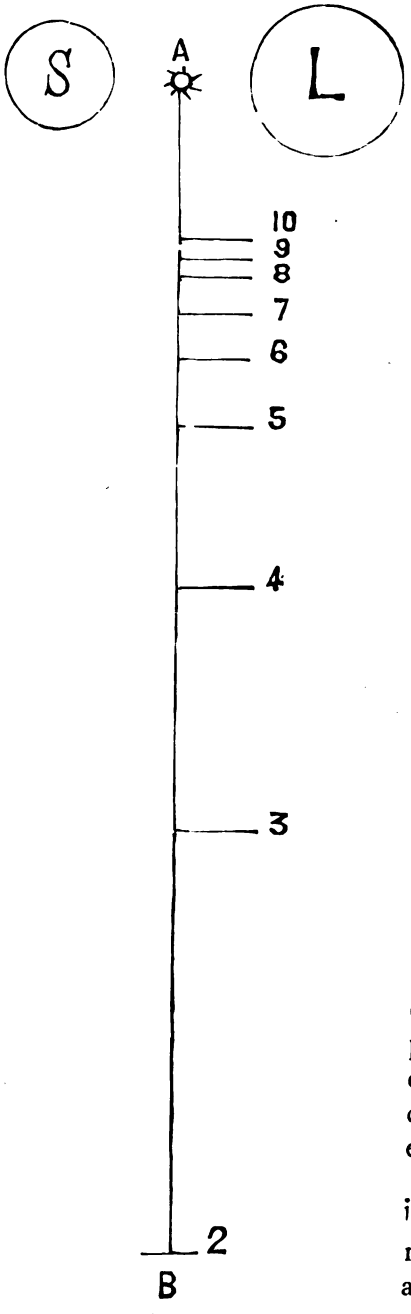

Fig. 7.

Les lunettes sont de trois sortes : concaves, convexes ou conservatives, c'est-à-dire planes.

Comment étaient-elles numérotées ? « Les degrés des lunettes vont se diminuant depuis une sphère de deux aulnes de diamètre jusques à une aussi petite que le diamètre qui tient la rondeur de l'œil. » La plus petite sphère correspondait à 30 degrés, la plus grande à un degré. Comme le fait remarquer Albertotti, cette graduation, en raison directe du pouvoir réfringent, se rapprochait de notre numérotation en dioptries. Le traducteur français a traduit par *auline* le mot espagnol *vara*, mesure de longueur qui valait un peu moins d'un mêtre : le verre d'un degré était donc à peu près l'équivalent de notre verre d'une dioptrie.

Comment reconnaître le degré d'un verre? Daça de Valdes donne pour cette recherche l'échelle ci-contre (figure 7). On met le verre concave sur le grand cercle L, en l'éloignant ou le rapprochant jusqu'à ce que les deux cercles S et L apparaissent égaux. On mesure alors la distance du verre au cercle, et la rapportant de A en B sur l'échelle A B, on

Digitized by Google

a le degré du verre. Des échelles analogues donnent les degrés des verres convexes de 2 à 10 degrés et de 10 à 30 degrés. Pour les verres concaves de 0 à 20 degrés, et les verres convexes inférieurs à 10 degrés, Albertotti a calculé que la numérotation de Daça de Valdes correspond à la numérotation en dioptries avec un écart maximum de 0,75 dioptrie. Pour les verres convexes supérieurs à 10 degrés, les résultats sont bien différents : cela tient sans doute à une reproduction inexacte de l'échelle.

Daça de Valdes nous fait assister au choix de lunettes pour presbyte. Il note fort bien que, tout en permettant de rapprocher l'objet, le verre ne doit pas le grossir, « chose importante surtout pour les marchands de toile qui veulent des verres qui ne grossissent pas le fil, tout en permettant de le voir distinctement. » Voici un fragment de ce dialogue.

« Regardez en ce livre avec ces lunettes de deux degrés et demi ?
— Je vois la lettre fort bien.
— Approchez et éloignez le livre de vous.
— Je vois mieux, pourvu que ce soit de loing.
— Regardez encore avec celles-ci de trois degrés.
— Je vois de plus près et sans doubte beaucoup mieux.
— Ne voyez-vous point la lettre plus grande que ce qu'elle est ?
— Non point, sinon de sa mesme grandeur.
— Vous n'avez pas besoin d'autres lunettes que de celles-là. »

Cependant, il est des cas où il est utile d'avoir des verres plus forts : « Quand vous voudrez couper une plume, vous pouvez vous servir d'autres lunettes de plus de degrés, comme de cinq, afin de mieux voir les pointes, à condition que vous les quittiez incontinent et poursuiviez d'écrire avec d'autres lunettes plus relaschées... Pareillement de nuict, vous pouvez ajouster un demi degré... et si vous trouvez en marge lettres si petites... vous aurez subject de vous servir d'autre de plus de degrés. »

Pour la presbytie, Daça de Valdes donne le tableau suivant des degrés correspondant à chaque âge :

	Hommes.	Femmes.
De 30 à 40 ans.....	2 degrés.	5 degrés.
40 à 50 ans	2,5 —	7 —
50 à 60 ans	3 —	8 —
60 à 70 ans	3,5 —	9 —
70 à 80 ans.....	4 —	
Au-dessus..... ...	5 à 6 —	

Digitized by Google

Il donne des verres plus forts aux femmes, « à cause qu'elles font des choses plus subtiles, et comme aussi pour avoir la veue plus débile que les hommes. » En tout cas, la force des lunettes doit varier selon la grosseur de l'objet et la distance à laquelle on veut voir : « Toute la force des lunettes consiste en distances, et chasque fois que nous voulons voir de plus loing ou plus près, il faut changer de lunettes, qui n'est autre chose qu'oster ou adjouster des degrés, afin de voir plus parfaictement. »

Dans le choix des verres de myope, il faut que le verre fasse voir nettement sans rapetisser l'objet :

« – Prenez ces lunettes de deux degrés et regardez avec elles de loing.

— Je vois quelque peu mieux les choses qu'avec ma veue.

— Regardez avec celles-ci de quatre ?

— Je vois sans doubte mieux qu'avec les autres d'auparavant, mais je ne peus attaindre à voir la contenance et les gestes de ces chevaliers qui sont là, sinon confusément.

— Regardez en ce livre avec ces mesmes lunettes ?

— Je vois bien lire, mais de plus loing qu'avec ma veue seule.

— Vous pouvez souffrir plus de degrés, puisque vous lisez avec ces lunettes. Regardez de loing avec celles-ci de six.

— Il me semble que celles-ci font les choses plus petites, et je vois le visage des chevaliers plus petit... mais ces lunettes me fatiguent la veue.

— Avec ces lunettes de cinq degrés, vous n'en devez maintenant souhaiter d'autres.

— Vous dites très bien, et je suis maistre de tout ce que je vois. »

Mais la myopie expose à une foule de petits inconvénients, que signale un des interlocuteurs de Daça de Valdes : « Estant étudiant à Salamanque, passant par une rue, j'ostai le chapeau à une dame qui estoit à sa fenestre, et mes valets, voyant qu'on se rioit de moi, je m'enquis d'eux qui estoit cette personne, et ils me répondirent que c'estoit une pièce de chair qui estoit là suspendue. »

Sans compter que le malheureux myope « ne peut discerner ceux qui passent dans la rue, et encore moins a le pouvoir de lire un cartel de comédie, ni un escriteau de maison à louer ». On peut bien pallier à ces inconvénients par des lunettes, mais il paraît qu'il y avait des femmes qui n'en toléraient pas l'usage à leurs maris : « Estant en mon siège pour voir une comédie, je voulus tirer mes lunettes de ma poche, et comme je ne les trouvai, je

Digitized by Google

m'offusquai et troublai de la sorte que je ne prins plaisir à chose qui s'y fit ; et lorsque je fus de retour à ma maison, je les cherchai de rechef, et comme elles ne se trouvèrent point, je descouvris ce qu'à peine eussé-je voulu que ma femme eut sceu ; mais les lui demandant, elle me répondit qu'elle les avoit trouvées et les avoit jetées à la rue, d'autant qu'elle ne voulait point que je paraisse vieux et court de veue »

Les lunettes du XVII^e^ siècle étaient beaucoup plus volumineuses que les nôtres, surtout pour les numéros faibles : « La forme des lunettes est telle (figures 8 et 9) : toutes les lunettes d'un degré

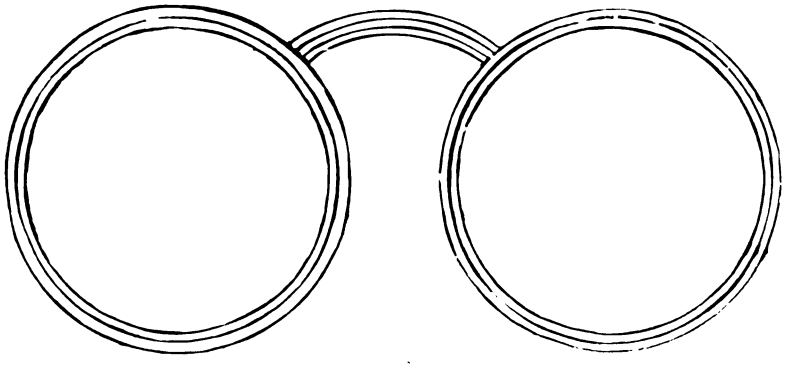

Fig. 8.

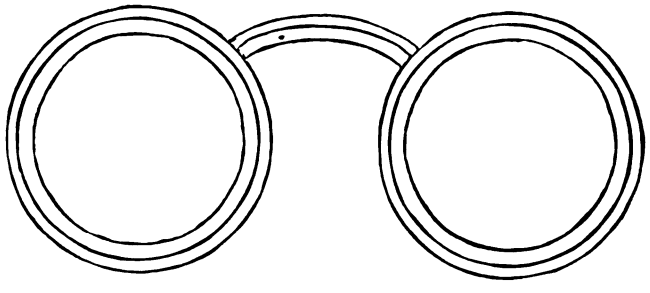

Fig. 9.

jusques à quatre, estant convexes, doivent estre comme cette grande mesure. Si les lunettes sont concaves, elles peuvent estre quelque peu plus grandes que cette mesure. Et jamais les concaves ne se font plus petites... Toutes les lunettes convexes, qui seront de cinq degrés jusques à dix ou vingt, doivent estre comme cette moindre mesure. » Les montures (la chappe ou garniture) se faisaient de différentes matières : « Les chappes se font en cuir, ce sont les plus

Digitized by Google

propres et les mieux reçues. Elles se font en or ou en argent, mais j'estime meilleures et plus légères celles d'acier ou pour le moins celles de bufle ou de cuir de bouc. »

Les verres se montaient en lunettes, en pince-nez, ou bien s'attachaient au chapeau :

« Je vous advertis aussi, dit le maître à son interlocuteur, que si vous ne les voulez porter attachées avec des agraphes aux oreilles, vous ne debvez cercer des garnitures d'acier ni d'argent, parce qu'elles coulent et glissent des narines... Il est meilleur de mettre les lunettes sur le milieu du nez, afin qu'elles ne se ternissent pas par la chaleur.

« — Si tous sont comme moi, ils ne peuvent guère bien faire leur profit de ce conseil, parce qu'il me vient tant de fluxions sur le nez, que si je ne tenais les lunettes attachées aux oreilles, je ne pourrois les tenir un seul moment sur le nez.

« — Je vais vous donner un moyen dont se servoit le roi Philippe II : que vous portiez les lunettes attachées à une aisle ou palette, et que vous les arrestiez entre le chappeau et la teste, et avec cela les lunettes demeureront en l'air.

« — Ceci est seulement pour les rois, qui n'ostent point le chappeau à personne ; mais moi, qui suis un pauvre homme, je ne puis me servir de cela, car au premier compliment, tout cet appareil tomberoit à terre. »

La loupe était en usage : « Il y en a d'autres qui se servent d'une grande lune mise sur la lettre. »

Le monocle était également connu : « Mon désir seroit de porter une lune enchassée en bois pour voir de loing, afin de n'estre subject de mettre toujours les lunettes au nez. — Ne le faites pas, lui répond le maître, car cela vous rendroit la veue inégale. »

Les lunes ou verres se fabriquent en cristal de roche, en verre de miroir ou en verre ordinaire : « Les meilleures lunettes se font en cristal de roche ou de montagne ; mais il y a d'autres lunettes qu'on nomme de cristal de miroir, pour estre un espèce de verre fort fin qui se fait à Muran, lieu agréable, fort proche de Venise, qu'elles vont quasi à l'égal avec les meilleures de cristal de roche. En troixiesme lieu, il y a d'autres lunettes de verre commun, et celles-ci sont les pires de toutes. »

Le cristal est supérieur au verre, « car celui-ci, la vue a grand peine pour le pénétrer, ce qu'elle ne fait pas avec le cristal purifié. » De plus, le cristal de roche a des vertus spéciales : « Il est matière fraische, et lorsque la veue passe à travers, elle se rafraîchit grandement. »

Digitized by Google

Mais le cristal de roche est difficile à trouver « avec toutes les choses requises, qui doivent accompagner les bonnes lunettes. » Aussi vaut-il mieux employer le cristal de miroir : « J'ay expérimenté que toutes les excellentes lunettes qui sont faictes de cristal de miroir, viennent à effect, et estant faictes de roche, elles ne réussissent pas comme on désire pour la grande inesgalité qu'il y a, encore qu'elles soient de grand pris, outre que le lopin de cristal de roche est rarement tel qu'on en puisse tirer des lunettes avec toute la perfection requise. »

Quelle que fut leur matière, les verres de degré faible étaient plan-convexes ou plan-concaves : « Quand les lunettes sont hautes en degré, on met une moitié d'un cousté, et l'autre moitié de l'autre, tant aux convexes qu'aux concaves ; mais lorsqu'elles ont fort peu de degrés, on met ordinairement tout le convexe d'un cousté. Mais le meilleur est qu'elles aient tous leurs degrés concaves ou convexes d'un cousté. » Ce qu'il importe surtout, c'est que les verres soient bien taillés. Il est facile de s'en assurer : « Lorsque les lunettes seront haussées sur la lettre, vous les tournez l'entour, et si elles font la lettre une fois longue et étroite, et une autre fois courte et longue, c'est signe qu'elles sont mal travaillées ; ce qui se fera, si la lettre paroist par le milieu moindre que par les coustés ; mais si la lettre se trouve esgale et bien proportionnée en toutes ses parties, les lunettes seront lors bien polies. »

Les lunettes sont un instrument précieux qui mérite quelque soin : « Vous ne devez pas prendre les lunettes par les lunes ains par les chasses... afin qu'elles ne perdent leur lustre et ne se ternissent pas... Lorsqu'elles sont engraissées avec la sueur du visage, ceci s'oste facilement avec de la poudre de tripoli ou avec de la cendre, et afin qu'elles ne se rayent pas, il faut mouiller les doigts en la fleur de la cendre sèche, et avec le peu de celle qui restera collée aux doigts, frotter de rechef les lunes du bout des mesmes doigts, et estant nettoyées de la sueur ou graisse, on les peut refrotter incontinent avec un linge net, afin que l'ordure de la cendre s'oste ou le tripoli qui aura demeuré. »

Pour certaines vues, Daça de Valdes combine le trou sténopéique et les lunettes (figure 10) : « Ces visières sont ainsi faictes : on a deux lames de cuivre ou de quelqu'autre métal, avec un rang de pertuis en chascune, qui doivent estre de la forme et grandeur que vous voyez... on doit les mettre à une chappe comme si c'estoient lunes de cristal, et appliquant incontinent à vostre veue ces petites visières, et en adjoustant pour plus grande force les lunettes qui

Digitized by Google

sont requises pour vostre aage, vous verrez par ces trous la lettre plus distincte et plus noire, et pour petite qu'elle soit, vous la pourrez lire... Les plaques doivent estre fort minces et déliées, et les trous parfaictement ronds, sans qu'il demeure en eux aucune aspreté ou bord qui soit raboteux ou mal poli. »

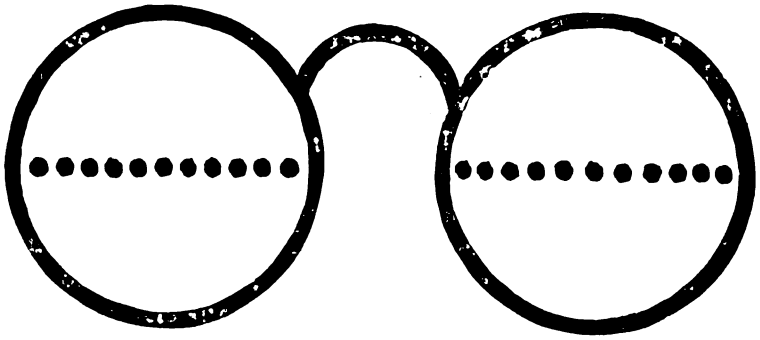

Fig. 10.

Deux siècles plus tard, Serres d'Uzès réinventera cet instrument, sous le nom de lunette panoptique ou capillaire.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

XVIII. Les lunettes pour strabiques. — XIX. Les lunettes pour opérés de cataracte. — XX. L'abus des lunettes et l'ignorance des oculistes aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

XVIII.

Daça de Valdes n'ignore pas l'avantage que les strabiques peuvent tirer des lunettes sténopéiques : « Et par cas fortuit si vous trouviez quelqu'un de vos amis qui lousche, vous lui en pourriez faire présent d'autres. »

L'origine des louchettes serait d'ailleurs fort ancienne. Paul d'Égine (VI^e^ siècle) recommande leur emploi sous forme d'un masque qu'Ambroise Paré décrit ainsi (figure 11) : « Paul d'Égine

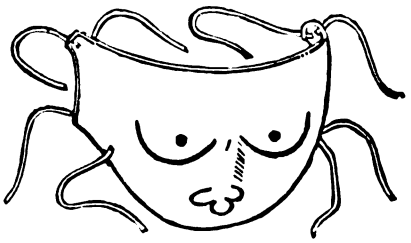

Fig. 11. — Portrait d'un masque par lequel la vue est redressée. (Ambroise Paré.)

nous a laissé un moyen propre pour redresser la veue... c'est qu'il veut que l'on face un faux visage en forme de masque, lequel doit estre si bien proportionné et accommodé sur le visage de l'enfant qu'il ne le blesse aucunement, et toutesfois, il faut qu'il soit si juste que le jour n'y puisse entrer par les entre-deux... Tel faux visage ou masque aura seulement deux petits trous, droit au milieu de l'œil, afin que le jour y puisse reluire, ce qui sera cause que l'enfant tiendra sa veue toujours fichée en cest endroit... Ledit faux visage sera fait de la matière la plus légère que l'on pourra, et ne doit couvrir le visage plus bas que le nez, laissant la bouche à descouvert, afin que l'enfant puisse à toutes heures têter ou manger, attendu qu'il doit demeurer continuellement sur son visage. »

Digitized by Google

Paré ajoute « que ce masque n'a été pratiqué d'aucun de nostre temps, que j'aye peu sçavoir». Cependant, Bartisch (1) en donne la représentation ci-contre (figure 12).

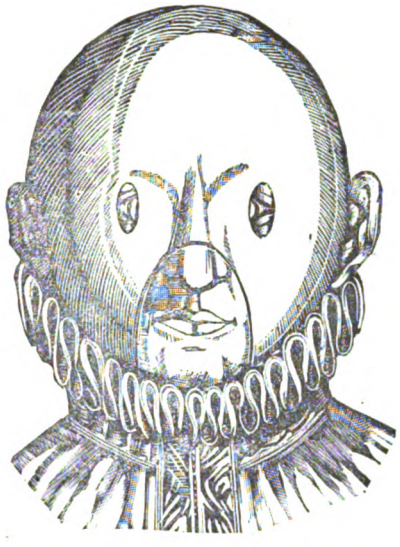

Fig. 12. — Le masque pour strabique, d'après Bartisch (1583).

Paré préfère les bésicles au masque : « Au lieu de ce masque, on pourra pareillement user de bésicles faites de corne, que l'on adaptera sur du cuir et seront posées sur les yeux ; au milieu, il y aura un petit trou par lequel l'enfant pourra voir et redresser sa vue. Les bésicles sont marquées par BB, et la pièce de cuir par A ; les courroies par lesquelles sont attachées CC (fig. 13).»

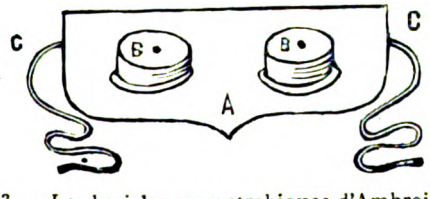

Fig. 13. — Les besicles pour strabiques d'Ambroise Paré.

Ezechieli di Castro (2), vers 1642, conseille contre le strabisme une double louchette, imperforée du côté sain, perforée pour l'œil strabique.

(1) Bartisch, Οφταλμοδουλεια, *das ist Augendienst*, Dresde, 1583.
(2) *Il Colostro*, Vérone, 1642, d'après Bardelli, *Annali di oftalmologia*, 1898.

Digitized by Google

Au XVIII^e siècle, on use, dans la cure du strabisme, du masque, des lunettes sténopéiques et des lunettes à tubes.

« Le masque à loucher est composé d'un morceau de velours ou ras de Saint-Maur, où l'on ajoute deux espèces des moules ou boutons creusés et percés, de manière que les ouvertures se trouvent vis à vis de la prunelle des yeux des enfants.

« Les bésicles sont des instruments faits d'ébène creux. Dans leur milieu, du côté qui regarde les yeux, est percé un petit trou, où quelquefois on met un verre qui conserve ces organes. On doit se servir des bésicles nuit et jour pendant quelques années, si on veut redresser sûrement une vue qui aura été longtemps tournée de travers. Ces ouvertures, dans le commencement, doivent être petites : on les agrandit à mesure que l'on s'aperçoit d'un mieux.

« D'autres emploient des tubes noircis en dedans et en appliquent la cavité sur l'œil malade (1). »

Buffon considère le strabisme comme le résultat de l'inégalité de force visuelle des deux yeux : il faut, pour le guérir, raccourcir la vue de l'œil le plus fort. S'il s'agit d'un strabisme ordinaire, on fait porter des lunettes ayant un verre plan, l'autre convexe; le verre plan est placé devant l'œil faible et dévié, le verre convexe, devant l'œil non dévié.

Le strabisme provient-il de ce qu'un œil est myope, l'autre presbyte? « Je ne crois pas, dit Buffon, qu'on puisse remédier à ce défaut, si ce n'est en portant des lunettes, dont l'un des verres serait convexe et l'autre concave, proportionnellement à la force ou à la faiblesse de chaque œil (2). »

Buffon parlait en physiologiste. Je ne pense pas que ses conseils aient été mis en pratique par les oculistes du XVIII^e siècle, qui restèrent fidèles aux louchettes. Le traitement du strabisme en restera là, jusqu'à ce que les travaux de Donders et de son école soient venus jeter un jour nouveau sur sa pathogénie.

(1) Gendron, *Traité des maladies des yeux*, Paris, 1770, t. II, chap. XI.

Boerhaave (*Des maladies des yeux*, Paris, 1749, in-8°, p. 176) conseille les lunettes à tubes non seulement contre le strabisme, mais aussi contre l'amblyopie. La longueur des tubes doit être de 2, 3 ou 4 doigts ; le diamètre de leur pointe sera d'un tiers ou d'un quart plus étroit que celui de la base, « mais cet instrument est nuisible aux myopes, dit-il, parce que en s'en servant on ne peut voir les objets que de fort près ».

(2) Buffon, *Dissertation sur la cause du strabisme ou des yeux louches*, 19 janvier 1743. Mémoires de l'Académie des sciences, 1743, p. 231.

Digitized by Google

XIX.

L'opération de la cataracte par abaissement est ancienne. Celse, il y a dix-neuf cents ans, en donna une description si détaillée, que Fabrice d'Acquapendente, au commencement du XVII^e^ siècle, renvoie à cet auteur ceux qui désireraient connaître les subtilités de cette opération pour la mettre en pratique. Mais la disparition du cristallin crée chez l'opéré de cataracte une hypermétropie forte, qui nécessite l'emploi d'un verre convexe puissant. Sans ce verre, la vision est fort défectueuse. Durant des siècles, les opérés durent se contenter de cette vision indécise : c'était cependant une amélioration appréciable à côté de la perte complète de la vision. Nous ignorons à quelle époque on commença à user de verres pour les opérés de cataracte.

Daça de Valdes est le premier auteur qui en fasse mention : « De ce que la veue, dit-il, a auparavant souffert avec l'humeur des cataractes, elle demeure si débile qu'elle a besoin de lunettes fort hautes en degrés, car tous ceux qui se les ont faict abbattre, ne voyent de loin avec moins de onze ou douze degrés de convexe, et de près, avec vingt. »

Ces verres étaient toujours biconvexes. Par verres de demi-cataracte on entendait, d'après Daça de Valdes, des numéros un peu plus faibles, de 8 à 9 degrés « ils servent pour agrandir la lettre ».

Manzini mentionne les verres *mezza cataratta* ayant une courbure de 0,^m^095 (10 dioptries), et les verres *cataratta* de 0,^m^085 de courbure (11 dioptries, 5).

Dechales, qui connaît admirablement tous les phénomènes de la vision, est fort gêné quand il s'agit d'expliquer pourquoi les opérés de cataractes ont besoin de verres très convexes. Il est réduit à supposer que la cataracte est une exsudation du cristallin, qui abolit sa forme lenticulaire (1). C'était un pas vers la localisation de la cataracte dans le cristallin. Avant Dechales, Fabrice d'Acquapendente (2), avait observé l'opacification du cristallin chez les

(1) Potuit vero formari haec cataracta forsitan ab ipso humore christallino exsudante, ex quo fit ut non turgescat satis sed nimis accidat ad lineam rectam.— *Cursus mathematicus,* Lyon, 1676, t. II, p. 361.

(2) Cum decoquitur omnis cristallinus, exhalatis scilicet purioribus, tenuioribus, et areis aut aqueis partibus quae ipsum diaphanum efficiebant, sic etiam dum impensius condensatur et crassescit, albus similiter efficitur, *quod in senescentibus bobus saepe observavimus.* —*De Visu,* Venetiis, 1600, in-fol., p. 12.

Digitized by Google

vieux animaux sans se douter qu'il avait sous la main des cataractes. Du Laurens (1) avait noté le pouvoir grossissant du cristallin, sans voir que le verre de l'opéré de cataracte remplaçait la lentille cristalinienne. Et ce point de physiologie restera obscur, tant qu'on n'aura pas reconnu le véritable siège de la cataracte.

Soit que la réussite de l'opération ne fût pas la règle, soit que l'usage des verres de cataracte ne fût pas très répandu, Peiresc raconte comme une curiosité le fait suivant : « M. de Rochemaillet dit avoir observé un vieil Portugais, qui se tient chez le prince de Portugal, et qui porte continuellement à ses yeux des loupes attachées, sans lesquelles à peine se verroit-il conduire; mais, avec cela, il voit, cognoist et lict tout de mesme qu'un autre (2). »

XX.

Nous avons constaté que jusqu'au XVIII^e^ siècle, les médecins, en leurs œuvres, se sont occupés des lunettes tout au plus pour en signaler l'existence. Certainement, les oculistes, pratiquant entre le XIII^e^ et le XVIII^e^ siècle, ignoraient les premières règles de leur emploi. Ces notions d'optique élémentaire, que nous trouvons dans Daça de Valdes, étaient au-dessus, sinon de leur intelligence, du moins de leur instruction, car il ne faut pas nous dissimuler, que sauf de rares exceptions, l'oculistique ne se relèvera pas au-dessus d'un métier manuel avant les grands ophtalmologistes français du XVIII^e^ siècle.

L'oculistique, dans la période que nous venons d'étudier, est pratiquée par des chirurgiens barbiers ou de simples charlatans *périodeutes*, c'est-à-dire ambulants; les uns comme les autres joignaient souvent à l'opération de la cataracte la spécialité de l'opération de la pierre.

Les statuts d'Avignon de 1612 (3), enregistrant que les opérations de la pierre, de la cataracte et de la hernie peuvent être faites par le premier venu, sans aucune maîtrise en chirurgie, parce qu'elles sont du nombre de celles qui s'apprennent par le seul usage, nous

(1) « On pense que l'usage des lunettes soit venu du cristallin, pource que le mettant sur un papier escrit, il fait paroistre la lettre deux fois plus grosse qu'elle ne l'est. » — *Discours sur la conservation de la veue*, Rouen, 1600.

(2) Peiresc, *Manuscrits*, cahier V, 1634, p. 453 (Bibliothèque de Carpentras).

(3) *Statuta Avenionis*, 1612, lib. I, rub. 21, art. IV.

Digitized by Google

représentent les idées de cette époque et nous montrent quelles devaient être la valeur et la science de nos devanciers en oculistique. Non seulement ils étaient ignares, « *non saichant de leur art* », dit Bienvenu de Jérusalem, « *stulti et stolidi* », ajoute Guy de Chauliac, mais encore ils étaient peu nombreux. Il y avait pénurie d'oculistes au XV^e^ siècle, ainsi que le constate Alexander Benedictus (1) : « En Asie, on trouve encore des oculistes de mérite ; en Italie, comme dans les autres contrées de l'Europe, il n'y en a plus ; en Grèce, il n'y a plus même de chirurgiens. »

Cet état de choses se modifie peu dans la période suivante. Au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, l'oculistique est toujours entre les mains de barbiers ignorants ou de charlatans sans instruction, allant de ville en ville chercher sur les places publiques une clientèle crédule, à qui ils vendent des petites bouteilles, des poudres et des pommades, abattant çà et là quelque cataracte, cautérisant quelque fistule lacrymale, et disparaissant rapidement sans attendre le résultat de leurs opérations. Quelques-uns, plus heureux, mais peut-être pas plus érudits, se glissaient à la cour des grands, sous le nom de *medici ocularii*.

Mercuriale (1530-1606), attestant l'état précaire de l'oculistique à son époque, ne connaît qu'un chirurgien capable d'opérer la cataracte (2).

Dans les Pays-Bas, nous dit Forestus (1522-1597), il y a beaucoup d'oculistes errant de ville en ville ; ils trompent impudemment les malades, leur extorquant de l'argent, promettant beaucoup sans tenir rien (3).

Les chirurgiens de renom se désintéressent de l'oculistique. Fabrice d'Acquapendente (1537-1619), voyant le peu de succès des opérations de cataracte, conclut que les opérateurs travaillent au hasard et sans art. Il a lui-même fait quelquefois cette opération, il y a vite renoncé : d'abord, parce que, au témoignage de Celse, c'est l'opération la plus subtile, ensuite, parce que la fixation qu'elle exige de la part du chirurgien lui faisait craindre de s'abîmer la vue (4).

Paré (1510-1590) et son élève et ami Guillemau, commentent Celse et Paul d'Égine et ne paraissent se livrer qu'accessoirement aux opérations d'oculistique : ce ne sont pas leurs œuvres qui relèveront cette science de sa triste situation.

(1) *Humani corporis anatome*, lib. V, cap. xxx, Bâle, 1549.
(2) *Medicinae practica*, lib. I, cap. xxxv, Lugduni, 1617.
(3) *Opera omnia*, Francofurti, 1623.
(4) *Oeuvres chirurgicales*, Lyon, 1670, p. 249.

Digitized by Google

Les lunettes étaient l'apanage des miroitiers-lunetiers, guidés la plupart par les notions vagues d'un grossier empirisme. A côté de ces marchands à boutique ouverte, figuraient les marchands colporteurs, nomades comme les oculistes, et aussi fripons sinon davantage.

Marchands patentés ou ambulants donnaient des lunettes « *à l'aveugle* », à tous et pour tout, sans autre guide que leur intérêt. Les lunettiers habiles et instruits, tel que celui que met en scène Daça de Valdes, étaient ***rara avis***. Aussi, Bartisch proteste-t-il contre l'abus des lunettes en Allemagne. Dans son Ὀφθαλμοδουλεια (Dresde, 1583), il insère un chapitre intitulé : « Comment on doit se préserver et se passer des verres et des lunettes. »

Quelque abus qu'il se fût produit, on pourrait ajouter que Bartisch (1) et ses successeurs ignorèrent longtemps l'emploi et la nécessité des verres, et jusqu'à Donders sera applicable à l'ophtalmologie cette plainte de Bacon au XII[e] siècle « Nous manquons surtout de gens connaissant l'optique et ses lois ».

(1) Bartisch connaissait peu l'optique. Un de ses meilleurs arguments contre le port des lunettes est le suivant : « Il est naturel qu'un homme doit mieux voir et distinguer lorsqu'il n'a rien devant les yeux que lorsqu'il y a quelque chose, quelque subtil transparent et mince que ce soit. » (P. 37.)

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

XXI. La fabrication des lunettes : les lunetiers célèbres. — XXII. Les lunettes dans les médailles et armoiries. — XXIII. La corporation des lunetiers en France.

XXI.

Les premiers verres de lunettes furent taillés dans les couvents par des moines sur des disques de cristal, de verre ou de béryl. Les fabricants spéciaux prirent plus tard le nom de lunetiers. Mildebourg, en 1590, possédait deux artistes lunetiers célèbres : Jean Laffrey et Zacharie Jansen, inventeur du microscope. La taille et le polissage des verres de lunettes étaient, avec le dessin, une des nombreuses cordes de l'arc du juif Baruch Spinosa.

En France, le plus vieux lunetier parisien que je connaisse c'est Chorez, *lunetier à Lisle Notre-Dame, à l'Enseigne du Compas*. En 1625, il inventa les lunettes de spectacle binoculaires (1). Un autre lunetier portait pour enseigne, en 1692 : *A la loupe d'or, près de la Croix du Tiroir.*

En Italie, vers 1668, l'opticien Eustachio Divini inventa un microscope composé de deux verres plan-convexes (2).

Porta (1540-1615) raconte la façon dont on fabriquait de son temps les verres de lunettes à Venise.

« On fabrique en Allemagne des boules de verre ayant plus ou moins d'un pied de diamètre. A l'aide de la pierre, on dessine sur elle de nombreux petits cercles que l'on détache. Ces fragments sont apportés à Venise; avec de la colophane fondue, on fixe un de ces cercles sur un manche en bois. Si on veut faire des lunettes convexes, il faut avoir un disque de fer concave, sa concavité étant plus ou moins accentuée, selon qu'on veut faire des verres plus ou moins convexes. Si, au contraire, il s'agit de faire des lunettes concaves, on prend un disque qui ait la forme des boulets des grandes bombardes d'airain, et dont la surface ait deux ou trois pieds. On répand sur le disque du sable blanc de Vicence,

(1) *Manuscrits de Peiresc,* Bibliot. nat., fonds français, n° 931, fol. 281.
(2) *Philosoph. transact.,* 1668, vol. III, p. 842.

Digitized by Google

appelé saldam, et de l'eau, et l'on frotte vigoureusement jusqu'à ce que la surface de la plaque de verre ait pris la forme du disque concave ou convexe et lui adhère exactement. On sépare, en chauffant, le verre d'avec le manche ; avec de la résine, on colle l'autre face au même manche ; on fait pour cette seconde surface comme pour la première, de façon à avoir de chaque côté une surface convexe ou concave ; on polit ensuite au tripoli. C'est ainsi qu'à Venise on fabrique les grandes lentilles et les lunettes (1). »

Mais Venise n'avait pas le monopole de la fabrication, et les verreries françaises lui faisaient une concurrence sérieuse. On fait en France des lunettes aussi parfaites qu'à Venise, constate Garzoni da Baguacavallo, en 1585 (2).

L'Allemagne fournissait aussi des verres de lunettes, qui jouirent longtemps d'un fort mauvais renom.

Les verres étaient généralement plan-concaves ou plan-convexes. Rendant compte de l'invention du télescope, Galilée raconte qu'il se construisit d'abord un tube de plomb, aux extrémités duquel il adapta deux verres de lunettes, qui avaient tous les deux d'un côté une face plane, tandis que de l'autre l'un des verres était convexe, l'autre concave (3).

Daça de Valdes donne la préférence à ceux qui ont la courbure toute d'un côté. Seuls étaient biconvexes les verres épais servant de loupes, ou les verres pour cataracte.

(1) Conficiuntur in Germania pilae vitreae, quarum diametri longitudo pedalis major minorve. Pila smiri lapide circumsignando in quamplurimos parvos circulos scinditur, qui Venetiis afferuntur. Hic manubrio ligneo glutinantur colophona eliquata : et si convexa specilla facere volumus, clypeum ferreum habeas oportet concavum, qui sit portio magnae spherae, ut plus, minus specilla convexa facere quaerunt, et sit clypeus perfecte expolitus. Si vero specilla concava quaerimus, sit pila ferrea, ut ea, quae majorum aeneorum vi tormentorum exploditur, cujus superficies bipedalis, vel tripedalis, aspergitur supra clypeum, vel pilam arena alba, quae ex Vincentia fertur, vulgo dicta saldame, atque ex aqua valde manibus confricatur, id usque donec superficies illius circuli formam clypei susceperit, scilicet convexam, vel concavam supra pilae superficiem, ut undique illius superficiei adhaereat. Ubi id assecutum fuerit, lento igni manubrium illud calefaciendo, specillum ex manubrio separatur, et ex altera parte eodem manubrio glutinatur colophania, eamdem operam impendendo, ut utraque ex parte convexam vel concavam superficiem suscipiat. Mox tripoli pulvere denuo perfricando, ut exactissimam excipiat expolitionem ; ubi perfecte expolita perspicuam tali pacto reddes : pannum laneum supra linum configunt, aspergitur supra separationis aqua, et tripoli pulvis, adfricaturque diligentissime et perfectam videbis consequi perspicuitatem. Hoc modo et magnae lentes et specilla Venitiis fieri solent. — *Magia naturalis,* liber XVII, cap. xxi, Naples, 1589, in-folio.

(2) In Francia se ne fanno de perfetti et cosi a Venezia. — *La piazza universale de tutte le professioni del mondo,* Venise, 1585, in-4°, cité par Manni.

(3) Duo vitra perspicilla, ambo ex altera parte plana, ex altera vero unum sphoericum convexum, alterum vero cavum, aptavi. — *Sidereus nuntius,* Venise, 1610, p. 6.

Digitized by Google

Les montures, raconte Daça de Valdes, se faisaient en cuir, en acier, en corne de bufle, en argent ou en or.

Baldinucci (1624-1696) définit les lunettes « un instrument composé de deux cristaux ou verres liés par un fil de laiton, d'argent ou d'autre métal, ou encastrés dans un petit cercle d'os ou de cuir (1). »

Les lunetiers joignaient souvent à la confection des lunettes d'autres industries, et l'alchimie aurait été une de leurs sciences favorites, si nous en croyons Peiresc : « Le dimanche, 22 mars 1622, j'ay veu une lunette, qui grossit un ciron comme une grosse mouche, de l'invention de Cornelius Drebelsius, ou Drubevus, ou Drevbels, d'Almar en Hollande, grandement versé aux méchaniques, qui se vante d'avoir faict le mouvement perpétuel sous l'empereur Rodolphe, et de l'alchimie et de l'or de pareil alloy aux monnoies d'Allemagne, et qui depuis s'est retiré en Angleterre, où il est entretenu par le roy de la Grand Bretagne, et y a faict un navire qui va entre deux eaux capable de porter neuf personnes. Il se promet de faire une lunette de longue veue, capable de distinguer de sept lieues de loing, de multiplier la lumière d'une étoile, de façon qu'elle puisse faire lire une lettre de nuict et esclairer un espace de 30 pas de diamètre (2). »

Jacques Mettius, d'Alcmaer, le soi-disant inventeur de la lunette d'approche, faisait sur ce point concurrence à Drubels : « Le premier inventeur des longues lunettes de Hollande, nommé Jacques Mettius, a inventé un miroir, dans lequel il faict voir le corps de la lune si vaste qu'il a mille pieds de circonférence, qui est plus de

(1) E composito questo instrumento di due cristalli o vetri, legati in un filo d'otone, argento, o altro metallo, o incastrati in cerchietti d'osso o di quoio : tiensi sul naso davanti agli occhi, sicche il raggio visivo che e tra gli oggetti et gli occhi, trepassi per essi. Fannosi gli occhiali di diversa manufattura, propozionata a diversi usi per i quali ce ne serviamo. E primeriamente si ha riguardo se hanno da aiutare la vista corta, overo la debilita : se hanno da servire per veder di lontano o pure de presso. Per la vista corta, ad effeto di veder da lontano, fannosi gli occhiali incavati o concavi, il quali monstrano gli oggetti anche vicini ridotte minori assai de lor esser naturali. Per l'altra, fabricanosi occhiali convessi, dette anche lenti, il quali fanno apparere gli oggetti, ancorche lontani maggiori assai di quello che sono : ed alla proporzione della maggiore o minore sfera a cui risponde la centina sulla quale sono lavorati, ricevono la virtu di ringrandire piu et meno gli oggetti sopra l'esser loro naturale : che pero altri sono detti occhiale di prima, altri de seconda vista, et tanto i concavi que i convessi si fabricano de cristallo o vetro non colorato, ma tersissimo et senza alcuna macchia. (Cité par Manni.)

(2) *Manuscrits Peiresc*, Bibliothèque de Carpentras, t. V, fol. 407.— Peiresc donne ensuite la description de ce microscope. Il se compose d'une lunette à tuyaux enchassés et extensibles, avec diaphragme et deux loupes, la première biconvexe, la seconde plan-convexe.

Digitized by Google

300 pieds de diamètre. Il y faict distinguer nettement comme dans une mappemonde les montagnes et les vallées... Le premier inventeur des lunettes qui font voir les menus insectes, nommé Cornelius Drubels, de la ville d'Alcmaer en Hollande, comme le dict Mettius, a inventé un globe de verre rempli par dedans partie de terre et d'aymant et partie d'eau, dans lequel il faict voir le mouvement perpétuel et la mer avec son flux et reflux (1). »

Il est regrettable que de si belles découvertes ne soient pas parvenues jusqu'à nous.

Le P. Chérubin (2), au milieu du XVII[e] siècle, s'est occupé de perfectionner la fabrication des loupes et verres de lunettes. Il a inventé différents instruments pour travailler les verres, pour déterminer exactement le centrage et la forme (instruments qui étaient encore en usage il n'y a pas longtemps, s'ils ne le sont pas toujours). Nous ne le suivrons pas dans les détails trop techniques de son volumineux ouvrage.

Parmi les opticiens français renommés du XVIII[e] siècle, nous citerons Thomin, maître et marchand lunetier miroitier, *Au miroir ardent, rue Saint-Jacques*, à Paris. Il a publié un petit traité intitulé : *Instruction sur l'usage des lunettes ou conserves* (Paris, 1746, in-8°). Il donne un procédé curieux pour se procurer un verre identique à celui qu'on possède : c'est de prendre l'empreinte de courbure à l'aide de cire à cacheter.

A côté de la boutique de Thomin était celle de Chevalier. Cette famille a fourni toute une série d'opticiens lunetiers de mérite. Vers le milieu du XIX[e] siècle, l'ingénieur Chevalier et son thermomètre jouirent d'une réputation, qui leur valut d'être célébrés par Murger dans sa *Vie de Bohême*.

Vers la fin du XVIII[e] siècle, Jean Desharys donna une extension considérable à la fabrication des lunettes en France. Il établit de nombreuses fabriques dans le département de l'Oise (Compaux, Ernencourt, Sainte-Samson). Au commencement du XIX[e] siècle, cette industrie fournissait annuellement neuf cent mille paires de lunettes. A peu près vers la même époque, les fabriques de Franconie livraient chaque année, au commerce international, près de quatre millions (3,756,000) de lunettes ou pince-nez.

(1) Manuscrit anonyme du XVII[e] siècle, de la Bibliothèque de Nimes, n° 212-217.
(2) *La dioptrique oculaire*, Paris, 1671, in-fol.

Digitized by Google

XXII.

Au XVII[e] siècle, les lunettes apparaissent dans les armoiries et sur les pièces de monnaie.

La Chartreuse de Valbonne, dans le Gard, a une paire de lunettes dans ses armoiries. Autrefois, il y eut dans cette contrée boisée des verreries, sur les ruines desquelles s'éleva le couvent qui dut hériter des armes ou des attributs des verriers.

Fig. 14.

Le tokeno anglais de la fin du XVII[e] siècle porte des lunettes sur son revers. Un ducat danois (fig. 14), frappé sous le règne de Christian IV, en 1647, présente une paire de lunettes avec la légende : *Vide mira Domini* (1).

XXIII.

En France, les lunetiers faisaient partie de la corporation des bimbelotiers-miroitiers. Mais le nom de lunetier ne figure pas dans les premiers statuts de cette corporation du 23 novembre 1489 (2). Ce mot n'apparaît qu'en 1581, dans les nouveaux statuts donnés par Henri III.

« 11. Item, lesdits maistres dudit mestier pourront faire lunettes de cristal de roche, verre et cristalin de toutes veues, bien polies des deux costez, faire les chassis d'icelles de cuir, cornes et autres estoffes bien et deuement faicts, et non de papier, sur peine de confiscation.

(1) On lit en exergue : CHRISTIANUS D(*ei*) G(*ratia*) DAN(*emark*) R(*ex*). C'est le demi-ducat d'or du poids de 1 g. 75. Cette pièce, excessivement rare, nous a été communiquée par le Dr Brettauer, de Trieste.

(2) Cependant Jean de Troyes, dans sa *Chronique de Louis XI* (1423-1483), parle d'un écolier nommé maître Pierre Lemercier, fils d'un *lunetier* du palais.

Digitized by Google

« 12. Item, lesdiz maistres pourront faire toutes sortes de bezicles de cristal ou cristalin poli des deux costez, tant en cornes qu'en estaim (1). »

Les armoiries de la corporation (fig. 15) sont : « d'azur à un miroir d'argent bordé d'or, accosté de deux lunettes d'argent garnies d'or et surmontées en chef d'une lunette d'approche couchée de même » (d'Hozier).

La bannière des miroitiers-lunetiers représente S. Clair portant sa tête et entouré de lunettes, miroirs, coffrets, etc. Mais c'était à l'époque une profession peu renommée, et dans les rôles arrêtés au Conseil d'État du roi du 5 juillet 1582, les lunetiers, miroitiers, bimbelotiers ne figurent que parmi « les mestiers de quatriesme rang, qui sont les mestiers d'entre les médiocres et petits ».

Par acte notarié du 22 mai 1680, un contrat d'union intervient « entre la communauté des doreurs sur cuir et celle des lunetiers-

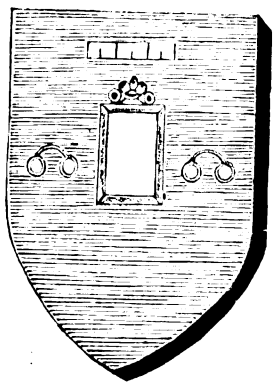

Fig. 15.

bimbelotiers, lesdites communautés n'en faisant plus par ces présentes qu'une ». Comme patron, ils auront S. Clair et S. Jean Porte-Latine.

Chaque maître devra donner, le jour de S. Clair, un cierge de cire blanche d'une demi-livre, et 20 sols pour la confrérie ; les maîtres devront offrir le pain bénit de quatre ans en quatre ans.

Les lunetiers avaient le droit de vendre les étuis à lunettes,

(1) Lettres patentes de Henri III concernant les statuts des miroitiers, lunetiers et bimbelotiers, d'août 1581, in René de Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, t. II, p. 729 (Collection de l'*Histoire générale de la ville de Paris*).

Digitized by Google

mais les gainiers seuls avaient le droit de les fabriquer. Nous voyons, du 12 mars 1723, une sentence du prévôt de Paris déclarant valable la saisie de 78 étuis à lunettes et autres étuis avec ressort et charnière, sans aucune marque de gainier, saisie opérée par les jurés gainiers chez un sieur Picard, maître miroitier.

Entre ces deux corporations, il dut y avoir à ce sujet de fréquentes difficultés ; une transaction intervint en 1738, et nous voyons, le 21 mars 1739, un arrêt du Parlement autorisant les miroitiers à vendre toutes sortes d'étuis avec les lunettes, à la condition d'acheter les boîtes à miroir chez les gainiers. Le même arrêt homologue une délibération des gainiers du 6 mars 1738, déclarant qu'ils pourront doubler de soie leurs ouvrages à l'intérieur comme à l'extérieur, conformément aux droits des miroitiers, et qu'ils s'engagent à laisser aux miroitiers vendre des étuis avec leurs lunettes.

Vers 1720, ceux qui s'occupaient tout spécialement de lunettes et autres instruments de précision, prirent le nom d'opticiens. Les opticiens restèrent dans la communauté des miroitiers, le jeton et les armoiries leur appartenant, mais nuls statuts particuliers ne les réglementaient.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

XXIV. Les vices de réfraction dans les traités d'oculistique du XVIII[e] siècle. — XXV. Les troubles de l'accommodation. — XXVI. Détermination optométrique des verres. — XXVII. Qualités des verres, nécessité des lunettes.

XXIV.

Avec le XVIII[e] siècle commence pour l'oculistique une période d'élaboration vraiment scientifique : Brisseau, Maître-Jean, Saint-Yves, Pamard, Guérin, Pellier de Quengsy, etc., sont des individualités qui nous sortent des barbiers et des ambulants des siècles antérieurs.

Avec Saint-Yves (1667-1731), les traités des maladies des yeux commencent à s'occuper des lunettes, donnent des indications et des conseils sur leur emploi. Sauvages (1) et Gendron (2) sont les plus complets sur ce sujet.

La presbytie est une conséquence de l'âge. Sauvages explique ainsi cette infirmité : « L'horoptère ou terme de la vision distincte (3) diminue d'environ deux ou trois pouces tous les dix ans ; aussi les objets paraissent-ils confus aux vieillards lorsqu'ils les regardent avec attention ; il leur semble que les caractères sont doubles, qu'ils remuent, qu'ils se croisent. » Le presbyte pour

(1) F.-B. de Sauvages, *Synopsis morborum in oculis insidentium*, Montpellier, 1753, in-4°.

Sauvages était affecté d'une myopie forte. Vers 1732, terminant ses études à Paris, il faillit perdre la vue. C'est ce qui nous explique le soin avec lequel il a étudié tout ce qui se rapporte aux défauts de la vision et aux verres. La plupart des praticiens de son époque étaient très ignorants sur les questions d'optique. Dans Boerhaave, on trouve des naïvetés dans le genre de celle-ci : si l'on préfère un verre concave d'un seul côté et plat de l'autre, il faut que le verre soit creux du double, alors les myopes verront aussi bien qu'ils voyaient en se servant d'un verre concave des deux côtés.

(2) L.-F. Deshais-Gendron (*Traité des maladies des yeux*, Paris, 1770) consacre trois chapitres à l'étude des lunettes : T. II, ch. XXVIII, de la vue myope ; ch. XXIX, de la vue presbyte ; chap. XXX, des marques par lesquelles on peut connaître si l'on a besoin de lunettes et comment on peut connaître les bonnes.

(3) Les limites de la vision normale sont de quatre ou cinq pouces (de 11 à 13 cent.) pour les objets qui sont près, et de quatorze pieds (4,m62) pour ceux qui sont éloignés et de la grosseur ordinaire des lettres majuscules (Sauvages).

Digitized by Google

Saint-Yves est celui qui ne peut plus lire à la distance normale de la bonne vue, soit un pied ou 33 cent. La presbytie comprend trois degrés ou foyers, selon que le sujet ne lit plus qu'à un pied et demi, deux pieds et demi ou au-delà.

Gendron et Sauvages font remarquer que si ce sont généralement les vieillards qui ont besoin de lunettes convexes, on trouve aussi des jeunes gens qui sont obligés d'y avoir recours. Chez ceux-ci, Gendron pense qu'il se produit, sous des causes probablement pathologiques, un affaiblissement de la cornée ou un aplatissement du cristallin. Cette notion assez confuse de l'hypéropie ne sera éclaircie que dans le dernier tiers du XIX[e] siècle, avec les recherches de Donders.

La myopie est la vue courte, la vue des jeunes gens; le myope a un habitus caractéristique. Voici le portrait qu'en trace Sauvages : « On connaît un myope à ses gestes, à son visage, à son écriture. Par exemple, les myopes mettent le nez sur ce qu'ils lisent, ils regardent du coin de l'œil, et si le papier est trop proche, ils en ferment un. Ils choisissent, soit en lisant, soit en écrivant, les plus petits caractères, pour n'être point obligés de suivre les lignes de la tête. Ils ont besoin de peu de jour, parce que leur pupille est extrêmement dilatée... Les myopes ne regardent jamais en face ceux auxquels ils parlent, et ils n'ont pas besoin de le faire, vu qu'ils ne comprendraient pas mieux à leurs yeux, à leur visage et à leurs gestes ce qu'ils veulent dire, puisqu'ils ne sauraient le voir; aussi sont-ils fort attentifs, et ont-ils soin de baisser les yeux pour ne rien perdre de ce que l'on dit. Comme ils ne voient point ce qui les entoure, ils sont sujets à tout moment à se blesser. »

Gendron ajoute peu à ce tableau fidèle : « On remarque ordinairement que ceux qui sont myopes ne regardent jamais attentivement ceux qui leur parlent : cela vient de ce qu'ils ne sauraient considérer exactement les mouvements des yeux de ceux qui leur parlent, et par conséquent faire usage de leur vue; ils sont seulement attentifs à leurs discours, ce qui a fait donner par Pline le nom de *hebetiores* à ceux qui ont les yeux gros et saillants. »

Saint-Yves classe les myopes en trois catégories, selon qu'ils lisent en mettant le livre sur le nez, à deux travers de doigt, ou à un demi-pied.

Comme Plemp, Gendron et ses contemporains pensent que la myopie doit diminuer avec l'âge, par suite du dessèchement des yeux entraînant une diminution de la courbure de la cornée et du cristallin.

Digitized by Google

XXV.

Nous trouvons au XVIII^e^ siècle la première observation des troubles asthénopiques de la vision. Saint-Yves les décrit exactement sous le nom d'atrophie de la rétine : « Les remèdes, ajoute-t-il, ne guérissent point cette sorte de maladie, il n'y a que le repos et le peu d'exercice de la vue. Il faut que ces sortes de personnes qui travaillent à des ouvrages fins et brillants, s'ils veulent continuer, se servent de conserves vertes et de lunettes. » Saint-Yves attribue la cause de cette affection à une flétrissure de la rétine, qui fait « que les rayons de lumière, ne recevant point une modification suffisante dans cette membrane, blessent par leur vivacité la choroïde ».

On était, à cette époque, loin d'être d'accord sur l'explication des phénomènes accommodatifs; les théories se multipliaient et nous trouvons émises les six hypothèses suivantes :

A. La théorie de l'allongement et du raccourcissement de l'axe antéro-postérieur (Kepler, Briggs, Descartes), reprise par Boerhaave, Guérin, Le Cat.

B. La théorie du recul ou propulsion du cristallin (Scheiner, Plemp, Traber), défendue par Porterfield.

C. La théorie de La Hire et Haller : ce sont les mouvements de l'iris qui accommodent l'œil.

D. La théorie du changement de courbure de la cornée (Albinus, Ramsden).

E. La théorie de Jurin, admettant un changement de courbure du cristallin et un changement de forme dans cette lentille, sous l'influence du déplacement de l'humeur de Morgagni.

F. La théorie du changement de courbure du cristallin (Dechales, Scheuchzer), à laquelle se rallie Morgagni; plus tard, Young en démontre l'exactitude par des expériences faites sur son propre œil.

La physiologie de l'accommodation en restera là, jusqu'à ce que la découverte du muscle ciliaire par Brucke et Muller, et les expériences d'Helmoltz, à la fin du XIX^e^ siècle, viennent éclairer ce point obscur.

Digitized by Google

XXVI.

Quels verres convient-il de donner? En règle générale, Sauvages recommande à ceux qui doivent se servir de bésicles, de prendre celles « qui 1° font voir les objets d'une manière nette et distincte, sans les grossir si elles sont convexes, ni les diminuer si elles sont concaves et 2° ne fatiguent point la vue ».

Pour calculer le verre convenant à un presbyte donné, Sauvages donne le procédé suivant : « Je suppose que la distance à laquelle le sujet lit un livre, soit de 24 pouces (66 cent.), et que celle à laquelle les œtoptes voient distinctement soit de 8 (22 cent.). Faites cette proportion : 16 est à 8, comme cette distance de 8 pouces est au quatrième terme que vous cherchez, lequel est 4 pouces, qui étant ajouté à 8, distance à laquelle les œtoptes voient distinctement, donnera 12. Il faut donc choisir un verre également convexe des deux côtés, dont le diamètre soit de 12 pouces (33 cent.), ou un verre plan-concave dont le demi-diamètre soit de 12 pouces. »

Pour chercher le verre convenant à un myope, Sauvages indique le procédé suivant : « Pour déterminer la portée de la vue d'un myope, il appliquera son œil sur un papier percé de deux petits trous faits avec la pointe d'une aiguille, et éloignées l'un de l'autre du diamètre de la prunelle. Il regardera au travers un point noir marqué sur une muraille blanche, en approchant ou reculant l'œil jusqu'à ce qu'il voit un seul point au lieu de deux. Cette mesure servira à déterminer la vue distincte du myope. Pour déterminer le verre on cherchera par l'expérience précédente la distance nécessaire entre l'œil et l'objet, pour que le sujet puisse lire distinctement. Cette même distance sera le demi-diamètre du verre plan-concave, ou le diamètre de la lentille biconcave qui convient au sujet. »

La Hire avait indiqué, en 1696, un optomètre d'une plus grande simplicité. Il se compose de deux trous assez petits percés dans une carte : « Par ces deux trous, on regarde un objet ou un point lumineux; à trois pieds environ (1 mètre), on le voit double. On interpose des verres jusqu'à ce que l'objet soit vu simple. La force du verre concave ou convexe est ce qui manque à cet œil pour le rendre plus parfait. Cette méthode peut servir pour déterminer assurément s'il est nécessaire qu'une vue se serve de lunettes et quelle doit être leur convexité ou leur concavité pour bien voir distincte-

Digitized by Google

ment un objet (1). » Je n'ai essayé cet optomètre que sur mes yeux inégalement myopes : il m'a donné des résultats sensiblement exacts et bien suffisants pour la détermination pratique de l'amétropie.

Thomin nous apprend que les opticiens-lunetiers avaient simplifié la question, en établissant une échelle qui permettait de déterminer le verre convenant au myope et au presbyte, sur la seule indication de la distance de la vision distincte (2).

Selon leur foyer, les verres portent un nom particulier : « Ceux dont le foyer est court s'appellent bésicles de vieillards ; ceux qui l'ont plus long, bésicles de jeunes gens ; ceux dont le foyer est à quatre ou cinq pieds (0,75 à 0,60 dioptrie), conserves; ceux qui l'ont très court, comme trois ou quatre pouces (13,8 à 12,5 dioptries), loupes, biloupes, en latin *cataractae.* » (Sauvages.)

Gendron paraît avoir des idées en optique toutes personnelles. Il donne l'explication suivante du foyer des verres : « On entend par verres de six pieds de foyer, ceux par le moyen desquels on peut voir un objet jusqu'à six pieds de distance et plus aisément encore à une distance moindre ; les verres de 18 et 12 pouces ne rendent l'objet bien sensible qu'à la distance de 18 et 12 pouces, quoiqu'ils le représentent plus grand que naturel, ce que ne font point les lunettes qu'on appelle conserves. »

Ce n'est pas dans ce sens que l'entend Sauvages. Il explique bien que par verre de douze pouces on entend celui qui, exposé à un rayon de soleil dans un endroit obscur, réunit les rayons, donne son foyer à douze pouces de distance.

Nous ne trouvons nulle part mentionné le procédé des opticiens pour se rendre compte de la valeur réfringente d'un verre. Ce procédé consiste à superposer au verre donné des verres de sens contraire et de valeur connue, jusqu'à neutralisation de toute réfraction. Daça de Valdes ne l'indique que vaguement quand il dit : « Les lunettes concaves et convexes sont si contraires les unes aux autres, que si on les conjoint ensemble elles perdent chacune leur force l'une avec l'autre, et regardant à travers icelles, elles paraîtront conservatives. »

(1) *Journal des sçavants,* 1696.

(2) L'horoptère, ou le terme de la vision distincte, est la plus petite distance qu'il y a depuis l'œil jusqu' à l'endroit où l'objet paraît distinctement. Cette distance est d'autant plus grande que l'objet est plus grand et la lumière plus forte. On appelle vulgairement horoptère la distance comprise entre l'œil et le caractère que l'on écrit, laquelle chez les œtoptes est d'environ huit pouces (0^m22) : celui pour les gros objets, par exemple, pour distinguer le visage d'un homme, est de quelques pieds. (Sauvages.)

Digitized by Google

XXVII.

La qualité des verres a son importance. Gendron signale les défauts des lunettes communes : « Outre qu'elles sont composées de verre de vitre ou de verre blanc d'Allemagne, elles sont mal faites : 1° leur assortiment est irrégulier, l'un des verres étant ordinairement d'un foyer différent de l'autre; 2° elles sont mal doucies, ce qui altère leur transparence; 3° elles ne sont jamais de la même épaisseur dans les deux verres; 4° leur matière est communément remplie de fils de verre, de bouillons et autres imperfections; 5° chaque verre n'est pas déterminé à une seule courbure, mais en contient plusieurs de différentes sortes. »

Au point de vue de la nécessité des lunettes, deux opinions sont en présence : « Les uns sont persuadés qu'il faut prendre des lunettes pour conserver la vue, et que le plus tôt est le meilleur, sur quoi ils disent que, pour être longtemps jeune, il faut faire le vieillard de bonne heure, s'imaginant que les lunettes sont des yeux de poche, qui, tandis qu'on s'en sert, laissent leurs organes dans l'inaction et les empeschent, pour ainsi dire, de s'user. » D'autres, au contraire, « malgré le dépérissement de leur vue, refusent de s'assujettir à l'usage des lunettes ». Gendron conclut que la vérité est entre les deux, et qu'il ne faut donner des lunettes qu'à ceux qui en ont réellement besoin.

Constatons maintenant que, toutes ces notions données par les ophtalmologistes du XVIII[e] siècle, nous les avions trouvées avec détails dans l'ouvrage pratique du notaire de l'inquisition de Séville : leur science n'a pas ajouté grand' chose à nos connaissances sur ce point.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

XXVIII. Les spécifiques contre la myopie et la presbytie. — XXIX. La mode et les lunettes au XVIII^e^ siècle. — XXX. La forme des lunettes.

XXVIII.

Sauvages est un des rares auteurs qui repoussent d'emblée tous les palliatifs contre la presbytie, tels que collyres, frictions ou lavages. Ces moyens furent en grand honneur dans l'antiquité et différentes plantes jouissaient de la vertu de conserver la vue. La plus célèbre, au XVI^e^ siècle, mérita le surnom de *casse-lunettes :* c'est l'*euphragia* (*Augentrost,* espoir des yeux des Allemands), prise à l'intérieur sous forme de vin composé. « Il est des témoins dignes de foi, raconte Matthioli dans ses Commentaires sur Dioscoride, qui en ont fait l'essai sur eux-mêmes : ils ne pouvaient lire sans lunettes, et après ce traitement, ils purent déchiffrer sans le secours d'aucunes lunettes les lettres les plus petites (1). »

Borri raconte sérieusement avoir connu une vieille allemande octogénaire, qui pouvait se livrer aux travaux les plus fins sans lunettes, à condition une fois par an, en été, de s'instiller dans les yeux du jus de racine de chélidoine (2).

Ces moyens étaient encore fréquemment recommandés par les auteurs du XVIII^e^ siècle. Le casse-lunettes de Saint-Yves (3) se compose de sauge, romarin, lavande, thym, absinthe, origan, bleuet infusés dans l'eau-de-vie et employés en lotions : ce collyre est destiné « à ranimer les sucs nourriciers des humeurs de

(1) Supersunt testes fide digni, qui fecerunt in se ipsis, et qui non poterant legere sine ocu'ariis, et legerunt postmodum absque ipsis etiam litteram subtiliorem. — Matthioli, *Commentaria,* liber IV, cap. xxxviii, p. 512. Venetiis, 1568, in-fol.

(2) Burri vel Borri, *Epistolae ad Bartholinum de ortu cerebri et usu medico, necnon de artificio oculorum humoris restituendi.* Copenhague, 1669, in-4°.

Borri possédait aussi un remède, fait avec de la chélidoine et du vitriol, capable de régénérer toutes les humeurs de l'œil, même le cristallin : il travailla dans la pierre philosophale pour le roi de Danemark. Hirsch (*Geschichte der Opht..*) le juge en ces quelques mots catégoriques : « Ce fut plutôt un filou qu'un spagyrique. »

(3) *Nouveau traité des maladies des yeux,* chap. xxxii : Des moyens de s'exempter de l'usage des lunettes. Amsterdam, 1767.

Digitized by Google

l'œil qui se portent alors plus abondamment dans le cristallin pour le rétablir ». Souverain pour les presbytes, il est sans effet sur les myopes, « car aucun remède ne saurait allonger leur vue ».

La formule de Janin (1) est encore plus précieuse, puisqu'elle « perfectionne non seulement la vue des vieillards, mais aussi celle des myopes » : elle se compose d'eau de rose et de plantain, de vert de gris, d'iris de Florence et de sucre candi.

De nos jours, le bluet (*centaurea cyanus*) et quelques collyres à formule secrète ont seuls conservé le nom de casse-lunettes.

XXIX.

Dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, les lunettes deviennent à la mode, tout le monde en porte : « Quelques personnes, constate Guérin (2), pensent qu'il est du bel air d'être myope ; elles affectent de regarder de près ou de se servir de lunettes destinées à ceux qui ont cette indisposition : tout est arbitraire en fait de modes. »

Mercier, dans ses *Tableaux de Paris* (3), déplore que cette mode sévisse surtout dans le sexe faible : « Il y a des grimaces de mode ; d'excellents yeux dissimulent leur perfection pour user d'un instrument inutile et qui n'annonce le plus souvent que de l'affectation. N'en est-ce pas une que celle qui met dans la main de la beauté ce verre qui intercepte le rayon du miroir de l'âme, ce foyer de l'amour, et qui lui enlève ce trait si délicat que l'art et le caprice ne savent que défigurer? Que devient l'expression de cet organe éloquent, lorsqu'on ne peut l'apercevoir qu'à travers un cristal qui le fatigue? »

Desmonceaux (4) ne fait que répéter ces critiques : « Il est un autre abus, contre lequel je ne puis trop élever la voix et qui regarde les jeunes gens, surtout ceux qui pour se donner un ton dans la promenade, pour avoir un air distingué dans les spectacles, s'arment d'une lorgnette et viennent hardiment narguer le public avec le secours d'un œil qui ne tarde pas à se ressentir de cette élégance. On ne saurait être trop prudent dans le besoin et usage des lorgnettes. »

Les lunettes sont le sujet favori des fabricants d'énigme. Voici un spécimen de ces très médiocres productions poétiques :

(1) *Mémoires et observations sur l'œil.* Paris, 1772, p. 443.
(2) *Traité sur les maladies des yeux.* Lyon, 1769, p. 189.
(3) *Tableaux de Paris.* Amsterdam, 1782.
(4) *Traité des maladies des yeux et des oreilles.* Paris, 1786, p. 204.

Digitized by Google

ÉNIGME (*Les lunettes*)

L'histoire au prix de nous découvre peu de chose,
Nous en faisons voir beaucoup plus,
Notre place toujours c'est d'avoir le dessus,
Et le seul piédestal sur lequel on nous pose,
Ne se donnerait pas pour 500 mille écus.
Incommodes toujours à ceux que nous servons,
On les voit nous ôter et bientôt nous remettre,
Notre solide corps qu'aisément on pénètre,
Peut servir à tout sexe en toutes les saisons (1).

XXX.

Sauvages et Gendron nous renseignent sur les formes de lunettes en usage au XVIII[e] siècle.

Nous trouvons d'abord les antiques *bésicles*, affectant généralement la forme du pince-nez. La forme lunette était fabriquée aussi, mais sa vogue ne commença qu'au siècle suivant.

Les *manocles* ou *binocles* sont les bésicles que l'on tient à la main, nous dit Sauvages. C'est notre face à main actuel. Le *monocle* était d'un fréquent usage. J'ignore si le monocle du XVIII[e] siècle s'introduisait dans l'arcade sourcilière, selon la pratique chère à nos élégants actuels ; il est plus probable qu'on le tenait à la main, c'était un *manocle* à un seul verre.

Les *lorgnettes* ou *lunettes d'opéra* étaient binoculaires ou monoculaires, « composées, dit Sauvages, d'un objectif biconvexe et d'un oculaire bicave d'un moindre diamètre, leur tube doit être plus court pour les myopes que pour les presbytes. » On s'en servait non seulement à l'opéra, mais aussi à la promenade, dans la rue, dans les salons. Cet instrument fut à cette époque le *nec plus ultra* de l'élégance.

C'étaient là les formes usuelles ; mais, avec la mode, les montures prirent, sous l'influence des caprices des mondains et de l'ingéniosité de nos ouvriers parisiens, les allures les plus bizarres. On a des verres dans sa canne, dans son chapeau, enchâssés dans un éventail, attachés à une bague, suspendus à un collier, voire même dissimulés dans sa tabatière. « Des verres concaves se montent de plusieurs façons, raconte Guérin, j'en ai vu qui étaient placés dans l'angle d'un chapeau, d'autres proprement enchâtonnés dans une bague. Ils couvrent habituellement un portrait ; il suffit de pousser un petit ressort qui soulève ces verres, alors le myope peut s'en servir pour l'usage. »

1) *Mercure de France*, juillet 1772.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

XXXI. Les verres protecteurs. — XXXII. Les verres colorés.

XXXI.

L'usage des masques protecteurs pour les yeux et le visage remonte à la plus haute antiquité.

Les Grecques aux belles formes, que chantaient les poètes d'Auguste et dont les jeunes patriciens se disputaient les faveurs, portaient des masques de soie pour garantir leurs yeux et leur visage de la poussière et du soleil. Popea, la favorite de Néron, la rivale de l'incestueuse Agripine, ne sortait jamais sans ce voile protecteur.

La poussière, le vent et la trop vive lumière furent rangés par l'école de Salerne parmi les *nocumenta oculorum*. Dans ses conseils aux voyageurs, Arnauld de Villeneuve, qui professa à Montpellier à la fin du XIII[e] siècle, recommande de se couvrir les yeux, pendant l'hiver, avec des choses noires, *oculos nigris rebus cooperire*, pour éviter l'effet nuisible de l'éclat des neiges sur la vue. Il ajoute qu'il est bon en voyage de se préserver de la poussière de la route, ou d'un feu trop vif au gîte, en se couvrant les yeux de quelque chose. Il fallait autant que possible mettre devant les yeux des objets transparents (1). Aussi, dès le début de l'invention des lunettes, nous voyons qu'on fabrique des verres pour les voyages.

L'inventaire du duc de Bourgogne, en 1420, porte « deux béricles ou œillez d'or, de cristal, assis sur un camelot cendré, que l'on met pour la pouldre devant les yeulx, quand l'on chevauche, au bout desquels a deux boutons de perle ».

Ces verres sont utilisés en chirurgie. Paré enseigne qu'après la cataracte, « on faict porter au malade devant l'œil taffetas vert ou lunettes, jusqu'à ce qu'il puisse bien tolérer la clarté sans douleur (2) ».

Ces lunettes protectrices sont décrites par Daça de Valdes sous le nom de conservatives : « Les conservatives sont d'une mesme épaisseur en toutes leurs parties... Elles ne servent que pour

(1) Les Esquimaux, d'après Chevalier, se servent de lunettes protectrices primitives. Ce sont des pièces de bois en forme de coque, au milieu desquelles se trouve une fente : ils les appellent yeux de neige.

(2) Édition Malgaigne, XV[e] liv., chap. XXIII.

Digitized by Google

conserver la veue parfaicte et entière quand elle se lasse, afin qu'elle dure plus longtemps en sa fermeté. » La grandeur des conservatives est indifférente : « Les lunettes estant conservatives, qui ne tiennent aucun degré, elles peuvent estre de la grandeur qu'il plaira à un chascun. » Elles ont une action spécifique sur la vue « Il est certain que la veue est fortifiée par les conservatives. » La raison en est fort simple : « Vous ne sauriez donner un si roide coup sur le pavé avec le pied deschaussé, comme s'il estoit chaussé. » Au XVIII[e] siècle, on appelait conserves les verres convexes les plus faibles (inférieurs à 0,75 dioptrie) : « Il y a des lunettes unies et plattes appelées conserves... les unes sont de verre vert, les autres de verre blanc... Des convexes, le premier degré grossit très peu, et peut servir de conserves. » (Saint-Yves)

Au moment de la grande vogue des lunettes, les élégantes, pour aller à la campagne, portent non pas des vulgaires conserves, mais des demi-masques à deux verres, qui garantissent les yeux de l'air et de la poussière que soulève le carrosse.

Parmi les lunettes préservatrices ou protectrices, figure une deuxième catégorie intéressante : ce sont les lunettes prophylactiques contre la peste.

La peste était sensée contagieuse même par le regard. Dès que le médecin entrait dans la chambre d'un pestiféré, le malade devait fermer les yeux. Mais là ne s'arrêtaient point les précautions : « Pendant la peste de Rome de 1656, nous dit la gravure ci-jointe, ainsi allaient les médecins à la recherche des malades atteints de la peste. Pour éviter la contagion, ils portaient un long habit de taffetas, ils avaient devant les yeux de grosses lunettes de cristal, devant le nez un long bec rempli d'aromates ; à la main couverte d'un gant, ils portaient une baguette avec laquelle ils indiquaient ce qu'il y avait à faire (1). » Le cristal de roche passait pour avoir la vertu de purifier les rayons et d'arrêter par sa fraîcheur les émanations dangereuses pour l'œil.

(1) La description de ce costume se trouve aussi dans Manget, *Traité de la peste* Lyon, 1721.

Voici la traduction des seize vers, moitié latins moitié allemands, inscrits à droite et à gauche de la gravure :

Vos creditis tanquam un conte
Quod scribitur du Docteur Bec,
Fugit le contage, et sans honte,
Aufert son bénéfice avec.
Tanquam corvus, oiseau funeste,
Il vit *super cadavera.*
Credite mihi, n'allez pas
A Rome, *dum regnat* la peste.

Quis non deberet s'effrayer,
Voyant sa *virgulam* d'osier,
Qua loquitur, muet par signe,
Et *dat consilium* insigne ?
Portant dans son *marsupium*
L'enfer où bout l'âme d'*aurum*,
Chacun *credit eum* le diable,
Ostendens sa face minable.

Digitized by Google

XXXII.

Au XVIII[e] siècle, la plupart des verres de nos élégants étaient colorés. Manni attribue à ces verres une origine fort ancienne.

En Chine, on userait de verres colorés depuis fort longtemps. Davis (1) raconte que les Chinois ne connaissent pas la fabrication du verre et se contentent de fondre et travailler le verre brut qu'ils se procurent, mais ils ne l'emploient pas pour leurs lunettes; ils se servent pour celles-ci de cristal de roche. Les montures consistent généralement en de simples cordons (fig. 16). « Pour affronter l'éclat du soleil, ajoute-t-il, ils font usage d'un minéral qu'ils appellent *tcha-chi* ou *pierre à thé*, à cause de la ressemblance qui existe entre sa couleur transparente et celle d'une faible infusion de thé noir. C'est probablement du quartz fumeux, ou bien du silex allié au *cairngoram* d'Écosse. »

Fig. 16.

D'après ce qui m'a été raconté par un témoin oculaire, voici comment l'ouvrier chinois fabriquerait ses verres : le bloc de cristal, préalablement taillé en cylindre, est monté sur un tour et découpé en lamelles épaisses; avec des instruments primitifs, l'ouvrier donne ensuite à ces lamelles la courbure voulue. Les verres ainsi obtenus sont beaucoup plus larges et beaucoup plus épais que ceux usités en Europe, mais ne présenteraient pas le

(1) *La Chine*, par J.-F. Davis, ancien président de la Compagnie des Indes en Chine, traduit de l'anglais par Pichard. Paris, 1837, t. II, p. 193.

Digitized by Google

défaut de la double réfraction, ce qui nous montre que les Chinois savent empiriquement déterminer l'axe de ces cristaux. Les Chinois tiennent-ils la connaissance et l'usage des lunettes des Européens, ou bien est-ce le fruit de leur propre ingéniosité? C'est ce qu'on ne saurait décider.

Peiresc (1) et Daça de Valdes sont les deux premiers auteurs chez qui je trouve mentionnés les verres colorés. Daça de Valdes étudie cette catégorie de verres : « Les lunettes conservatives profitent grandement pour cheminer au temps d'hiver, parce qu'elles défendent les yeux de l'air, et si c'est en été de la lumière.... Pourvu qu'elles ne tirent pas sur le jaune et sur le rouge, toutes les couleurs qu'on trouve aux miroirs sont bonnes, et surtout la couleur citrine et le bleu turquin qui est la couleur du ciel... Aussi celles qui tirent sur le verd me semblent estre profitables à la veue, pour estre une couleur agréable... L'autheur de la nature a revestu les herbes et les plantes de couleur verde et agréable, afin d'œillarder les hommes et les en esgayer. Entre les couleurs composées, la verte est la meilleure. »

Baldinucci, vers le milieu du XVII[e] siècle, signale ces lunettes de verre plus ou moins coloré, pour faciliter la lecture et préserver l'œil et la vue du reflet du soleil et de la poussière; elles sont montées sur cuir et s'attachent aux tempes ou aux oreilles (2).

Au point de vue de la couleur, les verres verts rallient presque tous les suffrages; le bleu turquin et le violet ont peu d'adeptes. L'heureuse influence du vert sur la vue est antérieure à Pline, qui n'a fait que l'enregistrer dans son encyclopédie. Nous avons vu l'émeraude de Néron, l'action qu'exerce cette pierre sur les yeux de ceux qui la contemplent, action que Pline nous représente comme identique à celle du scarabée vert. Le scarabée vert était du moins un remède à la portée de toutes les bourses.

Cette tradition se perpétue. Arnauld de Villeneuve (3), Barnabas

(1) Peiresc, dans ses expériences d'optique, en 1632, fait mention « des conserves de verre un peu verdastres et de peu de teinture, garnies en corne blanche et à double archet. » *Manuscrits*, registre V, page 457, in Bibliothèque de Carpentras.

(2) Fannosi occhiali encora per confortar la vista, la quale non venga disgregata, o affaticata dalla bianchezza delle carte nello studiare : e questi si fabbricano di vetro piano colorito, piu e meno carico di colore ; servone in oltre per viaggio, affinche la virtu visiva, o l'occhio, ne dal riflesso del sole et dalla polvere riceva nocumento : ad questo effetto sono loro aggiunte certe strisce di quoio, que ferrandogli alle tempie e alla testa fermangli agli orrechi. — *Cité par Manni.*

(3) Aspectus viridis visum confortat : item si oculus aperiatur in aqua frigida in vaso coloris viridis intuendo. — *Praxis medica*, de regimine sanitatis. Lyon, 1586, p. 11.

Digitized by Google

de Reggio (1), au XIII[e] siècle, recommandent, pour soulager la vue, de regarder une émeraude, faute d'émeraude des objets verts, ou bien de plonger les yeux ouverts dans l'eau contenue dans un vase vert.

Les auteurs postérieurs reproduisent cette vieille thérapeutique : « Pour guérir l'éblouissement, nous dit Guillemeau (2), il faut que le malade regarde assidûment des couleurs vertes. »

Dans son discours sur *La conservation de la veue* (3), du Laurens fait aux vieillards, dont la vue comme les forces se fatiguent facilement, les sages et prudentes recommandations suivantes : « L'œil se délecte merveilleusement de la veue des belles femmes : je suis d'advis que les vieillards se contentent de cela (4)... Ils doivent porter quelque riche et précieuse bague, et entre autres le saphir et l'esmeraude, qui conservent plus la veue que le vert et le violet.»

Et comme rien ne se perd, nous trouvons encore trace de la thérapeutique de Pline dans l'abat-jour vert ou les rideaux de même couleur, dont sont encore entourés les malades atteints d'affections oculaires dans quelques hôpitaux.

Au moment de la mode des lunettes, au milieu du XVIII[e] siècle, la teinte des verres est aussi variée que la forme des montures. Thomin énumère et a dans son magasin les neuf couleurs suivantes : vert céladon, vert de pré, vert de mer, bleu clair, gros bleu, jaune, violet, couleur de vin, rose.

Les traités d'oculistique s'élèvent contre l'abus des verres colorés et les accusent d'engendrer des troubles visuels. Gendron n'en est partisan que dans un nombre de cas restreints : « Dans les cas où l'on aurait l'organe de la vue si sensible, qu'on fût obligé de modérer les rayons de la lumière qui viennent des objets qu'on regarde, on pourra se servir de lunettes composées de verres plans ou d'une couleur un peu verte ou jaune, d'autant mieux que ces couleurs dépouillent les rayons rouges de ce qu'ils ont de trop vif.» En dehors de ces cas pathologiques, il condamne les verres colo-

(1) Smaragdus conservat visum debilem et confortat... Post oculi fatigationem confert intueri per fenestras, in quibus sit aliquid parum viride, et intueri aquam viridem in vase viridi, et submergere oculos in ipsa.— *Libellus de conservanda sanitate oculorum,* publié par Albertotti, Modène, 1895.

(2) *Traité des maladies de l'œil.* Paris, 1585.

(3) Rouen, 1600.

(4) De ces sages conseils de du Laurens, je rapprocherai les paroles du médecin arabe du XII[e] siècle, disant que les deux choses pires qu'il puisse arriver à un vieillard, c'est d'avoir une femme jeune et un bon cuisinier. Et la sagesse des nations, parlant par les dictons et proverbes, nous rappelle que : *Bonjour lunettes, adieu fillettes.*

Digitized by Google

rés : « Les lunettes vertes, jaunes ou bleues, nuisent cependant à la vue, parce qu'elles l'accoutument peu à peu à voir les objets différents de ce qu'ils sont. » Mais, en revanche, Gendron fait remarquer que, dans certaines professions où l'on doit prendre des verres de presbyte de bonne heure, il y a avantage à prendre ces verres colorés : « Ceux qui travaillent des objets petits, graveurs, ciseleurs, brodeurs, horlogers, doivent prendre des lunettes avant de sentir une atténuation de la vue; les brodeurs en or ou en argent auraient avantage à les prendre légèrement teintés en vert. »

Desmonceaux repousse les verres colorés et accuse le vert de relâcher les parties nerveuses de l'œil. Il repousse également l'emploi du garde-vue vert. Il est conduit à blâmer aussi l'usage des réverbères dans les rues; il les accuse d'éblouir les cochers qui écrasent alors les piétons à tort et à travers.

Bernhardt (1) insiste sur la forme des lunettes protectrices; il reproche aux bésicles en forme de pince-nez d'être un obstacle à la respiration : aussi recommande-t-il comme conserves, à ceux qui sont exposés aux intempéries de l'atmosphère, des verres plans bien polis et légèrement colorés en vert, mais montés en lunettes.

(1) *Optica oculorum vitia*. Jenae, 1707, p. 64..

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

XXXIII. Les opticiens anglais du XVIII[e] siècle : Ramsden, Pierce, Dollond, Adams. — XXXIV. Les lunettes dans la myopie et presbytie, d'après l'école anglaise de la fin du XVIII[e] siècle. — XXXV. Les lunettes a cataracte. la manie des lunettes. — XXXVI. Montures en usage. les lunettes a diaphragme. verres colorés.

XXXIII.

A la fin du XVIII[e] siècle, paraissent en Angleterre d'importants travaux et de savantes recherches sur ces questions de dioptrique oculaire.

L'Angleterre possédait alors une série d'opticiens, qui joignaient à l'habileté professionnelle des notions scientifiques étendues. Les plus anciens et les plus célèbres de ces opticiens furent les Dollond. John Dollond (1706-1761) avait à Londres le plus important atelier de lunetterie et d'instruments d'optique; son fils, Pierre Dollond (1730-1820), lui succéda et s'associa en 1766 avec son frère John Dollond. Celui-ci, étant mort en 1784, fut remplacé par son neveu Georges Huggins, qui prit le nom de Georges Dollond : c'est ce Georges Dollond qui fabriqua les premiers verres périscopiques.

L'opticien Barton, de Londres, n'est connu que comme le maître chez lequel Ramsdem apprit son métier. Ramsden (1735-1800) s'est fait une célébrité méritée dans l'étude de l'optique et la construction des loupes. Il épousa la fille de Pierre Dollond. A côté de Ramsden, nous devons citer le nom de son modeste collaborateur, Samuel Pierce; celui-ci, pendant 30 ans, seconda son maître : il avait acquis une grande habitude de la pratique des lunettes. Son ami et contemporain Kitchiner a recueilli et publié quelques notes manuscrites de Pierce.

La série des opticiens anglais se clôt avec les Adams : Adams père mourut en 1786, et Adams fils en 1796. Celui-ci avait

Digitized by Google

publié, en 1789, un intéressant ouvrage sur la vision, dans lequel il traite longuement la question des lunettes (1).

Parmi les médecins qui se sont occupés de ces questions, citons Crisp (2), Ware (3) et Wells (4)

Les travaux de ces différents auteurs fournissent un chapitre d'autant plus intéressant que l'école allemande fit rapidement oublier les résultats de leur sage pratique.

XXXIV.

« La myopie, nous dit Adams, est un défaut qui n'a aucun rapport avec l'âge, et pour lequel il n'existe pas de règle fixe permettant de déterminer *à priori* le verre convenant au sujet... Les myopes doivent essayer différents verres et choisir ceux qui leur conviennent le mieux et leur font voir le plus nettement les objets à différentes distances. »

Ware note que la myopie apparaît généralement entre 10 et 18 ans. Ses causes sont, d'après tous les auteurs anglais, un vice de construction de l'appareil dioptrique de l'œil.

Wells a observé que les myopes faibles, arrivés à un certain âge, tout en restant obligés de se servir de verres concaves pour la vision de loin, sont obligés de quitter leurs lunettes pour lire. Voici comment il explique ce fait : « Le pouvoir qu'a l'œil de s'adapter aux différentes distances étant aboli ou considérablement diminué, le point ou le petit espace dans les limites duquel est bornée la vision distincte étant peu éloigné, coïncide avec la distance à laquelle le sujet avait l'habitude de lire. »

De ce fait, il faut bien se garder de déduire que la myopie diminue avec l'âge : « L'opinion que la myopie diminue avec l'âge, me paraît mal fondée. De ce que ceux qui ont une bonne vision dans leur jeunesse, avec l'âge deviennent presbytes, soit par suite de l'aplatissement de la cornée, soit par suite de changements de structure de l'œil, on conclue que les myopes, éprouvant les mêmes

(1) Georges Adams, *An Essay on vision briefly explaining the fabric of the eye and the nature of vision.* London, 1789. Traduit en allemand par Kries : Amsterdam, 1792, et Gotha, 1800.

(2) Crisp, *On vision.* London, 1796.

(3) In Philosoph. transact., v. 163, p. 31.

(4) William Wells, *An essay on single vision with two eyes, together with experiments and observations on several other subjects in optics.* London, 1792.

Digitized by Google

changements, doivent devenir capables de percevoir les objets éloignés. La nature paraît suivre une voie toute différente. Je connais quatre personnes myopes, ayant 54 et 60 ans : deux n'ont éprouvé, depuis leur jeunesse, aucune modification dans leur vue; les deux autres ont constaté que leur myopie augmentait avec l'âge. »

Ware a observé sur lui-même que la myopie ne décroît pas avec l'âge : à 55 ans, il a été obligé de prendre un verre concave plus fort. Adams raconte qu'il n'a pas connu une seule personne myope, chez laquelle la myopie ait diminué avec l'âge; au contraire, il a observé de nombreux sujets qui, avançant en âge, avaient besoin de verres concaves de plus en plus forts pour corriger leur myopie croissante. Cependant, pour Adams, les verres concaves ne sont pas aussi parfaits ni aussi avantageux que les verres convexes : « L'avantage que le myope retire des verres concaves n'est pas aussi considérable que celui que les presbytes retirent des verres convexes. Ces derniers verres, non seulement grossissent l'objet, mais encore amènent plus de lumière dans l'œil. Les verres concaves rapetissent les objets et diminuent la quantité de lumière, en rendant les rayons divergents; aussi, lorsque les objets ne sont ni très gros ni très brillants, le myope ne les voit pas, avec le verre concave, aussi bien que ce que le promet la théorie. La cause qui fait que les objets nous paraissent indistincts, c'est le manque de grosseur et de lumière, et ces deux conditions sont exagérées par les verres concaves. »

Ware met les sujets myopes en garde contre les verres trop forts. Entre les deux verres qui font voir avec la même netteté, on doit toujours choisir le plus faible; l'usage des verres trop forts tendrait à faire augmenter la myopie.

Le myope, désirant se procurer un verre, peut n'avoir pas d'opticien à sa portée. Dans ce cas, voici comment il faut opérer, d'après Adams : le sujet envoie la distance de sa vue distincte; on multiplie cette mesure par la distance à laquelle le sujet veut voir avec le verre, et on divise le produit par la différence de ces deux nombres. Le quotient est la distance focale du verre cherché.

Cette règle empirique m'a paru exacte, vérifiée sur moi. Mon œil gauche est myope de six dioptries, je ne puis lire qu'à 16 centimètres, je voudrais lire à 30; selon la règle d'Adams, $30 \times 16 = 480$; d'autre part, la différence de 30 à 16 est 14, et 480 divisé par 14 donne 34, soit un verre de trois dioptries. Il est évident qu'avec ce verre mon *punctum remotum* se trouve reporté à environ 30 centimètres.

Digitized by Google

Les presbytes doivent user de verres convexes, dès que le besoin commence à s'en faire sentir : « Les verres, nous dit Wells, soulagent les yeux et retardent leur aplatissement. Lorsqu'on n'a pas recours à leur aide, l'aplatissement augmente considérablement, et les yeux s'affaiblissent par l'effort qu'ils sont obligés de faire. Tout retard est dangereux, et plus ceux qui sentent le besoin de verres en diffèrent l'emploi, plus augmente le dépérissement de leur vue. »

Adams répète les conseils de Wells :« Lorsque l'œil devient sensiblement plus aplati, tout délai est dangereux : plus ceux qui se trouvent dans la nécessité d'avoir recours à ce moyen artificiel tardent, plus la faiblesse de leur vue augmente. Trop de gens ajournent l'emploi des lunettes jusqu'à ce qu'en définitive ils soient obligés de prendre des verres de 10 à 12 pouces de distance focale, au lieu de verres de 36 ou 40 pouces dont ils auraient pu se contenter plus tôt. Ils se créent une infirmité pour éviter un mal imaginaire. » A l'appui de sa thèse, Adams rapporte les observations de Thomin. Thomin a vu une jeune dame, qui par fausse honte avait différé d'avoir recours aux lunettes : quand elle voulut en user, elle fut obligée de prendre celles qui conviennent habituellement aux opérés de cataracte. Et ce cas, d'après Thomin, ne serait pas unique. Par contre, Adams cite de fréquents exemples de personnes qui, au premier symptôme de faiblesse de la vision, se sont servies de lunettes de grande distance focale, et ont ainsi ramené leurs yeux à l'état antérieur, et ont pu, après quelques années, laisser leurs lunettes de côté.

A quels signes reconnaît-on que le besoin de lunettes commence à se faire sentir? Adams les énumère : 1° lorsqu'on est obligé d'éloigner les petits objets à une certaine distance de l'œil pour les apercevoir nettement; 2e lorsqu'on est obligé d'avoir recours à plus de lumière qu'auparavant, pour faire un travail habituel; 3° lorsque, de près, les objets apparaissent flous et comme couverts d'un nuage; 4° lorsque, en lisant ou en écrivant, les caractères chevauchent ou apparaissent dédoublés; 5° lorsque les yeux se fatiguent rapidement dans le travail et obligent à interrompre fréquemment.

Quelle règle doit-on suivre dans le choix des verres convexes? Adams nous répondra : « On doit insister sur ce point, le grossissement n'est pas la chose principale à observer, au contraire; pour que les lunettes conviennent, il faut qu'elles nous fassent voir clairement et avec facilité à la distance à laquelle nous avions

Digitized by Google

l'habitude de lire ou travailler avant d'avoir recours à leur emploi.» On reconnaît qu'elles sont trop fortes lorsqu'elles grossissent les objets et nous obligent à beaucoup trop les rapprocher de l'œil. A mesure qu'augmente l'aplatissement du globe, on doit prendre des verres de plus en plus convexes.

Lorsqu'il n'a pas d'opticien sous la main, le presbyte agira comme le myope : il enverra la distance de sa vue distincte et la distance à laquelle il veut voir; on multiplie ces deux distances, on divise par leur différence, le quotient obtenu est la distance focale du verre demandé.

Au XVIII[e] siècle, nous a appris Thomin, on avait établi empiriquement une échelle donnant le verre correspondant à l'âge du sujet. Pierce montre les dangers d'une pareille pratique et les erreurs qui en résultent : « On ne peut donner une règle fixe pour connaître le numéro correspondant à l'âge. Selon le sujet, la vue est plus ou moins affaiblie. Beaucoup de jeunes gens, autour de 20 ans, se sont adressés à moi, parce que sans des verres de six à huit pouces ils ne pouvaient lire ou écrire, tandis que j'ai connu des vieillards de 80 ans, qui lisent de fins caractères sans lunettes. J'ai connu une personne qui commença à user de lunettes à 40 ans; quelque temps après, elle dut changer ses lunettes pour d'autres plus fortes, et quoiqu'elle ait 80 ans, avec ces dernières lunettes de 14 pouces, elle y voit encore pour lire de très petits caractères. »

XXXV.

« Les opérés de cataracte, nous dit Adams, ont besoin de verres forts pour distinguer les objets éloignés. Habituellement, ils ont besoin de lunettes pour la vision de près et de lunettes pour la vision de loin. La distance focale nécessaire varie entre 6 pouces et 1 pouce 1/2. »

De l'absence complète d'accommodation chez les opérés de cataracte, Adams conclue que le cristallin doit jouer le rôle le plus important dans les phénomènes accommodatifs.

Bien des sujets ont besoin de lunettes, mais il y en a d'autres qui veulent porter des lunettes sans en avoir besoin. Ramsden racontait à Kitchiner qu'il avait eu souvent beaucoup de peine pour persuader à des gens qu'ils n'avaient pas besoin de lunettes, beaucoup plus de peine qu'il ne lui en avait fallu pour trouver des verres convenant à des yeux imparfaits. Après avoir essayé toute

Digitized by Google

la série des verres, en dernier ressort, il donnait à ces porteurs acharnés de lunettes des verres plans, et alors ceux-ci de s'écrier : « Enfin, avec celles ci je vois tout à fait clair. Pourquoi ne pas me les avoir données d'abord ? »

Il y a aussi des vieillards qui considèrent comme une calamité de pouvoir lire sans lunettes. Ramsden reçoit un jour la visite d'une dame de 79 ans, qui le prie de lui chercher des lunettes : en vain elle s'était adressée à plusieurs opticiens, elle n'avait rien trouvé à sa convenance. Après avoir essayé toute la série des verres, tant concaves que convexes, la vieille dame s'écria avec un soupir : « Non, non, aucune de ces lunettes ne me convient, je vois beaucoup mieux avec mes yeux. Je suis bien malheureuse à mon âge de ne pas trouver de lunettes pour lire ! » Ramsden, pour la consoler, lui fit observer que bien des vieillards avaient comme elle la vue affaiblie au point de ne plus pouvoir lire. « Mais vous faites erreur, lui répondit la cliente, je ne vous ai pas dit que je n'y voyais plus assez pour lire : je lis parfaitement et aussi longtemps que je veux ; je me plains seulement d'être, à mon âge, obligée de lire sans lunettes ! »

XXXVI.

Comme montures, les opticiens et les oculistes anglais recommandent le binocle ou les lunettes, ils repoussent comme dangereux l'usage du monocle ou du manocle à un seul verre. Adams raconte que, tandis qu'il n'a pas connu une seule personne myope qui ait été obligée d'augmenter ses verres, s'étant dès le début servie de lunettes, par contre il aurait à citer de nombreux exemples de gens se servant du monocle, qui ont été obligés à plusieurs reprises d'augmenter la force de leurs verres concaves.

Voici la forme du binocle qui avait été inventé vers le milieu du siècle par Adams père.

Fig. 17.

Digitized by Google

La fin du XVIII^e^ siècle vit naître une combinaison nouvelle : les lunettes à diaphragme. C'était le trou sténopéique, combiné avec un verre, tel que l'avait indiqué Daça de Valdes. Voici l'opinion d'Adams sur cette nouveauté : « Le désir naturel qu'ont les marchands d'élargir le cercle de leur négoce et de grossir leur réputation, a été cause d'inventions et de modifications qui ont fait un tort égal à la science et au public. Parmi ces inventions, figurent les lunettes à diaphragme. L'inventeur de ces lunettes est arrivé à persuader à de nombreuses personnes, séduites par l'attrait du nouveau, que ses lunettes avaient une valeur incontestable et étaient d'une grande utilité. Mais maintenant on a fini par estimer ces lunettes à leur juste prix, et leur action néfaste est assez connue pour que, seules quelques rares personnes qui s'y étaient habituées, aient continué à s'en servir. »

Pour Adams les verres colorés doivent aller rejoindre dans leur oubli les lunettes à diaphragme. Deux raisons ont fait employer les verres verts : d'abord la croyance en l'action bienfaisante du vert sur la vue, ensuite la pensée qu'on adoucirait ainsi la lumière arrivant à la rétine. Pour que les lunettes répondissent à cette première indication, il faudrait qu'elles colorent les objets et leur communiquent les qualités inhérentes au vert, ce qui est impossible. Ensuite, en vertu de la loi du contraste, Adams pense que lorsqu'on enlève les lunettes vertes, les objets doivent apparaître rouges, et qu'ainsi on fatigue la rétine plus qu'on ne la ménage.

Crisp a étudié l'effet que produit sur l'œil le port de lunettes ayant chaque verre de couleur différente. L'objet est vu alors par la vision binoculaire avec une teinte intermédiaire entre celles qui arrivent aux rétines. Un verre bleu et un verre jaune superposés donnent du vert intense : avec des lunettes ayant un verre bleu, l'autre jaune, la couleur intermédiaire est verte, mais moins pure et mélangée de blanc. Ce sont là d'ailleurs des expériences, le port de pareilles lunettes ne pouvant qu'être nuisible à la vue.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

XXXVII. La dioptrique oculaire dans la première moitié du XIXe siècle. — XXXVIII. Lunettes diverses.

XXXVII.

Au commencement du XIXe siècle, les ophtalmologistes paraissent méconnaître les études antérieures de dioptrique oculaire.

Scarpa (1) n'effleure même pas ce sujet, qu'il abandonne à la pratique aussi ignorante qu'intéressée des opticiens. Beer (2) étudie longuement la myopie et la presbytie; mais, fidèle à ses habitudes, il ne fait qu'embrouiller un peu plus la question. Il introduit un nouveau facteur dans l'étiologie de ces affections : la *turgor vitalis*. Est-elle abondante, il y a myopie; fait-elle défaut, la presbytie apparaît. C'était un retour vers les théories galéniques.

D'ailleurs, il n'y a pas lieu de s'inquiéter beaucoup de la myopie, puisqu'elle diminue graduellement avec l'âge : « C'est un fait d'observation incontestable que l'œil avec l'âge devient plus aplati et plus court, en même temps que diminue la *turgor vitalis*. Aussi est-il évident qu'une myopie congénitale doit diminuer avec l'âge. »

Dans cette espérance, il faut bien se garder de modifier sa myopie par des verres : « Lorsque un vrai myope dans sa jeunesse se passe autant que possible de lunettes, il a lieu d'espérer sûrement qu'arrivé dans sa trentième année, sa vision commencera à s'améliorer, de façon que, vers 40 ans, il pourra voir convenablement les objets éloignés (3). »

Quant au port des lunettes, il aboutit à l'augmentation de la myopie : « Celui qui ne suit pas cette règle sera fréquemment obligé de changer de lunettes, de prendre des verres de plus en plus forts, jusqu'à ce qu'il ne puisse plus laisser de côté ses lunettes, même dans sa chambre. »

(1) *Traité des maladies des yeux*. Paris, 1802-1811.
(2) *Lehere von den Augenkrankheiten*, t. II, p. 649. Vienne, 1817.
(3) *Pflege gesunder und geschwachter Augen*. Vienne, 1800, p. 167.

Digitized by Google

Voici d'ailleurs les signes auxquels on reconnaît qu'un sujet a besoin de verres : « 1° Lorsque le globe et surtout la cornée sont extrêmement bombés, ce dont on s'aperçoit en regardant l'œil obliquement ; 2° lorsque le sujet ne peut écrire que très fin et manque la forme des lettres s'il veut écrire gros ; 3° lorsqu'au crépuscule il lit facilement de petits caractères, alors qu'un œil sain pourrait à peine lire de gros caractères ; 4° lorsqu'il ne voit pas les gens à deux pas ; 5° lorsque pour avoir un objet éloigné, tel qu'une chaise, une table, il cligne les paupières. » Cette symptomalogie est, on le reconnaîtra, aussi vague et aussi peu scientifique que possible, et ne cadre qu'avec les cas de myopie excessive.

Beer indique le moyen suivant pour prévenir la marche de la presbytie : « Le seul moyen contre l'augmentation de la presbytie est une constante occupation des yeux sur de petits objets et le soin d'éviter les promenades où l'on est obligé de regarder les objets de loin. » Si, malgré ce traitement énergique, la presbytie continue à marcher avec l'âge, en désespoir de cause, on usera de temps en temps des lunettes.

Demours (1) n'a rien de personnel : il emprunte à Sauvages ses études sur la myopie et la presbytie.

Weller (2) consacre aux lunettes un chapitre spécial : la *turgor vitalis* dispute aux modifications pupillaires l'honneur de produire les troubles réfracteurs : « un rétrécissement de la pupille devenu habituel peut produire la presbyopie, tout comme une trop grande dilatation de cette ouverture peut occasionner la myopie. »

L'opinion de Beer que la myopie diminue avec l'âge est soutenue par la plupart des auteurs « A mesure que l'on s'avance en âge, dit Weller, l'œil s'aplatit de plus en plus. Il en résulte que l'organe affecté de myopie est insensiblement ramené à son état normal. »

Nous rencontrons avec Lawrence (3), un des rares adversaires de cette théorie : il déclare catégoriquement que cet espoir est vain et que la myopie peut rester stationnaire, mais ne diminue pas avec l'âge.

Quant au choix des verres, voici le sage conseil que donne Lawrence : « Le malade doit choisir le verre qui convient le mieux à ses yeux, c'est-à-dire celui avec lequel il voit le plus clairement les objets. »

(1) *Précis historique et pratique des maladies des yeux.* Paris, 1821.
(2) *Die Krankheiten des menschlichen Auges.* Berlin, 1819.
(3) *Traité pratique des maladies des yeux,* p. 382. Paris, 1830.

Digitized by Google

Mais l'opinion courante et classique est la suivante : les myopes et les presbytes doivent porter des lunettes plutôt faibles que fortes et en changer rarement. Carron du Villars (1) ajoute qu'il connaît des myopes et des presbytes, qui se sont rendus aveugles en faisant le contraire.

Weller et Boyer (2), plus catégoriques, assurent que les verres forts augmentent la myopie et la presbytie.

Pour Réveillé-Parise (3), les verres concaves sont le principal facteur étiologique de la myopie : « Une des principales causes qui ont rendu la myopie si fréquente en Allemagne, en France, en Angleterre et en Italie, c'est l'abus qu'on a fait des verres concaves. » Aussi Réveillé-Parise interdit-il absolument l'usage des verres concaves : « Les verres concaves sont pernicieux à la vue : ils ne produisent réellement d'effet qu'en ébranlant et en excitant fortement la rétine (4). »

Pour les opérés de cataracte, nous trouvons des conseils particuliers : on doit attendre que plusieurs mois se soient écoulés pour leur faire porter des lunettes. Pourquoi cette prohibition ? Parce que, nous dit Weller, s'ils prenaient des verres trop tôt, les malades seraient obligés d'en porter de plus en plus forts. Pour Carron du Villars, les verres, exaltant l'image des objets sur la rétine encore surexcitée, pourraient causer l'amaurose.

Il ne faudrait pas cependant croire que la dioptrique oculaire, si bien étudiée au siècle précédent, soit complètement tombée dans l'oubli. Malgré l'influence désastreuse de Beer, qui substituait la *turgor vitalis* aux lois de la réfraction, deux petits ouvrages parurent, l'un en Angleterre, l'autre en Allemagne, qui nous reposent agréablement des billevesées de l'école de Vienne. Le premier de ces ouvrages est l'œuvre du docteur Kitchiner, de Londres ; il est intitulé : *L'économie de l'œil, ou instruction pour la conservation et l'amélioration de la vue, avec remarques sur le port des lunettes,*

(1) *Guide pratique pour l'étude et le traitement des maladies des yeux*, t. II, p. 551. Paris, 1838.

(2) *Traité des maladies chirurgicales*. Paris, 1814-1826.

(3) *Hygiène oculaire ou conseils aux personnes dont les yeux sont faibles et d'une grande sensibilité, avec de nouvelles considérations sur la myopie ou vue basse*, dernière édition. Paris, 1845.

(4) Bien avant Réveillé-Parise, au XVIII[e] siècle, Haller avait fait aux verres concaves le même reproche : Oculi vero ab vitrorum concavorum usu dolent et sensim occalescunt.... *quare cavendum est a vitris nimis concavis, quae morbum augent dum retinae sensum minuunt.* Elementa phys., t. IV.

Digitized by Google

l'emploi de la lorgnette et du telescope. Publié vers le commencement du siècle, il fut traduit en allemand en 1825 (1).

Le second ouvrage, travail bien moins important, a paru en Allemagne, en 1824; il est anonyme et porte pour titre : *Sur les yeux, leurs maladies, la myopie, la presbytie, les lunettes, ou courte instruction pour conserver une bonne vue et améliorer une vue défectueuse, tirée des écrits des oculistes et opticiens les plus renommés* (2).

La première chose que nous déclare l'auteur anonyme allemand, c'est que ceux qui condamnent l'emploi rationnel des lunettes n'ont d'autre excuse que leur ignorance : « Quel que soit l'avantage que nos yeux retirent des lunettes, on n'en a pas moins pensé que leur usage était plus nuisible qu'utile : la plupart du temps c'est qu'on ignore la façon correcte de les employer ou qu'on ne veut pas l'apprendre, jugeant ces notions futiles. » Ont besoin de lunettes les myopes et les presbytes. Kitchiner insiste sur ce fait que la presbytie n'a d'autres causes que l'âge, c'est une conséquence naturelle de l'affaiblissement de l'organisme : « La nature a voulu que, vers 40 ans, les meilleurs yeux n'aient plus le privilège, qu'ils avaient dans la jeunesse, de s'accommoder de façon à distinguer les objets à toutes distances. Ce pouvoir accommodateur diminue progressivement jusqu'à son entier anéantissement, et ceux chez qui, avec le temps, cette perte est complète, voient encore très bien de loin, mais sont incapables de rien distinguer de près. » Aussi a-t-on pu établir empiriquement un tableau indiquant approximativement le verre qui convient selon l'âge du sujet. Voici ce tableau donné par Kitchiner :

40 ans,	verre de	36 pouces	de distance focale.
45 ans,	—	30	—
50 ans,	—	24	—

(1) William Kitchiner, de Londres (1757-1817), fut un praticien célèbre par l'originalité de son caractère autant que renommé pour son talent; il a laissé un certain nombre d'ouvrages. Hirsch et Gurlt ne lui ont pas fait l'honneur d'une citation dans leur trop incomplet Dictionnaire des médecins célèbres. Je n'ai eu entre les mains que la traduction allemande de l'ouvrage de Kitchiner : *Die Oeconomie der Augen, oder Vortschriften zur Erhaltung und Verbesserung des Gesichts nebst Bemerkungen uber das Tragen der Brillen und den Gebrauch der Opernguker, so wie astronomischer und terrestricher Telescope*, von William Kitchiner, M. D., aus dem Englischen. Weimar, im Verlage des priv. Landes-Industrie-Comptoirs, 1825, petit in-8° de 220 p.

(2) *Ueber Augen, Augenubel, Kurzichtig- und Weitsichtigkeit, Brillen und Fernglaser, oder kurze Anweisung ein gutes Gesicht zu erhalten und ein mangelhaftes zu verbessern. Aus den Schriften bewahrter Augenarzte und Optiker gezogen.* Eichstadt, bei Beyer ; Leipzig, bei Barth, 1824, petit in-8° de 94 p.

Digitized by Google

55 ans,	verre de	20	pouces de distance focale.
60 ans,	—	16	—
65 ans,	—	14	—
70 ans,	—	12	—
75 ans,	—	10	—
80 ans,	—	9	—
85 ans,	—	8	—
90 ans,	—	7	—
100 ans,	—	6	—

« Ce tableau, ajoute l'auteur anglais, est fondée sur l'expérience : il est aussi exact que peut l'être une pareille détermination. Mais j'ai déjà fait remarquer qu'aucune règle ne supporte d'aussi nombreuses exceptions. Bien des gens ont besoin de verres avant l'âge de 40 ans, et par contre d'autres ne sont obligés d'y recourir que beaucoup plus tard. J'ai rencontré un certain nombre de jeunes gens de 20 ans, qui ne pouvaient lire ou écrire sans des verres de six à huit pouces de foyer ; de même, j'ai connu des vieillards de 80 ans, qui lisaient de très petits caractères sans lunettes. »

Quand doit-on user des verres de presbyte? Dès qu'apparaissent les premiers symptômes de la diminution de la vision de près: « Dès qu'on ne peut plus lire de fins caractères à la lumière d'une bougie, on doit supposer que, douze mois plus tard, on sera obligé d'avoir recours aux lunettes, même en plein jour. » Et il faut user des verres dès qu'on en éprouve le besoin : « S'obstine-t-on et refuse-t-on à son œil le secours de l'art, sans lequel il ne peut voir qu'avec fatigue, on agit aussi inconsidéremment que si on se refusait à manger lorsqu'on est affamé. »

Quels verres faut-il prendre? Kitchiner insiste de nouveau sur ce point qu'il ne faut pas s'en rapporter à l'échelle empirique des opticiens : « Rien de si erroné que l'idée communément admise comme une règle fixe qu'on peut calculer la force du verre selon l'âge du sujet. La seule méthode rationnelle est l'essai des verres, de façon à se rendre compte exactement quel est celui qui convient à la vue : on doit choisir les verres avec lesquels on lit à la même distance et avec la même facilité qu'avant que les yeux aient commencé à faiblir, c'est-à-dire ceux avec lesquels les caractères apparaissent nets et de grandeur naturelle à la distance habituelle. » Il faut se rappeler que la force des deux yeux est souvent inégale et faire l'essai du verre pour chaque œil successivement : « On doit lire avec chaque œil séparément, de façon à s'assurer si le même verre convient aux deux yeux et les fait également voir à la même distance. »

Digitized by Google

L'auteur anonyme allemand insiste encore plus que Kitchiner sur l'anisométropie et la nécessité de donner dans ces cas à chaque œil le verre qui lui convient : « Il y a des personnes dont les yeux ont une distance focale et une vision différente dans chaque œil, avec un degré de myopie ou de presbytie différent pour chaque organe, ou bien un œil est myope, l'autre presbyte. Dans ces cas, on doit employer des lunettes avec un verre convenable pour chaque œil. »

La presbytie, surtout à ses débuts, est plus apparente le soir que pendant le jour, l'œil se fatiguant davantage à la lumière artificielle. Aussi Kitchiner conseille-t-il l'usage d'une paire de lunettes pour le jour et d'une autre paire un peu plus forte pour le soir.

A quoi reconnaît on que les lunettes conviennent à la vue? « Les verres pas assez convexes ne font pas voir suffisamment net, à moins qu'on éloigne le livre, les verres trop convexes obligent de mettre le livre plus près qu'on ne le faisait avant d'être presbyte.» Dès qu'un verre est trop faible et oblige à éloigner, on doit avoir recours aux numéros plus forts. Les lunettes de presbyte ne sont généralement faites que pour voir de près : « Quand on donne aux personnes des lunettes qui les font lire facilement, elles portent leurs yeux dans la rue et s'écrient : Je vois bien pour lire avec ces lunettes, mais je ne puis distinguer ce qui est écrit sur cette porte en face. Et l'opticien a quelquefois de la peine à leur persuader que ces lunettes ne sont pas destinées à leur faire voir les objets éloignés. »

Bien des personnes, ajoute Kitchiner, quoique peu âgées, ont besoin d'un verre convexe pour voir de loin comme de près. Si ces sujets ont besoin d'un verre plus fort pour voir de près, on réunit les deux espèces de verres dans des montures spéciales se dédoublant ou dans les lunettes plus tard nommées à la Franklin.

On a fait des objections contre les lunettes : « Le principal reproche qu'on leur fait c'est qu'une fois qu'on y est habitué, on ne peut plus s'en passer. » Kitchiner fait remarquer que les avantages qu'on en retire ne sont pas à mettre en comparaison avec ce léger inconvénient.

Si les lunettes soulagent la vue, il n'y a pas de lunettes qui la conservent ou arrêtent la presbytie : « C'est une erreur fantastique de croire que les verres de 36 pouces de foyer ont le pouvoir magique d'arrêter les progrès de la diminution de la vue, conséquence fatale de l'âge. Lorsque la vue commence à baisser, elle continue à le faire jusqu'à l'âge le plus élevé, nos yeux faisant

Digitized by Google

en cela comme les autres sens, qui finissent par devenir aussi peu utiles que lorsque nous étions dans le plus jeune âge. »

L'emploi des lunettes n'est avantageux que lorsqu'on en a réellement besoin : « L'emploi prématuré des verres est aussi nuisible pour l'œil, que les médecines pour un estomac sain. » Kitchiner compare ceux qui se servent de lunettes sans en avoir besoin, à ce seigneur italien qui, dit son épitaphe, se portait bien, voulut se porter mieux encore, prit médecine et en mourut.

Pour la myopie, Kitchiner commence par faire justice de cette supposition que les yeux myopes sont des yeux plus parfaits et meilleurs que les autres : « J'ai toujours considéré comme inepte l'opinion qui fait de l'œil myope un œil plus fort, meilleur et plus résistant qu'un œil normal. »

La myopie est un défaut de l'œil qui n'a aucun rapport avec l'âge ; pour la déterminer, rien ne peut nous guider que l'examen de l'œil : « La myopie est un défaut qui n'a aucun rapport avec l'âge : tout dépend de l'observation du myope lui-même, auquel je conseille de se contenter de verres aussi faibles que possible, c'est-à dire des verres concaves les plus faibles avec lesquels il voit clairement les objets éloignés. »

Pour les myopes forts, il faudra deux espèces de verres, selon qu'ils veulent lire ou voir de loin : « Les personnes qui sont atteintes de haut degré de myopie peuvent, pour éviter de se pencher en écrivant, lisant, etc , porter des lunettes avec des verres concaves faibles suffisants pour leur faire voir ces objets à la distance normale, mais un verre fort leur est nécessaire pour les objets éloignés. » Les personnes excessivement myopes, pour voir les objets éloignés, auront recours à une lorgnette.

Quant à cette observation que Beer déclare incontestable, que la myopie diminue avec l'âge, voici ce qu'en dit fort judicieusement Kitchiner : « Certains myopes faibles peuvent, en vieillissant, lire sans lunettes ou même être obligés de prendre des verres convexes pour la vision de près. Depuis 21 ans, je me sers du numéro 2 (1 dioptrie, 75) de myope, mais lorsque j'atteignis l'âge de 40 ans, je m'aperçus que mon œil devenait plus myope pour les objets éloignés et presbyte pour la vision de près. Autrefois, je portais mes lunettes pour lire et écrire ; mais, depuis peu, la puissance de mon œil s'est modifiée de façon que je suis forcé, lorsque je lis ou écris, de quitter mes lunettes, et cependant je vois mieux les objets situés à 70 pieds avec un verre concave plus fort que celui que je porte habituellement. » Il cite ensuite de nombreux

Digitized by Google

exemples pour démontrer que l'âge augmente la myopie plutôt qu'il ne la diminue.

Kitchiner s'occupe en détail de la forme et des dimensions à donner aux différentes parties des lunettes, car s'il tolère le binocle, il réprouve l'usage du lorgnon ou monocle : « La largeur du pont des lunettes, c'est-à-dire l'éloignement des deux verres doit être proportionné à l'écartement des yeux, le centre du verre devant se trouver en face du centre de la pupille... L'écartement des deux pupilles est habituellement d'environ deux pouces et demi, la largeur du pont doit varier entre un pouce et un pouce 3/10. Les dimensions des verres doivent être les suivantes : s'ils sont ovales, un pouce 1/10 dans le grand diamètre, 9/10 de pouce dans le petit.

« Pour permettre à l'opticien d'apprécier exactement la largeur à donner au pont, je lui conseille d'employer une monture d'essai avec un double pont mobile d'un demi-pouce et divisé en dixièmes de pouce ; on met la monture, et on écarte les ponts l'un de l'autre jusqu'à ce que le centre du verre coïncide avec le centre de l'œil. La forme du pont dépend de la forme du nez. Plus proche de l'œil seront les verres, mieux cela vaudra ; il faut cependant éviter que les cils frottent sur les verres et les troublent. La meilleure forme pour les verres est l'ovale qui correspond à la forme de l'ouverture de l'orbite. »

Kitchiner avait sur ces questions une expérience qui repose, dit-il, sur 30 ans de pratique personnelle. Il appuie en outre ses théories sur l'opinion de nombreux praticiens et des opticiens Adams, Ramsden, Pierce, qu'il a connus personnellement. Ces sages conseils de Kitchiner sur l'usage et la pratique des lunettes ont été aussi oubliés que méconnus : *Vox clamans in deserto.* Son ouvrage n'est cité nulle part, et l'opinion de l'école de Vienne que les lunettes sont un instrument nuisible à la vue règne sans contestation jusqu'à Donders.

D'ailleurs, jusque vers le milieu du siècle, la plupart des oculistes ne s'occupaient qu'incidemment des questions de réfraction et de verres, laissant aux opticiens le soin de déterminer les numéros convenant à chaque sujet.

Ce n'est dans la seconde moitié du siècle que la boîte de verres fait son entrée dans le cabinet de consultation de l'ophtalmologiste. Cunier, Stievenart, Hairion, Fronmuller sont les premiers (vers 1843) à se munir et à recommander aux oculistes d'être munis de boîtes de verres d'essai avec monture mobile, de façon à pouvoir indiquer aux patients les verres dont ils ont besoin.

Digitized by Google

Nous rencontrons à cette époque le volumineux mémoire que Sichel consacre aux lunettes (1). Quoiqu'il manque singulièrement de clarté et de concision, il y a de bonnes choses à glaner.

Si nous ne savions déjà l'ignorance des questions d'optique qui régnait parmi les praticiens de la première moitié du XIX[e] siècle, Sichel nous l'apprendrait. Racontant qu'il consacre un jour par semaine à l'étude des malades qui lui paraissent atteints de troubles de la réfraction, il ajoute : « Je n'ai pas cru devoir imiter certains chirurgiens qui, exclusivement renfermés dans le cercle de la chirurgie mécanique et opérative, croiraient déroger en s'occupant d'études en apparence si étrangères à l'art de guérir. »

Nous trouvons dans Sichel une étude détaillée de l'amblyopie presbytique. Décrite par Saint-Yves sous le nom d'atrophie de la rétine, Yungken et Beer la nommèrent *hebetudo visus ;* Petrequin, *kopiopie* ou *ophtalmokopie* ; Mackenzie, *asthénopie* ou *affaiblissement de la vue.* Sichel a observé exactement les relations qu'il y a entre cette forme d'amblyopie et la presbytie, qu'il n'hésite pas à donner comme cause constante de la kopiopie. Les cas où cette affection a été notée coexistant avec la myopie, sont pour lui suspects. Il observe les cas où elle simule la myopie (amblyopie presbytique congénitale) et ceux où elle s'accompagne de douleurs névralgiques.

A côté de ces sages observations, nous trouvons des théories paradoxales. Par exemple, Sichel admet que la diminution notable ou la perte complète de l'accommodation sont la cause de la myopie et de la presbytie extrême. Il en déduit que les verres concaves fixent d'abord la myopie, puis l'augmentent d'autant plus qu'ils sont plus forts. Il recommande les numéros les plus faibles pour presbytes et n'ose se prononcer contre le traitement de la myopie par la ténotomie.

Sichel prone contre les troubles amblyopiques un mode de traitement, qui serait, je crois, fort apprécié de nos écoliers : « Quand des étudiants ou des élèves de collège nous consultent soit pour la fatigue de la vue, soit pour la myopie stationnaire ou croissante, nous leur prescrivons constamment de vaquer à une partie de leurs études dans un des grands jardins publics de Paris, nous leur conseillons de s'y promener un livre à la main lentement, car la lecture pendant la marche rapide fatigue les yeux. »

(1) *Des lunettes et des états pathologiques consécutifs à leur usage irrégulier.* Annales d'oculistique, 1845-1847.

Digitized by Google

Au commencement du XIX^e^ siècle, les auteurs s'élèvent encore contre l'abus des lunettes. Beer (1) enveloppe dans une même proscription les lunettes et la pipe : « On trouve à redire lorsque des femmes veulent absolument paraître maladives et estiment que c'est un crime de ressembler à une paysanne par une santé florissante. Mais que dire d'hommes qui se mettent dans le même cas ? Il ne faut pas croire, en effet, que seuls les jeunes freluquets se décorent de lunettes et comme décrépits à 26 ou 30 ans rodent autour des joies de la vie, plus rassassiés que des vieillards. Même des hommes, auxquels on ne peut refuser d'ailleurs l'intelligence, donnent dans cette misérable mode, qui met à l'ordre du jour les lunettes et les pipes à tabac (2). »

Si l'on songe que Beer ne tolère les lunettes que dans la myopie forte, et que, même dans ces cas, il ne conseille que le port intermittent des verres (3), on s'aperçoit combien ces critiques étaient mal fondées. Malgré l'anathème du corps médical, les gens continuèrent à user de lunettes, préférant voir avec des verres qu'obéir aux lois immuables de la science et ne pas voir.

D'où vient le nombre croissant de personnes atteintes de faiblesse de la vue? Beer incrimine l'éducation d'alors : « A peine les pauvres enfants s'échappent-ils des bras de leur nourrice, qu'elle est remplacée par le soi-disant précepteur ou la gouvernante... Tout le jour un maître succède à l'autre : leçons de lecture, écriture, diction, dessin, calcul, broderie, chant, épinette et guitare se succèdent sans intervalle, jusqu'à ce que la pauvre créature martyrisée, blême, sans force, épuisée, arrive à un degré de myopie et de faiblesse visuelle tel, qu'on est contraint d'avoir recours aux conseils d'un médecin. »

Que serait-ce si Beer voyait ce qui se passe de nos jours et s'il eût pu pressentir la stupide exécution du stupide programme de l'enseignement officiel, tel que nous le subissons en France? Heureusement pour les malheureux myopes que la myopie serait un signe d'intelligence : c'est du moins l'opinion de Reveillé-Parise. Parmi les myopes célèbres nous rencontrerions Alexandre le

(1) Beer, *Das Auge oder Vesuch, das edelste Geschenk der Schopfung vor den hochst verderblichen Einflussen unseres Zeitalters zu sichern*. Vienne, 1813.

(2) Cité par Doijer, *De Brillenkwestie*, in Feestbundel Dondersjubileum, Amsterdam, 1888, p. 60.

(3) « Les lunettes ne méritent le nom de conservatives que lorsqu'elles rendent la vue plus perçante, et même dans ces cas, ajoute Beer, il n'est jamais utile et il est même plutôt nuisible de garder toujours les lunettes sur le nez comme on le fait communément. »

Digitized by Google

Grand, Néron, le pape Léon X, Philippe II d'Espagne, le poète Delille, le chancelier de l'Hôpital, Piron, Voltaire, Montesquieu, J.-J. Rousseau, Frédéric II de Prusse, Napoléon (1), etc. Parmi les médecins et les savants, rappelons Gesner, Dechales, Plemp, Buffon (2), de Sauvages, Ware, Lawrence, Sichel, Carron du Villars, etc.

En résumé, nous constatons que dans la première moitié du siècle, les oculistes étaient peu favorables au port des verres : tout au plus toléraient-ils des numéros faibles. Pour la presbytie, l'échelle de Chevalier commençait au numéro 48 (0,75 dioptrie). Sichel trouve ce verre trop fort pour les débuts et crée le numéro 72 (0,50 dioptrie).

Ces idées des oculistes du commencement du siècle sont celles qui ont cours dans le public. Que de gens qui tiennent encore les lunettes pour un instrument dangereux?

Je vis un jour arriver dans mon cabinet une dame accompagnée de deux jeunes filles, qu'elle me présenta comme ses nièces. L'aînée, 20 ans environ, avait une hypermétropie manifeste de 5 dioptries : tout travail de près, toute lecture lui devenait impossible au bout de quelques minutes; la plus jeune, 7 à 8 ans, avait un strabisme convergent léger et une hypermétropie manifeste de 4 dioptries. Je proposai des verres appropriés, je fus mal reçu : « Ces enfants n'ont plus de mère, me répondit la vénérable matrone, jamais je ne prendrai sur moi la responsabilité de leur laisser porter des verres. La plus jeune n'en a pas besoin, je sais parfaitement que c'est par paresse qu'elle affecte de ne pas voir; quant à l'aînée, elle est sur le point de se marier, je laisse à son mari la responsabilité de lui autoriser l'usage des lunettes. » Je lui objectai que je ne concevais pas l'effroi que lui causaient les verres, qu'il était préférable de voir clair et de ne pas souffrir avec des verres, que de ne pas voir et de souffrir sans verres; qu'elle-même approchait de l'âge où la presbytie se faisait sentir et serait bientôt obligée d'y avoir recours. « — Jamais, me répondit-elle, ce sont les lunettes qui rendent presbyte. — Rendent-elles myope aussi, lui objectai-je? — Les enfants myopes sont des enfants mal

(1) « Là, couché sur ses cartes dont sa vue courte, ainsi que celle d'Alexandre le Grand et de Frédéric II, le forçait de se rapprocher, Napoléon suivait des yeux l'armée russe. » De Ségur, *Histoire de Napoléon et de la grande armée pendant l'année 1812*.

(2) « J'ai le défaut d'avoir la vue fort courte et les yeux un peu inégaux. » Buffon, *Dissertation sur les causes du strabisme ou des yeux louches*, 19 juin 1743, in Mémoires de l'Académie des sciences, 1743, p. 231.

Digitized by Google

élevés, à qui on a laissé contracté l'habitude de lire de près. » Ce n'était pas flatteur pour moi qui ai le malheur d'être myope. On ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif : je n'essayai pas de faire revenir ma vénérable cliente à de meilleurs sentiments.

Devant moi un jour, un avocat, candidat à la députation, et myope de 4 à 5 dioptries, se vantait de n'avoir jamais porté de verres. Il ajoutait que, myope dès son enfance, si ses parents lui avaient toléré le port des verres, certainement à l'heure actuelle il serait aveugle. Je lui fis remarquer que, outre que son assertion était purement gratuite, s'il eût porté des verres appropriés, il est probable qu'il n'aurait pas un œil se promenant à droite pendant que l'autre regardait à gauche. J'eus tort de lui dévoiler son strabisme: lynx envers ses pareils, mais taupe envers lui-même, il l'ignorait et m'en garda rancune. Heureusement il échoua à la députation, sans quoi il était capable de proposer un impôt sur les lunettes. Il est malheureux pour de telles gens qu'ils ne soient pas nés un siècle plus tôt.

XXXVIII.

Les premières lunettes affectèrent la forme du binocle ou pince-nez, tel que nous l'avons trouvé sur les anciennes gravures. Pour corriger leur manque de stabilité (le ressort qui unissait les deux verres étant peu extensible, c'était plutôt leur poids qui les maintenait en place), on imagina de suspendre les lunettes à une branche qui se plaçait sous les cheveux du front ou bien s'assujétissait au chapeau. La première forme avait l'inconvénient de déranger les coiffures. Daça de Valdes nous a expliqué les inconvénients de la seconde forme avec attache au chapeau : c'est bon seulement pour les princes qui ne saluent jamais. On fabriqua ensuite les lunettes à branches s'attachant aux tempes ou aux oreilles. Baldinucci les signale; Peiresc nous les montre sur le nez d'un vieil espagnol. Les branches étaient souvent remplacées par une lanière en cuir, comme la monture des lunettes bon marché. Ces montures en cuir avaient l'inconvénient d'être peu solides : l'humidité, la sécheresse les détériore et fait souvent tomber les verres (Chevalier). Elles avaient l'avantage de pouvoir être réparées par le porteur lui-même ou le cordonnier le plus voisin.

La forme la plus en vogue au XVIII[e] siècle fut le pince-nez, « les lunettes à nez montées en écaille, en argent ou en or ». On s'en servait surtout comme face à main.

Digitized by Google

Vers le commencement du XIXe siècle apparaissent les lunettes à branches fourchues et à branches brisées : elles se font en écaille garnie de velours pour les dames (Chevalier).

Kitchiner les décrit longuement · « Je préfère les montures d'argent bien faites, avec branches à double articulation. La seconde articulation doit pouvoir se replier sur la branche latérale, de façon que les lunettes puissent être aussi employées comme monture à branches simples. Une pareille monture adhère solidement à la tête et peut facilement être portée sous le chapeau : elle repose sur le nez sans appuyer, son poids étant également réparti. Les lunettes à branches simples devront serrer plus fortement la tête. Dans la double articulation, la première branche appuie contre la tête; la seconde, qui passe derrière les oreilles, sert à retenir les lunettes et les empêche de tomber.

« Les lunettes d'écaille ne sont ni plus légères ni plus élégantes que celles d'argent; la partie antérieure doit être absolument noire, car une monture de corne tachetée fatigue la vue.

« Les lunettes en acier bruni sont de très bonnes lunettes lorsqu'elles sont neuves; elles perdent rapidement leur éclat et se détériorent. Un préjugé en leur faveur a pour origine leur légèreté, leur élasticité et la pression plus douce qu'elles exercent sur la tête. »

En 1841, le binocle à ressort n'était plus guère usité. « Les pince-nez ou bésicles, nous dit Chevalier (1), ne sont plus usités. Ils gênent la respiration, rendent la voix plus nasillarde, suivent les mouvements des ailes du nez et ne peuvent conserver une position invariable. » Depuis lors, les choses ont changé, et le pince-nez a de nouveau détrôné les lunettes.

Ce petit instrument de supplice, qu'on appelle le monocle, avait vu le jour dans le XVIIIe siècle. On le portait à la main, suspendu au chapeau ou fixé dans l'orbite par la contraction du muscle ciliaire : « Le monocle, avec lequel un seul œil entre en jeu, doit

(1) Voici la liste des différentes publications des opticiens Chevalier, publications qui ne sont généralement qu'une mise à point de la première.

J. Chevalier, *Le conservateur de la vue.* Paris, 1810, in-8°.

J Chevalier, *Le conservateur de la vue, suivi du manuel de l'ingénieur opticien.* Paris, 1820, in-8°.

Ch. Chevalier, *Manuel des myopes et des presbytes.* Paris, 1841, in-8°.

A. Chevalier, *Hygiène de la vue,* 2e édition. Paris, 1862, in-18.

A. Chevalier, *Manuel de l'étudiant oculiste...* ?

A. Chevalier, *L'art de l'opticien.* Paris, 1863, in-8° de 28 pages.

A. Chevalier, *Hygiène de la vue, ouvrage utile à tout le monde.* Paris, 1864, in-32.

Je n'ai eu entre les mains que les éditions de 1820, 1841, 1862, 1863 et 1864.

Digitized by Google

être repoussé, parce qu'il trouble l'harmonie de la vision binoculaire. Cependant, les grands enfants des deux sexes jouent du monocle, se le suspendant à la poitrine comme le triomphe de leur science, ou le portant fixé au chapeau devant le front (1). Rien de plus nuisible à l'œil que cette grotesque habitude de porter le monocle de façon qu'il soit maintenu par la contraction du muscle orbiculaire, ce qui fausse et blesse le mécanisme de l'œil » (2).

Le monocle était surtout un objet de mode à l'usage des jeunes élégants et des belles mondaines : « De nombreux jeunes gens se servent du lorgnon (monocle) avec un verre plan, quoiqu'ils aient l'œil intact et la vue normale. Vraisemblablement, ils emploient ce mode de verre pour se donner un air d'aimable effronterie et se faire remarquer. La mode de nos jours ne tolère aucun œil sain et veut qu'on paraisse ou qu'on soit à moitié aveugle (3). »

D'autrefois, c'est le désir de dissimuler son âge qui pousse à l'emploi du monocle : « On pense toujours que l'abaissement de la vue et la marche des années seront moins apparents si, au lieu de lunettes, on se sert d'un monocle (4).»

L'usage du monocle est condamné par tous les praticiens. Kitchiner croit que le monocle, laissant un œil dans l'inaction, arrive à créer une différence de portée visuelle dans les deux yeux. Il a remarqué que beaucoup de myopes ont l'œil droit plus faible que le gauche : il l'explique par l'habitude qu'avaient ces personnes de se servir d'un monocle. Il repousse même l'emploi du monocle sous forme de loupe d'horloger : « Lorsqu'on veut obtenir un grossissement modéré, par exemple pour les graveurs sur cuivre ou sur bois, au lieu d'un verre grossissant il vaut mieux se servir de lunettes de 9 pouces de distance focale. »

En 1841, le monocle ou lorgnon, s'il est toujours en vogue, n'est pas mieux apprécié par les praticiens : « Le lorgnon ne peut servir qu'à un seul œil... Il faut surtout craindre d'imiter les personnes qui s'appliquent le lorgnon contre l'œil et le maintiennent dans cette position par la contraction du sourcil et de la joue... Le lorgnon doit son existence et sa vogue au caprice de la mode. La monture de cet instrument n'offre rien de particulier : quelquefois on la supprime et le lorgnon est entièrement taillé dans le même morceau de verre » (Chevalier, 1841).

(1) *Traité anonyme allemand sur les lunettes.* Leipzig, 1824.
(2) Kitchiner, p. 69.
(3) *Traité anonyme allemand.*
(4) Adams, *op. cit.*, p. 115.

Digitized by Google

Magne (1) n'est pas plus enthousiaste : « De nos jours le lorgnon a détrôné les lunettes, c'est-à-dire qu'une habitude grotesque a été remplacée par une habitude plus grotesque encore. Sur cent personnes qui font usage de ce petit morceau de verre carré, qu'on ne maintient dans l'orbite qu'à force de grimaces, quatre-vingt-dix, assurément, pourraient s'en passer : il en résulte que par là encore on s'expose à la myopie, en même temps que les tempes se marquent, avant l'âge, de cette patte d'oie, désespoir de tant de femmes. »

Le monocle, comme les choses grotesques qu'impose la mode, a survécu à ces critiques, malgré son incommodité et ses inconvénients. De tout temps, la médiocrité, qu'elle coupe la queue de son chien ou qu'elle s'insère un carré de verre dans l'œil, a cherché à se faire remarquer et à attirer, même par le ridicule, l'attention sur elle.

Les lunettes dites à la Franklin dateraient de la fin du XVIII^e^ siècle.; chaque verre est composé de deux segments de valeur réfringente différente accolés par leur milieu, de façon que le porteur puisse regarder tantôt par le segment inférieur, tantôt par le segment supérieur.

Il est fort douteux que ce soit à Franklin que revienne l'honneur de l'invention de cette combinaison : elle était en usage en Angleterre dans le dernier quart du XVIII^e^ siècle. Pierce décrit ainsi ces verres : « J'ai connu des peintres et d'autres ouvriers qui, par leur désir de voir aussi bien que possible, causaient à leur vue un dommage irréparable, en sorte qu'arrivés à l'âge de 60 ou 70 ans, ils étaient obligés de porter dans la même monture de lunettes deux moitiés de verres de distance focale différente : la moitié supérieure leur servait pour voir le paysage, la moitié inférieure pour le dessiner sur la toile. » Pierce ajoute ensuite : « Feu le président de l'Académie royale, Benjamin West (né en 1738), se servait de pareils verres depuis longues années : la moitié supérieure avait 30 pouces de foyer, l'inférieure 12 pouces. Quelque temps avant sa mort, vers l'âge de 90 ans, la moitié supérieure avait 30 pouces, l'inférieure en avait 8. Ces verres étaient ronds et avaient un pouce et demi de diamètre. »

Franklin rend compte en ces termes de l'usage qu'il fit de ces verres : « J'avais deux paires de lunettes que je changeais suivant l'occasion, parce qu'en voyageant tantôt je lisais, tantôt je regar-

(1) *Hygiène de la vue*. Paris, 1847.

Digitized by Google

dais le pays. Trouvant ce changement ennuyeux, et ne pouvant presque jamais le faire assez promptement, je me fis couper les verres et réunir dans la même monture une moitié de chacun des deux. Par ce moyen, je porte constamment mes lunettes, je n'ai qu'à lever ou baisser les yeux, selon que je veux voir de loin ou de près (1). » Il ne fit qu'utiliser une combinaison mise en pratique par les opticiens anglais.

Biette, de Lyon, en 1808, insère quatre verres de force différente dans un chassis de lunettes ; ces quatre portions ont la forme d'un segment de cercle, le centre de la courbure répondant au centre du segment. Ce perfectionnement, malgré le brevet pris par l'auteur, est tombé dans l'oubli.

Kitchiner, au lieu de juxtaposer les verres parle milieu, les superpose de façon qu'on puisse facilement user d'un seul verre ou des deux verres combinés : « Différents autres procédés ont été employés pour arriver au même but, tel monter sur la même lunette deux paires de verres qu'on fait glisser l'un en dessus de l'autre. Je pense que le meilleur système consiste à avoir des lunettes avec des verres pour y voir de loin ; à cette monture est fixée, au moyen de charnières, une seconde monture munie de verres tels que rabattus sur les premiers, ils ont une distance focale suffisante pour qu'on y voit de près ; veut-on de nouveau regarder au loin, on remonte cette seconde paire de lunettes. »

Ignorant certainement les travaux de Kitchiner, Bourgeois, de Reims, en 1894, revient à l'idée des lunettes à verres superposés, auxquelles il donne la forme suivante :

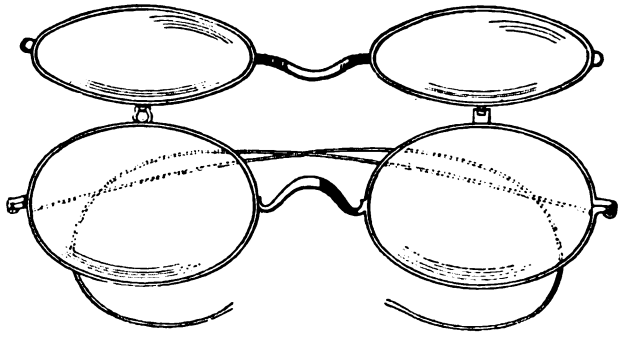

Fig. 18.

(1) *Œuvres posthumes de Benjamin Franklin,* publiées par son petit-fils M.-T. Franklin, p. 173. Cité par Chevalier.

Digitized by Google

S'il s'agit d'aphakie ou de combinaisons hypermétropiques, le verre qu'on surajoute est un verre concave qui annihile une partie de l'effet du premier verre; s'il s'agit de myopie, les deux verres sont concaves. Pour que la juxtaposition de ces verres soit intime, ils seront plan-concaves ou plan-convexes (1).

Les lunettes à dissection de Brucke (2) ne paraissent pas avoir eu beaucoup de succès. Elles étaient composées de lentilles plan-convexes de 22 centimètres de foyer, à inclinaison variable, avec de petits écrans à droite et à gauche de l'observateur.

Les lunettes sténopéiques de Daça de Valdes reparaissent, en 1854, dans la thèse de Van Wyngaarden (3). Malgré les travaux de Frœbelius (4), et le nom de lunettes panoptiques dont les décore Serres d'Uzès (5), elles ont eu peu de vogue. Donders rappelle l'attention sur elles, sans les empêcher de retomber dans l'oubli.

Stevenson (6), en 1891, invente les lunettes pour plongeurs, avec verres spéciaux qui neutralisent le défaut de réfraction causé par le contact de l'eau sur la cornée.

(1) *Lunettes à verres superposés pour myopes et hypermétropes*, Recueil d'Ophtal., août 1896.

(2) Archiv für Ophtalmologie, t. V, p. 182.

(3) *Dissertatio ophtalmicomedica de perspicillis stenopœis ad visum obfuscata cornea turbatum, emendandum accommodatis.* Utrecht, 1854.

(4) *Utilité des lunettes sténopéiques,* Med. Zeitung Russlands, 1855, n° 28.

(5) *La lunette panoptique capillaire,* Annales d'oculistique, t. 38, 1857, p. 223.

(6) The american journal of opht., janvier 1891.

Digitized by Google

CHAPITRE XV.

XXXIX. Les verres en usage au XIX^e^ siècle : verres périscopiques, l'astigmatisme et les verres cylindriques, les verres achromatiques, les verres prismatiques, les verres toriques, les verres hyperboliques. — XL. Numérotation des verres. — XLI. Fabrication des verres.

XXXIX.

Autrefois, les verres de lunettes et de binocle étaient ronds. Les verres ovales furent importés d'Angleterre au commencement du siècle ; leur usage excite la colère de Beer : « Rien n'est si ridicule que les petits verres ovales actuellement en usage, ils couvrent à peine la fente palpébrale à moitié ouverte et limitent singulièrement le cercle de la vision. Ils nous viennent, à ce que j'ai entendu dire, d'Angleterre. De pareilles lunettes sont des jouets pour les gens qui veulent paraître à moitié aveugles, ainsi que l'exige la mode ; ces malheureux porteurs de ces verres doivent regarder par dessus leurs lunettes ou sont exposés à chûter ou à marcher sur les gens. »

On fait les verres ronds, ovales, carrés ou octogones, nous dit, en 1824, l'opticien anonyme allemand ; ces changements de forme sont surtout affaire de mode ou désir d'attirer le public par l'appât de la nouveauté.

Jusqu' au XIX^e^ siècle, on n'utilisa pour les lunettes que les verres plans, les verres plan-sphériques et les verres bisphériques. Nous allons assister à la naissance d'autres sortes de verres.

Les verres ménisques ou périscopiques sont de date ancienne. Huygens, vers 1660, les recommandait pour objectif de télescope. Smith, à la fin du XVIII^e^ siècle, proposa de les employer comme verres de lunettes, mais c'est Wollaston (1), en 1804, qui les mit en usage sous le nom de verres périscopiques : ils furent construits pour la première fois par l'opticien Georges Dollond. L'opticien Cauchoix les introduisit en France, en 1813, sous le patronage du physicien J.-B. Biot.

(1) *Sur un perfectionnement dans la forme des verres de lunettes,* Philosophical Magazine, XVII, janvier 1804, p. 327.

Digitized by Google

Jusqu'à ces dernières années, les verres périscopiques étaient peu recommandés, sauf par les opticiens. Donders (1) ne leur voit pas grand avantage. Woinow (2) établit que leur effet prismatique est aussi considérable que celui des verres bisphériques, et Giraud-Teulon (3) n'est pas convaincu qu'ils augmentent le champ superficiel de visibilité.

Un opticien de Munich, Steinheil, a donné aux ménisques convexes concaves une épaisseur considérable, de façon à obtenir un fort grossissement (3 à 5 diamètres); sous cette forme, ils ne peuvent être montés en lunettes et servent comme loupes sous le nom de cônes de Steinheil. Badal (4), en 1883, reprit l'étude théorique des verres périscopiques. Il conclut que ces verres ne pouvaient être mis en usage que dans les degrés faibles d'amétropie. Ostwalt (5) vient de nous donner de ces verres un exposé plus complet. Il admet que les ménisques sont avantageux comme verres divergents, mais qu'ils n'offrent aucun avantage sensible dans les verres convergents.

La première observation d'astigmatisme remonte à Young au commencement du XIX^e^ siècle (6). Il constata avec son optomètre que s'il plaçait les deux trous d'épingles sur une ligne horizontale, la distance la plus éloignée de la vision distincte était de 7 pouces, tandis qu'elle était de dix pouces s'il plaçait les deux trous sur une ligne verticale (7). Young attribuait ce défaut à la la position oblique que le cristallin devait occuper dans son œil.

Vers 1810, Fischer reconnaissait l'astigmatisme sur lui-même et

(1) Cité par de Wecker, *Traité des maladies des yeux*, 2^e^ édition, tome II, p. 532.

(2) Courrier médical de Moscou, 1874, n. 25.

(3) *Physiologie et pathologie fonctionnelle de la vision binoculaire*, 1861, p. 486.

(4) *Verres périscopiques et cônes de Steinheil*, Annales d'oculistique, 1883, t. 89, p. 19.

(5) *Des verres périscopiques et de leurs avantages pour les myopes*. Paris, 1899.

(6) L'historique de l'astigmatisme a été exposé par Javal : *Histoire et bibliographie de l'astigmatisme*, Annales d'oculistique, 1866, t. LV, p. 105. Nous y avons largement puisé.

(7) L'optomètre de Young n'est autre chose que la reproduction de celui de la Hire. Il est fondé sur le même principe : faites dans une carte deux trous d'épingle à une distance moindre que le diamètre de la pupille, l'image d'un objet regardé à travers ces trous n'apparait simple que lorsque l'objet est au foyer de la vision parfaite. L'instrument de Young se compose d'une bande de carton sur laquelle est tracée une ligne noire. L'extrémité antérieure de la bande de carton, est relevée à angle droit et percée d'un trou, dans lequel on met des diaphragmes consistant en des plaques de carton percées de deux trous d'épingle plus ou moins distants l'un de l'autre, ou de fentes longitudinales de largeur différente (de 1/40 à 3/10 de pouce). Un curseur se déplace sur la ligne noire; on l'arrête au point où la ligne cesse d'être vue double. Une échelle métrique à côté indique la distance de la vision distincte.

Digitized by Google

lui donnait comme cause une irrégularité de forme de la cornée. Ayant constaté ce défaut à un degré variable chez différents individus, il considérait la cornée comme une surface de tore.

En 1817, Ayry, directeur de l'Observatoire de Greenwich, constate ce même défaut sur son œil. Son collègue, le docteur Whewel propose pour cette anomalie le nom d'astigmatisme.

Hamilton en 1847, Goode en 1848, Schnyder en 1849, décrivent plusieurs cas d'astigmatisme. En 1852, Goulier envoie à l'Académie des sciences un pli cacheté contenant le résultat de ses recherches sur l'astigmatisme. En 1859, commencent les recherches de Knapp, qui aboutissent avec le mémoire de Donders (1862) et les travaux de Javal (1865), à introduire les verres cylindriques dans la pratique courante.

Les lentilles cylindriques étaient connues depuis longtemps (Ptolémée au IIe siècle les cite), mais inutilisées. Chamblant le premier, vers 1820 (1), crut remarquer que sa vision était meilleure avec une loupe à surface cylindrique qu'avec une loupe à surface sphérique : il fabriqua les premiers outils destinés à tailler les verres cylindriques.

En 1824, l'opticien anonyme allemand parle en ces termes des verres cylindriques : « Ils sont exempts de ces défauts que présentent les verres sphériques. Ces verres se composent de deux segments d'un cylindre réunis de façon à avoir leurs axes et leurs surfaces opposés. Le pouvoir grossissant ou rapetissant d'une surface cylindrique est la même dans toute l'étendue du cylindre. Le segment d'un cylindre grossit ou rapetisse l'objet dans la mesure de sa courbure donnant donc une modification à l'image, mais cette modification se produit aussi dans le segment opposé; aussi est-il suffisant de placer ces deux segments dans une direction d'axe et de surface telle que chacune de ces surfaces, agissant de façon opposée, le changement produit par l'une soit annihilé et l'image apparaisse dans toute sa netteté.

« Les verres à surface cylindrique n'ont pas les défauts des verres sphériques : tous les points du verre cylindrique sont, par rapport à l'axe, dans un même rapport d'angle et ont un foyer

(1) Javal dit vers 1825 ; mais, évidemment, il y a une erreur de date, puisque Chevalier, dans son édition de 1820, parle ainsi des verres de Chamblant : « On a proposé ces derniers temps, sous le nom de dioptrique quadrangulaire, l'usage de verres formés de deux segments cylindriques convexes ou concaves, que l'on oppose à angle droit et d'où résultent des milieux qui ont la propriété des verres convexes ou concaves ordinaires » (p. 248).

Digitized by Google

particulier dont la force est toujours la même. Il n'y a là pas déformation d'image comme dans les verres habituels. Le pouvoir grossissant ou rapetissant est étendu dans toute la surface du verre, avec partage égal et identité de lumière : aussi chaque point peut-il, dans toute l'étendue du verre graduellement devenir centre et foyer. Ainsi l'œil peut glisser sans fatigue sur toute la surface du verre, parce qu'il trouve partout un foyer semblable et une image semblable sans déformation. Enfin, la lumière traversant semblablement le verre ne subit aucune décomposition, comme cela se passe dans les verres lenticulaires qui engendrent des irrisations blessant l'œil. Cette espèce de verres offre un champ visuel très étendu. Les verres cylindriques sont susceptibles d'un poli très fin et présentent donc de grands avantages sur les lunettes à verres lenticulaires ou sphériques. Ils conviennent surtout aux loupes et verres semblables, parce qu'ils ne fatiguent pas du tout la vue et montrent une image claire et nette.

« Ces avantages des verres à surface cylindrique sont plus remarquables et évidents lorsqu'on les juge d'après les principes optiques. Cela intéresse aussi depuis peu le public, ému par les notices alléchantes qu'en font les opticiens ou poussé même par les médecins. Le temps et l'usage décideront si l'emploi de ces verres laisse espérer un long avenir. On doit penser qu'il ne faut pas toujours nous contenter pour nos yeux de l'emploi des règles et des principes de l'optique, puisque la nature, dans la vision elle-même, ne dédaigne pas de se moquer quelque peu des principes précis de l'optique. »

Ayry le premier, en 1827, corrige son astigmatisme au moyen de verres cylindrosphériques que lui fabriqua Fuller à Ipswich.

Weller est, je crois, le plus ancien auteur qui cite les verres cylindriques dans un traité des maladies des yeux : « Les verres à surface cylindrique ont été inventés dernièrement par Galland de Cherveux et ne sont connus en Allemagne que depuis peu de temps. » Mais il ignore leur usage quand il ajoute : « Ces verres semblent à plusieurs égards mériter la préférence sur les verres sphériques ordinaires. On leur a donné la forme octangulaire sans doute uniquement pour les distinguer de ceux qui ont été usités jusqu'à ce jour et pour attirer le public par le charme de la nouveauté (1). »

Les verres cylindriques semblent moins connus en France.

(1) *Traité des maladies des yeux*, 1832.

Digitized by Google

Chevalier, en 1841, nous dit : « Les verres à surface de cylindre inventés par M. Galland sont aujourd'hui presque en ièrement abandonnés et ne peuvent servir pour aucun instrument d'optique. » Il le répète encore dans son édition de 1862 : « Cette forme cylindrique est tout à fait pernicieuse pour les verres de lunettes, et nous ne saurions trop indiquer que leur usage peut altérer la vue d'une façon tout à fait complète. » Suivent plusieurs pages pour démontrer leur inutilité.

Stokes, en 1849, invente sa lentille, qui depuis a subi bien des perfectionnements : elle se composait de deux verres cylindriques de même foyer (+ 3,5 et — 3,5) juxtaposés et pouvant tourner l'un sur l'autre, de façon à donner une série de verres cylindriques de force variée.

Desmarres, dans ses éditions de 1847 et de 1858, consacre ces quelques lignes aux verres cylindriques : « On a vanté ces dernières années les verres cylindriques ; beaucoup de personnes les blâment, d'autres au contraire s'en servent avec avantage : on ne les trouve plus guère à Paris que chez l'opticien Chamblant. » Cependant, dès 1852, Goulier formulait et faisait porter des verres cylindrosphériques que lui fabriquait un opticien de Metz, Belliéni. Mais ayant formulé des verres à cylindre incliné, Goulier reçut cette réponse : qu'on ne pouvait lui tailler les cylindres autrement que croisés à angle droit.

Watkins et Smith, opticiens anglais du XVIII[e] siècle, avaient cherché à obtenir des verres achromatiques, en combinant une lentille convexe et un ménisque concavo-convexe. Une autre espèce de verres achromatiques fut lancée vers 1840 : c'étaient tout simplement des verres blancs collés sur des verres bleus.

Les premiers verres achromatiques pour lunettes furent construits par Charles Chevalier, vers le milieu du siècle, avec une combinaison de crowntglass et de flintglass. Leur poids fait qu'on ne peut les employer que dans les numéros faibles, et comme c'est surtout dans les verres convexes forts qu'ils pourraient être utiles, nous nous expliquons facilement leur peu de succès.

Les verres prismatiques sont de date récente, car il me paraît difficile de les reconnaître dans ce passage de Sauvages parlant du strabisme et de son traitement : ***Utendum est perspicillis, quorum vitra inaequalem habeant latitudinem, vitrum angustius oculo straboni est afferendum*** (1).

(1) *Nosologia methodica.* Amsterdam, 1768, t. I, p. 743.

Digitized by Google

D'après Desmarres (1), c'est Chevalier qui le premier a conseillé leur emploi, vers 1844 : « Des verres prismatiques, dont on a soin de tourner la base dans le sens de la déviation, sont d'un très grand secours dans le traitement du strabisme. Un opticien fort intelligent de Paris (Chevalier), les a le premier signalés à l'attention des médecins, dès avant l'exposition des produits de l'industrie de 1844, et à cette exposition même. » Il regrette que les fabricants n'aient pu encore combiner, dans la taille de ces verres, le prisme avec des surfaces concaves ou convexes.

Les verres toriques auraient été taillés pour la première fois en Italie vers 1840, d'après Javal : « M. Cassas, peintre d'histoire, travaillait en 1818 dans l'atelier de M. Gros. Il constata avec désespoir que le maître ajoutait toujours des traits horizontaux sur ses dessins... il demanda en vain à tous les physiciens et à tous les opticiens de lui procurer des verres qui lui permettent de voir les lignes horizontales. Ce n'est que vers 1840 ou 1844 qu'un opticien de Rome, Suscipi, lui tailla des verres qui corrigeaient passablement son astigmatisme. Ces verres, convexes sphériques sur la face antérieure, présentaient du côté de l'œil une surface de tore concave. »

Ces verres restèrent dans l'oubli jusqu'en 1877, où Georges Poullain présenta un appareil pour fabriquer les verres toriques concaves (2).

Javal (3), en 1889, prône leur emploi dans la correction de l'astigmatisme : ils ont l'avantage de présenter une réfraction régulière dans toute leur superficie et de ne pas obliger le sujet à tourner la tête pour toujours regarder par le milieu du verre. Valude (4), Steiger (5) insistent sur leurs avantages.

Pflueger (6) indique qu'on peut tailler des verres toriques à double foyer. Prentice (7) montre l'avantage qu'il y aurait à substituer dans l'aphakie les verres toriques aux verres cylindro-sphériques et le moyen pratique de passer de la formule des uns à la formule des autres.

Les verres hyperboliques ont fait leur apparition en 1879, au congrès d'Heidelberg, sous les auspices de Raehlman de Dorpat,

(1) *Traité des maladies des yeux,* 1858, t. III, p. 669, 677 et 705.
(2) D'après Bull, *Lunettes et pince-nez*. Paris, 1889.
(3) Académie de médecine, 27 août 1889.
(4) Congrès d'opht. de Berlin, 1890.
(5) Klin. Monatsblatter für Augenh. juillet, 1891.
(6) *Ibidem,* janvier 1893.
(7) The ophtalmic Record, janvier 1895.

Digitized by Google

qui les emploie dans les cas de kératocone et d'astigmatisme irrégulier. La fabrication de ces verres est chose délicate : le bloc de polissage ne peut se mouvoir sur le verre en tout sens. Aussi les premiers verres que posséda Raehlman présentaient des éraflures, étaient opaques par place. Ceux qu'on essaya d'obtenir par fonte étaient irrégulièrement réfringents. Les verres de Raehlman avaient 4 centimètres de diamètre, la profondeur du cône variait de 1/2 à 2 millimètres.

Dor (1), en 1881, obtint d'Artaria, opticien à Genève, des verres beaucoup plus parfaits, variant de 1/2 à 3 millimètres : leur prix était relativement peu élevé (25 fr. la pièce). Ils donnent une acuité supérieure à celle que l'on obtient avec le trou sténopéique ou les verres cylindriques.

XL.

La plus ancienne numérotation des verres de lunettes qui nous soit parvenue est celle indiquée par Daça de Valdes en 1623 : « Les degrés des lunettes sont des portions de sphère, qui se vont diminuant depuis une sphère de deux aulnes jusque à une autre aussi petite que le diamètre que tient la rondeur de l'œil : les degrés se vont en augmentant selon que se vont diminuant les sphères .. de manière que la différence de diamètre qu'a la plus grande sphère à la moindre, se divise en trente parties, auxquelles nous donnons le nom de degré, commençant son nombre depuis la portion de la grande sphère et finissant au nombre trente en la portion de la mineure qui est celle de l'œil. » Les verres étaient donc gradués en raison directe de leur pouvoir réfracteur, comme dans le système actuellement en usage. Sur les échelles données par Daça de Valdes, Albertotti a pu constater que le degré de Daça de Valdes avait sensiblement la valeur de la dioptrie.

Manzini (1660) rapporte que six lentilles convexes de force différentes étaient usitées pour les vieillards : il prend comme base le rayon de courbure de la calotte sphérique sur laquelle elles sont taillées. Pour traduire exactement le tableau de Manzini, il faut se rappeler que les verres faibles étaient alors plan-convexes ; seuls les verres forts (*mezza calaratta* et *calaratta*) étaient bi-convexes. Nous avons ainsi, comme valeur réfringente, les résultats suivants

(1) *Traitement du kératocone par l'emploi des verres coniques.* Lyon médical, 20 février 1881.

Digitized by Google

(R désignant le rayon de courbure de la calotte sphérique, l'once valant, ainsi que l'indique Albertotti, o^m0316, et la minute $o^m000528$) :

De 40 à 50 ans, R =	10	onces	50	minutes =	o^m34 =	1	dioptrie,	5
50 à 60 —	4	—	30	—	o^m14	—		3,5
60 à 70 —	4	—		—	o^m125	—		4
70 à 80 —	3	—	30	—	o^m11	—		4.5
Mezza cataratta,	3	—	10	—	o^m095	—		10
Cataratta,	2	—	45	—	o^m085	—		11,5

Pour le même âge, Daça de Valdes conseillait des verres sensiblement analogues de 2 ; 3 ; 3,5 et 5 degrés ou dioptries.

Plus tard, ainsi que l'indique Sauvages, on numérota les verres par la distance de leur foyer, c'est ce système qui était employé jusqu'à ces derniers temps ; une lentille du numéro 20 avait son foyer à 20 pouces, on doublait s'il s'agissait de verres plan-sphériques.

Ramsden introduisit en Angleterre une numérotation spéciale pour les verres concaves : « Pierce m'a raconté que feu Ramsden établit son premier numéro de verre concave semblable en force à un verre convexe de 24 pouces, c'est-à-dire qu'un verre convexe de cette susdite longueur focale, uni à un verre concave numéro 1, agit comme un verre plan. Un verre concave qui neutralise un verre convexe de 21 pouces correspond au numéro 2 ; 18 pouces au numéro 3 ; 15 pouces au numéro 4, et ainsi de suite (1).

En 1841, Charles Chevalier s'occupait de changer cette numérotation et de désigner les verres d'après leur distance focale mesurée en centimètres : « On a classé les verres de lunettes par numéros, qui représentent leur distance focale estimée en pouces. Nous nous occupons d'appliquer le système décimal au numérotage des verres. Cette nouvelle classification par centimètres permettra de graduer plus délicatement l'échelle optique, la vue ne pourra que gagner à une transition moins brusque ; mais pour une telle réforme, il faut renouveler en entier le matériel que nous possédons actuellement, et ce travail assez considérable ne pourra être terminé avant l'année prochaine. » Il ajoute encore en 1864 : « Nous espérons bientôt avoir tous nos verres gradués suivant le système décimal. »

Soleil fils, en 1857, proposa de définir les lentilles par le grossissement qu'elles fournissent. Ce n'est pas la théorie qui a pré-

(1) Kitchiner, *op. cit.*

Digitized by Google

valu. Le système proposé par Nagel en 1867 fut adopté au congrès ophtalmologique de Bruxelles en 1875, sur la proposition de Monoyer, qui créa pour la nouvelle unité de réfraction le terme de *dioptrie*.

Dans ce nouveau système on a pris comme unité de force réfringente une lentille de un mètre de foyer ayant une valeur réfractive d'une dioptrie. Une lentille deux fois plus forte, ayant un foyer deux fois plus rapproché (0,50), sera dite de deux dioptries et ainsi de suite.

XLI.

« La meilleure matière pour la fabrication des verres, nous dit Kitchiner, est le verre blanc en feuilles d'Allemagne et de Hollande; il est transparent et dur, a le moins possible de taches et de veines, est susceptible d'un poli parfait. Le crownglass anglais est trop sombre et parsemé de taches; les verres en feuilles d'Angleterre et de France sont difficiles à polir. » Depuis lors, les choses ont peu changé.

Le cristal de roche, dont le Brésil et surtout Madagascar nous fournissent de beaux spécimens, n'est plus guère employé pour les verres de lunettes. Il possède la propriété de la double réfraction; aussi, s'il n'est pas taillé exactement perpendiculairement à son axe, les objets vus à travers un pareil verre manquent de netteté ou sont vus doubles. Il n'a même pas l'avantage qu'on lui attribuait de se couvrir moins facilement de buée que le verre. Outre la difficulté de la taille, il présente trop souvent des bulles et des stries. En somme, on peut dire que les verres en cristal de roche sont inférieurs aux verres de cristal artificiel (1).

Les différents verres qui peuvent être employés dans la fabrication des verres de lunettes sont le flintglass, le crownglass, le verre ordinaire.

Le flintglass (caillou-cristal) est un silicate de potasse et de plomb. Il possède un pouvoir dispersif considérable : il ne sert qu'à la construction des combinaisons achromatiques. Il se raye facilement. Il ferait donc de très mauvais verres de lunettes, irisant les objets et perdant facilement leur poli.

Le crownglass (verre de couronne) est un silicate de potasse et

(1) Le verre en cristal de roche se reconnaît à la pince à tourmaline : s'il est bien taillé, il donne des anneaux colorés circulaires et exactement au centre du verre.

Digitized by Google

de chaux; il serait susceptible de fournir de très bons verres de lunettes, si tant est qu'il ait jamais été employé.

Les lunettes se font aujourd'hui en France avec du verre de vitre ou verre de Saint-Gobain (1). Les verres sont différenciés en catégories, selon leur pureté : extra-blancs, extra-fins, fins, demi-fins et verres inférieurs ou koylos.

Les plaques de verre sont découpées en disques, auxquelles on donne la courbure en les usant avec de l'émeri sur des calottes sphériques ou cylindriques, par un mouvement circulaire dans le premier cas, par un mouvement de va et-vient dans le second. Les instruments ont été perfectionnés, mais le procédé est le même que celui que nous avons trouvé décrit par Porta au XVI[e] siècle.

Chevalier prétendait que les verres, pour être parfaits, doivent être travaillés isolément au bloc manuel; il exprime le désir que le travail des verres de lunettes au bloc par la machine à vapeur soit défendu par la loi. Il paraîtrait que l'opinion contraire serait la vraie et que les verres faits à la machine ont une courbure plus régulière que ceux taillés à la main. « On a donné de nombreuses raisons, raconte Pierce, pour persuader au public que les verres doivent être taillés et polis séparément un par un. Sans cela, ils sont pleins de défauts : longueur focale variable, déformation des objets, irisement. Mais quiconque connaît la taille des verres sait parfaitement qu'un verre de courbure aussi minime qu'un pouce et demi, sera difficilement taillé à la main avec autant d'exactitude et de régularité que lorsque plusieurs verres sont taillés ensemble sur le même bloc. Ce bloc contient habituellement quatre douzaines de verres, qui sont taillés et polis ensemble sur une autre surface, qui a une courbure correspondant à la longueur focale que l'on désire. La solidité du bloc est un sûr garant contre la possibilité des courbures irrégulières. »

(1) Voici, d'après les chimistes, la composition de ces différentes espèces de verres :

Flintglass.

Silice	42,5
Oxyde de plomb	43,5
Potasse	11,7
Alumine	1,8
Chaux	0,5

Crownglass.

Silice	60,6
Carbonate de potasse	25,5
Chaux éteinte	12,7
Nitrate de potasse	1,2

Glaces de Saint-Gobain.

Silice	73
Chaux	15,5
Soude	11,5

Verre à vitre.

Silice	69,6
Chaux	13,4
Soude	15,2
Alumine	1,8

Digitized by Google

On a aussi tenté d'obtenir les verres concaves ou convexes par fonte et pression. « Il y a quelques années, on importait de Hollande des lunettes, dont les verres étaient obtenus en chauffant des plaques suffisamment pour leur donner par pression la forme concave ou convexe sans autres soins ultérieurs. De tels verres avaient des courbures irrégulières et étaient fort nuisibles pour la vue : on les répandait surtout en France et en Allemagne. » (Pierce, cité par Kitchiner.)

Les verres plan-sphériques grossiers ont l'inconvénient d'être polis seulement sur la courbure. « En Angleterre, il n'est pas rare de trouver chez les colporteurs des verres taillés sur une seule face, l'autre restant telle qu'était la plaque de verre primitive avec ses veines et ses irrégularités : ils dispersent irrégulièrement la lumière, déforment les objets et sont aussi nuisibles pour les yeux que les précédents » (Pierce).

Au commencement du XIX^e^ siècle, le prix des lunettes était le suivant, d'après Kitchiner :

Lunettes d'argent à doubles branches avec verres		26 fr.
Les mêmes, avec verres en cristal du Brésil.....		42
Lunettes en argent à branches simples avec verres		12
Les mêmes, avec verres en cristal du Brésil.....		34
Lunettes d'acier, doubles branches.....		5
Lunettes d'acier, branches simples	1 f. 80 à	3 70
Étui, maroquin.....		1 15

En France, vers 1841, Chevalier avait les prix suivants :

Lunettes en argent, verres fins et étui.....		12 fr.
Les mêmes verres, cristal de roche.....	25 à	30
Lunettes en acier bleui, verres fins.....	5 à	20
Lunettes en fer, verres fins		4
Lunettes, écaille, verres fins....		14

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

XLII. Verres colorés et verres protecteurs.
XLIII. Le traitement par les verres colorés.

XLII.

Les couleurs en usage pour les verres colorés furent au début du XIX^e^ siècle le vert et le bleu : « Le bleu pâle, nous dit Chevalier (1), est une couleur favorable, c'est celle que le reflet d'un beau ciel, la clarté silencieuse de la lune donnent à tout l'horizon dans l'absence du soleil... Mais c'est surtout le vert qui par sa nature semble le plus ami de la vue, c'est la couleur dont la nature entière se pare dans ses beaux jours et sur laquelle l'œil se repose avec le plus de plaisir ; aussi les lunettes vertes sont-elles les plus employées. »

Reveillé-Parise (2) n'est pas moins poétique : « La couleur verte est celle qui l'emporte sur les autres. Qui ne sait que ce rayon, qui occupe le milieu de l'échelle optique, est le plus agréable de tous ? La couleur verte est la couleur favorite de la nature : elle l'a tellement prodiguée et variée dans son inépuisable fécondité, qu'on ne trouve pas deux plantes dont le vert soit parfaitement identique.»

Et comme corollaire de cette heureuse influence du vert sur la vue, on lit dans le *Bulletin thérapeutique* de 1839 l'entrefilet suivant : « On a disposé à l'Hôtel-Dieu deux petites salles pour les malades atteints d'affections oculaires ; ces salles ont été peintes en vert et on a mis des rideaux verts aux lits et aux croisées. »

Les verres colorés rencontrèrent dans le public médical de nombreux détracteurs : « Tous les verres colorés, dit Kitchiner, augmentent les efforts de nos yeux et les conduisent à un état d'irritation qui les rend impropres à l'usage. Les verres colorés en vert ou autrement couvrent les objets d'une demi-obscurité et ne doivent être employés que par ceux qui travaillent sur du blanc ou sur des couleurs brillantes et fatigantes. » Kitchiner ne tolère l'emploi du vert que dans les conditions suivantes : « Lorsque les

(1) *Le conservateur de la vue*, 1820.
(2) *Hygiène de la vue, loc. cit.*

Digitized by Google

yeux ont beaucoup à lire, écrire, etc., et sont par cela même irrités, on peut mettre des carreaux verts aux fenêtres ou placer devant soi pendant le travail un verre vert ou un écheveau de soie verte ou bien un verre vert monté sur un socle et projetant sa lumière sur le livre ou le travail. »

« C'est à tort, nous dit Scarpa (1), que l'on pense que l'usage soutenu des lunettes vertes soit nécessaire pour calmer l'excès de sensibilité des yeux. Après quelques mois, les malades ne peuvent plus supporter la lumière la plus modérée, et ils sont obligés d'avoir recours à des verres plus fortement colorés, verres dont ils ne peuvent ensuite plus se passer, même dans leur chambre. Ceux qui ont la précaution de ne se servir que de verres peu colorés et de n'en faire usage que lorsqu'ils s'exposent aux rayons du soleil ou lorsqu'ils voyagent sur la neige, finissent au bout d'un an ou deux par se passer de ce secours. »

Muller (2) leur fait le même reproche que Gendron au siècle précédent.

Reveillé-Parise n'est pas tendre pour eux : « Il ne faut pas croire que les verres colorés donnent aux objets cette belle couleur amie de l'œil que la nature prodigue dans l'atmosphère, ce serait une erreur : ils paraissent ternes, sans netteté, d'une couleur sombre et triste qui diminue, à la vérité, l'intensité de la lumière, mais ne flatte et ne récrée la vue en aucune manière. »

Sichel (3) se prononce contre les lunettes convexes bleues plus ou moins foncées : elles donnent naissance à l'amblyopie, à la photophobie, à la phothopsie, à la myodésopsie, etc.

Les verres fumés, verres à teinte neutre, sont le résultat des recherches de l'abbé Rochon et de Vincent Chevalier : ils parurent en 1816.

Fischer (4) proposa de les remplacer par deux verres de nuance différente, l'une primitive, l'autre complémentaire, tel le rouge et le vert ; on mitige ainsi la lumière sans déco'orer les objets. Cette invention n'est pas restée dans la pratique.

Depuis l'invention des verres fumés, les verres verts sont peu à peu tombés dans l'oubli et ne se trouvent plus que dans les boîtes de quelques colporteurs arriérés.

(1) *Traité des maladies des yeux*, 1802-1811, t. II, p. 240.
(2) *Réflexions sur l'abus des bésicles vertes*, Gazette de santé, 15 août 1820.
(3) *Des lunettes*, *loc. cit.*
(4) *Sur les lunettes de verre coloré*, par le Dr Fischer, de Nordhausen, Allgemeine med. Central-Zeitung, 1848.

Digitized by Google

Les verres fumés à leur tour sont menacés par le progrès : on a proposé de leur substituer d'abord les verres azurés. Calderini (1) leur reconnaît la supériorité d'intercepter les rayons irritants (rouges, orangés, jaunes et verts).

Ficuzal (2) prône les verres gris-jaune (obtenus par le mélange du jaune, du bleu et du noir de fumée), pour éliminer les rayons verts, dont l'action porte à son maximum la migration du pigment et les mouvements des éléments rétiniens.

Pergens (3) considère le rouge comme la couleur la plus nuisible à l'œil, et le bleu comme la meilleure teinte pour assurer le repos de la rétine.

Dobrowski (4), concluant qu'il est impossible de trouver des verres colorés propres à préserver également tous les éléments nerveux de la rétine, revient aux verres fumés qui atténuent seulement l'intensité lumineuse.

Pour Schulek (5), ce sont les rayons ultra-violets qui sont nuisibles à l'œil. Les lunettes destinées à les éliminer se composent de deux lamelles de verre, entre lesquelles se trouve une couche de triphénilméthan en solution dans le xylol. On peut donner aux lamelles les formes aptes à corriger tous les vices de réfraction : ces lunettes n'auraient pas un poids exagéré (25 à 30 grammes).

Après un règne de dix-huit cents ans, ce malheureux vert est jeté aux gémonies; le rouge et le violet sont ses compagnons d'infortune. Il en est des verres de couleur comme des remèdes, il faut en user pendant qu'ils guérissent.

Pas plus que les autres verres, les verres colorés ne méritent le nom de conserves, dont les ont décorés les opticiens : « On peut se figurer que les verres conservent la vue et méritent alors le nom de verres de conserves. Mais quiconque pense que ces lunettes peuvent aspirer à maintenir la vue dans son intégrité se trompe singulièrement. Il n'existe aucun verre capable de préserver l'œil de la fatigue du travail. Beaucoup de jeunes gens se servent de lunettes avec verres plans, dans l'idée de se conserver la vue. Cette manière de voir est plus nuisible qu'utile. Souvent le port de ces

(1) *Verres hygiéniques contre l'influence nuisible de la lumière du gaz et du pétrole,* Giornale d'oftalmologia italiano, 1870.

(2) Bulletin de la clinique ophtalmologique des Quinze-Vingts, avril-juin 1887.

(3) Société belge d'ophtalmologie, décembre 1896.

(4) Annales d'oculistique, 1873, p. 156.

(5) *Schutzbrillen gegen Ultraviolettstrahlen,* Ungarische Beitrage zur Augenheilk. t. II, 1900.

Digitized by Google

verres est affaire de mode : ils devraient alors porter le nom de lunettes de conversation, et leur emploi montre la folie de ceux qui les portent (1) »

C'est surtout les opticiens qui lançaient ces verres conservateurs, contre lesquels les médecins mettent le public en garde. On a cru qu'en portant certaines espèces de verres, nous dit Carron du Villars, on conservait la vue, et pour cela les opticiens en tout temps et dans tous les pays se sont mis en frais pour trouver ce précieux meuble : sans contredit, nous aurons un de ces jours les lunettes homeopathiques. »

Beer s'était déjà élevé contre cette duperie : « Quelques opticiens avides se vantent de pouvoir fabriquer des lunettes conservatives : elles n'existent pas plus que des béquilles conservatives, préservant de toute déformation des membres. »

Les lunettes dites conserves méritent tout au plus le nom de préservatrices, mettant l'œil à l'abri de la trop grande lumière, de la poussière et du vent.

Autrefois, ces lunettes préservatrices se composaient d'un verre blanc ou coloré et d'une partie en cuir ou en étoffe, comblant le vide entre le verre et le rebord orbitaire. L'œil était ainsi complètement *emmaillotté*. Weller repousse ces lunettes : il les accuse de faire inutilement transpirer l'œil et de prédisposer aux affections carrhales.

Au lieu de cuir, on garnit ensuite les côtés soit avec une plaque de verre, soit avec une pièce de toile métallique : les unes comme les autres n'ont pas trouvé grâce devant Desmarres. Ces lunettes furent d'ailleurs rapidement remplacées par les verres coquille. S'ils sont bien taillés, ces verres sont inoffensifs. « Mais souvent, dit Eaton (2), ils possèdent une réfraction astigmatique avec axes variables. »

Actuellement, l'automobilisme tend à remettre en usage les vieilles lunettes emmaillottant l'œil.

A côté des lunettes coquille se placent les lunettes en toile métallique. Vers 1840, on importa d'Angleterre des lunettes en toile métallique très fine et diversement colorée pour remplacer les verres de couleur : elles n'eurent pas grand succès. Les casseurs de pierres et les chimistes sont les seuls à faire usage de nos jours des lunettes ou masques pareils.

(1) Traité anonyme allemand de 1824, *op. cit.*

(2) *Des méfaits des verres coquille et des troubles de réfraction qu'ils entraînent,* The american journal of ophtalmologie, mars 1891.

Digitized by Google

XXXVIII.

La cure par les verres colorés a été entreprise en Allemagne par Boehm, vers 1858. Boehm (1) se sert de verres bleus : « Il ne faut pas se contenter, dit-il, de voir dans les verres bleus un moyen d'affaiblir la lumière ; la lumière bleue entre dans la catégorie des médicaments proprement dits et positivement efficaces. » La lumière bleue est plus réfrangible que la lumière blanche ; d'autre part, l'œil n'est achromatique que dans les limites de la vision distincte : donc un verre bleu plan peut remplacer un verre convexe blanc. Par ses recherches dans les ateliers, Boehm établit en outre que le bleu est une lumière bienfaisante : les ouvriers travaillent sur le bleu aussi longtemps que l'on voudra et sans fatigue, tandis que sur certaines couleurs, telle le vert pomme, le travail est très difficile. Les effets de la photothérapeutique de Boehm reposent sur ce que la lumière bleue : 1° amortit l'éblouissement ; 2° augmente la faculté de distinguer ; 3° rétablit la vue à distance et de près ; 4° calme la douleur ; 5° rend à la vue sa persistance.

Ces études reposent sur des données scientifiques sans aucun charlatanisme : elles sont curieuses et mériteraient certainement d'être reprises.

(1) *Ueber die Anwendung des blauen Doppel-Lichts auf leidende Augenpaare.* Berlin, 1858. — *Die Therapie des Auges mittels des farbiges Lichtes.* Berlin, 1862.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

XLIV. Le traitement par les verres.
XLV. Charlatanisme et charlatans.

XLIV.

Le traitement des affections oculaires par les verres fit son apparition en Allemagne, vers 1838. Un nommé Schlesinger (1), au moyen de verres de son invention, promettait, à grand fracas de réclame, la guérison de la faiblesse de la vue, des vues défectueuses, du strabisme, de la cataracte, de l'amaurose, etc. « Un de ses confrères en escroquerie, raconte Sichel (2), Wiesecké importa ce système en France, où il eut peu de succès et finit par avoir des démêlés avec la justice. » Ce traitement consistait à faire exercer le sujet avec des verres convexes forts, diminuant progressivement la force des verres.

Cunier (3), en 1842, reprit ces expériences et s'en trouva bien dans quelques cas d'asthénopie asthénique, d'anesthésie rétinienne ou d'amaurose chlorotique. Cunier n'a pas vu de près les expériences de Schlesinger. Par contre, Sichel put juger *de visu* la pratique de Wiesecké, et voici ce qu'il en dit : « Le croyant sincère et de bonne foi, j'observai attentivement sa pratique et lui adressai même plusieurs malades. Mais bientôt je m'aperçus que son assurance n'était qu'un charlatanisme effronté, que ses lunettes n'avaient rien de particulier, et que ses guérisons, dues au hasard, avaient plus particulièrement lieu dans les cas où la presbytie était en jeu et n'étaient pas plus fréquentes que celles que j'avais obtenues auparavant par l'emploi rationnel des verres convexes. »

En 1843, le traitement par les verres florissait à Montpellier, sous les auspices et le patronage de la Faculté. Le thérapeuthe, de nationalité anglaise, avait nom Philippe. Oculiste-opticien diplômé, il a publié sa méthode en deux petits opuscules, qui sont la répé-

(1) *Les maladies des yeux, guérison radicale par le seul moyen des verres de lunettes.* Paris, 1845.

(2) *Des lunettes, loc. cit.*

(3) *De l'emploi des verres de lunettes dans le traitement de quelques affections oculaires*, Annales d'oculistique, 1842, t. VII, p. 87.

Digitized by Google

tition l'un de l'autre (1). Ces deux brochures sont l'œuvre d'un charlatan de haut vol.

Philippe ne fait pas entrer dans le domaine de l'*oculiste-opticien diplômé* toutes les maladies des yeux : « Le traitement médical ou chirurgical de la cataracte, de la fistule lacrymale, de l'iritis et des diverses inflammations de l'œil, nous est *en général* étranger. » Mais cet *en général* nous montre que la règle devait subir de nombreuses exceptions Par contre, « la myopie, la presbytie, la diplopie, l'héméralopie, l'amaurose, la nyctalopie et la plupart des maladies dynamiques de l'organise visuel » sont l'apanage de l'oculiste-opticien diplômé. Sa thériaque consiste uniquement dans l'*emploi curatif des verres combinés.*

Comment est-il arrivé à cette découverte? Par une étude aussi longue qu'approfondie : « Pendant dix années qu'attentif au chevet du malade nous avons suivi la clinique de l'Hôtel-Dieu de Montpellier, nos études se rapportaient spécialement aux maladies des yeux, et, en présence d'un grand nombre de lésions, d'affections et de difformités variées, en présence des traitements que l'ophtalmologie pouvait fournir pour les affaiblir, les calmer ou les guérir, nous avons entrevu une branche nouvelle de guérison dans l'EMPLOI CURATIF DES VERRES COMBINÉS. »

Les travaux d'Hercule ne sont rien auprès des efforts qu'a dû faire l'oculiste-opticien diplômé pour établir sa méthode : « On ne se figure pas le nombre infini d'essais infructueux et dispendieux, par lesquels nous avons passé pour arriver aux résultats que nous avons obtenus : les recherches des foyers variés, des lunettes achromatiques, des verres périscopiques et une foule d'autres combinaisons nous ont occupé pendant plusieurs années. »

Mais aussi quels services cette méthode ne rendra-t-elle pas à l'humanité? « L'application de notre méthode préventive et curative par l'emploi des verres combinés est destinée à restreindre le nombre des opérations si douloureuses qui se pratiquent sur l'œil. » Quel est le mode d'action de ce procédé? Il est très simple. Prenons, par exemple, l'amaurose, *« qui est l'opprobre de la médecine »*, D'où vient-elle? Philippe va nous l'apprendre : « L'amaurose vient du mode vicieux selon lequel la lumière pénètre jusqu'à la rétine. »

(1) *Les rapports de l'art de l'opticien avec l'ophtalmologie,* par Henry Philippe, de Londres, oculiste-opticien de la Faculté de médecine de Montpellier. Montpellier, Bœhm, 1843, in-8°. — *Des maladies des yeux et de leur traitement par l'emploi des verres combinés,* par Henry Philippe, de Londres, oculiste-opticien de la Faculté de médecine de Montpellier. Paris, Baillère, 1864.

Digitized by Google

Les verres combinés non seulement agissent dans l'amaurose commençante, mais ils donnent encore des succès inespérés lorsque la vue est complètement perdue depuis des années.

Des amauroses passons aux anomalies de la réfraction. Pour la la myopie, « il faut appliquer des verres dont le foyer ne soit pas trop étendu, dont la divergence ne soit pas telle que la vue perde sa puissance première par une trop grande action des moyens de prothèse.» Et cette concordance dans le foyer, la divergence et la puissance première ne pourra être obtenue qu'au moyen des verres combinés. »

Pour la presbytie, les résultats sont merveilleux : « L'influence des verres combinés suivant les règles que l'expérience nous a apprises, nous a permis souvent, non seulement de renforcer la faculté visuelle, mais encore de dissiper toute lésion et de rétablir complètement les fonctions oculaires. »

Et les bienfaits des verres combinés ne se bornent pas là : ils agissent merveilleusement dans « l'anesthésie rétinienne, l'occlusion des pupilles, résultat souvent d'une iridopériphakite, le pannus celluleux, les néphélions, l'hyperkératose, etc. »

S'il ne se méprend pas sur la valeur incommensurable de sa méthode, l'opticien-oculiste diplômé de la Faculté de médecine de Montpellier n'ignore pas non plus la grandeur de la tâche qui lui incombe. Écoutons avec recueillement la péroraison de son œuvre : « Nous avons une plus grande tâche à remplir pour l'avenir ; nous n'y manquerons pas, et alors nous démontrerons que, même parmi les affections de l'organe visuel qui sont du domaine exclusif de la médecine, il en est qui peuvent être conjurées à leur origine, *la cataracte par exemple,* il en est qui peuvent être guéries même à leur apogée, nous voulons parler du strabisme, par notre méthode de l'emploi des verres combinés. »

Il serait temps, après toutes ces merveilles promises, de savoir en quoi consiste ce traitement par les verres combinés. Dans son édition de 1843, l'auteur s'excuse de ne pas traiter ce point, en disant « que les règles seraient trop longues à donner ». Dans son édition de 1864, il promet « de remplir prochainement cette obligation dans un travail spécial plus développé ». Inutile d'ajouter que ce travail n'a jamais vu le jour.

En somme, Henry Philippe était un charlatan doublé d'un ignorant. Il était ignorant en optique et paraît méconnaître les premières règles élémentaires de l'art de l'opticien ; en outre, malgré la parade d'érudition qu'il tente de faire, nous voyons, dans son

Digitized by Google

édition de 1864, qu'il ignore l'existence de l'ophtalmoscope, dont l'invention remonte à 1851, l'usage des verres prismatiques, des verres cylindriques, etc.

Quand il se dit oculiste-opticien diplômé de la Faculté de médecine de Montpellier, Philippe ne ment pas. La Faculté lui a accordé ce titre dans sa séance du 7 mai 1840. En plus, dans son libellé de 1843, figurent des lettres-certificats élogieuses de Lordat (1838), Delmas (1838), Lallemand (1839), Serres (1839), du doyen Caizergue (1840). Ces lettres, il est vrai, se bornent à constater qu'il a fourni à leurs auteurs de bons verres appropriés à leur vue, sans mentionner la mirifique invention des verres combinés. Mais il est plus étonnant de voir, en première page de son charlatanesque fatras de 1864, cette dédicace : « A mon ami Alquié, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Montpellier, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu Saint-Éloi, chevalier de la Légion d'honneur, etc., qui m'a aidé de ses lumières et encouragé de ses conseils. » Comment l'austère Faculté avait-elle laissé ce charlatan anglais s'introduire dans ses coulisses et y jouer un rôle, quelque subalterne qu'il fût ? Je l'ignore. Peut-être en était-il alors comme de mon temps, où il suffisait de ne pas être français pour avoir droit à toutes ses faveurs. En outre, vers 1840, et même encore en 1864, l'étude de l'oculistique était à Montpellier, comme dans toutes les Facultés de France (hormis Strasbourg), complètement délaissée : la dioptrique oculaire (si bien étudiée cependant au siècle précédent par Sauvages) était encore plus oubliée que l'oculistique. Aussi, les chirurgiens abandonnaient-ils volontiers à l'empirisme de l'opticien ignorant non seulement toutes les questions de réfraction, mais encore le traitement des affections les plus délicates.

XLV.

Les lunettes ont toujours été pour les charlatans un moyen d'exploiter la crédulité humaine. Nous avons vu, au XVI^e^ siècle, Bartisch s'élever contre les vendeurs de lunettes et leurs escroqueries. Au XIX^e^ siècle, les choses ont peu changé. Au début, ce furent des juifs allemands, qui parcouraient villes et campagnes, plaçant leurs *pons lunettes ;* mais bientôt des charlatans de toute nationalité leur firent une concurrence redoutable. Leur procédé, toujours le même, consistait ou bien à faire croire au client qu'on

Digitized by Google

lui donnait des verres extra-fins et à lui faire payer 40 ou 50 francs ce qui valait 40 ou 50 sous, ou bien à lui persuader qu'il avait besoin d'une douzaine de paires de lunettes.

Comme savoir faire de ces individus, Cunier (1) rapporte les faits suivants : « Madame la baronne de C... était atteinte de la cataracte : elle se mit entre les mains de deux opticiens ambulants. L'un d'eux lui donna des verres concaves, l'autre des verres convexes. En six mois, elle en usa pour 280 francs, toujours sans pouvoir lire. Arrive un opticien allemand, porteur de verres d'une invention nouvelle qui lui a valu un brevet de Sa Majesté l'Empereur d'un pays quelconque. Ces fameux verres sont des verres convexes bleutés : il en faut quatre paires à Madame de C..., elle se servira de chaque paire pendant dix jours, et arrivée à la dernière paire elle y verra, ci 400 francs. Ce n'est qu'après avoir constaté, quarante jours après, qu'elle n'y voyait pas mieux avec la quatrième paire qu'avec la première, que Madame de C... comprit qu'elle avait été mystifiée. — A un opéré de cataracte de Dupuytren, un opticien avait remis dix paires de lunettes (ci 450 fr.), avec un petit tableau indiquant les jours du mois et les heures de la journée, pendant lesquels il devait se servir de tel ou tel numéro. Il lui promettait par ce procédé de regagner une vue exquise. »

Il y a 25 ans, nous traversâmes une période où l'escroquerie à la lunette était pratiquée plus habilement. L'opticien nomade prenait le nom d'un oculiste célèbre défunt ou même vivant, et, sous ce titre, voyait des malades, donnait des consultations.

Le plus célèbre dans cet art de l'exercice illégal fut un juif de Marseille, Marius Lévy de son vrai nom. Voici l'enseigne qui, d'après ses prospectus, était censée surmonter sa porte :

Usine
à la Villette.
PARIS

AU TRÉSOR DE LA VUE

—o—

Succursale
à
TOULOUSE

MAISON L. M. SICHEL ET Cᵉ

OPTICIEN OPHTALMOLOGISTE

29, rue Paradis, 29

Marseille.

Il faisait le tour de la France, s'adressant spécialement aux prêtres et aux religieuses, et leur vendant 20 francs des lunettes,

(1) *Les marchands de lunettes,* Annales d'oculistique, 1844, t. II, p. 237.

Digitized by Google

qu'il payait 2 francs à un fabricant du Jura. Il ne se contentait pas d'être opticien, il était aussi le docteur Sichel, de Paris. En arrivant dans les maisons, il faisait valoir pompeusement ses titres : tantôt il était le docteur Sichel lui-même (mort cependant depuis quelques années, en 1868), tantôt son fils, son neveu ou son élève. Quelle que fût sa personnalité, le résultat de l'examen était toujours le même : le malade avait la cataracte, il lui fallait, pour guérir, une paire de lunettes et un collyre. Le collyre était inoffensif (eau de rose et laudanum), et comme il ignorait les lois élémentaires de l'optique, les verres qu'il donnait à ses patients étaient impropres à leur usage. En avril 1876, il vint échouer, au Havre, sur les bancs de la police correctionnelle qui brisa sa carrière, en lui infligeant deux ans de prison avec amende et dommages-intérêts au profit de Sichel fils.

Un autre marchand de lorgnettes, le sieur Eichoff, opticien ambulant, prenait le nom de « Mayer, célèbre oculiste de Paris, dont le nom fait autorité en France ». Le docteur Ed. Meyer, informé du fait, déposa une plainte contre son sosie, et le tribunal de Lille, en 1877, octroya au sieur Eichoff trois mois de prison pour escroquerie et exercice illégal de la médecine.

Il y a deux ou trois ans, était de passage à Avignon un oculiste américain, le fameux Nelson, qui a fini sa carrière sur les bancs de la police correctionnelle de Toulouse. Un de mes clients, atteint de paralysie de l'abducens, va le consulter : il se trouve en présence de la doublure du personnage, qui après un court examen, lui donne une paire de lunettes bleutées pour la modique somme de 30 francs. Cela fait, il introduit le patient dans le cabinet du célèbre *american oculist*. « Évidemment, lui dit le praticien, vous avez un nerf paralysé, et par un traitement spécial nous lui rendrons rapidement sa vigueur perdue, mais il faudrait d'abord déposer 200 francs. » Déjà mis en éveil par le prix des lunettes, mon patient sans rien dire prend son chapeau et s'en va.

Frisant l'escroquerie, il y a la réclame et ses fumisteries. Que d'inventions merveilleuses n'ont pas été faites par les opticiens? Au XVIII^e^ siècle, Kitchiner signale déjà à notre attention « le cristal sympathique, qui s'adapte si bien à la vue qu'avec une paire de lunettes l'acheteur en a pour sa vie. » Il met encore les malades en garde contre les *visual-glasses*, lancés en Angleterre par Martin, en 1785, « dont l'usage est riche en extraordinaires avantages ». Le XIX^e^ siècle voit naître de nouvelles merveilles, entr'autres les verres pour éviter la conscription. Ce produit a malheureusement fait son

Digitized by Google

temps. Mais, à côté, voyez les verres de M. X. Par leur douceur, ils fortifient les vues les plus altérées, ils durent dix ans, tandis que les autres ne durent qu'un an ; avec eux, les vieillards recouvrent leurs yeux de vingt ans. Nous avons aussi les verres pour les yeux qui voient voltiger des points noirs, les verres pour les paupières qui tremblent de faiblesse ou qui sont couvertes de sang ! N'oublions pas la modeste invention des lunettes curatives à verres gradués et purifiés, en concurrence avec les verres spéciaux pour les vues qui n'y voient qu'un peu et seraient abandonnées par tous les opticiens Et dans la qualité des verres, quelle imprudence ne commettent pas ceux qui, comme moi, se contentent de produits usuels ? Ils ignorent le cristal épuré, purifié, anglais, parallèle, convergent, divergent, perfectionné. Le cristal du Brésil a lutté un certain temps contre les verres en flint-glass cristal de roche, propres à rétablir, soulager, conserver les vues les plus mauvaises.

Mais goûtez le sel de cette réclame du début du XX^e^ siècle :

« L'Œil de l'Aiglon.

« Ce qui n'était qu'un proverbe, œil d'aigle ou œil d'aiglon, est devenu une réalité depuis que tout le monde, jeune ou vieux, myope ou presbyte, a reconquis ses yeux de vingt ans, grâce aux célèbres verres isométropes, dont nous entendons vanter les merveilleux effets par toutes les personnes qui en portent. Rappelons que le seul dépôt des verres isométropes est à ... chez le savant opticien .... »

Ces verres isométropes sont d'ailleurs illustres à plus d'un titre : Tscherning, à l'Académie de médecine, ayant conclu qu'ils étaient inférieurs aux verres ordinaires, leur fabricant ou plutôt le lanceur de cette affaire, au nom prédestiné de Lévy, se rebiffa et traîna la docte assemblée sur les bancs de la justice. Les verres isométropes ne furent pas plus heureux devant Thémis, qui décida que l'Académie de médecine, déclarant que ces verres isométropes étaient inférieurs aux verres ordinaires et ne présentaient aucun avantage à ceux qui les achetaient, n'avait pas excédé les limites du droit qui appartient à cette assemblée, de donner, dans un but d'utilité générale, son avis sur une question intéressant la santé publique (1).

Je suis étonné qu'on n'ait pas encore lancé les lunettes pour faire lire les ignorants. Il est vrai qu'en ce siècle d'instruction à

(1) Jugement du tribunal civil de la Seine, du 3 mars 1898.

Digitized by Google

outrance, obligatoire, mais hélas ! non gratuite, le besoin d'un pareil produit se fait de moins en moins sentir. En dehors de Smith, le prophète des Mormons, je crois que rien n'a été tenté dans cette voie. Un matin de septembre 1823, Joseph Smith, guidé par un ange, trouva au pied du mont Cumora, près de Palmyre, une caisse contenant des feuilles d'or recouvertes de caractères indéchiffrables. Heureusement, il découvrit une paire de lunettes qui le mirent immédiatement à même de déchiffrer ces hiéroglyphes égyptiens et d'écrire ainsi son livre révélé (1). Il n'est malheureux que Smith ne nous ait pas aussi révélé le nom du fabricant de ces lunettes merveilleuses.

Il y a quelques années, dans une de ces inombrables exibitions scientifiques qu'on appelle des congrès, une proposition fut émise tendant à obtenir qu'on donne des diplômes d'opticien. C'est tout comme si l'on donnait des diplômes aux rebouteurs. Les fabricants de verres se garderaient bien de se munir de ce diplôme inutile à leur industrie : il ne servirait qu'aux exploitants irréguliers, aussi nombreux dans l'oculistique que dans la médecine.

J'ai l'honneur de posséder à mes côtés un opticien ophtalmologiste médaillé : ses prétentions sont modestes, ainsi qu'on peut en juger par cette reproduction de son enseigne.

BLÉPHARITE
Guérison
par le port
des verres
cilindriques.

STRABISME
Guérison
par le port
prolongé
des verres
bien choisis.

DÉTERMINATION DE LA RÉFRACTION DES YEUX.

—

Médaille d'or, Paris 1899.
Correction de la vue.
Salle d'épreuve, gratuite tous les jours.

OPTIQUE MÉDICALE

X. ..... X. ....

OPTICIEN CONSTRUCTEUR
au 1er.

Maux de tête, fausse migraine,
Névralgies, vertiges.

GUÉRISON EN 24 HEURES.

—

Yeux rouges de sang, paupières enflé (sic)
Yeux tournés, larmoyants, points noirs
Crainte de la lumière.

GUÉRISON RAPIDE PAR LES VERRES CILINDRIQVES.

—

Les enfants doivent avoir au moins six ans
pour être déterminés avec précision.

CONJONCTIVITE
Guérison
par le port
des verres
cilindriques.

SIÈGES PRINCIPAUX
des douleurs
produites
par la vue
dite astigmate.
Guérison
en 24 heures
par le port
des verres
cilindriques.

(1) Buchs, *Geschichte der Mormonen*. Leipzig, 1870, d'après Horner, in *Ueber Brillen aus Alter und Neuer Zeit*. Zurich, 1885.

Digitized by Google

Pour un individu qui, il y a trois ans, était un simple cordonnier, c'est déjà bien beau. La réfraction n'a pour lui pas de mystères, il donne généralement des verres cylindriques, ce sont les plus chers, mais aussi les meilleurs; naturellement, il ignore même l'existence d'un axe dans ces verres. Une fois les verres donnés, il ne faut pas que le client les quitte un seul instant, sans quoi il est menacé de perdre la vue.

Je me rappelle un malheureux myope, qui avait des céphalées épouvantables depuis qu'il portait les verres cylindro-convexes ordonnés par mon charlatan, et plein d'épouvante, il n'osait les quitter. Il cultive aussi la multiplication des lunettes : à un malheureux syphilitique, atteint d'atrésie pupillaire, il avait donné quatre paires de lunettes différentes (ci 40 fr.), et finalement lui diagnostiqua des troubles visuels d'origine albuminurique.

Par exemple pour le strabisme, mon opticien médaillé est un peu en retard, il en est encore à la méthode de Buffon : il met un verre plan devant l'œil dévié et un verre concave, convexe ou cylindrique (au petit bonheur) devant l'œil sain. Les choroïdites myopiques sont pour lui un vaste champ d'exploitation : il a ressuscité pour ces patients la méthode des verres combinés de Philippe, de Montpellier; successivement, il leur fait porter des verres blancs ou teintés, forts ou faibles. Il promet la guérison certaine avec le temps; profondément philosophe, peut-être se dit-il comme le personnage de La Fontaine, qu'avec le temps

Le roi, l'âne ou moi serons morts.

Il est également très fort sur l'article cataracte : au début, il les arrête par ses verres cylindriques. Il approuve quelquefois la manière dont j'ai opéré mes malades; mais il est impitoyable pour moi, quand les opérés de cataracte n'y voient pas avec ses verres cylindriques. Je compte bien apprendre que sous peu il aura passé de la théorie à la pratique, et voir à mon tour, dans mon cabinet, ses opérés à lui.

Que serait-ce si, à un escroc de cette trempe, on donnait un diplôme aussi insignifiant que vous voudrez? Voyant ce qu'il fait sans aucun titre, on peut juger de ce que serait sa conduite quand il serait couvert par un diplôme officiel. Il peut se faire aussi que je sois dans l'erreur : ce qui fait le succès des charlatans, c'est la bêtise humaine; or, l'infini seul peut nous donner une idée de son étendue, dit l'Ecclésiaste. Peut-être un titre officiel enlèverait-il à ces gens-là leur prestige, du moins aux yeux des imbéciles et des ignorants, qui constituent leur crédule clientèle.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII.

XLVI. Les verres de contact. — XLVII. La cornée artificielle. XLVIII. Le traitement opératoire de la myopie et de l'asthénopie accommodative.

LXVI.

Jusqu'à maintenant nous nous sommes occupé de verres apposés devant l'œil dans une monture : il nous reste à parler des verres appliqués directement sur l'œil ou insérés dans une de ses membranes, des verres de contact et de la cornée artificielle.

Kalt le premier, en 1888 (1), a prôné les verres de contact dans le kératocone. Les verres de Kalt étaient des coques transparentes, analogues aux coques d'émail des yeux artificiels, et d'un rayon de courbure voisin de celui de la cornée : ces coques adhéraient à l'œil par l'effet de la pression atmosphérique. Au moyen de ces verres, un malade de la clinique du professeur Panas, qui comptait à peine les doigts à 50 centimètres, arrivait à lire le journal.

A peu près simultanément, Fick (2), à Zurich, employait dans le même but des verres un peu différents comme forme. Ces verres se composaient d'une calotte sphérique, d'un rayon de base égal à celui de la cornée (8 millimètres), la base de la calotte présentant un diamètre de 12 millimètres, avec un bord de 2 millimètres de largeur découpé dans une sphère de 13 millimètres de rayon, destiné à s'appliquer sur la sclérotique. On interpose entre le verre et la cornée une couche d'une solution de sucre de raisin au 50^{me}, dont l'indice de réfraction est égal à celui de la cornée et de l'humeur aqueuse. Le poids de ces verres est de 50 centigrammes. Par ce moyen, Fick chez un sujet atteint de leucome diffus remontait la vision de 1/30 à 1/6.

Les verres de contact de Fick étaient soufflés, l'ophtalmomètre y décelait des stries et des irrégularités. Sulzer (3) arrive à les

(1) *Traitement optique du kératocone*, communication à l'Académie de médecine, mars 1888.

(2) *Contact-brille*, Archiv für Augenheilkunde, t. XVIII, fasc. III, mars 1888.

(3) *La correction optique du kératocone, de l'astigmatisme irrégulier et de l'astigmatisme cicatriciel*, Annales d'oculistique, mai 1892, t. 107, p. 320, et Société française d'ophtal., 1892.

Digitized by Google

faire tailler. Mais il ne peut faire supporter ces verres plus de cinq à six heures, la solution de sucre se troublant par suite de l'exfoliation de l'épithélium cornéen. « Avec ces verres, dit Sulzer, un œil normal y voit un peu moins que sans verres; un œil à cornée irrégulière voit, avec un verre de contact, aussi bien qu'un œil normal armé du même verre. »

Dor (1) ne pense pas que les verres de contact soient destinés à entrer dans la pratique, à cause de la difficulté de les maintenir en place.

Leur prix est assez élevé (50 francs la pièce). Pour le mettre en place, on remplit le verre d'une solution stérilisée de sel marin à 0,6 %, ou de sucre de raisin à 1/2, puis on l'applique dans le cul-de-sac inférieur contre l'œil, on ramène alors sur le verre la paupière supérieure. Si une bulle d'air s'introduit sous le verre pendant l'opération, on recommence l'application, ou bien écartant légèrement le verre avec un crochet à strabisme, on introduit brusquement au moyen d'un compte-goutte recourbé quelques gouttes de la solution saline ou sucrée, qui chassent la bulle d'air. Le poids du type normal de ces verres est de 44 centigrammes; le rayon de courbure de la calotte centrale doit varier selon le degré d'amétropie du sujet.

XLVII.

C'est Pellier de Quengsy (2), qui le premier décrit la cornée artificielle : elle se compose d'un verre bien clair, fin et uni, concave en dedans, convexe en dehors, de diamètre égal à celui de la cornée. On place ce verre dans un petit cercle d'argent très mince et bien poli, comme un verre de lunettes dans son chassis. Autour du cercle extérieur, on fait pratiquer une rainure proportionnée à l'épaisseur de la cornée naturelle, afin que la sclérotique puisse exactement s'y implanter. Le rebord extérieur de la rainure est un peu plus large que l'autre, pour qu'il puisse s'adosser contre le bord de la sclérotique et empêcher la cornée artificielle de tomber dans la cavité de l'œil. Pellier compte sur les efforts de la nature pour faire adhérer le rebord de la cornée nouvelle au cercle sclérotidien. Pour favoriser le développement de ces adhérences, il condamne l'opéré à avoir les paupières fermées pendant huit à

(1) *Sur les verres de contact,* Lyon médical, 4 décembre 1892.
(2) *Cours d'opération sur les yeux.* Paris, 1789, t. I, p. 94.

Digitized by Google

quinze jours. Pour plus grande sûreté, il conseille de fixer la cornée artificielle par deux ou trois points de suture.

Lefébure (1) raconte que le frère de Pellier de Quengsy, professeur à Erlangen, aurait pratiqué l'opération sur une femme, mais que la petite lamelle de verre mise en place sortit aussitôt de l'ouverture, et que les nerfs de l'œil furent définitivement perdus.

Nussbaum (2), en 1853, revient à ce procédé : il fait dans la cornée une incision de trois millimètres et demi et y introduit un petit verre d'un millimètre d'épaisseur (3/8 de ligne), ayant la forme d'un bouton de chemise et offrant une rainure sur ses bords. Ses expériences n'ont porté que sur les lapins.

Heuzer (3) aurait pratiqué cette opération sur les deux yeux d'une jeune fille aveugle, le 13 septembre 1859. En mars 1860, l'auteur prétend que les yeux supportent très bien ces cristaux et les supporteront probablement aussi à l'avenir.

En 1878, von Hippel (4) reprend ces expériences : il enchasse sa cornée dans une monture en or, le verre est mobile dans sa sertissure pour pouvoir être sorti et nettoyé. Von Hippel a pu faire supporter cette prothèse pendant un an, mais des altérations du vitré se montrent ensuite et abolissent la vision.

En 1886, Martin, de Marseille (5), lance dans les journaux politiques « LA VUE AUX AVEUGLES PAR LA CORNÉE ARTIFICIELLE ». Son procédé consiste à faire subir à l'œil, par une ténotomie, une rotation de 40 à 45 degrés, soit en dedans, soit en dehors. On introduit alors dans la sclérotique, loin de la zone ciliaire, une monture en or, de forme cylindrique, disposée pour recevoir un petit bouchon de cristal, par lequel pénètre la lumière. Cette élucubration charlatanesque, présentée à l'Académie de médecine, n'eut que les honneurs de la corbeille à papier.

Dimmer, de Vienne (6), en 1889, reprend ces expériences avec des cornées en celluloïde mince, qu'il introduit dans une perforation cornéenne identique, faite à l'emporte-pièce, selon le procédé

(1) *Abhandlung über die Augenentzundungen.* Francft.-a.-M., 1802, p. 256, cité par Hirsch : *Geschichte der Opht.* Leipzig, 1877, p. 438.

(2) *Cornea artificialis, ein Substitut für die Transplantation der Cornae,* Deustche Klinik. München, 1853.

(3) *Cornea artificialis,* Deusschrift der med. chir. Gesellschaft des Canton von Zurich, analysé in Annales d'oculistique, 1861, t. XLV, p. 79.

(4) *Des opérations dirigées contre les opacités cornéennes, totales et stationnaires,* Graefes Archiv, XXXIII, II, p. 79.

(5) *La vue aux aveugles,* in-8° de 32 p. Paris, Baillère, 1886.

(6) *Kératoplastie,* Société ophtal. d'Heidelberg, septembre 1889.

Digitized by Google

de von Hippel. Dimmer aurait obtenu des résultats bien supérieurs à ceux de Martin. En effet, tandis que l'oculiste marseillais n'arriva pas à faire distinguer les objets par ses opérés, Dimmer constate qu'un de ses malades qui, avant l'opération, ne comptait les doigts qu'à $2^{m}50$, peut ensuite lire le numéro 15 de l'échelle de Jaeger.

Tous ces exemples montrent que l'œil peut tolérer la cornée artificielle, mais pendant combien de temps la supportera-t-il ? *That is the question.*

XLVIII.

Avant la découverte ou l'invention des lunettes, on recommandait contre les vices de réfraction des collyres aussi variés qu'inefficaces : les lunettes les firent tomber dans l'oubli. Au XIX^e^ siècle, celles-ci à leur tour sont menacées par les procédés chirurgicaux, dont la myopie et la presbytie ont été ou sont encore justiciables.

Boerhaave, en 1708, avait signalé ce fait que les myopes opérés de la cataracte n'avaient ensuite pas besoin de verres convexes, la suppression de la lentille ramenant sur la rétine le foyer qui dans l'œil myope se trouvait situé trop en avant.

Janin (1), en 1769, note comme extraordinaire le fait d'une vue myope qui se changea en presbyte après l'extraction de la cataracte. L'explication qu'il donne de ce phénomène est assez obscure : « Le cristallin de Madame Réguillat n'ayant guère plus de volume que ceux des yeux ordinaires, la myopie de cette dame devait provenir, selon toute apparence, de la trop grande étendue du corps vitré : celui-ci, sans cristallin, étant suffisant pour déterminer la réunion des rayons sur l'organe immédiat de la vue. »

Pellier de Quengsy (2) cite deux observations analogues, pour lesquelles il adopte les explications de Janin.

Dans un opuscule (3) paru en 1785, puis ensuite dans son traité (4) de 1786, Desmonceaux propose l'extraction du cristallin transparent, comme traitement des myopies de deux à trois pouces (12 à 18 dioptries). Il déclare dans son premier travail que, sur sa

(1) *Mémoires et observations sur l'œil.* Paris, 1772, p. 232.

(2) *Recueil de mémoires sur l'œil.* Montpellier, 1783, p. 248.

(3) *Lettres et observations anatomiques, physiologiques et physiques sur la vue des enfants naissants.* Paris, 1775.

(4) *Traité des maladies des yeux et des oreilles considérées sous le rapport des quatre âges de la vie de l'homme.* Paris, 1786.

Digitized by Google

recommandation, le baron de Wenzel aurait pratiqué plusieurs fois cette opération. En tout cas, de Wenzel n'en parle pas dans ses ouvrages.

« M. Demours, raconte Carron du Villars (1), a guéri des myopies très prononcées en abaissant le cristallin. » Je crois que Carron du Villars fait allusion à l'opération de la cataracte chez les myopes, dont Demours relate quelques faits (2).

Beer (3) examine la question de l'extraction du cristallin dans la myopie forte. *A priori,* il remarque que bien des myopes se réjouiraient d'avoir une vision aussi bonne que les sujets heureusement opérés de la cataracte. « Mais qui répond des suites de cette opération, surtout lorsqu'il s'agit de l'extraction d'un cristallin transparent? Le myope, apercevant l'instrument près de son œil, peut automatiquement créer de graves difficultés à l'opérateur, et rendre l'issue de l'opération beaucoup plus douteuse que lorsqu'il s'agit de la cataracte. Quelles difficultés présente l'extraction d'un cristallin non opacifié? Personne ne l'ayant essayé, on ne peut en juger. Cependant, il vaudrait la peine, si un myope fort se soumettait à cette expérience, de ne la tenter que sur un seul œil. »

Cette opération a été pratiquée par Adams (4) en 1817. Il opéra d'abord une malade atteinte de cataracte et de staphylome pellucide : après l'opération, la malade voyait sans verres convexes. Encouragé par ce fait, il opère par extraction du cristallin transparent, une femme jeune, atteinte de kératocone ; la patiente, qui avant l'opération ne pouvait lire ni distinguer de petits objets, put, après guérison, lire sans lunettes les plus petites lettres à la distance normale de la vision.

En 1840, nous entrons dans une autre voie, la myotomie oculaire vient de faire son apparition : ce fut une véritable épidémie dans le monde chirurgical. En 1843, il n'y avait pas moins de 63 méthodes différentes pour pratiquer cette opération. C'était une véritable chasse aux strabiques. Au témoignage de Phillips (5), des étudiants qui auraient été incapables de faire une saignée, outillés *ad hoc*, arrêtaient les louches jusque dans les rues pour leur persuader de se laisser myotomiser. Faute de strabiques, on

(1) *Guide pratique pour l'étude et le traitement des maladies des yeux.* Bruxelles 1838, t. II, p. 552.

(2) *Précis des maladies des yeux.* Paris, 1821, p. 422. Le malade opéré par Demours lisait, après l'opération, avec un verre de + 1,50.

(3) *Lehere von den Augenkrankheiten.* Wien, 1817, t. II, p. 659.

(4) Journal of Science and the Arts, vol. II. London, 1817.

(5) *De la ténotomie sous-cutanée.* Paris, 1841.

Digitized by Google

en arriva à myotomiser les myopes : leur affection n'est-elle pas, en effet, la conséquence de la pression des muscles extrinsèques de l'œil ? Par exemple, on ne s'entendait pas sur la question de savoir quels muscles il fallait sectionner : Jules Guérin sectionnait le droit interne ; Phillips, le grand oblique ; Bonnet, le petit oblique ; Kuh, les quatre muscles droits.

De la myopie on passa à l'asthénopie presbytique, sous prétexte que la fatigue des yeux résulte de la compression que les muscles externes exercent sur le globe dans les efforts qu'ils font pour accommoder l'organe de la vision de près. Bonnet (1), et après lui, Petrequin (2) pratiquent la section d'un ou de plusieurs d'entre ces muscles.

Le bon sens de Velpeau s'insurge contre ces absurdes mutilations, qui passent rapidement de mode. Donders dit de ces malheureuses tentatives, qu'elles étaient un produit hybride de la hardiesse et de l'ignorance des chirurgiens.

Ont été ensuite successivement pronées contre la myopie : la myotomie intra-oculaire (s'adressant au muscle ciliaire) par Salomon en 1862, la sclérotomie et l'iridectomie par Dehenne en 1883, puis par Dransart, la sympathicotomie par Jaboulay, en 1897.

En 1858, Weber et Mooren, au congrès d'Heidelberg, sortent de son oubli l'extraction du cristallin transparent comme traitement de la myopie forte. Cette tentative reste sans écho jusqu'en 1889, époque où apparaissent les travaux de Vacher en France, et de Fukala en Allemagne. Tout semble lui présager un brillant avenir, mais c'est au XX^e^ siècle à porter un jugement définitif sur cette méthode. Sera-t il aussi sévère pour elle, que ce que nous le fûmes pour la myotomie ?

Montaigne eût dit : Que sais-je ? Et Rabelais : Peut-être.

Dr P. PANSIER.

(1) Gazette médicale de Paris. Paris, 1841, p. 571.
(2) Annales d'oculistique, 1841 et 1842.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE COMPLÉMENTAIRE

SUR UN

SARCOPHAGE ÉPIGRAPHIQUE.

Depuis la notice que j'ai publiée dans la deuxième livraison de notre Bulletin de cette année sur un sarcophage épigraphique, un de nos collègues les plus éminents, M. Camille Jullian, professeur à l'Université de Bordeaux, a porté son attention sur ce monument remarquable et il l'a signalé comme lui paraissant avoir été déjà reproduit dans le *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin. Mais ce n'est point dans un des volumes afférent à la Gaule, ce serait dans le sixième volume, qui est afférent particulièrement à la ville et au territoire de Rome. Voici, en effet, comment dans ce sixième volume, que possède la bibliothèque du musée Calvet se touve présenté sommairement le texte de l'inscription :

« 16981. *Urna. Apud Petrum de Cortona.*

D M
M· DOMITIVS
ZOSIMAS FECIT
M· DOMITIO VRBICO
PATRONO B· M· F

« Ptolemaeus sched. 2, 379 (inde Muratori, 1535, 1, « e schedis meis »). »

Je traduis comme il suit : « Chez Pierre de Cortone, sur une urne. Aux dieux Mânes, Marcus Domitius Zosimas a fait exécuter ce monument en honneur de Marcus Domitius Urbicus, son patron, qui l'avait bien mérité. » Puis, il est dit que ce texte est reproduit d'après les papiers de Ptolemaeus, n° 2, page 379, d'où Muratori l'a publié d'après ses notes, sous le n° 1535,1. Il faut remarquer que le mot *fecit*, écrit en entier dans la troisième ligne se trouve reproduit à la cinquième par l'abréviation F.

C'est tout, il n'y a rien de plus. Rien sur la nature et les dimen-

Digitized by Google

sions de l'inscription ; pas un mot sur les sculptures dont elle pouvait être ornée. J'ai cherché ensuite dans le *Thesaurus inscriptionum* de Muratori, qui se trouve pareillement dans la bibliothèque du musée, dans son troisième volume, édition de Milan, 1743. J'y trouve que sous le n° 1535,1 il se borne à reproduire l'inscription *in schedis* sans détails et sans explications.

En outre du *Corpus*, édition de Berlin, et du *Thesaurus*, édition de Milan, j'ai cherché dans la collection d'Orelli, éditions des Turin, 1828 et 1856. Je n'ai rien trouvé non plus que dans les anciens recueils des inscriptions antiques de Gruter.

En cet état, il faut bien reconnaître que notre inscription d'Avignon et l'inscription du *Corpus* et du *Thesaurus* doivent constituer un seul et même monument épigraphique : même texte banal, même contexture, même disposition des mots, même répétition du mot *fecit*, en toutes lettres la première fois, avec l'abréviation F la seconde, probablement par suite d'une erreur matérielle du lapicide. Il y a bien dans la description le mot *urna*, qui de prime abord semble créer une différence notable entre le monument d'Avignon et le monument de Rome. Mais cette différence n'est qu'apparente et importe peu. On sait que dans la langue latine le mot *urna*, dans son sens générique, signifie un vase de forme ronde destiné à contenir des liquides, mais que ce mot reçoit fréquemment un sens beaucoup plus large ; il s'applique à un récipient de forme carrée ou rectangulaire, tout comme à une forme ronde ou ovale, et à un usage funéraire tout comme à un usage domestique. Il ne faut donc pas insister sur ce point, ce serait faire une mauvaise chicane. Le mot sarcophage peut être confondu avec le mot urne funéraire. Je lis dans le Dictionnaire de Littré, n° 2 : « On étend quelquefois la dénomination d'urne à certains sarcophages, dont la forme n'a qu'un rapport fort éloigné avec celle des vases en général ; quelques antiquaires l'appliquent même à tout ce qui a renfermé les restes des morts ; urne se dit aussi chez les modernes par figure, bien qu'on n'enferme plus les restes des morts dans des urnes. N° 5, dans le langage des archéologues, toute poterie trouvée dans les fouilles. »

Ce qui à mes yeux pourrait paraître beaucoup plus grave, ce serait qu'un sarcophage antique en marbre orné, décoré d'élégantes sculptures, un véritable monument objet d'art, ait pu être confondu avec une urne modeste et sans art, un simple vase ne se recommandant que par son usage domestique, ou du moins par les termes d'une simple et banale inscription. Dans l'épigraphie

Digitized by Google

tout comme dans l'archéologie et dans la sculpture, il n'est guère d'usage de négliger la mention des richesses sculpturales ou architecturales. C'est bien l'excès contraire qui a lieu habituellement. A la vue du sarcophage tel qu'il se présente à nous actuellement, je doute fort qu'un savant épigraphiste quel qu'il fût, de Berlin, de Milan ou de Rome, ne s'attachât qu'à y constater la forme ou l'existence d'une urne, tout comme s'il ne s'agissait que d'une poterie quelconque de grès. Il faut conclure de tout cela que la mention *urna* sans autre désignation, sur les textes de Berlin, de Milan, et même de Ptolémée à Rome, importe peu. Très probablement pour l'urne ou sarcophage qui a existé chez Pierre de Cortone, il est arrivé ce qui arrive fréquemment en archéologie. Les premiers épigraphistes en ont rendu compte avec des souvenirs plus ou moins récents, peut-être même avec les yeux ou les souvenirs d'autrui. L'épigraphiste Ptolémée est peut-être le seul qui ait vu à Rome le monument lui-même. Encore ce Ptolémée, dont j'ai vu le nom écrit tantôt Ptolémée comme les anciens rois d'Égypte, tantôt simplement Tolom nei, n'est-il autre qu'un savant italien, connu par ses travaux littéraires et archéologiques, dont s'est abondamment inspiré le célèbre épigraphiste Muratori. Puis les auteurs se sont répétés l'un l'autre, ainsi qu'il arrive. N'oublions pas que Muratori a eu la franchise de reconnaître dans son recueil que l'inscription de Domitius Urbicus était signalée par lui d'après les papiers qu'il avait en mains, *e schedis meis.*

D'autre part, on ne pourrait avancer que le monument est apocryphe. Tous ses éléments et notamment son mérite artistique et archéologique s'uniraient pour protester contre cette commode allégation.

Si donc le sarcophage de marbre et l'urne qui était chez Pierre de Cortone ne font qu'un seul et unique monument, qu'est-il devenu depuis le XVII^e^ siècle jusqu'au temps où son existence est dûment constatée dans les premières années du XIX^e^ ?

J'ai à aborder ici un autre ordre d'idées.

Et d'abord, qu'était ce Pierre de Cortone signalé comme détenteur de l'inscription de Domitius Urbicus dans le *Corpus* de Berlin ?

Pierre de Cortone n'était autre que ce grand maître italien qui, vers le milieu du XVII^e^ siècle, tenait le sceptre de la peinture en Italie, et était l'arbitre des arts à cette époque à Rome et à Florence. Je lis dans la Biographie générale de Didot, ainsi que dans l'histoire de la vie des peintres de Descamps et d'Argenville, que

Digitized by Google

Pierre Berretin, dit Pierre de Cortone, du nom de la ville de Toscane où il avait pris naissance, était au premier rang des artistes de l'Italie au XVII[e] siècle. Il était le peintre favori des papes Urbain VIII et Alexandre VII, et sa renommée s'étendait dans toute l'Europe. Il fut appelé en France par Louis XIV, conjointement avec le Bernin, pour donner les plans et les dessins du nouveau Louvre et des Tuileries. Mais, après un certain temps, Louis XIV et Colbert préférèrent à Cortone et au Bernin le célèbre médecin et architecte Charles Perrault, qui fut l'auteur de la grande colonnade du Louvre; par dépit ou pour toute autre cause, ils quittèrent la France pour retourner à Rome, toutefois royalement récompensés par les largesses du grand roi. Mais, pendant un certain temps, Pierre de Cortone séjourna à Avignon, qui était alors comme la succursale de Rome et la première étape pour se rendre de France en Italie ou d'Italie en France. Il mourut en 1669, laissant de nombreuses productions de grand style de peinture et d'architecture et une fortune, qui pour ces temps était très considérable. C'est dans la peinture à fresque que son mérite excellait. Ses œuvres principales, qui sont restées justement célèbres, sont le plafond du palais Barberini à Rome et les peintures du palais Pitti à Florence.

Dans une publication posthume, intitulée *Les arts dans les églises et les chapelles d'Avignon*, imprimée chez Seguin en 1894, un érudit de vieille souche avignonaise et dont la longue vie a été tout entière de travail éclairé, M. Amédée Chaillot, a rendu compte d'une œuvre de grand art, dont notre ville s'est enrichie par le génie de Pierre de Cortone. Il nous signale la belle fresque de ce maître, qui dans l'église de Saint-Agricol fait face au sanctuaire; elle est malheureusement, dit-il, cachée aujourd'hui par le buffet du grand orgue. Elle représente l'ancien port du Rhône, entre la porte de ce nom et celle de l'Oulle : c'était là qu'était autrefois une statue de S. Agricol, objet saillant de cette peinture.

Lorsque, l'hiver dernier, j'écrivais ma notice épigraphique sur le sarcophage romain de Domitius Urbicus, malgré le mérite évident de la sculpture et des conditions archéologiques d'authenticité, je ne m'attendais pas, en fouillant à nouveau ses origines, les papiers, les *schedae*, comme diraient les épigraphistes, à trouver de si honorables parchemins, et à rencontrer parmi ses anciens possesseurs le nom très honorable et glorieux de Pierre de Cortone. Et, en effet, j'ai déjà raconté dans mon premier travail que j'avais recueilli ce monument avec un certain nombre d'antiquités, médailles,

Digitized by Google

vases, bronzes, et notamment une stèle égyptienne et des inscriptions latines; le tout m'avait été légué, lorsque j'étais encore enfant, par mon oncle, membre de la Société royale des antiquaires de France, de celle de Londres, etc , qui me paraissait les avoir acquis la plupart dans la période entre 1816 et 1825, époque de son décès. J'ai déjà fait don au musée de quelques-uns de ces objets. Je m'étais épuisé en recherches pour découvrir les origines du monument; je n'ai trouvé aucune indication ni à Arles, ni à Vaison, ni dans des localités de moindre importance archéologique. Il a fallu que M. Jullian, membre de l'Université, ait signalé dans le *Corpus inscriptionum* de Berlin, non point dans le volume afférent à notre Gaule narbonnaise, mais dans le tome VI, afférent à la ville de Rome et à son territoire, les termes de l'inscription latine de Domitius Urbicus. L'inscription y est indiquée comme existant à Rome chez Pierre de Cortone. C'était pour moi comme un fil conducteur, qui m'a permis de constater les relations qui avaient existé entre Pierre de Cortone et la ville d'Avignon, son vice-légat, ses maisons religieuses, etc. De là j'en suis venu à m'enquérir de la fresque de l'église Saint-Agricol et des liens qui avaient existé entre notre pays et le grand artiste romain, ami et compagnon de voyage à Paris de l'illustre Bernin.

Il me reste à définir les liens d'origine qui rattachent à Villeneuve le petit monument qui exista jadis chez Pierre de Cortone. Ici, je ne puis évoquer que de simples conjectures.

On sait qu'à Villeneuve-lez-Avignon, dans les deux ou trois derniers siècles qui ont précédé la Révolution, deux grandes maisons religieuses, les Bénédictins de l'abbaye de Saint-André et surtout par les Pères Chartreux, fondés par le pape Innocent VI et enrichis dans la suite des temps par des donations et surtout par des travaux d'exploitations agricoles, avaient une importance égale et même fort supérieure à celle des principales maisons religieuses d'Avignon, les Dominicains, les Jésuites, les Carmes, les Augustins. Les Chartreux de Villeneuve étaient réputés par la large et plantureuse hospitalité qu'ils offraient alors aux grands personnages, aux artistes, aux touristes. On se rappelle combien au milieu du XVIII[e] siècle, le célèbre président de Brosses en était revenu enchanté de l'excellent accueil qu'il y avait reçu et des œuvres d'art qu'il y avait contemplées. Cette prospérité subitement eut un terme. A la Révolution l'orage éclata. Chartreux et Bénédictins furent dispersés. La Chartreuse fut réduite à l'état de déla-

Digitized by Google

brement et de ruine où elle se trouve encore aujourd'hui. Au milieu des ruines, quelques épaves avaient survécu et ont reparu. Après la tempête, vers les temps de l'Empire et de la Restauration, les hommes d'étude, les savants, les amateurs sont venus recueillir ce qui avait été sauvé. C'est dans ces conditions que M. l'abbé Malosse, pendant cette période de calme, a vu réapparaître à la lumière le monument romain.

A. SAGNIER.

Digitized by Google

CAPTURE D'UN AIGLE

DANS LES ENVIRONS D'AVIGNON.

On a pu lire dernièrement, dans deux journaux mondains d'Avignon (1), qu'un aigle avait été capturé dans les environs de la ville. L'une de ces feuilles parle simplement d'un aigle et l'autre prétend qu'il s'agit d'un aigle impérial. De prime abord, cette assertion m'a paru singulière, les aigles n'habitant que les grandes forêts des hautes montagnes.

J'ai donc voulu savoir à quelle espèce cet oiseau pouvait bien au juste appartenir, et je me suis transporté dernièrement à l'usine de l'Oseraie, où le directeur, M. Fernand Denis, grand amateur des choses de la nature, avait recueilli l'animal et l'élevait en captivité. Grâce à l'obligeance de cet excellent ami, j'ai pu examiner tout à loisir cet oiseau, en déterminer l'espèce précise et donner ici à son sujet quelques rapides renseignements.

Contons d'abord la façon dont il a été pris. Le Dimanche 21 octobre, à huit heures du matin, un ouvrier de l'usine de l'Oseraie, M. Louis Teste, était en train de chasser aux petits oiseaux dans la propriété de M. Granier sur les bords du Rhône, entre Sorgues et le Pontet. Il roulait une cigarette, son fusil chargé sur l'épaule, quand tout-à-coup il vit passer, au-dessus d'un massif de chênes verts, un oiseau gigantesque. Épauler et faire feu ne fut pour lui que l'affaire d'un clin d'œil ; touché aux ailes avec du plomb numéro 8 seulement, l'animal tomba. Saisi à bras le corps, il ne chercha à se défendre ni du bec, ni des griffes. Il fut porté à M. Denis, le directeur de l'usine voisine, et, pour une modique somme, celui-ci en fit l'acquisition.

Sa grande taille, son long bec presque droit à la base et crochu seulement à l'extrémité, ses serres puissantes le firent instantanément prendre pour un aigle.

L'animal fut installé dans une chambre généralement inhabitée, nourri avec de la viande crue et mis en observation. Du bout du bec à l'extrémité de la queue, il compte 80 centimètres. Son envergure est de $2^{m},05$ à $2^{m},10$. Le plumage est en entier d'un brun fauve avec le dos plus clair, moucheté de marron et la queue de couleur

(1) *Le Mistral*, mercredi 31 octobre 1900, p. 1, col. 2, et *La Semaine*, mercredi 31 octobre 1900, p. 1, col. 4.

Digitized by Google

foncée. Les tarses et les doigts sont d'un jaune vif. L'iris a une couleur jaunâtre.

Son naturel est plutôt craintif. Il ne cherche ni à griffer ni à mordre Très sauvage les premiers jours, allant se cacher dans un coin, la tête basse, au premier bruit, il commence à s'apprivoiser et il accourt maintenant à la voix de son maître quand celui-ci lui apporte sa nourriture.

Examiné avec tout le soin désirable, il est facile de reconnaître tout d'abord que cet oiseau n'appartient pas au genre *Aquila* ou *Aigle*. Les aigles ont, en effet, les tarses emplumés jusqu'à la naissance des doigts, tandis que notre animal n'a les tarses emplumés que jusqu'à leur première moitié. Par ses ongles cannelés en dessous, par les plumes du ventre et des tarses brunes, par sa grande taille, il se place dans le genre *Haliaetus*, c'est-à-dire dans les *Pygargues*. Sa taille et sa coloration le font appartenir à l'espèce appelée *Haliactus albicella* Linné, ou *Pygargue vulgaire, Orfraie* et encore *Aigle de mer*.

Mais il s'agit évidemment d'un individu jeune, car les adultes ont jusqu'à 1 mètre de long et de $2^m,33$ à $2^m,66$ centimètres d'envergure. De plus, chez eux la queue est blanche, tandis qu'elle est d'un brun noirâtre chez notre sujet. Chez les individus âgés, le dos devient blanchâtre, la poitrine et le ventre gris-blanc. En somme, la couleur du plumage de cette espèce, loin d'être fixe, varie considérablement avec l'âge.

Les mœurs des représentants de cette espèce vont nous permettre d'expliquer pourquoi cet animal a été capturé dans nos parages. Le Pygargue vulgaire vit principalement d'oiseaux de mer, de canards, de sarcelles, de macreuses, d'oies, de cygnes, d'eiders, etc., et ne dédaigne pas à l'occasion les poissons et les mammifères marins, les jeunes phoques par exemple. Or, on sait que, vers le 18 octobre, un froid assez vif s'est mis à régner en Europe et qu'il a neigé sur toutes les hautes montagnes. C'est à ce moment que les oiseaux du nord sont descendus vers le midi, notamment que les étangs de la Camargue et du delta du Rhône ont reçu leur population emplumée de l'hiver. A la suite de ces bandes d'émigrants s'est évidemment aventuré notre jeune Pygargue.

Selon Brehm (1), à qui j'emprunte les quelques renseignements suivants, l'*Haliaetus albicella* habite toute l'Europe, le nord de l'Afrique et la plus grande partie de l'Asie. Il ne s'éloigne jamais beaucoup du bord de l'eau, c'est-à-dire de la mer, des lacs, des

(1) A.-E. Brehm, Merveilles de la nature, *Les oiseaux*, édition française de Z. Gerbe, t. I, p. 396-398.

Digitized by Google

étangs et des grands fleuves, car c'est là seulement qu'il trouve sa nourriture. Il se reproduit au mois de mars. Le mâle aime tendrement sa femelle et contracte avec elle une union presque indissoluble. L'aire du Pygargue est construite sur un arbre élevé ou sur un rocher inaccessible. Elle a de $1^m,30$ à $1^m,60$ de diamètre et $0^m,50$ à 1 mètre de hauteur. La même paire l'utilise plusieurs années de suite. La base en est construite avec de grosses branches d'arbres, puis viennent des branches de plus en plus petites, des brindilles et finalement un duvet grossier que la mère arrache à sa propre poitrine. Les œufs sont au nombre de deux à quatre. Relativement petits, ils ont environ huit centimètres de long. Leur couleur va du blanc pur au blanc plus ou moins maculé de brun. Le mâle couve alternativement avec la femelle. Les petits ne quittent leurs parents qu'à la fin de l'automne.

Le Pygargue vulgaire a la réputation d'être défiant. Il évite l'homme autant qu'il est en son pouvoir. Aussi tombe-t-il rarement sous le plomb des chasseurs. C'est cette raison qui m'a décidé à signaler sa capture dans les environs d'Avignon.

Pour terminer cette trop courte histoire du Pygargue vulgaire, j'ajouterai qu'il s'apprivoise assez bien en captivité, qu'il en arrive à saluer son maître de perçants cris de joie et qu'il finit par savoir le reconnaître au milieu d'une foule de personnes étrangères (1).

Dr A. CHOBAUT.

(1) Le jour même où j'ai présenté cette note à l'Académie de Vaucluse, une paysanne de la banlieue d'Avignon, ayant lu dans les journaux quotidiens le titre de ma communication, est venue me trouver pour me raconter la petite mésaventure qui venait de lui arriver. Elle possédait un aigle originaire des environs de Forcalquier. Cet oiseau vivait chez elle en plein air, sous un hangard, attaché seulement par une patte à la barre qui lui servait habituellement de perchoir. Or, ce rapace s'était échappé le 11 octobre, dix jours avant la capture du Pygargue par le chasseur de l'Oseraie. La bonne femme pensait que c'était précisément son aigle qui avait été rencontré sur les bords du Rhône. Je lui démontrai son erreur en lui affirmant que l'oiseau blessé à l'Oseraie n'était pas un aigle de montagne, mais bien un aigle fréquentant le bord des eaux. Elle me quitta, seulement à moitié convaincue par mes explications zoologiques.

Cependant, malgré ma réponse catégorique, quelques doutes me vinrent à l'esprit. J'avais examiné l'oiseau dans de mauvaises conditions, la nuit, à la lumière d'une lampe. Effarouché, l'animal ne s'était laissé inspecter qu'avec résistance. Sa couleur se trouvait anormale pour un Pygargue à queue blanche, sa queue étant d'un marron foncé, comme chez les aigles de nos montagnes. Un lien qu'avait emporté l'oiseau en captivité à Avignon avait bien pu être détaché au moment de sa capture. En âme et conscience, je n'osais plus conclure.

Sur ces entrefaites, le rapace de l'Oseraie fut acheté par un négociant avignonais et envoyé par lui à Paris à l'un de ses amis, grand amateur d'oiseaux. Là l'animal fut sacrifié, puis empaillé selon toutes les règles de la taxidermie. J'ai pu savoir depuis, par l'entremise de mon aimable concitoyen, le négociant précité, qu'il s'agissait bien d'un individu jeune d'*Haliaetus albicella*, c'est-à-dire de *Pygargue vulgaire*, et qu'aucune trace de captivité n'avait été relevée sur ses pattes. Cette réponse a levé tous mes doutes et m'a donné pleine satisfaction.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN HOTEL CLIMATÉRIQUE

AU MONT-VENTOUX.

Depuis une dizaine d'années que j'exerce la médecine à Avignon, je me suis bien souvent vu dans l'obligation de conseiller, aux malades qui venaient me consulter, une cure d'altitude. La plupart du temps, il s'agissait d'enfants débilités par les chaleurs de l'été, par l'évolution des premières dents et par la gastro-entérite qu'amènent les deux causes précédentes et qui est, on le sait, particulièrement redoutable sous notre climat. D'autres fois c'étaient des anémiques, des paludéens, des convalescents, des dyspeptiques, des débilités par les excès ou le travail, qui venaient me demander de les guérir. A tous ceux-là (1) la montagne était à ordonner, et tous ceux qui ont pu s'y rendre en ont retiré un précieux avantage, souvent une guérison radicale et, dans les cas les plus rebelles, une amélioration considérable.

Mais ce conseil d'aller en montagne en implique un autre, celui de désigner la station convenable C'est alors que je me suis vraiment trouvé dans l'embarras. Non pas que les hôtels d'altitude manquent en France, surtout depuis quelques années où la cure d'air commence à être bien connue et des médecins et des malades, mais parce que ces établissements se trouvent éloignés d'Avignon et qu'on n'en compte encore aucun dans le département de Vaucluse.

Aux personnes riches, il est toujours facile d'ordonner des

(1) Tout le monde connaît aujourd'hui les précieux effets de la cure d'air dans la tuberculose pulmonaire. Mais il s'agit là d'une affection contagieuse, transmissible, impossible à traiter dans un hôtel ordinaire. Pour les personnes atteintes de cette redoutable maladie, il faut des établissements spécialement aménagés, auxquels on a réservé le nom de *Sanatoria*. Il est évident qu'on pourrait installer un hôpital de cette nature au Mont-Ventoux. Mais je laisse volontairement de côté ce point de la question, préférant aller au plus pressé et arriver à guérir plus sûrement un plus grand nombre de malades. C'est pour cela que je n'appelle pas *sanatorium* l'établissement projeté, mais *hôtel climatérique, hôtel d'altitude* si l'on préfère. Le mot *aerarium* conviendrait même bien ici, si sa consonnance était moins barbare.

Digitized by Google

déplacements longs et coûteux. Pour les malades de la moyenne catégorie, pour les commerçants et les bourgeois, il faut compter avec la dépense, et on ne peut les envoyer trop loin. Quant aux ouvriers et aux pauvres, longtemps encore il sera malheureusement impossible de leur parler de ce puissant moyen thérapeutique. Il faut qu'un socialisme bien entendu, tout différent de celui qui est pratiqué de nos jours, arrive à les faire jouir de la montagne comme du bord de la mer, chaque fois que pour eux le besoin s'en fera sentir.

Que de fois alors n'ai-je pas songé à cette superbe montagne qui domine toute notre région, à ce Mont-Ventoux que j'ai bien souvent parcouru depuis ma vingtième année et qui est resté jusqu'ici sans emploi au point de vue médical! Ah! s'il y avait eu là-haut un hôtel, combien de malades n'aurais-je pas pu y envoyer en douze ans? Combien y auraient rapidement trouvé la guérison qu'ils ont été obligés d'aller demander à une cîme plus hospitalière, ou à laquelle ils ont dû impitoyablement renoncer faute d'une bourse bien garnie.

L'établissement d'un sanatorium sur notre grand mont vauclusien a été cependant bien souvent discuté par des notabilités d'Avignon et du département. Cette question a toujours été résolue par cette réponse qui m'a été faite à moi-même et qui semble sans réplique : « Il n'y a pas d'eau au Ventoux. Comment voulez-vous qu'on y construise un hôtel? »

C'est là une erreur profonde, qu'il importe de ne pas laisser s'accréditer indéfiniment.

Et d'abord, le manque d'eau n'a pas été un obstacle insurmontable à la création du magnifique établissement météorologique qui s'y élève aujourd'hui. Des citernes, que remplit au printemps la fonte des neiges, assurent toute l'année à l'établissement une ample provision du précieux liquide.

Et puis l'eau ne manque pas dans toute la montagne. Elle n'y est pas abondante, il est vrai, car le Ventoux n'est en somme qu'un gigantesque amas de pierrailles, qu'on a depuis longtemps comparé à un tas de macadam haut de 1,900 mètres. L'eau des pluies et des neiges est absorbée par un tel terrain comme par une éponge, elle se fraie lentement un chemin à travers les interstices des pierres et elle va sortir souvent très loin de son point d'origine. La fontaine de Vaucluse ne serait pas autre chose que l'un de ces débouchés.

Sans aller si loin, plusieurs sources existent dans le Ventoux.

Digitized by Google

Sur le versant nord, à un peu plus de 100 mètres au-dessous du point culminant, se trouve la *Font-Fiole,* dont le mince filet se perd rapidement dans les éboulis ; plus bas, vers 1,450 mètres au-dessus de la mer, les *réservoirs du Mont-Serein* servent à abreuver les troupeaux qui viennent passer l'été dans ces vastes prairies naturelles ; à la même altitude, la *fontaine du Contrat* approvisionne d'eau les baraques des forestiers ; enfin, au pied de la montagne, l'importante *source du Groseau* alimente la petite ville de Malaucène. Sur le versant sud, deux sources existent : la mince fontaine de *la Grave,* vers 1,600 mètres, bien connue de tous les touristes qui ont passé par la route de l'Observatoire ; et plus à l'est, à 1,210 mètres, la *fontaine d'Angel* (1).

C'est sur cette dernière source qu'il importe de jeter les regards pour la construction d'un futur hôtel climatérique au Mont-Ventoux. Le débit de cette fontaine varie d'une saison à l'autre. En hiver, elle coule gros comme la cuisse ; en été, son volume ne descend jamais au-dessous d'un jet gros comme le poignet. L'eau sort naturellement d'une fente de rocher et elle se perd presque de suite dans le cailloutis. Rien ne serait plus facile que d'augmenter le débit de cette source par quelques travaux d'affouillement, de la capter et de l'amener par une pente presque insensible non loin de la route de l'Observatoire, vers 1,150 mètres au-dessus du niveau de la mer, au milieu des bois de chênes, de pins et de hêtres qui poussent vigoureux et touffus à semblable altitude.

C'est là qu'un établissement pour la cure d'air me paraît devoir présenter les plus grands avantages. Le climat n'y offrirait point avec celui de la plaine une différence qui, trop sensible, serait désavantageuse pour la grande majorité des malades à qui convient le climat d'altitude. Les auteurs qui se sont occupés de la cure d'air en thérapeutique, admettent tous que c'est entre 1,000 et 1,2000 mètres au-dessus du niveau des mers que l'on obtient les meilleurs résultats.

La proximité de la route rendra plus facile la construction et l'accès de l'hôtel. Enfin, avec le fil télégraphique qui suit cette route, rien ne sera plus aisé que d'installer un télégraphe ou un téléphone dans l'établissement même.

Pourquoi, pourrait-on demander, ne pas installer un sanatorium

(1) Je passe volontairement sous silence la *fontaine de Maraval,* dans la combe de ce nom, au nord de Bédoin. Sa faible altitude de 550 mètres la rend inutilisable pour un hôtel climatérique.

Digitized by Google

sur le sommet même du Ventoux, un peu au-dessous de l'Observatoire ?

Bien des raisons doivent faire repousser une semblable idée : élévation trop considérable que ne pourraient pas supporter le plus grand nombre des malades, saison favorable réduite à quelques semaines, climat trop rigoureux, trop brusques changements atmosphériques, absence de végétation sylvestre, etc., etc.

Ce n'est pas à dire qu'il faille repousser absolument la création d'un hôtel à la cime de la montagne. Un tel établissement s'impose au contraire, car en dehors des services qu'il rendrait aux excursionnistes, il permettrait à quelques-uns des malades du sanatorium, aux anémiques notamment, d'y parachever une cure commencée plus bas.

Aucune rivalité ne serait donc possible entre un hôtel au sommet et un sanatorium à mi-côte. Loin de se gêner, ils se compléteraient admirablement l'un l'autre.

La nécessité d'un hôtel climatérique au Ventoux me semble donc bien évidente de par l'éloignement d'Avignon et du département de Vaucluse de toute installation analogue. Son emplacement me paraît même tout indiqué, tant à cause de la possibilité de capter les eaux suffisamment abondantes de la fontaine d'Angel, qu'à cause d'une exposition sur une pente tournée en plein midi, dans un air pur, sous un climat tempéré, qu'à cause encore de la présence de grands arbres forestiers et de la proximité d'une excellente route carossable.

La construction d'un hôtel de ce genre ne serait probablement pas bien dispendieuse. La pierre et le bois existent sur place. Les matériaux n'auraient pas besoin d'avoir la même solidité qu'au sommet, en raison du climat beaucoup moins rigoureux. On pourrait commencer par construire un premier corps de bâtiment, auquel viendraient s'adjoindre plus tard des ailes ou des pavillons isolés.

Quant aux résultats financiers d'une semblable entreprise, ils ne sont certainement pas douteux, une nombreuse clientèle étant assurée à cet établissement pendant six à sept mois de l'année.

La commune de Bédoin est riche, surtout par les revenus que lui procurent ses terrains truffiers. Son conseil municipal est intelligent, dévoué aux intérêts de la commune et du département. Le maire qui est à sa tête m'a été représenté comme un homme actif, entreprenant, incapable de se laisser effaroucher par le progrès. Il comprendra qu'il y a là une œuvre humanitaire à

Digitized by Google

accomplir, en dehors du souci qu'il doit avoir des intérêts de ses administrés.

Voyez l'affluence d'étrangers qu'amènerait dans le pays la présence d'un sanatorium au Ventoux. Les hôteliers, les cafetiers, les voituriers, les négociants, les marchands, les maraîchers, les viticulteurs, les cultivateurs auraient tous à gagner à la création de cet hôtel climatérique. Je suis persuadé qu'il n'est pas un seul habitant de Bédoin ou des villages environnants qui n'eût à en tirer quelque bénéfice.

Rendre la cure d'air plus accessible aux petites bourses, c'est sauver quelques existences humaines. Chaque année de jeunes enfants, terrassés dans la plaine par la gastro-entérite de la dentition, devront la vie à l'hôtel de montagne du Ventoux, des anémiques récupèreront les globules rouges du sang qu'ils avaient perdus, des débilités y puiseront des forces nouvelles pour le grand combat de la vie.

Ceux qui auront accompli une telle œuvre n'auront-ils pas bien mérité de Bédoin, du département de Vaucluse, de notre belle France, où la lamentable diminution de la natalité nous oblige tous à redoubler de soins pour la conservation de la vie humaine?

Dr A. CHOBAUT.

Digitized by Google

Digitized by Google

A LA MEMÒRI DE MÈSTE NICOLAS, DE L'ACADÈMI DE VAU-CLUSO.

LAGREMO !

Sunt lacrymae rerum.

La Naturo pèr éu n'avié rèn d'escoundu :
Eitant qu'un *prego-diéu* afeciouna, chaspiavo
Si tros de méraviho ; e quand li déstoucavo,
Enjouvia, disié : — Près-fa 's jamai perdu.

Que mai tressourrisènt à si pantai, anavo
L'esquino drècho 'en *i* souto lou fai pèsu :
L'Esperanço manten lou cor dóu sabèru
Entremitan di lucho : e chàscun l'amiravo.

L'amavian ! Èro bon coume lou pan d'óustau :
E si labro, à la coupo emplido d'*Idéau*,
Ameisavon la sé que cremavo soun amo.

Paire et fiéu de sis obro à la fès, qu'èro bèu !
De-longo, en empurant sa flamo,
Au fougau adusié li rai d'or dóu soulèu.

Bèu-Caire, lou 3 de janvié 1900.

A MOUN GLOURIOUS MÈSTRE E AMI FRÉDÈRI MISTRAU.

VOT PÈR L'AN QUE VEN.

D'un siècle, amount, trélusis l'aubo :
A la Terro souris lou Cèu,
E li raiado dóu Soulèu
Tènchuron lou blu de sa raubo.

La mélico dóu Paradis
Empligue lou cristau di vèire,
Dentremens que de nòsti crèire
Lou lume tourna s'espandis.

Digitized by Google

A la sousto dóu *Felibrige*
Li Pople-Fraire, dis aurrige,
Amanada, n'auran plus pòu.

Dóu *Bèu* saludant l'espelido
Bevon lou sang de si maiòu
A la *Coupo Santo* de vido.

A L'HÉROÏQUE KRUGER.

GLORIA VICTIS !

Sed vae victoribus injustitia rerum.

Sur la terre de France, où la liberté sainte,
Aux rayons du soleil qui dore les moissons,
Empourpre à nos regards de vastes horizons,
De ta douleur tu viens pour exhaler la plainte.

Vois !... le cri de nos cœurs, Kruger, nous l'unissons,
— Libres de toute haine et de toute contrainte, —
A ta lueur d'espoir, qui, bien loin d'être éteinte,
Brille, en stigmatisant le crime d'Albion.

Grand, parmi les héros exaltés par l'Histoire,
Au foyer de l'Amour, resplendissant de gloire,
Tu nous parais plus beau que les dieux d'autrefois.

Et sous le ciel d'azur de l'antique Marseille.
Tel qu'un lion, fier de ses droits,
Un peuple enamouré de justice s'éveille !

27 octobre 1900.

Ant. CHANSROUX.

Digitized by Google

LE TERRAIN CARBONIFÉRIEN

DANS LE SUD DE L'ALGÉRIE.

Lors de l'occupation récente des oasis du *Tidikelt* et du *Gourara*, une colonne fut envoyée du sud de la province d'Oran dans la direction d'*Igli*. Situé sur l'*Oued Messaoura*, non loin du confluent de l'*Oued-Guir* et de la *Zousfana*, par 30° 20 de latitude N. et 4° 45 de longitude O., ce point présentait une certaine importance stratégique, car l'*Oued Messaoura* est la route naturelle du *Maroc* vers le *Touat*.

Jusqu'à l'arrivée de notre colonne, cette région était très peu connue et l'on n'avait que des données fort vagues sur la constitution géologique de son sol. On savait cependant que le terrain **dévonien** affleurait sur la rive droite de l'Oued Messaoura, et qu'il se montrait aussi dans la haute vallée de l'Oued Guir où il passait sous les couches **cénomaniennes** (1), mais c'était à peu près tout, et, dans sa carte géologique du Sahara, M. G. Rolland plaçait Igli même au milieu de vastes alluvions **quaternaires** ou **sahariennes**, sans donner aucune indication sur le pays traversé par la Zousfana (2).

Or, il résulte des observations faites sur la route parcourue par la colonne d'Igli, que, dans cette région, indépendamment du dévonien, le **carboniférien** est largement représenté. La présence de cette dernière formation a été reconnue non seulement aux environs immédiats d'Igli même, mais plus au nord sur les rives de l'Oued Zousfana que la colonne a suivi depuis Figuig.

M. Ficheur, le savant professeur de géologie de l'École supérieure des sciences d'Alger, a fait récemment à l'Académie des sciences une communication sur ce sujet (3), et il ne peut exister aucun doute sur l'attribution au carboniférien des terrains dont il

(1) Pomel, *Explication de la 2e édition de la carte géologique de l'Algérie*, p. 11.

(2) M. G. Rolland, *Nouvelle édition de la carte géologique du Sahara*, Bulletin de l'Association française pour l'avancement des sciences, 17e session, Oran, 1888.

(3) Comptes rendus de l'Académie des sciences, t. CXXXI, p. 288.

Digitized by Google

s'agit, car M. Ficheur s'est appuyé sur des preuves paléontologiques absolument indiscutables.

Malgré l'intérêt évident que présente cette découverte, nous n'aurions pas eu l'occasion de nous en occuper, si une heureuse circonstance ne nous permettait aujourd'hui de présenter à l'Académie de Vaucluse quelques fossiles très intéressants, provenant précisément de cette région d'Igli. Nous devons cette bonne fortune au zèle scientifique de M. le Dr Pech, médecin-major au 58e de ligne, qui a recueilli lui-même sur place les échantillons et qui les a gracieusement mis à notre disposition.

Cette petite collection comprend les espèces suivantes :

LAMELLIBRANCHES.

1. **Anthracosia cf. acuta,** Sow. sp. du carbonifèrien de Dudley et de Widnesburg.

BRACHIOPODES.

2. **Spirifer cuspidatus,** Sow., du carbonifèrien de Kildare (Irlande).

   Les côtes du fossile d'Igli sont un peu plus fortes que dans le type. Fig. 1, pl. I.

3. **Spirifer Tornacencis,** de Koninck, du carbonifèrien, de Tournai.

   Fig. 2, pl. I.

   Signalé aussi de Marbaix (Hainaut), des schistes de Bristol (Angleterre), des chistes décalcifiés de la Varville, près de Luzy (Morvan), des chistes bleus et verts de la Mer Noire, du calcaire d'Akmolinsk (Steppe Kirghise).

   La forme d'Igli diffère à peine du type par une ornementation plus accusée, par la saillie plus faible de ses crochets, par le bombement un peu plus considérable de ses valves.

4. **Spirifer cf striatus** Sow., du calcaire carbonifèrien du Yorkshire.

   Notre échantillon a les côtes plus fortes et moins nombreuses que le type; le crochet de la valve ventrale est très peu saillant ; le bord cardinal égale environ deux fois la hauteur de la coquille dont le contour est presque trapézoïdal.

Digitized by Google

5. **Spirifer sp. nov. indet.**
Cette coquille est ornée de fortes côtes rappelant celles de l'espèce précédente, le crochet de la valve ventrale est assez allongé, les dimensions du fossile sont égales ou presque égales dans les deux sens.
6. **Athyris Boissyi,** Léveillé, du carboniférien de Visé.

BRYOZOAIRES.

7. **Fenestella Michelini,** d'Orbigny, du carboniférien de Tournay.
8. **Fenestella cf. membranacea,** Phill. sp., du carboniférien de Tournay.
Ces deux espèces et d'autres indéterminables se trouvent appliquées sur divers fossiles.

CRINOÏDES.

9. **Poteriocrinus** *cf.* **crassus,** Miller, du carboniférien de Tournay.
Nous n'avons de cette espèce que des tiges à section circulaire, dont les articles sont les uns élevés, les autres déprimés. Il y a presque toujours deux et même souvent trois articles déprimés entre deux articles élevés consécutifs. Leurs surfaces articulaires sont rayonnées avec un canal central à cinq divisions arrondies.
Chaque tige porte un certain nombre de rameaux de faible diamètre, qui tous prennent naissance sur des articles élevés.
La substance qui forme ces fossiles est de la calcite (facilement reconnaissable à son clivage), comme dans les tiges des autres espèces de crinoïdes.
Fig. 5-6, pl. I.

CORALLIAIRES.

10. **Amplexus coralloides,** Sow., du carboniférien de Tournay.
11. **Amplexus cornuformis,** Ludw., du carboniférien de Tournay. Fig. 1, pl. II.
12. **Zaphrentis** *cf.* **cylindrica,** Edw. et H., du carboniférien de Tournay et de Sablé (Sarthe).
Très belle espèce présentant de remarquables détails de

Digitized by Google

structure que nous avons cherché à mettre en évidence dans les fig. 3, 4 et 5, pl. II.

13. **Cyathophyllum**, *sp. indet. nov.* Polypier branchu rappelant un peu *Cyathophyllum Marmini* du dévonien de Terques (Pas-de-Calais). Fig. 2, planche II.

14. **Diphyphyllum** *cf.* **fasciculatum**, Keys., du carbonifférien de Kildare (Irlande). Fig. 6, 7, 8, pl. II.

Espèce très remarquable ; individus nombreux, empâtés dans un calcaire noir ; le type présente des dichotomies qui n'existent pas dans notre échantillon.

SPONGIAIRES.

Une espèce indéterminée.

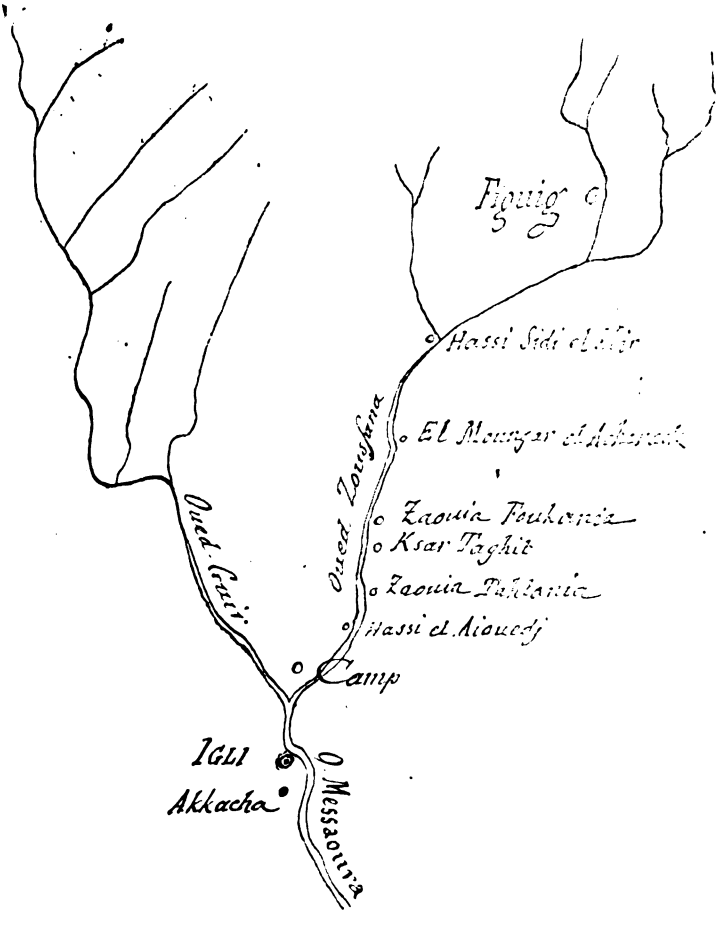

Les points d'où proviennent ces divers fossiles nous ont été très exactement indiqués par M. le Dr Pech.

Digitized by Google

Les différentes espèces du genre **Spirifer**, l'**Athyris Boissyi**, les **Fenestella** ont été recueillis dans des grès rougeâtres au voisinage immédiat du *Camp* installé au confluent de la *Zousfana* et de l'*Oued Guir*. Les Spirifers y sont abondants et empâtés dans la roche comme les grains de raisin dans un plum-pudding.

Le **Cyathophyllum** vient d'une longue falaise qui domine la rive droite de l'*Oued Zousfana* entre la *Zaouia Thatania* et la *Zaouia Foukania*.

Les **Coralliaires** et **Spongiaires** ont été extraites d'un calcaire gris, dur, très cristallin, dans le voisinage du *Ksar Taghit*. Les **Poteriocrinus** sont de la même zone ; on en trouve, en outre, de nombreux fragments bien dégagés dans les sables de l'Oued.

Le calcaire noir à **Diphyphyllum** forme des bancs énormes, fortement disloqués, particulièrement sur la rive gauche de la *Zousfana*, vers *Taghit*. On le retrouve sur la rive droite, à l'emplacement même du *Camp*.

Enfin, au sud du village et de la petite oasis d'*Igli*, sur la rive droite de l'*Oued Messaoura*, au lieu dit *Akkacha*, affleurent des grès calcarifères en plaquettes où l'on voit, avec de belles dendrites, le lamellibranche que nous considérons comme très voisin de l'**Anthracosia acuta**.

Voyons maintenant quelle peut être l'extension du carboniférien dans le sud de l'ancienne *Berbérie*.

Ce terrain avait été signalé précédemment avec certitude dans deux régions :

1° Au sud-ouest, entre l'*Oued Draa* et les *dunes d'Iguidi*, où le Dr Lenz avait constaté l'existence d'un calcaire à **Productus** et de marnes renfermant des **crinoïdes** ;

2° Au sud-est, dans l'*Erg d'Issaouan*, où M. Foureau avait trouvé des **Poteriocrinus**, des **Productus** et des **tiges de végétaux** (1).

Il est probable, en outre, que la formation se prolonge vers l'est entre *Ghat* et *Mourzouk*, où Overweg a recueilli des échantillons que le professeur Beyrich a jugés provenir soit du dévonien, soit du carboniférien.

Dans ces conditions, *le dépôt carboniférien*, soit apparent, soit masqué plus ou moins par les sables désertiques, *s'étendrait, comme le dévonien, depuis l'Atlantique jusqu'au Fezzan*. Les couches

(1) Foureau, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1894, t. CXIX, p. 576.

Digitized by Google

d'Igli et de la Zousfana appartiendraient à la partie la plus septentrionale du bassin.

D'après M. de Lapparent, le calcaire à **Productus** de l'*Oued Draa* paraît synchronique du calcaire de *Visé* et dépendrait ainsi du *Carbonifrien inférieur* ou **dinantien**.

Dans l'*Erg d'Issaouan*, M. Foureau a recueilli le **Productus Cora**, qui indique encore l'étage dinantien. Toutefois, en Angleterre, ce fossile remonte jusque dans le *Millstone Grit* (base du Wesphalien), dans le voisinage immédiat du terrain houiller inférieur.

Les grès d'*Igli* et de la *Zousfana* à **Spirifer cuspidatus** et **Tornacensis** correspondent, par contre, aux horizons les plus inférieurs du dinantien.

L'exposé sommaire que nous venons de faire conduit naturellement à cette question : Pourra-t-on trouver de la houille dans le Sahara? Il est impossible de rien affirmer à ce sujet, l'existence du carbonifrien inférieur n'impliquant pas nécessairement celle du terrain houiller proprement dit.

Nous ne connaissons d'ailleurs que très peu encore les oasis du Sud. Il est presque certain que l'on y rencontrera du carbonifrien au contact du dévonien de l'*Oued Messaoura*, du *Touat*, du *Mouydir*. Mais il ne faut pas espérer que la houille se montrera en surface, car dans ce pays où le bois est rare, les indigènes connaîtraient depuis longtemps l'usage de la houille s'ils en avaient eu à leur disposition.

Les recherches doivent donc se poursuivre scientifiquement, d'abord par la détermination des terrains au moyen des fossiles. Pour éviter des mécomptes, aucune fouille, aucun sondage ne devraient, d'ailleurs, être entrepris que sur des indications géologiques suffisamment précises. Avec la sécurité procurée par l'occupation des oasis, l'exploration va d'ailleurs devenir de plus en plus facile dans l'extrême sud, et l'on peut prévoir le temps très proche où le sol du Sahara sera aussi bien connu que celui de l'Algérie proprement dite (1).

JOLFAUD.

(1) Les planches qui doivent accompagner cet article seront envoyées avec le prochain fascicule des *Mémoires de l'Académie*.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Mlle Marie PELLECHET. — M. Henri RÉVOIL,

Membres honoraires de l'Académie de Vaucluse.

Allocution prononcée par M. L.-H. Labande, *secrétaire général de l'Académie, dans la séance du 10 janvier 1901.*

Messieurs,

C'est avec une vive émotion que vous partagez tous, j'en suis sûr, que je dois aujourd'hui payer à la mémoire de Mlle Marie Pellechet le tribut d'hommages et de regrets qui lui est dû. Vous savez avec quelle générosité simple et cordiale elle était venue à nous, vous vous rappelez encore avec quel empressement nous l'avions admise d'abord parmi les membres titulaires, puis parmi les membres honoraires de notre Société.

Elle n'avait eu qu'à paraître parmi nous, pour faire estimer son caractère, admirer son intelligence et aimer son cœur vibrant à toutes les grandes et belles idées. Si sa réputation scientifique était universelle, si le monde entier appréciait la sagacité et la profondeur de ses recherches, ici du moins, où nous avons eu le privilège de la voir pendant de longs mois, nous joignions à notre admiration une affection des plus respectueuses.

Fille d'architecte, Mlle Pellechet avait voué un véritable culte à nos anciens édifices et surtout à nos églises romanes. Vous n'ignorez pas ce qu'elle fit, par notre entremise, pour Saint-Symphorien de Caumont, et plusieurs d'entre nous ont été témoins de l'enthousiasme avec lequel elle s'intéressait à la conservation de nos vieilles chapelles. Cependant, l'archéologie ne faisait qu'occuper ses loisirs : c'étaient les études bibliographiques qui avaient fini par captiver son attention et retenir son ardeur.

Après s'être donné une éducation scientifique des plus fortes, elle était arrivée à être en France la personne qui connaissait le mieux et qui contribua le plus à faire connaître les œuvres des imprimeurs du XVe siècle. Pendant plus de vingt ans, elle passa sa vie dans les bibliothèques de la France et des pays voisins, pour

Digitized by Google

préparer le catalogue général des incunables de nos collections publiques, entreprise colossale qui n'était pas pour l'effrayer. On ne saura jamais, à moins de l'avoir vue à l'œuvre, avec quel zèle, quelle abnégation, quel dévouement et quelle science elle s'acquittait de cette tâche.

Elle s'y était préparée en quelque sorte, en publiant, dès 1883, en un gros volume de plus de 500 pages, qui lui valut une première mention au concours des antiquités nationales à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, des *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon*, puis de nouveau, en 1887, d'excellentes *Notes sur les imprimeurs du Comtat-Venaissin*, et enfin, en 1890, le *Catalogue des livres d'un chanoine d'Autun, Claude Guilliaud* (1493-1551). Plusieurs bibliothèques eurent l'heureuse inspiration de lui demander de faire, dans des volumes distincts, la description de leurs anciens monuments typographiques. Elle s'y prêta avec la généreuse bonne grâce que vous connaissez et édita successivement les catalogues d'incunables des bibliothèques de Dijon (1886), Versailles (1889), Lyon (1893) et Colmar (1895) A la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, quand on voulut imprimer l'inventaire autrefois rédigé par Daunou, c'est encore elle qu'on chargea de le remettre au point et de le compléter (1892). En même temps, elle donnait dans diverses revues des articles, qui, avec une remarquable concision, éclairaient d'un jour lumineux la vie et les œuvres de nos premiers imprimeurs.

Ce fut un événement dans le monde bibliographique que la publication du tome I^er^ de son *Catalogue général des incunables conservés dans les Bibliothèques publiques de France.* Les critiques les plus experts louèrent la somme prodigieuse de travail qu'il lui lui avait fallu donner, ils firent ressortir les immenses avantages qui en résulteraient pour la science, et lui reconnurent une méthode rigoureuse, une précision infaillible et une solide érudition : « A coup sûr, écrivait M. L. Delisle dans le *Journal des savants* (1897), c'est la meilleure et la plus intelligente application qui ait été faite en France du système des catalogues collectifs. »

Mais, hélas ! une mort trop hâtive ne l'a pas laissé achever un ouvrage auquel elle s'était consacrée toute entière. Elle avait cependant à peu près complètement épuisé ses recherches et elle se disposait à continuer l'impression de son *Catalogue général,* quand la maladie l'a terrassée. Son œuvre, j'en suis persuadé, ne restera pas en suspens et un jour viendra où nous la possèderons toute entière.

Digitized by Google

Avant de disparaître, Mlle Pellechet aura eu la satisfaction de voir en quelle respectueuse estime elle était tenue en France et à l'étranger. A ce propos, permettez-moi d'évoquer le souvenir des récentes fêtes de Gutenberg à Mayence, où elle avait été déléguée par le gouvernement français : dans toutes les réunions, les savants de l'Europe entière formaient constamment autour d'elle, passez-moi cette expression, une couronne d'admirateurs empressés.

Mais ce qu'ils ne pouvaient que soupçonner et ce que nous avions apprécié le plus, nous autres qui avions vécu auprès d'elle, ce sont ses éminentes qualités morales, c'est la générosité de son âme, c'est son patriotisme ardent, son attachement passionné à tout ce qui fait la gloire de notre pays, c'est sa simplicité, sa modestie, sa bonté, sa compassion pour toutes les infortunes, son inépuisable dévouement pour ceux qu'elle honorait de son amitié. Aussi garderons-nous pieusement et jalousement la mémoire de ce noble cœur et de cette intelligence si belle et si cultivée.

***

L'Académie de Vaucluse n'a pas seulement ce deuil à porter. M. Henri Révoil, que nous étions fiers de compter aussi parmi nos membres honoraires, vient de s'éteindre non loin d'Avignon, dans sa propriété de Servanes, près Mouriès. Bien qu'il fût octogénaire, nous espérions que sa robuste constitution triompherait longtemps encore des attaques de la vieillesse. Il a disparu et c'est une des pertes les plus douloureuses que l'art et l'archéologie aient faites.

Depuis quelque cinquante ans, M. Révoil était, dans le sud est de la France, le représentant officiel de la Commission des monuments historiques. Dieu sait s'il se donna avec cœur à la mission qu'il était digne en tous points d'exercer ! Il parcourut nos villes et nos campagnes, explora minutieusement notre midi, releva partout les plans et dessins de nos vieux monuments, antiques, romans ou gothiques, se passionna pour leur conservation et devint le champion attitré de leur cause.

Il avait été, en effet, un des premiers à être frappé de leur beauté et à comprendre les enseignements qu'ils donnaient ; son affection allait surtout à ceux qui étaient les plus méconnus et les plus dédaignés Il fut en quelque sorte le révélateur de cet art roman provençal, qui produisit tant de chefs-d'œuvre encore bien ignorés. Ses splendides volumes sur l'*Architecture romane dans le midi de la France,* qu'il publia en 1873, avec les dessins qu'il avait

Digitized by Google

exécutés lui-même sur place avec une habile élégance qui n'excluait pas une rigoureuse exactitude, contribuèrent pour beaucoup à mettre en honneur nos belles églises d'Avignon, Vaison, Apt, Arles, Aix, Saint-Gilles, Le Thor, Montmajour, Les Baux, Tarascon, Maguelone, Béziers, etc. Le texte qu'il rédigea fut parfois discuté, ses théories sur la date de certaines constructions ne furent pas toujours admises, mais qu'importe ? M. Révoil a été et restera le maître incontesté de tous les archéologues, qui étudieront les monuments de la Provence et des régions voisines. Il fut un initiateur, et comme tel son mérite demeurera toujours aussi grand.

Bon nombre des édifices qu'il étudia se trouvaient en péril : il multiplia ses appels et employa toute son influence pour les sauver de la ruine. Il fut assez heureux pour être écouté et ses intelligentes restaurations lui valurent les suffrages des artistes et de tous les amis de notre passé.

Vous savez que M. Révoil ne se contentait pas de décrire, de restaurer et de défendre contre les injures du temps et des hommes les monuments que nos pères ont élevés. Architecte diocésain dans plusieurs départements, il servit à point par son expérience et son habileté professionnelle le zèle pieux de ceux qui, à une époque de véritable renaissance de l'art religieux, prirent l'initiative d'élever de nouvelles églises ou chapelles. Il faut avoir parcouru, comme je le fais depuis quelque temps, les circonscriptions placées sous son autorité, pour apprécier l'œuvre gigantesque que M. Révoil a créée et l'influence qu'il a exercée. Là encore il fut un maître.

Je dois dire que son mérite fut unanimement reconnu : la cravate de commandeur de la Légion d'honneur, qu'il eut la joie de recevoir quelques jours avant sa mort, en est une preuve non équivoque.

Tous ceux qui l'ont approché louent sa parfaite courtoisie, son aménité, la bonté de son cœur. Ce ne sont pas seulement les artistes et les archéologues qui le regrettent, ce sont encore ses nombreux amis, ceux qui servaient sous ses ordres et avaient pour lui une profonde vénération.

Le décès de Mlle Marie Pellechet et de M. Henri Révoil est donc pour l'Académie de Vaucluse une cause de véritable affliction. Puissent notre vive sympathie et les témoignages universels d'admiration et de regrets qui se sont manifestés en cette double occasion, adoucir l'amertume de la douleur des familles qui les pleurent.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

DESAIX, drame en 4 actes et en vers, par M. Pierre MARMOITON.

Deux noms inscrits sur votre ordre du jour pour une même communication constituent une singularité assez originale pour mériter une explication.

Ce n'est pas, croyez-le bien, que M. Mouzin et moi ayons l'intention de parler en chœur ou de nous donner la réplique. Non, il s'agit ici de l'appréciation d'une œuvre dramatique ; dès lors, le maitre en l'art dramatique a seul à exposer son jugement sans qu'un comparse vienne empiéter sur sa tâche.

Si donc je vous demande quelques minutes d'attention, ce n'est pas pour donner mon avis sur le mérite de l'œuvre littéraire qui vous est soumise, mais simplement parce qu'il m'a paru intéressant de vous faire connaitre la genèse de cette œuvre due à la plume d'un de vos collègues, d'un membre de l'Académie de Vaucluse, qui vous en a réservé la primeur.

Ce fut, vous le savez, le 14 juin 1800 que tomba sur le champ de bataille de Marengo le jeune héros de Vissembourg, de Koehl, de Thèbes et des Pyramides, le conquérant de la Haute-Égypte, qui, malgré sa jeunesse, obtint le surnom de *Sultan juste*. Par sa mort, il venait d'assurer à nos armes la victoire indécisive et chancelante depuis l'aube, victoire qui anéantissait l'armée autrichienne, qui nous valait l'Italie et qui entr'ouvrait au premier Consul les portes de sa destinée impériale.

De ce héros de 32 ans, vous n'attendez pas une biographie ; sa vie publique est présente à toutes les mémoires et nos imaginations juvéniles l'ont souvent accompagné des rives du Rhin aux bords du Nil, des bords du Nil aux plaines de la Lombardie. A peine y aurait-il à glaner deux ou trois particularités de sa vie familiale, détails plus intimes et moins connus, menus faits que Vacquerie a justement appelés les miettes de l'histoire.

Desaix n'appartient plus aujourd'hui à une province, il appartient à la France. Mais enfin il était né en Auvergne, au château d'Ayat, résidence de la famille de sa mère, à quelque distance du château de Veygoux, fief de la famille de son père, demeure seigneuriale que ses ancêtres habitaient depuis plus de 150 ans et qui devint pour lui un séjour de tendre et inoubliable prédilection.

Et, puisque je parle de sa famille, permettez-moi d'ouvrir une parenthèse pour me demander quelle est sa véritable appellation patronymique, comment on doit prononcer le nom de l'illustre général. Est-ce Desaix avec un *e* muet? Est-ce Désaix comme si l'*e* avait un accent aigu ? Doit-on dire Desaix ou Désaix en faisant sentir l'*x* final ?

Si vous avez des fils se présentant au baccalauréat, je leur conseille, Messieurs, d'adopter le vocable de Desaix (*e* muet sans consonnance finale), mais simplement à titre de concession à l'usage et à leur professeur. J'eus personnellement à regretter, je parle de longtemps, d'avoir accentué l'*é* comme on le fait sur tout le Plateau central. *Désaix !* se récria en grommelant mon examinateur, qu'est-ce que c'est que ça ? Qui est-ce qui connait *Désaix* ? Un enfant à la mamelle sait que le vainqueur de

Digitized by Google

Marengo s'appelait Desaix. Je m'inclinai avec componction, car il ne faut jamais avoir raison contre un examinateur. Cependant l'examinateur avait tort.

Voici la généalogie publiée, il y a quelques mois, par l'Académie de Clermont, sur les documents authentiques qui sont dans mes archives et que j'avais confiés à un de ses membres.

Il en résulte que le père du général se nommait *des Aix* (*des*, article particule), que son grand-père signait également *des Aix*. Il en résulte, en outre, au point de vue de l'accentuation de l'*x* terminal, que le plus ancien des ancêtres du général dont nous possédions les titres, s'appelait *des Haies* et que si ses descendants orthographièrent successivement leur nom *des Ayes*, *des Haix* et enfin *des Aix*, ils n'en gardèrent pas moins sa prononciation adoucie initiale. On trouve bien encore dans la généalogie quelques autres variantes, telles que *Dezaix* et même *de Lezaix*, mais ces variantes, se produisant à une époque où les actes baptistaires étaient confiés à des prêtres de campagne souvent peu lettrés et où les contrats notariés n'avaient qu'un maigre souci de l'orthographe, n'entraînent aucune conséquence.

Quand la Révolution proscrivit tout signe nobiliaire, les Desaix ne purent supprimer la particule, car leur nom monosyllabique eût perdu toute euphonie; ils la soudèrent au contraire au nom, tout en conservant la désinence.

Je connais de longue date les petits-neveux du général. L'un d'eux, le baron Aymard, habite encore Riom, mais il ne possède plus Veygoux qu'aimait tant son grand-oncle. Voici l'acte de vente de la terre de Veygoux au comte de Chabrol-Volvic, conseiller d'État, préfet de la Seine. (La terre avait une étendue d'environ 94 hectares et fut vendue, en 1824, au prix de 120,000 francs.) Un autre neveu, Richard Desaix, habite Issoudun, où il a réuni un musée des plus précieux, plein des reliques de la Grande Armée.

Certes, Desaix avait assez immortalisé son nom transformé pour que ses descendants pussent s'en enorgueillir. Ils n'en ont pas jugé ainsi et ont repris l'orthographe ancienne en deux mots. Je ferme cette trop longue parenthèse.

Desaix Charles (Louis-Charles-Antoine) avait été élevé non loin de son berceau, près de Riom, dans cette célèbre École militaire d'Effiat, fondée par le maréchal d'Effiat, père de Cinq-Mars, pour l'éducation des jeunes gentilshommes de la province.

J'ai sous les yeux deux palmarès, l'un de 1777, l'autre de 1780, qui semblent établir que de bonne heure Desaix fut habitué aux triomphes. Ils nous apprennent qu'en septième, à neuf ans, Desaix remportait le prix d'histoire, lui qui devait ajouter une si belle page à notre histoire nationale. A 11 ans, en quatrième, il était proclamé lauréat de géographie et de mathématiques.

Le jeune élève avait quitté Effiat quand fut placé à la tête du Collège royal militaire, une de nos connaissances, l'oratorien Périer, qui, après avoir été le premier évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme, devait devenir le premier évêque concordataire de Vaucluse, Périer sur lequel notre collègue, M. l'abbé Durand, publie en ce moment un travail appelé à faire sensation dans le monde des érudits.

La Révolution surprit le futur général en plein épanouissement de sève, sous les ombrages de Veygoux, aimant, chassant, adoré des paysans d'alentour.

Son père était mort depuis sept ans; sa mère, Mlle de Beaufranchet d'Ayat, vivait encore. Il avait une sœur, Antoinette, qui devait épouser après la tourmente révolutionnaire le lieutenant-général Becker, comte de Mons, pair de France, et deux frères, Amable et Louis. Amable était l'aîné (son fils est aussi devenu général), Louis était le plus jeune. Amable et Louis partirent pour l'émigration et s'enrôlèrent dans l'armée du prince de Condé; le nôtre, Charles, se plaça à la tête des volontaires d'Auvergne et marcha aussi vers la frontière, sans regarder en arrière, où il laissait deux femmes en larmes, sans trop regarder en avant de peur d'apercevoir un jour devant son épée des poitrines et des cœurs aimés, bien que ne respirant pas et ne battant pas pour la même cause.

Digitized by Google

C'est à cette heure précise que commence le drame de M. Marmoiton, au milieu des angoisses de l'âme d'une mère, éperdue et tiraillée entre l'amour qu'elle porte aux deux enfants qui vont combattre pour le roi, et la tendresse que lui inspire celui qui va combattre pour la nation.

Ce dualisme familial, cette opposition d'actes et de sentiments entre des proches fut une des grandes douleurs de cette époque troublée. La famille de Desaix en fournit un nouvel exemple autrement suggestif. Le comte Louis de Beaufranchet d'Ayat, cousin maternel de Desaix, ne se borna pas à renier publiquement les siens, sa caste, son passé et ses traditions ; il se jeta à corps perdu dans le Jacobinisme le plus exalté, au sein des terroristes. Il était aux côtés de Santerre, en qualité de colonel, sur la place de la Révolution, le 21 janvier 1893. Ce fut lui qui, paraît-il, commanda le fameux roulement de tambours quand le roi, sur la plateforme de l'échafaud, voulut parler au peuple et que l'abbé Edgeworth s'écria : « Fils de saint Louis, montez au ciel ! »

Et, pendant ce temps, pareil à un héros d'Homère, le général de 25 ans, impassible et irréprochable, malgré la suspicion dont l'entourait la Convention, malgré l'ostracisme prononcé contre ses frères, malgré l'emprisonnement de sa mère et de sa sœur incarcérées au pays natal, malgré la séquestration de la terre de Veygoux aux haies de laquelle étaient accrochés tous les lambeaux de son enfance, allait, en compagnie de Pichegru, de Moreau, de Kleber et de Bonaparte, semant à profusion sur la terre d'Europe et sur la terre africaine cette semence de gloire, qui devait germer pour la France en une radieuse gerbe de lauriers et de palmes.

Né en Auvergne, élevé en Auvergne, fils d'élite de cette terre féconde dont Grégoire de Tours disait déjà *tellus clara viris*, il n'était que juste que l'Auvergne se souvint de lui au soleil d'été de 1900 et voulût célébrer par des fêtes patriotiquement reconnaissantes le centenaire de son trépas.

Cette commémoration fut en effet solennisée, au mois de juillet dernier, soit à Clermont, soit à Riom, soit à Volvic, soit à Ayat, partout où se dresse dans le Puy-de-Dôme un monument à la mémoire du héros, et l'écho de ces solennités, répercuté par la presse entière, est sans doute parvenu jusqu'à vos oreilles

Armée, clergé, magistrature, administration, université, municipalités, corporations et corps constitués, en un mot le peuple arverne tout entier se groupa en une manifestation grandiose en l'honneur du Vercingétorix des temps modernes. Une députation partit du sein de l'Académie de Clermont, pour aller au mont Saint-Bernard céper une palme d'or sur le cénotaphe dans lequel reposent les cendres du héros, au milieu des neiges presqu'éternelles, sous la garde des religieux Hospitaliers.

L'ensemble des enthousiasmes procédait-il d'un même élan vers l'idéal de vertu et d'honneur que Desaix personnifia toujours ? Ne le recherchons pas de trop près. Au souffle pestilentiel de discorde et de haine qui passe sur la société contemporaine, peu de choses demeurent pures et virginales. Chaque parti s'arrache les grands hommes, voulant les accaparer, les faire siens, exclusivement siens, comme si l'esprit nouveau éprouvait une volupté à absorber au profit d'une coterie, au risque de les amoindrir, les gloires qui sont en réalité le patrimoine de tous, les gloires de la nation !

Mais qu'importent après tout les divergences de sentiments qui aboutissent, en somme, à l'unanimité dans l'éloge ; et n'est-ce pas un magique triomphe pour la vertu que de planer au dessus des nuages !

Comme vous le pensez bien, Messieurs, la Muse qui inspira Delille, Dorat, Thomas, du Belloy ne pouvait rester muette en pareille occurence. Elle se réveilla au contraire plus enflammée, plus enfiévrée que jamais. Elle jaillit du sol comme autrefois Neptune des flots. Odes, ballades, strophes, couplets et stances s'égrenèrent en perles poétiques, en hémistiches sonores, en cadences rythmées, aux pieds des statues, au sein des groupes dans les banquets et les cortèges, depuis l'ode triomphale d'Emmanuel des Essarts, doyen de la Faculté des lettres, jusqu'aux cantates des moindres

Digitized by Google

orphéons. On eût dit une avalanche descendant en cascades harmonieuses du sommet de l'Hélicon.

Ce fut sous l'influence de ces effluves parnassiques que notre collègue, M. Marmoiton, eut l'idée de payer à son tour un tribut d'hommage à son illustre compatriote. Né près du berceau de Desaix, il avait respiré, jeune aussi, les senteurs agrestes des coteaux de Veygoux; il avait rêvé à l'ombre des grands arbres où le compagnon de Bonaparte avait senti battre son cœur et sondé peut-être les arcanes de l'avenir. Mieux qu'un autre il pouvait peindre, lui dont l'âme impressionnable vibre à toutes les harmonies de la nature et du beau.

Mais, dans sa pensée, une poésie fugitive ne pouvait convenir au grand mort de Marengo, il lui fallait un cadre plus ample, un champ plus vaste, un piédestal plus majestueux.

En quelques semaines, deux mois, paraît-il, il mit sur pied le drame en 4 actes et 5 tableaux soumis à votre aéropage.

Mon Dieu, je le sais bien, l'impromptu n'est pas un élément de perfection et le chef-d'œuvre ne se présente guère d'habitude à échéance fixe, comme un billet à ordre.

Quoi qu'il en soit, la pièce devait être représentée sur le théâtre de Riom, le 23 juillet, comme lever de rideau aux grandes cérémonies du lendemain. Les décors étaient en place, les acteurs répétaient leurs rôles, le régisseur avait d'avance salle comble, lorsque....

M. Marmoiton est fonctionnaire, procureur de la République au siège même de la Cour d'appel.

Or, le bruit avait transpiré que, parmi les personnages de la pièce, figurait un certain Saint-Just, plus ou moins vrai historiquement parlant, mais en posture peu sympathique ; que Bonaparte, dont on a un peu abusé sur la scène ces derniers temps, y monologuait, en pleine République, de séditieuses visées.... N'y avait-il pas là un danger et les petites passions locales ne risquaient-elles pas d'y trouver un nouvel aliment ? Bref, à la dernière heure, le chef du parquet général avisa l'auteur officieusement de ses craintes, de ses scrupules, des inconvénients qu'il voyait à la représentation.

M. Marmoiton, qui sait ce que parler veut dire, retira la pièce et le spectacle n'eut pas lieu. Il en fut quitte pour quelques milliers de francs de débours ou de dédommagements.

Il est regrettable que le drame de Desaix n'ait pas, une fois au moins, affronté le feu de la rampe qui met en lumière certaines imperfections, certaines longueurs restées dans l'ombre à la lecture, et provoque parfois des retouches propres à activer l'action et à la mettre au point.

En résumé, l'auteur qui est un de mes amis, m'a adressé son manuscrit inédit dont il a bien voulu me faire hommage, comme il avait bien voulu me dédier son dernier livre sur le maréchal Brune, en me priant de vous en communiquer quelques extraits.

Je l'eusse fait sans nul doute, et avec plaisir; mais, ainsi que je vous le disais au début de ma causerie, lorsqu'on a la chance de posséder dans une société un critique d'art comme M. Mouzin, dont la complaisance égale la compétence, le mieux était, m'a-t-il paru, de le prier de prendre l'enfant dans ses langes, de le présenter lui-même au public avec ses beautés et ses défauts, ses qualités et ses imperfections, enfin d'en tirer l'horoscope à l'aide des lignes de vie.

Je m'empresse donc de lui céder la parole, en m'excusant auprès de l'Académie d'avoir retardé si longtemps le plaisir que nous aurons à l'entendre.

Marc de Vissac.

Digitized by Google

L'Académie de Vaucluse a pu apprécier maintes fois la haute compétence de M. de Vissac en littérature aussi bien qu'en histoire ; il a bien voulu me réserver l'agréable tâche de rendre compte du drame de *Desaix,* mais il s'en fût sûrement acquitté mieux que personne. Pour moi, si touché que je sois de l'estime flatteuse qu'il m'accorde, je crains que mes appréciations n'aient guère d'autre mérite que celui de la sincérité

Ce drame, inédit, dont le manuscrit nous a été communiqué avec l'agrément de l'auteur, qui est un de nos collègues, devait être représenté à Riom le 23 juillet 1900, veille de la célébration dans cette ville du centenaire du général Desaix. Au dernier moment, l'auteur dut le retirer, par des considérations qui n'infirment en rien la valeur littéraire de son ouvrage.

Pour juger des idées de M. Marmoiton et de l'impulsion sous laquelle il a écrit le drame de *Desaix,* le plus sûr est de le laisser s'en expliquer lui-même. Il le fait, en termes choisis, dans une courte préface, où, même si l'on ne partage pas tous ses griefs contre le théâtre de Beaumarchais, on est obligé de reconnaître les élans d'une nature généreuse, les aspirations d'un esprit poétique :

« Je n'ai jamais pu lire le théâtre de Beaumarchais sans éprouver un sentiment de tristesse, presque de répulsion et de frayeur.

« C'est un mélange de comédie et de drame, où le grincement de la crécelle couvre le bruit des grelots. La plaisanterie y est cruelle, presque macabre. Tout y respire l'imprévoyance, la corruption, la sottise, l'envie, la haine.

« La réplique y est cinglante et tranchante. Les phrases se succèdent rapides comme des coups de sabre, avec l'éclair métallique de l'acier.

« La froide raison de l'auteur fauche méchamment, décapite sans pitié. L'illusion parfumée jonche le sol ; bientôt les têtes les plus fières tomberont sous le couperet de la guillotine.

« L'œuvre de Beaumarchais est comme le prélude des sombres journées de la Révolution... »

« Tel a été, dans la littérature et sur le théâtre, le dernier mot de cette fameuse philosophie du XVIII[e] siècle.

« Telle ne sera point l'appréciation de l'histoire touchant notre XIX[e] siècle, pourtant si décrié.

« Ses traditions littéraires ont commencé par Bernardin de Saint-Pierre et Châteaubriand ; elles ont continué par Lamartine, Victor Hugo, Musset ; elles aboutissent à Coppée, le doux poète des humbles.

« En lisant la biographie du général Desaix par Martha-Becker, l'idée m'est venue d'opposer au drame désolant du scepticisme égoïste et de la froide raison, le drame du sentiment et du sacrifice, le dix-neuvième siècle au dix-huitième.

« Les phases de la vie du héros m'ont fourni tous les éléments de cette œuvre ; je n'ai eu presque qu'à copier.

« Il s'agissait d'expliquer les contradictions, seulement apparentes, de ce grand caractère : le hardi soldat qu'était Desaix, toujours chaste, timide devant une femme et n'ayant d'autre affection que celle de sa mère et de sa sœur auxquelles il écrivit tant de lettres touchantes ; le noble faisant à la République le sacrifice de sa famille, de ses affections, de sa fortune, de sa vie. J'ai créé l'intrigue du premier acte pour expliquer cette situation. Tout le reste appartient à l'histoire. Reine de Chazeron embrouille les fils de cette intrigue, que dénouera sans peine la loyauté clairvoyante de Desaix.

« Chaque acte marque une des étapes de la vie du héros : Le Veygoux, — la frontière, — l'Égypte, — Marengo. Si cette œuvre est au-dessus de mes forces, j'aurai du moins le mérite de l'avoir essayée. »

La conclusion est d'une modestie qu'il faut assurément contredire. Tout au plus pourrait-on formuler une réserve touchant la rapidité avec laquelle le poète a conçu, charpenté, versifié quatre actes de bonne longueur, en deux mois, du 26 février au

Digitized by Google

26 avril 1900. Nous savons bien que la spontanéité dans l'inspiration donne de la vigueur et du mouvement; nous n'ignorons pas davantage que d'illustres exemples, tels que ceux des *Fâcheux* et de *Chatterton*, prouvent qu'on peut produire des chefs-d'œuvre dramatiques en moins de trois semaines. L'important est que rien ne trahisse la précipitation; peut-être certains passages du *Desaix* de M. Marmoiton la laissent-ils entrevoir.

Cette pièce, romantique par l'invention, classique par certaines formes du dialogue, procède du genre mixte dont la *Charlotte Corday* de Ponsard nous paraît le modèle. Elle montre aussi ce soin de documentation précise, qui tend chaque jour davantage à assimiler l'œuvre de théâtre à l'œuvre d'histoire, plutôt dans les détails que dans le fond.

Parmi les personnages évoqués ou créés par M. Marmoiton, les hommes représentent l'histoire; les femmes, la fiction.

Au château du Veygoux, la mère de Desaix déplore que son jeune fils Charles n'ait pas rejoint ses deux frères aînés à l'armée de Condé:

Parjure à ses aïeux, à son culte, à son roi,
Mon fils est devenu ma honte, mon effroi.

Mais toujours son cœur maternel est prompt à trouver des excuses:

D'un funeste passé je récolte les fruits.
Hélas! quand jusqu'à nous parviennent tous ces bruits
De vengeance et de mort, souvent je me demande
Si ce n'est pas trop tard que le noble s'amende.
Et quand Charles, vêtu de bure ou de basin,
Tend sa main fraternelle au paysan voisin
Et, du soir au matin, s'absorbe dans la ville
A remplir pour le peuple une mission vile,
Je me demande encor s'il n'a pas le désir
De réparer le mal que l'on fit à plaisir,
De jeter quelque oubli sur la faute passée,
Et j'approuve en secret cette noble pensée.

Aussi Desaix n'a-t-il pas beaucoup de peine à démontrer qu'au lieu de passer à l'étranger, il faut rester pour rassurer le peuple:

Le fort doit être là quand le faible chancelle,
Mère, et c'est au pilote à sauver la nacelle.

Mais une belle cousine du jeune homme, Reine de Chazeron, vient lui offrir ironiquement une quenouille au nom des dames de Riom; ses frères le réclament; elle parle de scandale; poussé à bout, il s'écrie:

Cousine, répondez que si je vais là-bas,
Dans les rangs de Condé l'on ne me verra pas.

Elle fait alors appel à leurs souvenirs d'enfance, à certaines rencontres qui ressemblaient à des fiançailles, et elle conclut, au moment de le quitter:

La patrie est partout où se trouve l'amour.

Desaix cependant n'a pour elle que de l'amitié, tandis qu'il adore Marie, une orpheline recueillie par sa mère; Marie, humble et obscure, n'ose s'abandonner au bonheur de cette affection qu'elle partage. Elle est bien inspirée, car une scène un peu mélodramatique nous apprend qu'elle est l'enfant naturelle du défunt père de Desaix, beau seigneur trop galant. Encore sous le coup de cette révélation, le frère et la sœur entendent éclater le chant de la *Marseillaise* devant le château; ce sont les montagnards auvergnats qui partent pour la frontière; Desaix part avec eux et le dévouement de Marie la pousse à les suivre.

Au deuxième acte, le héros devenu général campe devant l'ennemi. Il subit les soupçons injurieux de Saint-Just, sinistre personnage en qui M. Marmoiton a incarné les plus odieuses passions. Desaix et Kléber, loin de se laisser entraîner dans la trahison de Pichegru, le forcent à en rougir. Ils dédaignent d'ailleurs les menaces gros-

Digitized by Google

sières de Saint-Just, lequel leur fait entrevoir la guillotine ; mais lui-même y passera bientôt avec Robespierre, déclare une Égyptienne, diseuse de bonne aventure, qui rôde dans le camp. Après elle, survient Reine de Chazeron, arrêtée par les soldats dans un bois voisin :

— Cousine, vous voilà courant sur la grand' route ?
— Par le malheur des temps, cousin, je suis absoute.
Vouliez-vous qu'à Riom, au coin d'un carrefour,
Le bourreau fit tomber ma tête quelque jour ?
Quand Chazeron n'a plus un seul pan de muraille,
Sans asile et sans pain, où voulez-vous que j'aille ?
D'un passé que j'aimais le tendre souvenir,
Charles, m'a près de vous décidée à venir.

Or, elle essaie, après Pichegru, de déterminer Desaix à se joindre à l'armée de Condé :

« Se soustraire au bourreau, ce n'est pas déserter. »

Il se borne à lui donner chevaleresquement une escorte jusqu'à la frontière.

Sur quoi, Saint-Just veut le faire arrêter ; les soldats indignés estiment, au contraire, que leur devoir serait de fusiller Saint-Just ; le général leur ordonne d'ouvrir leurs rangs et de le laisser partir. Et le terroriste :

« Allons, écartez-vous ; esclaves, faites place. »

L'acte suivant transporte l'action au Caire, dans les jardins du général en chef, gouverneur de l'Égypte. Reine de Chazeron, que le dépit de n'être pas aimée incite aux pires félonies, sert les intérêts de l'Angleterre contre les Français. Elle a fait crever les yeux à l'Égyptienne pour la punir d'avoir surpris sa correspondance avec l'étranger ; mais elle ignore qu'une de ses lettres a été livrée à Marie, l'ange de protection dont elle est effroyablement jalouse et dont elle incrimine le dévouement, ne sachant pas qu'une étroite parenté unit cette jeune fille à Desaix. Après une scène véhémente entre les deux femmes, Reine déclare la vérité à ce cousin vainement assailli de ses poursuites :

A vivre loin de toi quand tu m'as condamnée,
Ta main du même coup brisa ma destinée !
Tu remplissais ma vie et je voyais en toi
Mes parents, mes amis, ma patrie et mon roi ;
Quand tu vins te soustraire à mon idolâtrie,
Je n'eus plus de parents, de roi, ni de patrie !
Dis, que pouvais-je faire en ce triste abandon,
Sinon te pourchasser sans trêve ni pardon ?
Te rendre tes affronts, t'obliger à toute heure
A partager ma honte, à pleurer quand je pleure ;
A souffrir quand je souffre, a maudire le sort,
Comme une délivrance à désirer la mort ?
Et c'est ce que j'ai fait ; sur ce lointain rivage
De ce constant désir j'ai subi l'esclavage ;
Me venger, te punir, m'acharner à tes pas,
Sans repos ni merci, Desaix, jusqu'au trépas !

Malgré tout l'éclat de ces menaces, Reine serait absolument impuissante si elle n'avait su inspirer à Kléber un caprice qui le sépare un moment de Desaix. Un coup de théâtre les rapproche : l'Égyptienne est assassinée, mais elle a le temps de livrer toutes les preuves de la trahison ; et, dans une agonie prophétique, elle annonce les prochaines victoires françaises, au cours desquelles Kléber et Desaix, également glorieux, mourront tous deux le même jour.

Le drame se termine à Marengo par un double tableau où s'ajoute une fantastique apparition de rêve. Desaix revoit, tout au loin, dans les vapeurs de la nuit, le décor du jardin du Caire : Kléber poignardé lui apparaît et l'appelle. Puis, l'auteur nous montre Bonaparte et Berthier tenant conseil ; on leur amène une femme, une espionne déguisée en hussard ; Reine de Chazeron continue ainsi ses abominables intrigues,

Digitized by Google

elle semble échapper encore au châtiment dans le désordre d'un commencement de bataille. Desaix est tué, il entre dans la mort en plein triomphe ; Marie se jette sur son corps en l'appelant : « Mon frère ! » A ce mot, s'opère le revirement final ; celle que la jalousie aveuglait jusqu'au crime court chercher sa réhabilitation en expirant pour la patrie.

Certes, ce ne sont pas les péripéties qui manquent à la pièce de M. Marmoiton. Il est même surprenant qu'à travers une action assez fortement compliquée, le poète ait pu faire passer des tirades abondantes. Ceux qui ont gardé quelque prédilection pour une école aujourd'hui peu en vogue, mais très applaudie durant une partie de ce siècle, apprécieront la sonorité de ses vers et l'expansion de son lyrisme. Et, de quelque parti politique ou littéraire que l'on soit, on rendra justice à son œuvre saine, chaleureuse, patriotique.

A. Mouzin.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE.

(JUIN-DÉCEMBRE 1900)

Séance du 14 juin 1900. — Présidence de M. le Dr Laval, président.

Présents : MM. Laval, Mouzin, abbé Durand, Nourrit, Limasset, Moural, Laroche, Bonnecaze, abbé Levezou, Alphant, Genin, Michel-Béchet, Capeau, Arnaud de Fabre et Labande. Excusé : M. l'abbé J. Méritan.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté

Après avoir souhaité la bienvenue à notre nouveau collègue, M. le commandant Moural, M. le Président fait part du décès de M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie et membre correspondant de l'Académie de Vaucluse. M. de Marsy entretenait avec nous d'excellentes relations, qui avaient été ravivées lors du dernier congrès de la Société d'archéologie à Nimes et Avignon, et tous nous regrettons vivement sa perte. Nous avons aussi à déplorer le décès de M. Émile Fraisse, de Tresques, bibliophile distingué et membre titulaire de notre Académie.

M. l'abbé Clavel est présenté aux suffrages de l'Académie pour être membre titulaire, par MM. le Dr Laval, l'abbé Méritan et Labande. M. l'abbé Clavel est un photographe très émérite : il nous en donne la preuve par les vues du monastère de Senanque, qu'il veut bien offrir à l'Académie et pour lesquelles on lui vote des remerciements. Nous sommes heureux d'inaugurer aussi brillamment l'album monumental de Vaucluse, que dans une précédente séance M. le commandant Villaret avait demandé de constituer.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Durand, qui détache un chapitre de son histoire de l'évêque Périer, intitulé : *Renaissance religieuse du diocèse d'Avignon sous son épiscopat.* Après la Révolution le culte était aboli, les prêtres étaient dispersés, les congrégations religieuses avaient disparu, beaucoup d'églises et de chapelles étaient en ruines ou vendues à des particuliers. Mais aussitôt la signature du Concordat, aussitôt la liberté rendue aux catholiques, ceux-ci manifestèrent leur joie par de brillantes cérémonies. Dès 1802, les fêtes de l'Assomption et de saint Agricol furent célébrées par de grandes processions ; en 1803, eut lieu, en présence de toutes les autorités, un service funèbre pour le pape Pie VI, en l'église alors cathédrale de Saint-Agricol ; des cloches furent bénites. En 1804, le jubilé accordé par le cardinal Caprara donna un nouvel essor à ce mouvement, que favorisèrent de nombreuses missions prêchées dans tout le diocèse. En même temps, des congrégations religieuses se reconstituèrent avec l'agrément du pouvoir central : les Augustines hospitalières furent les premières rappelées en Avignon, où le maire Puy, en 1811, fit venir les Frères des Écoles chrétiennes comme instituteurs communaux.

Digitized by Google

M. Mouzin, le poète que l'on est toujours si heureux d'applaudir, était inscrit à l'ordre du jour pour des *Idylles*. Il donne lecture d'un *Effet d'orage*, d'une imitation d'Ausone, *Ad uxorem suam*, et du *Rondel du petit coin*, trois pièces charmantes d'une forme impeccable.

M. Labande, au nom de M. Chansroux empêché, communique une pièce de prose, *la Doyenne des organistes*, « silhouette provençale » de l'artiste de l'église Notre-Dame de Pommiers, de Beaucaire.

Enfin, M. le Dr Laval présente le livre publié par nos collègues MM. les Drs A. Pamard et Pansier et intitulé : *Les Œuvres de Pierre-François-Bérézet Pamard*. Il a rappelé les travaux en anatomie et en oculistique de cet ancien chirurgien d'Avignon, dont l'éloge a été lu en séance de l'Athénée de Vaucluse par son fils. Bénézet Pamard avait inventé une pique pour l'opération de la cataracte, qui a rendu pendant longtemps les plus grands services à la chirurgie. Il fut aussi consul d'Avignon et se délassait de ses travaux en tournant d'aimables ou de lestes poésies, dont le Dr Laval donne quelques spécimens.

M. l'abbé Clavel est admis comme membre titulaire de l'Académie et la séance est levée.

Séance du 11 octobre 1900. — Présidence de M. Laval, président.

Étaient présents : MM. Laval, Bourges, Labande, Mouzin, Sagnier, de Villaret, Belladen, Arnaud de Fabre, de Vissac, abbé Trouillet, Michel-Béchet, Gap, Châtelet, J. Méritan.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Henri Brödleman, banquier et zoologiste, est présenté pour être élu membre titulaire, par MM. Chobaud, Puel et Labande.

M. le Président fait ensuite part à l'Académie des circonstances dans lesquelles les membres du congrès de la presse internationale ont été amenés à nouer avec quelques-uns de nos collègues, des relations dont notre assemblée pourra tirer quelque honneur et quelque avantage.

Il donne connaissance de la circulaire du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts portant programme du congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Nancy en 1901. Des exemplaires sont mis à la disposition de nos collègues qui désireraient y prendre part.

Après avoir indiqué l'état des pourparlers engagés avec M. Peyrusse, maire de Villelaure, au sujet de la mosaïque découverte dans sa propriété, M. le Président donne la parole à M. Bourges, qui communique à l'Académie une *Note sur l'anthropithèque de l'île de Java*. La question de l'origine de l'espèce de l'espèce humaine si souvent agitée et encore sans solution absolument scientifique, parut faire un pas, par la découverte dans l'île de Java d'un anthropopithèque, que plusieurs saluèrent un peu prématurément comme l'ancêtre commun si longtemps cherché. Notre collègue, s'appuyant sur les règles de proportion du corps humain et sur la comparaison avec les dimensions des membres des pithéciens, en a conclu à l'impossibilité de la descendance du singe. Les analogies seraient plus favorables à une descendance des quadrupèdes. Cette dissertation, fort intéressante par les problèmes qu'elle soulève, est accompagnée de figures tracées au tableau noir, et de schémas que notre collègue soumet à l'Académie.

M. le Président remercie M. Bourges de son travail.

M. Sagnier donne ensuite lecture d'une notice complémentaire à son étude déjà parue dans nos Mémoires sur un *Sarcophage épigraphique inédit*. Notre collègue s'applique plus particulièrement à l'étude de l'inscription et à la recherche des différents propriétaires de ce petit monument. Il résulte des investigations auxquelles il s'est livré, que l'inscription signalée dans le *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin,

Digitized by Google

et le *Thesaurus inscriptionum* est bien celle du sarcophage Le mérite de notre collègue sera d'avoir fait là-dessus une lumière aussi complète que possible.

M. le Dr Arnaud de Fabre commence la lecture de sa notice sur *Joseph Fabre, consul de Marseille en 1658, et sur ses relations commerciales à l'extérieur.* Cette étude, très documentée, passe en revue le rôle joué par Joseph Fabre dans certains affaires locales, et donne de très intéressants détails sur les événements auxquels fut mêlé le consul de Marseille. Son mémoire ou compte rendu administratif envoyé à M. de Maurepas, sa députation à Paris au sujet du monopole de la glace, son intervention dans les troubles de Marseille, forment comme autant de chapitres rapidement esquissés par notre collègue. La suite de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

M. Henri Bœleman est ensuite élu membre titulaire de l'Académie.

Séance du 8 novembre 1900. — Présidence de M. Laval, président.

Etaient présents : MM. Laval, Bourges, Mouzin, de Vissac, Alphant, Arnaud de Fabre, Michel-Bechet, Laroche, abbé Durand, Genin, commandant Moural, Capeau, Châtelet, Dr Chobaut et Méritan.

M. le sous-intendant Joleaud est présenté aux suffrages de l'Académie pour être élu membre titulaire, par MM. de Villaret, Laval et Châtelet.

M. le Président annonce à l'Académie que l'échange de nos Mémoires se fera désormais avec les publications de l'Université d'Upsal.

La parole est ensuite donnée à M. le Dr Arnaud de Fabre, qui continue sa *Notice sur Joseph Fabre, consul de Marseille en 1658, et ses relations commerciales à l'extérieur.* Notre collègue, après avoir raconté un épisode appartenant à la précédente lecture, expose successivement le rôle de Joseph Fabre dans l'établissement des consuls dans les Echelles du Levant, dans le négoce de drap d'or et d'argent, dans l'inspection des manufactures. Puis il entretient l'Académie de l'administration du consul de Marseille et du voyage qu'il fit à Paris, près du Roi, en qualité de député et ambassadeur de la ville de Marseille, et termine par quelques lignes extraites de son testament.

M. le Président remercie M. Arnaud de Fabre de son travail.

M. de Vissac fait ensuite, en une causerie pleine de vie et d'intérêt, le compte rendu du drame, *Desaix*, de M. Marmoiton, notre collègue, procureur de la République à Riom. En quelques paroles, M. de Vissac expose la genèse de l'œuvre, et entrant dans son sujet, donne à l'Académie des détails pleins de charme sur l'enfance, la jeunesse de Desaix, son éducation au collège d'Effiat, sa vie familiale, et la situation où il se trouva bientôt, obligé d'aller à la frontière combattre ses frères émigrés. Le drame de M. Marmoiton est la mise sur scène des situations les plus tragiques et des plus nobles sentiments. M. de Vissac a bien voulu en faire part à ses collègues, en leur faisant mieux connaître le jeune héros.

Après lui, M. Mouzin a présenté la critique littéraire de l'œuvre de M. Marmoiton et a donné lecture à l'Académie de quelques extraits. Bien que très rapidement composée, elle a permis à notre collègue et à ses auditeurs d'en admirer sincèrement plus d'un passage.

La parole est donnée à M. le Dr Chobaut pour sa communication sur la *Capture d'un aigle dans les environs d'Avignon.* Après avoir dit pourquoi le nom d'aigle est ici impropre, l'individu capturé appartenant plutôt à la classe des pygargues ou aigles de mer, notre collègue en décrit les mœurs, l'aspect physique et explique comment ayant probablement suivi une bande d'oiseaux de mer remontant le Rhône, il a pu être capturé aux environs de Caderousse.

M. le sous-intendant Joleaud est ensuite élu membre de l'Académie.

Digitized by Google

Séance du 6 décembre 1900. — Présidence de M. Laval, président.

Présents : MM. Laval, Chobaut, Bourges, Rousset, de Villaret, Gouelle, Joleaud, Manivet, Lacombe, Pellat, Châtelet, Avon, de Vissac, Bonnecaze, Michel-Béchet, Cassin, Arnaud de Fabre, Genin, Sagnier, Eysséric et Labande.

M. le Président souhaite la bienvenue à ceux de nos nouveaux collègues qui assistent à la séance, MM. Rousset et Joleaud. Il envoie à M. le Dr Réguis les sympathies unanimes de l'Académie, à l'occasion du décès de Mme Réguis.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont présentés comme membres titulaires :

1° M. Remy Maumet, lépidoptériste à Avignon, par M. le Dr Chobaut, MM. Châtelet et Puel ;

2° M. Frédéric de Lacroze, à Avignon, par MM. Bonnecaze, Sagnier et Laval.

Lecture est donnée d'une circulaire de la Direction des beaux-arts relative à la tenue de la prochaine réunion des Sociétés des beaux-arts des départements.

M. Antonin Rousset communique à ses collègues ses observations sur des silex taillés qu'il a trouvés près d'Oppède, à 2m50 de profondeur, sur l'ancien lit du Caulon. Plusieurs d'entre eux présentent cette rare particularité de pouvoir être ajustés et de se réunir à un nucleus. Selon M. Rousset, c'est la preuve qu'il y eut à cet endroit une station néolithique ; l'absence de frottis et de roulement des silex dénoterait qu'ils sont tombés au fond d'une espèce de lac, qui aurait existé là autrefois, et dont les eaux se seraient vidés par suite de l'abaissement des terrains qui le délimitaient au sud-est.

Cette communication est accueillie avec le plus grand intérêt. Elle soulève cependant quelques objections et observations de la part de plusieurs membres de l'Académie, qui sont d'ailleurs unanimes à reconnaître le caractère documentaire des silex trouvés par M. Rousset. M. Pellat, en particulier, demande que notre collègue continue ses recherches et s'informe s'il n'y a pas des coquillages lacustres dans le même endroit. Selon M. Joleaud, l'épaisseur de la terre d'alluvion qui a recouvert les silex ne constitue pas un fait extraordinaire et peut très bien s'expliquer sans l'hypothèse d'un lac. MM. de Villaret et Bourges font ressortir l'intérêt de cette découverte.

M Joleaud, bien que non inscrit à l'ordre du jour, a la parole pour présenter à ses collègues, qui lui sont reconnaissants de cette bonne fortune, une collection de fossiles carbonifériens, qui ont été trouvés récemment à Igli, lors de la dernière expédition militaire dans le Touat. La constitution géologique des terrains de ces régions était à peu près inconnue et ces fossiles sont pour ainsi dire les premiers qu'on en ait rapportés.

M. le Dr Chobaut donne ensuite lecture d'un mémoire relatif à un projet d'établissement d'hôtel climatérique au Mont-Ventoux. Jusqu'ici, on considérait un tel projet comme chimérique, par suite du manque d'eau ; mais M. le Dr Chobaut révèle un emplacement qui conviendrait parfaitement. L'hôtel qui pourrait y être bâti, serait sur le versant sud, à environ 1,000 mètres d'altitude, dans le voisinage d'un bois de pins et surtout d'une source suffisamment abondante, la fontaine d'Angel. Il préconise donc, avec raison, l'établissement d'un sanatorium en cet endroit, qui serait on ne peut mieux choisi.

M. Manivet clôt la séance par la lecture de trois sonnets, qui lui valent les applaudissements et les félicitations de ses collègues. Ils sont intitulés : *Épiphanie*, *Sur un Christ*, *Les Captifs*.

MM. Remy Maumet et Frédéric de Lacroze sont admis à l'unanimité membres titulaires de l'Académie.

Le Secrétaire,
Dr V. LAVAL.

Le Président,
J. MÉRITAN.

Digitized by Google

VOLUMES ET FASCICULES

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

depuis la publication du 3e fascicule de 1900.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, dressée par Robert de Lasteyrie, t. III, 3e liv.— Comité des travaux historiques et scientifiques : Bulletin historique et philologique, 1899, nos 3 et 4. — Bulletin du Comité des travaux historifiques et scientifiques : section des sciences économiques et sociales, 1899. — Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1900, 2e livr.

II. — Dons des auteurs.

1° M. L. Bruguier-Roure, membre titulaire de l'Académie : Pierre Taillant, défenseur de Phalsbourg en 1870. — 2° M. G. Delmas, membre titulaire de l'Académie : Ascension du Mont-Ventoux (1,912 mètres) ; — La vallée de la Bresque (Var).— 3° M. H. Griolet, membre titulaire de l'Académie : Le Ministère des affaires étrangères. — 4° M. le Dr Arnaud de Fabre, membre titulaire de l'Académie : Photographie d'un crâne d'éléphant. — 5° M. Edm. Pellat, membre titulaire de l'Académie : Deux jours d'excursion géologique à Saint-Remy et aux Baux (Bouches-du-Rhône) ; — Les Falaises jurassiques du Boulonnais. — 6° M. l'abbé Clavel, membre titulaire de l'Académie : 3 photographies de l'abbaye de Senanque, 3 autres de l'église romane de Saint-Pantaléon près de Gordes, et une du tableau de S. Siffrein conservé au Grand-Séminaire d'Avignon. — 7° M. Ulysse Dumas : Sépulture mégalithique de Foissac (Gard).

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Mémoires et comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais, t. XXX (1900). — Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 1900, 3e trimestre. — Revue horticole des Bouches-du-Rhône, 1900, nos 554 à 557. — Bulletin de la Diana, t XI (1900), nos 6 et 7.— Revue des langues romanes, Ve série, t. V (1900), nos 3 et 4. — Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1900, 135e et 136e livr. — Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart, t. X (1900), nos 11 et III. — Bulletin de la Société de spéléologie, 1900, 1er et 2e trimestres. — L'Université d'Upsal : Les Enfances Vivien, chanson de geste publiée par Carl Wahlund et Hugo von Feilitzen, édition précédée d'une thèse de

Digitized by Google

doctorat, servant d'introduction, par Alfred Nordfelt; — Upsala Universitet, 1872-1897 : Festskrift med anledning af konung Oscar II : s tjugofemars regeringsjubileum den 18 september 1897 ; — Zoologiska Studier. Festskrift Wilhelm Lilljeborg (Upsala, 1896); — Bulletin of the geological institution of the University of Upsala, 1892 à 1999, t. I à IV — L'Université de Lyon : Etudes sur le polymorphisme des champignons, influence du milieu, par Jean Beauverie ; — Recherches sur l'origine de l'idée de Dieu d'après le Rig-Véda, par A. Guérinot. — Anales del Museo nacional de Montevideo, t. I', fasc. xv et xvi. — Revue du département du Tarn, t. XVII, n° 4. — Bulletin du Comité de l'art chrétien, t. VII, n° 43. — Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, t. XIV. — Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne, t. IX. — Bulletin de l'Académie delphinale, 4° série, t. XIII (1899). — Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 19 o, nos 8 à 12. - Bulletin historique du diocèse de Lyon, n° 6. — Accademia di conferenze storico-giuridiche di Roma, anno XXV (1980), fasc. v° 3. — Smithsoniam institution. And old indian vilage, by Johan August Udden (1900). — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 59e année (1897). — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, nos 125 à 128. — Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, t XXI (1896-1897).

Digitized by Google

ANNÉE 1899

ET

SUPPLÉMENT DES ANNÉES 1894 A 1898 (1).

727. Acte (L') de naissance de Madame Favart. — *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XXXIX, col. 965.

728. Annales de l'Académie de littérature [érigée dans le petit séminaire d'Avignon] (*suite*). — *Bulletin de l'Association des anciens élèves du petit séminaire Bienheureux-Pierre de Luxembourg d'Avignon*, p. 19.

729 Annuaire administratif, historique et statistique de Vaucluse, publié par L. Duhamel, ... Année 1899. — *Avignon, Bernaud et C^ie, Assaleix, Durand, Roumanille*, in-8°.

730. Annuaire (L') de Vaucluse. Répertoire des administrations, du commerce et de l'industrie. (Livre d'annonces et d'adresses.) Année 1899. — *Avignon, E. Millo*, décembre 1898, in-8°.

AUBANEL (Th.). — V. BOURRELINE (Serge), n° 753.

731. ARNAVON (Ch.). — Résultat de la récolte des cocons dans Vaucluse, en 1899 — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 142.

732. ARTOZOUL (A.) — Les Cadets de Gascogne. Le félibrige et les félibres. — *Lyon, A. Storck et C^ie*, in-8°.

733. Assemblée générale de la Société de prévoyance et de secours mutuels des médecins de Vaucluse, tenue à Avignon, le 5 décembre 1899. — *Avignon, Aubanel frères*, in-12.

Association générale des médecins de France.

734. AUBRY (Pierre) — Les Fêtes musicales d'Avignon et l'œuvre de Saint-Gervais. — *Le Correspondant*, 10 août, p. 566.

735. AUDIAT (L.). — Le Culte de saint Eutrope. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1^er mai.

AUROUZE (J.). — V. Fêtes (Les) musicales d'Avignon, n° 787.

736. BARRACAND (L.). — Le Théâtre romain d'Orange. — *Revue pour les jeunes filles*, 5 septembre.

737. BARRÈME (Eugène). — La Géographie du mont Ventoux, mémoire présenté au congrès de géographie tenu en septembre 1898 à Marseille. — *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, t. XXIII; — *Marseille, Barlatier*, in-8°.

738. BAUER (J.). — Un Commencement d'insurrection au quartier juif d'Avignon au XVII^e siècle. — *Revue des études juives*, janvier-mars.

739. BEER (Rudolf). — Urkundliche Beiträge zu Johannes de Segovia's Geschichte des Basler Concils auf Grund von Forschungen in den Archiven et Bibliotheken von Basel, Genf, Lausanne und Avignon. — *Sitzungsberichte der kaiserlichen Academie der Wissenschaften [von Wien]. Philosophisch-historische Classe*, Bd CXXXV (1896), XIII^te Abhandlung.

740. BENOIT XII (1334-1342). — Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France, publiées ou analysées d'après les registres du Vatican par Georges Daumet. 1^er fasc. — *Paris, A. Fontemoing*, in-4°.

Troisième série de la Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, II, 1.

741. BERCHON (E.). — L'Histoire du pape Clément V. — *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres*

(1) Les publications, dont le millésime n'est pas indiqué, sont de 1899.

Digitized by Google

et arts de Bordeaux, 1893, p. 493 ; 1894, p. 5.

742. Berger (Philippe). — Sur l'Inscription phenicienne d'Avignon.— *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale,* t. V, n° 1, p. 1.

743. Berluc-Pérussis (L. de). — Mistral et l'Academie. (Extrait de l'*Almanach du Midi* et du *Bulletin annuel de l'Athénée de Forcalquier.*) — *Avignon, Roumanille,* in-8°.

744. Bernard (Abbé). — Fèsto de Nouvè. Uno messo de miejo-niue au castèu de Saumano, pastouralo en tres ate, amé lis èr di nouvè. Nouvelle édition. — *Carpentras, Seguin ; Saint-Didier (Vaucluse), au Petit-Séminaire de Sainte-Garde,* in-16.

745. Bernard (J.-M.). — Notice sur le département de Vaucluse. — [*Paris, Noizette*], in-4°.

746. Bienheureux (Le) Pierre de Luxembourg. — *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux,* t. XL, col. 814.

747. Black (C.-B.) — The South of France. East half, part. 2, including the valleys of the Rhone, the Durange and the Po, the cities of Le Puy, Lyons, Orange, Avignon and Nimes, etc. — *London, Black,* in-12.

748. Blancard (Louis). — Sur les Livres de Marseille et d'Avignon et les marcs de ces villes et de Provence. — *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Marseille,* 1896-1899, p. 415.

749. Boissier (Gaston). — A propos d'un Théâtre antique [Orange.] — *Revue des Deux-Mondes,* t. 152, p. 303.

750. Bondurand (E.).—L'Inscription phénicienne d'Avignon. — *Revue du Midi,* p. 36.

751. Bonnefon (Paul).— Quelques Documents nouveaux sur les Vernet. — *La Chronique des arts et de la curiosité,* p. 3, 13 et 34.

752. Bonnet (M.).— Lettre d'un missionnaire vauclusien [en Chine]. — *Semaine religieuse du diocese d'Avignon,* p. 200.

753. Bourreline (Serge). — Lettres à Mignon. Le poete Th. Aubanel et Mme la comtesse du T*** [Terrail]. Correspondance inédite, publiée par Serge Bourreline. — *Avignon, Aubanel frères,* in- 6

754. Bout de Charlemont (H.). — Les Fêtes félibréennes dans le Sud-Est.— *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou ; — Vannes, Lafolye,* in-8°.

Brisset (Fernand).— V. Pétrarque, n° 847.

755. Brizzolaro. — Pétrarque et Cola di Rienzo.— *Studj storici,* vol. VIII, fasc. 2.

756. Brun (Abbé).— Uzeste et Clément V. 2e édition.— *Bordeaux* et *Orléans,* in-8°.

757. Brunetière (Ferdinand). — La Conférence sur le génie latin, le 3 août 1899, à Avignon. Fragments. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon,* p. 499.

758. — Le Genie latin. Conférence prononcée aux fêtes musicales, religieuses et d'art comparé d'Avignon.— *La Tribune de Saint-Gervais,* p. 225 et 257.

759. — Le Génie latin. Conférence faite à Avignon, le 3 août 1899, à l'occasion des fêtes musicales et religieuses de la Schola cantorum. — *Avignon, F. Seguin,* in-8°.

760. Bruyère (Abbé F.).— Congrégation des Pauvres Femmes à Avignon. — *Avignon, Aubanel frères,* in-8°.

761. Busquet (A.). — Notice historique du corps de sapeurs-pompiers de la ville d'Avignon. — *Avignon, P. Bernaud et Cie,* in-8°.

762. Calamel (J.). — Monographie agricole (*suite*). La Bastide-des-Jourdans. Renseignements complémentaires sur la situation agricole du pays. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse,* p. 85.

Carducci (Giosuè). — V. Pétrarque, n° 846.

763. Cerasoli (F.). — Grégoire XI et Jeanne Ire, reine de Naples. Documents inédits tirés des archives du Vatican (*suite*).— *Archivio storico per le provincie Napoletane,* anno XXIV, fasc. 1, 3, 4 ; anno XXV (1900), fasc. 1 (*fin*).

764. Chants grégoriens exécutés au cours des offices célébrés à l'occasion des assises de musique religieuse et d'art comparé, données... en Avignon, les 3, 4 et 5 août 1899. —*Solesmes, impr. de Saint-Pierre,* in-8°.

Schola cantorum.

Chassang (P.).— V. Fêtes (Les) musicales d'Avignon, n° 787.

765. Chobaut (Dr Alfred). — Discours prononcé aux obsèques de M. Hector Nicolas... le 17 octobre 1899, suivi d'une bibliographie de ses travaux. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* p. 347 ; — *Avignon, F. Seguin,* in-8°.

766. Cicérone de la ville d'Avignon pour l'annee 1900 (5e année). Créé par J. Dol.— *Avignon, Seguin,* in-8°.

767. Crescini (V.).— Ancora delle Lettere di Rambaut de Vaqueiras al marchese Bonifacio I de Monferrato. — *Atti e memorie de l'Académie des sciences, lettres et arts de Padoue ; — Padova,* in-8°.

768. — Rambaut de Vaqueiras et le marquis Boniface Ier de Montfer-

Digitized by Google

rat (nouvelles observations). — *Annales du Midi*, t. XI, p. 417 (*à suivre*).

CROZE (Augustin de). — V. Poètes (Les), Mistral et le vers libre, etc., n° 848.

769. DABRY (Henri). — La Notion de la République. Réponse aux calembredaines débitées par Jaurès et Gérault-Richard dans le théâtre antique d'Orange, le 29 octobre 1899.— *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

770. DARGAUD (V.). — Excursion à Avignon. — *La Construction moderne*, 1898-1899, p. 229, 243, 267, 315, 435, 448, 483; 1899-1900, p. 27, 123, 136, 147 (*à suivre*).

771. DAUMET (Georges). — Innocent VI et Blanche de Bourbon. Lettres du pape publiées d'après les registres du Vatican. — *Paris, Fontemoing*, in-12.

— V. BENOIT XII, n° 740.

772. DÉPREZ (Eugène). — Clément VI et Guillaume du Breuil. — *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, p. 549.

773. — Une Tentative de réforme du calendrier sous Clément VI. Jean des Murs et la chronique de Jean de Venette. — *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, p. 131.

DEVELAY (Victor). — V. PÉTRARQUE, n° 845.

774. Dévotion (La) au Sacré-Cœur dans l'église d'Apt. — *Sainte-Anne d'Apt*, t. II, p. 174 et 184.

775. DUC (Lucien). — Au Promoteur des représentations au théâtre antique d'Orange, Antony Real (Fernand Michel), à l'occasion de l'inauguration de son buste, à Sérignan, le 14 août 1899 (hommage des Félibres de Paris), ode. — *Paris, Duc*, in-8°.

DUHAMEL (L.). — V. Annuaire, n° 729.

776. — Une Visite au palais des papes d'Avignon. — *Annuaire administratif, historique et statistique de Vaucluse*, 2e partie, p. 1.

777 DUHAMEL et LIABASTRES.— Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Départements, t. XXXV. Carpentras, t. II. — *Paris, E. Plon, Nourrit et Cie*, in-8°.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

778. DUPOUX (J.). — Les Fêtes musicales d'Avignon (3, 4 et 5 août 1899). — *Revue de chant grégorien et de musique religieuse*, n° 36, septembre.

779. DURAND (A.). — L'Évêque Périer et les protestants du Gard. — *Revue du Midi*, p. 13.

780. DU ROURE (Baron). — Notes et documents pour servir à la généalogie des familles provençales. I. [Extrait des minutes des notaires de Pertuis, de Salon et de Cadenet]. — *Marseille, Moullot fils aîné*, in-8°.

DU TERRAIL (Comtesse). — V. BOURRELINE (Serge), n° 753.

781. ESPÉRANDIEU (Emile). — Catalogue des inscriptions antiques du Musée Calvet d'Avignon. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 79; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

782. Exposition vinicole du canton de Gordes, du 2 juillet 1899. [Liste des lauréats.] — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 135.

783. Expositions et concours organisés à Avignon par la Société départementale d'agriculture de Vaucluse, à l'occasion de son cinquantenaire, les 19, 20, 21 et 22 octobre 1899. Règlements et programmes. — *Avignon, J. Roche et Rullière*, in-12.

784. FAUCHER (Paul de). — L'Abbé de Véri. — *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XXXIX, col. 428.

785. — Discours prononcé, le 30 avril 1899, au banquet des Vétérans du canton de Bollène. — [*Bollène, P. Cuchet*], in-8°.

786. — Les Duches du Comtat Venaissin. — *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XL, col 549; — [*Saint-Amand, Daniel-Chambon*], in-8°.

FERRARI (Severino). — V. PÉTRARQUE, n° 846

787. Fêtes (Les) musicales d'Avignon. [*Articles signés* : J. A[urouze] et P. C[hassang].] — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p 420, 430, 447, 472, 480, 493, 511 et 525.

788. FLORENT (Paul). - Tribunal de commerce d'Avignon. Audience solennelle du 12 janvier 1899. Discours d'adieux de Monsieur le président Paul Florent. — *Avignon, P. Prévôt*, in-8°.

789. FOIX (Pierre de). — Testament du cardinal Pierre de Foix (3 août 1464), publié par MM. Labande et Requin. — *Bulletin historique et philologique*, p. 274; — *Paris, impr. nat.*, 1900, in-8°.

790. GACHON (P.). — Transactions pontificales. Clément V. — *Nouvelle revue*, 1er avril

791. GIANNUZZI-SAVELLI (Fabrizio). — Arcaismi nelle Rime del Petrarca. — — *Turin, Loescher* (extrait des *Studj di filologia romanza*), in-8°.

GINISTY (Paul). — V. SADE (Marquise de), n° 869.

792. GONNET (Abbé). — M. l'Abbé Arsène Odidier. Notice biographique et nécrologique (1822-1899). — *Avignon, F. Seguin*, in-16.

Digitized by Google

793. — M. l'abbé Arsène Odidier. Notice biographique et nécrologique. Nouvelle edition augmentée. — *Avignon, F. Seguin*, in-16.

794. — Petite Monographie de l'hospice Saint-Louis d'Avignon (sous forme de correspondance). — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 453; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

795. Goudareau (Jules). — Discours prononcé aux fêtes musicales à Avignon — *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves de l'école libre Saint-Joseph d'Avignon*, p. 253.

796. Gourdon (G.).— Chez Frédéric Mistral — *Mois littéraire et pittoresque*, octobre.

Gras (Félix). — V. Martin (Ch.), n° 824.

797. Guide rose d'Avignon et du département. — [*Avignon*], *Société générale de publicité et d'affichage, A. Capeau et C^ie*, in-16.

798. Guyot (Ch.).— Une Excursion forestière au Ventoux. — *Bulletin de la Société de géographie de l'Est*; — *Nancy, Berger-Levrault et C^ie*, in-8°.

799. Haguenot (Marie-André). — Le Rhone (poème). — *Recueil de l'Académie des jeux floraux*, 1899; — *Montpellier, Firmin et Montane*, 1899, in-8°.

800. Haller (I.).— Die Ausfertigung der Provisionen. Ein Beitrag zur Diplomatik der Papsturkunden des 14 und 15. Jahrhunderts.— *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, Bd II, S. 1.

801. Halles (Les) d'Avignon. — *La Construction moderne*, 1898-1899, p. 149 et 171.

802. Indy (Vincent d'). — De Bach à Beethoven. Conférence prononcée au grand amphithéâtre de l'Institut catholique de Paris et aux fêtes d'Avignon. — *La Tribune de Saint-Gervais*, p. 193 et 231 ; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

Innocent vi. — V. Daumet (Georges), n° 771.

803. Jeux (Les) floraux de la ville d'Apt. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 481.

804. Juvénal. — Récompenses aux bons serviteurs ruraux de l'arrondissement d'Avignon pour l'année 1898. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 25.

805. Labande (L.-H.). — Discours prononcé aux obsèques de M. l'abbé Marius Méritan, membre titulaire et secrétaire de l'Academie de Vaucluse, le 2 octobre 1899. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 345.

806. — Les Doria de France. Provence, Avignon et comté Venaissin, Bretagne, Ile-de-France et Picardie. Etudes historiques et généalogiques.— *Paris, A. Picard et fils*, in-8°.

807. — Fragment d'un inventaire estimatif du trésor royal de France (1^er tiers du XV^e siècle) [conservé en la Bibliothèque d'Avignon]. — *Bulletin archéologique au Comité des travaux historiques et scientifiques*, p. 126; — *Paris, impr. nat.*, in-8°.

808. — Inventaire des livres de l'Université d'Avignon (11 juillet 1544). — *Bulletin historique et philologique*, p. 298 ; — *Paris, impr. nat.*, 1900, in-8°.

809. — Notes sur deux médailles du bienheureux Pierre de Luxembourg et sur son portrait conserve au Musée Calvet. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 409.

— V. Foix (Pierre de), n° 789.

810. Lafenestre (Georges). — La Mort de Petrarque (poésie). — *La Revue de Paris*, 1^er mars, p. 164.

811. Larbalétrier (Albert). — La Fontaine de Vaucluse. — *La Nature*, 2 septembre, p. 215.

812. [Laurens (Jules).] — Une Vie artistique. Laurens (Jean-Joseph-Bonaventure). 14 juillet 1801-29 juin 1890. Sa vie et ses œuvres par XXX. — *Carpentras, J. Brun et C^ie*, in-12.

813. Le Bourdellès (Raymond).— Dante Alighieri, Pétrarque, Le Tasse, Machiavel. Introduction à la lecture de leurs œuvres. — *Paris, Pedone et A. Fontemoing*, in-18.

Etudes littéraires sur les grands classiques italiens.

814. Legre (C.). — Il mio Segreto del Petrarca e le confessioni di S. Agostino. — *Nuova Antologia*, 1^er octobre.

815. Le Moine. — Une Page de l'histoire de Napoléon I^er. Le capitaine Bonaparte à Avignon (juillet-août 1793). Passage de Napoléon à Avignon (1814). — *Paris, H. Charles-Lavauzelle*, in-8°.

Liabastres. — V. Duhamel et Liabastres, n° 777.

816. Lintilhac (Eugène). — Conférences dramatiques (Odéon, 1888-1898)... [... Au Théâtre antique d'Orange...] — *Paris, P. Ollendorff*, in-18.

817. Liste des lauréats des divers concours et expositions organisés les 19, 20, 21 et 22 octobre 1899, à l'occasion du cinquantenaire de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 185.

818. Liste des membres fondateurs, des membres actifs, des membres do-

Digitized by Google

nateurs, des membres d'honneur et du Comité de l'établissement des sourds-muets d'Avignon. — [*Avignon, J. Roche et Rullière*], in-12.

819. Loye (Joseph de).— Les Archives de la Chambre apostolique au XIV[e] siècle. 1[re] partie. Inventaire. — *Paris, A. Fontemoing*, in-8°.
Fasc. 80 de la Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

820. Lury (Abbé). — Documents pontificaux. Extraits des archives vaticanes pour servir à l'histoire du diocèse de Montauban aux XIV[e] et XV[e] siècles. — *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, t. XXVII, p. 138, 327.

821. Mariéton (Paul).— Frédéric Mistral. Notice biographique —*Paris, Duc*, in-8°.

822. — Les Précurseurs du félibrige (1550-1848). — *La Revue félibréenne*, t. XIV (1898-1899), p. 17.

823. Marignan (A.). — L'École de sculpture en Provence du XII[e] au XIII[e] siècle. — *Le Moyen âge*, p. 1.

824. Martin (Charles). — Le Château et les papes d'Avignon. Etude historique et biographique, avec une lettre-préface du capoulié F. Gras — *Aix-en-Provence, Makaire* ; *Avignon, Roumanille*, in-16.

825. Maxe-Werly (L.). — Francesco da Laurana, fondeur-ciseleur à la cour de Lorraine. — *Académie des inscriptions et belles-lettres, comptes rendus des séances*, bulletin de mars-avril ; — *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, p 276.

826. — Médaille du bienheureux Pierre de Luxembourg du XV[e] siècle. — *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3[e] série, t. VII, p 49 ; — *Bar-le-Duc, Contant-Laguerre*, in-8°.

827. Meffre (Mgr J.). - Les Gloires de l'église d'Avignon. Discours prononcé à l'occasion de la fête de Saint-Agricol... le 3 septembre 1899. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 559, 577 et 591 ; — *Avignon, Aubanel frères*, 1899, in-8°.

828. Méritan (Abbé M.). — L'Abbaye et le fort Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon. — *Congrès archéologique de France*, LXIV[e] session, Nimes, 1897, p. 280.

829. — Les Moines de Saint-Maur à Saint-Andre de Villeneuve-lez-Avignon.— *Revue du Midi*, p. 351 et 393 ; — *Nimes, Gervais-Bedot*, in-8°.

830. Monnaies françaises frappées en Avignon. [*Signé :* S P.] — *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XL, col. 108.

831. Monument commémoratif à Saint-Veran [cimetière d'Avignon] (Vaucluse). — *La Construction moderne*, 1899-1900, p. 157.

832. Morin (Louis). — Une Fonderie typographique à Avignon au XVIII[e] siècle. [Fonderie Perrenot.] — *La Fonderie typographique*, 1[re] année, n[os] 10 et 11.

833. Müntz (Eugène). — L'Argent et le luxe à la cour pontificale d'Avignon.— *Revue des questions historiques*, t. LXVI, p. 5 et 378.

834. Muris (Jean de). — Les Fêtes de l'art chrétien en Avignon. — *La Tribune de Saint-Gervais*, p. 129.

835. — Les Fêtes musicales d'Avignon. Assises de musique religieuse et d'art comparé, données sous le patronage de S G. Mgr Sueur, archevêque d'Avignon, par la Schola cantorum.— *La Tribune de Saint-Gervais*, p. 186.

836. — Nos Fêtes musicales religieuses et d'art comparé en Avignon. (Compte rendu [des fêtes de la Schola cantorum].) — *La Tribune de Saint-Gervais*, p. 218, 252 et 279.

837. — Voyages de propagande des chanteurs de Saint-Gervais (Le Mans... Valence, Avignon, Nimes...) — *La Tribune de Saint-Gervais*, p. 24.

838. Nicolas (H.). — Note sur la pierre en calcaire schisteux de l'inscription phénicienne découverte à Avignon. - *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 57.

839 Niel (Emile). — Rapport à MM. les actionnaires et les membres du Conseil d'administration de la Société anonyme par actions, dite Société immobilière d'Avignon. — [*Avignon, F. Seguin*], in-4°.

840. Notes présentées à la Cour d'appel d'Aix. Affaire de Félix contre Tardieu. Appel d'un jugement du tribunal civil de Tarascon (B.-du-Rh.) en date du 29 juin 1898. — [*Avignon, F. Seguin*], in-4°.

841. Notice sur l'institution Grimaud-Meissonnier pour l'éducation des infirmes de la parole, sourds-muets, bègues, et principalement des enfants anormaux des deux sexes, à Avignon. — *Avignon, E. Millo*, in-8°.

842. Œuvre des vocations sacerdotales ou des séminaires du diocèse d'Avignon. Année 1899. Rapport du Comité central — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

843. Pansier (Dr). — L'Idée de patrie et les raisons du patriotisme. Rapport sur le concours pour les prix des anciens élèves du collège Saint-Joseph [d'Avignon]. — *Bulletin de*

Digitized by Google

l'Association amicale des anciens élèves de l'école libre Saint-Joseph d'Avignon, p. 239 ; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

844. Pelloux (Louis). — La Durance et ses affluents (agriculture, industrie, alimentation). — *Annales des Basses-Alpes. Bulletin de la Société scientifique et littéraire*, t. VIII (1897), p. 137, 206, 289, 317, 389, 484 ; — *Digne, Chaspoul et Veuve Barbaroux ; Marseille, Ruat*, in-8°.

845. Pétrarque. — Lettres de Vaucluse, traduites du latin pour la première fois, par Victor Develay. — *Paris, E. Flammarion*, in-16.

846. — Le Rime di Francesco Petrarca, di su gli originali commentate da Giosuè Carducci e Severino Ferrari. — *Firenze, Sansoni*, in-8°.

847. — Les Sonnets de Pétrarque à Laure. Traduction nouvelle, avec introduction et notes par Fernand Brisset. — *Paris, Perrin et Cie*, in-16.

848. Poètes (Les), Mistral et le vers libre. Enquête de M. Augustin de Croze, avec réponses (prose et vers) de MM. Raymond de la Tailhède, Max Nordau, Georges Gourdon, Armand Silvestre, Marc Legrand, Yvanhoé Rambosson, Albert Lantoine, Dierx, Richepin, Ponchon, Rollinat et Docquois (2e série). — *La Revue félibréenne*, t. XIV (1898-1899), p. 94.

849. Pogatscher (Heinrich). — Deutsche in Avignon im XIV Jahrhundert. (Sonderabzug aus *Roemische Quartalschrift für christliche Alterthumskunde und für Kirchengeschichte*, 1899, H. 1). — *Rom, Gesselleschaft des Goettl. Heilandes*, in-8°.

850. Pontmartin (A. de). — Une Lettre d'A. de Pontmartin à X. Aubryet. — *Carnet historique et littéraire*, p. 451.

851. Pourquery de Boisserin. — Rapport fait au nom de la Commission de l'agriculture chargée d'examiner la proposition de loi sur la réglementation des eaux de la Durance. — *Paris, Motteroz*, in-4°.

Chambre des députés Session de 1899. Annexe au procès-verbal de la séance du 16 février 1899.

852. Programme des fêtes félibréennes [à Orange], des 13, 14, 15 et 16 août [1899]. Alceste, Athalie au Théâtre antique. Vues et notices. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

853. Promesses (Les) de la Très sainte Vierge à saint Simon Stock et au pape Jean XXII. — *La Chapelle-Montligeon, impr. et lib. de Notre-Dame de Montligeon ; Paris, Vic et Amat*, in-32.

854. Prou (Maurice). — Recueil de documents relatifs à l'histoire monétaire. [Plusieurs documents sur le Comtat.] — *Revue numismatique*, 1897, p. 174.

855. Quittard (Henri). — Elzéar Genet, dit Carpentras. — *La Tribune de Saint-Gervais*, p. 161.

856. Recueil de pièces de chant à plusieurs voix... publiées par la Schola cantorum et exécutées au cours des offices célébrés à l'occasion des assises de musique religieuse et d'art comparé, données en Avignon... les 3, 4 et 5 août 1899 . . — *Paris, au bureau d'édition de la Schola cantorum ; Avignon, Veuve Imbert, Deschamps et Neyrand*, in-4°.

857. [Redon (Abbé F.).] — L'Abbé Jean-Claude Jeannot, professeur à Sainte-Garde et vicaire de Saint-Pierre et de Saint-Agricol à Avignon (1819-1856). — *Association fraternelle des anciens élèves du petit séminaire de Notre-Dame de Sainte-Garde, compte rendu de la 13e assemblée générale*, p. 104.

858. — L'Abbé Joseph Malet, professeur au petit séminaire de Sainte-Garde et vicaire à Pernes (1830-1856). — *Association fraternelle des anciens élèves du petit séminaire de Notre-Dame de Sainte-Garde, compte rendu de la 13e assemblée générale*, p. 97.

859. — L'Abbé Jules-Édouard Clément (1829-1855). — *Association fraternelle des anciens élèves du petit séminaire de Notre-Dame de Sainte-Garde, compte rendu de la 13e assemblée générale*, p. 53.

860. — Elzéar-Louis Méritan, prêtre de Saint-Sulpice, curé de Saint-Sulpice, chanoine honoraire de Paris, né à Saint-Martin de Castillon, diocèse d'Avignon, le 9 avril 1828, décédé à Paris le 2 novembre 1899. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 714 et 730 ; — *Avignon, Aubanel frères*, in-8°.

861. — Les Fondateurs de Sainte-Garde : M. Martin, curé de Saint-Didier, MM. Bertet et de Salvador, premiers supérieurs de la congrégation des Missionnaires de Notre-Dame de Sainte-Garde. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 533, 546, 564, 582, 597, 613, 626, 643, 660, 670, 703, 750 ; — *Avignon, Aubanel frères*, in-8°.

862. — Martel (Dominique-Louis), chanoine honoraire, curé doyen de Valréas, né à Cadenet, le 17 avril 1815, décédé à Valréas, le 18 janvier 1899. — [*Avignon, Aubanel frères*], in-8°.

863. Requin (H.). — Le Séjour de saint François de Sales à Avignon, —

Digitized by Google

Semaine religieuse du diocèse d'Avignon, p. 57.
— V. Foix (Pierre de), n° 789.

864. Rey (Achille). — Groupe de la Jeunesse républicaine [d'Avignon]. Conférence sur la femme et le feminisme au point de vue social. — *Avignon, Assaleix*, in-8°.

865. Rey (R.). — Louis XI et les États pontificaux de France au XV° siècle d'après des documents inédits. — *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4° série, t. XII, p. 187; — *Grenoble, Allier frères*, in-8°.

866. Ricard. — Discours prononcé sur la tombe de M. Niel (Émile), décédé à Avignon le 2 avril 1899. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 73.

867. Rupert de Lus (D.). — Les Jeux floraux de la prédication provençale [à Apt]. — *Sainte-Anne d'Apt*, t. II, p. 193.

868. Sade (Marquis de) — Une Lettre du marquis de Sade. — *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XL, col. 34.

869. Sade (Marquise de). — Lettres inédites au marquis de Sade, publiées et commentées par Paul Ginisty. — *La Grande Revue*, 1er janvier, p. 1.

870. Sagnier (A.). — Monnaies consulaires trouvées au Pontet. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 393.

871. — Numismatique appliquée à la topographie et à l'histoire des villes antiques du département de Vaucluse. IX. Machovilla. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 1; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

872. Sage (Abbé J.). — Les Religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu de Carpentras. — *Marseille, impr. marseillaise*, in-8°.

873. Saint-Martin (J.). — La Loi des suspects dans Vaucluse. 1858. — *Avignon, P. Bernaud et Cie*, in-8°.

874. Saint-Mesmin (J. de). — Félix Charpentier. — *Revue d'art*, t. I, 2 décembre, p. 65.

875. Salembier (L.). — Une double Élection pontificale à la fin du XIV° siècle : Urbain VI et Clément VII. — *Revue de Lille*, octobre, novembre, décembre 1899, février 1900; — *Arras et Paris, Sueur-Charruey*, in-8°.

876. Schopfer (Jean). — Documents relatifs à l'art du moyen âge contenus dans les manuscrits de N.-C. de Peiresc à la Bibliothèque de la ville de Carpentras. — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, p. 330; — *Paris, impr. nat.*, 1900, in-8°.

877. Schola cantorum d'Avignon, école de chant liturgique et de musique religieuse... [Programme.] — [*Avignon, F. Seguin*], in-8°.

878. Schubert (Anton). — Zur Geschichte der Familie Waldfoghel. — *Centralblatt für Bibliothekswesen*, S. 500.

879. Souchon (Martin). — Die Papstwahlen in der Zeit des grossen Schismas Entwicklung und Verfassungskämpfe des Kardinalates von 1378-1417. — *Braunschweig, Benno-Goeritz*, 1898-1899, 2 vol. in-8°.

880. Souchon (P.). — Avignon. — *Revue hebdomadaire*, 12 août.

881. Statuts de la Société vauclusienne des Amis des arts. — [*Avignon, Roche et Rullière*], in-4°.

882. Syndicat des fossés et roubines du territoire d'Avignon. Compte administratif que présente M. le directeur du syndicat pour l'exercice 1898. — *Avignon, F. Seguin*, in-4°.

883. Syndicat du canal de Vaucluse. Compte administratif présenté par M. le directeur du syndicat pour l'exercice 1898. — *Avignon, F. Seguin*, in-4°.

884. Terris (Chanoine Paul de). — L'Ave Maria de Sainte-Anne d'Apt. — *Sainte-Anne d'Apt*, t. II, p. 225.

885. — La Chapelle votive de Notre-Dame de la Garde [à Apt]. — *Sainte-Anne d'Apt*, t. II, p. 212 (*à suivre*).

886. — La Liturgie aptésienne de sainte Anne. — *Sainte-Anne d'Apt*, t. II, p. 102, 117, 149, 164, 177, 209 (*à suivre*).

887. — Les Ordinations de Jean de Gaillard, évêque d'Apt, du 17 décembre 1672 au 21 septembre 1680 (*suite*). — *Sainte-Anne d'Apt*, t. II, p. 81, 97, 113, 129, 145, 161.

888. — Le Triomphe de la religion catholique à Orange. Discours prononcé à l'occasion des fêtes du troisième centenaire, le dimanche 12 février 1899. — *Avignon, Aubanel frères*, in-8°.

889. — Un Noël aptésien du XII° siècle. — *Sainte-Anne d'Apt*, t. II, p. 88.

890. Tiersot (Julien). — Elzéar Genet, dit Carpentras, et la chanson « A lombre dung buissonet ». — *La Tribune de Saint-Gervais*, p. 207 et 236.

891. Valois (Noël). — Note sur le grand schisme d'Occident. — *Académie des inscriptions et belles-lettres, comptes rendus des séances*, p. 456.

892. — La Prolongation du grand schisme d'Occident au XV° siècle dans le midi de la France. — *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, p. 161; — *Paris*, in-8°.

893. Valens-Niel. — Compte rendu des opérations de l'Association avignonaise de bienfaisance mutuelle pendant l'exercice 1897-1898. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

Digitized by Google

894. Vente des coupes de bois de l'exercice 1899 [par la conservation des eaux et forêts du département de Vaucluse]. Arrondissement d'Apt. — [*Avignon, F. Seguin*], in-4°.

895. Vignoble (Le) de Châteauneuf-du-Pape. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

896. Ville (La) d'Apt et la dévotion à sainte Anne, d'après un manuscrit du XVII[e] siècle. — *Sainte-Anne d'Apt*, t. II, p. 257.

897. WELTER (Nic.). — Frederi Mistral, der Dichter der Provence.— *Marburg, N.-G. Elwert*, in-8°.

898. ZACHAREWICZ (Ed.). — Rapport sur le concours de la taille de la vigne, du 11 décembre 1898. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 13.

899. — Rapport sur le concours de bonne tenue de ferme dans le canton de Gordes. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 119.

Digitized by Google

TABLE DU TOME XIX.

(ANNÉE 1900.)

Pages.

Ancienne (L') commanderie de Saint-Jean-le-Vieux d'Avignon, par M. A. Bayol. 137

Bibliographie : Les barons de Châteauneuf-de-Mazenc, de M. Raoul de Vissac, par M. M. Méritan 273

— Desaix, drame de M. P. Marmoiton, par MM. Marc de Vissac et A. Mouzin 407

— Le maréchal Brune et la maréchale Brune, de M. P. Marmoiton, par M. Marc de Vissac 202

— Plòu e soulèio, la Glori d'Esclarmoundo, etc., de M. Marius André, par M. A. Mouzin. 281

— Renseignements inédits sur la collection du comte de Choiseul-Gouffier, de M. E. Espérandieu, par M. M. Méritan 273

Bibliothèque de l'Académie : volumes et fascicules reçus..... 136, 214, 275, 419

Capture d'un aigle dans les environs d'Avignon, par M. le Dr A. Chobaut..... 389

Causes et date de l'enfouissement du trésor trouvé au Pontet, par M. A. Sagnier 261

Enseignement (L') primaire dans le département de Vaucluse de 1791 à 1900, par M. J. Marchand 43

Espèces nouvelles d'insectes coléoptères trouvées en ces dernières années dans le département de Vaucluse et dans les départements limitrophes, par M. le Dr A. Chobaut 215

Études d'histoire et d'archéologie romane. Saint-Symphorien de Caumont, par M. L.-H. Labande..... 179

Exposition (L') de la Société vauclusienne des Amis des arts, par M. L. Belladen..... 161

Histoire des lunettes, par M. le Dr Pansier 227, 277

Hôtel (Un) climatérique au Mont-Ventoux, par M. le Dr A. Chobaut. 389

Installation du nouveau Bureau. Discours de M. le Dr Laval, président 1

Lagremo. — Vot pèr l'an que ven. — Gloria victis, par M. Ant. Chansroux 395

Monographie des communes de Peypin, La Destrousse, Belcodène et Gréasque (*suite*), par M. Henri de Gérin-Ricard 5

Nécrologie : Mlle Marie Pellechet.— M. Henri Revoil. Allocution prononcée par M. L.-H. Labande..... 403

Note complémentaire sur un sarcophage épigraphique, par M. A. Sagnier. 379

Note sur le cimetière gallo-romain découvert à Fos-sur-Mer en 1899, par M. H. Nicolas 221

Notice sur un sarcophage épigraphique inédit, par M. A. Sagnier..... 167

Procès-verbaux des séances de l'Académie 131, 211, 415

Quelques mots sur la faune des lignites de Saint-Geniès-de-Comolas et de Saint-Laurent-des-Arbres, par M. C. Chatelet... 155

Terrain (Le) carboniférien dans le sud de l'Algérie, par M. Joleaud 397

Digitized by Google

312.
12.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

YD 11059

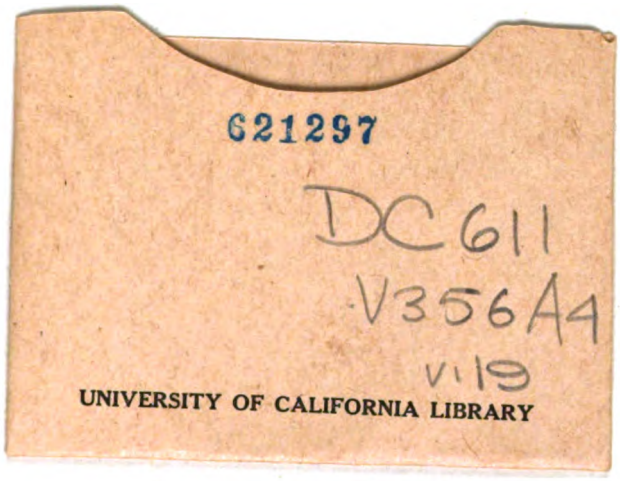
621297
DC611
.V356A4
v.19
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google